3 1761 07532811 2

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/charenteinferieu02char

I
36

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. LOUIS DE RICHEMOND, ARCHIVISTE,
Officier de l'Instruction publique.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

ARCHIVES CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIES C, D, E, G et H.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT.

1877

LIBRARY
OCT 27
UNIVERSITY OF TORONTO

CD
1215
C35A42
t.2

INTRODUCTION

A L'INVENTAIRE

DES

ARCHIVES CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

CE VOLUME CONTIENT LES SÉRIES C, D, E, G ET H.

Série C.

Avant 1789, la conservation des archives de l'Intendance était dans les attributions du subdélégué général. Les 18 septembre et 19 octobre 1790, M. Bruna, premier secrétaire du marquis de Reverseaux remit aux administrateurs du département « les papiers et renseignements qui pouvaient dépendre de l'administration des com- « munautés qui, suivant l'ancienne division du Royaume, faisaient partie de la Généralité de La Rochelle, et qui « se trouvent aujourd'hui comprises dans le département de la Charente-Inférieure. » La garde des archives fut confiée en 1790, à MM. Leuzon et Bourdelot, le premier, avec le titre d'archiviste général et le second, avec celui de sous-chef de bureau. Ils eurent pour successeurs M. Dupont, qui prêta serment le 13 septembre 1806, et M. Gasthumeau. Dispersées, bouleversées, les archives revinrent de Saintes à La Rochelle, lorsque le décret du 19 mai 1810 eut fixé dans cette ville le siége de la préfecture, pendant que les papiers du bureau des finances de l'ancienne Généralité « renfermés dans des boucauts et barriques » étaient vendus à Saintes, comme « papiers de rebut (rapport de 1823). » Il n'y avait point d'archiviste; « chaque fois qu'on avait besoin de faire quelques « recherches, on augmentait la confusion, au point que « tout se trouva pêle-mêle. Le désordre le plus grand « régnait dans les papiers de la ci-devant Intendance » (rapport de 1817). Après une mission temporaire de M. Charles Brisson en 1823, de M. Gardolles et de M. A. Gautier, l'ordre y fut rétabli par M. Carayon, archiviste, de 1839-1849, et par M. Fauvelle.

Avant l'institution des préfectures, le représentant du pouvoir central dans chaque Généralité était l'intendant de justice, police et finances. Ce haut administrateur avait à côté de lui un gouverneur militaire, il n'exerçait le pouvoir de chef de l'administration de la marine qu'en vertu d'une commission particulière, sa compétence judiciaire elle-même était limitée par le mandat dont il était investi, et nettement définie par les attributions permanente des parlements, des présidiaux, des bailliages des amirautés, des officialités et autres juridictions. La création des intendances en France est le point de départ de la séparation définitive de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire jusqu'alors réunis dans les mêmes mains. Au xvi^{e} siècle, les rois de France avaient l'habitude d'envoyer dans les provinces des commissaires pris en général parmi les maîtres des requêtes, soit pour des missions spéciales, soit pour y veiller à l'administration de la justice et des finances. Le nom d'intendant commença à leur être donné dès 1628, mais les charges d'intendant ne furent créées que par l'édit de Louis XIII, en date de mai 1635. Richelieu, en établissant dans chaque Généralité un agent direct et révocable de la royauté et muni

de pouvoirs fort étendus, voulait fortifier le pouvoir central et tenir en échec l'autorité presque sans bornes des gouverneurs de province. A la création de la charge des intendants se rattache une réforme administrative qui n'est pas moins importante, la suppression de l'administration spéciale chargée de l'entretien des biens domaniaux et de la perception des revenus de ces biens, qui eut pour conséquence la réunion dans les mêmes mains des charges de trésorier de France et de général des finances (janvier 1551), qui furent confiées en juillet 1577 à une compagnie de trésoriers de France, généraux des finances. C'est l'origine du bureau des finances. Le pouvoir royal redoutant l'esprit d'indépendance des magistrats de cette nouvelle institution, indépendance accrue par la vénalité des charges, chercha à réduire au contentieux administratif les attributions des bureaux des finances et plaça à la tête de la Généralité un fonctionnaire nouveau, unique et dépendant, l'Intendant, commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi dans cette circonscription.

L'Aunis formait une élection de la Généralité du Poitou, et la Saintonge était partagée entre les Généralités de Limoges et de Bordeaux, lorsque, par un édit du mois d'avril 1694, une Généralité distincte fut créée à La Rochelle. Son étendue était de vingt-six lieues dans sa plus grande longueur, depuis Marans au nord, jusqu'à Coutras au midi ; et de vingt-trois lieues dans sa plus grande largeur, depuis Mansle jusqu'à Royan.

Ses bornes étaient : à l'occident, l'Océan ; au nord, le Poitou ; et au midi, l'embouchure de la Garonne et une partie de la Généralité de Bordeaux ; à l'orient, le Périgord, l'Angoumois et une autre partie du Poitou ; elle renferme dans cette étendue les provinces d'Aunis et de Saintonge, avec une partie de l'Angoumois. Toutes ces côtes sont pleines de ports, dont les plus importants sont ceux de Rochefort, de La Rochelle, de Brouage, de Saint-Martin-de-Ré, de la Tremblade et de Tonnay-Charente.

Le mémoire sur la généralité de La Rochelle, commencé en 1698 par l'intendant Michel Begon, existe aux archives de la Charente-Inférieure, à la Bibliothèque de l'arsenal, n° 336 et 6,010 ; à la Bibliothèque nationale, fonds français, n°s 4,287 ; 8,148 ; 11,400 ; 14,312 ; 16,762 ; 22,197 et 22.213, aux archives nationales, H. 4781 et dans plusieurs collections particulières. Le manuscrit du fonds français n° 8,148, est accompagné de plusieurs plans : Carte de la Généralité, plan de La Rochelle (1697), Rochefort (A. Coquart d. et s.) ville et fort de l'île d'Aix ; château de Fouras ; fort de la Charente ; ville et citadelle de Saint-Martin-de-Ré ; redoute de Sablanceau ; fort de Laprée ; Saintes (A. Coquart, f.) Brouage ; fort du Chapus ; Vergeroux ; Royan ; la tour de Cordouan ; Oleron ; Château de Cognac ; figure d'un marais salant.

Analysé dans l'*état de la France*, par le comte de Boulainvillers (Londres, in-12, 1737, tome IV, pages 268-307,) le mémoire de Begon a, été publié intégralement par M. Georges Musset, dans le 2e volume des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (Saintes, Mortreuil, Paris, Champion, Tours, Paul Bouserez, imp., in-8°, 1875, pages 1 à 174) et est compris dans la publication officielle des mémoires des Intendants, par M. de Boislisle.

CIRCONSCRIPTIONS.		ÉLECTION de LA ROCHELLE.	ELECTION de MARENNES.	ÉLECTION de SAINT JEAN D'ANGELY.	ÉLECTION de COGNAC.	ELECTION de SAINTES. — Barbezieux fut détaché de l'Élection de Saintes et devint le siége d'une Élection en 1719.
Administrative. Généralité de La Rochelle. . . .	Villes.	4	3	5	4	9
	Bourgs.	44	16	11	18	77
	Villages.	45	15	150	60	216
	Paroisses.	87	30	164	139	300
	Feux.	16.115	10.079	16.975	16.791	43.098
	Longueur	9 lieues.	7 lieues.	11 lieues.	12 lieues.	17 lieues.
	Largeur.	4 lieues.	7 lieues.	9 lieues.	9 lieues.	9 lieues.
	Tour.	30 lieues.	30 lieues.	37 lieues.	38 lieues.	55 lieues.

CIRCONSCRIPTIONS.		ÉLECTION de LA ROCHELLE.	ÉLECTION de MARENNES.	ÉLECTION de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.	ÉLECTION de COGNAC.	ÉLECTION de SAINTES. — Barbezieux fut détaché de l'Élection de Saintes et devint le siége d'une Élection en 1719.
Administrative. Généralité de La Rochelle.	Grands chemins.	La Rochelle à Niort et à Surgères, Rochefort à Saintes et Niort.		St-Jean à Niort, à Lusignan, à Saintes.	Cognac à Poitiers.	Saintes à Rochefort, à Royan, à Pons, à Aulnay, à St-Jean-d'Angély, à Tonnay-Boutonne.
	Mairie.	La Rochelle et Rochefort.	Marennes.	St-Jean-d'Angély.	Cognac.	Saintes.
	Chambre de commerce.	La Rochelle.				
Ecclésiastique. . .	Diocèse.	Évêché suffragant de Bordeaux, établi en 1649; 60,000 liv. de revenu à La Rochelle. Évêché de Poitiers, pour une paroisse de l'Élection.	Saintes.	Saintes et Angoulême pour quelques paroisses de l'Élection.	Saintes et Angoulême pour quelques paroisses de l'Élection.	Évêché fondé l'an 95, 15,000 liv. de revenu à Saintes. Évêché de Périgueux pour la paroisse de St-Pardoux.
	Abbayes.	Grâce-Dieu, Notre-Dame de Charron; Mauléon (St-Augustin), St-Léonard (Cîteaux), Moureilles (id.), Ste-Marie-de-l'Ile-de-Ré, Sablonceaux (St-Augustin). Tonnay-Charente.		Fondouce (St-Benoist), St-Pardoux (St Dominique), St-Jean-d'Angély.	Bassac, Chastres, Gros-Bois, Saint-Amand de Boisse, La Fresnade.	St-Étienne-de-Baignes (Cluny), St-Palais-lès-Saintes (St-Benoit), Saint-Etienne-de-Vaux (St-Benoît).
Militaire.	Gouvernement.	Aunis à La Rochelle. Gouverneur général. Gouverneur de place avec état-major.	Aunis et Brouage.	Saintonge et Angoumois.	Saintonge et Angoumois. Cognac.	Saintonge et Angoumois.
Judiciaire.	Présidiaux.	Présidial de La Rochelle (Parlement de Paris.)				Présidial de Saintes (Parlement de Bordeaux).
	Siéges royaux.	Siége royal à Rochefort. Justice du fief St-Louis. Bureau des finances, sénéchaussée, bailliage, amirauté, monnaies, traites, cour des salins, maréchaussée, officialité, chambre ecclésiastique, tribunal consulaire.	Siége royal à Brouage. Amirauté de Marennes.	Siége royal à St-Jean-d'Angély. Maréchaussée.	Siége royal de Cognac et Châteauneuf.	Sénéchaussée, justice de l'évêché du chapitre et de l'abbaye Notre-Dame, officialité et chambre ecclésiastique, justice seigneuriale à Pons.

Les églises réformées étaient au nombre de quarante-trois, divisées par le synode national de 1603, en six colloques, savoir : 1° Aunis, neuf églises; 2° les Iles et Marennes, dix; 3° Saint-Jean-d'Angély, six; 4° Angoumois, six; 5° Jonzac, quatre; 6° Saintes, huit.

Les intendants de justice, police et finances en la Généralité de La Rochelle et de la marine à Rochefort, commissionnaient des subdélégués révocables par eux pour instruire par mémoires les affaires de leur subdélégation, pour que les intendants n'eussent plus qu'à prononcer. Pendant une période de dix ans (1705-1715), les subdélégués furent propriétaires de leurs charges.

Il y avait dans l'Élection de La Rochelle : un subdélégué général et cinq subdélégués à la Rochelle, à Mauzé, à Rochefort et Charente, à l'Ile-de-Ré et à Marans; deux dans l'Élection de Saintes, à Saintes et Barbezieux, trois dans l'Élection de Cognac, Cognac, Saint-Cibardeaux et Jarnac; un dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély et deux dans l'Élection de Marennes, Marennes et Oleron.

Voici la liste des intendants qui, avec des attributions plus ou moins étendues, exercèrent leur magistrature dans la circonscription déterminée en 1694, Généralité de La Rochelle.

N. Amelot, cité par Arcère (*Histoire de La Rochelle*, Liv. X, p. 577, d'après Mss. de Brienne, vol. 212) comme intendant de justice en Poitou et Aunis, n'exerça point réellement cette charge à La Rochelle, ce qui eut été entièrement contraire aux priviléges de cette commune. Ce ne fut que par l'article 24 de la capitulation de 1628, qu'un intendant fut établi dans le gouvernement du pays d'Aunis.

Le nom d'Isaac Arnault, ne peut donc être inscrit qu'avec hésitation sur nos matricules et nous arrivons au premier intendant de la ville et de la province, nommé aussitôt après la réduction de La Rochelle.

Jean Boucherat, maitre ordinaire de La Chambre des comptes et intendant de justice. Il fut remplacé dans sa charge, par :

Gaspard Coignet de la Thuillerie-les-Dampmartin, qualifié sur les jetons commémoratifs de son administration « intendant de justice, police, finances et marine aux provinces de Poitou, Saintonge, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle et iles adjacentes. » En 1632, il fut nommé à l'ambassade de Venise et eut pour successeur

François d'Actier de Villemontée, chevalier, seigneur de Montaiguillon et de Villenauxe, conseiller d'État, maitre des requêtes, intendant de justice, police, finances, marine ès provinces de Poitou, Angoumois, Saintonge, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, Brouage et iles entre les rivières de Loire, Gironde et Garonne. Plusieurs jetons à ses armes, perpétuèrent le souvenir de sa magistrature en 1632, 1633 et 1637. La prospérité matérielle doit dédommager La Rochelle, de la perte de sa liberté politique. C'est la pensée qui a inspiré le graveur.

Nicolas de Corberon, seigneur de Torvillers, choisi d'après Moreri, en 1644, pour remplir la place d'intendant de justice, police et finances dans les provinces de Limousin, Saintonge, Marche, Angoumois et pays d'Aunis, ne demeura pas dans cette charge, puisque le 1er avril 1644 des lettres de provisions furent accordées à :

René de Voyer, chevalier, seigneur d'Argenson, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la justice, police et finances ès-provinces de Poitou, Saintonge, Angoumois, pays d'Aunis et iles adjacentes, intendant général des provinces et iles entre Loire et Garonne, en 1645.

Charles Colbert du Terron, conseiller d'Etat, intendant général dans la province d'Aunis, iles adjacentes et mers de Ponant, lui succéda en 1662 et jeta les fondements de la ville et de l'arsenal de Rochefort, en 1666.

Honoré Lucas de Demuyn le remplaça le 22 septembre 1674 avec le titre d'intendant de la marine de Ponant et commissaire départi pour l'exécution des ordonnances de Sa Majesté, au pays d'Aunis, gouvernement de La Rochelle, Brouage et iles adjacentes. Il a laissé de tristes souvenirs par suite de ses rigueurs à l'égard des religionnaires (Voir Tessereau, *Histoire des Réformés de La Rochelle de* 1660 *à* 1685, in-12, 1688, Leyde).

Pierre Arnoul, chevalier, seigneur de Vaucresson et de la Tour, conseiller du Roi en ses conseils, fut nommé, le 17 février 1683, intendant de justice, police, finances et de la marine au pays d'Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, Brouage, Iles-de-Ré et d'Oleron et côtes adjacentes, il exerça cette charge jusqu'en 1688, puis

devint intendant des galères à Marseille. Ce fut pendant son administration que la révocation de l'Édit de Nantes frappa l'Aunis et la Saintonge (1685).

Michel Begon, chevalier, seigneur de Murbelin, du Tertre, de la Picardière et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, conseiller d'honneur au Parlement de Provence, lui succéda le 15 septembre 1688, comme intendant de la marine de Ponant à Rochefort, puis devint intendant de la Généralité de La Rochelle, créée en 1694. M. le baron de la Morinerie a publié (*Paris*, in-8°, juin 1855). Michel Begon, intendant de La Rochelle, 1638-1710. M. Georges Duplessis a donné, (*Paris* in-8°, 1874). Un curieux du xviiᵉ siècle. Michel Begon, intendant de La Rochelle. L'exemplaire du *Mémoire de Begon, sur la Généralité de La Rochelle*, acheté par les archives de la Charente-Inférieure, le 15 février 1872, porte l'ex-libris armorié de l'érudit bibliophile Dionys. Franc. Secousse, Eques. in Paris, Curia Patro et e Reg. Human. Litter. Acad. 17, et le timbre aux armes de la bibliothèque d'Adr. Maillart, conseiller (au Parlement), portant la date de 1741. Begon fut enseveli dans l'église de Rochefort en 1710 et remplacé par :

François de Beauharnais, chevalier, baron de Beauville, seigneur de la Chausserie et de Beaumont, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en la Généralité de La Rochelle et de la marine à Rochefort.

Jean-François de Creil, chevalier, marquis de Creil, Bournezeau, baron de Brillac et autres lieux, lui succéda en mai 1716.

Jean-Jacques-Amelot de Chaillou fut nommé en 1720. Sept ans après, il devait entrer à l'Académie française et devenir successivement intendant des finances, ministre des affaires étrangères (1737-1744), et membre honoraire de l'Académie des sciences.

Jérome-Bignon de Blanzy, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, fut nommé en 1726.

Charles-Amable-Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, les Belles-Rueries et autres lieux, le remplaça en 1737.

Gabriel-Jean de Pleurre, chevalier, seigneur de Romilly et de la Ferté-Vineuil, nommé en 1747, mourut à La Rochelle, le 25 juin 1749, et fut inhumé dans l'église Saint-Barthélemy.

Louis-Guillaume de Blair, chevalier, seigneur de Boismont, Courtemanche et autres lieux, lui succéda en 1749.

Jean Baillon, chevalier, seigneur de Servon, Courtys, Boiton et autres lieux, fut nommé en 1755.

Gaspard-Louis Rocillé d'Orfeuil, chevalier, fut nommé en 1762.

Louis le Peletier de Morfontaine, chevalier, fut investi de cette charge en 1764.

Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt, chevalier, seigneur de Bucy, Bacquencourt et autres lieux, remplit ces fonctions en 1765.

Gabriel Senac de Meilhan, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, fut revêtu de cette magistrature en 1766.

Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget de Montyon, baron de Montyon, chevalier, nommé en septembre 1773, se fit bénir de tous ses administrés, par cette philanthropie qui devait le porter plus tard à fonder les prix de vertu qui ont immortalisé son nom.

Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, chevalier, lui succéda en 1775, et fut remplacé en 1781, par :

Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle de Reverseaux, marquis de Reverseaux, comte de Miermaigne, seigneur, châtelain de Theuville, Allonne, Beaumont, Argenvilliers et autres lieux, qui fut guillotiné à Paris en février 1794 « pour avoir manœuvré en faveur de la royauté » dit un journal contemporain.

Subdélégués généraux a La Rochelle. — 1751, Bigotteau. — 1757, Gilbert. — 1776, de La Coste. — 1781-1789, Dumarest de la Valette.

Bureau des Finances et Chambre du Domaine a La Rochelle. — L'intendant Begon fit avec une grande pompe, le 2 mai 1695, l'ouverture du bureau des finances créé par l'édit d'avril 1694. Le nombre des trésoriers fut fixé

à dix en 1716, date de la suppression des receveurs-payeurs des gages et épices, des conservateurs des gages intermédiaires et des substituts des gens du Roi.

La charge de maire qui devait être exercée tour à tour par chaque trésorier de France, devint élective par la déclaration royale du 5 février 1718.

MATRICULE DES TRÉSORIERS DE FRANCE DU BUREAU DES FINANCES DE LA ROCHELLE.

1695. Gabriel Froment.
Jean de Méric, sieur de Fraissinet.
François Huet, sieur de la Gastinière.
Jean Gerbier, sieur de Mornai.
Antoine Jouslain.

1696. Massiot.

1697. Trémolière.
Jacques Soufflot.
Guillaume Viallet.

1698. Honoré d'Eyssautier, sieur du Petit-Cheusses.

1711. Jean Trahan.

1714. Pierre de Méric, sieur de Beauséjour.

1719. Isaac Husson de la Platerie.

1720. Valentin Mariocheau de Bonnemort.
Jean-Charles Jarry, sieur de Loiré.

1721. Émery Cailler des Barbelières.

1723. Paul-François de Pont-des-Granges.
Louis Richard des Herbiers.
Antoine Pascaud, marquis de Pauléon, aîné, de la Fargue, chevalier de Saint-Louis.

1727. Joseph-Marie Pascaud de Pauléon, jeune.

1727. De Saint-Estève.

1730. Louis-Alexandre-Pierre Mousnier de Beaulieu.

1733. Pierre-Mathieu Martin, sieur de Chassiron.

1735. Théodore Pagez.

1738. Pierre de Navarre.

1742. Jacques-Joubert-Lambert La Siray.

1744. Charles-Jean-Baptiste Mercier du Paty.
Paul-Charles de Pont-des-Granges.

1747. Jean-Baptiste Veyssière, l'aîné.

1748. Jean Meaume.
Pierre Veyssière.

1750. Denis Goguet, sieur de la Sauzaye.
Henry Philippe.

1754. Andrieu.
François-Charles Carré, sieur de Cande.

1756. Jean-François Cadoret de Beaupreau.

1763. Jacques-Gabriel Massias.

1765. Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier du Paty, auteur des lettres sur l'Italie.

1769. Louis Navarre.
Michel Rodrigues.

1770. Pierre Rodrigues.

1772. Arnaud Gilbert.

1773. Henri Gilbert de Jouy.

1777. Pierre-Charles Martin de Chassiron.

1781. Lessène.
Claude-Joseph Lefebvre Dufresne.
Jean-Baptiste Cadoret de Beaupreau.
Léon Rodrigue.

1784. Jean-Amable Lessènes.
Jean-Gilbert de Gourville.
Jean-Baptiste-Gabriel Dufaur de Chastelars.

Les principales cartes de la Généralité, sont :

1° La Généralité de La Rochelle, comprenant le pays d'Aulnis et la Xaintonge, divisée en cinq Élections, sçavoir : La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Cognac et Xaintes, dressée sur les mémoires qui ont esté communiqués, et dédiée à M. Begon, intendant, etc., par J.-B. Nolin, géographe ordinaire du Roi. S. D. ;

2° Carte de la Généralité de La Rochelle, en cinq Élections, etc., par Jaillot, 1722 ;

3° Carte de la Généralité de La Rochelle, divisée en six Élections, sçavoir : La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Cognac, Saintes et Barbezieux, dédiée à l'intendant messire Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, par Capitaine, ingénieur-géographe du Roi. Paris, 1781.

On trouve aussi des cartes de la Généralité par Élections dans la géographie ou description générale du royaume de France, divisé en ses Généralités... par M. Dumoulin, officier réformé. Paris, chez Leeler et Merlin, in-8°, 1757.

Voici l'ordre dans lequel les divers documents de la série C ont été rangés et inventoriés :

Ponts et chaussées. — Travaux publics. — Ports de commerce. — Desséchement des marais. — Baes et bateaux. — Phares et fanaux, etc. (52 art., 1616-1789).

Tailles et impositions accessoires, vingtièmes, etc. (80 art., 1698-1789).

Religionnaires, etc. (18 articles, formant des volumes reliés, in-folio, 1666-1789).
Marine militaire (13 art., 1686-1789).
Fortifications (1 art., 1686-1785).
Péage, diligences et messageries (2 art., 1726-1789).
Sels et gabelles (3 art., 1637-1789).
Domaine (1 art., 1692-1788).
Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, etc. (2 art., 1661-1789).
Police, frais de justice, etc., (4 art., 1691-1789).
Statistique (2 art., 1763-1786).
Traites, fermes et aides, etc. (1 art., 1694-1789).
Commerce maritime. — Corporations. — Agriculture (16 art., 1636-1789).
Haras (5 art., 1690-1789).
Monnaies (2 art., 1697-1786).
Fabriques et manufactures (2 art., 1736-1789).
Hospices et enfants trouvés (4 art., 1547-1789).
Dépôts de mendicité, etc., (15 art. 1750-1789).
Corvées et ateliers de charité (14 art., 1737-1789).
Finances (2 art. 1743-1789).
Droits d'usage (3 art., 1775-1783).
Service militaire. — Logement des gens de guerre. — Maréchaussée et troupes provinciales (6 art., 1704-1789).
Archives (1 art. 1708-1769).
Assemblées provinciales et nomination des députés aux États généraux, rédaction des cahiers de doléances (9 art., 1635-1789).
Francs-fiefs, contrôle des actes, centième denier (5 art. 1715-1788).

Il ne nous reste plus qu'à indiquer très-sommairement quelques-unes des pièces les plus intéressantes du dépôt, au point de vue historique.

Citons deux lettres (1) autographes des 31 janvier et 25 mai 1738, de madame Louise-Élisabeth de Bourbon, à l'intendant de La Rochelle, M. de Barentin, au sujet du desséchement des marais d'Arvert, les pièces relatives à la construction de l'Arsenal, des hôtels de l'Intendance, du Gouvernement et du Présidial à La Rochelle.

Mentionnons des lettres autographes des ministres secrétaires d'État, Trudaine, Necker, et la correspondance administrative (C. 13 à 18, 39, 50 à 52, 121 à 123, etc.), deux lettres du maréchal, duc de Richelieu, à M. de Lortie Petitfief, subdélégué de l'intendant à Marennes, 31 août et 6 décembre 1764 (C, 26, 17 et 18).

« Je crains, mon pauvre Lortie, que la tête ne vous ait tourné et à votre intendant de vous croire l'un ou l'autre « en droit de faire marcher tous nos vasseaux et tenanciers sur le premier ordre qu'il vous plaira de donner et « vous établir comme nos tuteurs pour diriger ce que nous avons à faire pour notre intérêt particulier, où « nous pouvons parfaitement bien agir tout seuls pour pouvoir aviser à nos intérêts sans votre agrément ni « celui de M. l'intendant, et il faut que les idées que vous avez de l'administration soient bien confuses dans « votre tête pour les confondre toutes indifféramment d'une telle sorte, mais puisque vous les ignorez aussi par- « faitement, je veux bien vous les apprendre, etc. » Les rôles de capitation fournissent des indications sur le rang des familles et sur les revenus des biens-fonds.

L'histoire de la liberté religieuse en France est écrite dans le fonds des articles 134 à 152, elle présente un douloureux intérêt pour la période comprise entre 1685 et 1788, entre la révocation de l'Édit de Nantes et l'édit de tolérance qui rendait l'état civil aux non-catholiques. Pendant la tourmente révolutionnaire, les pasteurs du

(1) D'après l'inventaire du 31 mars 1842 par M. Carayon, il y avait une troisième lettre dont la signature seule était autographe aux armes, en date du 16 juillet 1738, mais l'inventaire dressé par M. Fauvelle le 13 septembre 1851 constatait la disparition de cette dernière missive.

désert recueillirent dans leurs retraites les prêtres catholiques proscrits, tandis que les descendants des réfugiés pour cause de religion recevaient à l'étranger les ecclésiastiques émigrés, profondément émus de cette hospitalité inattendue.

Les liasses qui concernent la marine militaire (C. 153 à 166); les sels et gabelles (C. 170-172); les monnaies (C. 185-208) et les États-généraux de 1789 (C. 259-266) offrent des documents précieux et variés.

Série D.

La série D (instruction publique, sciences et arts) est peu nombreuse : 12 articles, 4 registres formant ensemble 355 feuillets, 3 pièces sur parchemin et 493 pièces, papier. Elle se compose des fonds suivants :

1° *Collège de Saintes* (D. 1 à 6), établi par Henri IV en octobre 1607, il fut régi jusqu'en 1762 par des religieux de la Compagnie de Jésus. On y trouve une liste des bienfaiteurs de la Compagnie, ainsi que la mention de la sépulture dans la cathédrale de Saintes du P. Pierre du Jarric, auteur d'une histoire des Indes.

Quelques pièces sont relatives au collège des jésuites de Marennes réuni à celui de Saintes, au moment de la suppression de l'ordre. Les inventaires des archives et des bibliothèques de ces deux établissements ont été dressés à cette époque par les officiers du présidial de Saintes.

Le sceau du collège de Saintes portait au centre d'un soleil rayonnant, les initiales entrelacées d'Ave Maria, timbrées d'une couronne royale et accompagnées d'un cœur avec cette inscription : SOD. MIN. B. M. V. PVR. COLL. SANT. SOC. I.

2° *Sociétés académiques. — Sciences et arts.* — (D. 7 à 12.) — L'Académie royale des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, établie par lettres-patentes du mois de février 1732 et la Société royale d'agriculture de la Généralité de La Rochelle, instituée par arrêt du Conseil d'État du 15 février 1762, figurent dans ce fonds ainsi que les pièces relatives au projet de fondation en 1763 et 1786 d'une école publique de chirurgie, dirigée par M. Charreau, puis par M. Gabaude, aux cours d'accouchement de madame Angélique-Marguerite Le Boursier du Coudray, à l'école royale vétérinaire de Lyon et à la société royale de correspondance de médecine de Paris, laquelle s'associa, en 1777, le collège royal de médecine de La Rochelle, fondé en 1681.

On ne trouve aucune trace, dans les archives départementales, des autres établissements d'instruction publique fondés avant 1790, tels que :

Le collège de La Rochelle établi en 1565, dirigé par les protestants, qui y fondèrent trois chaires d'enseignement supérieur, aux frais de la reine de Navarre, du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, puis (14 février 1630) par les pères jésuites, par les prêtres séculiers (10 mars 1762) et enfin par des professeurs laïques (1790); — l'École de botanique et d'anatomie; — le Muséum d'histoire naturelle, légué par Clément de la Faille à la ville de La Rochelle en 1770; — l'Académie de drame et de musique de La Rochelle, dont on trouve des traces à partir de 1730; — le théâtre rochelais qui date du xv^e^ siècle; — la bibliothèque publique de La Rochelle, fondée par les protestants dans une salle du temple Saint-Yon, le 19 janvier 1606, confisquée par le Roi après le siége de 1628, réformée le 13 avril 1750, par un legs de Richard des Herbiers, et dont le conservateur, M. L. Delayant, publie actuellement le catalogue méthodique; — les écoles fondées par l'évêque de La Rochelle, Étienne de Champflour, en 1703; — le collège de Saint-Jean-d'Angély, dirigé par les religieux de l'ordre de Saint-Benoist; — les écoles de maistrance et d'hydrographie de La Rochelle et de Rochefort; — les écoles primaires.

Série E.

La série E présente les documents les plus anciens du dépôt de la Charente-Inférieure, mais ils sont peu nombreux, car les titres féodaux ont été brûlés publiquement, ainsi que l'attestent la lettre de la Société républicaine de

Rochefort à la Convention nationale, du 1er frimaire an II, le registre des délibérations de la municipalité de Benon du 15 novembre 1793, les procès-verbaux des délibérations du directoire du district de Rochefort du 10 août 1793, de la même assemblée à Saintes, à la même date, etc.

Citons, parmi les épaves de cette destruction systématique, le terrier général de la commanderie de Bourgneuf, celui de la châtellenie de Thairé, son annexe, celui des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de La Rochelle, et l'atlas du terrier de la châtellenie d'Aigrefeuille.

Les titres de famille comprennent les noms suivants :

Allemant. — D'Artiganoüe. — Aubin, baron de Surgères. — Auboyneau. — Bady. — Barbot. — Basset. — De Binet de Marcogniet. — De Beaupoil de Saint-Aulaire. — Beausieur de Vieux-Fief. — De Bejon de Villeminseuil. — Berthoulmé. — De Bertin, comte de Benon. — Boisseau de la Pichonnière. — De Bonnegens. — De Bonnevin. — Boutiron. — De Bréard. — Bretauld. — Du Breuil de Fonreau. — Du Breuil de Théon. — Brisson. — Brizard. — Bruslé. — Cacqueray de Valmenier. — De la Chaize. — De la Chambre. — De Chastignier. — De Chaumont. — De Chérigny des Varennes. — Chesnier. — Compaignon. — De Conan. — Cordier. — Corlieu. — De Crussol d'Uzès. — Cotheraeu. — De Culant, seigneur de Ciré. — Delpy de la Roche. — Dubois. — Dunezat de Saint-Michel. — Eschasseriaux. — Fauchereau. — Abraham de la Framboizière. — De Gaalon. — Gaschet. — Gascoing de Demeure. — Gaulthier. — Girard. — Gomard. — Gombauld. — De Goullard. — Goy. — Guiton. — Habert. — Herbert. — Jamyn. — Jaudon. — De Laage. — Lagord de Villegouin. — De Laville. — Le Mastin, baron de Nuaillé. — Le Moyne. — Le Page. — Du Lion. — De Lorraine, prince de Lambesc. — De Maillé. — Mallat de Barbeaud. — Marsault. — Martin. — Massias. — Méré d'Anqueville. — Meschin. — Meschinet. — Meurguier. — Michel de Lisardois. — De Montbron. — Du Mousson. — Mornet — Nicolas de Voultron. — Pajaud. — Patrus. — Pentecoste. — De Peyré, dame de Ciré. — De Polignac. — De Pons, marquis de Thors. — De Pont des Granges. — De Rabayne. — Ravard. — Razin de la Croix. — Regnauld. — Reparon. — Georges Reveau (historien, 1640). — Samuel Robert (annaliste, 1650). — Vicomte de Rochechouart. — Rousseau. — Roux. — Rullier. — De Ruthaud, seigneur de Rullon. — Sagot. — De Saint-Légier de la Saulzaie. — Prévost Sansac de Traversay. — Seignette. — Comte de Senecterre. — Thubin. — Du Temple. — Teptud, — Tecinier. — Valet. — De Verteuil. — Viault. — Virmontois.

Cette liste est bien incomplète, il suffit, pour s'en convaincre, de la comparer avec celle des gentilshommes de la Généralité de La Rochelle, maintenus dans leur noblesse par l'intendant Michel Begon (1698-1700) ; et avec l'armorial de la Généralité, dressé par d'Hozier, manuscrits déposés au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, rue Richelieu, à Paris.

Le fonds des notaires et tabellions renferme les minutes des études de Ballet (de Saintes) (1647-1658) et Dusault (1675-1694); Mongrand (1622-1695); Moreau (1634-1660) et Salenault (1655-1675) (de Taillebourg); Rivière (1666) de La Rochelle, et Tuffé (1613-1630) (de Saintes).

Les noms des familles Mac-Mahon, La Rochefoucauld, La Trémoille, de Pons marquis de Thors, Gargoulleau, Reveau, etc., figurent fréquemment dans ces minutes.

On trouve dans la même série le registre des délibérations de la communauté des notaires de La Rochelle (1784-1789).

La section des communes et municipalités contient le censif de La Rochelle en 1632, des documents sur l'octroi et la police intérieure de cette ville et quelques pièces intéressant l'administration municipale des villes de Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Marans et Cognac, enfin des projets de statuts pour les communautés des boulangers, des épiciers, des perruquiers, des menuisiers, ébénistes et tourneurs de La Rochelle, des artificiers, libraires, orfèvres, marchands drapiers, etc.

M. Paul Normand a enrichi cette série, en offrant au département le chartrier de Matha, avec l'inventaire dressé en 1757, par le sieur Barbazan, et qui forme deux volumes in-folio, l'un de 585 pages, l'autre de 774 pages, contenant l'analyse de dix mille pièces, remontant à 1213. Ce chartrier passa en 1778 de la maison de Bourdeilles aux mains de l'acquéreur du comté, M. de Begeon de Sainte-Mesme, qui confia pendant l'émigration la tutelle de

ses enfants mineurs, à M. Normand d'Authon, avocat du Roi. Devenu majeur et seul héritier de son père, M. Melchior de Sainte-Mesme, vendit ses domaines, pour venir habiter l'île d'Oleron, où il transféra les titres du comt de Matha. Célibataire, il maria sa nièce, mademoiselle Malafosse de Couffour, au fils de M. Normand d'Authon, ancien magistrat, ancien conseiller général qui a fait hommage du précieux chartrier, aux archives départementales.

A cette collection se rattache une lettre autographe de madame de Maintenon, en date du 31 janvier 1712, à son élève, mademoiselle Marie-Suzanne Prévost de Sansac, dame de Saveilles et de Touchimbert, à l'occasion de son mariage avec M. Henri, marquis de Bourdeille, chevalier, sous-lieutenant aux gardes françaises, comte de Matha.

Supplément à la série E.

Les registres de baptêmes, de mariages, de communions et de sépultures de l'église réformée de La Rochelle, depuis 1561 jusqu'à 1791, composent ce fonds. Le rôle joué dans l'histoire du protestantisme français, par la ville de La Rochelle, donne une importance particulière à ces registres où se pressent les plus grands noms du xvi[e] et du xvii[e] siècle, capitaines, théologiens, savants, poètes, magistrats, marins, etc. Jean de la Haize, avocat, poète, érudit; Jean Pierres, jurisconsulte; François de la Noüe, grand capitaine et moraliste; Jacques Esprinchard, savant voyageur; Lefèvre, humaniste illustre; les pasteurs Jean de l'Espine, Odet de Nord, Rotan, Maigneau, Boysseul, Loumeau, Chanet, Colomiez, Merlin, Philippe-Vincent, de l'Ortie, de Tandebaratz, Drelincourt, de Laizement, etc.; l'historien Amos Barbot; l'avocat David Defos; les annalistes Mervault, Raphaël Collin, Georges Reveau, Boucher de Beauval, Abraham Texereau; le général Ratuit, comte de Souches; le savant des Aguliers; la famille Tallemant; le maire Jean Guiton; les imprimeurs Haultin, typographes, fondeurs de caractères et érudits; le médecin Bouhereau, érudit; les savants Baulot, Seignette; les familles Vivier, Fleuriau, etc., le poëte et historien Agrippa d'Aubigné.

II

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

Séries G et H.

Les documents ecclésiastiques composent les séries G et H.

La première de ces séries comprend 102 articles, dont 25 registres, comptant ensemble 22,000 feuillets, 10 plans et 77 actes, produisant un total de 4,293 pièces, dont 277 sur parchemin, et 4,156 sur papier.

L'évêché de Saintes et celui de Maillezais, transféré à La Rochelle en 1648, ont fourni la majeure partie des documents. Viennent ensuite les chapitres épiscopaux, les officialités et autres juridictions relevant des évêchés, les séminaires, les églises collégiales, les églises paroissiales et leurs fabriques (1737-1790), les bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.

La cathédrale de La Rochelle, construite sur les plans de M. Gabriel, forme un important article. Les décisions des conciles sont consignées dans un registre in-folio. Les comptes des receveurs de décimes ecclésiastiques fournissent des liasses volumineuses, réintégrées par la mairie de La Rochelle aux archives départementales. Les fulminations des brefs de dispenses de parenté pour mariages, donnent des indications sur la situation d'un certain nombre de familles au xviii[e] siècle.

Malheureusement l'incendie qui éclata en 1772 dans la bibliothèque du séminaire de La Rochelle, a détruit la majeure partie des archives de l'évêché de ce diocèse. (Donations faites par Guillaume, comte de Poitou, aux

abbés de Maillezais. — Érection de l'abbaye de Maillezais en évêché et translation de cet évêché à La Rochelle. — Actes d'inféodations, aveux et dénombrements, baillettes, déclarations, transactions, partages, papiers censaires, etc.).

Les ordres religieux qui ont laissé des traces aux archives départementales, sont les suivants :

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES.

Augustins de Saint-Yon de La Rochelle et de Montmorillon, en Poitou (1631-1789).

Bénédictins. — Abbaye de Charron, ordre de Cîteaux (1188-1789). — Prieuré de Saint-Hilaire-du-Bois-lès-Charron (1634-1781). — Abbaye de Saint-Étienne de Baigne (1745). — Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély (1609-1734). — Abbaye royale de Saint-Léonard des Chaumes (1553-1787). — Abbaye de Saint-Michel en l'Herm (1600-1790). — Abbaye de Notre-Dame de Masdion (1457-1786). — Prieuré de Saint-Nicolas des Essarts (1634-1785). — Prieuré de Saint-Laurent du Lignon (1709-1748). — Prieuré de Saint-Sulpice de Marignac (1785). — Abbaye de Mont-Saint-Martin Nollon (1722-1723). — Abbaye de Notre-Dame de Moureilles (1663). — Abbaye de Nuaillé (1298-1464). (Vidimus d'une charte en langue vulgaire). — Prieuré de Notre-Dame de Romazière (1728). — Prieuré de Saint-Pierre de Torsay et de Saint-Genis (1677). — Prieuré de Saint-Georges de Cubillac (1521-1667). — Prieuré de Saint-Sauveur de l'Ile-de-Ré (1517).

Carmes de La Rochelle (1592-1773).

Dominicains de La Rochelle (1656-1703). — de Saintes (1539-1759).

Ordre de *Grandmont*. — Prieuré de Notre-Dame-de-la-Garde (1750-1790).

Compagnie de Jésus (1683-1754).

Minimes de Surgères et de La Rochelle (1533-1789).

Oratoriens de La Rochelle (1644-1648).

ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES.

Abbaye royale de *Notre-Dame*, hors les murs de Saintes (1393-1789).

Filles de la *Charité*, à Tonnay-Charente et à Soubise (1726-1789).

Ordre de *Sainte-Claire* de Saintes (1737-1789).

Dames-Blanches de La Rochelle (1716-1792).

La statistique des ordres religieux, dressée en 1723 par Amelot de Chaillou, intendant de la Généralité, permet de compléter cette énumération et fait connaître la date de fondation de chacune des communautés religieuses qui existaient avant 1790, ainsi que le montant de leurs revenus.

Les détails qui précèdent suffisent pour caractériser cette collection et montrer ce qui constitue son originalité et sa valeur. C'est à l'aide de pareils documents que, suivant l'expression de M. Guizot, « on peut vraiment pénétrer dans les régions inconnues de l'histoire. »

De Richemond,

Archiviste de la Charente-Inférieure, officier de l'instruction publique, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SERIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

Intendance de La Rochelle.

C. 1. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1716-1777. — Ponts et chaussées. — Devis et adjudications des travaux à exécuter pour l'entretien des chaussées sur le grand chemin de La Rochelle à Paris; — les chaussées pavées de La Rochelle à Rochefort; — les réparations sur les routes de La Rochelle à Marans; — de Paris à Bordeaux; — les ponts et ponceaux (ponts de Mansle, — de Charente — de Montville et des Écures), — et l'entretien des couvertures du palais du Présidial et de la tour du pont de Saintes; — procès-verbaux de réceptions, etc.

C. 2. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1787-1789. — Comparaison des prix d'adjudication des travaux de voirie de 1722 à 1726. — État des ponts et ponceaux de la Généralité de La Rochelle. — Devis pour le rétablissement de la chaussée de Châteauneuf et des six ponts qui la traversent. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux déboutant le sieur Devigne, conducteur des ponts et chaussées, de ses prétentions pour le remboursement de 16,603 livres 15 sols. — État général des routes de la Généralité faites, commencées, projetées ou à projeter. — État des ouvrages faits par corvées en 1786, etc.

C. 3. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1722-1788. — Rapport sur la situation des ponts et chaussées de l'Élection de Rochefort. — Mémoire sur la route de Paris à Bordeaux dans la partie qui traverse la Généralité de La Rochelle. — Instructions sur l'ouverture de nouvelles routes et les mesures à prendre pour empêcher les contestations. — État arrêté des dimensions des routes de la Généralité de La Rochelle, divisées en trois classes. — Estimation des travaux d'entretien et de confection à faire aux routes.

C. 4. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 1 plan.

1718-1785. — Ordonnances des intendants de La Rochelle sur les travaux de voirie dans la Généralité. — Jugements des trésoriers de France ordonnant la démolition de constructions élevées par des particuliers en contravention aux règlements. — Arrêt du Conseil d'État obligeant les héritiers du sieur Guérinet, trésorier des ponts et chaussées, à rembourser les sommes dont il était reliquataire. — État des recettes et dépenses du service des ponts et chaussées pour la Généralité. — Rapports sur les réela-

mations du marquis de L'Ange et de madame la maréchale d'Armantière contre la direction du chemin de Cozes à Royan. — Plan des routes traversant la forêt de Benon.— États de distribution que les communautés doivent fournir en 1787 et 1788 pour la confection des routes de la Généralité.

C. 5. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1756-1784. — Indemnités de terrain accordées à cinquante-six propriétaires pour le redressement des routes traversant leurs domaines. — Suppliques et réclamations au sujet de la direction des chemins appuyées par des plans et des rapports des ingénieurs des ponts et chaussées, etc.

C. 6. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1784-1785. — Réclamation des fermiers du marais desséché de Voutron, demandant une indemnité pour la perte de leur récolte de foin par les inondations. — Supplique du sieur Louis-Giraudeau Dupeux, officier de la maison du Roi, qui réclame une indemnité de 8,000 livres pour la démolition d'un magasin qu'il possédait sur le pont d'Alligres (Marans) et qui gênait le cours de la Sèvre, etc.

C. 7. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1785-1787. — Supplique de M. de La Revêtison Chabot demandant une indemnité pour le dommage causé à ses propriétés par la nouvelle route de Niort à Bordeaux dont le plan est joint à sa requête. — Réclamation de madame veuve de Beaucorps de La Bastière, qui se plaint de la direction projetée de la route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély et appuie sa demande d'un plan des lieux. — Rapport négatif, etc.

C. 8. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1787-1789. — Réclamation du sieur Bataré, dont la maison s'est écroulée par suite des travaux de nivellement exécutés sur la place de Matha ; il lui est alloué 816 livres. — Demande d'indemnités de terrains par les sieurs de Laterce, Velat de Chamdoré, Rétif et madame Chabosselais à l'occasion des routes de La Rochelle à Limoges ; — à La Roche-Chalais ; — à Saintes, etc.

C. 9. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1719-1777. — Projets de répartition des fonds alloués pour les ponts, chaussées et ports maritimes du commerce. — Appointements et gratifications des ingénieurs et des divers employés des ponts et chaussées, etc.

C. 10. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1778-1788.— Projets de l'état (budget) du Roi pour les ouvrages et réparations faits ou à faire aux routes et ports de la Généralité de La Rochelle. — Devis pour l'entretien annuel des routes de la Généralité, etc.

C. 11. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1720-1789. — Curage et agrandissement du port de La Rochelle. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances des intendants Amelot de Chaillou, Bignon et Barentin, et arrêtés de la Chambre de commerce concernant l'imposition nécessaire au payement des travaux du havre et sa répartition sur les vingt Généralités des pays d'élection. — Mémoire du duc d'Aiguillon et rapport de l'intendant de La Rochelle sur le curage du port de Riberou, qui se ferait par corvées.

C. 12. (Liasse.) — 101 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1698-1786. — Délibération du corps de ville de La Rochelle et arrêts du Conseil d'État autorisant les réparations à faire à l'hôtel de l'intendance, au palais de justice et aux prisons de La Rochelle. — Instructions générales sur les réparations des bâtiments servant à l'administration de la justice dans les diverses provinces du royaume.

C. 13. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 1 plan.

1748-1787. — Arrêt du Conseil d'État et ordonnance de l'intendant de La Rochelle autorisant l'établissement et la construction immédiate d'un arsenal à La Rochelle. — Réclamations du R. P. provincial de l'Ordre des Récollets contre le voisinage des travaux commencés. — Plan du terrain sur lequel doivent être élevés les bâtiments de l'arsenal, et procès-verbal de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées constatant que les travaux de l'arsenal ne peuvent pas nuire à la solidité de l'église Saint-Sauveur, etc.

C. 14. (Liasse.) — 139 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1703-1785. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances royales approuvant les réparations à faire aux bureaux des fermes et des traites de la Généralité de La Rochelle; — aux cachots des prisons, aux chambres d'au-

dience et du Conseil d'élection et au palais du Présidial de Saintes. — Délibérations du corps de ville de Saintes suppliant Sa Majesté d'ordonner la perception de 20 sols par chaque enregistrement de causes, tant au Sénéchal qu'au Présidial, pour le payement desdites réparations, etc.

C. 15. (Liasse.) — 119 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1728-1787. — Arrêts du Conseil d'État autorisant la construction du palais de justice de Saint-Jean-d'Angély et de l'hôtel de ville de la Sénéchaussée sur la place des Jacobins, et homologuant la vente faite pour cet effet par M. César-Jean Joly d'Aussy ; — approuvant les réparations à faire à l'auditoire, aux prisons royales et autres bâtiments du siége du tribunal de Saint Martin-de-Ré ; — la reconstruction du palais de justice de Rochefort, etc.

C. 16. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1750-1786. — Arrêts du Conseil d'État concernant les travaux pour la salubrité de Rochefort, ponceaux pour l'écoulement des eaux; — établissement de fontaines et de promenades plantées d'arbres, etc.; — réfectionnement des pavés de la ville et de ses faubourgs.

C. 17. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1749-1787. — Arrêts du Conseil d'État relatifs au pavage de Saintes, La Rochelle, Saujon, Saint-Jean-d'Angély et Tonnay-Charente, etc.

C. 18. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1762-1789. — Arrêts du Conseil d'État autorisant la perception d'un impôt pour la réfection des pavés de Pons, du château d'Oléron et de Saint-Martin-de-Ré. — Dénonciation d'abus de pouvoirs du juge de Pons, qui avait passé des adjudications onéreuses pour cette ville. — Supplique adressée au Roi par les aubergistes de Pons qui se plaignent de la sévérité du syndic, à l'occasion d'une assemblée clandestine.

C. 19. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1657-1789. — Desséchement des marais dans les Élections de La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély. — États d'imposition et de répartition des sommes imposées et des propriétaires des marais desséchés et à dessécher. — Requêtes, procès-verbal d'expertise et transactions à l'occasion des marais de Maillezay, Vix, Benet, etc., pour terminer un procès engagé au Présidial de La Rochelle entre le sieur de La Riboissière et les intéressés. — Plan sur parchemin desdits marais dressé par M. de La Maisonneuve.

C. 20. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1712-1775. — Lettres ministérielles à l'intendant de La Rochelle, de Beauharnois, relatives aux gages des trésoriers des ponts et chaussées; — du cardinal Dubois, recommandant à l'intendant Bignon le travail des communautés pour l'exécution des chaussées, ajoutant qu'il ne faut imposer au peuple que des corvées médiocres et prendre des mesures pour que leur nourriture et celle de leurs chevaux ne leur coûtent rien. — Suppliques d'Élisabeth de Beaupré, veuve du sieur Methé de Fontremis, conseiller au Présidial de Saintes, à l'occasion de la route de Saintes à Pons.

C. 21. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1775-1780. — Suppliques à l'intendant de La Rochelle par messire Martin de Bonsonge, capitaine général de la capitainerie garde-côte de Marennes, qui demande une allocation de 300 livres pour achever le terrain qui conduit aux marais Gâts; — par J. Raymond Richier, syndic général des marais salants de Marennes, qui demande que le montant de la contribution de ses co-intéressés soit employée en entier aux réparations des chemins conduisant au port; — par les curés de Saint-Germain-de-Marancennes et de Macqueville, qui se plaignent que l'administration des sacrements devient impossible dans leurs annexes, parce que les routes sont impraticables pendant l'hiver. — Lettre du ministre Necker à l'intendant Meulan d'Ablois, pour exempter de la corvée les populations maritimes de Ré et d'Oléron, etc.

C. 22. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1780-1784. — Supplique de Jean Fâvre, maître en chirurgie à Saint-Jean-d'Angély, qui réclame contre une ordonnance de l'intendant de La Rochelle, condamnant sa maison à être démolie pour cause de vétusté. — Lettres du ministre Necker à l'intendant de La Rochelle, concernant les gratifications aux ingénieurs des ponts et chaussées ; — l'adjudication des ponts et ponceaux de la Généralité, etc. ; — du ministre d'Ormesson à l'intendant, pour la création de commis chargés de l'exécution du règlement sur le roulage, etc.

C. 23. Liasse.) — 125 pièces, papier.

1784-1789. — Lettres de M. de Calonne à l'intendant de La Rochelle, concernant la destruction des atterrissements et plantations au-dessus et au-dessous des ponts qui s'opposent au libre cours des eaux; — la manière dont sont indemnisés les propriétaires lésés par l'ouverture de nouvelles routes; — de M. de La Mellière à l'intendant, pour lui recommander la réclamation du sieur Héard Du Taillis, venu à Paris pour la fédération, qui se plaint de n'avoir pas été indemnisé d'un terrain pris par la route de Saintes.

C. 24. (Liasse.) — 136 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1616-1787. — Arrêts du Conseil d'État autorisant les propriétaires intéressés à dessécher les marais du Roi et autres aux environs de Rochefort; — le pavage des rues et la construction des chaussées de Rochefort; — l'assainissement des marais de la Petite-Flandre; — un impôt bientôt supprimé de 20,000 livres sur le sel des côtes de Saintonge, pour couvrir les frais de desséchement des marais de la Généralité de La Rochelle. — Suppliques du R. P. Henri Favols, de la Société de Jésus, directeur de l'ancien desséchement des marais de Ciré et d'Ardillières, demandant à être exempté de payer sa part dans le desséchement desdits marais; — de M. Fleuriau l'aîné, officier commensal de la maison du Roi, seigneur de Touchelonge, revendiquant la possession de neuf journaux de marais qui lui était contestée par le seigneur de Fouras.

C. 25. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1732-1789. — Procès entre le marquis Jean-François-Louis de Lostanges, baron de Paillé, ancien capitaine de cuirassiers, d'une part; et la dame Magdeleine de Parabert, abbesse de l'abbaye royale Notre-Dame-hors-les-Murs de Saintes, dame de la terre et seigneurie de Saint-Denis-d'Oléron, et le chapitre de l'église de Tours, d'autre part. — Arrêts du Conseil d'État déboutant M. le marquis de Lostanges de ses prétentions et rejetant son pourvoi en cassation.

C. 26. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1684-1788. — Nomination de syndics pour les marais de Royan, Saint-Augustin et Arvert et consentement de l'impôt nécessaire pour leur desséchement. — Statuts et règlements conclus entre les associés pour le desséchement des marais et rivières de Royan et de Mornac. — Ordonnance de l'intendant homologuant les délibérations des intéressés au desséchement du marais d'Andilly. — Convention entre M. le comte et madame la comtesse de Chastenay-Lanty, M. le comte d'Houdelot et le sieur Boncerf, pour le desséchement des marais de Talmont. — Marais de Salles, Châtelaillon, Saint-Louis, La Petite-Flandre et Rochefort. — Marais de Nuaillé, Voutron, etc., concédés par Louis XIII, en 1638, au duc de Saint-Simon. — Arrêts du Conseil d'État réduisant l'imposition sur les marais desséchés, de 6 sols par journal, à 4 sols; — ordonnant, à la requête des maires et échevins de Saintes, le recurement des prairies qui bordent la Charente. — Correspondance du duc de Richelieu avec le contrôleur général, au sujet du mémoire de madame la princesse de Conti pour le desséchement du marais du Brouage, etc.

C. 27. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1733-1779. — Deux lettres autographes des 31 janvier et 25 mai 1738 de madame Louise-Elisabeth de Bourbon qui s'intéressait au desséchement des marais d'Arvert. — Arrêt du Conseil d'État homologuant l'adjudication du canal de la Maire pour parvenir audit desséchement. — Ordonnances de l'intendant concernant le desséchement des marais de Charras et de La Prée-Cléreau. — Arrêts du Conseil d'État concernant le desséchement des marais de Mornac et de Royan.

C. 28. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1735-1788. — Bacs et bateaux. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle concernant le passage de Martrou. — États des péages de la Généralité de La Rochelle confirmés, supprimés, et à vérifier sur titres représentés. — États des péages de la subdélégation de Barbezieux, sur lequel figure un droit « pour un mariage sortant de la « terre, 5 sols, ou un baiser de la mariée. » — Arrêts du Conseil d'État réglant la perception des droits de bacs de la Généralité de La Rochelle; — permettant à différents seigneurs de tenir des bacs taxés sur divers cours d'eau; — annulant les prétentions du président d'Alligres de percevoir un droit sur les voitures, bêtes de somme, etc., passant la Sèvre à gué, et celles des Missionnaires de Saintes sur chaque gabare de sel montant la Charente et passant sous les ponts de Cognac; — ordonnant l'exécution de tous les édits sur la police des bacs, suivant leur forme et teneur.

C. 29. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1737-1749. — Correspondance ministérielle relative

au service des bacs et bateaux et aux droits de péage. — — Envoi par le ministère à l'intendant de La Rochelle de onze arrêts du Conseil d'État supprimant les droits de péage indûment prétendus par la dame de Rambure, le sieur Salomon, les abbés de Bouvoust et de Notre-Dame de La Frenade, le sieur de Brac, le baron de Surgères, la comtesse de Lusignan, et exigeant la justification préalable de ceux de Mgr l'évêque de Saintes et de madame la marquise de Courcillon.

C. 30. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1753-1782. — Correspondance ministérielle relative au service des bacs et bateaux. — Suppression par M. de La Rochefoucauld du bac sur la Charente dans la paroisse d'Emberac et son rétablissement par le sieur Péron. — Lettres de M. de Silhouette à l'intendant de La Rochelle pour amener l'établissement d'un tarif uniforme des droits de péage; — du duc de Choiseul autorisant l'adjudication par l'intendant d'Orfeuil du passage des troupes de Fouras à l'île d'Aix et de l'île d'Aix à La Rochelle; — de l'abbé Terray sur la négligence des propriétaires de bacs à les entretenir et la nécessité d'afficher le tarif des droits de bacs fixé par les titres de concession.

C. 31. (Liasse.) — 114 pièces, papier, 5 pièces, parchemin; 1 sceau.

1713-1789. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant l'imposition de la somme de 70,000 livres sur tous les marais salants de Saint-Georges et de Saint-Pierre d'Oléron pour le rétablissement du chenal de La Perrotine; — les travaux du chenal de L'Épine ou de Mérignac pour prévenir les inondations, à la demande des propriétaires de l'île d'Oléron.

C. 32. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1730-1787. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant de La Rochelle approuvant le devis des travaux à exécuter aux chenaux de La Perrotine et de L'Épine; — observations des propriétaires riverains sur lesdits travaux. — Mémoire à présenter aux princes et seigneurs qui ont des droits sur les sels chargés à l'île d'Oléron.

C. 33. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 13 pièces, parchemin; 1 plan.

1726-1789. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances des intendants de La Rochelle concernant les réparations à faire aux digues de l'île de Ré. — Requête des habitants de l'île d'Oléron, qui demandent l'autorisation de s'assembler pour délibérer sur les moyens de dessécher leurs marais. — Plan, coupe et élévation de l'aqueduc à construire pour l'écoulement des eaux des marais d'Oléron.

C. 34. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1753-1787. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle concernant les travaux des marais des Prises, des Mattes, le chenal de Saint-Bonnet et les réparations au port de Saint-Denis d'Oléron. — Mémoires et observations présentés par le sieur Compère Laubier à la chambre de commerce de Bordeaux, concernant les travaux à exécuter au littoral de l'île d'Oléron, etc.

C. 35. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1772-1789. — Arrêts du Conseil d'État prescrivant une imposition sur les propriétés de l'île d'Oléron pour couvrir les frais des travaux de Saint-Denis. — Approbation par l'intendant de La Rochelle du devis des travaux à exécuter au canal de délestage de Chatressacq (rive gauche de la Seudre); — état général des dépenses pour ce canal, approuvées par le juge sénéchal de l'île et baronnie d'Arvert et les habitants de La Tremblade, etc.

C. 36. (Liasse.) — 134 pièces, papier; 3 pièces, parchemin; 1 plan.

1763-1789. — Arrêts du Conseil d'État homologuant la délibération prise par les habitants de Saint-Georges (Oléron) pour la construction du canal du Douhet; — approuvant l'adjudication des ouvrages nécessaires pour l'ouverture d'un canal navigable de Saint-Georges à la mer; — ordonnances de l'intendant de La Rochelle confirmant le rapport de l'ingénieur en chef sur lesdits travaux. — Plans de l'écluse du canal de Saint-Georges, des portes d'ébe et de flot à construire à son embouchure et de l'île d'Oléron, indiquant le tracé général dudit canal, etc.

C. 37. (Liasse.) — 128 pièces, papier, 7 pièces, parchemin; 4 plans.

1737-1758. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant l'adjudication des réparations des bords de la rivière la Boutonne; — les réparations des écluses de Bernouet et de Tonnay-Boutonne. — Plans de l'écluse de Bernouet et de ses dépendances, etc.

C. 38. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1630-1780. — Ordonnances des intendants de La Rochelle prescrivant la démolition des moulins au-dessus et au-dessous de Tonnay-Boutonne. — Procès-verbal

dressé par l'ingénieur des ponts et chaussées constatant les travaux faits aux déversoirs au-dessus et au-dessous de Tonnay-Boutonne.

C. 39. (Liasse.) — 137 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1418-1780.—Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant de la Rochelle : concernant la réfaction du chenal de La Brande (île d'Oléron) ; — approuvant les travaux à exécuter pour rendre la Sèvre navigable et redresser cette rivière entre Marans et la mer ; — ordonnant les ouvrages nécessaires pour prévenir les débordements de la Charente ; — concernant l'exécution du plan des atterrissements le long de la Seudre et de la Charente ; — réglementant la dimension des gabares et le halage en rivière de Charente. — États généraux des moulins, pertuis, vannes, écluses et bouchots construits sur les rivières et canaux de la Généralité de La Rochelle ; — des pêcheries exclusives des côtes des amirautés de Marennes et de La Rochelle par M. Le Masson Du Parc. — Supplique au Roi par les habitants de l'île d'Oléron demandant la confirmation des priviléges concédés par lettres patentes de Charles V en 1372 et continués par ses successeurs, pour l'établissement de pêcheries exclusives sur les côtes d'Aunis et de Saintonge.

C. 40. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1752-1769. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant l'exécution des travaux nécessaires pour rendre la Seugne navigable. — Ordonnance de l'intendant de La Rochelle rendue sur la requête du syndic honoraire de Pons, le sieur de Lisleferme, pour la démolition des pêcheries sur le cours de la Seugne. — Délibérations des commissaires et syndics de la communauté de Pons, au nom des intéressés au desséchement des marais de la Seugne.

C. 41. (Liasse.) — 118 pièces, papier, 3 plans.

1737-1781. — Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, devis, plans et mémoires à l'intendant de La Rochelle, pour l'établissement d'un pont en charpente sur le canal de Brouage.

C. 42. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1741-1772. — Arrêts du Conseil d'État approuvant les réparations aux fontaines, au clocher et à l'horloge de Brouage et subrogeant Morency et à défaut Pierre Guitton à la confection desdits travaux. — État des sels chargés dans le bureau de Marennes et des impôts sur cette denrée, pour l'entretien et les réparations des fontaines.

C. 43. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1735-1789.— Phares et fanaux.— Arrêts du Conseil d'État fixant les droits à percevoir pour l'entretien des feux établis le long des côtes de la Généralité de La Rochelle (phares des Baleines et de Chassiron), sur les bâtiments qui entrent dans les rades de La Rochelle, de l'île de Ré et de l'île d'Oléron.

C. 44. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1737-1789. — Arrêts du Conseil d'État supprimant les droits de feux sur les bâtiments qui mouillent dans les rades de La Rochelle ; — approuvant l'établissement d'un phare dans l'île d'Oléron. — Réparations et entretien des tours du Cordouan, des Baleines et de Chassiron, etc.

C. 45. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1733-1764. — Ordonnance de l'intendant de Blair de Boisemont concernant les réparations au fourneau de la tour des Baleines. — Rapport sur le fanal en reverbères de la tour des Baleines, dû à M. Sangrain, sous l'intendance de M. Meulan d'Ablois.

C. 46. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1733-1781. — Arrêts du Conseil d'État concernant la perception d'un droit sur les bâtiments qui mouillent dans les rades de La Rochelle pour couvrir les frais de la nouvelle lanterne de la tour des Baleines ; — réduisant le droit ci-dessus d'un sol par tonneau à 6 deniers. — Ordonnances des intendants Barentin, de Blair et de Beauharnais, commissionnant les préposés au service des phares.

C. 47. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1728-1788. — Comptes des recettes et dépenses pour l'entretien et les réparations des phares et fanaux du littoral de la Généralité de La Rochelle.—Ordonnances des intendants pour les gages des gardiens des phares, etc.

C. 48. (Liasse.) — 109 pièces, papier

1734-1779. — Mémoires des travaux à faire pour l'établissement d'un magasin de charbons auprès de la tour des Baleines ; — des dépenses de bois et de charbon pour l'entretien des feux de ladite tour. — Dépenses faites par le sieur Sangrain pour l'établissement des deux fanaux des îles de Ré et d'Oléron, etc.

C. 49. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1763-1788. — États des fournitures et dépenses pour l'entretien des feux de la tour de Chassiron; — des réparations urgentes à faire à ladite tour et à son magasin de charbon.

C. 50. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 13 pièces, parchemin; 1 plan.

1713-1788. — Arrêts du Conseil d'État annulant une sentence de la Sénéchaussée de La Rochelle relative à Ravet, conducteur des ponts et chaussées; — autorisant les réparations du four banal d'Angoulins; — un nouveau tracé du chemin d'Angoulême à Bordeaux; — les réparations du cimetière et du presbytère de Tonnay-Charente; — la confection et l'entretien des routes de la Généralité de La Rochelle; — la construction de trois ponceaux sur la route de Moëze à Brouage. — Devis des réparations à faire au pont et aux écuries royales de Saintes. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle prononçant des peines contre toute personne qui endommagerait les balises des courceaux d'Oléron; — concernant la police du roulage; — ordonnant la construction de trois ponceaux sur le ruisseau de Sazennes. — Requête du sieur Jean de Fouchy au Conseil d'État, revendiquant la concession de 12,000 arpents de terrains vagues en Aunis, qui lui était contestée par le marquis de Seuil, seigneur de Charon; — le Conseil d'État ordonne qu'il soit fait justice au sieur de Fouchy par l'intendant. — Plan figuratif des différentes routes conduisant à Jonzac, etc.

C. 51. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 58 pièces, parchemin.

1718-1787. — Arrêts du Conseil d'État concernant: — l'établissement d'une chambre de commerce à La Rochelle; — les pêcheries et moulins de la Généralité; — les fontaines de La Rochelle; — l'établissement à La Rochelle d'un bureau pour la marque et le plombage des marchandises; — la fabrication des futailles; — les inspecteurs des manufactures; — les droits sur les poids et mesures et l'amidon; — supprimant le droit de pêche dans les fossés de La Rochelle; — les corvées pour la réparation des chemins; — les droits de halle et minage dans diverses villes de la Généralité; — autorisant la fondation d'une société d'agriculture dans la Généralité; — assimilant le port de Rochefort aux ports désignés pour l'embarquement et le débarquement des matières propres à la fabrication du papier; — portant attribution à l'intendant des contestations au sujet des droits de balisage et de coutumes dus par les bateaux passant à Oléron; — ordonnant des impositions extraordinaires pour l'approvisionnement de la province par suite des disettes de 1752 et 1753; — déclaration du Roi servant de règlement pour l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle.

C. 52 (Liasse.) — 32 pièces, papier; 40 pièces, parchemin.

1669-1788. — Arrêts du Conseil d'État concernant: l'établissement d'une maison de refuge pour les vagabonds dans la Généralité de La Rochelle; — les enfants trouvés; — les réparations de diverses églises de la Généralité; — les ports de la Généralité où le commerce des grains sera libre; — les bacs et bateaux; — l'octroi de La Rochelle; — le logement des troupes; — le commerce direct de Rochefort avec les colonies françaises d'Amérique; — l'établissement d'une nitrière dans la Généralité; — la falsification des eaux-de-vie; — différentes enclaves des Généralités de La Rochelle et de Limoges; — la délimitation des diverses paroisses de la Généralité, etc.

C. 53. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1698-1759. — Correspondance des ministres Pontchartrain, Chamillard, Desmarets, du duc de Noailles, de Philippe d'Orléans, etc., avec les intendants de La Rochelle, relative : — à l'imposition des gardes, gendarmes et chevau-légers du Roi qui jouissent des privilèges de commensaux, bien que sortis des compagnies; — à la suppression des offices de commissaires particuliers aux revues et logements des gens de guerre; — à la taxation des bestiaux sur les rôles des tailles; — à la nomination des collecteurs d'office et syndics pour la répartition des tailles; — aux exemptions de taille indûment accordées aux officiers et archers de l'ancienne compagnie de la connétablie et maréchaussée de France; — à la défense aux officiers de l'Élection de faire exploiter par leurs domestiques plus d'une ferme ou domaine composé de deux charrues et dans une paroisse seulement, pour jouir de l'exemption de la taille. — Supplique des héritiers de la veuve de messire Pierre de Pons, seigneur de La Coudre, demandant l'exemption de la taille pour leur terre de Taugon-La-Ronde. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant aux particuliers compris dans la capitation de 1754 de payer « outre la portée de leurs « taxes, les 4 sols par livre d'icelle, » etc.

C. 54. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1759-1777. — Lettres ministérielles, signées d'Ormesson, de Silhouette, de Fourteille, Bertin, Terray, Turgot, etc., adressées aux intendants Baillon, d'Orfeuil, Le Pelletier de Morfontaine, d'Meilhan, de Monthion et

d'Ablois, et minutes des lettres des intendants concernant : l'imposition de 15,000,000 de livres sur tous les habitants exempts et non exempts, au marc la livre de leur capitation, pour les frais de l'assemblée des milices gardes-côtes; — le dénombrement des biens-fonds du royaume et la prorogation provisoire d'une partie des impositions avec la cessation des trois vingtièmes et le dédoublement de la capitation ; — le mémoire de S. A. S. M. le duc de Penthièvre, amiral de France, qui demande la décharge des vingtièmes sur les droits d'ancrage, de délestage et de balisage sur la Seudre et de lestage dans les coureaux d'Oléron, comme droits royaux; — la répression des abus introduits dans l'exercice des priviléges de regrattiers, revendeurs de sel à la petite mesure, marqueurs de cuirs, contrôleurs de poudre, etc. ; — la décision du Conseil d'État sur l'exemption des vingtièmes pour les maisons canoniales affermées jusqu'à neuf ans; — la compétence des intendants en matière de vingtièmes; — la suppression des vingtièmes d'industrie dans les bourgs et villages. — Règlement du Roi pour les contraintes en matière d'impositions. — Lettre autographe du ministre Necker priant l'intendant de faire afficher un arrêt du Conseil d'État sans retard.

C. 55. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1778-1789. — Lettres des ministres Necker, Joly de Fleury, de Calonne, d'Ormesson, etc., du contrôleur général et des subdélégués, aux intendants d'Ablois et de Reversaux, concernant : la répartition des vingtièmes; — le tarif des différents grains dans la Généralité, d'après les marchés de 1758 à 1777; — la nomination dans les diverses villes franches et abonnées d'un receveur commis par arrêt du Conseil et cautionné; — la surtaxe des taillables des paroisses voisines de La Rochelle, par suite du privilége abusif des Rochelais possédant des biens-fonds dans la paroisse; — une enquête relative à la gestion de Louis Mayran, maître en chirurgie, syndic électif de Jonzac; — un mémoire présenté à l'intendant par le sieur Faure, au nom de la noblesse de Saintes et Barbezieux, contre le projet de réunion sur les mêmes rôles des vingtièmes des nobles à ceux des taillables, etc.

C. 56. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1706-1778. — Lettres signées Chamillard, de Bercy, d'Ormesson, Trudaine et Necker aux intendants Begon, de Beaubarnois, de Barentin, Baillon, d'Ablois, etc., relatives : à des demandes en décharge et modérations et aux ordonnances des intendants à ce sujet ; — aux plaintes portées contre le commis aux tailles de Saintes qui avait fait emprisonner le sieur Loizeau, collecteur de la paroisse de Roye ; — aux plaintes des habitants de Beauvais-sur-Matha contre la pression exercée sur les collecteurs par les sieurs Pasquier et Merveilleux, marchands en gros, forts de la protection du subdélégué pour n'être imposés qu'à des sommes insignifiantes, etc. ; — minutes des lettres des intendants y relatives.

C. 57. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1779-1789. — Lettres ministérielles signées Necker, de Fleury, d'Ormesson, de Vergennes, de Calonne, etc., aux intendants d'Ablois et de Reverseaux, et minutes des réponses des intendants concernant : la demande des habitants de Sainte-Marie (île de Ré) d'avoir dans leur paroisse un préposé aux vingtièmes ; — le mémoire du comte de Jarnac, au nom des habitants de Jarnac, qui demandent et obtiennent l'exemption des vingtièmes d'industrie (la même faveur est étendue à Jonzac, Chateauneuf et Soubise, mais refusée à Pons); — les demandes en décharge et modérations d'impôts par M. Brethoux de La Barde ; — le maréchal de Richelieu ; — le marquis de Vaudreuil, gouverneur général de Saint-Domingue ; — le comte de Polignac ; — Ancelin, seigneur de Saint-Quentin de Rausanne ; — le comte de Chatillaillon, etc.

C. 58. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1713-1789. — Lettres signées de Bercy, d'Ormesson, Orry, Necker, de Vergennes, adressées aux intendants de Barentin, de Pleurre, de Boisemont, Baillon, de Senac, de Monthion, d'Ablois et de Reverseaux, et minutes des réponses des intendants, relatives : à une indemnité aux peuples de la Généralité qui se sont portés en armes sur les côtes pour s'opposer à la descente des Anglais ; — aux réductions annuelles et motivées sur la taille dans la Généralité, avec l'approbation de la répartition de ces diminutions par les intendants, etc.

C. 59. (Liasse.) — 146 pièces, papier, dont 10 imprimées.

1714-1789. — Lettres des ministres d'Ormesson, Necker, etc., aux intendants de Reverseaux, de Beaubarnois, d'Ablois, et minutes des réponses des intendants, concernant les frais de poursuites et de recouvrement en matière d'imposition ; — ordonnances des intendants Baillon et Barentin sur la taxation des huissiers et sergents employés au recouvrement des impositions ; — sur la répression des abus commis par les collecteurs et leurs agents ; — nommant des collecteurs pour les diverses

paroisses de la Généralité. — Arrêt du Conseil d'État et ordonnance de l'intendant de la Guyenne, Dupré de Saint-Maur, autorisant la vente des fruits et effets saisis, faute de payement des impositions, dans les Élections du ressort de la Cour des Aides de Bordeaux, par les chefs de garnison commissionnés et assermentés, mais avec le même salaire que pour leurs journées ordinaires.

C. 60. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1715-1789. — Lettres ministérielles signées Des Maretz, d'Ormesson, de Fleury, Necker, Turgot, adressées aux intendants d'Ablois, de Reverseaux, etc., et minutes des réponses des intendants, relatives à la recherche des usurpateurs des titres de noblesse; — à la suppression de la vénalité des charges de magistrature; — au rétablissement des offices du Parlement de Bordeaux avec attribution de gages aux nouveaux officiers; — au traitement des directeurs et contrôleurs des vingtièmes.

C. 61. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1751-1788. — Procès-verbaux constatant que les registres des recettes et dépenses du Bureau des fermes ont été cotés et paraphés par les juges des traites en la juridiction de La Rochelle. — Correspondance des ministres d'Ormesson, de Fleury, de Vergennes, Necker, etc., avec les intendants d'Ablois et de Reverseaux, relative aux nominations des directeurs, contrôleurs et divers employés des finances dans la Généralité, etc.

C. 62. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1705-1790. — Arrêt du Conseil d'État accordant une diminution de 80,000 livres sur la taille de la Généralité de La Rochelle en 1739, et répartition de cette diminution entre les Élections de La Rochelle, Saintes et Barbezieux. — Ordonnance du roi Louis XVI sur les impositions aux tailles. — Correspondance relative aux secours demandés aux intendants pour pertes de récolte. — État des sommes reçues et dépensées sur le droit de confirmation et vente des maîtrises dans la Généralité.—Circulaire de l'intendant à tous ceux qui jouissent des priviléges de noblesse, depuis 1643, pour les inviter à payer le droit de confirmation ou à représenter leurs titres. — Droits réservés dans les subdélégations de Surgères, Rochefort et La Rochelle, etc.

C. 63. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1753-1785. — Comptes présentés aux intendants par les receveurs des finances, des pertes sur les grains;—des recouvrements des 4 sols par livre du premier vingtième, etc., pour les Élections de La Rochelle, Marennes et Saintes. — Décharges et modérations accordées aux nobles et privilégiés de l'Élection de Saintes, pour les offices et droits, les biens-fonds, etc. — Exempts : MM. Pierre Dumorisson, Broussard, comte de Saint-Simon, de La Garde, Gaston de Court, etc.

C. 64. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1761-1787. — États et comptes des frais de recouvrement, de poursuite et de contrainte, en matière de contributions, tant contre les collecteurs que contre les contribuables, rendus aux intendants par les conseillers du Roi receveurs des tailles dans les Élections de La Rochelle, Saintes et Barbezieux, etc.

C. 65. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1730-1782.— Comptes présentés aux intendants par les receveurs des tailles pour les pertes sur les grains et le recouvrement des vingtièmes dans l'Élection de Cognac. — États, par paroisses, des frais de poursuite pour le recouvrement de la taille, des vingtièmes, etc , dans les Élections de Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, etc.

C. 66. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1753-1785. — Comptes présentés aux intendants par les conseillers du Roi, receveurs des tailles pour décharges à cause des pertes sur les grains, et pour le recouvrement des vingtièmes dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — État des ordonnances de décharges, modérations et non-valeurs accordées par l'intendant pour les Élections de Saint-Jean-d'Angély et Barbezieux. — Rôles des nobles et privilégiés, etc.

C. 67. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1712-1789. — Gratifications, gages et taxations des syndics et greffiers des rôles pour les 5 Élections de la Généralité de La Rochelle.— Quittances des greffiers pour les diverses paroisses de l'Élection de La Rochelle.—États des gratifications accordées aux employés des vingtièmes dans la Généralité de La Rochelle, etc.

C. 68. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1701-1764. — Trente-quatre extraits des brevets généraux arrêtés au Conseil d'État pour la levée des impositions dans la Généralité de La Rochelle. — Capitation de

la Noblesse, des officiers de la maréchaussée, etc. — Cartes et projets de répartition par Elections. — Ordonnances des intendants pour la répartition des tailles dans la Généralité. — Cartes des impositions approuvées par le ministère, etc.

C. 69. Liasse.) — 108 pièces, papier.

1731-1789. — Répartition de la taille et des impositions de toute nature sur les villes et paroisses de la Généralité. — Capitation de la Noblesse des Élections de La Rochelle, de Saintes, de Marennes, de Barbezieux et de Saint-Jean-d'Angély. — Capitation des employés des cinq grosses fermes et du domaine, des officiers de finance, etc. — Noms des paroisses pour lesquelles des remises ont été proposées et accordées pour pertes de grains, etc.

C. 70. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1715-1781. — Rôles de répartition de la taille dans la Généralité.— État des secrétaires du Roi et des gardes-sceels près les chancelleries des cours supérieures et siéges présidiaux supprimés par édit de juin 1715, avec la finance des nouveaux offices créés par le même édit. — Arrêts du Conseil d'État confirmant la répartition de la somme de 30,000 livres de diminution sur la taille des Élections de la Généralité par l'intendant ; — l'imposition au marc la livre de 6,004 livres 19 sols sur tous les habitants de la Généralité pour le logement des troupes. — Supplique à l'intendant par les habitants de l'île d'Oléron demandant une décharge dans la taille. — Ordonnances de l'intendant sur la répartition de la taille dans l'Élection de Saintes ; — déboutant les bourgeois de La Rochelle de leurs prétentions à ne point payer la taille pour leurs domaines hors la ville. — Mémoires sur les abus introduits dans le recouvrement de la taille, avec les réponses du subdélégué de l'intendant, etc.

C. 71. Liasse.) — 150 pièces, papier.

1701-1728. — Rôles et états de répartition de la taille, capitation, impositions extraordinaires dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants Begon, de Beaubarnais, de Creil, Bignon et Amelot. — Gages des greffiers des rôles. — Suppression des offices d'inspecteurs aux boucheries. — Rôles des officiers du Présidial et de la Sénéchaussée. — Pépinières. — Chambre de commerce. — Digues, hôpitaux et logement des officiers d'état-major dans l'île de Ré. — Employés des fermes. — Officiers et privilégiés. — Fortifications. — Incendies de Sainte-Menehould et de Châteaudun. —Noblesse : MM. de Châtelaillon, Goguet, Boutiron, Green de Saint-Marsault, de La Noue, etc.

C. 72. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1733-1742. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants Bignon et de Barentin, pour la taille, la Chambre de commerce, les digues de l'île de Ré, — les ustensiles, fourrages et usages, les dixièmes, etc. — Capitation de la Noblesse, des officiers et privilégiés, des employés aux traites et aux aides. — Logement des officiers d'état-major et des ingénieurs de l'île de Ré. — Hôpitaux. — Logement du commissaire des guerres. — Offices municipaux. — Gardes d'artillerie de Fouras, etc.

C. 73. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1743-1750. — Rôles des états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants de Barentin, de Pleurre et de Blair de Boisemont, pour la taille, les ustensiles, les fourrages, le logement du commissaire des guerres, la Chambre de commerce, la capitation de la Noblesse, des employés aux aides, aux cinq grosses fermes, au domaine et au tabac; des privilégiés et l'équipement de la milice, etc.

C. 74. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1751-1757. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants de Blair de Boisemont et Baillon. — Suppliques à l'intendant par les collecteurs des tailles de Rochefort demandant la réimposition au département suivant les sommes qu'ils ont avancées au receveur sans les avoir recouvrées. — Taille. — Capitation de la Noblesse, des privilégiés, etc. — Ustensiles, fourrages, impositions extraordinaires, Chambre de commerce, hôpitaux, pépinières, digues, logement des officiers d'état-major et des ingénieurs. — Impositions pour les pertes sur les grains. — Vingtièmes sur les biens-fonds, les marchands, les courtiers, etc.

C. 75. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1758-1763. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants Baillon et Rouillé d'Orfeuil et le trésorier Andrieu. — Noblesse. —Officiers du Présidial.—Employés aux aides, aux traites et au tabac. — Logement du commissaire des guerres et d'un ingénieur en chef à Fouras. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie.—Chambre de commerce.—Milice.

— Officiers municipaux de l'île de Ré. — Vingtièmes des biens-fonds et industrie, etc.

C. 76. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1764-1775. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants d'Orfeuil, Le Pelletier, de Bacquencourt, de Meilhan, de Montyon, de Barentin, et les trésoriers Goguet, Rodrigue et Andrieu. — Chambre de commerce. — Impositions extraordinaires. — Capitation des officiers privilégiés; — des employés aux aides, aux traites, au tabac et au domaine. — Vingtièmes des biens-fonds et d'industrie. — Milice.

C. 77. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1776-1785. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, par les intendants de Montyon, d'Ablois et de Reverseaux, et les trésoriers Gilbert, de Châtelars, Dufrêne et de Beaupreau. — Taille. — Impositions accessoires. — Capitation des nobles, des officiers de justice, police et finances, et des employés des fermes. — Vingtièmes d'industrie. — Plumitifs de la taille de 1782 à 1785.

C. 78. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1786-1790. — Rôles des impositions pour l'Élection de La Rochelle, signés par l'intendant de Reverseaux et les trésoriers de Chassiron et de Gourville. — Capitation des officiers de justice, où l'on remarque les noms des sieurs Seignette, Moyne Du Vivier, Alquier, Garreau Du Colombier, etc. — Projet du rôle de la capitation des employés aux fermes. — Remise du Roi sur la taille de 1787. — Vingtièmes d'industrie et de biens-fonds. — Plumitif du département indiquant le nom des paroisses et des seigneurs et les variations de la taille. — Évaluation des biens-fonds ecclésiastiques, etc.

C. 79. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1704-1717. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants de Begon, de Beauharnais et de Creil. — Distribution des impositions entre la ville de Saintes et les châtellenies environnantes. — Capitation du Présidial et de la Sénéchaussée de Saintes. On y voit figurer MM. de Gaseq, Pichon, Dussault, de La Porte, Guenon, de L'Isleferme, etc. — Corps de ville et échevinage. — Suppression des offices de contrôleurs et inspecteurs des voitures. — Ustensiles de la cavalerie. — Capitation de la Noblesse, des officiers de l'autel, etc. — Fourrages d'été et d'hiver de la cavalerie d'Orléans et de Dutroneq. — Vice-Sénéchaussée et maréchaussée de Saintes, etc.

C. 80. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1724-1727. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saintes, par les intendants de Chaillou et Bignon. — Assiette et département de la taille et autres impositions dans les villes et seigneuries de l'Élection. — Fourrages. — Gages des syndics et greffiers des rôles. — Construction des maisons incendiées de Châteaudun. — Chambre de commerce. — Capitation des nobles et privilégiés et des employés aux aides, etc.

C. 81. (Liasse.) — 46 pièces, papier

1728-1736. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saintes, par l'intendant Bignon. — Entretien des pépinières. — Fourrage et milice. — Incendiés de Châteaudun. — Cinquantième. — Trois deniers pour livre de la taille. — Usages. — Chambre de commerce. — Capitation. — Nobles et privilégiés. — Employés aux aides. — Hôpitaux. — Curage du port de La Rochelle. — Digues de l'île de Ré. — Dixièmes, etc. — Montant de la taille en 1728 : 576,965 livres. — En 1736 : 582,273 livres.

C. 82. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1737-1742. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants Bignon et Barentin. — Privilégiés. — Usages. — Chambre de commerce. — Fourrages. — Montant de la taille en 1737 : 581,109 livres ; en 1742 : 560,712 livres 18 sous 10 deniers. — Hôpitaux. — Frais de recouvrement. — Quartier d'hiver — Logement des troupes. — Entretien et habillement de la milice. — Employés aux aides. — Capitation des gentilshommes. — En 1737 : 2,872 livres 2 sols; en 1742 : 2,761 livres. — Taxes d'office. — Montant du rôle du Présidial : en 1737 : 1,784 livres 4 sols; en 1742 : 1,854 livres 12 sols.

C. 83. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1743-1747. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Barentin. — Département de la taille et autres impositions avec l'affectation spéciale des diverses contributions. — Répartition de la taxe par paroisses avec l'indication des divers seigneurs, parmi lesquels on remarque le prince de Soubise, le duc de Richelieu, l'abbesse et l'évêque de Saintes. — Quartiers d'hiver. — Logement des troupes. — Habillement de la milice. — Ustensile. — Chambre de commerce. — Capitation de la Noblesse, des officiers du Présidial, de la ma-

réchaussée, des employés aux aides, etc. — Montant de la taille en 1743 : 577,873 livres 18 sols 10 deniers ; en 1747 : 602.982 livres 19 sols 10 deniers, etc.

C. 84. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1750-1753. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Blair de Boisemont et le trésorier Clément Navarre. — Impositions extraordinaires. — Capitation. — Chambre de commerce.— Nobles et privilégiés. — Employés aux cinq grosses fermes et aux aides.— Ustensiles.— Fourrages.— Officiers du Présidial: président, Le Berton de Bonnemie ; — lieutenant criminel, Le Mercier ; — avocats, Guenon de Brives et Compagnon, etc. ; — conseillers, Dohet de Saint-Georges, d'Angibeaud, etc.

C. 85. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1754-1758. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants de Blair et Baillon et le trésorier Carré, sieur de Candé. — Taille. — Rôle de la capitation des nobles et privilégiés, où figurent entre autres les sieurs de Beaucorps, Pichon, de Franquefort, de Saint-Seurin d'Argenteuil, Guenon de L'Étang, Guenon de La Soubretière, etc. — Officiers du Présidial et de la maréchaussée. — Employés aux cinq grosses fermes et aux aides. — Chambre de commerce. — Impositions extraordinaires. — Frais de milice. — Vingtièmes, etc.

C. 86. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1759-1762. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par l'intendant Baillon de Servon et le trésorier de Beaupreau. — Taille en 1759 : 575,818 livres 8 sols 10 deniers, réduite en 1762 à 371,477 livres 12 sols 6 deniers. — Impositions extraordinaires en 1759 : 110,863 livres, réduites en 1762 à 70,520 livres.—Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie en 1759 : 106,733 livres 11 sols, réduits en 1762 à 81,554 livres. — Dépenses pour le service des milices gardes-côtes en 1759 : 20,534 livres, réduites en 1762 à 12,430 livres. — Frais de levée des miliciens de remplacement en 1759 : 7,497 livres 18 sols 4 deniers, réduits en 1762 à 3,740 livres. — Chambre de commerce en 1759 : 3,300 livres, réduite en 1762 à 2 200 livres.—Capitation en 1759 : 259,035 livres, réduite en 1762 à 172,960 livres. — Employés aux aides en 1759 : 2,136 livres ; aux cinq grosses fermes, 264 livres, en 1762 : 568 livres 10 sols ; 588 livres. — Privilégiés, en 1759 : 2,047 livres 4 sols ; en 1762 : 4,503 livres 12 sols.—Noblesse, en 1759 : 170 livres; en 1762 : 2,804 livres 8 sols. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1759 : 354,226 livres 19 sols ; en 1762 : 383,619 livres 15 sols 6 deniers. — Vingtièmes d'industrie, en 1759 : 2,687 livres 17 sols; en 1762 : 3,127 livres 17 sols.

C. 87. (Liasse.) — 70 pièces, papier

1763-1770. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants Rouillé d'Orfeuil, Senac de Meilhan, etc., et les trésoriers Andrieu, Massias et Goguet. — Le rôle de la taille se monte, en 1763, à 372,144 livres 15 sols; en 1770, à 355,285 livres 14 sols. — Montant des frais de levée des miliciens de remplacement en 1763 : 3,740 livres. — Milices gardes-côtes, en 1763 : 12,426 livres 7 sols. — Chambre de commerce, en 1763 comme en 1766 : 2,310 livres.—Frais de casernement des troupes en 1763 : 3,353 livres ; en 1766 : 5,179 livres. — Impositions extraordinaires, en 1763 : 76,386 livres ; en 1765 : 70,836 livres. — Ustensiles, en 1763 : 78,530 livres. — Capitation, en 1763 : 177,597 livres; en 1770 : 196,920 livres. —Noblesse, en 1763 : 2,578 livres 16 sols; en 1770 : 1,173 livres 8 sols. — Privilégiés, en 1763 : 4,503 livres 12 sols; en 1770 : 3,956 livres. — Employés aux cinq grosses fermes, en 1763 : 588 livres; en 1770 : 545 livres 13 sols 6 deniers. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1763 : 342,664 livres 11 sols 6 deniers. — Vingtièmes d'industrie, en 1763 : 3,014 livres ; en 1770 : 2,978 livres 5 sols.

C. 88. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1769. — Rôles des impositions dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Meilhan. — Montant des vingtièmes des biens-fonds : 226,980 livres, 12 sols ; — vingtièmes d'industrie, 3,000 livres 16 sols ; — procès-verbaux extrajudiciaires de l'état de 16 paroisses de l'Élection par Jean Nouveau, commissaire de l'intendant. — La pochée de froment, pesant 165 livres, valait 15 livres dans les paroisses de Tams, Thérac, Chérac, et la quartière de froment, pesant 160 livres, valait 14 livres dans les paroisses de Saint-Seurin-de-Palames, Rouffiac, Saint-Sever, Montils, etc. — La mesure dans ces diverses paroisses est de 18 pieds au carreau et 100 carreaux au journal. — Les principaux seigneurs sont le prince de Pons, le chapitre de Saintes et M. Compagnon, secrétaire du Roi, etc.

C. 89. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1771-1783. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants d'Ablois et de Re-

verseaux.—Le rôle de la taille, qui se montait, en 1771, à 355,285 livres 14 sols, est réduit en 1783 à 212,167 livres 18 sols 10 deniers. — Officiers de justice, police et finances, en 1771 : 3,528 livres ; en 1776 : 3,742 livres. — Impositions accessoires, en 1771 : 161,974 livres 17 sols 6 deniers ; — en 1780 : 207,710 livres 2 sols 2 deniers. — Capitation, en 1771 : 186,920 livres ; en 1783 : montant à 203,739 livres. — Le rôle des exempts et privilégiés comprend deux conseillers vétérans au Présidial, un secrétaire du Roi, un assesseur de la maréchaussée, deux contrôleurs des actes, un entreposeur du tabac et le directeur de la poste ; — leur capitation s'élève en 1771 à 104 livres.

C. 90. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1784-1786. — Rôles de répartition des impôts dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Reverseaux et le trésorier de Chassiron. — Capitation des nobles comprenant 114 cotes dont les plus fortes sont celles de M. de La Rigaudière, 100 livres, sur un revenu de 2,400 livres, et celle du marquis de Blenac, 82 livres sur un revenu de 12,000 livres, et où l'on remarque 89 cotes de 10 livres et au-dessous. — Le rôle des exempts et privilégiés contient 10 cotes, savoir : les veuves de deux conseillers vétérans et de deux avocats du Roi, la directrice des postes, le président de l'Élection, le contrôleur des guerres, un assesseur vétéran du Présidial, le conseiller rapporteur du point d'honneur et un sieur Lamarcq.—Montant des vingtièmes : 302,087 livres 4 sols ; — vingtièmes d'industrie, 1,494 livres 7 sols ; — taille, 361,251 livres ; — impositions accessoires, 272,167 livres 18 sols 10 deniers ; — capitation, 203,739 livres.

C. 91. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1787-1790. — Rôles de l'Élection de Saintes dressés par l'intendant de Reverseaux et le trésorier Gilbert de Gourville, s'élevant pour les vingtièmes d'industrie, en 1787, à 1,480 livres 1 sol ; en 1789, à 1,519 livres 2 sols. — Taille, en 1787 : 360,251 livres ; impositions accessoires, en 1787 : 202,028 livres 1 sol 7 deniers ; en 1789 : 208,220 livres 16 sols. — Vingtièmes, en 1787 : 342,774 livres 6 sols ; en 1788 : 342,447 livres 12 sols. — Capitation en 1788 : 203,028 livres 1 sol 7 deniers ; en 1789 : 199,425 livres 19 sols.

C. 92. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1704-1727. — Rôles et états de répartition entre les différentes communautés de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, dressés par les intendants Begon, de Beauharnais, de Creil, Bignon, etc. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie. — Offices et greffiers des rôles. — Taille. — Augmentation de 2 sols par livre sur le dixième de la taille. — Capitation. — Noblesse. — Fourrages d'été et d'hiver. — Impositions extraordinaires. — Maréchaussée. — Sénéchaussée. — Corps de ville, où l'on remarque MM. Benezet, maire ; Ozanneau, lieutenant ; Mestadier, assesseur ; Fradin et Peluchon, échevins ; Caffin, procureur du Roi, et Pépin, commissaire aux revues, etc. — Contribution pour secourir les incendiés de Sainte-Menehould et de Châteaudun. — Chambre de commerce. — Employés aux aides.— Pépinières. — Hôpitaux. — Droits de confirmation. — Mainmorte. — Usages. — Pendant un demi-siècle, le chiffre de la taille reste à peu près stationnaire ; la moyenne en est de 182,361 livres.

C. 93. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1728-1738. — Rôles et états de répartition des impôts entre les différentes villes et châtellenies de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants Bignon et Barentin. — Montant de la taille de 1628 : 187,912 livres ; en 1737 : 196,342 livres. — Droits d'usage de 18 communautés laïques, en 1728 : 1,376 livres 3 sols 4 deniers ; en 1738 : 131 livres 6 deniers, répartis seulement entre 10 communautés. — Frais de la Chambre de commerce et de son député formant une somme fixe de 1,200 livres. — Les dépenses du fourrage et de la milice s'élèvent en 1728 à 28,319 livres, et en 1738 à 30,000 livres. — L'entretien des pépinières en 1728 se monte à 650 livres. — L'imposition pour le rétablissement de la ville incendiée de Châteaudun est de 500 livres. — Le secours aux hôpitaux, en 1728, est de 2,466 livres 7 sols ; en 1734, 2,665 livres 4 sols 9 deniers. —L'entretien des digues de l'île de Ré est de 2,280 livres. —Capitation : 1728 : 73,174 livres ; 1735 74,770 livres ; 1737 : 74,900 livres. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie, 46,585 livres. — La capitation de la Noblesse comprend, en 1728, 107 cotes pour 1881 livres ; en 1737, 1,509 livres 4 sols répartis entre 113 cotes. On y remarque le sieur de l'Épinay, 20 livres ; dame Guenon de La Tour, 10 livres ; de Mornay, 15 livres ; veuve du sieur de Saint-Martin, 60 livres ; Meschinet, 10 livres ; de Bussac, 50 livres ; de Villedon, 30 livres ; la demoiselle Meschinet, 3 livres, etc. — Le rôle des officiers de judicature en 1728 est de 815 livres 2 sols ; en 1737, 798 livres 12 sols. — Celui des employés aux aides en 1728 est de 130 livres 15 sols, et, en 1737, de 148 livres 18 sols, etc.

C 94. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1739-1747. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par l'intendant de Ba-

rentin. — Chambre de commerce. — Fourrages. — Capitation. — Officiers privilégiés. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie. — Usages. — Noblesse. — Chapeaux des miliciens. — Employés aux aides et aux fermes, etc.

C. 95. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1748-1754. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — Taille. — Ustensiles. Milices gardes-côtes. — Chambre de commerce. — Fourrages. — Capitation. — Noblesse. — Privilégiés. — Employés aux cinq grosses fermes, aux traites et aux aides. — Département entre les diverses paroisses de la taille, des fourrages, etc. — Impositions extraordinaires. — Lettres de M. Normend à M. Masson, sur la répartition de la capitation et la taxe des états de travail des chefs de garnison, discutée par M. de Bonnegens. — Réparations aux écuries des casernes. — État, apostillé par l'intendant de Boisemont, des réparations à l'écurie du Temple, pour être remis aux maire et échevins de Saint-Jean-d'Angély et imposé conjointement avec la capitation de la ville. — Officiers du siége royal : de Bonnegens, lieutenant général; Augat, lieutenant général de police; Marchand, lieutenant criminel; de La Rade, lieutenant particulier, vingtièmes d'industrie etc.

C. 96. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1755-1760. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint Jean-d'Angély, par les intendants de Blair et Baillon et les trésoriers Veyssière, Carré, sieur de Candé, et de Beaupreau. — Lettres du maire Lemaistre à l'intendant, concernant la réparation de l'horloge et l'imposition annuelle des habitants. — Convention entre Antoine Clement et les officiers de l'Hôtel-de-Ville pour la réparation de l'horloge. — Taille. — Impositions extraordinaires. — Chambre de commerce. — Capitation. — Nobles et privilégiés. — Employés aux cinq grosses fermes, aux traites et aux aides. — Vingtièmes d'industrie. — Taxes d'office. — Ustensiles. — Milices gardes-côtes, et de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély. — Triplement de la capitation, etc.

C. 97. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1761-1765. — Répartition des impositions dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants Baillon, d'Orfeuil, Le Pelletier et de Meilhan, et les trésoriers J.-B. Du Paty, de Pont-des-Granges, Andrieu, Masias et Goguet. — Impositions pour les fourrages, — les ustensiles, — la Chambre de commerce, — les milices gardes-côtes, — l'habillement de la milice, — le logement des curés, — le maître d'école, — le commissaire des guerres, — la capitation, y compris les 4 sols par livre, — les rôles d'office — et les rejets. — Le rôle des privilégiés comprend entre autres le lieutenant général de Bonnegens, le lieutenant de police Marchand et le conseiller Chotard. — Celui de la Noblesse est de 143 cotes, parmi lesquelles figurent le comte de Saint-Georges, 30 livres; de Crées, 40 livres; le comte de Bourdeilles, 60 livres, etc. — Frais de levée des miliciens de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély. — Casernement des troupes. — Impositions extraordinaires. — Vingtièmes d'industrie. — Deux vingtièmes et 2 sols pour livre du dixième sur les biens-fonds. — Le montant de la taille, en 1761, est de 183,296 livres 9 sols, et, en 1765, 187,400 livres 3 sols.

C. 98. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1766-1772. — Répartition des impositions entre les diverses villes de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants d'Orfeuil, de Meilhan, de Baequencourt et le trésorier Andrieu. — La taille se monte, en 1767, à 185,762 livres 17 sols, et, en 1772, à 192,775 livres. — Le rôle des exempts et privilégiés comprend 13 cotes, entre autres : un ancien lieutenant général de police, un ancien procureur du Roi, le commis au contrôle et à la distribution des lettres, le commissaire des poudres, etc. — Capitation de la Noblesse, des employés aux aides, etc. — Plumitif, etc.

C. 99. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1773-1778. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants de Meilhan, de Montyon et d'Ablois, et les trésoriers Andrieu et de Châtelars. — Sommes à payer par les officiers de justice, police et finances pour les gages des officiers du Parlement de Bordeaux. — Nobles et privilégiés. — Vingtièmes d'industrie. — Taille. — Impositions accessoires. — Liquidation des offices supprimés du Parlement de Bordeaux. — Impositions pour achever le canal de Picardie et commencer celui de Bourgogne. — Fourrages. — Ustensiles. — Chambre de Commerce. — Capitation. — Gratification des maîtres de poste, etc.

C. 100. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1779-1786. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants d'Ablois et de Reverseaux, et les trésoriers Lefebvre, Du-

frêne, Gilbert de Jouy, Lessène, Arnauld Gilbert et de Beaupreau. — Petit équipement des miliciens. — Impositions accessoires. — Vingtièmes d'industrie. — Offices et droits. — Capitation. — Nobles et privilégiés. — Officiers de justice. — Impositions ordinaires de toute nature, etc.

C. 101. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1787-1788. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par l'intendant de Reverseaux et le trésorier Rodrigue. — Vingtièmes d'industrie. — Moins imposés. — Taille, en 1787 : 198,774 livres ; en 1788 : 199,264 livres. — Impositions accessoires, en 1787 : 117,599 livres, 19 sols ; en 1788 : 117,104 livres, 19 sols. — Capitation, en 1787 : 112,910 livres ; en 1788 : 112,910 livres également. — Bordereaux indiquant par paroisses le montant des deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier et le détail de l'augmentation sur les biens laïques ; — le domaine ; — les forêts du Roi ; — les biens du prince du sang et ceux de l'ordre de Malte des hôpitaux et du Clergé. — Evaluation du revenu du commandeur Des Epaux pour sa commanderie de Courant, non imposée en 1787. — Revenu des biens ecclésiastiques de Saint-Jean-d'Angély : 45,334 livres ; hôpitaux, 3,685 livres ; biens des autres contribuables, 5,095 livres. — Biens ecclésiastiques des paroisses de l'Élection, évalués à un revenu total de 173,388 livres, etc.

C. 102. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1788-1789. — Répartition des impositions pour l'Élection de Saint-Jean d'Angély, par l'intendant de Reverseaux et le trésorier de Gourville. — Évaluation des revenus effectifs de tous les biens-fonds pour servir de base à la fixation définitive des deux vingtièmes et 4 sols pour livre que doivent supporter lesdits biens. — Plumitif du département. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1789 : 178,288 livres 11 sols. — Industrie : 561 livres, 11 sols. — Rôles de la taille : 199,764 livres. — Impositions accessoires : 115,473 livres 6 sols. — Capitation : 111,336 livres, 9 sols, etc.

C. 103. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1704-1739. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Marennes, par les intendants Begon, de Beauharnais, de Creil, de Chaillou, Barentin et Bignon, et les trésoriers de Chastelars et Pascaud. — Taille. — Capitation de la Noblesse. — Logement du commissaire des guerres. — Officiers du Présidial. — Supplément payé par les particuliers qui ont racheté leur capitation en conséquence des derniers édits. — Carte de la taille, indiquant les noms des paroisses, des seigneurs, la situation de la récolte, les impositions de 1714 à 1717 et les variations pour cette dernière année. — Capitation des officiers supprimés de l'Élection, en exécution de l'arrêté du Roi. — Amirauté. — Maréchaussée. — Chambre de commerce. — Abonnement des droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boucheries, et boissons de l'île d'Oléron. — Envoi d'un député à Paris pour ledit abonnement. — Hôpitaux. — Rôle des privilégiés, parmi lesquels on remarque : les R. P. Jésuites ; de Varangue, archiprêtre ; le chanoine de Sainte-Gemme ; un ancien secrétaire du Roi ; le garde-scel du Présidial de Saintes ; le commandant du fort du Chapus ; un capitaine de flûte ; l'hydrographe ; les officiers et équipage de la patache, etc. — Pépinières. — Usages. — Officiers municipaux. — Droits de confirmation, etc.

C. 104. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1740-1749. — Répartition des impositions dans l'Élection de Marennes, par les intendants de Barentin, de Romilly et le trésorier de Chassiron. — Capitation. — Gentilshommes. — Privilégiés : 35 cotes formant un total de 469 livres, 14 sols. — Employés des cinq grosses fermes. — Chambre de commerce. — Gages des officiers municipaux. — Hôpitaux. — Logement des ingénieurs et commissaires d'artillerie. — Abonnement des droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boissons et aux boucheries. — Impositions pour l'île d'Oléron et pour les réparations de la maison des Filles de la Sagesse de Soubise, etc. — La taille s'élève, en 1741, à 71,211 livres 16 sols 4 deniers, et, en 1749, à 64,066 livres 5 sols 10 deniers.

C. 105. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1750-1762. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Marennes, par les intendants de Blair, Baillon, et les trésoriers Navarre, Lambert Lasiray, de Beaupreau et Meaume. — Taille. — Fourrages. — Ustensiles. — Chambre de commerce : 800 livres. — Milices gardes-côtes : 3,166 livres 15 sols. — Logement des ingénieurs et commissaires d'artillerie, en 1750 : 480 livres ; en 1762 590 livres. — Capitation, en 1750 : 55,047 livres 5 sols 5 deniers ; en 1762 : 44,068 livres. — Capitation de la noblesse : 475 livres 4 sols en 1750 ; en 1762 : 1,148 livres 8 sols. — Privilégiés : 9 cotes, 262 livres, 16 sols, en 1750 ; 14 cotes, 841 livres 4 sols en 1762. — Officiers municipaux : 1,050 livres, en 1750. — Remboursement des dépenses et pertes occasionnées par les grains

tirés de l'étranger pour la subsistance des peuples de la Généralité. — Les variations de la taille sont insignifiantes pendant ces douze années ; — en 1750 : 64,064 livres 5 sols 10 deniers ; en 1762 : 67,106 livres 19 sols.

C. 106. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1763-1777. — Rôles et états de répartition des divers impôts dans l'Élection de Marennes, par les intendants d'Orfeuil, Le Pelletier, de Meilhan, de Montyon, d'Ablois, et les trésoriers Andrieu, Goguet, Massias, Rodrigue et Gilbert.— La taille s'élève, en 1763, à 65,645 livres 11 sols 4 deniers, et, en 1777, à 37,400 livres. — Montant de la capitation en 1763 : 44,228 livres; en 1777 : 46,777 livres. — Frais de la Chambre de commerce : 800 livres. — Entretien des milices gardes-côtes en 1763: 3,166 livres 15 sols. — Les frais de casernement des troupes montent en 1763 à 698 livres 6 sols 8 deniers. — La capitation des nobles comprend 68 cotes formant 1,153 livres 4 sols. — Employés aux cinq grosses fermes : 1,617 livres 12 sols. — Vingtièmes d'industrie, en 1763 : 3,725 livres 14 sols; en 1777 : 628 livres, 2 sols. — Officiers du corps de ville, de justice, police et finances. — Impositions accessoires. — Liquidation des offices supprimés du Parlement de Bordeaux. — Achèvement du canal de Picardie et commencement de celui de Bourgogne, etc.

C. 107. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1778-1789. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Marennes, par les intendants d'Ablois, de Reverseaux, et les trésoriers de Châtelars, Dufrêne, Gilbert, de Beaupreau et Lessène. — Capitation. — Taille. — Impositions accessoires. — Tableau de la distribution de l'exploitation des revenus, de la division du territoire, de l'estimation des biens, du nombre des feux, de la population et des noms des seigneurs de chaque paroisse. — Capitation de la Noblesse, des officiers de justice, des exempts et privilégiés. — Plumitif du département. — Évaluation des revenus des biens-fonds pour la taxation des vingtièmes, etc. — Montant de la taille en 1779 : 37,400 livres ; en 1786 : 34,302 livres, 16 sols. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1763 : 139,303 livres 14 sols 6 deniers; — en 1766 : 91,619 livres, etc.

C. 108. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1711-1728 et **1762-1770.** — États de répartition de la capitation, de la taille et des accessoires entre les diverses villes et châtellenies de l'élection de Barbezieux, dressés par les intendants Bignon, Baillon, d'Orfeuil, le Peletier, de Meilhan, Duplex, et, pour la taille, par les intendants et les trésoriers de Pont, Andrieu, Massas et Rodrigue. — Le rôle des gentilshommes en 1714 comprend 155 cotes et s'élève à 13,293 livres; en 1728, 63 cotes et 861 livres 6 sols. — La taille s'élève, en 1762, à 204,520 livres, et, en 1770, à 200,216 livres 10 sols. — Casernement des troupes. — Milices gardes-côtes. — Miliciens de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély. — Petit équipement des miliciens levés en exécution de l'ordonnance du Roi, du 27 novembre 1765. — État des employés au recouvrement des impositions. — Le rôle des privilégiés s'élève en 1728 à 1,712 livres 6 sols. — On y remarque MM. Le Brelhon, président du Présidial; de Gascq, lieutenant général; Le Mercier, lieutenant criminel; Sarry, lieutenant particulier; de La Goutrie, président de l'Élection, etc. — Officiers de justice, police et finances.

C. 109. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1771-1780. — États de répartition et rôles de la taille dans l'Élection de Barbezieux, dressés par les intendants de Meilhan, de Montyon, d'Ablois et les trésoriers Andrieu, Gilbert, Dufrêne et de Châtelars. — La taille s'élève, en 1771, à 200,206 livres 10 sols; en 1780, à 203,585 livres, 16 sols. — Petit équipement des miliciens : en 1771 : 2,202 livres 6 sols 8 deniers; en 1779 : même chiffre. — Capitation : 104,60 livres. — Impositions accessoires, en 1771 : 90,309 livres; en 1780 : 116,237 livres 4 deniers. — Officiers de justice : 378 livres, en 1772. — Exempts et privilégiés : — MM. Drilhon, avocat et directeur de la poste; Loquet; Dussaud; de Niau, maître de poste; Richard; veuve du sieur de Mallay ; total : 58 livres 10 sols. — Département des diverses impositions entre les paroisses de l'Élection. — Employés des aides et des fermes : 99 livres, 15 sols, 6 deniers. — Noblesse : 865 livres 16 sols. — Vingtièmes d'industrie, en 1772 : 537 livres 18 sols ; en 1779 : 297 livres 11 sols. — Liquidation des offices supprimés du Parlement de Bordeaux. — Achèvement du canal de Picardie et ouverture de celui de Bourgogne. — Capitation des Élections de Saintes et Barbezieux réunies sur les mêmes rôles. — Décharges et modérations accordées à 34 taillables, 4 nobles et 27 privilégiés de l'Élection de Saintes, et à 92 taillables et 6 privilégiés de celle de Barbezieux. — Gratifications des maîtres de poste. — Tableaux statistiques de l'exploitation des fonds, des revenus, de la taille et des noms des seigneurs de chaque paroisse, etc.

C. 110. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1781-1787. — Rôles et états de répartition des im-

positions dans l'Élection de Barbezieux par les intendants d'Ablois et de Reverseaux et les trésoriers Lessène, Gilbert et de Beaupreau. — Vingtièmes d'industrie. — Offices et droits. — Taille. — Impositions accessoires. — Capitation. — Remise au Roi sur la taille de 1781 pour toutes les Élections de la Généralité. — Nobles et privilégiés. — Officiers de justice, etc.

C. 111. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1788-1789. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Barbezieux, par l'intendant de Reverseaux et les trésoriers Rodrigue et de Gourville. — Plumitif du département. — Bordereaux du résultat des opérations ordonnées par le Roi pour l'imposition des vingtièmes. — Résultats des renseignements recueillis sur l'évaluation des revenus effectifs de tous les biens-fonds, pour la fixation des 2 vingtièmes et 4 sous pour livre du premier. — Vingtièmes d'industrie. — Impositions accessoires, 116,173 livres 17 sous en 1788 ; en 1789, 113,977 livres 10 sous. — Capitation, 110,078 livres 15 sous. — Montant de la taille en 1788, 199,171 livres 16 sous ; en 1789, 198,671 livres 16 sous.

C. 112. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1730-1734. — Rôles et états de répartition des impositions entre les diverses villes et châtellenies de l'Élection de Saintes, par l'intendant Bignon et les trésoriers Jarry de Loiré et Cailler Des Barbalières. — Projet de répartition pour 1730. — Taille en 1730, 566,389 livres ; en 1734, 602,000 livres. — Trois deniers pour livre de la taille, en 1730, 7,433 livres 17 sous 1 denier ; en 1734, 790 livres 15 sous. — Fourrages en 1730, 86,850 livres ; en 1734, 91,500 livres. — Impositions pour le curage du hâvre de La Rochelle et l'enlèvement de la barre de Bayonne, 7,332 livres. — Pépinières, 1,200 livres. — Chambre de commerce, 3,000 livres, en 1730 comme en 1734. — Capitation, en 1730, 225,375 livres ; en 1734, 220,800 livres. — Nobles, en 1730, 3,597 livres ; en 1734, 2,952 livres 8 sous. — Privilégiés, en 1730, 1,872 livres 4 sous ; en 1734, 1,954 livres 14 sous. — Ustensile de la cavalerie, 123,950 livres, etc.

C. 113. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1704-1730. — Rôles et états de répartition des impositions pour l'Élection de Cognac, par les intendants Bégon, de Beauharnois, de Creil, de Chaillou et Bignon. — Gages des greffiers des rôles. — Taille. — Châtellenie de Cognac. — Ustensile. — Capitation de la noblesse. — Impositions extraordinaires. — Corps de ville. — Officiers du siége royal. — Offices supprimés de l'Élection. — Maréchaussée. — Pépinières, 350 livres. — Chambre de commerce, 1,200 livres. — Fortifications. — Fourrages, 30,000 livres 2 sous 3 deniers. — Secours aux incendiés de Sainte-Menehould et Châteaudun. — Hôpitaux, 2,560 livres 2 sous 10 deniers. — Droits de confirmation. — Employés aux aides. — Milice. — Gens de mainmorte. — Usages. — Curage du havre de La Rochelle, 2,500 livres. — Enlèvement de la barre de Bayonne, etc. — Montant de la taille en 1704, 174,485 livres ; en 1730, 195,058 livres.

C. 114. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1731-1740. — Rôles et états de répartition des impositions pour l'Élection de Cognac, par les intendants Bignon, Barentin et les trésoriers Mounier et Cailler Des Barbalières. — Digues de l'île de Ré, 3,000 livres 16 sous 8 deniers. — Curage du havre de La Rochelle, 2,500 livres. — Pépinières, 350 livres. — Fortifications, 336 livres 14 sous 8 deniers. — Usages, 82 livres 8 sous. — Capitation, 79,000 livres en 1731 ; 77,314 livres en 1740 ; Fourrages, en 1731, 30,000 livres 2 sous 3 deniers ; en 1740, 31,130 livres 10 sous 11 deniers. — Chambre de commerce, 1,200 livres. — Ustensile. — Employés aux aides. — Noblesse. — Hôpitaux, etc. — Montant de la taille en 1731, 198,894 livres 14 sous 8 deniers ; en 1740, 184,199 livres 14 sous 3 deniers.

C. 115. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1741-1750. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par les intendants de Barentin et de Blair. — Taille. — Fourrages. — Chambre de commerce. — Capitation des nobles et privilégiés. — — Taxes d'offices. — Ustensile. — Commis aux aides. — Équipement de la milice, etc.

C. 116. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1753-1757. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Cognac, par les intendants de Blair, de Chaillou, Baillon et les trésoriers Joubert, Lasiray, Meaume, Veyssière. — Taille. — Chambre de commerce. — Taxes d'offices. — Impositions extraordinaires. — Capitation. — Nobles, privilégiés, employés aux aides. — Remboursement des pertes sur les grains. — Syndics et greffiers des rôles. — Fourrages. — Frais de milice. — Vingtièmes d'industrie, etc. — La taille de 1753 était de 200,456 livres 1 sou 6 deniers ; en 1755, 205,693 livres.

C. 117. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1758-1761. — Rôles et états de répartition des impôts pour l'Élection de Cognac, par l'intendant Baillon et les trésoriers Carré, sieur de Candé, de Beaupréau et J.-B. Mercier Dupaty, père de l'auteur des *Lettres sur l'Italie*. — La capitation s'élève en 1758 à 84,847 livres, et en 1761 à 89,106 livres. — Le rôle des officiers privilégiés, en 1758, à 970 livres 16 sous ; en 1761, à 1,936 livres 16 sous.—Les employés aux aides payent en 1758, 177 livres 15 sous ; en 1761, 402 livres 18 sous.— Les gentilshommes en 1758 payent 520 livres 16 sous ; en 1761, 1,125 livres 12 sous. — La taille s'élève en 1758 à 203,431 livres 1 sou 6 deniers, et est réduite en 1761 à 194,630 livres 1 sou 6 deniers. — Le rôle de la Chambre de commerce reste fixé à 1,250 livres. — L'ustensile de l'infanterie et de la cavalerie s'élève à 27,427 livres 15 sous en 1758, et en 1761 à 39,449 livres. — Les impositions extraordinaires de 1758 s'élèvent à 36,925 livres 5 sous 1 denier. — Les frais de levée des miliciens de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély atteignent 1,214 livres en 1758 et 2,628 livres en 1761. — Le service des milices gardes-côtes emploie 1,438 livres en 1758, et 6,540 en 1761. — L'état des taxes d'offices en 1758 est de 1,238 livres 6 sous, répartis entre 38 particuliers. — Les vingtièmes d'industrie en 1758 s'élèvent à 950 livres 8 sous, et en 1761 à 1,378 livres 6 sous.

C. 118. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1762-1766. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par les intendants Baillon, d'Orfeuil, Le Péletier, de Meilhan et les trésoriers de Pont, Andrieu, Goguet et Massias. — Montant de la taille en 1762 : 189,543 livres 4 sous 1 denier.—Chambre de commerce, 1,312 livres 10 sous.— Ustensile de l'infanterie et de la cavalerie, 44,331 livres. — Frais de levée des miliciens, 3,000 livres. — Milices gardes-côtes, 6,500 livres. — Casernement des troupes, 3,495 livres. —Impositions extraordinaires, 36,227 livres 5 sous 1 denier. — Capitation, 90,435 livres. — Employés aux aides, 428 livres 14 sous. — Vingtièmes d'industrie, 1,268 livres 6 sous.— Sur le rôle des privilégiés on remarque : MM. de Fé, lieutenant général au siége royal ; Bambaud de Marcuil, lieutenant particulier ; Allenet, lieutenant criminel ; Pelluchon Destouches, assesseur ; Busquet, lieutenant de police, etc. ; Enable, président de l'Élection ; Nadault de Bellejoye, garde-marteau des eaux et forêts. — Capitation de la noblesse, où l'on remarque : MM. le comte d'Ars, 30 livres ; de Maulévrier, 10 livres ; de Romefort, 10 livres ; Bonniot de Salignac, 40 livres ; de Renouard, 20 livres ; Babinet de Rancogne, 10 livres, etc., formant un total de 1,160 livres 8 sous.

C. 119. (Liasse.)— 57 pièces, papier.

1767-1774. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par l'intendant de Meilhan et les trésoriers Rodrigue et Andrieu. — La taille s'élève en 1767 à 193,756 livres 4 sous 4 deniers, et en 1774 à 195,495 livres 6 sous.— Casernement des troupes en 1767 : 2,820 livres. — Chambre de commerce, 1,312 livres 10 sous.— Petit équipement de la milice, 2,803 livres en 1767, comme en 1774.— Fourrages, 38,629 livres en 1767. — Capitation, 95,146 livres en 1767 ; en 1774, 101,974 livres. — Vingtièmes d'industrie : en 1767, 1,101 livres 2 sous ; en 1773, 1,092 livres 6 sous.— Impositions destinées au payement des travaux pour achever le canal de Picardie et commencer celui de Bourgogne, 1,100 livres 8 sous, etc.

C. 120. (Liasse.) —80 pièces, papier.

1775-1789. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par les intendants de Montyon, d'Ablois et de Reverseaux et les trésoriers Andrieu, Gilbert et Dufrêne. —Le rôle de la taille s'élève en 1775 à 195,495 livres 6 sous et en 1787 à 201,031 livres 7 sous 1 denier. — Montant de la capitation en 1775 : 102,703 livres ; en 1780, 113,844 livres 16 sous.—Les taillables sont compris dans les impositions pour l'achèvement du canal de Picardie et commencement de celui de Bourgogne, en 1775, pour une somme de 1,598 livres 2 sous. — Vingtièmes d'industrie en 1775, 750 livres 4 sous ; en 1787, 357 livres 10 sous. — Capitation des gentilshommes comprenant 67 cotes, en 1784, dont 22 à 5 livres et au-dessous, comme pauvres et chargés d'enfants, dont plusieurs au service. —Lettre du subdélégué Du Brunais à M. de La Valette, concernant l'envoi d'un supplément à l'état des privilégiés qui doivent être imposés en 1785, mais qu' « icy on n'impose point impunément. » — Officiers de justice, 20 cotés, dont les principaux sont : MM. Fé de Sécheville, lieutenant général au siége royal ; Busquet, lieutenant général de police ; de Marcuil, lieutenant particulier, et de Juillac, lieutenant criminel, etc.

C. 121. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin

1701-1789. — Édits, déclarations, proclamations et ordonnances des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : les conditions d'exemption du logement de

l'infanterie; — le prix des fourrages fournis aux dragons; — la création d'un office d'élu en l'Élection de Barbezieux; — la levée des scellés apposés sur les papiers des greffes des bailliages et tribunaux d'exception; — la prompte répartition des impositions de l'ancienne Généralité de La Rochelle; — l'union de l'office de second président du Bureau des finances de La Rochelle aux officiers du même Bureau. — Arrêts du Conseil d'État concernant une diminution de 40,000 livres sur les contributions de 1731, à cause des souffrances causées par « les accidents des saisons; » — les gages des officiers au Parlement de Bordeaux. — Ordonnances des intendants de Creil, de Blair, Baillon, de Barentin et de Reverseaux, concernant : la répartition des impositions dans les Élections de Cognac et Saint-Jean-d'Angély; — le bail de Le Blanc, sous-fermier des droits d'usage; — la nomination de commis à la recette des tailles dans l'Élection de Barbezieux et la ville de Saintes; — la levée de la taille dans l'Élection de Cognac; — le règlement de la dîme royale et de la taxe d'industrie; — la fourniture des lits militaires par le sous-traitant Harand; — celle des fourrages aux régiments de Santerre, Richelieu, Noailles, Chartres, etc.; — la demande formée par Pierre Ballangé de n'être plus préposé aux vingtièmes; — les pertes sur les récoltes dans les Élections de La Rochelle et Barbezieux; — les gages des officiers municipaux de Rochefort, etc. — Minutes de lettres et correspondance de l'intendant de Reverseaux avec MM. d'Ormesson, Joly de Fleury, de Vergennes, de Forges, Necker, Perthuis de La Salle, Arnaud, de Beauregard, etc., le contrôleur général et les subdélégués, concernant : les réparations à la maison des Filles de la Charité de La Tremblade, sur les fonds libres de la capitation; — l'engagement des droits de la marque de La Rochelle aux sieurs Massiot et Leroi; — la répartition entre les différentes recettes des finances du montant du brevet général arrêtée en Conseil d'État; — une contestation entre les sieurs Audureau et Arnaud, au sujet du syndicat d'Aunay, etc.

C. 122. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1716-1788. — Correspondance des intendants de Creil, Amelot, Bignon, de Barentin, de Pleurre, Baillon, d'Orfeuil, etc., avec les ministres Orry, d'Ormesson, Terray, Necker, etc., MM. Gilbert de Voisins, Poujaud, Normand, de Puiramond, Du Portal, de L'Aage, Gilles, Faure, de L'Estang, le garde des sceaux, les contrôleurs, receveurs des tailles, les officiers des Élections, etc., concernant : la répartition des impositions dans la Généralité; — la situation des diverses paroisses, par suite des fléaux, de la grêle et des inondations. — En 1754, dans l'Élection de Cognac, « on estime que le produit de la récolte des « vins, en général, ne peut aller qu'à la moitié d'une « année commune. » — Dans celle de La Rochelle, « depuis plusieurs années, les paroisses se dépeuplent et « beaucoup de terres demeurent sans culture, faute de laboureurs. » — Dans l'Élection de Saintes, « il n'est « presque pas possible d'exprimer à quel point de misère « elle est et jusqu'où est la désolation de la campagne. » — Lettre de M. Faure, annotée de la main de l'intendant, qui recommande de « la garder soigneusement, » concernant la position des préposés à la taille, placés entre les receveurs et leurs seigneurs. M. Faure rappelle « les « plaintes portées à M. Orry par le feu prince de Chalais, « contre son père, le plus doux et le plus respectueux des « hommes, et cela sur une simple lettre d'avis, où il lui « représentoit, avec tous les égards dus à son rang, l'obli« gation d'acquitter ses vingtièmes, etc. »

C. 123. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1639-1788. — Lettres patentes des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, arrêts du Conseil d'État suivis d'ordonnances des intendants de Blair, d'Ablois et de Reverseaux: confirmant les anciens priviléges des habitants de l'île d'Oléron; — rejetant les demandes en diminution d'impôts présentées par le Corps de ville de Rochefort et les habitants de La Tremblade; — condamnant les habitants et collecteurs de Mauzé à rembourser au sieur Bernard les tailles indûment perçues sur lui; — déboutant le sieur François Loyer, horloger à Saintes, de sa demande en décharge du rôle de l'industrie; — condamnant le sieur de Lincé à payer aux Ursulines de La Rochelle les arrérages échus d'une rente de 225 livres, au principal de 4,500 livres, jusqu'à entier remboursement; — approuvant la répartition des sommes en moins imposées entre les diverses Élections; — concernant : une réclamation de M. le marquis de Saint-George, capitaine au régiment de Royal-Champagne-cavalerie, qui se plaint d'avoir été trop imposé pour sa contribution aux réparations de l'église de Saint-Vivien-du-Vergeroux; — la saisie des fruits faite sur le sieur Compère Laubier par les collecteurs des tailles; — l'abonnement des paroisses de Saintonge et de l'île d'Oléron; — les contestations entre les prieur et religieux Carmes de Pont-Audemer et les héritiers Gannel, débiteurs d'une rente envers lesdits religieux. — Lettres de MM. Faure, de L'Estang, de L'Aage, Normand, etc., receveurs des tailles, aux intendants, concernant les frais contre les imposés des Élections de Marennes et Saintes, etc. — Instructions approuvées par le Roi pour les directeurs des vingtièmes.

C. 124. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788. — « Évaluation des revenus des biens-fonds « dans les paroisses de l'Élection de Cognac (A à M), pour « servir de base à la fixation des 2 vingtièmes et 4 « sous pour livre du premier que doivent supporter lesdits « biens, sans aucune exception, ni distinction, aux termes « de l'édit de 1787. » — Le revenu des curés desdites paroisses varie entre 60 et 3,600 livres. — Dans la ville de Cognac, les biens ecclésiastiques sont évalués à 10,290 livres de revenu effectif, qui se décomposent comme suit : les deux curés, 2,370 livres; les Cordeliers, 1,200 livres; les Bénédictins, 4,940 livres; les agrières du séminaire de Saintes, 60 livres; le péage du pont appartenant aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, 120 livres; l'hôpital Saint-Jacques, 120 livres; — la terre de Mgr le comte d'Artois, 31,000 livres, etc.

C. 125. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1771-1788. — Évaluation des revenus des biens-fonds dans les paroisses de l'Élection de Cognac (N à X). — Rôles des dixièmes et des vingtièmes dans l'Élection de Barbezieux. Les bordereaux des dixièmes s'élèvent, en 1771, à 11,091 livres 2 sous 10 deniers; en 1774, à 11,676 livres 2 sous 11 deniers; — ceux des vingtièmes, en 1772, à 57,728 livres 15 sous 2 deniers; en 1778, à 58,155 livres 13 sous 4 deniers. — Revenu des biens des gens de mainmorte.

C. 126. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1742-1788. — Comptes rendus par les receveurs des tailles aux intendants de La Rochelle des recettes et dépenses des dixièmes et des vingtièmes dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — Le produit net des dixièmes, en 1742, s'élève à 116,515 livres 7 sous 9 deniers; en 1748, à 120,084 livres 9 sous 1 denier. — Le produit net des vingtièmes, en 1750, est de 62,112 livres 3 sous 4 deniers; en 1756, 17,699 livres 10 sous 9 deniers. — Revenu des biens-fonds de 6 paroisses de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — État des maisons de campagne non imposées, au nombre de 80, d'un revenu variant entre 60 et 600 livres. — Déclaration des biens défrichés. — État des maisons claustrales de l'Élection de Cognac, évaluées à un revenu de 9,400 livres.

C. 127. (Registre.) — In folio, 174 feuillets, papier.

1718-1720. — Enregistrement des enchères et adjudications du dixième des fermes et taxes de l'industrie et des bestiaux dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, coté et paraphé par Renau, lieutenant général des armées du Roi, et par l'intendant de Creil. — Un certain nombre d'adjudicataires ne savent pas signer. Parmi les signatures notables on remarque : les sieurs Allenet, de Saint-Blancard, Bollon, Jousseaume, Guillonnet, de Chièvres, de La Sauzay, Dexmier, Le Berton et Raboteau.

C. 128. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1751-1776. — Rôles des dixièmes et des vingtièmes dans l'Élection de La Rochelle. — En 1751, le produit net des vingtièmes s'élève à 130,761 livres 9 sous 4 deniers; en 1776, à 154,599 livres 6 sous 9 deniers. — Les comptes sont présentés aux intendants par les sieurs de Lafosse, de Lattre, Poujaud de Montjourdain et Duperré, receveurs des tailles de l'Élection.

C. 129. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788. — Évaluation du revenu des biens-fonds dans les paroisses (A à M) de l'Élection de Saintes. — Dans la paroisse de Saint-André-de-Lidon, les biens ecclésiastiques sont évalués à 2,600 livres de revenu annuel et les biens laïques réunis entre les mains de M. de Luchet, à 280 livres. — Le revenu des curés varie entre 600 et 4,200 livres. — Les maisons religieuses qui ont les revenus les plus considérables dans l'Élection sont : les abbayes de Saintes, Saint-Étienne-de-Vaulx-sur-Mer, La Tenaille, Madion, Fondouce, Embreuil, Fontevraud, Montier-Neuf; les prieurés de Saint-Eutrope, Saint-Marcoul, Saint-Gemme, Saint-Georges-des-Agouts, Saint-Léger, Husseau; les chapellenies de Saint-Thomas, Saint-Sauveur et Floirac; le chapitre et l'évêque de Saintes; les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, Bordeaux, Saint-Maixent et Bassac; les religieux de La Charité, les Jacobins, les Cordeliers de Saintes, les Chanoines de Luçon, les religieuses Sainte-Claire, les Carmes de Jonzac et l'Hôpital de Pons.

C. 130. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788. — Évaluation des revenus des biens-fonds dans les paroisses (N à T) de l'Élection de Saintes. — Le revenu des curés varie entre 500 et 5,000 livres. — Les terres incultes qui ont été défrichées appartiennent en grande partie aux sieurs de Nossay, Banchereau, Grenier de La Sausay, Naudin, Maurin, Hory de Laugery, Roudier, Boutils, vitrier; de Guitard et de Saint-Marsault. — La Commanderie des Épaux a un revenu de 6,000 livres dans la seule paroisse de Meursac; le curé et le prieur, 3,400 livres, sur un revenu total de 9,560 livres. — Dans la paroisse

de Ténac et les Arènes, le revenu des biens ecclésiastiques s'élève à 11,000 livres, et les biens laïques à 240 livres, partagés entre les sieurs Eschassériaux, Roudier, Prouteau, Sellot et Geoffroy.

C. 131. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1764-1788. — Élection de Saintes. — Évaluation des revenus des biens-fonds dans les paroisses (V). — Impositions faites sur les officiers du Présidial pour le remboursement des offices supprimés et les gages des officiers du Parlement de Bordeaux. — Capitation des officiers de l'Élection. — Comptes et bordereaux des dixièmes et des vingtièmes.—Le produit des vingtièmes s'élève, en 1764, à 101,323 livres 15 sous 1 denier, et, en 1778, à 146,381 livres 7 sous 4 deniers ;— celui des dixièmes, en 1764, à 20,264 livres 15 sous, et, en 1777, à 142,302 livres 15 sous 8 deniers.— Les comptes sont présentés aux intendants par les sieurs de L'Aage et Faure, receveurs des tailles. — Le montant des décharges et modérations sur les vingtièmes s'élève, en 1778, à 2,761 livres 11 sous.

C. 132. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1710-1777. —Procès-verbaux imprimés des assemblées générales du clergé à Paris, sous la présidence de NN. SS. le cardinal de Noailles et les archevêques de Bourges, de Narbonne, de Tours et de Paris, concernant le don gratuit, emprunt accordé au Roi, au lieu et place de la capitation. — « Extraits des procès-verbaux du « clergé qui prouvent évidemment que les dons offerts « aux Rois par le clergé ont toujours été demandés, ac- « cordés et reçus comme dons gratuits, libres et volon- « taires. » — Arrêts : du Parlement de Bordeaux concernant la perception du don gratuit ; — du Conseil d'État, ordonnances des intendants Baillon et d'Orfeuil, et minutes de lettres à M. le duc de Choiseul, au contrôleur général et aux maire et échevins de Rochefort, concernant le don gratuit d'une frégate par ladite ville. — Rôle des dons gratuits dans les différentes paroisses de l'île de Ré.

C. 133. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1778-1781. — Rôles des dons gratuits pour les paroisses de l'île de Ré, signés par l'intendant Meulan d'Ablois.— Ars donne 943 livres; Le Bois, 522 livres 2 sous; La Couarde, 384 livres 2 sous; La Flotte, 989 livres; Loix, 289 livres 16 sous; Sainte-Marie, 414 livres; Saint-Martin, 966 livres; Les Portes, 92 livres; soit pour toute l'île, en total, 4,509 livres 20 sous.— Les plus fortes cotes de Saint-Martin sont celles des sieurs Hope Luther, 9 livres; Baudin, 12 livres; Foucault, 16 livres; Pagès de La Cailletière, 12 livres. — Il y a 119 cotes à 10 sous.

C. 134. (Registre.)— In-folio, 126 feuillets, papier; couverture, musique, lettre peinte, in-12.

XVI^e^ siècle. — Religionnaires. — « La discipline « ecclésiastique des Églises Réformées de France, c'est-à- « dire l'ordre par lequel elles sont conduictes et gouver- « nées, » arrêtée aux synodes nationaux de Paris (1559), Poictiers (1560), Orléans (1562), Lyon (1563), Paris (1565), Verteuil en Angoulmois (1567), La Rochelle (1571), Nîmes (1572), Sainte-Foy (1578), Figeac (1579), La Rochelle (1581), et Vitré (1583), paraphée par un postulant juge au Présidial de Saintes le 10 avril 1725 et précédée de tables analytiques et alphabétiques des matières.

C. 135. (Liasse.)— 42 pièces, papier.

1685-1776. — Édits et déclarations des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, portant : révocation de l'édit de Nantes; — défenses à leurs sujets d'aller s'établir dans la principauté d'Orange et d'y faire l'exercice de la R. P. R. ; d'y envoyer leurs enfants pour y être baptisés par les ministres, etc.; — défenses à tous capitaines de navires français ou étrangers de recevoir sur leurs bords aucun des sujets de la R. P. R. ou nouveau-convertis pour passer dans les pays étrangers ; — condamnation à la confiscation des biens ou à l'amende des nouveau-convertis qui, étant malades, refuseront les sacrements; — défense aux nouveau-catholiques et à ceux qui ont été de la R. P. R. de vendre ou engager leurs biens sans permission du Roi; — injonction aux officiers des juridictions royales et seigneuriales, nouveau-convertis, de rapporter des certificats de catholicité de leurs curés, sous peine d'interdiction ; — condamnation, comme relaps, de tous ceux qui, nés de parents de la R. P. R., déclarent vouloir mourir dans ladite religion ; — défenses de tout exercice de la R. P. R., à peine contre les hommes des galères perpétuelles, et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour toujours, avec confiscation de leurs biens ; peine de mort contre ceux qui se sont assemblés en armes; peine de mort contre les ministres ou prédicants, *sans qu'à l'avenir elle puisse être réputée comminatoire* ; amendes contre ceux de la R. P. R. qui n'ont pas fait baptiser leurs enfants dans les 24 heures et font élever leurs enfants hors du royaume, et les peines les plus sévères contre ceux qui ne seront pas mariés par

les curés; galères perpétuelles contre les Religionnaires qui assisteraient leurs frères malades, etc.; — concernant les réfugiés français revenant de l'étranger, etc. — Arrêts de la Cour de Parlement de Bordeaux ordonnant aux nouveau-convertis d'envoyer leurs enfants aux écoles et catéchismes catholiques; — défendant aux nouveau-convertis et tous autres de faire aucun exercice de la R. P. R., ni d'avoir aucun commerce avec des ministres prédicants, etc.; — condamnant à des amendes honorables, aux galères perpétuelles, au fouet, au carcan, des nouveau-convertis de Clairac, pour assemblées de prières et de culte de la R. P. R., etc,; — ordonnant aux greffiers des divers siéges d'envoyer des extraits signés de tous les arrêts rendus contre des personnes de la R. P. R.; — la constatation du décès de ceux de la R. P. R., etc. — Arrêts du Conseil d'État réglant les procédures à faire par ceux qui ont des créances sur les biens en régie des Religionnaires fugitifs, etc.

C. 136. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1666-1755. — Correspondance de MM. de Maurepas, Pinel, de Mauclerc, Mesnard, Duchemin, de Lavogadre, Warengue; des subdélégués, de Chastellars, Lortie du Maine; du lieutenant général, de Gascq; du sénéchal de Jarnac, de La Chaume; des curés d'Andilly et de Montendre; du vicaire général de Lacoré; de l'avocat du Roi, Compagnon, etc., avec les intendants Arnoul de Vaucresson, de Creil, de Chaillou, Bignon, Barentin, de Pleurre et de Blair; annotations en marge de ces lettres de la main des intendants et minutes de leurs réponses, concernant: — les mariages des Religionnaires nouveau-convertis qui refusent les sacrements et la position faite à leurs enfants; — la remise aux greffes des registres des notaires de la R. P. R.; — les assemblées des Religionnaires d'Arvert dans des maisons particulières; — l'arrestation et l'emprisonnement à Brouage d'un chirurgien de la Religion, prévenu d'avoir dit que « le Roy estoit injuste « de persécuter ses sujets; » — la surveillance des côtes de Marennes et d'Oléron par les dragons pour empêcher la fuite des Religionnaires; — l'insuccès des démarches du subdélégué de l'intendant auprès des protestants d'Arvert et de La Tremblade; — le devoir des médecins d'avertir le curé des qu'un Religionnaire malade sera en danger; — la *mission* de la maréchaussée dans l'île d'Arvert suivie de la *conversion* de 200 personnes; — les prédications de MM. les abbés de Fénelon et de Cordemoy à La Tremblade et à Arvert et la distribution d'aumônes aux nouveau-convertis par M. de Fénelon; — la défense faite aux missionnaires de brûler avec pompe les livres des Réformés; — le danger de confier les enfants à un instituteur nouvellement converti, bien qu'autorisé par M. l'évêque de Saintes; — la conférence de M. l'abbé Bertier avec le ministre Marjocheau;—l'établissement des Sœurs-Grises à Marennes; le refus des nouveau-convertis de La Rochelle d'assister à la procession et à la messe;— la fuite d'une douzaine de nouveau-convertis de Jarnac; — la saisie des coupes de communion de Marennes, d'Arvert (ou Allevert) et de Saint-Jean-d'Angle;— les assemblées tenues à Royan et à Mornac par le prédicant Guillot et les mariages qu'il a faits;—la fuite en Angleterre de Paul Turquand, marchand à Châtellerault, avec sa femme et cinq enfants; — le refus des habitants de Marennes, d'aller à tour de rôle avec leurs chevaux conduire les Jésuites de cette ville dans les paroisses voisines. — Mémoire concernant les assemblées des Religionnaires à Boutteville et à Segonzac. — Ordonnance de l'intendant de Blair contre les complices et auteurs des assemblées des Religionnaires. — Jugement condamnant le sieur Jean Trouiller à faire amende honorable, aux galères à perpétuité, et à la confiscation de tous ses biens, pour avoir présidé des assemblées, en l'absence de ministres. — Procès-verbaux de la maréchaussée, constatant l'inutilité de ses efforts pour capturer le prédicant signalé dans les environs de Pons, etc. — Note des principaux baptêmes et mariages faits par le ministre Gibert.

C. 137. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1685-1754. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle, Pierre Arnoul de Vaucresson, condamnant à la prison le Religionnaire Basset, de Marennes; — prescrivant des informations sur les assemblées de ceux de la R. P. R. de Mornac. — Procès-verbaux de visite et d'adjudication de la démolition du temple de ceux de la R. P. R. de Saint-Just (près Marennes) par le subdélégué de Chastellars. — Saisie de 116 livres religieux par la maréchaussée dans une maison de Belle-Croix (près La Rochelle). — Informations secrètes faites par le subdélégué de Chastellars contre la fille Fremeau, de Saint-Pierre-d'Oléron, qui a abandonné le royaume et contre ceux qui ont facilité sa fuite, etc. — Procès-verbaux d'interrogatoires par les subdélégués de Chastellars, Lortie du Maine; le conseiller au Présidial de Beaupreau; le prévôt général François Dieulafait, etc., du capitaine d'une galiote hollandaise naufragée sur la côte d'Arvert, au sujet d'une valise de livres de la R. P. R. trouvée sur le rivage et provenant du navire; — d'Élie Chevallier, sieur des Palles, marchand à La Tremblade, détenu à Brouage, au sujet d'une lettre du ministre Moizy; — de Pierre Baudry, Pasquet et Salvetat, sur une assemblée à Manzac, présidée

par un ministre, Dubessé (ou Debessé), qui a fait plusieurs mariages.— Lettres du subdélégué Lortie Du Maine à l'intendant au sujet des arrestations faites à cette occasion par les cavaliers de la maréchaussée et rappelant l'exécution à La Rochelle du ministre Vivien, pendu en 1746.—Interrogatoires de 16 protestants prévenus d'avoir assisté à des prêches à Jarnac-Charente, où il s'était fait des baptêmes et des mariages (8 certificats signés par les pasteurs du désert Gibert et Pellissier sont joints au dossier); — de 10 Religionnaires de Jonzac et leurs femmes, qualifiées « *adouées* » qui, en présence du prieur de Jonzac et du religieux Carme Matthias, refusent de se séparer; et Jean-Bossion-Blanchies et Jeanne Millon répondent « qu'il n'y « auroit que Dieu qui les sépareroit et que d'ailleurs ils se « soumettroient à toute la volonté de Dieu, pour ce qui « pourroit leur arriver. » — État de la tournée faite à Saujon, Vaux, Royan, Breuillet, Mornac, Chaillevette, La Tremblade, Avallon, Arvert, Marennes, etc., par M. le prévôt général de la maréchaussée et M. Lortie Du Maine, subdélégué, pour admonester les Religionnaires prévenus d'avoir tenu des assemblées, donné asile aux prédicants, proposants, lecteurs, maîtres d'école et de musique; notamment à La Tremblade, deux médecins protestants accusés de donner des secours spirituels aux malades de la R. P. R., etc.—Correspondance entre le subdélégué Bompar, M. de Princé, le vicaire de La Flotte et l'intendant, concernant l'arrestation de plusieurs femmes et enfants des Religionnaires de l'île de Ré qui allaient partir pour la Hollande, etc.

C. 138. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1722-1750. — Mémoire sur la conduite des nouveau-convertis du gouvernement de Brouage (Élection de Marennes) : quant aux baptêmes, ils se conforment aux cérémonies catholiques; quant aux mariages, les petites gens, comme artisans, laboureurs, sauniers, matelots, se contentent d'un mariage devant notaire, prêts à quitter le royaume en cas de poursuites; les marchands et négociants trouvent des curés qui les marient et leur donnent un certificat « moyennant un présent; » quant aux sépultures, elles se font secrètement dans des caves ou des jardins; ce qui entraîne un grand désordre pour les successions. Les remèdes proposés sont de contraindre les nouveau-convertis qui veulent se marier à signer l'engagement de vivre dans la religion catholique et d'y élever leurs enfants; les curés pourraient alors régulariser la naissance des enfants nés de mariages irréguliers; pour les sépultures, ils tiendraient un registre spécial pour les nouveau-convertis. — Copies de mémoires sur les progrès de la R. P. R. dans le diocèse de Saintes, proposant diverses mesures répressives; — le remède aux désordres qui naissent des mariages contractés par des gens qui ont fait profession de la R. P. R.; — les moyens de réunir à l'Église ceux qui ont ci-devant fait profession de la R. P. R. et les enfants nés de leurs mariages;— mémoire adressé à monseigneur Rouillé, ministre secrétaire d'État, par le sieur de Montfayon, inspecteur des fermes du Roi à La Tremblade, au sujet des fréquentes et nombreuses assemblées de Religionnaires qu'il a dissipées; — procès-verbaux de visite de deux flûtes hollandaises venant de La Tremblade et soupçonnées de porter des Religionnaires fugitifs, par les capitaines et employés des fermes de La Rochelle et Saint-Martin-de-Ré. — Ordonnance de l'intendant Bignon autorisant le sieur Garesché, calviniste de Marennes, à passer en Hollande pour y apprendre la langue et le commerce, à la charge de revenir dans trois ans. — États des enfants des Religionnaires nouveau-convertis instruits dans la foi catholique par les maîtres d'école : Lignières, 20; La Tremblade, 14, et Thairé, 7.— Lettres des instituteurs à l'intendant, contenant la liste des enfants des Religionnaires qui ne vont ni à l'école, ni à l'église : Arvert, 32; La Tremblade, 38; Thairé, 34, et de ceux qui viennent à l'école sans aller à l'église : Arvert, 41. — Commissions signées « Louis, » et arrêts du Conseil d'État attribuant aux intendants de Blair, de Boisemont et de Pleurre toute cour, juridiction et connaissance de toutes les contraventions faites par les Religionnaires aux déclarations et ordonnances qui leur défendent de tenir des assemblées, etc.

C. 139. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1749-1755. — Procès-verbaux des démarches infructueuses de la maréchaussée pour arrêter le prédicant Trouiller, de Cognac, et plusieurs protestants mariés aux assemblées; — et pour surprendre à Segonzac une assemblée qui s'est dissipée à son approche. — Interrogatoire du sieur Vaquier, lecteur dans les assemblées, et porteur de plusieurs livres de la R. P. R. — États des Religionnaires dont les enfants ont été conduits au baptême par la maréchaussée de Royan.—Lettres du sieur de Montfayon au subdélégué, concernant plusieurs assemblées à Coulonges, près Mornac, et procès-verbal d'une de ces réunions présidée par le ministre Dubessé, qui a béni plusieurs mariages en présence de plus de 4,000 personnes. — Ordonnances des intendants de Boisemont et Baillon, prescrivant : à plusieurs Religionnaires de présenter leurs enfants au baptême, sous la surveillance de la maréchaussée; —d'arrêter les sieurs Matignon,

de Saint-Savinien, et Brun, de Saint-Preuil ;— à Chardavoine, de cesser ses fonctions d'accoucheuse ; — et à Charles Garnier de se séparer de Marguerite Glemet, sous peine de prison.— États des Religionnaires de La Tremblade convaincus d'avoir été aux prêches ; — des huguenots arrêtés par la maréchaussée dans sa tournée à Vaux ;— des Religionnaires détenus qui doivent être transférés dans les prisons de Bordeaux ; — des particuliers écroués à La Rochelle pour le fait des assemblées, avec le résumé de leurs interrogatoires. — Le nombre des détenus pour la Religion est de 27.

C. 140. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1733-1777. — Lettres ministérielles signées d'Aguesseau, comte de Saint-Florentin, de Maurepas, Rouillé, d'Argenson, de Lamoignon, le duc de La Vrillière, aux intendants de La Rochelle, Bignon, Barentin, de Pleurre, de Blair, Baillon, d'Ablois et de Meilhan, concernant : — les condamnations à l'amende que les intendants devront prononcer contre les Religionnaires qui refusent d'envoyer leurs enfants aux catéchismes et aux écoles catholiques ; — l'arrestation des députés qui ont assisté à la grande assemblée de Nîmes, que les nouveau-convertis appellent « Synode national ; » — le rétablissement de la croix située près de la paroisse de Bernissard (diocèse de Saintes), aux frais des Religionnaires détenus en prison, qui « ne paroissent pas estre asses coupables pour mériter qu'on leur fasse le procès dans les « formes ordinaires; » — la lettre du prieur de Royan qui dénonce des assemblées composées, pour le plus grand nombre, de femmes ; — les mesures à prendre contre les femmes qui faisaient les fonctions de ministres, qu'on ferait enfermer comme insensées à l'hôpital de La Rochelle; — la mise en liberté de mademoiselle de La Cour, protestante, et le transfert dans le couvent de Sainte-Claire de Saintes de mademoiselle Tourtellot l'aînée, dite Saint-Amant ; — l'enlèvement des enfants des protestants qui sont d'âge à être mis dans des communautés ou chez des catholiques pour y être instruits et faire payer la pension aux parents ; — l'instruction au Parlement de Bordeaux du procès contre les Religionnaires qui avaient assisté aux prêches de Jonzac, afin qu'il en résulte un jugement qui fasse éclat ; — les sieurs de Renouart et de Luchet l'aîné, gentilshommes de Mesle, qui seront emprisonnés au château de Niort pour avoir, malgré les avertissements qui leur ont été donnés, assisté aux assemblées et soutenu leurs coreligionnaires ; — le procès à faire devant le Parlement aux Religionnaires mariés par des ministres et détenus aux prisons de La Rochelle ; — les peines infructueuses des agents de l'intendant pour épier les prédicants et les saisir ; — les exemples de sévérité que l'intendant devra faire « sur les testes les plus échauffées et « qui entraînent les autres, » afin de faire « cesser les « idées de tolérance que les prédicants pourroient avoir « fait naître ; » — l'envoi d'argent pris sur le trésor du Roi pour espionner le prédicant Dubessé et gagner quelqu'un de son parti qui indiquerait sa retraite ; — l'emprisonnement des demoiselles Jeanne Amian, Esther Moreau, Esther Borinaud et du nommé Pierre Girard, arrêtés et surpris la nuit par la maréchaussée, qui avait investi leurs maisons à Mornac ; — la fréquence des assemblées des Religionnaires, « qui continuent avec plus de fureur que jamais, » sans qu'on puisse réussir à capturer les prédicants Dubessé et Pradon ; — le jugement rendu par l'intendant de Blair contre Jean Trouiller, accusé d'avoir fait les fonctions de prédicant et condamné à faire amende honorable et à ramer à perpétuité sur les galères du Roi (voir C. 136) ; — le mémoire de plusieurs protestants aisés détenus depuis longtemps dans les prisons de La Rochelle, et qui attendent encore l'instruction de leur procès ; — les assemblées nocturnes du côté de La Tremblade dénoncées par M. Du Viguier, et l'impossibilité de capturer le prédicant, à cause « du secret exact qui s'observe parmi les pro« testants, de l'intelligence des catholiques à cet égard avec « ceux de cette religion auxquels ils tiennent tous, » et de l'impossibilité de gagner quelqu'un par l'appât d'un gain ; — l'état des Religionnaires détenus dans les prisons de La Rochelle ; — la suite à donner à une lettre calomnieuse du sieur Guarry, chanoine de Sablonceaux, qui se plaint de l'irrévérence des protestants, « quoique, » ajoute M. le duc de La Vrillière, signataire de la lettre, « il ne faut pas « ajouter une foy entière à ce que les curés écrivent sur ce « sujet ; » — la démolition immédiate, « à moins qu'elle ne « fasse une sensation dangereuse, » du temple que les protestants font bâtir à Saint-Fort-de-Cônac ;—une lettre autographe de M. de Malesherbes à l'intendant de La Rochelle, attestant que les principes nouveaux de tolérance prescrits par le ministère ont été « établis en présence du Roy et « approuvés expressément par Sa Majesté. » — Il s'agit, à l'occasion de la construction d'un temple à Manzé, dénoncée au ministère par l'évêque, de persuader *avec prudence* les protestants que l'exercice public de leur Religion ne leur est point encore permis, « le Roy aimant « mieux n'avoir point de ces fautes à punir ; mais de leur rappeler que les curés qui, en vertu de l'article 4 de la déclaration du 14 mai 1724, doivent baptiser les enfants des protestants, ne sont pas en droit de les enregistrer en qualité *d'enfants naturels*, et « n'ont point à discuter « *leur légitimité.* » — Réponse de l'intendant, qui explique

que les réunions ont lieu à Mauzé, dans une maison particulière, et ajoute que, « dans toute la Généralité, les pro-« testants s'assemblent pour faire leurs prières en commun ; « à La Rochelle, ces petites assemblées se font avec la « permission du commandant... Ils se conduisent avec pru-« dence...; les plus riches protestants de La Rochelle ne « craignent plus de placer leurs fonds dans des acquisi-« tions de domaines, et quelques-uns se livrent entière-« ment à la culture de ces domaines. » Ils attendent « la « stabilité de leur état » d'une forme de « mariage que nos « lois civiles et canoniques puissent reconnaître. Les « protestants de Marennes se sont maintenus dans l'usage « de s'assembler publiquement, » et les populations de la Saintonge sont les plus zélées pour la Réforme.— Temple de Royan fréquenté par les deux tiers de la population, sans qu'il ait été porté aucune plainte contre les protestants ni contre leurs ministres. — Procès-verbaux de tournée de visite dans les divers temples de la subdélégation de Saintes par le subdélégué Gaudriaud, qui constate qu'il existe, en 1776, douze temples fréquentés par 11,700 personnes environ, etc.

C. 141. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — Religionnaires fugitifs. — On remarque parmi les fugitifs : Henri Delaizement, André Lortie, Pierre Souchet, Benion, Jacques de Tandebaratz, ministres ; — Chastaigner, seigneur de Cramahé ; Desmier, sieur d'Olbreuse ; de Mazières, sieur de Voutron ; Baudouin, sieur de La Brochardière ; de Robillard, seigneur de Champagné ; Bernon, et un grand nombre de bourgeois et de marchands ; — et parmi leurs créanciers : Abraham Duquesne, capitaine entretenu dans les armées navales du Roi ; le commandeur de la Commanderie du Temple à La Rochelle ; Béraudin, lieutenant général ; de Montallembert ; plusieurs officiers de justice, quelques Religionnaires nouveau-convertis, et presque toutes les maisons religieuses de la Généralité. — Les Religionnaires dont la date de départ est mentionnée dans ce registre sont sortis du royaume entre 1685 et 1689. — Quelques femmes de protestants fugitifs ont été arrêtées lors de leur retraite, ont abjuré la R. P. R. et obtenu à ce prix la disposition de leurs meubles et effets ; mais depuis elles ont abandonné le royaume et rejoint leurs maris.

C. 142. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1688-1738. — Religionnaires fugitifs. — Ordonnance de l'intendant Michel Bégon, concernant la réunion au domaine royal et la régie des biens immeubles qui ont appartenu aux consistoires, aux ministres de la R. P. R. et aux Religionnaires qui sont sortis du royaume. — Les biens et rentes du consistoire de La Rochelle sont évalués à 13,820 livres ; consistoire de Marans, 880 livres ; consistoire de Mauzé, 2,700 livres ; consistoire de Ciré, 1,000 livres ; consistoire de Saint-Martin-de-Ré, 556 livres 14 sous. — Copies des circulaires royales adressées aux intendants, donnant des instructions pour la régie des biens des Religionnaires, dont le revenu devra être employé pour les maisons de nouveaux et de nouvelles catholiques, l'établissement des nouveau-convertis, les gratifications qui pourront leur être accordées et l'agrandissement des églises paroissiales. — Déclaration du roi Louis XV concernant les conditions auxquelles les enfants de Religionnaires fugitifs, une fois convertis au catholicisme, pourront jouir des successions à eux échues depuis leur retour en France. — Jugement rendu par le subdélégué, à la requête de l'intendant, ordonnant la saisie des biens de Jean Malvezin et sa femme, Élisabeth Savary, protestante convertie, mais n'ayant point fait acte de catholicité depuis son abjuration. — Mémoire au Roi par Louis Papin, nouveau-converti, qui demande à rentrer en jouissance des biens de ses pères, quoiqu'il ait quitté la France, ayant depuis fait abjuration ; il est débouté de sa demande. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et M. de Maurepas, concernant les réclamations des fermiers des biens des Religionnaires. — État des produits, année commune, des biens des Religionnaires dans la Généralité, donnant un revenu net de 6,050 livres. — Lettres de M. le comte de Saint-Florentin à l'intendant Bignon, concernant l'exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, portant restitution au nommé Babin et à sa femme, qui avaient disparu après avoir été convaincus d'avoir assisté à un prêche à Saintes. — Correspondance du subdélégué Lortie du Maine et de M. Gaja avec l'intendant, concernant le mémoire sur les droits de coutumes, de sels et de dîmes dus à M^me^ l'abbesse de Saintes et à M. le duc de Richelieu, en la seigneurie d'Hiers, sur les marais salants appartenant aux sieurs Rabotteau, fugitifs, etc.

C. 143. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1738-1788. — Religionnaires fugitifs. — Lettres de M. le comte de Saint-Florentin, des subdélégués et de M. Gaja à l'intendant, concernant la saisie des marais ayant appartenu au sieur Des Moulins ; — la restitution à la femme Perruchon, catholique, du domaine aliéné par son mari, qui, après avoir abjuré la religion protestante, y est revenu et a quitté le royaume ; — arrêt du Conseil d'État concernant ce qui doit être observé par les créanciers et prétendants droit sur les biens saisis et confisqués pour

cause de religion. — Suppliques pour obtenir mainlevée d'une partie des biens en régie, présentées aux intendants par Pierre Chasseloup, lieutenant du premier chirurgien du Roi; Angélique Rolland; Henriette Guenon, veuve de Dangibeaud, conseiller au Présidial, etc.; — décisions des intendants sur ces diverses requêtes. — Mémoire pour demander la distinction entre la régie des économats et celle des biens des Religionnaires. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'adjudication des biens de divers fugitifs, etc.

C. 144. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1728-1778. — Religionnaires fugitifs. — Réclamations de la dame de L'Aigle, sujette du roi d'Angleterre, contre des ordonnances de M. Beaupréau, procureur du Roi, et de l'intendant de La Rochelle, qui avaient pour but de la frustrer de la succession des biens de son oncle, Vincent Bellet, protestant, situés à Montendre, en Saintonge. — Procès-verbaux d'estimation, affiches et baux à rente de divers biens des fugitifs. — Ordonnance de l'intendant de Blair, prescrivant mainlevée de la saisie faite à sa requête de la somme de 12,166 livres appartenant à Samuel Gabiou, mineur, unique héritier de Jérémie Bourigaud. — Lettres ministérielles adressées aux intendants de La Rochelle par le comte de Saint-Florentin, le duc de La Vrillière, de Maupeou, etc., concernant les adjudications des baux des biens des fugitifs, les demandes en main levée de saisies, les réparations à la charge du fermier général, etc.

C. 145. (Liasse.) — 139 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1778-1789. — Religionnaires fugitifs. — Affiches et adjudications des baux à rente annuelle et perpétuelle des maisons et domaines ayant appartenu à divers fugitifs dans les Élections de La Rochelle, Saintes et Barbezieux. — Déclarations fournies par les baillistes des biens des Religionnaires, qu'ils ont affermés dans l'Élection de Saintes. — Adjudications des baux de Joseph Bouillant, employé à la ferme générale, à divers sous-baillistes, par le sieur Gaudriaud, subdélégué de l'intendant, procureur du Roi en la maréchaussée, maire perpétuel et colonel de Saintes et du Maretz de La Valette, subdélégué à la Rochelle, etc. — Supplique de Thomas Richard, garde-chasse, à l'effet de faire réparer les bâtiments incendiés du fugitif Paul Trouvé, dont il est le bailliste, etc.

C. 146. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1754-1766. — Enregistrement des requêtes présentées au sujet de la régie des biens des Religionnaires fugitifs. — Parmi les parties figurent : J.-B. Constantin, officier marinier; Meschinet de Richemond et Demissy, négociants protestants; la supérieure des Filles de la Charité, à Brouage; Authefœu de La Berjaudière, trésorier des Invalides de la marine; Rasteau, Samuel Bougnereau, maître orfévre, protestants; Chasseloup, etc. — En regard sont résumées les décisions des intendants sur chacune des demandes, qui sont au nombre de 436.

C. 147. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1734-1778. — Biens des Religionnaires fugitifs. — Lettres de M. le comte de Saint-Florentin, du cardinal de Noailles, des subdélégués et fermiers généraux aux intendants de La Rochelle, concernant l'exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux en faveur de Babin, dont les biens avaient été saisis et vendus à tort par le régisseur Plessart; — la distribution du produit des biens des Religionnaires fugitifs; — une réclamation de M. de Froger, pour empêcher Mme de Lussaudière, Religionnaire, de vendre son bien de Chesson, dont ledit Froger se prétend héritier; — supplique de Marie-Anne de Molenier, qui, en qualité de plus proche parente catholique de Marie Lambert, fugitive, demande à être mise en jouissance des biens de ladite Lambert, occupés par Bouriau et sa femme, mère de la fugitive, et tous deux de la R. P. R.; Marie appuie sa requête du certificat de catholicité, extrait baptistaire, contrat de mariage et généalogie. — Mémoire sur les prétentions de Cornereau à la jouissance des biens de Jacques Henry, fugitif, comme son plus proche parent catholique. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant que l'adjudicataire des travaux du port de La Rochelle paye au fermier de la régie 400 livres, capital de la rente qui lui est due sur l'emplacement de la maison du fugitif Martin. — Commission donnée par le Roi, sur arrêt du Conseil d'État, à l'intendant Barentin, pour juger en dernier ressort les complices de l'évasion du sieur Chaumont, commis du régisseur, banqueroutier, et le procès entre le sieur Plessart et les créanciers de Chaumont. — États des sommes dues au régisseur par les fermiers et rentiers des biens en régie dans les Élections de Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, Saintes et Marennes.

C. 148. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1737-1747. — Religionnaires fugitifs. — Suppliques aux intendants pour obtenir l'autorisation de vendre ou d'acquérir des biens appartenant à des nouveau-convertis ou à des personnes nées de parents de la R. P. R., présentées soit par des catholiques, soit par des Religionnaires dits nouveau-convertis. — Rapports et avis des

subdélégués sur quelques-unes de ces requêtes et projets d'ordonnances des intendants.— Requête de Suzanne Nézereau, nouvelle-convertie, à l'effet d'être autorisée à vendre une rente au principal de 2,000 livres; cette permission lui est accordée sur l'avis du vicaire général, M. de Hillerin, qui certifie que le produit de la vente sera employé « à acquitter certaines obligations de conscience « auxquelles la suppliante a reconnu être tenue. » — Supplique de Marguerite Rocaute, nouvelle-convertie, à l'effet d'être autorisée à faire une donation à sa parente A. de Balanzac, pour aider à son établissement; cette autorisation est refusée, malgré l'avis favorable du subdélégué, etc.

C. 149. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1774-1781. — Religionnaires fugitifs. — Demandes d'autorisation de vendre ou d'acquérir, présentées soit par des catholiques, soit par des Religionnaires dits nouveau-convertis.— Supplique des frères Dumoustier de Vrilly, de la R. P. R., appuyée par les syndics de la Chambre de commerce du pays d'Aunis : Goguet fils, Pelletan, Chamois. — Lettres des subdélégués aux intendants, pour les éclairer sur les droits et la valeur des divers requérants et la suite à donner aux autorisations qu'ils sollicitent. Cette correspondance a pour but principal d'établir que les protestants qui demandent l'autorisation de vendre quelque portion de leurs biens sont cependant dans l'intention de ne point abandonner le royaume. — Les lettres des subdélégués rendent en général un bon témoignage aux protestants, et, sur leur avis favorable, la grande majorité des autorisations sollicitées est accordée par les intendants, etc.

C. 150. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1762-1773. — Religionnaires fugitifs. — Lettres ministérielles signées par le comte de Saint-Florentin et le duc de La Vrillière, et adressées aux intendants de La Rochelle, concernant les placets adressés par Aubin, fermier du maréchal de Richelieu; Admyrauld, négociant; Charles et Benjamin Meschinet de Richemond; Bargignac, dame de L'Isleferme, etc., qui sollicitent, comme issus de parents de la R. P. R., l'autorisation de vendre des portions de propriétés pour en employer l'argent dans leur commerce ou pour payer leurs dettes et en justifiant de cet emploi; — le curé de Champagnolle, qui demande la confirmation de la vente à lui faite par Forestier, de la R. P. R.; — Gabiou sollicite l'autorisation de poursuivre le remboursement d'une rente que lui doit le sieur Quineau, etc.

C. 151. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773-1777. — Religionnaires fugitifs. — Correspondance entre les ministres duc de La Vrillière, Turgot, de Malesherbes et les intendants de La Rochelle, de Meilhan, de Montyon, et d'Ablois, concernant l'envoi des brevets portant autorisation de vendre des biens à plusieurs particuliers protestants ou nés de parents protestants, au nombre desquels figurent : la veuve Charruyer, Garreau, Bouscasse, Deschaizeaux, à La Rochelle; Giraudeau fils, à l'île de Ré; veuve Gabiou, à Arvert; Tolluire, à Marennes; Mariocheau de Bonnemort, ancien lieutenant au régiment de Beausse, etc.

C. 152. (Liasse.) — 133 pièces. papier.

1777-1789. — Religionnaires fugitifs. — Correspondance ministérielle signée Amelot avec l'intendant de La Rochelle, Meulan d'Ablois, concernant les demandes de permission de vendre et d'acquérir et les brevets d'autorisation accordés aux protestants de la Généralité, notamment aux sieurs Garreau, de Saint-Marsault, baron de Parcoul, de Baussay, Giraudeau, Fleuriau, etc. — En marge de ces lettres, des notes de la main de l'intendant résument la suite à donner à chacune de ces affaires. — Lettres de Lortie-Petit-Fief, Froger de l'Éguille, de Larade, Drilhon, Texier, Gaudriaud, maire de Saintes; Garreau l'aîné; Delaprade, contrôleur des guerres; Bertrand de Puyraimond, de La Coste, subdélégué à La Rochelle et Perraudeau, aux intendants, pour les éclairer sur la position des requérants. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux, sur le partage des bâtiments du domaine de Chez-les-Baudet, paroisse de Floirac, entre Jacques Bessière, bailliste des biens d'Élisabeth Viger, fugitive, et Nicolas et Jeanne Laurand, ci-devant propriétaires. — État des adjudications par vente ou arrentements des biens des fugitifs, depuis le 10 janvier 1769 jusqu'au 4 juin 1789. — Lettre ministérielle signée Lambert à l'intendant de Reverseaux, concernant l'établissement de cimetières convenables pour les non-catholiques, à la charge des villes et communautés. — État des paroisses et communautés des subdélégations de Marennes, Saint-Jean-d'Angély et Cognac, où il paraît nécessaire d'établir des cimetières pour les non-catholiques. Le nombre des protestants de l'Élection de Marennes est de 5,728 (Arvert, 1,360, — La Tremblade, 1,267, — Marennes, 740, — Chaillevette, 737, — Bourcefranc, 240, — Saint-Just, 560, — Saint-Sornin, 130, — Le Gua, 130, — Saint-Froul et environs, 215, — Notre-Dame de l'Isle, 241, — Les Mattes, 108); Rochefort, 300; — Charente, 15; — Thairé, 50; — Mor-

tagne, Saint-Laurent et Ciré, 12; — les environs de La Rochelle, 375; — l'île de Ré, 499; « plus tost plus que moins. » — État des villes et communautés de la Généralité de La Rochelle qui seront dans le cas d'établir des cimetières protestants.

C. 153. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1686-1722. — Marine militaire. — Officiers choisis par le Roi pour commander les compagnies d'infanterie de la marine à Brest, Port-Louis, Rochefort, le Havre de Grâce, Dunkerque et Toulon. — Liste des officiers de marine du département de Rochefort, comprenant 3 chefs d'escadres, 1 capitaine de port, 17 capitaines de vaisseaux, 3 aides-majors, 7 capitaines de frégates légères, 2 lieutenants de port, 31 lieutenants de vaisseaux, 3 capitaines de brûlots, 3 enseignes de port, 38 enseignes de vaisseaux, 2 lieutenants de frégates légères, 2 capitaines de flûtes, 10 maîtres, 12 pilotes et 12 canonniers. — Vaisseaux et officiers de l'escadre de M. le marquis de Nesmond, armés à Rochefort. — Listes signées par Louis XIV et le ministre Colbert des officiers de marine qui doivent servir sur les vaisseaux armés à Rochefort. — Liste générale des officiers de marine, en 1691, suivant leur rang et ancienneté, où l'on remarque M. le comte de Toulouse, amiral, le maréchal d'Estrées, vice-amiral en Ponant, M. le comte de Tourville, vice-amiral du Levant, et M. Forant, chef d'escadre de Poitou et Saintonge. — Gardes de la marine promus au grade d'enseigne à Rochefort. — Liste signée par Louis XIV et le ministre Phelypeaux des officiers de marine choisis pour le département de Rochefort, où l'on remarque le marquis de La Gallissonnière, chef d'escadre, Duquesne et Colbert-Saint-Marc, parmi les capitaines de vaisseaux. — Revue des gardes de la marine de la compagnie de Rochefort en 1722. — Listes signées par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et les ministres Colbert, Phelypeaux et maréchal de Castries des officiers choisis pour commander les frégates armées à Rochefort; — les soldats gardiens; — les compagnies franches d'infanterie; — les vaisseaux neufs armés au Port-Louis; — les vaisseaux armés pour aller aux îles d'Amérique; — les équipages de Provence, qui doivent servir sur les vaisseaux armés à Rochefort; — accordant des congés à divers officiers de marine, après le désarmement de leurs navires; — révoquant un capitaine de frégate légère de ses fonctions et qualités; — nommant le sieur La Porte sous-lieutenant de la 2e compagnie de grenadiers de la marine à Rochefort; — le sieur Lemeu commissaire-surnuméraire des ports et arsenaux, etc.

C. 154. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1686-1694. — Marine militaire. — Lettres des ministres de Seignelay, de Pontchartrain et de Phelypeaux fils, à Bégon, intendant de la marine à Rochefort, et à M. de Mauclerc, commissaire général de la marine, concernant: les fournitures pour les galères, les forçats et les hôpitaux; — les avances faites par le Roi aux marchands et entrepreneurs de la marine; — les lettres de conseiller honoraire au Parlement de Provence accordées à l'intendant Bégon; — la liberté que Sa Majesté accordera aux Turcs d'Alger, esclaves sur les galères de France, si leur conversion au catholicisme est véritable; — la délivrance du nommé Ougier, qui sera détaché de la chaîne, parce que M. le cardinal Le Camus a assuré qu'il a fait abjuration de la R. P. R. et que sa conversion paraissait sincère; — la construction de 15 galères en Ponant; — l'envoi de la déclaration de guerre contre le prince d'Orange et les préparatifs qui devront être faits à cette occasion; — la fabrication de canons de gros calibre, boulets, grenades et munitions de guerre; — les fournitures de mâts, bordages, fusils boucaniers, mousquets et ancres nécessaires aux armements; — le logement et la nourriture des soldats envoyés aux îles de Ré et d'Oleron; — l'emprisonnement dans les tours de La Rochelle d'un particulier de La Tremblade, accusé d'avoir vendu les armes et les bestiaux de l'île Bourbon, appartenant à la compagnie Royale; — l'envoi à Rochefort de 100 Turcs, sur la demande de M. de Villiers, commandant des galères, qui en tirera plus de profit que des journaliers; — l'armement rapide de tous les vaisseaux du port de Rochefort; — « le combat que M. de Tourville a « donné contre les flottes d'Angleterre et d'Hollande, où « il a remporté tout l'avantage qui pouvoit se prendre sur « des ennemis qui estoient au vent, et qui ne combattoient « qu'autant qu'ils y estoient forcez, » et le prompt envoi à Brest de toutes les munitions de poudre, boulets, parchemins, cordages et ancres du port de Rochefort; — la vente à M. de Maintenon des 2 bâtiments pris par M. Montségur, commandant la *Favorite*; — le passage aux îles des Jacobins; — les nouvelles constructions nécessaires pour réparer la perte que la France vient de souffrir sur mer (1692); — les plaintes du sieur Blanchard, maltraité par les chevaliers de Surgères et de La Laurencie; — les prises faites par les corsaires biscayens aux environs de La Rochelle et jusque sous les canons de l'île de Ré; — l'examen par M. le maréchal d'Estrées des travaux pour la sûreté de la rivière de Rochefort; — l'armement du *Léger*, du *Faucon*, et de l'*Embuscade*, pour assurer le passage des convois menacés par 30 corsaires des ports d'Angleterre et de Hollande, entre Bayonne et Brest, et dénoncés

par M. de La Boulaye ; — le secret découvert par un particulier « d'un canon avec lequel une mesme quantité de « poudre porte le boulet une fois aussy loin que la portée « ordinaire ; » — les efforts du curé de Tonnay-Charente pour y « déraciner l'hérésie, » plus dangereuse selon lui, à cause du voisinage de Rochefort ; — les informations à prendre sur la salubrité comparée des différents ports de la Martinique ; — la distribution de 22 deniers par bulletin aux novices du département de Rochefort, etc.

C. 155. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1688-1763. — Marine militaire. — Ordonnance du roi Louis XIV, au sujet des marins estropiés au service. — États de ce qui a été accordé par le Roi aux officiers généraux, capitaines de vaisseaux et autres officiers de marine, pour avoir nourri plusieurs officiers français et irlandais, montant à 24,778 livres 10 sous ; — aux officiers et gardes de la marine, en considération des blessures qu'ils ont reçues au combat naval du 10 juillet 1690 ; — aux officiers et marniers de Rochefort pour traitement mensuel ; — aux officiers entretenus pour le service de l'arsenal de Rochefort, pour appointements de 6 mois, montant à 74,192 livres 9 sous. — Appointements et gages des officiers entretenus pour le service du Roi à Rochefort, par trimestres. — Rôles des gages des gardiens du port ; — des canonniers des batteries des côtes d'Aunis, de Saintonge et du Bas-Poitou ; — des appointements des officiers d'épée ; — des munitions fournies par les magasins de Rochefort ; — des frais de constructions et radoubs effectués à l'arsenal, etc.

C. 156. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1695-1785. — Marine militaire. — Correspondance entre MM. de Villiers, Lombard, Bégon, frère de l'intendant, Ricard, Le Large, Boyer, Desgodinières, etc., le ministre de Pontchartrain, le Conseil de marine et l'intendant Bégon, et minutes de ses réponses, concernant : les injustices faites par les armateurs aux matelots du département ; — les frais de transport par mer de l'artillerie ; — la levée de 50 matelots pour les carènes ; — le compte avec le trésorier de la marine ; — la construction d'une frégate de 40 canons ; — l'entretien, par les négociants de Bordeaux, d'une frégate de Sa Majesté pour donner la chasse aux corsaires de Jersey et de Guernesey, qui font des prises à l'entrée de la Gironde ; — l'édit du Roi sur les invalides de la marine ; — la distribution des fonds de la marine ; — le décès de M. Argenton, garde-magasin à Rochefort, et les prétentions élevées par le sénéchal à cette occasion ; — les fournitures de bois pour l'arsenal.

C. 157. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1701-1788. — Marine militaire. — Correspondance entre M. Bégon, frère de l'intendant, le duc du Maine (L. A. de Bourbon), le maréchal d'Estrées, les ministres de Pontchartrain, d'Armenonville, de Morville, de Maurepas, d'Ormesson, de Sartine, de La Luzerne, etc., et les intendants Bégon, de Beauharnois, d'Ablois et de Reverseaux, concernant : la distribution des fonds pour le traitement des divers officiers de marine ; — le règlement de la capitation des officiers pourvus de nouvelles charges dans la marine ; — les travaux urgents d'entretien et de réparation de l'arsenal ; — l'ordonnance royale dispensant les bombardiers entretenus du payement de la capitation ; — la demande des fermiers généraux d'employer des bâtiments étrangers pour le transport des sels de Brouage et Honfleur ; — les indemnités accordées pour perte des hardes et effets aux officiers de la flûte l'*Éléphant* ; — l'obligation qui sera faite aux bâtiments libres de charger du sel pour Honfleur et Saint-Valery, au compte des entrepreneurs de la voiture des sels par mer, sauf à régler le fret au cours de la place ; — les fonds nécessaires pour le transport des bois de l'Abscie et l'exploitation de ceux achetés par M. le duc de Mazarin ; — le désarmement de la flûte le *Portefaix* ; — le procès-verbal dressé par M. Garnier, commissaire des guerres, sur l'état où les Anglais ont laissé l'île d'Aix en 1757 ; outre la destruction des fortifications, « le soldat a pillé l'habitant, a cassé tous ses meubles, « éventré tous les lits,.. brisé toutes les portes des mai- « sons, ainsi que toutes les vitres, tout le vin et l'eau-de- « vie a été bu en partie, le reste défoncé par les officiers « et répandu par terre pour que le soldat ne soit pas tou- « jours ivre ;.. ils ont brûlé une maison appelée Beausé- « jour ;.. il n'y reste que les murs ;.. ils sont entrés dans « les casemates où étoient les chirurgiens et malades,.. « ont pris la caisse des instruments, brisé le coffre de « chirurgie, renversé les remèdes, et emporté tout ce « qu'ils ont trouvé. Ils ont aussi emporté la cloche de l'é- « glise et celle du donjon, abattu le clocher, haché à coups « de sabre le tableau de l'autel, brisé le tabernacle, la « chaire, etc. ; » — l'envoi que M. de Surgères a fait à l'île d'Aix d'un détachement de 50 hommes qui sera relevé tous les mois pour protéger les habitants contre les entreprises des corsaires anglais ; — le transport des bois de construction par les fournisseurs dans des voitures d'ordonnance ; — la révocation de la délibération des habitants de l'île d'Oleron qui nomment pour syndic Georges, commis du trésorier des invalides de Marennes, etc.

C. 158. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1683-1785. — Marine militaire. — Marchés passés par-devant notaires entre Arnoul de Vaueresson et Michel Bégon, intendants de la marine, et les architectes entrepreneurs des bâtiments du Roi, pour les fournitures de bordages, de préceintes; — du bois de chêne nécessaire à la construction de deux vaisseaux de guerre; — de 344 pièces de canon de fer; — de 2,000 chemises de soldats. — Arrêt du Conseil d'État, accordant une avance de fonds de 30,000 livres au fournisseur des mâts des Pyrénées; — adjudication devant l'intendant Michel Bégon des diverses marchandises nécessaires pour les constructions maritimes. — Articles et conditions accordés par le Roi au sieur André de Monroy, pour la fourniture des marchandises et munitions du Nord aux arsenaux de la marine du Ponant et à diverses compagnies pour les armements dont elles se sont chargées. — Fournitures de cordages, de planches de Coperwich, de Prusse, etc. — Devis pour la construction et entretien des couvertures des magasins et bâtiments dépendant de l'arsenal. — Articles et conditions auxquels le Roi aura agréable de freter ses vaisseaux à la compagnie de l'Assiente pour faire son commerce, lorsqu'ils ne seront pas employés au service. (Le fret sur le pied de 7 livres par tonneau et par mois.) — États des munitions et marchandises des magasins de l'arsenal. — État de ce qui a été volé dans le magasin de la batterie du Port-des-Barques par les habitants de Soubise, montant à 119 livres 5 sous 9 deniers. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État portant règlement pour la réserve des bois servant aux bâtiments de mer. — Instructions pour les écrivains généraux placés sous les ordres des commissaires de la marine. — Marché passé entre messire Hiérosme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État ayant le département de la marine, et Jean Dumont, pour les fournitures pendant neuf ans de toutes les marchandises de fer neuf ouvré dans les ports de Bayonne, Rochefort, Port-Louis, Brest, Le Havre et Dunkerque. — Liste des charpentiers de Guyenne commandés pour aller servir dans l'arsenal de Rochefort. — Procès-verbal de visite de 535 barils de farine, venus de la côte d'Angleterre, où ils avaient échoué, et envoyés ensuite à Rochefort sur le *Cygne*, de Dunkerque.

C. 159. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1708. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés pour les journées d'ouvriers, — les fournitures de marchandises, — les appointements d'écrivains, — le fret de mule, — les dépenses extraordinaires, — l'entretien des batteries, — les Récollets de Marennes, — les vicaires de Saujon, Boursefranc, Saint-Sornin, et le château d'Oleron. — Les dépenses extraordinaires comprennent : la nourriture de trois enfants, dont le père, accusé de vol, est en fuite et la mère en prison ; les frais de route accordés à divers officiers, et différents remboursements d'avances pour le service de l'arsenal, etc.

C. 160. (Registre.)— In-folio, 60 feuillets, papier.

1709. — Marine militaire. — Cahier des ordonnances expédiées sur M. le trésorier général de la marine Jacques de Vanolles, pour les dépenses de la marine de la présente année. — Marchandises. — Serrurerie. — Ateliers. — Hôpitaux. — Mâtures. — Radoubs. — Fusils et mousquetons. — Cordages. — Vacations d'officiers et archers de la prévôté. — Frets de marchandises. — Conduite et nourriture de prisonniers de guerre. — Sculpture. — Lestage et délestage. — Brai. — Loyers. — Appointements des Sœurs de La Charité. — Subsistances, habillement et levée de soldats pour les îles et le Canada. — Taillanderie. — Monture de fusils demi-boucaniers et ordinaires. — Vacations d'officiers de marine. — Garnitures de gargoussiers. — Subsistance des curés, vicaires, prêtres et aumôniers de la congrégation de Rochefort. — Épuisement des eaux du bassin de la Vieille-Forme. — Tampons et étoupes. — Voiles. — Entretien et radoub d'armes. — Appointements des Sœurs de La Charité établies à la campagne, etc.

C. 161. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1711-1713. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés. — Marchandises fournies dans les magasins de l'arsenal de Rochefort. — 120 livres au sieur Guesdon, assesseur criminel et civil au siége royal de cette ville, père temporel du couvent des Capucins, pour les prédications données par un religieux de cet ordre pendant l'Avent, dans l'église Saint-Louis. — Conduite et nourriture de prisonniers de guerre. — Vacations aux officiers de port et aux archers de la prévôté. — Serrurerie. — — Bois. — Cordages. — 1,000 livres à la supérieure de l'hôpital de La Charité, pour le payement de la dépense faite pour le service des pauvres femmes malades pendant les derniers six mois. — Pansements et médicaments. — Subsistances des curés, vicaires, prêtres et aumôniers de la congrégation de la Mission. — Appointements des Sœurs de La Charité pour l'instruction des enfants et le soulagement des pauvres. — Frais d'engagement, subsistances, habillement et levée de soldats pour les îles d'Amérique et le Canada. — 300 livres au R. P. Gardien, religieux du Tiers-Ordre de Saint-François, du couvent de Fongeray, près Poitiers, pour entretien pendant un an d'un ci-devant

enseigne de vaisseau tombé en démence et enfermé dans ledit couvent par ordre de Sa Majesté, etc.

C. 162. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1714-1715. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés. — Journées d'ouvriers ; fournitures diverses ; appointements des écrivains entretenus. — Fret de rade. — Batteries et vicaires. — Sous la rubrique « dépenses extraordinaires » figurent : les chaises fournies pour les bureaux de M. l'intendant ; — le percement des pierres destinées à tenir les bouées qui marquent les dangers de l'entrée de la rivière ; — les vacations de voyage à divers archers et bombardiers de la marine ; — le prix des bans battus par les tambours ; — les gratifications à divers marins venus à Rochefort pour y déposer à l'occasion de l'incendie de la frégate l'*Amphitrite ;* — le payement de la chemise, des fagots, du flambeau et de l'échafaud fournis pour l'exécution du sieur Mouton, ci-devant maître sur l'*Amphitrite* et auteur de l'incendie, etc.

C. 163. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1722-1724. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés. — Journées d'ouvriers pour sculpture, mâture, maçonnerie, façon d'un canon de bois pour l'école des apprentis canonniers. — Marchandises achetées par le commissaire de marine de La Rochelle pour faire présent aux chefs des Indiens de Cayenne. — Dépenses extraordinaires. — Fret de rade. — Munitions de guerre. — Toiles à voile. — Taillanderie, etc.

C. 164. (Liasse.) — In-folio, 150 pièces, papier.

1690-1720. — Marine militaire. — États de dépenses autorisées par le Roi pour la solde et entretènement de 16 détachements de soldats à la Nouvelle-France ; — les bâtiments de l'hôpital ; magasin aux vivres ; magasin général ; maisons du Roi, etc. ; — le radoub, la carène et armement de la flûte la *Gloutonne*, — du vaisseau l'*Eveillé ;* — les fournitures faites par le munitionnaire général des armées navales ; — les droits d'ancrage, passeports, lestage et délestage, etc., au département de Saintonge, appartenant à monseigneur le comte de Toulouse, duc d'Amville et de Penthièvre, pair et amiral de France. — Liste des passagers embarqués sur le vaisseau l'*Indien* et qui mangent à la table du commandant, M. de Voutron ; on y voit figurer : M. le comte de Choiseul, gouverneur de Saint-Domingue, et sa maison ; M. Bignon, etc. — Fournitures de vivres pour les vaisseaux armés à Rochefort. — Listes des vaisseaux armés au port de Rochefort, auxquels on a fourni des vivres des autres départements. — Fonds nécessaires pour toutes les dépenses de la marine à Rochefort. — Foins envoyés à Saint-Jean-de-Luz. — Extrait des observations faites au bureau de l'intendant sur l'état des diverses dépenses faites audit port. — Dépenses faites en Angleterre par le vaisseau l'*Enflammé*, avec le texte et la traduction des pièces justificatives. — Munitions et ustensiles employés pour la construction des vaisseaux le *Saint-Philippe*, le *Saint-Louis*, l'*Ardent*, etc.

C. 165. (Liasse.) — In-folio, 46 pièces, papier.

1720-1725. — Marine militaire. — État des fonds nécessaires pour le payement des journées et achats de marchandises pour les constructions et radoubs faits chaque mois au port de Rochefort ; — les munitions, marchandises et ustensiles fournis dans les magasins de l'arsenal pour les armements, etc. ; — les rôles des ouvriers qui ont travaillé dans les petits ateliers, forges, corderies, fonderies, tonnelleries, salles d'armes, etc. ; — le fret de 698 planches de Prusse chargées à Dantzick pour les magasins de Rochefort ; — les appointements des sœurs, chirurgiens, apothicaires, aides, infirmiers et sacristains de l'hôpital ; — les ouvrages de sculpture et de menuiserie à prix fait ; — la fourniture et le transport des bois de l'Abbaye de l'Absie-en-Gastine ; — bordereaux des dépenses les plus indispensables pour le service du Roi, etc.

C. 166. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1745. — Marine militaire. — Inventaire général des magasins de Rochefort, signé Dières : 2 vaisseaux de second rang ; — 5 de quatrième rang ; — 1 frégate légère ; — 3 corvettes ; — 5 flûtes, y compris le *Profond*, servant d'amiral. — Catalogue alphabétique des munitions de guerre, ustensiles et marchandises avec leur poids.

C 167. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 1 plan.

1695-1785. — Fortifications. — Lettres des ministres de Seignelay, maréchal d'Asfeld, de Machault, Pallu, de Moras, R. de Paulmy, le duc de Choiseul, Esmangart, aux intendants Bégon, Barentin, Baillon, de Reverseaux, concernant : le projet de M. de Vauban pour le fort Louis et celui de Tasdon, et les moyens proposés par le maréchal de Lorges pour arrêter l'inondation du marais au delà de la forêt de Rochefort entre Ciré et la mer ; — l'achèvement de la batterie de l'Éguille et de la Tour-de-Fouras ; — les hangars nécessaires pour mettre à couvert les affûts dans l'île d'Oleron et les tirer des souterrains où ils pourrissent ; — l'envoi à La Rochelle du sieur Le Vasseur en qualité de sous-ingénieur ; — les placets du sieur Descoyeux au sujet des pertes qu'il prétend avoir faites

dans l'établissement des fortifications de Fouras, et de madame la duchesse d'Aiguillon, pour le payement des bois de la forêt d'Arvert employés aux travaux d'Oleron ; — le fourneau supplémentaire qui doit servir à la fonderie des canons de Rochefort ; — l'état des ingénieurs, sous-ingénieurs et inspecteurs des fortifications de Saint-Martin-de-Ré, avec leur capacité et application ;— l'adjudication des moulins de Maubec et Saint-Nicolas ; — le rétablissement du fort de l'Ile-d'Aix ; — la construction, à Rochefort, d'un hangar pour le service de l'artillerie ; — l'adjudication des travaux de deux forts pour protéger la rade de Cherbourg, etc. —Ordonnance du roi Louis XIV concernant l'entretien des fortifications des places, devis. — États de dépenses pour l'entretien des forts maritimes destinés à la défense des côtes d'Aunis. — Travaux pour fournir de l'eau aux casernes de La Rochelle, avec un plan à l'appui.

C. 168. — (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1726-1781. — État général des péages de la Généralité de La Rochelle, indiquant les arrêts intervenus au sujet des droits perçus par les différents propriétaires. — État des droits de péage et autres dus à messire François de Mégrigny, chevalier, comte de Marans et de Bueil. — Mémoires et observations sur les droits perçus par M. d'Aligre, premier président du Parlement de Paris, seigneur de Marans ; — les droits de coutumes de la ville de Cognac aliénés par le Roi et qui ne sont pas suffisamment définis. — États, tarifs et pancartes des droits de péage des Élections de Saintes, Cognac, La Rochelle, Barbezieux, Marennes, etc., confirmés, et de ceux qui ont été supprimés par arrêts du Conseil d'État. — Titres représentés par Charles-Annibal de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, à l'appui des droits de péage qu'il prétend percevoir dans ledit comté. — Arrêt du Conseil d'État conservant le sieur de Ségur dans ses droits sur la chaussée et le bac des marais de Voutron, et prescrivant à la dame de Pons, aux membres du chapitre de la cathédrale de Saintes, etc., de représenter leurs pancartes et titres. — Lettre de l'intendant au ministre Orry concernant les droits perçus dans l'île de Ré au profit du collége Mazarin, des seigneurs de Taillebourg, pour exemption de garde au château, etc. — 20 ordonnances de l'intendant Barentin pour séquestrer entre les mains des fermiers les droits de péage, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par le Conseil d'État. — Tarif des droits de barrage appartenant à la ville de La Rochelle, remis au Domaine lors de la reddition de la ville, en 1628, aliénés dans la suite par le roi Louis XIV, au profit de plusieurs propriétaires dont les maisons et terrains avaient été pris pour les fortifications. — Arrêt confirmatif des droits de rivière dus au comté de Taillebourg en faveur de madame la princesse de Talmont. — Droit de péage prétendu sur la Boutonne par le sieur de Narcillac, et inventaire des titres produits à l'appui de cette requête, au nombre de 57.— Lettre de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, à l'intendant d'Ablois, au sujet d'une dépêche du ministre Joly de Fleury, concernant un mémoire des habitants de Mornac et du Breuillet, etc.

C. 169. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1775-1789. — Lettres des ministres Turgot, Taboureau, de Calonne, Joly de Fleury, Necker, de La Millière, du baron d'Ogny, de Vilevault, aux intendants de Montyon, Meulan d'Ablois et de Reverseaux, concernant : un nouveau plan d'administration pour les diligences et messageries royales ; — la réunion au domaine royal des priviléges des coches et diligences d'eau établis sur la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne, l'Yonne, l'Aube, la Loire, la Saône, le Rhône et le Canal de Briare ; — l'exploitation des messageries pour le compte du Roi. — Actions judiciaires formées devant l'intendant : par Le Mercier, directeur des carrosses et messageries de Rochefort à Bordeaux, contre Charles-Louis Duperré, écuyer, trésorier de l'extraordinaire des guerres du génie et de l'artillerie et commis à la recette générale des finances, terminées par l'intendant au profit de ce dernier ; — par le directeur des diligences et messageries royales de La Rochelle, contre celui de Rochefort, ci-devant son commis ; — par Cousin, chaisier à Saintes, contre le régisseur général des messageries. — Extraits des arrêts, tarifs et règlements des diverses perceptions des messageries royales, envoyés à l'intendant par les fermiers généraux d'Hauteville et Du Mesnil. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux, condamnant le sous-fermier des carrosses et messageries à payer 150 livres au sieur Carré de Candé, pour la perte d'un colis qu'il avait envoyé à son fils. — Instructions ministérielles sur le droit de permission que les loueurs de chevaux peuvent exiger du fermier des messageries, lorsque ce dernier n'a ni voitures ni chevaux pour faire le service public sur une partie de l'exploitation. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux, condamnant le fermier de la messagerie à La Rochelle à payer une indemnité au sieur Désaugiers, officier du régiment de Vexin, en garnison à Saintes, pour avaries causées à sa malle, etc.

C. 170. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1637-1789. — Sels et gabelles. — Arrêt du Conseil d'État : cassant une ordonnance de l'intendant de Villemontée et prescrivant le payement du droit de 18 livres par muid de sel au fur et à mesure de son enlèvement ; — permettant aux habitants de la banlieue de La Rochelle de

transporter jusqu'à 2 boisseaux de sel par an, pour l'usage de chaque feu et ménage, moyennant des billets délivrés gratuitement, par le commis du fermier de l'imposition de 18 livres susdite. — Edits du roi Louis XIV, portant création d'une Cour souveraine des salins de Ponant et d'une chancellerie à La Rochelle, ainsi que des siéges particuliers de juges conservateurs des salins, de mesureurs de sel au gouvernement de Brouage et pays d'Aunis et autres officiers; — d'un siége royal à Rochefort, avec attribution de la juridiction des salines d'Aunis et de Saintonge. — Extraits par M. Le Berton de Bonnemie, des « priviléges « accordés aux habitants d'Oléron, principalement en ce « qui concerne la liberté et franchise des salines » par Othon, duc de Guyenne, Henri II d'Angleterre, Éléonore d'Angleterre, Guy de Luzignan, Henri III d'Angleterre, Éléonore, Jean Ier d'Angleterre, Hugues, comte de La Marche, et les rois de France, depuis Louis VIII jusqu'à Louis XIV. — Déclaration du roi Louis XV, portant règlement pour la perception des droits de Brouage et de la traite de Charente, sur les sels qui s'enlèvent des marais salants de la Saintonge, du pays d'Aunis et du Poitou. — Ordonnances de l'intendant de Beauharnois, sur le mesurage des sels à bord des barques; — la fourniture des gabelles de France; — condamnant le sieur Ratier de Saint-Martin aux frais de saisie de la barque la *Jeanne*, chargée de sel pour sa maison. — Ordonnances du subdélégué Lortie Du Maine pour faire exécuter à Marennes les ordres de l'intendant et faciliter le transport des sels nécessaires aux gabelles.— Arrêts du Conseil d'État, prescrivant l'imposition d'un sou par muid de sel; — concernant le payement des frais de voyage dus aux députés des syndics des marais salants des côtes et îles de Saintonge; — ordonnances des intendants Bignon et Senac de Meilhan, concernant ledit arrêt; — prescrivant à tous *trassonneurs* et autres chargés de faire la levée des sels, de fournir chaque mois au receveur particulier un état du nombre de muids de sel levés par paroisses, etc.;—décidant que dans les assemblées des intéressés aux marais salants, il ne pourra être admis que des propriétaires ayant au moins 10 livres de marais; — concernant la répression des abus commis dans la distribution du sel accordé en exemption de droits, etc. — Mémoire sur les droits imposés sur les sels, en Bas-Poitou, Aunis et Saintonge, à partir de François Ier. — Projets d'ordonnances par l'intendant Meulan d'Ablois, concernant les sels destinés à la consommation des habitants de La Rochelle et de sa banlieue, privilégiés par arrêts du Conseil de 1637 et 1638, arrêts « inconnus jusqu'à ce moment « à la ferme générale et aux précédents intendants de La « Rochelle. » — États: des sels chargés pour la pêche dans les différents ports de la Généralité; — des salaires dus aux employés qui ont visité les sels des marais salants de la Seudre, Havre de Brouage et île d'Oléron. — Demandes et difficultés formées par les syndics de l'assemblée de Marennes en 1714, et décisions de l'intendant en réponse à ces demandes. — Observations générales sur l'île d'Oléron, par le sieur Boutillier, envoyé extraordinaire du ministre Des Maretz, contrôleur général des finances. — Correspondance entre les intendants, le ministre Necker, les gardes des sceaux, les subdélégués, le maréchal de Richelieu, MM. Seignette, membre de la Société d'agriculture, de Saint-Cristaux, le vicomte de Cours, etc., concernant les délibérations des propriétaires de marais salants et la position qui leur est faite.

C. 171. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

1713-1714. — Procès-verbaux de l'état et quantité des marais salants des îles d'Oléron, de Ré, de Marennes, Hiers et Brouage par le sieur Boutillier, envoyé extraordinairement par le contrôleur général des finances Des Maretz, indiquant le nom des prises, celui des propriétaires, le nombre des livres de marais, de muids, de sacs et de *pilots* de sel. — L'île d'Oléron : 4,206 livres 6 aires de marais formant ensemble 5,818 muids 3 boisseaux, mesure rase de Brouage. — L'île de Ré : 3,895 livres 17 aires formant ensemble 30,000 muids environ. — Marennes : 1,568 livres 12 aires et 1,071 muids de sel. — Hiers et Brouage : 1,417 livres 17 aires et 136 muids 1/2 et 6 boisseaux.—Dépendances du bureau de Brouage : 25,365 muids. — Dans une lettre à M. de Beauharnois, M. Boutillier appelle l'attention de l'intendant, sur le nom donné au marais royal, près l'église d'Hiers. « Ce marais, dit-il, est « appelé *royal*, depuis que le Roy en passant pour s'aller « marier, y mit pied à terre, pour avoir le plaisir d'en ti- « rer du sel luy mesme avec le *rouable*, et l'endroit sur « la levée où le talon de son soulier s'imprima, a esté « conservé par le soin du saunier Ozé Gerzeau, pendant « 5 ans qui couvroit cet endroit tous les hyvers. Les an- « ciens du pays m'ont assuré que Sa Majesté avoit promis « d'annoblir le dict marais, qui appartenoit pour lors au « père du sieur Richier... homme fort distingué en ce pays « par son mérite, *bien converty*, qui a servy le Roy de- « puis 1682 jusqu'en 1705 » comme lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Talmont.

C. 172. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1721-1783. - Sels et gabelles. — Mémoires présentés à l'intendant par messire Marc-Antoine Le Berton, seigneur-baron de Bonnemie, Le Fouilloux et La Grossetière

et ses co-intéressés des marais de Saintonge, contre les propriétaires des marais du Bas-Poitou; — les entrepreneurs des gabelles et les fermiers généraux, et réponses des seigneurs et propriétaires des marais de Saintonge. — De l'utilité de la ville et du havre de Brouage. — Acte d'assemblée des intéressés des marais des côtes de Saintonge, homologuée par arrêt du juge royal de Brouage. Parmi les signataires figurent Chasseloup de Laubat, les porteurs des procurations du maréchal de Richelieu et du prince de Soubise, soixante et autres députés. — Requête présentée à M. le contrôleur général des finances, par les habitants d'Oléron, représentés par leur syndic Guillotin de La Martière. — Sels chargés pour les vivres de la marine. — Enregistrement de la recette et dépense du droit d'un sou par muid de sel, mesure rase de Brouage, par le procureur, muni des pouvoirs par les directeurs et syndics des propriétaires des marais de Saintonge. — Compte rendu à l'intendant, par le receveur des fermes de l'île d'Oléron, de la recette des octrois perçus sur les chargements de sel, de vin et d'eaux-de-vie, montant net à 1,636 livres 10 sous 6 deniers, etc.

C. 173. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1691-1770. — Commissions données par les rois Louis XIV et Louis XV, sur arrêts du Conseil d'État, aux intendants de La Rochelle, concernant: la défense de jouer aux jeux le *hoca* et la *bassette*, déguisés sous les noms de *pharaon barbacole* et de *pour et contre*; — l'entretien du canal de La Verdière; — les réparations à faire au palais de La Rochelle; — déboutant les maires et échevins de La Rochelle de leur demande d'être exemptés de la taille pour les maisons, prés, terres, vignes et borderies situés dans les différentes paroisses de l'élection et qu'ils exploitent eux-mêmes; — concernant la levée de l'interdiction prononcée contre les procureurs Pierre Martin, J.-L. Martin et Gauvrit, postulant en la Sénéchaussée et siége présidial de La Rochelle; — la réduction d'une somme de 10,000 livres sur la taille de la Généralité; — l'imposition d'une somme de 149,351 livres 8 sous 9 deniers pour la dépense des troupes; — la réimposition de diverses sommes sur les rôles de 1712. — Transférement du bureau des fermes de Talmont à Sainte-Radégonde. — (Don de M. Bergault-Cumin, libraire-relieur à La Rochelle).

C. 174. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1692-1788. — Lettres des ministres Pontchartrain, d'Argenson, Le Peletier Des Forts, Law, de Saint-Florentin, d'Ormesson, de Machault, le duc de Choiseul, Terray, Turgot, Necker, de Vergennes, de L'Averdy, le duc de La Vrillière, de Beaumont, Puységur, Lambert, de La Luzerne, de Sombreuil, gouverneur des Invalides, etc., avec les intendants de La Rochelle, concernant: le départ du missionnaire de Cordemoy pour La Tremblade; — les engagistes du domaine royal aliéné dans la Généralité; — les dettes des communautés religieuses; — le contrôle des caisses de tous les receveurs des deniers royaux; — les plaintes portées contre les entrepreneurs des gabelles par le prieur de Soubise; — la réforme de quelques régiments d'infanterie; — les priviléges des salpêtriers et la régie des poudres et salpêtres; — la situation de la Généralité de La Rochelle à l'arrivée de l'intendant Le Pelletier (tailles perçues arbitrairement, irrégularités dans la répartition des diminutions accordées par le Roi à quelques paroisses, abus dans les taxes d'office, multiplication vexatoire dans les frais de poursuites, etc.); — l'envoi du signalement de divers particuliers, dont on a fait la recherche dans l'intérêt de leurs familles; — le jugement rendu par les officiers de justice de la marquise d'Alême, dame châtelaine de Saint-Pierre (d'Oléron) pour faire enlever les armes du Roi de la tribune de cette église; — le payement des retraites et autres grâces pécuniaires sur le trésor royal; — la légion étrangère levée par le baron de Waldner et l'autorisation qui lui est accordée d'enrôler les étrangers qui existent dans les dépôts de mendicité; — l'établissement d'un corps de garde d'employés des fermes à Sainte-Marie de Ré; — le payement du droit de confirmation par les anoblis depuis 1715; — l'obligation imposée aux curés, vicaires ou desservants, de communiquer aux agents des domaines les registres de l'état civil; — l'imprudence commise par un voiturier qui a fait mettre un cercle de fer «tout en feu» à une charrette chargée de poudre, au milieu du bourg de Matha, malgré le curé et le syndic; — la réclamation du soldat invalide Jacques Lambert, de la paroisse de Tugeras; — le sel empoisonné expédié de La Rochelle à Orléans, et saisi au port de Pile; — la levée des scellés apposés sur les greffes des tribunaux d'exception. — Arrêt du Conseil d'État concernant: la réunion à la paroisse de Deuil d'une enclave dépendant ci-devant de l'Élection de Niort; — la réunion d'une enclave de Cognac à la paroisse de Macqueville; — les archives et papiers du greffe de l'Élection de La Rochelle; — la délivrance de poudre de guerre nécessaire à l'armement de navires pour la traite d'Afrique par M. Daniel Gareseché; — les quêtes et loteries faites par des prêtres, religieux et bijoutiers italiens munis de faux passe-ports.

C. 175. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1724-1789. — Correspondance des intendants de La Rochelle avec les subdélégués, et lettres de MM. Vergnon, Compagnon, etc., aux intendants concernant : une décharge de collecte d'impositions par suite d'un changement de résidence du receveur; — un remboursement d'avances au subdélégué de Lortie ; — les opérations de la maréchaussée aux environs de Pons. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux pour préposer le subdélégué Dumarest de La Valette à la conservation des archives des greffes des tribunaux d'exception supprimés. — Procès-verbaux signés par le subdélégué, l'intendant et le receveur des taxes, constatant une diminution de 5 livres 19 sous 4 deniers sur les louis d'or de 35 livres 3 sous, de 4 livres sur les louis de 24 livres, de 23 sous sur les écus de 6 livres 3 sous, et d'un quart sur les espèces de cuivre et de billon, en vertu d'arrêts du Conseil d'État. — Lettres du marquis de Saint-Georges à l'intendant de Barentin, au sujet des maraisde Voutron. — Correspondance des ministres Bertin, d'Ormesson, de La Boullaye, Turgot, de Vergennes, Trudaine, de Lamoignon, de Sartine, Orry, de Beaumont, Necker, de Bonnaire de Forges, Amelot, Joly de Fleury, le baron de Breteuil, Blondel, etc., avec les intendants concernant : les mines et minières de la Généralité; — la création de l'École des mines ; — la formation d'un musée des minéraux contenus dans chaque Généralité ; — un règlement pour l'exploitation des mines de charbon de terre ; — la découverte d'une carrière de marbre aux environs de Saint-Jean-d'Angély, par le sieur Pelluchon du Breuil ; — l'amélioration du journal *la Gazette de France ;* — les formalités exigées des voyageurs au passage des frontières de terre et de mer ; — la prévarication du commissaire de police de Rochefort, frappé d'interdiction ; — les plaintes portées contre un conseiller au Présidial de La Rochelle; — le service des courriers dans la Généralité ; — l'établissement d'un bureau privilégié public de correspondance générale à Paris avec des correspondants dans les provinces ; — les réparations de la maison des filles de la Charité à Soubise pour l'instruction des nouvelles converties; — les réparations à l'horloge, au clocher, et à la fontaine publique de Brouage ; — l'entretien des églises et presbytères de la Généralité et la refonte d'une cloche de la paroisse de La Jarrie ; — les réparations des écuries des presbytères à la charge des contribuables ;—états des loyers des maisons tenant lieu de presbytères dans les diverses Élections de la Généralité ; — ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'imposition des paroisses pour le payement desdits loyers, etc.

C. 176. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 7 sur parchemin.

1669-1790. — Domaine royal. — Arrêts du Conseil d'État autorisant les habitants de Saint-Sornin à jouir de la prairie de Saint-Jame, moyennant une redevance annuelle de 200 livres payée à Sa Majesté ; — concernant les enregistrements ou ensaisinements des titres de propriété des biens situés dans la baronnie d'Oléron et les seigneuries qui en ont été démembrées comme étant du domaine de Sa Majesté ; — renvoyant au tribunal de l'intendant de La Rochelle l'instance des sieurs Caillaud et Levesque contre les possesseurs des domaines de Saint-Sorlin de Seschaud, qui ont refusé de payer les droits dus pour le bétail conduit dans la prairie de Saint-Jame : — concernant l'opposition des seigneurs de l'île d'Oléron à payer les droits dus au domaine de Sa Majesté pour diverses acquisitions à chaque mutation de biens mouvants des directes du Roi ; — les réparations à la maison des filles de la Charité de Soubise, appartenant au Roi; — ordonnant l'imposition de 2 sous par livre de principal du droit de nouvel acquêt au profit de l'ordre militaire de Saint-Louis ; — états des terres, fiefs, seigneuries, domaines et droits relevant des châteaux de Rochefort, Chasteauneuf, Saintes, Dompierre, Cognac et La Rochelle. — Liquidation des domaines et droits domaniaux aliénés sur le pied des revenus déclarés. — Déclaration des domaines dépendant de la seigneurie de Rochefort, faisant partie du domaine engagé de Sa Majesté. — Mémoires et suppliques à l'intendant sur l'origine des priviléges de noblesse et autres concessions accordés aux anciens maires et échevins de Saint-Jean-d'Angély et sur les prétentions des prieurs et religieux bénédictins de l'abbaye royale de la même ville, et réplique pour établir les droits du Roi et les usurpations qui en ont été faites. — Ordonnance de l'intendant de Barentin commettant le sieur Le Roy pour réclamer tous les papiers concernant la régie de la seigneurie de Marans. — Fermes des droits de halle du temple de La Rochelle aliénés par Sa Majesté, au profit des R. P. Carmes, des religieuses hospitalières de la Charité etc., à François Brotin et à sa femme. — Adjudications du four banal d'Angoulins, des domaines et droits domaniaux engagés par Sa Majesté dans les Élections de La Rochelle, Cognac, Saintes, Saint-Jean-d'Angély et Marennes. — Procès-verbal des atterrissements situés le long de la Seudre depuis son embouchure jusqu'à Riberou. — Vente au domaine royal d'une maison sise à Saint-Jean-d'Angély, par Jolly d'Aussy, commissaire des guerres. — Exploitation de la régie des poudres et salpêtres au profit de Sa Majesté. — Inventaires de la poudrière de La Rochelle, par M. Louis-Éli-

Vivier, commissaire des poudres et salpêtres. — État des revenus des domaines du Roi, des apanages des princes et des gens de mainmorte de l'Élection de Barbezieux. — Arrêt du Conseil d'État autorisant la régie et recette des droits des inspecteurs aux boucheries, sur l'amidon et la poudre à poudrer, les papiers et cartons, des sous pour livre, greffes et juridictions pour le compte de Sa Majesté.

C. 177. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1641-1787. — Ordonnances : de la Chambre de police de Saintes, faisant expresse défense à ceux de la R. P. R. « de chanter dans leurs maisons leurs pseaumes à si haute voix qu'ils soient ouïs dans les rues de ladite ville et fauxbourgs; » — du juge sénéchal de Pons, concernant la voirie; — du baron de Montmorency, commandant en chef des provinces de Poitou, Saintonge, pays d'Aunis, etc., défendant aux particuliers qui n'ont aucun droit de porter des armes de se rendre aux foires et marchés avec des épées, couteaux de chasse et armes à feu, à peine de confiscation; — concernant la police de la chasse; — les chiens enragés. — Lettre de l'intendant à M. de Vergennes, concernant la mort d'un enfant de quatorze ans, par suite de blessures faites par un léopard, d'une ménagerie de Rochefort. — États des crimes dignes de mort ou de peines afflictives commis dans la Généralité de La Rochelle de 1741 à 1780 et adressés à M. d'Aguesseau, de Maurepas et de Saint-Florentin par les intendants. On y remarque les condamnations d'un frère de la Charité pour rapt et séduction; — de plusieurs officiers en garnison à La Rochelle, pour contumace de duel; — de l'assassin du courrier de La Rochelle à Bordeaux; — d'un particulier prévenu de violences et voies de fait sur le curé d'Asnières pendant qu'il célébrait la messe; — d'un vagabond qui mendiait avec insolence et excès; — d'un pilote accusé de la perte du navire *l'Illustre* de Bordeaux; — d'un usurier; — d'un vagabond valide contrefaisant le mort; — de la mémoire d'un perruquier qui s'est pendu à Rochefort; — d'un sergent royal prévaricateur; — d'un polygame, etc.

C. 178. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1690-XVIII^e^ siècle. — Ordonnances des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, contre-signées Colbert, Phélypeaux, baron de Breteuil, Laurent de Villedeuil, concernant l'emprisonnement au château de Niort des sieurs de Luchet l'aîné et de Renouart, gentilshommes protestants, pour fait de religion; et de divers particuliers conduits au dépôt de La Rochelle aux frais de leurs familles; — l'élargissement du sieur Guillotin, capitaine de frégate légère, détenu dans la tour de Saint-Nicolas, etc. — Commission de brigadier de la maréchaussée de La Rochelle, donnée par le Roi au sieur Jean Petit. — Lettres des ministres d'Invau, de L'Averdy, du duc de Choiseul, Terray, de Maupeou, Miromenil, Joly de Fleury, de Calonne et d'Ormesson, aux intendants de La Rochelle, concernant : des transfèrements de détenus; — des signalements de vagabonds et de mendiants échappés des dépôts; — des Corses arrêtés les armes à la main et prévenus de propos séditieux; — l'envoi de lettres de rémission et de pardon accordées à des paysans saintongeois prévenus d'homicides par légitime défense; — le sieur de Bournanville, qui a tué un de ses créanciers qui l'avait frappé de plusieurs coups de bâton à la tête; — un employé des fermes qui, étant ivre, a tué la nuit son officier d'un coup de pistolet; — la demande du sieur Daneaud de Bertrand, chirurgien protestant, injustement détenu dans les prisons de Saintes; — le payement des amendes, etc.

C. 179. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1733-1776. — Lettres des ministres Orry, Trudaine, de Machault, de Courteille, Terray, de Miromenil, de Boullongne, de Beaumont, aux intendants de La Rochelle concernant : la diminution des frais de justice qui sont à la charge du Roi; — la nourriture des enfants trouvés abusivement attribuée au Roi, dans les localités où il n'existe point de siége royal; — le visa des exécutoires; l'attribution aux juges seigneuriaux de l'instruction des assassinats prémédités, bien qu'ils soient des cas prévôtaux; — le montant des exécutoires de translation qui s'élève à 30 sous, en y comprenant le parchemin et le papier de la minute; — l'approbation des états des frais de justice; — le droit de décerner des exécutoires sur les seigneurs hauts justiciers quoique situés hors du ressort du lieutenant criminel de La Rochelle; — l'opposition formée aux rôles de recouvrement des frais de justice par le seigneur haut justicier d'Angliers, les prêtres de l'Oratoire de La Rochelle, les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, etc.; — le remboursement des frais de justice indûment avancés par le domaine du Roi dans la Généralité de La Rochelle; — la dépense excessive pour les salaires des témoins, taxe que les greffiers des juridictions se font payer à eux-mêmes; — l'état des maisons de Saintes composant la haute justice de l'évêché; — l'état des Présidiaux de la Généralité, l'étendue de leurs territoires, les différentes juridictions qui y ressortissent, la distance de chaque paroisse au chef-lieu, etc.

C. 180. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1746-1789. — État des frais et salaires dûs aux huissiers de La Rochelle pour avoir instrumenté en vertu d'ordonnances de l'intendant. — Supplique de la communauté des procureurs de Boutteville (Sénéchaussée d'Angoulême) qui réclame contre les droits excessifs de greffe perçus par les engagistes. — Ordonnances de l'intendant Baillon concernant le payement des mémoires des huissiers, cavaliers de la maréchaussée et greffiers pour les frais qu'ils ont faits dans la poursuite et la détention des Religionnaires saintongeois et la démolition des temples. — Observations sur les consignations d'amendes de fol appel; — droits de petits greffes; — amendes auxquelles on voudrait assujettir les procureurs de Saintes. — État des sentences et exécutoires de M. l'intendant décernés sur le domaine. — Lettres des ministres Trudaine, de Courteille, de L'Averdy, d'Invau, Terray, Joly de Fleury, Necker, Taboureau, de Calonne, de La Millière, etc., aux intendants de La Rochelle, concernant: les dépenses des prisons; — l'entretien et la nourriture des détenus; — les gages des concierges et geôliers. — Renseignements sur les diverses juridictions de la Généralité de La Rochelle, fournis par les intendants au contrôleur général; auditoire, état des bâtiments, domaine, autres auditoires, prisons, fournitures pour les détenus; geôliers et guichetiers, observations. — 1° Juridiction royale de Saint-Martin, 2° juridiction royale de Bronage, Amirauté et Élection de Marennes, 3° Sénéchaussée et siége royal de Cognac, 4° Sénéchaussée, Présidial, Élection et maréchaussée de Saintes; 5° bailliage et siége royal de Rochefort, 6° Sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, 7° Présidial et Sénéchaussée de La Rochelle. — Lettres des ministres de Monteynard, de Montbarrey, Amelot, de La Millière, aux intendants de La Rochelle, concernant: le transfèrement des détenus de Rochefort à Paris; — de Rochefort à l'île de Ré; — de l'île de Ré à Montpellier; — la translation des mendiants d'un dépôt à l'autre; — l'examen d'un procès-verbal de la maréchaussée contre le syndic d'une communauté, etc.

C. 181. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Correspondance des ministres de Bonnaire de Forges, Necker, de Beaumont, de Vergennes, d'Ormesson, de Calonne, de Villedeuil, avec les intendants de La Rochelle, concernant la modicité des vacations allouées aux avocats à l'île de Ré; — les frais de grosse des procès-verbaux de visite de cimetières et hôpital général de la Rochelle; — les frais de procédure criminelle contre plusieurs particuliers qui s'étaient rebellés contre la maréchaussée; — les frais d'impression d'une ordonnance des officiers de police de Saint-Jean-d'Angély; — le traitement de l'exécuteur de la haute justice de La Rochelle, qui lui a été accordé pour l'indemniser de la suppression du droit de havage; — les courses extraordinaires de la maréchaussée de Saintes; — la fourniture d'une lumière à la sentinelle de nuit des prisons de Saint-Jean-d'Angély, pour prévenir l'évasion des prisonniers; — l'examen et le visa des exécutoires et des mémoires payables sur le domaine soumis à l'intendant par les divers officiers de justice et police, etc.

C. 182. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1763-1786. — Lettres et instructions des ministres, l'abbé Terray, Taboureau, de Sartine, de Calonne, de la Michaudière, suppléant M. de Fourqueux, etc., aux intendants de La Rochelle, concernant: la formation d'un relevé annuel de la population de la Généralité à l'aide d'états fournis par les greffiers des juridictions royales, des naissances, mariages et morts dans chaque paroisse, chapitre, communauté séculière ou régulière, hôpital ou église; — les renseignements sur l'état civil des Religionnaires, qu'on devra obtenir « par voie d'insinuation ou de confiance, en « s'adressant aux principaux des protestants »; car « leurs « ministres tiennent exactement deux registres des actes « de naissances, mariages et décès, dont ils gardent l'un « et remettent l'autre à un des anciens du Consistoire;» — les états des malades morts dans les hôpitaux de la marine, à Rochefort, des personnes décédées sur les vaisseaux du Roi ou aux colonies ou émigrées par mer; — la régularité des envois des tableaux de la population, afin qu'on puisse travailler à la carte générale; — les observations sur les états de population de la Généralité de La Rochelle; — la nomenclature alphabétique de toutes les paroisses, couvents, maisons religieuses, hameaux et annexes. Totaux pour la subdélégation de Saintes (1783), y compris ses enclaves et la population protestante: naissances, 4,054; — mariages, 1,099; — morts, 3,360. — Élection de La Rochelle: naissances, 3,940; — mariages, 1,220; — morts, 6,347. — Élection de Marennes, y compris les assemblées de protestants: naissances, 1,553; — mariages, 430; — morts, 1,687. — Élection de Saint-Jean-d'Angély (y compris les protestants): naissances, 2,869; — mariages, 818; — morts, 3,023. — Élection de Cognac: naissances, 2,724; — mariages, 748; — morts, 2,753. — Élection de Barbezieux: naissances, 2,314; — mariages, 581; — morts, 1,455. Récapitulation générale: — la Généralité de La Rochelle comprenait, en 1777, 14 villes, ayant 21 paroisses et 15 hôpitaux; 713 paroisses de campagne,

et 5 hôpitaux ; 73 communautés religieuses. — 18,034 naissances, 4,113 mariages et 13,130 décès.

C. 183. Liasse.) — 124 pièces, papier.

1774. — Renseignements statistiques recueillis, sur la demande de M. le contrôleur général, indiquant les jours de marché, les mesures, les récoltes et les bestiaux dans 122 paroisses de la Généralité de La Rochelle (Élections de Saintes, Cognac, Marennes et Saint-Jean-d'Angély), par les syndics électifs de chaque paroisse, assistés des plus notables habitants, qui ont le plus souvent tous signé au bas des rôles.

C. 184. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1763-1764. — Projet d'arrangement pour l'itinéraire des familles destinées à passer aux colonies ; — état des sommes payées aux étrangers munis de passe-ports qui ont passé de Strasbourg à Rochefort ; — états de ceux qui ont passé par Rohan-Rohan et Saint-Jean-d'Angély, Saint-Michel-en-L'Herm et La Rochelle ; lettres du duc de Choiseul, de l'intendant de Strasbourg M. de Lucé, et du subdélégué Jousselin à l'intendant de La Rochelle, contenant des instructions sur l'itinéraire et les frais de subsistances des étrangers allant de Strasbourg à Rochefort ;—rôles des étrangers qui ont traversé la Généralité pour aller aux colonies et ont reçu des indemnités et secours de route, etc.

C. 185. (Liasse.) 133 pièces, papier; 2 sur parchemin; 1 sceau en plomb.

1691-1789. — Bureau des traites de La Rochelle. — Enregistrement des édits, ordonnances du Roi, etc., en matière de fermes, gabelles, douanes, etc. ; — des informations contre des malversateurs et falsificateurs;—prestation de serment des gardes-pataches, gardes-matelots, capitaines et lieutenants de pataches, receveurs et contrôleurs des fermes, capitaines ambulants des quais et de brigades, gardes des portes et quais, commis, capitaines à cheval, inspecteurs et commis aux chargements des sels, gardes des fermes et gardes généraux, où l'on remarque les signatures des sieurs Thévenin et de La Vouste. — Finances des offices de gouverneur et major de la ville de Rochefort acquittés par Le Moyne de Sérigny et de Maureville. — Lettre ministérielle signée d'Armenonville, concernant l'exercice des offices de judicature, police et finances, avec provision du Roi. — Saisies, confiscations et amendes, prononcées par les adjudicataires des fermes du Roi contre divers particuliers et mariniers, etc. ; — informations, procès-verbaux et sentences rendues contre les délinquants en matière de traites ; — état et capitation des anciens employés des fermes qui, par leurs longs services ou leurs infirmités, ont été admis à la pension de retraite (leurs pensions annuelles varient entre 150 et 1,000 fr.) ; — ordonnance de l'intendant Arnoul de Vaucresson concernant l'exemption des droits d'aide pour les vins dans le pays abonné de Marennes ; — régie des cartes ; — droits perçus sur les huiles ; — dépôt à la subdélégation de La Rochelle des coins et marques pour le service du bureau de La Rochelle, par le préposé Cavaza (« une fleur de lys » et à l'entour « bureau de La Rochelle ; »— au verso «fabrication libre ») ; — arrêts de la Cour des Aides limitant le nombre des privilégiés dans les paroisses sujettes aux tailles ; — concernant le recouvrement des tailles et autres impositions ; — condamnant aux galères un journalier convaincu de récidive de faux saunage à porte-col. — Procès-verbal du rétablissement, en 1774, de la Cour des Aides de Paris, supprimée en 1771, par édit royal ; — arrêts de la Cour des Aides, concernant la tenue des registres des fermes ; — les prétentions du régisseur général des droits d'aides à faire visiter les diligences à toutes réquisitions par ses commis. — Suppliques aux intendants par les adjudicataires généraux des fermes, informations sur ces requêtes et décisions des intendants. Enregistrement des jugements du siége des traites foraines et domaniales de La Rochelle ; — des édits et déclarations du Roi, concernant les contrebandiers ;—la perception des droits sur les denrées entrant à Paris ; — les provisions des lieutenant et procureur du Roi ;—le dénombrement des biens-fonds du royaume ;—le logement des officiers des diverses juridictions ; — la nomination d'un huissier des traites à La Rochelle ; — le cadastre général ; — les plombs des toiles de coton, de lin, de chanvre, peintes ou imprimées, venant de l'étranger ; — le droit de fret sur les vaisseaux étrangers ;—l'instruction des contumaces, etc. ; — des arrêts du Conseil d'État et des ordonnances concernant les fermes, les traites et les aides. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle condamnant à la prison des particuliers qui s'étaient rebellés contre les receveurs des aides.

C. 186. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1728-1789. — Commerce. — Procès entre les négociants d'eau-de-vie, les commissionnaires et les courtiers, prévenus de contraventions aux règlements sur cette industrie ; — mémoires présentés à la Chambre de commerce par les deux parties ; — lettres du ministre Trudaine et ordonnances de l'intendant concernant les tarifs pour former les états du prix des denrées ; — mémoires présentés par la Chambre de commerce de l'Aunis par les commer-

çants en grains du comté de Marans pour défendre leurs prérogatives ; — renseignements que les subdélégués doivent fournir sur les mesures et poids usités dans le principal marché de leur subdélégation ; — extraits des livres de caisse du négociant Jean Perry, de La Rochelle, fournis sur la demande de l'intendant ; — note des droits perçus dans le port de Dantzick sur les marchandises étrangères, transmises à la Chambre de commerce de La Rochelle ; — mémoires des négociants de l'île de Ré sur les entraves qu'ils éprouvent dans leur commerce ; — mémoire imprimé sur le commerce de la France et de ses colonies, 1789 ; — projet de règlement pour les futailles, avec les observations des subdélégués, maires, échevins et négociants des diverses Élections ; — lettre de l'intendant Bignon à MM. les juges de police à La Rochelle, à l'occasion des fraudes commises sur les futailles à eau-de-vie et les moyens de les prévenir ; — supplique des tonneliers de Saint-Jean-d'Angély ; — mémoire sur le commerce des eaux-de-vie dans le pays d'Aunis, etc.

C. 187. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1747-1787. — Commerce. — Compte des recettes et dépenses faites sur le produit des droits de demi pour cent, perçus au bureau des fermes de La Rochelle sur les marchandises venues des îles et colonies françaises d'Amérique, présenté aux intendants de Pleurre, de Blair, Baillon, d'Orfeuil, Le Peletier, Dupleix, Senac de Meilhan, de Montyon, d'Ablois et de Reverseaux, par les receveurs. La dépense se monte, en 1747, à 18,964 liv., 2 d., et la recette à 18,966 liv. 2 d., et en 1787, la dépense à 2,374 liv. 11 s. 3 d., et la recette à 20,781 liv. 13 s. 6 d. ; — correspondance des ministres de Maupeou, Terray, Trudaine, de Fourqueux, etc., avec les intendants, concernant : les plaintes des charretiers et crocheteurs au sujet d'une augmentation de taxe ; — les élections des directeurs et syndics de la Chambre de commerce ; — les gratifications au député du commerce de La Rochelle ; — le remplacement du secrétaire de la Chambre de commerce ; nomination à ces fonctions du sieur Delaire, « négociant, qui a sacrifié toute sa fortune à l'arrangement de ses affaires » et que recommandent les premiers négociants du pays, MM. Vivier, Rasteau, Schaaff, Garreau, Admyrauld et de Richemond ; — requête à l'intendant en faveur d'un matelot du commerce, aveugle et infirme, qui réclame la part qui lui est contestée dans la succession du sieur Testeau, de Saint-Agnant, etc.

C. 188. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1686-1788. — Commerce. — Lettres des ministres Seignelay, Orry, de Machault, de Séchelles, duc de Richelieu, duc de Choiseul, Joly de Fleury, duc de Praslin, Turgot, Necker, de Sartine, de Calonne, etc., des négociants Meschinet de Richemond fils, Jean Perry, Legrix, directeur de la Chambre de commerce et des subdélégués aux intendants concernant : la Compagnie de la Méditerranée ; — l'emprisonnement d'un capitaine de patache, prévenu d'avoir vendu des passe-ports ; — la permission accordée au sieur Rasteau de faire venir directement d'Angleterre cent pièces de laine dite *perpétuanne* pour l'assortiment d'une cargaison à destination des côtes de Guinée ; — les plaintes des drapiers et merciers de La Rochelle contre les officiers de police qui réclament des droits exorbitants pour la prestation de serment de leurs gardes ; — la nécessité imposée aux inspecteurs des manufactures d'être autorisés par le gouverneur pour faire des visites domiciliaires ; — la vérification des plombs des marchandises indûment saisies par les employés des fermes, etc. ; — la suppression de l'inspection des manufactures dans la Généralité de La Rochelle à cause du petit nombre de ces établissements ; — la continuation des abonnements pour les droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boucheries et des boissons ; — le prix des grains et autres denrées dans les diverses provinces ; — les inconvénients de l'admission des marchands de sel aux assemblées des propriétaires des marais salants ; — lettres de MM. Vivier, Admyrauld, Bernon et Ranjard, directeur et syndics de la Chambre de commerce à l'intendant, sur le mémoire concernant : le commerce des eaux-de-vie en Annis ; — des inspecteur de police et procureur du Roi contre la réforme de la velte proposée par le maire et les échevins, sans le concours de la police ; — la liquidation des lettres de change et titres de créance du Canada de propriété anglaise ; — la non-homologation de l'association du commerce maritime ; — les droits de *chargeage* des marchandises à La Rochelle ; — l'exemption des morues sèches de pêche française des droits de ferme ; — la désinfection des cuirs ; — la nécessité d'établir à La Rochelle le dépotage des eaux-de-vie ; — la répression des fraudes commises dans ce commerce ; — la sortie d'entrepôt du tatia qui entre dans la composition d'un remède contre la goutte ; — les moyens d'exciter l'émulation parmi les artistes, les manufacturiers et les commerçants ; — le manque de numéraire sur la place de La Rochelle, en 1778 ; — l'établissement à La Rochelle d'un port franc pour les Etats-Unis, demandé par la Chambre de commerce ; — la défense d'exporter les métiers à l'étranger ; — la compétence et la fixation de la juridiction de l'intendant au sujet des droits de balisage appartenant ci-devant à M. le baron de Saint-Dizant et réunis au domaine royal ; — le préjudice que la perception du droit de *tonnelage* sur les navires étrangers porte au commerce de La Rochelle ; l'approvi-

sionnement des chanvres pour la consommation de l'île de Ré, etc.

C. 189. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1737-1782. — Commerce. — Correspondance entre les ministres Orry, de Maurepas, d'Ormesson, de Machault, de Courteille, abbé Terray, de Sartine, Necker, Joly de Fleury et les intendants de La Rochelle, concernant : une expédition de 1,500 tonneaux de grains pour le Portugal ou l'Italie, par un négociant de La Rochelle; — la suspension de la sortie des grains pour l'étranger, par la Bretagne et le Poitou; — la vente au prix courant des grains venus d'Angleterre et leur transport dans les lieux qui en auront le plus pressant besoin; — le secours de riz envoyé par le Roi pour faire cesser l'augmentation considérable survenue sur le blé dans la Généralité; — l'enlèvement de grains et légumes dans l'île d'Oléron; — la sortie de 50 tonneaux de fèves, pour l'armement d'un vaisseau destiné à la côte d'Afrique; — la faculté accordée à la Compagnie des Indes, de s'approvisonner en farines et légumes, à Marans; la défense de faire sortir par les rivières des grains de la Généralité; — l'exportation des grains à l'étranger empêchée par les croisières anglaises sur les côtes de France; — accordant des gratifications à ceux qui feront entrer des grains étrangers dans le royaume, pendant la cherté des grains; — l'assimilation des bâtiments espagnols aux français, pour l'exportation des grains, etc.; — lettre du ministre Turgot et arrêt du Conseil d'État cassant deux ordonnances rendues par la Sénéchaussée de La Rochelle, qui prétendait visiter dans les magasins les seigles étrangers adressés à M. Mescoinet de Richemond fils, armateur en cette ville, et en retarder la vente, ce qui est un abus de pouvoir, etc.

C. 190. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1739-1775. — Commerce. — Correspondance entre les ministres Orry, de Breteuil, de Maurepas, Machault, d'Argenson, de Moras, Boullongne, Turgot, etc., et les intendants de La Rochelle, concernant : la défense de percevoir aucun droit sur les blés transportés dans les Généralités qui se trouvent en avoir besoin; — l'autorisation de tirer des grains de Bretagne où ils sont à meilleur marché que dans la Picardie, l'Artois et les Flandre; — les indemnités accordées par le Roi aux personnes que des achats de blé, pendant la disette, auraient entraînées dans quelque perte; — les mesures prises contre les particuliers qui serrent des blés pour les faire porter successivement au marché, pour faire diminuer les prix à Marans et à La Rochelle, et engager les marchands à en tirer d'Angleterre; — la connaissance attribuée aux maréchaussées de tous attroupements et émeutes occasionnés par la rareté des blés; — le marché passé par le commissaire des guerres pour le pain de munition de la garnison de Brouage; — les prêts faits par le Roi aux villes, pour leur faciliter les moyens de faire venir les grains de l'étranger; — les achats faits dans la Généralité de La Rochelle pour l'approvisionnement de Paris, par les ordres du Roi; — le remboursement au maire de Saintes, Gaudriaud, de ses avances pour les grains qu'il avait fait venir pour la subsistance de cette ville et des environs; — la délivrance des acquits-à-caution pour les chargements des grains expédiés par mer; — la libre circulation des grains à l'intérieur du royaume; — l'approvisionnement des provinces méridionales, avec les grains tirés de Pologne, de Suède, du Nord de l'Allemagne et même de l'Amérique anglaise, etc.

C. 191. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1774-1782. — Commerce. — Correspondance entre les ministres Turgot, Necker, Joly de Fleury, MM. Pelluchon du Breuil, d'Aligre, etc., et les intendants de La Rochelle, et minutes des réponses des intendants, concernant: les opérations faites par M. Jean Perry, négociant de La Rochelle, pour le compte du gouvernement; — la vente des grains sur les marchés de Saint-Jean-d'Angély; — la suppression des offices des marchands privilégiés et porteurs de grains à Rouen, et l'abolition du droit de banalité de cette ville; — l'animosité qui règne entre tous les négociants et les officiers de police de Marans; — une saisie de grains faite par les employés des fermes; — l'exemption du droit de fret dû en cas de cabotage, par les navires étrangers, employés au transport des grains des différents ports de France; l'entrée dans le royaume des sels étrangers dits gemme, d'Epsom, de Glaubert, au droit de 30 fr. par quintal, pour le commerce de la droguerie; — l'exportation des fèves et autres légumes, etc.

C. 192. (Liasse.) — 9 rôles, papier.

1737-1784. — Commerce. — Correspondance et minutes de lettres des intendants de La Rochelle avec le garde des sceaux, MM. de Lortie-Petitfief, Pichon, Cadoret, Hue, Compagnon, etc., concernant l'importation, l'exportation et la circulation des grains étrangers et nationaux; — Mémoires et comptes de grains fournis à l'intendant, M. de Boisemont, par la maison Noordingh et Dounus. — États des soumissions faites en Bretagne pour l'exportation des grains et des légumes en d'autres provinces du royaume. — Grains embarqués à Niort pour Ma-

rans, avec les noms des chargeurs. — Grains embarqués dans les différents ports de la Généralité de Poitiers. — Fournitures des vivres pour les hôpitaux de Flandre et grains tirés de l'Aunis dans ce but. — Requêtes à l'intendant pour obtenir la confiscation avec amende de grains saisis à Royan au moment où on les embarquait nuitamment, et condamnations contre des négociants qui avaient rapporté des acquits-à-caution qui n'étaient pas valablement déchargés, etc.

C. 193. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1752-1784. — Commerce. — Correspondance de l'intendant de La Rochelle, M. de Boisemont, avec celui d'Auch, M. d'Étigny et les sieurs Rasteau, Noordingh, Lallemand, Grignon, négociants, concernant les farines et grains tirés de l'étranger ou des provinces circonvoisines, pour la subsistance des habitants de la Généralité, suivant autorisation du garde des sceaux. — Matricules des maîtres boulangers et veuves des pannetiers et fariniers qui cuisent du pain en 1754, avec les observations du sieur Gabriel Rasteau. — Comptes des recettes et dépenses de l'imposition à cause des pertes sur les grains tirés de l'étranger montant, en 1755, à 9,393 livres 8 deniers. — États : des grains non vendus, des emprunts faits pour payements de grains étrangers, du produit net des cargaisons vendues à Marans, etc.; — des grains arrivés d'Angleterre, de Zélande, de Bretagne à La Rochelle ou à Marans ;—des grains transportés sur acquits-à-caution de la Généralité de La Rochelle dans celles de Bordeaux et de Provence, dans l'île d'Oléron, etc. — Ordonnance de l'intendant, M. d'Ablois, condamnant un marchand de blé saintongeais à payer à la ferme générale les frais et les dépens de la saisie faite sur lui d'un bateau avec 45 pochées de froment, etc.

C. 194. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1751-1777. — État de situation des grains que l'intendant a fait venir de l'étranger et des provinces voisines. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général, les présidents trésoriers généraux de France en la Généralité de La Rochelle, les négociants Rasteau et Basset, concernant les pertes sur les grains ; — état des pertes sur les grains tirés des pays étrangers ou provinces voisines, pour suppléer à la disette des marchés de Marans, s'élevant à 64,136 livres 18 sous 11 deniers. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant une imposition extraordinaire pour le payement des grains étrangers que l'intendant a fait venir pendant la disette pour la subsistance des peuples de la Généralité de La Rochelle. — État des grains sortis pour l'étranger par la direction de La Rochelle. — Comptes d'achats et de ventes de grains pour l'exportation, par les divers commerçants de La Rochelle.

C. 195. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1722-1789. — Correspondance entre les ministres Orry, de Moras, maréchal de Belle-Isle, Bertin, de L'Averdy, le marquis de Mérigny, Terray, d'Ormesson, Necker, Joly de Fleury, de Vergenne, de Calonne, Lambert, le contrôleur général et les intendants de La Rochelle, concernant : les pépinières royales de la Généralité ; — le développement de la culture des mûriers et des manufactures de soie ; — les plants de mûrier que M. de Maurepas a fait venir de la Louisiane ; — la suppression de la pépinière de l'île d'Oléron, qui réussissait mal ; — la découverte par le sieur Robineau, commissaire des guerres, d'une composition procurant aux terres une fertilité beaucoup plus considérable que par les moyens ordinaires ; — la fixation du prix des fourrages de la cavalerie dans la Généralité ; — la réunion d'assemblées propres à éclairer l'intendant sur les moyens de perfectionner l'agriculture ; — le dessèchement des terres incultes ; — l'établissement d'une Société d'agriculture dans la Généralité de La Rochelle ; — la suspension de la perception des dîmes ecclésiastiques, inféodées, navales, champarts et terrages, en faveur des défrichements ; — la destruction des loups et des courtillières ; — l'éducation des bêtes à laine ; — le payement des mémoires présentés à M. d'Orfeuil, intendant, par M. Arcère, prêtre de l'Oratoire, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, pour lui demander une somme de 50 écus pour l'impression des Mémoires de la Compagnie, et par M. de La Faille, directeur, montant à 70 livres 2 sous ; — le dépôt à la bibliothèque du Roi de toutes les publications des Académies et Sociétés d'agriculture, etc.

C. 196. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1733-1787. — Correspondance entre les ministres Orry, de Machault, de Courteille, de Moras, Bertin, de L'Averdy, de Monteynard, Terray, Lambert, les subdélégués et les intendants de La Rochelle, concernant : l'état des diverses récoltes dans les différentes paroisses de la Généralité ; — les observations des subdélégués sur les apparences de la récolte pour chaque espèce de production ; — l'envoi en double expédition à MM. d'Ormesson et de Courteille des états généraux faits par les intendants ; — « les moyens de parer aux maux que la disette des

grains occasionne, en venant en temps opportun au secours des sujets du Roi; » — les éclaircissements nécessaires pour établir le produit des récoltes en tout genre dans le département de l'intendant de La Rochelle ; — l'état des semailles dans la Généralité, celui de la dernière récolte d'orge et les moyens de remplacer la récolte des froments d'automne par ceux de mars, la paumelle ou baillarge, etc.

C. 197. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1739-1787. — Correspondance entre les ministres Orry, de Machault, de Séchelles, Bertin, le maréchal duc de Belle-Isle, le duc de Choiseul, de L'Averdy, Trudaine de Montigny, d'Invault, Terray, de Monteynard, le duc d'Aiguillon, Turgot, Joly de Fleury, de Villedeuil, de Fargès, des officiers de la Sénéchaussée, Présidial et police : Viette de La Rivagerie, Carré de Candé, Grissot de Passy, de Varaise, Seignette, Boulet, Macauld et Alquier aux intendants de La Rochelle, concernant : des recommandations pour établir les variations sur le prix des grains et du pain constatées par les cartes de mois et de quinzaine ; — la confection et l'envoi des tableaux dressés par les subdélégués pour les prix des grains et denrées, le prix des fourrages fournis à la cavalerie, distingués par quartiers ; — les recommandations adressées aux subdélégués sur la régularité des envois de leurs états imprimés de grains ; — les causes des variations des prix et l'indication de ces prix par qualités et à raison de la mesure locale et du setier de Paris;—l'imprudence qu'il y aurait de la part des intendants d'imposer aux négociants de blé un prix de vente qui leur cause des pertes et la nécessité de laisser au commerce des grains la plus grande liberté dans ses opérations ;—la constatation légale du prix des grains sur les marchés de La Rochelle et d'Aligre (Marans).

C. 198. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1686-1788. — Agriculture. — Correspondance entre les ministres d'Ormesson, d'Argenson, de Maurepas, d'Aguesseau, Orry, Turgot, Necker, de Machault et de Boullongne, etc., les subdélégués, M. de Bonnegens et les intendants de La Rochelle, concernant : les subsistances, le commerce des grains et les apparences de la récolte dans la Généralité ; — les mémoires relatifs à la taxe du pain ; — l'égoïsme du sieur Conseau, qui avait refusé pendant une sécheresse, aux habitants de Mazeray, l'usage d'une fontaine située dans sa propriété et la seule qui n'eût point tari ; — les observations de la Société d'agriculture sur l'état des cultures et les productions des trois règnes de la nature dans la Généralité ; — les droits de minage à Saint-Jean-d'Angely, Cognac, Marans et La Rochelle, et ceux que possède l'abbesse de Fontevrault à Surgères; — la suspension des droits perçus par les exécuteurs de la haute justice (droits de havage) sur les grains portés aux marchés et l'augmentation des salaires du seul exécuteur qui sera conservé pour toute la Généralité ; — l'établissement de foires à Aulnay et à Nancras ; — les réclamations des engagistes des droits de halle du Temple de La Rochelle, vu l'écroulement de la halle.

C. 199. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 13 sur parchemin.

1726-1758. — Correspondance entre les subdélégués et les intendants de La Rochelle, concernant l'entretien des pépinières de la Généralité ; — comptes rendus aux intendants par les receveurs des finances des recettes, et dépenses faites sur les fonds destinés à l'entretien des pépinières royales; — les recettes s'élèvent, en 1728, à 4,090 livres et les dépenses à la même somme ; en 1730, elles n'atteignent que 2,300 livres, et en 1758, 2,800 livres. — Pièces justificatives annexées aux différents comptes : arrêts du Conseil d'État et ordonnances des intendants approuvant les impositions ; — quittances des entrepreneurs des pépinières ; — certificats attestant le bon entretien des pépinières, délivrés par les subdélégués, etc.

C. 200. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 5 sur parchemin.

1758-1789.— États des arbres bons à lever et à distribuer provenant des pépinières de la Généralité de La Rochelle. — En 1764 : 160 noyers, 1,190 frênes des pépinières de La Rochelle, 600 ormes et 100 noyers de celle de Saint-Jean-d'Angély ; 732 ormeaux et 846 noyers de celle de Saintes; 210 ormeaux, 270 noyers et 900 mûriers de celle de Cognac, et 60 ormes, 600 noyers et 650 mûriers de celle de Barbezieux pouvaient être distribués. — En 1780, on comptait 102 ormes, 2,934 frênes et 2,000 peupliers d'Italie, provenant de Beaulieu, à répartir entre les particuliers. — Comptes des recettes et dépenses pour l'entretien des pépinières, s'élevant, en 1759, comme en 1769, à un total égal de 2,800 livres, et en 1789, à 2,800 livres pour la recette, et à 2,367 livres 3 sous 10 deniers pour la dépense. — Ordonnances de payement délivrées par les intendants et pièces justificatives des dépenses fournies à l'appui des comptes par les receveurs des finances, etc.

C. 201. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1723-1786. — Agriculture. — Adjudications de l'établissement et de l'entretien des pépinières à l'Ile d'O-

léron et dans les Élections de Cognac, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle et Marennes. — Instructions et ordonnances des intendants de Meilhan et d'Ablois, et lettres du duc de La Rochefoucauld, de MM. Bourgeois, Bérard, etc., aux intendants concernant les pépinières royales de la Généralité et le droit sur les huiles. — Procès-verbaux dressés par le conseiller du Roi, maire perpétuel et lieutenant général de police à Rochefort, pour constater une émeute de cent cinquante femmes et de soldats demandant la diminution du pain. — Extrait des registres des délibérations du Corps de ville de La Rochelle, concernant l'emprunt nécessaire pour faire une provision suffisante de blés dans la ville.— Mémoires adressés à l'intendant sur l'état des grains dans la Généralité. — Apparences des récoltes en froments, méteils, seigles, avoines, orges, fourrages, vins, fruits et diverses denrées dans les diverses Élections de la Généralité de La Rochelle. — En 1774, dans 734 paroisses, les froments donnaient une bonne moitié d'année commune; les méteils environ 2/5 d'année commune, les seigles 1/6, les avoines 2/3, les orges 1/2, les sarrasins, blés d'Espagne, maïs 1/4, les légumes 1/2, les foins, une année commune, les pailles et les vins, 1/2, les fruits, 2/3, et les sels, chanvres et lins, 1/4. — Correspondance au sujet des états des récoltes entre les subdélégués Bertrand de Puyraimond, Gaudriaud, Perraudeau, Lortie-Petit-Fief, Compagnon, les intendants et le contrôleur général, etc.

C. 202. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1744-1783. — Règlement de police pour le pain par le sénéchal de l'île d'Arvert. — Instructions pour augmenter la récolte des vignes et arbres fruitiers. — Lettres des subdélégués aux intendants concernant la culture du chanvre dans les diverses Élections. — « Les provinces de « Saintonge et d'Aunis, écrit l'intendant à M. Orceau, ne « sont peut-être point intéressées à ce que l'étranger soit « privé de l'importation des chanvres. — Leur commerce « porte singulièrement sur les eaux-de-vie et sels. L'étran« ger, qui apporte des chanvres, remporte en échange des « sels et eaux-de-vie. Cet échange réciproque devient très« avantageux au Roi et aux particuliers.» — Avis pour marquer les moutons, au moyen d'un mélange de suif fondu et de charbon en poudre. — Questions posées par M. le contrôleur général des finances sur les différentes espèces de bêtes à laine et sur les moyens de les élever. — Mémoire sur l'établissement d'une manufacture de vers à soie à l'île d'Oléron, présenté à l'intendant par Étienne-Nicolas Guillotin de Fougeré, licencié en droit. — Ordonnances sur l'échenillage rendues par l'intendant Meulan d'Ablois ; sur la destruction des loups. — Nomination d'un sous-lieutenant de la louveterie dans l'Élection de La Rochelle. — États du produit des récoltes en grains et fourrages dans les diverses Élections de la Généralité. — Observations des subdélégués qui ont envoyé les plants de vigne demandés par M. Cochin, intendant des finances, etc.

C. 203. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1690-1788. — Haras. — Correspondance entre les ministres de Seignelay, d'Argenson, Bertin, de L'Averdy, de Montbarrey, marquis de Polignac, Amelot, de Calonne, marquis de Nieuve et les intendants de La Rochelle, concernant : l'inspection générale des haras de la province par le sieur Dosmont ; — la réunion des deux inspections des haras de la Généralité en une seule, confiée au sieur Bouchet ;—les moyens de favoriser la perfection et la multiplication des chevaux ; — les encouragements accordés aux gardes-étalons et gardes-haras ; — l'acquisition de quatre ou cinq étalons « de quatre ans, au moins, de taille et de figure convenables » provenant de la Généralité et choisis par l'inspecteur des haras, aidé d'un ancien officier de cavalerie ; — le signalement des juments de chaque arrondissement ; — les instructions relatives à l'inspection des étalons et juments de la Généralité par M. de Chancey ; — les prix donnés aux plus belles juments de la Généralité ; — l'élève des poulains de distinction ; — la pénurie de la caisse des haras qui ne permet pas d'accorder l'étalon du Roi demandé par M. (Du Paty) de Clam : — la défense de mettre dans les pâtures communes pendant la monte des chevaux entiers non approuvés ; — le changement de la direction générale et administration des haras, qui, des mains du prince de Montbarrey, passe dans celles du marquis de Polignac ; — l'examen des procès-verbaux des inspecteurs des haras, etc.

C. 204. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1765-1788. — Haras. — État des gardes-étalons et des gardes-haras dans chaque Élection et subdélégation. — Instruction pour les intendants et demandes de renseignements sur le nombre de chevaux, de juments, de poulains de la Généralité, etc. — Mémoires, observations et questions sur l'état des haras. — Ordonnances des intendants Le Peletier, de Meilhan et Dupleix : déclarant valable la saisie de deux chevaux entiers que leurs propriétaires laissaient vaguer avec les juments sans être entravés ; — concernant la formation du signalement de toutes les juments de la Généralité ; — la nomination d'un maréchal des haras ; — les récompenses pour ceux qui élèveront et conserveront de beaux poulains ; — les priviléges et exemp-

tions accordés aux gardes-étalons, etc.; — les fraudes dans les déclarations des juments saillies par les baudets. — États des juments saillies par les baudets, par paroisses, avec l'indication des sommes reçues par l'inspecteur des haras, etc.

C. 205. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1740-1788. — Haras. — Revue des étalons par paroisses avec le nom des gardes-étalons et les observations du subdélégué, de l'inspecteur et de l'intendant. — Rôles des juments annexées aux étalons royaux approuvés pour la monte de 1782 indiquant les noms des paroisses, des propriétaires, le pays, l'âge, la taille et le poil des juments saillies et le nombre des poulains et pouliches qui en sont résultés, etc.

C. 206. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1741-1788. — Haras. — Procès-verbaux de première et seconde visite des haras du département de La Rochelle par les commissaires du haras constatant : en 1741, 34 étalons pour l'Élection de La Rochelle, et en 1787, 56 étalons ; — en 1761, 9 baudets approuvés dans l'Élection de La Rochelle, 42 dans celle de Saint-Jean-d'Angély, 26 dans celle de Cognac, 15 dans celle de Saintes et 2 dans celle de Marennes ; — 2,932 juments saillies, — et en 1787, 48 baudets approuvés dans toute la Généralité, et 1,468 juments saillies, etc.

C. 207. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1697-1786. — Monnaies. — État du nombre des maîtres ajusteurs et monnayeurs de la Monnaie de La Rochelle, leur âge et capacité. — « Ces maîtres sont nés avec « du bien ; ce sont des négociants et gens de palais, qui « n'ont pas été élevés à travailler à la force de leurs bras ; « ainsi ils ne dégrossissent point les flancs ; on prend des « hommes de journées qu'on nomme *miliciens* qui les « liment, etc. » — État du nombre des maîtresses tailleresses et recuitresses de la Monnaie et du nombre des ricochons, leur âge et la date de leur réception. — « Quant à l'état « des ricochons, l'on voit que du nombre de 13 dont il « est composé, il y en a 5 sur lesquels il ne faut pas « compter, vu leur qualité. Des 8 qui restent, il n'y en a « que 2 de catholiques, et comme à présent l'on défend de « recevoir ceux qui sont protestants, s'en étant présentés « qu'on a refusés, il se trouvera dans peu de temps que la « Monnoie se trouvera sans maîtres, à joindre que ceux qui « pourroient se faire recevoir sont rebutés.... parce « qu'un homme qui ne feroit pas autre chose que de tra- « vailler à la Monnoie n'y gagneroit pas sa vie, quand « même la Monnoie travailleroit sans discontinuer, ce qui « n'arrive pas à La Rochelle. » — États du nombre et âge des enfants des prévôts, maîtres ajusteurs et monnoyeurs de la Monnaie de La Rochelle qui ne sont pas reçus ricochons, maîtres ni maîtresses ; — des maîtres, maîtresses et veuves de maîtres qui doivent jouir des priviléges confirmés par Sa Majesté. — Matricule de MM. les prévôts maîtres, ricochons, maîtresses et veuves de maîtres. — Noms des changeurs de la Généralité. — Ordonnances de l'intendant Amelot de Chaillou défendant aux maîtres de la Monnaie de s'absenter sans l'autorisation des prévôts ; — nommant des changeurs dans la Généralité (cette ordonnance est en blanc). — États des changeurs avec la date de leurs commissions. — Arrêt du Conseil d'État autorisant les devis et adjudications des travaux de réparations à faire à l'Hôtel de la Monnaie de La Rochelle. — Procès-verbaux de visite et vérification des liards mal monnayés et rebutés à la Monnaie de La Rochelle. — Enregistrement des recettes des droits de greffe de la Monnaie. — Dixième des droits, émoluments, taxations et autres dont jouissent les officiers de la juridiction et justice de la Monnaie. — Dispenses de travailler accordées à des ouvriers de la Monnaie infirmes. — Lettres de M. Boucher, des ministres Le Peletier des Forts, de Chauvelin, etc., aux juges gardes de la Monnaie et à l'intendant de La Rochelle concernant l'établissement de deux nouveaux changeurs ; — la fabrication d'une boîte de balancier demandée par le graveur de la Monnaie de La Rochelle ; — la fonte de deux balanciers expédiés de Rouen par mer ; — la situation des hôtels des Monnaies, etc.

C. 208. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 1 plan.

1720-1788. — Monnaies. — Lettres des contrôleurs généraux Le Peletier des Forts, Taboureau, Necker, Joly de Fleury, de Villedeuil, de Calonne, de Lessart, Lambert, Boutin, commissaire du Conseil pour le contentieux des monnaies, des subdélégués, de prévôts de la Monnaie, des directeurs et syndics de la Chambre de commerce du pays d'Aunis, aux intendants de La Rochelle, concernant : les réparations à faire à la Monnaie de La Rochelle ; — le plan des maisons occupées par la Monnaie ; — la dénonciation de la femme du directeur de la Monnaie contre son mari, l'accusant de fraudes au préjudice des deniers du Roi ; — l'introduction de louis faux frappés à Birmingham (Angleterre) ; — la circulation de la monnaie de billon dans la Généralité ; — l'office d'essayeur de la Monnaie sollicité par le sieur Besnard sur la résignation du sieur Bouguereau ; — le signalement d'un faussaire qui fabrique en Savoie ou

à Genève de faux louis qui se distribuent jusqu'à Grenoble; — la retenue sur les gages des officiers de la Monnaie de leur capitation; — les demandes de renseignements sur les postulants aux offices de changeurs, graveurs et greffiers de la Monnaie dans diverses villes de la Généralité; — la suppression de l'office de changeur à Cognac et de l'un des offices de Saintes; — la quantité de liards et sous qui pourra être donnée dans les payements; — la vérification des commissions de tous les changeurs de la Généralité; — la réunion du siége de la juridiction de la Monnaie dans le local servant aux autres tribunaux de La Rochelle, avec l'établissement de son greffe dans le même local;—les plaintes des officiers de la Monnaie de La Rochelle sur l'édit de 1782 qui réduit l'exemption de la taille dont ils jouissaient à celle de la taille personnelle; — la demande de La Rochelle d'être comprise au nombre des villes où se fera la refonte et la fabrication des louis neufs; — l'autorisation accordée aux négociants d'expédier à l'étranger des lingots d'or et d'argent; — la nécessité de l'avis préalable des intendants et de l'autorisation du Conseil d'État pour les réparations aux hôtels des Monnaies, etc.

C. 209. (Liasse.) — In-folio, 121 pièces, papier.

1736-1786. — Fabriques et manufactures. — Suppliques et mémoires : des commerçants de farine de la Généralité de La Rochelle et du Poitou; — des fabricants de bonnets et bas à la broche de Saintes; — des marchands drapiers et merciers de La Rochelle; — de Jean Jenner, marchand suisse; — observations, questions du ministre et réponse de l'intendant sur les règlements des manufactures de Saintonge.— Ordonnances de l'intendant Barentin concernant le nombre de portées et de fils des étamines fabriquées à Saintes, Cognac et Jonzac. — Correspondance entre les ministres Turgot, Taboureau, Orry, les intendants, les subdélégués, la Chambre de commerce, les notables marchands et le négociant anglais Tobias-Horan, concernant : les méthodes diverses de fabrication du papier; —les manufactures de drap et d'étoffes; — les plombs de contrôle; — la manufacture de soie projetée à l'île de Ré; — Procès-verbaux, ordonnances de saisie et mainlevées par les inspecteurs ambulants des manufactures et les intendants Bignon et Carentin sur des marchands de Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, Jonzac et Châteauneuf. — Réclamation du sieur Vieuille, avocat et assesseur de la maréchaussée, contre une ordonnance de l'intendant qui le frappait d'une amende de 100 livres pour port, par sa fille aînée, d'un casaquin d'indienne, malgré les ordonnances du Roi, et confisquait ledit casaquin (l'amende est modérée à 6 livres pour les commis saisissants et les frais), etc.

C. 210. (Liasse.) — In-folio, 119 pièces, papier.

1736-1789. — Fabriques et manufactures. — Correspondance entre les ministres Orry, Necker, de Sartine, Joly de Fleury, de Villedeuil, de Calonne, Taboureau, Turgot, Tolozan, Lefèvre d'Ormesson, M. Devin de Gallande et les intendants de La Rochelle, concernant : des mainlevées de saisies de draps, la création d'un inspecteur spécial des manufactures, des étoffes de laine et de soie, toiles, papiers, cuirs et quincaillerie pour le Limousin, la Marche, l'Angoumois et la Saintonge;— le personnel des inspecteurs des manufactures et de leurs agents subalternes; — la faculté accordée aux intendants d'attribuer aux hôpitaux les étoffes saisies, après les avoir fait couper de deux aunes en deux aunes;—la manufacture de faïences de Saintes;—le moulin de Saint-Jean-d'Angély pour la fabrication des poudres; — les inconvénients que présente la conversion générale en soude des plantes marines appelées varech (*fucus*), ce qui diminue d'autant les engrais nécessaires aux terres du pays; — la défense d'exporter à l'étranger des métiers propres aux manufactures; — les différents prix du tabac en corde et râpé; — l'établissement d'une nitrière à Rochefort par M. Romme, professeur royal des gardes de la marine et correspondant de l'Académie des sciences; — l'état de la manufacture royale d'acier, située à La Morraye (près Amboise); — l'établissement : d'une papeterie aux environs de Cognac;—d'une manufacture pour la filature du coton;— des bassins piqués et de la toile à Saint-Martin-de-Ré, par Jean Giraudeau Krafft; — les raffineries de sucre de la Généralité, etc. — Celle de M. Perry, à La Rochelle, raffine de 800 milliers à 1 million; — celle de M. Garreau, à peu près la même quantité; celle de M. Souchon, 150 milliers; celle de M. Gaye, 200 milliers. — L'entrée en fraude à La Rochelle des sucres de Bretagne, exempts de droits dans cette province, cause un tel dommage aux raffineries rochelaises, que leur nombre s'est réduit de quinze à quatre.

C. 211. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1547-1789. — Hospices, enfants trouvés. — Déclaration du prieuré et hôpital neuf de Pons, faite par le lieutenant général de Saintonge, par le fondé de pouvoirs de haut et puissant Marc Gillier, baron de Mémerende, protonotaire du Saint-Siége apostolique, et prieur commendataire du susdit prieuré et hôpital. — États généraux du produit des octrois sur les vins, réservé aux hôpitaux par

arrêt du Conseil d'État. — Conditions sous lesquelles le sieur Dourlens s'est obligé envers Mgr d'Argenson, ministre de la guerre, de fournir pendant neuf ans les aliments, remèdes, chemises, bonnets, etc., aux soldats, cavaliers et dragons malades dans tous les hôpitaux du royaume.—Mémoires concernant : les causes de la mortalité des petits enfants et les moyens de les atténuer ; — les enfants trouvés de la Généralité de La Rochelle et les moyens de former un établissement pour les recueillir ; — les enfants trouvés dans l'île d'Oléron, et les paroisses de Surgères, Marennes, Mirambeau, Cognac, etc. — Arrêts du Conseil d'État autorisant le payement des états fournis par les fermiers des domaines pour les dépenses de toute nature qu'entraîne l'entretien des enfants trouvés ; — les enfants exposés de Saintes ; — l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, etc.—Correspondance entre les ministres Necker, prince de Montbarrey, les intendants de La Rochelle et les subdélégués concernant : les prix demandés par les religieux de La Charité pour desservir l'hôpital de l'île d'Aix;—l'entretien des enfants exposés de la ville de Saintes, dont la succession de l'évêque de Saintes se trouve chargée;— la distribution aux pauvres de bandages herniaires et d'instructions sur leur emploi, etc.

C. 212. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1723-1789. — Hospices. — Correspondance entre les ministres cardinal Dubois, Orry, Maurepas, de Trudaine, Saint-Germain, de La Michodière, le duc de La Vrillière, Malesherbes, de La Millière, Saint-Florentin, de Beaumont, Amelot, Necker, de Calonne, de Bonnaire de Forges, Joly de Fleury, le maire et les échevins et les intendants de La Rochelle, concernant : les secours accordés aux communautés religieuses et hospitalières dont les revenus ont diminué ; — les frais de nourriture et d'entretien des enfants trouvés ; — le payement de leurs nourrices ; — les fréquentes expositions faites à Rochefort et à Saintes ; — la malversation commise dans les fonds attribués à la nourriture des enfants trouvés de Rochefort ; — le service des Sœurs Grises à l'hospice d'Oléron ; — le transport à La Rochelle des enfants exposés à Rochefort : « Ce party « en diminuerait beaucoup le nombre, parce que la plus- « part des mères qui les exposent, quoy que légitimes, « ne voudroient pas les perdre de vüe ; » — la demande des habitants de Marans d'envoyer leurs malades à l'hôpital de La Rochelle, puisque les revenus de l'ancien hospice de Marans ont été remis à celui de La Rochelle ; — l'agrandissement de l'hôpital de La Charité ;—la suppression du cimetière tenant à la maison des frères de la Charité ; — l'établissement d'un hospice pour les malades de Tesson, Rioux et Thénac, projeté par le marquis de Monconseil et à ses frais ;—le règlement pour la police des soldats convalescents à Saint Jean-d'Angély ; — la surcharge de dépenses imposée aux hospices de Saintes et Saint-Jean-d'Angély, par le grand nombre d'enfants trouvés ; — la formation d'un règlement général pour les enfants trouvés dans toutes les provinces ; la fondation d'hospices pour les enfants trouvés dans le lieu de leur naissance ; — l'établissement des bureaux d'aumône et de charité ; — les ressources et les revenus de l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle ; — le procès élevé entre l'ancien seigneur de Montendre et les administrateurs de l'hospice, au détriment des pauvres de l'établissement ; — les réclamations des filles de La Sagesse attachées à l'hôpital d'Oléron contre le médecin dudit hôpital ; — l'inoculation de tous les enfants trouvés ou orphelins reçus dans les hôpitaux aux frais de l'État, confiée au sieur Jauberthon ; — l'ordre du Roi de faire retenir à l'hôpital de La Rochelle la belle-fille d'un exempt de la maréchaussée, « à laquelle la tête a « tourné par excès de dévotion ; » — certificats d'entrée signés par les administrateurs de l'hospice général de La Rochelle : De Lavau, de Hillerin, Laboucherie de Varaize, Carré de Cande, Goguet et Lefébure, etc.

C. 213. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1682-1790. — Hospices. — Revue et inspection des enfants exposés ou trouvés de Saintes, qui ont tous été marqués « d'un collier de soie verte clos d'une plaque de « plomb frappée et portant d'un côté pour empreinte « une fleur de lys avec le mot *bâtard*, et de l'autre un nu- « méro d'ordre. » —États par quartiers des payements des pensions des nourrices. — Correspondance entre les sieurs Émond, Delaroche, curé de Chérac ; Ouvrard, prêtre de Saint-Palais ; Faure, subdélégué, Lamotte, etc., et les intendants, concernant : le payement des nourrices ; — les abus de l'option accordée aux nourrices de remettre à l'hôpital ou de garder avec elles les enfants parvenus à l'âge de sept ans ; — la légitimation des enfants réclamés par leurs parents ; — les réclamations des ecclésiastiques qui demandaient des honoraires pour les obsèques des enfants trouvés qui devaient être inhumés gratis dans l'enceinte du cimetière qui leur est réservée ; — la fabrication des poinçons pour marquer les plombs des bâtards ; —l'augmentation des quartiers de nourriture et la fourniture des langes. — États des enfants légitimes du département de Saintes, compris indûment sur la liste des enfants trouvés et remis à leurs parents, etc.

C. 214. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1735-1786. — Hospices. — Correspondance entre le comte de Maurepas, les sieurs Duplessis, Redon de Beaupreau, Perrot, les religieuses de La Sagesse et les intendants de La Rochelle, concernant l'hospice d'Oléron ; — mémoires, inventaires, marchés et règlements concernant l'hospice de Saint-Jean-d'Angély. — Mémoires en faveur des fournisseurs de l'hospice de Rochefort ; — exécutoires pour la nourriture des enfants exposés rendus par les maires ; — baux et adjudication de la nourriture et entretien des bâtards, rendus par les intendants ;— états de payement des quartiers des nourrices ; correspondance entre les subdélégués, les administrateurs des hospices et les intendants, relative aux payements de diverses dépenses, etc.

C. 215. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 15 sur parchemin.

1750-1776. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. —Titres de propriété, arrentements, quittances des rentes et cens dus au château de Lafond et ordonnances de payement concernant les maisons achetées par le Roi pour l'établissement et l'agrandissement du dépôt de mendicité, à divers particuliers de La Rochelle, notamment aux sieurs Thouron, négociant, Crémon et Solgner, exempts de la maréchaussée. Ces immeubles sont situés proche des voiliers, paroisse de Notre-Dame, et ont été achetés au prix total de 12,129 livres 10 sous.

C. 216. (Liasse.) — 126 pièces, papier; 1 plan.

1770-1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Procès-verbaux et rapports du chirurgien en chef sur l'état du dépôt. — Plan d'ensemble du dépôt. — Marchés pour les fournitures de nourriture et entretien des prisonniers et détenus. — Inventaires des meubles, effets, linge et vêtements à l'usage des détenus. — États des habits, linge, toiles et autres effets fournis au dépôt, auxquels sont joints des échantillons. — Bordereaux des recettes et dépenses dudit dépôt, travaux faits par les détenus, etc. — Mémoire du médecin militaire de l'île d'Oléron.

C. 217. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1776-1787.— Dépôts de mendicité. — Maisons : de la veuve Samuel, servant de dépôt à Saintes; — du sieur Crémoux, à La Rochelle; — maison appartenant au Roi dans la même ville. — États mensuels dressés d'après les registres du dépôt de La Rochelle, des mendiants, vagabonds et autres renfermés par de La Valette, subdélégué.— La moyenne des détenus varie entre 44 hommes et 74 femmes et 39 hommes et 82 femmes. —Régie économique du dépôt. — La journée de chaque individu revient à une moyenne qui varie entre 7 sous 2 deniers et 5 sous 5 deniers.

C. 218. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1787-1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — États mensuels dressés d'après les registres du dépôt, des mendiants, vagabonds et autres renfermés. — La moyenne varie entre 54 hommes et 72 femmes et 62 hommes et 62 femmes. — Régie économique du dépôt. — La journée de chaque détenu varie entre 6 sous 7 deniers et 8 sous.

C. 219. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Personnel des détenus A à F. — Extraits des ordonnances du prévôt général de la maréchaussée d'Aunis ou du subdélégué de La Valette, concernant leur détention au dépôt. — La mendicité, l'inconduite et les infirmités qui en résultent, le vagabondage, la misère, les maladies contractées même au service militaire ou maritime sont les motifs ordinaires de détention. — Correspondance au sujet des détenus entre l'intendant de Poitiers, M. de Nanteuil, et M. de Reverseaux, avec les minutes des réponses de ce dernier.—Passeports délivrés par le consul de Sa Majesté Impériale, Royale, Apostolique du Saint-Empire, à Rouen, etc.

C. 220. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1789. — Dépôt de mendicité ou maison de force à La Rochelle. — Personnel des détenus F à L. — Ordres d'arrestation. — Sentence rendue par le procureur du Roi intérimaire contre plusieurs femmes de mauvaise vie de la rue du Port qui troublaient la tranquillité publique et sont condamnées à une détention de trois mois à la maison de force. — Protestation contre ladite sentence adressée au contrôleur général, exposant que jusqu'à présent « il n'a « jamais été conduit au dépôt de mendicité que des vaga- « bonds et des mendiants en vertu d'ordonnances du siége « de la maréchaussée, et des filles libertines trouvées avec « les soldats de la garnison, en vertu des ordres du com- « mandant de place, et que les officiers de justice n'y ont « jamais fait renfermer jusqu'à présent personne pour avoir « troublé la tranquillité publique. »— Passe-port de route

délivré par M. de Nanteuil, intendant de Poitiers. — Lettres des subdélégués et de M. de Nanteuil à M. de Reverseaux concernant les renseignements demandés sur quelques-uns des détenus.

C. 221. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Personnel des détenus M à Y. — Lettre de M. A. Weiss, consul de l'Empire, à l'intendant, demandant la mise en liberté de sept sujets autrichiens détenus au dépôt, bien que munis de passe-ports réguliers. — Sentences du procureur fiscal des ville et principauté de Thonnay-Charente (Tonnay-Charente) et châtellenie des Fontaines de Burlé contre deux *quidam* vagabonds et sans passe-ports, les condamnant à la détention au dépôt de mendicité. — Lettres de l'intendant d'Aine, du doyen prieur, de Soubize, du curé d'Azay, et des subdélégués à l'intendant donnant des renseignements sur les détenus, etc.

C. 222. (Registre.) — 25 feuillets, papier; in-folio.

1780-1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Répertoire alphabétique des détenus dans le dépôt de La Rochelle, indiquant leurs noms, prénoms ou sobriquets, dates de sortie et numéros d'ordre, etc.

C. 223. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 12 plans.

1724-1789. — Dépôt de mendicité. — Lettres adressées à l'intendant de La Rochelle par MM. de La Millière, Puységur, Dodun, la supérieure des Filles de La Sagesse du château d'Oléron, concernant : — l'état des filles et femmes de mauvaise vie arrêtées par discipline militaire et enfermées dans différents dépôts; — le dépôt de Saintes; — le signalement des détenus évadés; — l'état des réclamations de divers particuliers concernant la maison de force de La Rochelle; — le règlement auquel le concierge de ce dépôt sera tenu de se conformer; — l'état général des effets appartenant au Roi confiés audit concierge; — la comptabilité de l'opération de la mendicité. — Ordonnance de l'intendant de Picardie, comte d'Agay condamnant à huit jours de prison et à la perte de son emploi le concierge du dépôt de mendicité d'Amiens, pour avoir donné lieu par sa négligence et son défaut de surveillance à l'incendie de l'un des pavillons de ce dépôt. — Recettes et dépenses du dépôt de Saintes. — Devis estimatifs et plans concernant les réparations, l'entretien et l'agrandissement des maisons de force de Saintes et de La Rochelle, etc.

C. 224. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1783-1787. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Ordonnances de détention signées par l'intendant de Reverseaux, billets d'entrée délivrés par les subdélégués; — congés, passe-ports et pièces diverses saisies sur les mendiants pour constater leur identité; — lettres signées par le chevalier d'Orville et de La Trésorière, lieutenant pour le Roi à Rochefort, Foucault, de Bonnemort, des Brunais, le curé de Saint-Symphorien, un religieux Cordelier, les subdélégués, les intendants d'Aine, de Nanteuil et de Blossac, etc., concernant : — la détention d'individus violents; — des renseignements sur les vagabonds arrêtés; — les demandes de mise en liberté pour ceux qui sont réclamés par leurs familles, etc.

C. 225. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1782-1784. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Déclarations faites aux subdélégués par les mendiants arrêtés. — Certificats de mort, extraits des registres de sépulture de la paroisse de Notre-Dame de la ville de La Rochelle, signés par les prêtres de l'Oratoire ou les vicaires, et visés par le subdélégué, etc.

C. 226. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1783-1788. — Dépôt de mendicité. — Procès-verbaux d'évasion dressés par les inspecteurs du dépôt de mendicité. — Soumissions pour la mise en liberté des détenus. — Interrogatoire des vagabonds arrêtés par M. de Chasseloup, lieutenant de la maréchaussée, et Moyne, greffier. — Extraits des ordonnances de détention rendues en conséquence de ces investigations, etc.

C. 227. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1768-1784. — Extinction de la mendicité. — Lettres des contrôleurs généraux de L'Averdy, d'Invau, Bertin, Necker, de Ségur, d'Ormesson, de l'intendant de Poitiers, de Blossac, et du sieur de Bonnegens aux intendants de La Rochelle, de Meilhan, de Monthyon, d'Ablois et de Reverseaux, concernant : l'exécution de la déclaration du 3 août 1764 sur les vagabonds et gens sans aveu; — la surveillance des mendiants retirés dans la Généralité pour se donner au travail; — les dépenses relatives à la suppression de la mendicité; — la part faite à la Généralité de La Rochelle dans la distribution des fonds accordés par le Roi aux différentes provinces pour l'acquit des dépenses de

l'opération de la mendicité ; — les moyens d'assurer des retraites et des subsistances aux pauvres invalides et de ne pas les confondre avec les mendiants vagabonds et gens sans aveu ; — états des passe-ports délivrés par ordre de M. de Sartine, conseiller d'Etat, lieutenant général de police, aux mendiants qui ont demandé à sortir de Paris pour choisir un domicile dans la Généralité de La Rochelle. — Bordereaux des fonds payés par la caisse de la Recette générale des finances de la Généralité de La Rochelle pour acquittement des dépenses relatives à l'opération de la destruction de la mendicité. — Le montant mensuel des bordereaux, s'élève en 1768, à 2,696 livres 14 sous 7 deniers ; en 1771, à 1,000 livres, et, en 1783, à 800 livres seulement.

C. 228. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1784-1789. — Extinction de la mendicité. — Lettres signées Bertier, de Calonne, de Sauvigny, Feydeau, des intendants de Nanteuil et de Chevilly, le subdélégué Gaudriaud, le maréchal de Ségur aux intendants de La Rochelle concernant : l'envoi des extraits de l'état des fonds alloués chaque mois pour les dépenses de la mendicité. — Ces états atteignent 2,000 livres en 1783, 1,500 livres en 1785, 1,000 livres en 1787. — Les états nominatifs des femmes et filles de mauvaise vie arrêtées par discipline militaire et enfermées dans les dépôts de mendicité de la Généralité, la dépense occasionnée par leur détention devant être aux frais de la caisse de l'extraordinaire des guerres. — L'envoi des extraits mortuaires des individus décédés au dépôt de La Rochelle et nés dans d'autres provinces. — La mise en liberté d'une mendiante originaire de la Généralité de La Rochelle et détenue au dépôt de Saint-Denis. — Les motifs de la détention d'un particulier sorti des prisons de La Rochelle et enfermé à Bicêtre. — L'envoi d'un nouveau régisseur pour le dépôt de La Rochelle, etc.

C. 229. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1787-1789. — Extinction de la mendicité. — Correspondance du ministre de La Millière, des sieurs de Chavilly, Meulan d'Ablois, intendant à Limoges; des intendants de Poitiers et de Montauban, des sieurs Aragoulade, de Louzignac, de Beauregard, D. de Rochefort et des subdélégués avec les intendants de La Rochelle concernant : des renseignements sur divers détenus au dépôt de La Rochelle ; — l'envoi des extraits des états mensuels des fonds pour l'extinction de la mendicité; — l'envoi de l'état des filles et femmes de mauvaise vie arrêtées dans les corps de garde pour cause de discipline militaire ; — la formation du projet de répartition des fonds alloués pour la répression de la mendicité, etc. — Les états de fonds destinés chaque mois à cet objet varient entre 1,500 livres (1787) et 1,000 livres (1789), etc.

C. 230. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1769-1788. — Extinction de la mendicité. — Frais pour la subsistance des détenus au dépôt de La Rochelle, montant à 8,381 livres 1 sou 6 deniers. — Relevé des recettes et dépenses faites pour l'opération de la mendicité. — Mémoires justificatifs à l'appui des diverses dépenses. — États par quartiers des dépenses. — Extraits du journal de recettes et dépenses du dépôt. — Le compte général approuvé par l'intendant Meulan d'Ablois et le ministre Necker, s'élève, en 1776, pour la recette, à 20,860 livres 7 sous, et, pour la dépense, à 15,138 livres 10 sous 7 deniers. — Ordonnances de payement signées par l'intendant de Reverseaux. — Minutes de lettres de l'intendant à M. de La Millière et à M. Bertier concernant l'emploi des fonds pour l'extinction de la mendicité, etc.

C. 231. (Liasse.) - 148 pièces, papier.

1782-1784. — Ateliers de charité. — Travaux de Lafond et lavoirs de Rompsay. — Chemin de La Rochelle à l'île de Ré et chemins dans l'île de Ré. — Chemin de Rochefort à Soubize (Soubise). — Chemin de Rohan-Rohan à Sauzay. — Travaux de la place de Saintes. — Ouvrages sur le chemin de Rochefort à Saintes. — Chemin de Rochefort à La Cabane-Carrée. — Devis et détails des ouvrages de la route de La Rochelle à Nantes. — Route de Paris à Rochefort par Mauzé et Surgères. — Desséchement de Lafond près La Rochelle, dont les travaux s'élèvent à 4,000 livres, etc.

C. 232. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1785. — Ateliers de charité. — Chemin de La Rochelle à Luçon par Le Braud. — Communications du chemin de Rochefort à Saintes et de celui de Rochefort à Royan ; — de Saint-Sauvant à la route de Saintes à Cognac. — Chemin de Barbezieux à Mortagne. — Route de Saintes à Royan. — Réparations au couvent des Carmélites de Saintes. — Devis et certificats concernant les travaux effectués pour le remblai de la Grand'Fond, la porte d'Eguère, la reconstruction de trois façades au coin de la Grand'rue, les travaux à la rue de Saint-Eutrope à Saintes, etc.

C. 233. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1784. — Corvées dans la Généralité de La Rochelle. — Tableaux indiquant le numéro des ateliers, les noms des paroisses, les subdélégations, les terres et les pierres à tirer, transporter et broyer et le prix de la toise, le montant de l'entretien journalier de l'ouvrage à faire par la paroisse et l'évaluation de ses forces effectives, etc.

C. 234. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1737-1777.—Corvées et ateliers de charité.—Correspondance entre les ministres de Trudaine, Turgot, Taboureau, Necker, les subdélégués, les intendants de Limoges et ceux de La Rochelle, concernant : l'entente des intendants de Limoges et de La Rochelle pour la réparation des chemins par corvées dans les paroisses et enclaves sur la limite des deux Généralités ; — la suspension des corvées sur le chemin d'Angoulême entre Le Roullet et le Pont-à-Brard, à cause de la maladie épidémique qui régne en Xaintonge (Saintonge) ; — l'établissement et la régie des ateliers de charité et celui des filatures ; — les réclamations des habitants des paroisses de Crouin (Élection de Cognac), Chermignac (Élection de Saintes), sur la répartition de la tâche ; — des instructions sur la répartition de la tâche suivant les facultés des contribuables, sans obliger les paroisses à recourir aux adjudications. — Autres instructions décidant que tout taillable est corvéable ; que ceux qui sont chargés de faire les quêtes pour la rédemption des captifs, et les habitants de la ville de Rochefort doivent la corvée ; qu'enfin « la prétendue exemption de corvée attachée à différentes charges et commissions part « d'un faux principe et d'une fausse application, puisque « les corvées n'existaient pas lors de la création de ces « charges; » — prescrivant le ménagement de la corvée « pour les journaliers, cette classe faible et toujours souffrante; » — repoussant la demande du sieur Boudet de Mendon, avocat au Parlement, d'être déchargé de la corvée « en raison des arrêts de la Cour des Aides rendus en faveur des avocats, parce que cette exemption n'emporte pas celle de la taille et que tout taillable doit faire faire sa tâche ; — concernant l'adjudication des tâches de préférence à l'emprisonnement des délinquants ; — le refus des habitants des faubourgs de Saint-Jean-d'Angély de payer la corvée ; — les plaintes des habitants de la paroisse de Nieuil à cause des vexations qu'ils éprouvent dans le service des corvées, etc.

C. 235. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1778-1779. — Corvées et ateliers de charité. — Correspondance entre les ministres Necker, de Sartine, Amelot, de Montbarrey, des subdélégués et de M. de Liniers, ancien officier de la marine, avec les intendants de La Rochelle, concernant : l'impuissance où sont les habitants de Ménars (paroisse de Charde) d'acquitter leur tâche de la corvée des chemins de la grande route de Paris à Bordeaux, à cause de la perte de leurs récoltes ; — l'emprisonnement du syndic de la paroisse de Pisany rebellée à l'occasion du recouvrement du restant de tâche de 1776 et du principal auteur de la rébellion ; approuvant les précautions prises par M. de Monthyon au sujet des corvées ; — concernant le bureau des chantiers et ateliers du port de Rochefort ; — les requêtes des habitants de Neuil, Sigonzac (Segonzac), Sonneville, Montignac, Saint-Estelfe, etc.; — le compte des fonds de charité dans les Élections de Cognac et Barbezieux ;—félicitant l'administration des ponts et chaussées de son activité dans la Généralité ; — sauvegardant les priviléges des gens de mer en matière de corvées ; — concernant la sujétion à la corvée des chirurgiens, entreposeurs de tabac, et officiers de milice garde-côtes taillables ; — l'emprisonnement des adjudicataires des corvées convaincus d'avoir perçu au-delà du montant de l'adjudication ; —l'établissement de bureaux de charité dans chaque paroisse pour secourir les pauvres reconnus hors d'état de gagner leur vie, et l'examen des objections à l'établissement de ces bureaux ; — le complot des Anglais séquestrés en France de s'emparer des navires français pour les conduire en Angleterre après avoir égorgé l'équipage ; — des demandes de médicaments pour les pauvres infirmes, etc.

C. 236. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1780-1787. — Corvées et ateliers de charité. — Correspondance entre les ministres Amelot, Necker, de La Millière, Joly de Fleury, les ingénieurs et les subdélégués, et les intendants de La Rochelle, rejetant les plaintes portées par les habitants de Lignière (Liniers) contre leur syndic au sujet de la conduite des corvées; — concernant la requête de Jean Hériard, sieur de Pigolet, qui demande que les syndics soient nommés par les paroisses ; — l'état de situation des tâches de corvées au département des Élections de Barbezieux, Cognac, Marennes et Saint-Jean-d'Angély ; — rejetant la requête des habitants de Marennes signée entre autres Fleury et Garreau, avocats en Parlement, Bollon, Charon, Suidre; etc., demandant que leur ville soit déchargée des corvées ; — la supplique d'un buraliste des Aides à Marcillac réclamant l'exemption des corvées au nom des priviléges de sa place ; — le placet du sieur de La Porte, qui allègue sa charge de quêter pour la

rédemption des captifs comme motif d'exemption de la corvée ; — la supplique de Bergerat, seigneur de Montravail, secrétaire-greffier, rapporteur du Point-d'Honneur ; — la demande du sieur Brethoux de La Barde, conseiller à la Cour des Aides de Bordeaux, de retirer ses habitants de La Barde de l'atelier de Pareou, pour les employer à celui de La Roche ; — la réformation des règlements sur le service des corvées. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux autorisant diverses paroisses de l'Élection de Cognac à ajourner leurs tâches. — Dispositif de l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'essai pendant trois ans de la conversion de la corvée en une prestation en argent. — Réclamations des habitants de l'île de Ré contre ladite contribution, etc.

C. 237. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1750-1780. — Corvées. — Dénombrement des habitants des paroisses de Jarnac-Champagne et Jarnac, exempts ou non exempts de la corvée. — États : des paroisses de la Généralité qui sont le plus à portée de travailler à la réparation des chemins, depuis Mansle jusqu'au pont de Thuret ; — de celles qu'il est à propos d'employer aux ouvrages entre Roullet et le Port-à-Brac (route de Bordeaux). — Évaluation à 300,000 livres des corvées nécessaires pour entretenir les chemins de la Généralité. — Copie de l'arrêt concernant l'imposition à la corvée des employés des fermes et régies du Roi. — Paroisses qui peuvent être employées aux ouvrages du nouveau chemin d'Angoulême à Barbezieux (avec un plan de ce chemin). — Abonnement aux corvées pour les paroisses de Saint-Palais de Negrignac, La Benaste, Sainte-L'Heurine, Agonnay, Saint-Germain, Charde. — Mémoire sur les corvées. — Instructions de l'intendant d'Ablois aux subdélégués, MM. Delacoste, Jousselin, Savarit, Romieux, Collet, Gaudriaud, Perraudeau, de Puyraimond, Fé, Du Portal, Piet, Texier, Gast et Fourchaud, concernant la réception des tâches et adjudications et le dénombrement des forces des paroisses. — Correspondance du subdélégué de Barbezieux avec l'intendant concernant la rébellion à la maréchaussée des sieurs Thomas et Simonnet, de Xereuil; — l'enlèvement de pierres à la carrière de Boinot. — Copie de l'arrêt de la Cour du Parlement qui casse les ordonnances rendues par le subdélégué du commissaire de la Généralité de Guyenne à la résidence de Bordeaux, Bergerac, Castillones et Dax, relativement au rachat des corvées des chemins publics, etc.

C. 238. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1765-1786. — Corvées. — Ordonnances des intendants de Meilhan et d'Ablois concernant la corvée sur la route de Paris à Bordeaux, à la charge des paroisses qu'elles traversent ; — interdisant de se racheter des corvées des grandes routes en en remettant le prix aux syndics d'office pour les faire faire en leur lieu et place ; — portant règlement sur les exemptions de corvée. — Questions sur lesquelles M. Necker est prié de donner une décision précise. — Mandements concernant le service des corvées dans la Généralité de La Rochelle. — Instructions sommaires sur la manière d'exécuter la corvée pour les paroisses mises à l'entretien journalier ; — les moyens de contraindre les défaillants et diminuer le nombre des privilégiés sur le service des corvées dans la Généralité de La Rochelle. — Mémoires : sur l'entretien des routes de la Généralité ; — sur les corvées. — Plaintes et réclamations des habitants de Segonzac, Coignac (Cognac) et des tenanciers de la baronnie de Montignac. — États de situation des tâches de corvées. — Dénombrement des corvées par Élections. — Mémoires : sur la manutention des corvées dans la Généralité d'Auch et de Bayonne ; — sur les travaux des corvées aux environs de Rochefort ; — dans la subdélégation de Saint-Jean-d'Angély ; — l'entretien des routes de la province d'Aunis ; — la suppression et le rétablissement des corvées ; — la réclamation de M. Brethoux de La Barde, conseiller à la Cour des Aides de Bordeaux ; — les plaintes des habitants de Jarnac-Champagne, d'Eschebrune, du sieur Croiszetière, domicilié à La Rochelle et imposé aux corvées de la paroisse de Laleu ; — les habitants des paroisses de Saint-Martin de La Coudre, Ligneuil et Courrand contre le sieur Arsonneau, fermier des revenus du prieuré de Sainte-Radegonde, au diocèse de Saintes, déguisé sous le nom de sieur prieur de ce prieuré. — Correspondance des ingénieurs Guérinot, Havet, Messager, Verdon, Duchesne, avec les intendants concernant les travaux des routes. — Ordonnance des intendants d'Ablois et de Reverseaux concernant les adjudications au rabais des ouvrages à faire aux frais des communautés de la Généralité de La Rochelle. — Information extrajudiciaire faite en vertu des ordonnances de l'intendant de Reverseaux contre le sieur Ingrant, syndic d'Aligre (Marans), etc.

C. 239. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1777-1784. — Corvées. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, concernant les dispositions pour faire faire les restants de tâche antérieurs à l'année 1779. — Requête des habitants de la paroisse de Paillé (Élection de Saint-Jean-d'Angély), demandant à être déchargés d'une somme de 182 livres 12 sous pour l'adjudi-

cation d'un prétendu restant de leur tâche sur la route de Paris à Bordeaux. — Réclamations des adjudicataires du reste de tâche à exécuter dans les diverses paroisses de Roufñac, Verrière, Cierzac, etc. — États et bordereaux des restants de tâche à exécuter dans les diverses subdélégations de la Généralité. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux, concernant des adjudications de restes de tâche dans les subdélégations de La Rochelle, d'Aligre et Mauzé. — Rôles et également de l'imposition de l'adjudication de la corvée des grands chemins pour Jonzac, montant à 2,307 livres 11 sous ; — Bassac, 824 livres 18 sous 8 deniers ; — Agonay, 102 livres 10 sous ; — La Jarne, 550 livres 5 sous ; — Salles, 922 livres 10 sous ; — Périguy, 1,784 livres, etc.

C. 240. Liasse.) — 153 pièces, papier.

1773-1789. — Corvées. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les subdélégués, Jousselin, Savarit, Couet, Gaudriaud, de Puyraimond, Du Portal, Texier, de Bonnegens, de Lortie, Romieux, Gasc, Piet, Fé et Fourchand, le comte de Liniers, le prince de Marsan, les ministres Trudaine, Necker, etc., concernant : les moyens les plus efficaces pour construire à neuf et réparer les routes de la Généralité de La Rochelle ; — l'envoi des remèdes de feu M. Helvétius ; — l'abonnement à prix d'argent pour se rédimer de la corvée. — « La Généralité de La Rochelle, dit l'intendant, a l'avantage de « ne point avoir de montagnes, ce qui la dispense des « grands déblais toujours longs et dispendieux pour les « provinces ; mais elle a par cette même raison l'inconvénient d'avoir peu de pentes et d'être remplie de marais, ce qui exige très-fréquemment dans la traverse « des routes des ponts et des aqueducs dont les frais « doivent se prendre sur les fonds des ponts et chaussées ; « ceux accordés jusqu'à présent à cette Généralité ont « toujours été si modiques, qu'il n'a point été possible « d'avancer les ouvrages. » — « Dans la subdélégation de « Saint-Jean-d'Angély, » écrit le subdélégué Perreaudeau, « le pays est montueux, le peu de terres basses ou fortes « qui s'y trouvent produisent abondamment, si elles n'éprouvent aucun accident ; mais elles sont très-sensibles « à la pluie ou à la gelée, les coups de soleil échaudent « souvent le blé, surtout lorsqu'elles sont entourées d'arbres, de haies, ou dominées par des coteaux qui en concentrent les rayons... Elle fournit les meilleures eaux-de-vie du monde ; cette branche de commerce rend les « nations tributaires de la France ; d'un côté leurs finances « se versent dans les coffres de l'État ; d'un autre elles « font subsister une population très-nombreuse : la culture de la vigne exige dix fois plus de bras que celle du « blé ;—le commun de nos terres ne vaut que de 20 à 30 « livres le journal... Le colon qui cultive la vigne constitue ordinairement en mariage à chacun de ses enfants « 10, 20 ou 30 livres payables après la mort de père et « mère, il n'en est peut-être pas un sur cent qui constitue « 100 livres à un fils unique ; les cultivateurs des Élections voisines constituent communément 500, 1,000 ou « 1,500 livres ; il n'est pas rare d'en trouver qui donnent « 5 ou 6,000 livres ou davantage à chacun de leurs enfants... Je crois que ce serait beaucoup d'exiger 6 livres « pour chaque corvée du laboureur qui aurait deux bœufs « et 9 à 10 livres de celui qui en aurait quatre. » — Lettre autographe du ministre de Trudaine à l'intendant Meulan d'Ablois « dans laquelle il déclare voir avec grand plaisir la manière distinguée avec laquelle M. d'Ablois conduisoit les affaires les plus difficiles de la Généralité. » — Instructions pour l'établissement et la régie des ateliers de charité. — Mémoires sur les moyens de procurer par une augmentation de travail des ressources au peuple de Paris dans le cas d'une augmentation dans le prix des denrées. — Ordre à suivre pour faire l'emploi le plus avantageux des fonds de charité. — États généraux des ateliers de charité, etc.

C. 241. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 1 plan colorié.

1777-1789. — Ateliers de charité. — Comptes des deniers de charité pour les subdélégations d'Aligre (Marans), Puidrouard, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, concernant : la construction d'un pont au Peré de Farineau ; la contribution des habitants de Saint-Xandre et La Jarne, représentés par M. de Saint-Marsault ; — et les demandes de fonds par MM. de Saint-Estève, Pichon, Carré, de La Tremblay, Harouard, Gayot de Cramahé, le ministre de Trudaine, pour les chemins conduisant à leurs terres ; — Rohan-Rohan, Saintes, Cognac, Barbezieux, Marans ; — certificats signés par M. Verdon, inspecteur des ponts et chaussées de la Généralité, pour les ateliers de charité de MM. de Pont-des-Granges, de La Perrière, de Cramahé, ministre de Trudaine, Admyrauld, Du Mesnil, etc., et pour le cours d'Ablois à Rochefort. — États des ouvrages faits pour l'aplanissement du quai et l'établissement d'un port marchand à Saintes. — Chemin de Rochefort à Saintes et à Cognac : — correspondance entre les subdélégués, les employés des ponts et chaussées, le marquis de Montendre, etc., et les intendants de La Rochelle, au sujet des plaintes des habitants de Montlieu sur la direction de ce chemin de Montlieu à Montguyon, etc. — États, toisés, devis estimatifs et détails des ouvrages à faire par corvées

sur les diverses routes de la Généralité de La Rochelle et sur la frontière de celle de Limoges. — Chemin de La Cabane-Carrée (Rochefort). — Travaux dans la ville et les faubourgs de Saintes. — Couvent des dames Carmélites de Saintes. — Lavoir du pont des Salines. — Écoulement des eaux de Lafond près La Rochelle. — Réédification des ponts de Fléac. — Plan colorié, profil, élévation et coupe du pont à construire sur le glacis du rempart dans l'emplacement du canal de l'Écluse-Maubec (La Rochelle) 1788. — Faubourgs de Rochefort. — Graves de Bronage, etc., etc.

C. 242. (Liasse.) — 63 pièces, papier; plan.

1776-1781. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les subdélégués, les employés des ponts et chaussées, et MM. le marquis D'Appellevoysin-de-La-Rochedumaine, de Cugnac, Maigne, de Recicourt, de Blossac, intendant de la Généralité de Poitiers; de Cypierre, intendant de la Généralité d'Orléans; Bretonneau, subdélégué à Orléans, les membres de la Chambre de commerce de Rochefort, concernant: la justification de l'emploi des fonds de charité pour les travaux à la terre de Candé; — la route du port marchand de Rochefort; — l'examen des devis et la vérification des travaux des chemins; — les plantations d'ormeaux et de divers autres arbres sur les routes; — lettre de voiture pour le transport de neuf cent soixante pieds d'ormeaux d'Orléans à Rochefort. — Profil pris en travers de la chaussée de Martrou, qui montre le déblai à faire pour la plantation des ormeaux de cette chaussée.

C. 243. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 1 parchemin.

1777-1781. — Ateliers de charité. — Mémoires, états, devis, comptes de travaux. — Ordonnances de l'intendant d'Ablois concernant: l'emploi des fonds de charité pour la route de Périgny à La Rochelle; — le pont de Mouillepieds; — le cours Matignon; — le chemin de Charon; — le pont de Saint-Aulais; — le chemin de Champagné; — la place de Matha; — les abords de La Saussaye; — le chemin de L'Houmeau; — la traverse d'Aytré; — les chemins de Varaise, La Clie; — les minotiers pour M. Delaprade, seigneur de Saint-Luc; — Les Nouliers; — de La Rochelle à Clavette; — Cramahé; — Maubec ou Chagnolet; — Saint-Jean-d'Angély et Archangeay.

C. 244. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1777-1788. — Ateliers de charité. — Dénombrement des manœuvres, bouviers et bêtes de somme des diverses communautés de la subdélégation de Saint-Jean-d'Angély; — travaux de Beaulieu à Lallaigne; — paroisses qui n'ont pas fini leur restant de tâche pour la corvée de 1777 et 1788, dans les diverses subdélégations. — État général des ressources des paroisses des subdélégations de la Généralité. — Adjudications des tâches de corvées par les subdélégués. — Contribution représentative de la corvée. — États de distribution des corvées entre les divers ateliers de la Généralité; — des contributions des communautés et payements faits aux adjudicataires, etc. — Baux d'entretien journalier des chaussées dans les divers ateliers de la Généralité et aux abords des villes. — Travail extraordinaire sur la route de Paris à La Rochelle. — Route de La Rochelle à Angoulême par Surgères, Saint-Jean-d'Angély et Cognac. — État général des routes de la Généralité de La Rochelle avec le montant en argent des tâches de corvées de chaque paroisse, des ouvrages exécutés et des restants de tâche adjugés par la corvée de 1783. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux annulant l'adjudication de la tâche dans la paroisse de Montils et prescrivant une nouvelle adjudication au rabais. — Adjudications des tâches de corvées pour les paroisses de Saint-Sorlin de Séchand et de Saint-Palais-lez-Saintes, etc.

C. 245. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1786-1789. — Ateliers de charité. — Fonds alloués aux chemins de Puyleboreau, 3,000 livres; — des Brandes, 1,000 livres; — de Fléac, 1,000 livres. — Routes de Rochefort à Saintes, Cognac et Angoulême; — de Paris à Bordeaux par Angoulême; — des bourgs de Baigne, Saint-Laurent; — Mornac et Pont-des-Plondonniers; — abords de Jarnac; — chemins de Vars à Angoulême; — de Maubec; — du Mung; — de la Porte-Royale à celle de Saint-Nicolas; — réparation de la traverse du bourg des Gonds; — levée de Margot; — chemins de Saint-Xandre à La Sausaye; — de Marennes au port de Luidron; — de Barbezieux à Jonzac; — du chenal de L'Épine; — Graves de Bronage; — fontaines de Soubize; — pavage de Rochefort; — routes de Rochefort à Paris; — de Marennes à Paris; — de Royan à Paris; — de Saint-Fort au Port-Maubert; — de La Tremblade à Saintes; — de Niort à Bordeaux; — de Cognac à Pons; — de Saint-Jean à Cognac; — de La Rochelle à Luçon; — de Mortagne-de-Royan en Angoumois; — de Bretagne en Périgord; — de Rochefort à Bordeaux; — de La Rochelle à Limoges, etc.

C. 246. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1743-1789. — États : des employés aux traites de la Généralité de La Rochelle avec les appointements de chacun d'eux ; — des employés aux Aides de l'Élection de Rochefort. — Mémoire pour les taxes d'offices des gardes-étalons. — Appointements et gratifications des employés aux vingtièmes, aux Domaines, à la ferme générale et régie des biens des Religionnaires fugitifs. — Gages : des maîtres d'école, Sœurs grises et des employés chargés de l'entretien des horloges dans la Généralité ; — le directeur des Traites reçoit 3,000 livres et les contrôleurs 1,200 livres ; — le directeur des Domaines, 2,000 livres et ses contrôleurs 1,600 livres ; — M. de Charmetton, directeur des Vivres, 3,000 livres ; — M. de Pressensé, trésorier, 1,500 livres ; — M. Duchesne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 1,800 livres. — États des travaux faits par les contrôleurs de la Généralité, avec les observations du directeur, etc.

C. 247. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1771-1789. — Comptes présentés aux intendants de La Rochelle par les receveurs généraux des finances, concernant les réparations aux digues de l'île de Ré. — Bordereau des ordonnances délivrées par l'intendant et acquittées par le receveur général. — État des ordonnances acquittées sur les dépenses variables du précédent exercice et les gratifications. — Casernement des troupes. — Emploi des fonds imposés sur l'île de Ré pour faire face au logement des officiers des corps en garnison, etc.

C. 248. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1775-1783. — Droits d'usage. — État des paroisses de la Généralité de La Rochelle comprises aux vingtièmes pour les droits d'usage. — Rôles rendus exécutoires dans l'Élection de Cognac. — Correspondance du subdélégué Du Portal avec les syndics de l'intendant concernant leur recouvrement. — Rôles par paroisses des vingtièmes d'usage dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — La paroisse : de Saint Denis du Pin comprend, en 1776, 93 cotes, à 17 sous 6 deniers chacune, et le rôle s'élève à 81 livres 8 sous ; — en 1782, 91 cotes à 18 sous, et le rôle s'élève à 74 livres 7 sous 8 deniers, — celle de La Benaste comprend en 1775, 101 cotes comme en 1780, et le rôle s'élève à 88 livres ; — le rôle de Muron s'élève en 1777 comme en 1781, à 70 livres 8 sous, — celui de La Benaste s'élève en 1781, à 88 livres et celui de Sansay à 22 livres, etc

C. 249. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1773-1779. — Droits d'usage. — Rôles rendus exécutoires pour le payement des vingtièmes d'usage dans l'Élection de Saintes approuvés par l'intendant Meulan d'Ablois. — Paroisses : de Bois, 39 livres 12 sous ; — L'Orignac et Tirac, 37 livres 8 sous ; — Saint-Palais-lez-Saintes, 8 livres 16 sous ; — Pérignac, 8 livres 16 sous ; — Epargne, 66 livres 14 sous ; — Saint-Germain-du-Xeudre, 33 livres ; — Saint-Hippolyte-de-Biard, 8 livres 16 sous ; — Chaniers, 9 livres 18 sous. — Le montant des cotes individuelles varie entre 1 sou et 13 sous. — Un laboureur est coté à 9 sous 9 deniers ; un farinier, un vigneron, un maréchal, un charpentier, un charron, un tisserand, un tailleur d'habits, un avocat, un menuisier, un sacristain, un boucher, un marinier, un maçon, sont portés au même taux. — Les droits d'usage sont aussi qualifiés de « communaux, » etc.

C. 250. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1780-1784. — Droits d'usage. — Rôles rendus exécutoires par l'intendant d'Ablois pour le payement des vingtièmes d'usage dans l'Élection de Saintes. — Paroisses de Boutenac : 80 feux, 39 livres 12 sous ; — Brie-sous-Mortagne : 82 feux, 39 livres 12 sous ; — Berneuil, 13 livres 4 sous ; — Muron, 70 livres 8 sous ; — Saint-Étienne-de-Mortagne, 33 livres. — Dans la paroisse de Boutenac, en 1781, un laboureur est coté 9 sous 11 deniers, un tisserand, un *pierrieur*, un vigneron, un charpentier, un coquetier, un panetier, un tailleur, sont cotés au même taux qu'un septuagénaire et un pauvre. Les plus faibles cotés sont au nombre de 15, au taux de 1 sou 6 deniers, dont la profession n'est pas indiquée. — Paroisse de Saint-Palais, Néron, syndic. — 19 particuliers jouissant des communaux à 5 sous chacun. — Saint-Romain-de-Beaumont : 28 feux, 22 livres 1 sou : chaque cote est de 15 sous 9 deniers, etc.

C. 251. (Liasse. — 99 pièces, papier.

1704-1779. — Affaires militaires. — Extrait de la déclaration du Roi concernant les commissaires provinciaux des guerres. — Nouvelle création d'un office héréditaire de commissaire ordinaire provincial des guerres à La Rochelle, aux honoraires de 26 livres 14 sous. — Prétentions de commissaire provincial des guerres de Dijon concernant les maires, échevins et commissaires aux revues, soumises à l'examen de l'intendant, suivant l'ordre du ministre Chamillard. — Ordonnances de l'intendant Michel Begon con

cernant le logement de M. Portail, commissaire provincial des guerres, qui doit être payé par les habitants de l'île de Ré, etc.—Plan des travaux de défense de l'île d'Oléron par M. le chevalier de Vialis, ingénieur en chef à La Rochelle.— Correspondance et minutes de lettres entre M. Gilles, subdélégué, et l'intendant, M. de Bois-Claireaux, et le marquis de Voyer, ministre de la guerre, concernant : l'entretien des chemins de communication qui traversent les salines ; le service des gardes-côtes et des corvées pour les fortifications de la ville et du château (Oléron), et le logement du 1er bataillon d'Enghien chez les habitants du Château. — Dépenses des milices gardes-côtes. — Lettres du duc de Choiseul à l'intendant Rouillé concernant l'envoi d'un régiment de cavalerie à Saintes, dès que l'achèvement de la caserne permettra de le recevoir. — Ordonnances de l'intendant de Bacquencourt, états, devis et bordereaux signés Saint-Estève, concernant la fourniture de pain de munition aux troupes d'infanterie en garnison dans les places de la Généralité. — Solde des sergents, caporaux, appointés, tambours et canonniers du corps royal d'artillerie. — Lettres des ministres duc de Choiseul et de Monteynard aux intendants d'Ablois, de Meilhan et de Bacquencourt, concernant la plus-value qui sera payée aux troupes de la Généralité, à cause de la cherté du pain (mars et avril 1773), etc.

C. 252. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1732-1785.—Logement des gens de guerre et casernement des troupes. — Correspondance entre l'intendant Baillon, les maire et échevins de Rochefort, le contrôleur général de Boynes, ministre de la marine, etc., concernant les fournitures faites à la garnison et la contestation qui s'est élevée entre les officiers municipaux et les adjudicataires de l'entretien des lits, meubles et ustensiles, qui sont dans les casernes de la marine et servent aux soldats de la brigade d'artillerie. — Ordonnances, états et rôles nominatifs concernant la répartition du logement des officiers et gens de guerre de la garnison des diverses places des îles de Ré et d'Oléron, signés par l'intendant de Reverseaux, etc.

C. 253. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1713-1789. — Correspondance entre les ministres de Ségur, Pontchartrain, d'Ormesson, de Breteuil, R. de Paulmy, le maréchal duc de Belle-Isle, de Courteille, Terray, de Boynes, Du Muy, Saint-Germain, de Montbarrey, Necker, Amelot, de Calonne et les intendants de La Rochelle, concernant : le payement de l'ustensile de l'infanterie et de la cavalerie par les villes de la Généralité au sou la livre de la taille ; — le logement des inspecteurs et capitaines généraux des gardes-côtes et d'artillerie, qui doit être imposé aux frais des paroisses ; — l'exemption du logement des gens de guerre accordée aux arpenteurs des Eaux et Forêts, aux lieutenants d'invalides, aux capitaines d'artillerie, etc.; — les loyers des maisons appartenant à des particuliers, servant de casernes, à l'occasion de la réclamation de M. de Fabry à M. Necker; — la literie nécessaire aux troupes; — l'établissement d'une caserne à Saint-Jean-d'Angély, pour les soldats qui sortent de l'hôpital militaire, et pourraient communiquer aux particuliers les maladies dont ils relèvent ; — la suppression de l'hôpital de Saint-Jean, à cause de l'agrandissement de ceux des religieux de la Charité, à La Rochelle ; — la sensation produite à La Rochelle par le logement des officiers militaires jusqu'à présent payé en argent sur les revenus de la ville, et exigé en nature par M. de Fleury ;— extraits des délibérations du Corps de ville de Rochefort, concernant le mauvais entretien des lits, meubles et ustensiles des casernes de la marine par l'adjudicataire; — supplique de MM. Gaudriaud, Guenon, Gout, Mareschal, officiers municipaux de Saintes, demandant le remboursement des dépenses faites pour le logement des deux régiments de grenadiers royaux de la Touraine, de l'Orléanais et de Courten ; — certificats de revue délivrés par le chevalier de Saint-Pierre, commissaire principal des guerres à La Rochelle, aux régiments de passage en cette ville, etc.

C. 254. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1709-1789. — Logement de la maréchaussée. — Observations sur l'état des dépenses extraordinaires faites par le commissaire de la marine, à l'occasion des prisonniers de guerre français passés à Toulouse ; — états des journées employées au service du Roi par les archers de la marine ; — état des vacations pour la conduite des prisonniers anglais de La Rochelle au château de Nantes ; — des officiers et cavaliers de la maréchaussée d'Aunis, qui ont porté quatre cent vingt-six mandements aux soldats du régiment provincial de La Rochelle, de se trouver à l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély, pour maintenir le bon ordre pendant le tirage au sort et la levée des soldats provinciaux ; — pour la recherche, capture et arrestation de deux individus accusés de vol de canons sur le rempart de la forteresse de Brouage état signé « Chefdeville » ; — baux à ferme pour les maisons servant à loger la maréchaussée dans les divers postes de la Généralité ; — correspondance entre les sieurs Guillotin, prévôt général de la maréchaussée « homme fort inquiet et formant sans cesse

« des demandes hasardées, » et l'intendant de La Rochelle, relativement à la translation de la brigade de la maréchaussée de La Tremblade à Montlieu ; — projet de l'état de composition nouvelle de la compagnie de maréchaussée d'Aunis, en conformité de l'ordonnance royale du 28 avril 1778 ; — états généraux et procès-verbaux de l'état des casernes joints audit projet ; — minutes de lettres de l'intendant au contrôleur général, à MM. de Bonnaire de Forges, de Chasseloup, de Courteille, de Bonnegens, concernant : les appointements de la maréchaussée ; — les exécutoires délivrés sur le domaine du Roi ; — l'opposition du prince de Lambese aux frais de justice, dans lesquels il est compris comme seigneur haut justicier de la paroisse de Biron, etc.

C. 257. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1767-1789. — Maréchaussée. — Correspondance entre les ministres duc de Choiseul, duc d'Aiguillon, de Montbarrey, baron de Montmorency, de Puy-Ségur, Trouard de Riolle, d'Invau, Terray, Du Mur, comte de Saint-Germain, de La Millière, Necker et les intendants de La Rochelle, concernant : l'établissement de nouvelles brigades de maréchaussée ; — la translation de la brigade de La Tremblade à Montlieu, sur la demande du baron de Montmorency ; — la réforme d'un sixième, c'est-à-dire de trois brigades dans la compagnie d'Aunis, pour donner à celles qui seraient conservées les moyens de vivre ; — l'établissement de brigades à pied dans les parties montagneuses de la Généralité — ; des observations générales et particulières sur le service de la maréchaussée dans la Généralité, pour combattre diverses innovations proposées ; — les subventions accordées aux brigades, à titre de vacations extraordinaires ; — les peines et dépenses des officiers et des brigades, à l'occasion de la destruction de la mendicité ; le payement des états de journées employées par la maréchaussée pour l'assemblée des soldats provinciaux ; — le retard mis par les villes de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély à payer les frais de logement alloués pour la maréchaussée, etc.

C. 258. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1773-1789. — Troupes provinciales. — Correspondance entre les ministres de Monteynard, Du Mur, de Montbarrey, de Brienne, etc., et les intendants de La Rochelle, et minutes de leurs réponses, concernant : les assemblées des bataillons des régiments provinciaux ; — la confection des effets du petit équipement des soldats provinciaux ; — les congés à délivrer aux soldats dont le temps de service est expiré et leur mode de remplacement ; — procès-verbaux du tirage au sort des soldats provinciaux dans les diverses subdélégations de la Généralité ; — certificats de service délivrés par l'intendant de Reverseaux, etc.

C. 257. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1740-1786. — Troupes provinciales. — Manière de composer le noir pour les guêtres ; — fourniture d'habits, culottes, gibernes, ceinturons, caisses et colliers de tambours ; — arrêts du Conseil d'Etat, concernant : une imposition de 183,308 livres 10 sous 11 deniers sur tous les contribuables, pour l'équipement de la milice bourgeoise ; — minutes de lettres de l'intendant au commissaire des guerres et au garde-magasin, concernant les devis et soumissions des adjudicataires, et les fournitures nécessaires à l'équipement des troupes provinciales ; — comptes des recettes et dépenses présentés à l'intendant, sur les frais du petit équipement de la milice, et ordonnances de payement signées par les intendants Le Peletier et d'Orfeuil ; — mémoires et états de frais concernant les dépenses d'entretien des casernes, etc.

C. 258. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1708-1769. — Archives. — Edits du roi Louis XIV « portant création d'offices de conseillers du Roy, gardes et « dépositaires des archives des Parlements, Cours des « Aydes, Grand Conseil, Chambre des Comptes, Bureaux « des finances, Présidiaux, Sénéchaussées, Bailliages et « autres sièges ressortissans nuement ez Cours supérieures » ; — arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que le droit de sou pour livre sur les dépens, dommages-intérêts, frais et mises, frais et salaires, et tous autres frais et dépens qui seront adjugés indéfiniment, tant au civil qu'au criminel, dont la taxe doit être faite, sera payé aux gardes des archives, etc. ; — lettre du ministre Bertin à l'intendant Senac de Meilhan, concernant la réunion « dans un dépôt général « de toutes les richesses diplomatiques qui peuvent servir « de preuves à notre histoire, et perfectionner notre droit « public, » et, dans ce but, prescrivant la rédaction d'inventaires des différentes archives des Hôtels-de-Ville et autres, et des copies figurées de tous les actes antérieurs au XV^e^ siècle, existants dans les chartriers des églises, des monastères et des seigneurs ; — correspondance entre les subdélégués, le père Arcère, et l'intendant, concernant la lettre précitée ; — état des archives de la subdélégation de Saint-Jean-d'Angély : abbaye de Belle Foin ; — papiers des châteaux des sieurs du Plessis de La Marlière-Sanzac, Fayolles, comte des Chouzis, marquis d'Argense, de Salignac de Fénelon ; des châteaux de Rohan-Rohan, Magné, Usseau, Saint-

Symphorien, Dœuil, Vallands, Granzay, Le Bourdet, Sansay, Epannes, Surgerès, Mauzé, Saint-Georges-du-Bois et Benon ;— (on sait par tradition que les archives de l'Élection de Marennes ont dû être portées à la tour de Londres) ; — Hôtel-de-Ville et Bénédictines du prieuré de Saint-Léger de Cognac ; — châteaux de Bourg-Chesuel, Jarnac, Ars ; — abbayes de La Frenade (Cîteaux) et de Bassac (Saint-Benoist de Saint Maur).

C. 259. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 3 imprimées.

1635-1788.—Assemblées provinciales ; — Etats Généraux. — « Règlements du feu roy Louis XIII sur la « convocation du ban et arrière-ban, ordonnéz estre faits ès « années 1635 et 1639 ; » — ordonnance du même roi, concernant la convocation du ban et arrière-ban de la province de Saintonge ;—règlement fait par le roi Louis XVI, sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la Généralité de La Rochelle, en vertu de l'édit portant création des *Assemblées provinciales*. « L'ad- « ministration de la Généralité de La Rochelle sera divisée « en trois espèces d'assemblées différentes, une municipale, une d'Élection et une provinciale. L'assemblée pro- « vinciale se tiendra dans la ville de Saintes ; — celle « d'Élection dans le chef-lieu ; —enfin les assemblées mu- « nicipales dans les paroisses qu'elles représentent. Les « membres de l'assemblée de la province seront choisis « parmi ceux des assemblées d'Élection, et ceux-ci pa- « reillement parmi ceux qui composeront les assemblées « municipales ; »— réponse du Roi aux députés des Commissions intermédiaires de Bretagne, etc.

C. 260. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1788-1789. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée des trois ordres de la ville de Saintes, tenue dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, sous l'autorisation de M. le comte de la Tour-du-Pin, commandant en chef de la province de Saintonge, précédé d'une fable allégorique, en vers, aux trois ordres composant les États Généraux, par M. le marquis de Fulvy.—Plaintes et doléances du clergé de la Sénéchaussée de Saintonge suivies des pouvoirs donnés à ses représentants ; — instructions données par la noblesse de la sénéchaussée de Saintonge à ses députés aux États Généraux ; — doléances du Tiers État de la Sénéchaussée de Saintonge : « Quoique la Généralité de La Rochelle, dont « la Saintonge forme la plus grande partie, ait environ les « trois quarts moins d'étendue que celle de Bordeaux et « de Bayonne, et que leur population soit plus considérable « de plus de deux tiers, sa contribution est néanmoins plus « forte puisqu'elle s'élève à 9,100,000 livres, et que celles « de la Guyenne et du pays de Bayonne ne sont que de « 27,000,000 liv., de sorte que nous payons 2 liv. 19 s. de « plus par tête d'habitant ; il est notoire d'ailleurs que la « Saintonge est une des provinces les plus chargées en « vingtièmes... ; tous les fléaux du fisc semblent conjurés « contre nous : la taille et les oppressions qu'elle entraîne ; « les vingtièmes et leurs arbitraires ; la capitation et ses « inégalités ; la corvée et ses injustices ; les adjudications « pour les chemins ; les ponts et les presbytères ; les droits « d'aide perçus sous mille formes ; les droits domaniaux « exigés avec le ton et les procédés de la plus dure inqui- « sition ; les logements des troupes ordonnés et exécutés « avec l'appareil de la presse la plus rigoureuse et, ce qui « est hors d'exemple, sans indemnités pour les proprié- « taires ; les impôts sur les cuirs, le papier, les fourrages, « les combustibles, sur tous les articles de commodité, de « consommation et de nécessité ; tous ces objets tiennent « sur pied une armée formidable de gens qui déclarent « par devoir à leurs frères une guerre journalière et rui- « neuse ; bien plus, comme si ce n'était pas assez de tant de « maux, la traite de Charente obstrue le débouché de nos « principales productions, les eaux-de-vie et les sels ; nous « fait des provinces voisines un pays étranger et presque « ennemi, énerve notre commerce, abat nos forces déjà « trop affaiblies, décrédite enfin et perd nos salines, une « des propriétés les plus précieuses de l'Europe, etc. — « La ville de Saintes sollicite une nouvelle organisation de « sa municipalité particulièrement pour le mode des Elec- « tions ; l'attribution au Corps de Ville, de la police et de « la voirie, la suppression du rôle d'industrie, l'exemption « de la milice pour les clercs, premiers commis et fils aînés « des juges et consuls, l'assistance de ces derniers aux « cérémonies publiques, la défense aux marchands étran- « gers, juifs et autres forains de vendre hors le temps des « foires et le remplacement du maire actuel (Gaudriaud) « par un citoyen, etc. » Pouvoirs et instructions donnés par le Tiers Etat à ses députés aux Etats Généraux ;—Procès-verbaux des délibérations de l'assemblée de la noblesse, etc.

C. 261. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Convocation des assemblées des communautés dans chaque paroisse de la Sénéchaussée de Saintes, présidées par les syndics pour la rédaction des cahiers de doléances et la nomination des députés ;—extraits des registres de l'ordre de la noblesse de la Sénéchaussée de Saintonge séant à Saint-Jean-d'Angély, suivis d'une note historique sur cette ville, etc.

C. 262. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1789.— Cahier des doléances, plaintes et pétitions du Tiers État de la ville de Rochefort-sur-Mer revêtu des signatures originales. — Composition des États Généraux. — Manière de délibérer et de voter. — Commission intermédiaire. — Révision des lois anciennes par les États et leur consentement aux lois nouvelles. — Leur droit de vérifier et d'établir l'ordre des finances, de consentir et répartir l'impôt. — Pouvoirs et fonctions des États provinciaux en matière d'impôt. — Plus de noblesse vénale. — Droit des îles et colonies françaises aux députations nationales. — Conservation de la forme intermédiaire de l'enregistrement aux Cours souveraines dans l'intervalle des tenues d'États Généraux. — Conversion des pays d'Élection en États provinciaux. — Suppression des lois exclusives des droits naturels du Tiers État et de toutes distinctions tendant à l'humilier. — Suppression des corvées seigneuriales. — Nouveaux ressorts de compétence des Présidiaux, Bailliages et Sénéchaussées. — Réforme dans les justices seigneuriales. — Des commissions, évocations, committimus et Chambres ardentes. — Rapport des procès. — Suppression des lettres de cachet. — Défenseurs aux accusés. — Délits et peines. — Indemnités aux accusés reconnus innocents. — Commissaires des Cours envoyés dans les tribunaux inférieurs. — Vénalité des offices. — Réformation du droit civil et criminel, — des frais de procédure, de l'insalubrité des prisons. — Police de la mendicité. — Résidence des évêques et bénéficiers. — Cures, portions congrues et vicariats. — Emploi de la retenue sur les bénéfices simples. — Dîme ecclésiastique. — Pragmatique Sanction et Concordat. — Instruction de la jeunesse. — Répression du célibat en accordant, à mérite égal, les emplois aux pères de famille. — Liberté de la presse. — Suppression des peines contre ceux qui tuent les pigeons. — Instruction des sages-femmes et des bâtards. — Unité des poids et mesures. — Greniers d'abondance. — Hospices pour les grossesses clandestines. — Examen par les États des règlements sur la marine et la guerre, les canaux et chemins publics. — Troupes employées aux travaux publics. — Tableau annuel des ressources et des dépenses du royaume. — Repeuplement des forêts du Roi. — Élection des officiers municipaux par les villes. — Appointements fixes et logement des gouverneurs et commandants des villes. — Règlement des pensions civiles et militaires de retraite. — Restriction des pouvoirs des intendants. — Administration de la marine et de la guerre. — Répartition de la milice entre les laboureurs et les domestiques de tous les privilégiés. — Faculté de se faire remplacer.— Suppression des maîtrises et jurandes. — Établissement de casernes. — Suppression des gabelles, francs-fiefs, centième denier et loteries. — Modération des droits de contrôle, d'aides, de traites. — Suppression des droits de péage et des impôts distinctifs des ordres qui seront remplacés par des subsides communs également répartis. — Simplification de la perception des impôts. — Extinction graduelle du déficit. — Suppression des douanes intérieures et des saufs-conduits arbitraires, etc.

C. 263. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1789. — Cahier original des doléances, plaintes et très respectueuses remontrances du Tiers État de la paroisse de Bric-sous-Matha, comprenant trente-neuf articles. — « Depuis quelques années, on s'aperçoit qu'il s'est élevé « graduellement une disproportion si frappante entre les « subsides et les moyens de les payer que tous les sujets « de cette contrée gémissent sous le poids des impôts de « toute espèce, que l'étendue de ces impôts qui ne portent presque uniquement que sur nous, a produit des effets si désastreux dans la campagne qu'ils l'ont rendue « presque déserte, et rempli les villes de mendiants; que « la cause de cette désertion préjudiciable et qui porte un « coup si funeste à l'agriculture, ne dérive que de la surcharge des impositions, fruit de l'arbitraire injuste qui « se porte dans la répartition et perception des finances; « que toute notre province gémit sous la tyrannie des « commis et bureaux si multipliés, que la meilleure partie de nos fruits et possessions a de la peine à les solder; « que les entraves de chaque jour que les employés aux aides, traites, etc., nous suggèrent, arrêtent toute espèce « de débouché pour nos vins, etc.; que souvent ces mêmes employés par de prétendues fraudes en ont imposé « à la bonne foi du particulier et par des arrangements captieux leur ont soutiré des sommes conséquentes qui n'ont « jamais reverti qu'à leur profit: que ces différents dols « joints au prix énorme que prend cette traite sur chaque « tonneau de vin, est la cause que le Poitou a planté en « vignes des terres uniques à la production du blé, qui ne « leur rapportent que de très-mauvais vin, et que nous sommes obligés d'ensemencer en grains un terrain qui ne « serait propre qu'à la vigne, » etc. — Plaintes, doléances et remontrances du Tiers État de la commune de Beauvais-sur-Matha (11 mars 1789) rédigées sous la direction de Sebilleau, procureur fiscal de la commanderie de Beauvais-sur-Matha et revêtues de trente-cinq signatures. « Depuis « longtemps cette paroisse gémit sous le poids des impôts « en tout genre dont elle est accablée, par son éloigne-

« ment très considérable des villes et l'inaccessibilité de « ses chemins, étant privée de toutes les ressources qu'offre « le commerce, elle n'est peuplée que de malheureux cul- « tivateurs qui ont peine à se procurer l'absolu néces- « saire, etc.»

C. 264. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1789. — Procès-verbaux d'assemblée des villes, bourgs, villages et communautés de la Sénéchaussée de La Rochelle pour la nomination des députés aux États Généraux. — Procès-verbaux d'assemblée du Tiers État des villes dénommées dans l'ordonnance de M. le sénéchal de La Rochelle ou son lieutenant général, savoir : Aligre (Marans), Saint-Martin-de-Ré, etc.

C. 265. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1789. — Procurations données dans l'ordre ecclésiastique pour la représentation à l'assemblée générale du 16 mars 1789 dans la Sénéchaussée de La Rochelle. — On remarque parmi ces procurations celles données par : R. P. Pupier de Brioude, prieur de l'abbaye royale de Saint-Michel en l'Herm (diocèse de Luçon en Bas-Poitou) ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, au sous-prieur Étienne Paillet, pour représenter la communauté qui possède le noble lieu et fief de Richebonne, paroisse de Charron, diocèse de La Rochelle et les biens nobles de la Croix d'Ars, situés en l'île de Ré, du même diocèse, le tout dépendant de la Sénéchaussée de La Rochelle ; — messire Jean-Baptiste de Montmignon, vicaire général et archidiacre de Soissons, prieur commendataire du prieuré de la Sainte-Trinité de Puyravault, en Aunis, à M. Moreau, doyen de la cathédrale de La Rochelle ; — Pierre Renoux, religieux Bénédictin, congrégation de Saint-Maur, résidant en l'abbaye et monastère de Saint-Allyre, à Clermont, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Notre-Dame de Charentenay, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, à J.-B. Mirlin, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Barthélemy ; — G.-A. de Juglart-du-Tillet, prêtre du diocèse de Périgueux, abbé commendataire de Saint-Georges des Bois, diocèse du Mans, prévôt du chapitre de La Rochebaucourt, décimable de la cure d'Édon, prieur commendataire de Saint-Saturnin des Bois, diocèse de La Rochelle, prieur ou chapelain pour un quart du prieuré ou chapellenie de Saint-Sauveur de Pons (diocèse de Saintes), à M. J.-B. de Raële, prêtre principal du collége de Surgères, etc. — Procurations données par les bénéficiers, les nobles possédant fiefs, les veuves, les femmes possédant divisément, les filles majeures nobles et les mineurs propriétaires de fiefs.—Délibérations d'assemblée des curés des villes pour l'élection de députés des villes par tous les ecclésiastiques engagés dans les ordres habitués et domiciliés dans leurs paroisses. — Délibérations prises pour l'élection d'un chanoine député sur dix dans les chapitres séculiers d'hommes, et d'un sur vingt sur tous les autres ecclésiastiques attachés auxdits chapitres, ainsi que pour la nomination d'un fondé de procurations de tous les corps et communautés ecclésiastiques réguliers ou séculiers des deux sexes. — Dépouillement du scrutin pour l'élection des députés, etc.

C. 266. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1789. — Procurations données dans l'ordre de la noblesse pour la représentation à l'assemblée générale du 16 mars 1789, à la Sénéchaussée de La Rochelle, entre autres par MM. Green de Saint-Marsault, Trudaine, demoiselles de Francquefort, de La Rochefoncauld, de Villedon, Cochon du Puy, de Voutron, de Meynard, Fleuriau, de Neuchaize, etc.

C. 267. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1789. —Cahiers originaux de doléances du Tiers État des quatre-vingt-sept paroisses (A à X) de la Sénéchaussée de La Rochelle. —Discussion entre les habitants de d'Aligre (Marans) au sujet de l'assemblée préliminaire du Tiers État de la Sénéchaussée de La Rochelle. — Cahier des doléances du Tiers État de la ville de La Rochelle, comprenant quatre-vingt-treize articles, signés entre autres par MM. Seiguette, Perry, Demissy, Giraud, Garreau, Ranson, Liège, Rasteau, Leconte, Mesturas, de Gourville, Bouffar, Guillemot, etc. — Les plaintes générales formulées par toutes les paroisses de la Sénéchaussée, et recueillies par MM. Gast et de Chassiron, sont : la vérification par les États de la province des travaux publics exécutés depuis huit ans dans le pays d'Aunis ; — le mauvais entretien des digues artificielles de l'île de Ré, rempart de l'Aunis du côté de la mer, faute d'une administration locale ; — la substitution d'une administration provinciale aux « fléaux » des intendants et de leurs subdélégués ; — l'adjudication des corvées qu'il faut payer en argent et qui sont mal exécutées, et la surcharge de tous les impôts, à ce point que les enfants sont obligés de payer la cote personnelle de leur père défunt ; — la suppression de l'intolérable régime des ponts et chaussées, des ingénieurs et des intendants, « sangsues des provinces, » etc.

C. 268. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1715-1788. — Mémoire demandant dans l'intérêt

des habitants de Saint-Jean de Liversay, que cette paroisse soit maintenue dans l'arrondissement du bureau de contrôle de Marans. — Acquisition de M. Pierre Navarre, sieur du Boisderet, et sa femme, par M. Jean Guignard, « *restorateur du corps humain*, » et sa femme, d'une métairie à Orlut, l'acte suivi du contrôle et des quittances des lods, ventes et honneurs des divers seigneurs ecclésiastiques et laïques. — Bail de Pierre Henriet, adjudicataire général des fermes royales unies de France, donnant procuration au sieur Félix pour « la direction et régie dans l'étendue de « la Généralité de La Rochelle de tous les droits de con- « trôle des actes et des exploits, insinuations laïques, cen- « tième denier, petit scel, greffes, amortissements, francs- « fiefs, nouveaux acquêts et usages, droits réservés par « l'édit du mois d'aoust 1716 dans les Cours, siéges et ju- « ridictions royales, réduits par la déclaration du 3 aoust « 1732, et dont la perception a été prorogée par autre « déclaration du 8 septembre 1755 ; des 2 et 4 sous pour « livre de ceux desdits droits qui y sont sujets ; des do- « maines et droits de formule et de timbre sur les papiers « et parchemins dans les pays où les aydes n'ont pas « cours, et de l'augmentation sur lesdits droits de for- « mule et de timbre ordonnée par l'édit du mois de fé- « vrier 1748. » — Arrêt du Conseil d'État concernant la sous-ferme des Domaines, contrôles des actes et droits y joints des Généralités de Poitiers, Limoges et La Rochelle, et partie de la vicomté de Turenne. — Mémoires des fermiers des Domaines signalant divers abus au sujet des droits de contrôle, etc., perçus sur les gens de mainmorte, etc. — Inventaire et procès-verbal des scellés placés sur les meubles après le décès du sieur Merie de Fraissinet, receveur ambulant des domaines de la Généralité. — Comptes du recouvrement des droits de franc-fief sur les privilégiés approuvés par l'intendant Amelot de Chaillou. — Correspondance des ministres Turgot, Boullongne, Clugny, Taboureau, Joly-le-Fleury, Necker, de Calonne, d'Ormesson, de Bonnaire de Forges, Amelot, etc., avec les intendants, concernant : la suppression du bureau du contrôle de Tonnay-Boutonne et la réunion de celui de distribution de la formule au bureau de Saint-Jean-d'Angély ; — le payement des 4 deniers pour livre sur le prix des ventes de navires ; — la suppression des droits d'insinuations, centième ou deux centièmes denier et de franc-fief. — Lettres d'honneur données par le Roi au sieur Michel Jonquières pour le maintenir, après sa démission, dans les honneurs, rang, privilèges, exemptions, franchises et immunités des contrôleurs généraux. — Mémoire du directeur des Domaines au bureau de Pons servant de réponse à la requête présentée par le sieur Guesnon de Saint-Seurin, en décharge des droits de franc-fief. — Requête du sieur François-Louis-Julien-Alexandre-Charles de La Chambre, seigneur de La Mothe, qui demande modération des droits imposés sur le testament de son père.

C. 269. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1722-1785. — Francs-fiefs. — Extraits de requêtes en décharge des droits d'amortissement, de francs-fiefs, réponses du directeur et décisions de l'intendant. — Cinquante ordonnances des intendants Le Peletier et de Reverseaux rendues en conséquence des rapports du directeur sur les demandes des sieurs : Du Pin de Belugard, seigneur de La Grollière, — Étienne-Nicolas Guillotin, — Dexmier de La Groix, — Marie Pepin, dont le mari, René de Massogne, écuyer, seigneur de La Tour, a dérogé à sa noblesse à cause de sa faillite, ayant entrepris le commerce en gros, qu'il ne connaissait pas ; — de Villevert, au sujet du domaine de La Pommeraye, etc.

C. 270. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1723-1775. — Francs-fiefs. — Prétentions de M. Thévenot de Vitré d'exiger du marquis de Béon des droits de greffe pour la châtellenie de Boutteville. — Lettres de MM. de La Houssaye, Orry, Amelot de Chaillou, Le Roy de Saint-Georges, de Moras, aux intendants de La Rochelle, concernant : une contestation au sujet du centième denier ; — le contrôle des endossements des billets à ordre et les droits d'insinuation des testaments ; — l'arrêt de maintenue de noblesse en faveur du sieur Saint-George. — Suppliques en décharge du droit de franc-fief présentées aux intendants par Jean de Pindray, écuyer, pour le fief de Chastellard ; — la communauté des notaires de La Rochelle pour le droit de scel ; — François de La Laurencie, écuyer, doyen de l'église collégiale de Saint-Hérie de Mathas pour le droit d'amortissement ; — les habitants de l'île d'Oléron pour le droit de contrôle des actes des notaires. — Le droit des contrats de mariage est fixé par l'aloi de 1722 à six taux différents, suivant les diverses catégories : les trois premières classes comprennent les officiers des juridictions royales qui ressortissent nûment aux Cours de Parlement ; la quatrième, les officiers de judicature des juridictions seigneuriales (procureurs, notaires, greffiers, médecins, chirurgiens, apothicaires (*sic*), marchands, bourgeois, gros laboureurs et fermiers), 10 livres ; la cinquième, artisans, manouvriers, journaliers des villes, 3 livres ; la sixième, artisans et journaliers des campagnes, 30 sous, etc.

C. 271. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1739-1788. — États des droits d'amortissements et de francs-fiefs payés par les gens de mainmorte et les roturiers possédant des fiefs, droits et biens nobles; ces états montent dans les années 1742 et 1743 à 12,825 livres 4 sous 9 deniers; en 1753, à 16,980 livres 14 sous 4 deniers; en 1761, à 12,979 livres 14 sous 4 deniers. — États généraux des droits d'amortissements, nouveaux acquêts et francs-fiefs, indiquant les noms des redevables, la nature des biens, celle de l'acte, les dates des contraintes, les articles, les sommes portées en contrainte, payées et les observations;— signés : Descures, directeur, etc.

C. 272. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1724-1785. — Droits de contrôle. — Mémoires et décisions du Conseil, signés Vincent, concernant : diverses demandes en modération des droits de contrôle des actes, d'insinuation et exploits, de centième denier, décharges de contravention et amendes, droits d'échange, etc., entre autres par les sieurs Jacques-René de Brémond d'Orlac; Alard Belin; P.-A.-Gaspard Petit, écuyer, sieur du Petit-Val; Guillotin, avocat; J.-J. Compagnon, avocat du Roi au Présidial de Saintes; le procureur fiscal du marquisat de Clam; de Malvin, marquise de Montazet; Guesnon de Saint-Seurin, etc.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

Collége de Saintes, dit de la Sainte-Vierge-Marie immaculée, régi par les jésuites.

D. 1. (Registre.) — In-8°, 91 feuillets, papier. — Latin.

1611-1756. « *Hic liber vocatur eorum quæ commendantur* » — Inscriptions des offices et messes pour ceux qui sont recommandés aux prières. — Le 18 octobre 1616, R. Nicolas Le Cornu de La Courbe, évêque de Saintes, consacra l'autel de la Sainte-Vierge dudit collége et y plaça les reliques. — Prières indiquées pour les chrétiens du Japon, le Pape, la Congrégation, etc. — Manière de célébrer les fêtes des saints d'après les prescriptions du R. P. général.—Offices des Morts.—Messes pour les fondateurs de colléges ou bienfaiteurs de la Compagnie : Louis XIII, le comte et la comtesse de Nassau, don Pèdre Fernand, comte de Lerne, le comte de Tanausen, l'archiduc Léopold, le duc de Bavière, le roi de Pologne, le prince de Montmorency, les cardinaux de Richelieu et de La Rochefoucauld, Jean de Borgia, feu D. Perès de Prado, fondateur de l'Inquisition en Espagne (*in Hispan. regnis inquis. Fidei gener. fundat.*) et les PP. jésuites décédés à La Rochelle et dans les Indes, etc. Noms des Pères et Frères qui ont fini leur vie au collége de Saintes, depuis l'an 1611 avec l'indication de leur sépulture. — R. P. Jacob Bord, premier supérieur du collége, ouvre cet obituaire qui comprend quarante-sept noms jusqu'en 1756.— Catalogue des saintes reliques conservées dans la châsse de la Congrégation avec les noms des donateurs. — Noms des saints dont les reliques ont été envoyées de Rome. — On y remarque un morceau de la robe de saint Ignace (*togæ S. patris nostri Ignatii*), etc.

D. 2. (Registre.) — In-8°, 99 feuillets, papier. — Français et latin.

1613. — *Liber tertius præfecti ecclesiæ collegii Santonensis Societatis Jesu* » (le 2e manque). —Inventaire : du mobilier de la chapelle, des meubles de la sacristie, etc., avec la date de leur entrée dans l'établissement ; — des objets hors d'usage afin de rendre compte de la totalité du mobilier porté sur le premier inventaire. — Argenterie. — Devants d'autels blancs, rouges, verts, violets et noirs avec les chasubles et les voiles de calice assortis. — Bourses de corporaux. — Coussins de diverses couleurs. — Livres et missels. — Un petit bréviaire imprimé à Paris, 1598.— « Un tableau à l'huile de N. B. P. Ignace de demi-aulne « environ de long, en toile, garni de corniche noire, » (sans nom d'artiste). — Un porte-croix, tableau à l'huile avec sa corniche dorée.—Un petit tableau du bienheureux P. Xavier. — Louis et Stanislas « tableaux de deux pieds

de haut.»—Trente-trois images en taille douce *illuminée* en grand volume sans nom d'artiste. — Élie avec un ange. — Un agneau sur un livre. — Notre-Seigneur portant la croix. — L'image d'une âme glorieuse et d'une âme aux peines du purgatoire. — Saints : Michel, Jean-Baptiste, Laurent, Antoine, Martin, Claude, Ch. Borromée, etc.—Meubles divers. — Linge. — Catalogue des saintes reliques. — Visas de collationnement d'inventaire et certificats nombreux à diverses dates. — Date d'entrée des nouveaux meubles et objets baillés pour l'usage de la chapelle. — Meubles hors d'usage.

D. 3. (Cahier. — In-12, 14 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Sermon anonyme contre les divertissements du monde sur ce texte « En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pleurerez, vous serez dans l'affliction et le monde se réjouira. » (Saint Jean, XVI, 20).

D. 4. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1762-1766. — Exécution de l'arrêt du 26 mai 1762 et des édits qui ordonnent la fermeture de tous les établissements régis par des religieux de la Compagnie de Jésus et suppriment l'Ordre. — Extraits des contrats et titres de rente du collége de Saintes. — Signification par huissier au R. P. recteur du collége des Jésuites de l'arrêt rendu par le Parlement de Bordeaux. — Procès-verbaux de remise des livres provenant de la maison des *soy disant Jésuites* de Marennes aux R. P. Bénédictins du collége de Saintes. — Saisie sur les Jésuites des effets du collége de Saintes. — Procès-verbaux d'interrogatoire de tous les frères *soy disant jésuites*, de visite des meubles, livres, archives, titres, correspondances, émissions de vœux, agrégations et affiliations, et remise des pièces aux Bénédictins par les officiers du Présidial. — Les principaux papiers des archives inventoriées dans ce procès-verbal comprennent les revenus du collége, les absolutions d'hérésie données par les pères de la Compagnie de Jésus, à la plus grande gloire de Dieu; l'état des procès qu'ils ont eu à soutenir, lettres patentes du Roi pour l'établissement du collége octobre 1607, procès-verbaux des synodes et assemblées du chapitre de la cathédrale de Saintes, histoire succincte de la fondation du collége avec l'état du revenu et des bénéfices qui lui sont unis. — Les titres de Macqueville depuis 1521, Sonnac depuis 1319, Saint-Laurent de La Prée, l'abbaye de La Tenaille avec la matricule des abbés depuis l'an 1000; les plus anciens titres paraissent remonter à 1157, etc. — Ces procès verbaux sont signés Le Berton, lieutenant général de la Sénéchaussée; Robert de Rochecouste, assesseur au siége présidial de Saintes; de Beaune, procureur du Roi audit siége; Brunet, greffier, et Pichon, ci-devant supérieur du collége. —Procès-verbaux d'apposition des scellés sur les meubles, livres, etc., dudit collége; de visite des bâtiments et meubles de l'abbaye de La Tenaille; — de saisie des sels et marais appartenant ci-devant aux soi-disant Jésuites de Marennes. —Séquestre de La Tenaille. — Mise en possession du sieur Roudier des biens meubles et immeubles des Gons appartenant aux ci-devant Jésuites de Saintes. — Mise en possession du séquestre de La Tenaille. —Séquestre : des propriétés des soi-disant Jésuites dans la ville de Saintes; — du prieuré de Magné; — des fonds, domaines, rentes de Marennes. — Déclaration des dettes des ci-devant Jésuites. — Assignation donnée au ci-devant recteur de la maison des Jésuites de Marennes. — Séquestre des biens sis en l'île d'Oléron. — Transport à Saintes des livres et papiers des soi-disant Jésuites de Marennes. — Extrait du testament de Marguerite Richier, veuve de messire Job Forant, vivant premier chef d'escadre et commandant les armées navales de Sa Majesté, léguant une rente de 150 livres aux R. P. Jésuites de Marennes. — Expulsion des Jésuites de Saintes, en exécution de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 26 mai 1762. — Le recteur déclare que le même jour la maison sera évacuée, puisque « la Cour a eu la bonté de pourvoir aux besoins » des prêtres et religieux, au nombre de onze, qui n'avaient pas eu les moyens de sortir de la maison. — Évacuation de la maison des ci-devant Jésuites de Marennes. — État de ce que doit la maison de Marennes. — Mise en possession du S. Monregeau des biens des Jésuites de Marennes. — Procès-verbal de vente de leurs effets. — Jugement condamnant un marchand fripier à donner au curé de Marennes pour les pauvres une somme de 6 livres reçue d'une fripière, à la condition de ne point renchérir sur elle au moment de la vente des effets des Jésuites. — Inventaire de la bibliothèque des Jésuites de Marennes comprenant cinq mille volumes environ. — Livres provenant de la bibliothèque de M. Bernon, ministre apostat, réclamés par M. Chasseriau, son héritier : Luther, — Melanchton, — Moyse Amyraut, — Grotius, — Calvin, — Th. de Bèze, — Du Plessis-Mornay, — Guillaume Rivet, — Ph. de Mornay, Crespin, — etc. — Réclamations des créanciers des soi-disant Jésuites. — Vente des effets des Jésuites aux Gons et à La Tenaille. — Arrêt du Parlement de Bordeaux décidant que la direction du collége confiée ci-devant aux soi-disant Jésuites sera donnée aux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, de l'avis du sieur évêque de Saintes. — Prise de possession provisoire du collége par les Bénédictins. — Procès-verbaux de levée des scellés et inventaire des livres du collége par les officiers du Présidial.

— Ordonnance portant mainlevée de visite de médecin des Jésuites. — Prestation de serment sur la sincérité d'une police de vente des sels des Jésuites de Marennes. — Suppliques des ci-devant Jésuites demandant un extrait de leurs vœux d'après les registres qui ont été confisqués. — Extraits des émissions de vœux. — Arrêt du Parlement de Bordeaux confirmant l'établissement des Bénédictins du collége de Saintes, comme remplaçant les ci-devant jésuites. — Prises de possession définitive du collége et du jeu de paume par les Bénédictins, ainsi que des biens des Gons, de Sainte-Marie, de Dœuil, de La Tenaille, de Macqueville, etc. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par les Bénédictins en la maison collégiale de Saintes étant obligés de quitter l'établissement « sur les ordres « précis du régime de leur Congrégation (1766). » — Levée des scellés apposés en la maison collégiale de Saintes, etc.

D. 5. — (Liasse.) — 88 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1686-1788. — Testament de messire François de Salignac (Salignac), évêque et seigneur de Sarlat, en faveur de son neveu, M. l'abbé de Fénélon, à la charge de servir une rente au capital de 4,000 livres au collége de Sarlat. — Maîtres d'écoles des diverses paroisses de la Généralité avec les sommes imposées pour leur traitement. — Certificats délivrés aux instituteurs par leurs curés respectifs dont la signature est légalisée par Joseph de Bonnegens, lieutenant général de police, et les vicaires généraux sous le sceau des armes : des évêques de La Rochelle, Fr.-Jos.-Emm. de Crussol d'Uzès, Pierre-Louis de La Rochefoucauld; — de l'évêque d'Angoulême, Philippe-François d'Albignac de Castelnau, et sous le sceau de l'église cathédrale de La Rochelle. — Certificats de résidence signés par les habitants notables des paroisses. — Suppliques des instituteurs dont les ordonnances de traitement n'ont point été expédiées en temps utile. —Lettres des subdélégués à l'intendant contenant des renseignements sur les instituteurs de leur subdélégation. — Certificats délivrés par Laurenceau, avocat en Parlement, sénéchal, juge civil et criminel de la ville et sirerie de Pons, aux serruriers chargés de monter les horloges, etc., etc.

D. 6. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1786-1793. — Délibérations du bureau du collége de Saintes, présidé par M. P.-L. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, puis par M. de Rochecouste, maire. — Adjudication des fermes des prieurés de Dœuil, Macqueville et Brie. — Vente des arbres de La Tenaille. — Démission de la chaire de rhétorique par le sieur Dennequin, auquel il est alloué une gratification de 400 livres. — Présentation d'un candidat par le principal. — Rentrée des classes. — Avis d'arrivée d'un nouveau professeur de rhétorique. —Démission du sieur Duret, régent de sixième, et son remplacement par l'abbé Forget, clerc tonsuré. — Nomination d'un suppléant à la chaire de philosophie dont le titulaire a été appelé à la chaire de l'Université de Poitiers. — Avis de M. Guenon sur les affaires pendantes au siége de Saint-Jean-d'Angély entre le collége et M. de Villedon. — Nomination d'un juge pour la châtellenie de Dœuil. — Préparations au collége et aux annexes. — Grillage des croisées du collége. — Démission du sieur Hardy comme principal. — Fixation d'une pension de retraite. — Nomination de M. de Rupt, sous-principal, à la place du sieur Hardy.— Sa démission et son remplacement par le sieur Sabouraud, régent de philosophie. — Établissement de six places franches en faveur des pauvres écoliers du diocèse et règlement du concours. — Place de boursier vacante. — Concours. — Distribution de 1,500 livres d'aumônes. — Règlement de police du collége. — État de tous les meubles et effets acquis pour le pensionnat du collége. — Nomination et installation de nouveaux administrateurs. — Composition du bureau : le maire, un officier municipal, le procureur de la commune, le président au tribunal du district et les membres élus par le conseil général de la commune. — Prestation de serment. — Nomination de nouveaux professeurs, en remplacement de ceux qui avaient refusé de prêter serment. — Invitation aux professeurs non sermentaires de sortir du collége. — Substitution des mots : « *Collegium nationale* » aux mots : « *Collegium regium* » au-dessus de la porte d'entrée du collége, avec consentement de faire dorer les lettres en fer qui composeront les susdits mots. — Arrêté concernant les professeurs qui partent pour le service de la patrie. — Établissement du séminaire dans le collége. — Payement du traitement du sieur Gaudin, professeur de seconde. — Enregistrement des assignats à face royale démonétisés. — Vérification des comptes des recettes et dépenses. — Les délibérations sont signées par MM. Gaudriaud, Barbot, Faure, Le Berthon, de Beaume, puis Robert de Rochecouste, de Fonremis, C.-A. Gout, Brejon La Martinière, de Laage, etc.

Sociétés académiques. — Sciences et Arts.

D. 7. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1732. — Académie royale de La Rochelle.— Lettres patentes du roi Louis XV autorisant les assemblées « d'une

« société de gens de lettres dont l'objet est de se perfec-« tionner dans les connaissances qui concernent l'éloquence « et la poésie, » fixant à trente le nombre des personnes qui composeront cette Compagnie et lui permettant d'avoir un sceau pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle. — Statuts que le Roi veut et ordonne être observés par l'Académie de La Rochelle. « On n'agitera point dans l'Acadé-« mie les matières de religion ni de théologie, et les ma-« tières de politique et de morale n'y seront traitées que « conformément à l'autorité du Roi, à l'état du gouverne-« ment et aux lois du royaume. » — Académiciens titulaires nommés par le Roi : MM. le marquis de La Chevalerais, Boutiron, Cadoret, C. de Beaupreau, de Hillerain (Hillerin), de Chassiron, Darger, Fontaine, Girouard, Girard de Bellevue, Gastumeau, Demonerif, R. de Baurepaire (Beaurepaire), Regnaud et Vaslin.

D. 8. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1756-1788. — Société d'agriculture. — Compagnie pour le défrichement, la culture et l'amélioration des terres présidée par M. de Malherbe. — Secret pour augmenter la fécondité des terres en employant 2/3 moins de semence. — Règlement de la Société royale d'agriculture de la Généralité de La Rochelle, signé par Arcère (de l'Oratoire), secrétaire perpétuel. — Mémoire de ladite Société, au sujet des défrichements. — Réponses aux questions sur les maladies des bestiaux adressées à l'intendant Rouillé d'Orfeuil par la même Compagnie. — Prix proposé par la Société d'agriculture de Paris au meilleur mémoire concernant l'histoire de toutes les maladies épidémiques des bestiaux, etc. — Institution d'agriculture dirigée par M. Sarcey de Sutières. — Règlement fait par le roi Louis XV concernant la Société royale d'agriculture de Paris.

D. 9. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1763-1786. — École de chirurgie à La Rochelle. — Projet de déclaration ou lettres patentes du Roi ; correspondance entre les maire et échevins de La Rochelle, les membres de la Chambre de commerce, les négociants et armateurs, le bureau de l'hospice, M. de La Martinière, premier chirurgien du Roi, le contrôleur général et l'intendant ; arrêt du Conseil d'État sans signature, concernant l'établissement d'une école publique de chirurgie à La Rochelle. — État des médecins de la Généralité de La Rochelle. — Conditions d'admission dans l'école de l'art vétérinaire. — Avis sur la correspondance de la Société royale de médecine et sur les objets dont cette Compagnie est chargée. — Circulaire aux subdélégués et aux médecins de la Généralité pour établir cette correspondance, etc. — Lettres des maire et échevins de La Rochelle, de M. de La Martinière, premier chirurgien du Roi, des ministres de Courteille, de L'Averdy, Delessart, des chirurgiens Gabaude, Goujaud, de Bonpland (père du collaborateur de Humboldt), Toutant, Beauregard, Brunet de Lamare, Chasson, Cougnon, Salmon, J.-D. Fleury, F. Jean-Baptiste Jallant, concernant l'établissement d'une école de chirurgie à La Rochelle et la participation de la ville et du commerce aux dépenses de cet établissement, etc.

Cours d'accouchement de madame Du Coudray.

D. 10. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 4 imprimés.

1745-1787. — Correspondance entre les ministres Saint-Florentin, Turgot, Necker, etc., et les intendants, concernant les enfants qui paraissent morts en naissant ; — l'impéritie des sages-femmes ; — l'achat de *phantômes* pour la démonstration et l'établissement des cours publics d'accouchement par Mme Du Coudray rendus indispensables par les malheurs affreux que l'ignorance avait multipliés dans les campagnes « des mères qui meurent en accouchant, des enfants qui périssent avant d'être nés, etc. » — Mémoire sur les cours publics de Mme Du Coudray, à Moulins. — Explication des numéros mis sur la machine servant aux démonstrations. — Lettre d'un citoyen amateur du bien public à M *** pour servir de défense à la mission de la dame Du Coudray qui forme des sages-femmes par tout le royaume, de la part du Roi, attaquée dans un écrit public : « Ce n'est véritablement pas une femme ordinaire, « je ne vous la donne pas pour un très-habile chirurgien, « elle n'en a pas la prétention ; quoique habile et pleine « d'esprit, elle est de la plus grande modestie ; mais son « goût pour l'humanité l'a engagée à se mettre à la portée « des femmes de la campagne. » — Distribution gratuite aux indigents des boîtes de remèdes de M. Helvétius. — Mémoire sur une espèce de poison connu sous le nom de *seigle ergoté*, *ergot*, *blé cornu*, *mane*, et méthode curative par M. le docteur Vétillart, etc.

D. 11. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1744-1784. — Société royale de médecine. — Analyse raisonnée des eaux minérales de la vallée d'Archingeay en Saintonge. — Remèdes de M. Helvétius pour les provinces dont actuellement est chargé M. Diest, son cousin, d. m. p. — Liste des remèdes que M. de Lassonne, conseiller d'État, premier médecin de la feue reine envoie tous les ans, par ordre du Roi et en exécution des arrêts

du Conseil d'État, à MM. les intendants des Généralités et provinces du royaume pour être distribués aux malades pauvres de la campagne. — Correspondance entre les sieurs J. Helvétius, Esmangart, intendant de Bordeaux ; Rasteau, Bernon, Roudé et Beauchamps, directeur et syndics de la Chambre de commerce du pays d'Aulnis ; le duc de La Vrillière ; Dulaurens, maire de Rochefort ; le contrôleur général et les intendants, concernant : la quarantaine imposée aux bâtiments du Nord ; — le mémoire concernant les précautions à prendre dans le port de Marseille, relativement à la contagion ; — la composition des bureaux de santé de La Rochelle et des îles de Ré et d'Oléron.—Mémoire sur la fièvre catarrhale maligne, épidémie qui règne depuis deux mois à Marennes, Hiers et Brouage, par M. Bridault, docteur en l'Université de Montpellier, conseiller médecin ordinaire du Roi en Aunis, membre du collége royal de médecine de La Rochelle. — Etat du nombre des morts catholiques pendant un mois dans la paroisse de Marennes.— Manière de se servir de l'eau putride de Beaufort. — Moyen de secourir les personnes empoisonnées par les poisons corrosifs. — Examen des remèdes pour lesquels on demande des permissions ou brevets par la Société royale de médecine. — Extraits des registres de la Société royale de médecine concernant les épidémies qui règnent à Lhoumeau, à d'Aligre (Marans) et aux environs, avec l'indication d'une méthode curative, certifiés par le secrétaire perpétuel Vicq-d'Azyr. — Réflexions sur l'ouverture d'un cadavre dans la paroisse d'Andilly-les-Marais. — Précautions contre la contagion, en conséquence de la dépêche de M. le maréchal de Castries, etc. — Prix distribués et proposés dans les séances publiques de la Société royale de médecine, de 1782 à 1789, etc.

D. 12. (Liasse.)— 100 pièces, papier; 45 imprimées.

1749-1776. — Écoles royales pour l'enseignement de l'art vétérinaire. — Correspondance entre les sieurs Bourgelat, directeur de l'École royale vétérinaire de Chaumont, de Beaune, les ministres Necker, de Fleury et Bertin, les subdélégués et l'intendant, concernant la maladie épidémique qui a régné dans l'Angoumois et l'Élection de Marennes, et les moyens curatifs proposés pour en arrêter les ravages. — Enseignement de l'art vétérinaire. — Conditions auxquelles on pourra être admis dans l'école. —Avis sur la maladie épizootique qui attaque les bêtes à cornes ; — symptômes de cette maladie. — Instructions émanant de l'École royale vétérinaire pour soigner les animaux attaqués d'esquinancie gangréneuse.—Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le roi Louis XVI pour parvenir à détruire entièrement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne et dans les provinces circonvoisines. — Avis aux peuples des provinces où la contagion a pénétré et à ceux des provinces voisines. — Instructions par M. Vicq-d'Azyr sur la manière de désinfecter une paroisse et les cuirs des bestiaux morts de l'épizootie, afin de les rendre propres à être travaillés dans les tanneries sans y porter la contagion. — Recueil d'observations proposées par M. Félix de Vicq-d'Azyr : sur les différentes méthodes pour guérir la maladie épidémique qui attaque les bêtes à cornes ; sur les moyens de la reconnaître partout où elle pourra se manifester et sur la manière de désinfecter les étables, etc. ; — la méthode curative de M. Bourgelat, écuyer du Roi et correspondant de l'Académie royale des sciences ; — la maladie épidémique qui règne dans l'Élection de Marennes sur les bœufs, vaches et brebis, et qu'on soupçonne de nature à s'étendre jusque sur les habitants ; —l'admission à l'École vétérinaire de Lyon d'un élève de la Généralité de La Rochelle ; —la comparaison des épizooties avec les maladies qui ont attaqué les hommes dans le même temps ; — les gratifications accordées pour raison des chevaux et mulets vendus dans les provinces affligées de la maladie épizootique ; — une instruction sur la manière de désinfecter les étables ; — les encouragements à donner aux fils des maréchaux ferrants qui désirent suivre les cours des écoles vétérinaires ; — l'établissement dans les grandes villes de la Généralité d'élèves brevetés sortis de l'École royale vétérinaire ; — l'interdiction des cuirs, bourres et cornes venant de Hambourg, du cap d'Istrie et des provinces autrichiennes, à cause de l'épizootie qui règne dans ces provinces ; — les précautions à prendre contre les chiens enragés et vaguant dans les campagnes ; — la réunion à l'Intendance de Paris des écoles vétérinaires ; — les moyens d'empêcher la contagion des épizooties dans les campagnes ; — le catéchisme vétérinaire pour les bergers de M. d'Aubenton ; — le charbon des animaux et les maladies vermineuses et l'emploi de l'huile empyreumatique ;—le traitement de la gale, de la dartre, de la morve, de la clavelée, de la rage ; — la manière de chasser le ténia des intestins de l'homme et des animaux, etc., etc.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité. Communes, Bourgeoisie et Familles. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

Commanderie de Saint-Antoine de La Chaulme, près Pons.

E. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1466-1655. — Copie de la baillette d'une maison et verger sis au lieu de La Chaulme, en la terre et juridiction de la Commanderie de Saint-Antoine de La Chaulme, près Pons ordre de Saint-Antoine de Viennois, par vénérable et discrète personne messire Pierre Faure, commandeur, à messire Pierre Joubert, prêtre, pour 17 sous 6 deniers de rente annuelle. — Convention entre frère Paschal Laugier, commandeur de Bouthiers, et le sieur Béché, prêtre, chanoine régulier de Saint-Antoine de Viennois et commandeur de Saint-Antoine de La Chaulme.— État des biens usurpés de la Commanderie et de ceux qu'elle possède, suivis de l'inventaire de ses titres. — Cessions faites au commandeur Béché, par Jean David, marchand, des terres, maisons, jardins et droits qu'il avait sur le tiers de la succession de sa tante, feue Jeanne David. — Accord fait entre le commandeur et le chapelain de la chapelle Saint-Michel de Réaux en Saintonge, par l'entremise de Pelletan, notaire, au sujet du règlement des avances faites audit commandeur.

Seigneurie de Beaupuis, près Saintes.

E. 2. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1745. — Censif de la seigneurie de Beaupuis, sans signatures, dressé sur celui qui a été fait en 1745. — Les principales redevances sont celles : du sieur de Fléac ;— des curés de Fontcouverte et Préguillac;—des frères Pénitents de la confrérie de la Croix;—du sieur d'Angibeaud;—Le Berton de Bonnemie, président et lieutenant général;— des R. P. Jésuites de Saintes; — des Jacobins et de quelques habitants des villages des Arcivaux, La Grève, Le Fief Fromentin, etc.

E. 3. (Cahier.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1784. — Répertoire de la terre et seigneurie de Beaupuis, comprenant cinq cent treize articles. — Faubourg de Saintes, Saint-Palais.—Canton derrière l'Abbaye, contenant 11 journaux 54 carreaux, dont la moitié doit dîme au treizain à l'évêché, et l'autre moitié est en agrières à Mme l'abbesse de Saintes. — Fief de l'Épineuil en la mouvance de M. de Beaucorps. — La petite seigneurie de Saint-Sorlin. — Les Sirottes aux Jacobins. — La Meslandrie, autrement Lornont, appartenant à Mme Des Mesnards. — La

Prairie-basse, etc. Le plan auquel se réfère ce répertoire n'existe plus aux Archives).

E. 4. (Cahier. — In-folio, 14 feuillets, papier.

1745. — Copie sans signature du censif de la Prairie-basse, dressé sur celui qui a été fait au mois d'octobre, en 1745, comprenant quatre-vingt-un articles et qui était signé Le Berton, *ne varietur*.— Principaux redevables : le doyen de l'église cathédrale de Saintes ;—les R. P. Jésuites ;—l'abbesse de Saintes ;— le grand chantre de l'église cathédrale : — les sieurs Raboteau ; — Michel de Diconche ; — Méneau, juge de l'évêché ; — de Monconseil, sieur de Courcoury ;— Guenon de Beaubuisson ;— Angibaud ; — Thomas de La Taboisière, etc.

Métairie et forêt de Bernay.

E. 5. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1651. — Livre de comptes, acquêts, et dépenses de M. Pierre de Bonnegens, ancien prévôt de Saint-Jean-d'Angély, exempt de la maréchaussée générale d'Aunis et de Saintonge, lieutenant d'Invalides, seigneur de Bernay, près Loulay. — 126 boisseaux d'avoine, 525 bois. — Enregistrement des acquisitions des biens fonds, des échanges de terres. — Vente par Jean et Suzanne Legrand à M. Pierre de Bonnegens, notaire royal, de deux chais, avec basse-cour, jardins, dépendant du logis appelé la Grande-Halle, etc.

Commanderie de Bourgneuf.

E. 6. Liasse. — 5 pièces, papier.

1610-1717. — Ferme de la châtellenie de Thairé, au sieur Nicolas Vennette, marchand à La Rochelle (père du célèbre médecin Nicolas Vennette, né en 1633, par haut et puissant frère Jacques Fraigneau, seigneur de Marigny en Poitou, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur-commandeur de la commanderie du lit Bourgneuf et Thairé en Aulnay, et membres en dépendant. — Déclaration des fermages et héritages que tient et possède et avoue tenir et posséder en la châtellenie de Thairé maître Abraham Hunereau. — Factum pour Joseph de Chambes de Monsoreau, chevalier de Malte, commandeur de Bourgneuf, seigneur de Gugnemoure, intimé, contre Marie Colline, veuve de Charles de Fargon, seigneur de Saint Christophle et des bois de la Jarrie aux Chats et aux Gilberts, tutrice de ses enfants de lui et d'elle, appelante, au sujet de l'hommage rendu à la commanderie de Bourgneuf par messire Morin pour messire René Aimé (ou Aymer), sieur de Gernon, Mortagne-la-Vieille et autres lieux, etc.

E. 7. (Registre.) — Grand in-folio, 1,058 pages et 73 plans coloriés.

1786. — Terrier général de tous les domaines, fiefs, cens, rentes, complans, terrages et devoirs seigneuriaux et féodaux qui composent les châtellenies, bailliages, seigneuries, membres, annexes, dépendances et mouvances de la commanderie de Bourgneuf, formé et vérifié sur celui qui a été commencé en 1654 et clos le 22 juillet 1659, et sur celui continué par suite le 11 juillet 1728 et clos le 3 mai 1752. — Ouverture du terrier et publication des lettres.— Bourg de Bourgneuf, divisé en 6 quartiers. — 13 fiefs. — 7 enclaves. — Fief et seigneurie des Ormeaux, paroisse de Sainte-Soulle. — 4 cantons. —5 enclaves. — Clavette. — Fiefs et seigneuries des hôpitaux de Saint-Michel, de la cour des Loges, de Guinemoure. — 3 fiefs en mouvances actives. — Châtellenie et commanderie de Thairé, divisée en seigneurie et juridiction particulière, quoique annexée à la commanderie de Bourgneuf. — 17 cantons. — Rentes sur La Gravelle, Châtelaillon, La Garde-aux-Valets. — Aveu du Bois du Jau. — Sommaire des anciens aveux de Dirac, rendus par dame Charlotte Dubois, épouse de haut et puissant Louis de Saint-Georges, seigneur de Loubigny et de Marsay. — Principaux censitaires de Thairé : David Oualle ; — Michel-David Meschinet de Richemond ;— Dupleix Destouches ;— René-Alexandre, marquis de Culant, seigneur de Ciré ; — Ozée Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, etc.

E. 8. (Registre. — In-folio, 52 feuillets, papier.

1641. — « C'est le papier censif et terrier de la chas-« tellanie, terre et seigneurie de Tairé (Thairé) fiefs et « membres en despendant à présant possédé par frère « Jacques Fraineau de Marigny, chevallier de l'ordre de « Saint-Jehan de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf et « du dit Tairé son annexe. » — La supplique du commandeur au juge bailliff d'Aulnis, pour l'ouverture dudit terrier est motivée sur le fait « qu'à cause des guerres civilles tant « contre ceux de la religion prétendue qu'y ont eu cours « en roiaumme et particulièrement en ce gouvernement, « les précédantz commandeurs des dittes commandries « auroient estez contraintz de faire leurs rezidances hors « d'icelles par le moien de quoy les tenanciers et vasseaux « des dittes seigneuries qui sont presque tous de la ditte « religion prétendue auroyen faict de grandes entre-

« prises tant sur les fiefs que autres domaines qui en « despendoient. »— Principaux tenanciers : Jean Drillon, maréchal ;— Dabeuille, notaire royal ;— Duchesne, maître tailleur d'habits ;— Mairauld, farinier ; — Dusou, charpentier de grosses œuvres ; — Chauveau, maître chirurgien ;— Charron, écuyer, sieur Des Salles ;—Maître Jehan Perreau, ministre du saint Évangile, — etc.

Chatellenie et seigneurie de Clam.

E. 9. (Liasse.) — In-folio, 1 pièce, papier; 1 cahier, 12 feuillets, papier.

1551-1552.—« C'est la déclaration des dommaynes et « héritaiges que met et baille par devant vous honnorable « homme et saige M. le juge ordinaire de la chastellanye « terre et seigneurie de Clam ou M. votre assesseur, Perrin « Lucas, Guillaume Dorin, Michelle Lucas, etc., à la re- « quête de noble homme Jehan de L'Angle, escuyer, sei- « gneur de La Montaigne, avouhent tenir les domaynes et « héritaiges, tant à cens, rente que agrières ou fief dudict « La Montaigne, escuyer susdict, et ce, en la paroisse de « Sainct-George de Cubillac, » par Guillet, notaire à Clam. —Minutes de Guillet « garde-scel estably aux contraictz en « la chastellanye, terre et seigneurie de Clam pour hault « et puissant seigneur, monseigneur du dict lieu, » du 20 janvier au 25 mars 1551.

Commanderie des Épaux.

E. 10. (Liasse.) — In-folio, cahiers, 51 feuillets et 46 feuillets, papier; 4 sceaux armoriés en cire rouge.

1718-1733. — Procès-verbal de visite de la commanderie des Épaux (paroisse de Meursac, évêché de Saintes), par frères Henry de Béchillon d'Irlau, commandeur des commanderies de Bourgneuf et Thiré (Thairé), et Jacques de Bessay, aussi chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour travailler aux *améliorissements*, d'après la commission à eux délivrée en séance générale par frère Gabriel Thibaud de La Carte, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, commandeur des commanderies des Épaux et Loudun, présidant au chapitre provincial dudit prieuré, tenant en la ville de Poitiers, en l'hôtel Saint-Georges ; signé : F. Henry de Béchillon, chevalier d'Irlau ; — le chevalier F.-S. de Bessay ; — Thibault, grand prieur d'Aquitaine ;— Gourrivaud, adjoint ; — le chevalier F.-F. de Mareuil ; — le chevalier Frottier de La Masselière ;— F. de Montenay, chancelier du grand prieur d'Aquitaine. — Procès-verbal de visite des réparations faites à ladite commanderie par messires frères Jean-Gabriel de Fournel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'ancien temple d'Angers, et Jean-François de La Laurencie, chevalier dudit ordre, commandeur de la commanderie de Saint-Remy, signé et scellé du sceau de leurs armes, etc.

Commanderie magistrale du Temple de La Rochelle.

E. 11. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets, papier; 1 sceau armorié en cire verte.

1675. — « C'est le papier terrier de la commanderie « magistrale du Temple de La Rochelle, seigneuries, « terres, fiefs et membres en dépendants, faict à la pour- « suite et diligence de messire frère François de La Roche- « foucauld de Bayers, chevallier de l'ordre de Saint-Jean « de Hyerusalem, commandeur de ladite commanderie ; « signé : Beraudin. — La Rochelle. » — Principaux tenanciers : Paroisse de Saint-Barthélemy. — Rue de la Chaudellerie : Jean Pandin, écuyer, sieur des Martres. — Rue de Ché-de-Ville : Jeanne Auboyneau. — Rue de la Mocqueterie, — canton des Petits-Banes : Henry Colin, conseiller au Présidial ;— canton de La Caille : Ève d'Hariette, veuve de Samuel de Pont. — Paroisse de Notre-Dame de Cougnes. — Rue des Cordouans : Pierre Guillemot, notaire royal. — Rue Rambaud : Charles Brunet, sieur de Passy. — Paroisse Saint-Sauveur. — Canton de la Triperie : Jean Basset. — Rue des Gentils-hommes : Suzanne Goislard, veuve Esprinchard. — Grande rue du Temple : Élie Seignette, marchand apothicaire ; Rondart au lieu de Jean Masson, ministre, ci-devant de la R. P. R. — Grande rue de la Poissonnerie : maîtres Daniel-Henri de Lezemant (Laizemant) et Jacques de Tandebaras (Tandebaratz), ministres de la R. P. R. — Rue de Saint-Michel : les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité. — Village de La Fonts (Lafond). — Fiefs des Gontières ; de Bran de Bineau, près Malemort ; Saint-James de Bois-Fleuri des Templiers, à Lalen, etc., etc.; signé : frères Joseph de Chambes de Montsoreau ;— Charles du Plantis de Landreau ;— Jacques Frottier, chancelier du grand prieur d'Aquitaine ; scellé du sceau armorié à l'aigle en cire verte, etc.

E. 12. (Registre.) — 30 feuillets, papier; 2 sceaux armoriés, en cire rouge.

1756-1757. — Procès-verbaux d'états des lieux et inventaire d'*améliorissement* des possessions des comman-

deries du Temple de Saint-Jean du Perrot, de La Rochelle et de Launay, à la requête de frère Louis Destouches, chevalier magistral, par frères René-Jacob de Tigné et Charles Grelier de Consire, commandeurs, chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et scellés du sceau de leurs armes, approuvés par le vénérable chapitre provincial du grand prieuré d'Aquitaine, en l'hôtel prévôtal de la ville de Poitiers, présidant en icelui M. le bailli de Martell, comte de Moulins, Loudun et Puyraveau, lieutenant dudit prieuré, procureur général et receveur dudit prieuré, MM. les chevaliers et frères y étant assemblés; signé : le chevalier de Bauvau, commandeur d'Ozon ;— F. Claude Normend, commandeur de Lorentais ;— Normend, chancelier, etc.

E. 13. Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1628. — Copie du procès-verbal de visite du Temple de La Rochelle, par frère Gabriel Daunet des Maretz, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, commandeur de Saint-Étienne de Reneville, accompagné de frère Charles Laurencin (ou Lauranein), prêtre religieux du même ordre, docteur en droit de la Faculté de Paris, commandeur de La Févolette et du membre de Billy et du notaire, Me Joseph Moreau, secrétaire, et de Didier Poirel, procureur du Roi de Rochefort, porteur de la procuration de frère François de La Rochefoucauld de Bayers, commandeur de la commanderie du Temple de La Rochelle. — « Estant entré par soubz un « porche (qui existe encore aujourd'hui), le dessus duquel n'est pas du dhomaine de la dite commanderie, « avons passé par une petite allée dans une petite cour « qui autrefois faisoit partie de l'ancienne église et delà « sommes entrés dans la chapelle, laquelle a esté bastie « de neuf par deffunt le commandeur de Brienne, il y a « environ 12 ans, y ayant deux portes fermantes, un vitral « du côté du midy et deux autres aux deux peignons en « œils de bœufs et un autre vitral du costé du septen« trion... » Il y est dit chaque jour une messe par les R. P. Capucins, moyennant un économat temporel de 200 livres. « Sortans de ladite chapelle nous sommes entrés « dans le logis principal » affermé au sieur Yvon, sieur de La Rivière, et de là dans un autre petit logement loué au sieur Jacques Motais, huissier, puis dans le corps de logis où demeure Me Pierre Bornier, conseiller du Roi et son premier advocat au siége présidial, et enfin dans « le « jardin de la dite commanderie » qui « est grand et spa« cieux, planté de plusieurs arbres fruitiers, » etc.

E. 14. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1452-1787. — Répertoire des titres constitutifs de rentes foncières nobles ou autres. — On remarque parmi les personnes au profit desquelles les rentes sont constituées, les noms de Du Breuilh de Théon, — de Beaucorps, — Gombaud, — la princesse de Condé, — de Cominges de Guiteau, — Georges Reveau, — Nicolas de Voutron, — la confrérie de la Charité, — de Viart, — les Minimes de Surgères, — de Chaumont, — de Culant, etc. — En regard sont indiqués les numéros et dates des titres, les noms et la demeure des débiteurs, la désignation des fonds sujets à la rente, le montant et le détail des redevances et les observations, etc.

Titres de famille.

E. 15. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; in-plano.

1528-1560. — Allemant. — Quittance de la somme de 20 livres tournois consentie par Pierre Pyllet, le jeune, et Julienne Allemande, sa femme, au profit de Pierre Allemant, laboureur, tous demeurant en la paroisse, terre et seigneurie d'Eschillay; Barbe, notaire. — Transaction d'accord entre François Gaultier, René et Julienne Allemant et Etienne Allemaut; Delabarrière, notaire.

E. 16. (Liasse.) — 1 pièce, 1 parchemin, provenant des gargousses de l'arsenal.

1620. — Artiganoue (d'). — Aveu et hommage rendus au seigneur de Saint-Légier; signé : François d'Artiganoüe, Gilbert et Patraud, notaires royaux.

E. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1504. — Aubin. — Aveu fait à noble et puissant Jean Aubin, baron et seigneur de Surgères et de Malicorne, par Claude de Fonsseeques, écuyer, seigneur d'Aguré, à cause du château et place forte d'Aguré, à pont-levis, avec toutes ses appartenances et dépendances quelconques, etc.

E. 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 3 pièces, parchemin.

1713-1749. — Auboyneau. — Règlement entre Élisabeth Ferré, veuve du sieur Louis Auboyneau, vivant négociant; demoiselle Marianne-Élisabeth Auboyneau; Jean Vivier, négociant, mari d'Élisabeth Auboyneau; Louis Au-

boyneau fils, négociant, tous enfants du feu sieur Louis Auboyneau, des droits qui peuvent appartenir à ce dernier, tant du chef de sa défunte mère Marianne Bouchet, première femme du défunt, que comme héritier pour la sixième partie. — Arrentement fait par Élisabeth Ferré, veuve du sieur Louis Auboyneau, à Nicolas Jary, maître taillandier, et Catherine Pineau, sa femme, d'une maison sise sur la petite rive de La Rochelle, en la censive du fief Comte, de Rassé, ci-devant fief Saint-Louis, paroisse Saint-Nicolas. — Quittance d'amortissement de 150 livres de rente au capital de 3,000 livres, par Ferré, veuve Auboyneau, susdite, à Jary. — Amortissement du sieur Jary et sa femme à la veuve Auboyneau, autorisée par brevet royal signé Louis et Phélypeaux, comme étant de la R. P. R.

E. 19. (Cahier.) — In-quarto, 9 feuillets, papier.

1708. — Bady. — Copie du contrat de mariage entre Antoine-François Bady, écuyer, grand bailli et prévôt de la terre et pairie d'Avennes, assisté du sieur Pierre Bady, son père, chevalier, comte du palais de Latran, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur d'Aymerie, et demoiselle Marguerite Rouillon, fille de François Rouillon, seigneur foncier d'Arbres, demeurant à Namur, et de feue demoiselle Marie Grosseau, signée Durant, notaire.

E. 20. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1770. — Barbot. — Transport de 500 livres de rente foncière par messires : Louis-Nicolas de Binet de Marcogniet, écuyer, demeurant à Grolleau, et dame Suzanne-Émilie Pontault, son épouse ; — Jean Barbot, écuyer, seigneur de la terre et seigneurie de Ré, et dame Françoise-Angélique-Renée de Binet de Marcogniet, son épouse, héritiers uniques de feu Pierre-Nicolas de Binet de Marcogniet, à dame Marie-Madeleine Belin, veuve du sieur Nicolas Guyon, négociant à La Rochelle.

E. 21. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin.

1511-1687. — Basset. — Acquisition de biens-fonds à Eschillay de Jean Vivier et Louise Vivier, sa femme, par Jean Basset-Poirier, notaire à Saintes. — Acquisition de biens-fonds à Eschillay de Simon Tahault, et Jacquette Synsonnier, sa femme, veuve Gyraudot, Aline Basset et autres coïntéressés par Basset. — Échange entre Jean Laurion, Jeanne Girarde, sa femme, et Laurence Girarde, veuve de feu Olivier Basset. — Vente par Pierre Cothereau et Guillemette Nouzillére à Jean Basset. — Testament de Laurence Girarde, veuve de feu O. Basset. — Acquisition faite par Jean Basset et Michelle Boursicot de François Thibaudeau et Jeanne Cothereau, à Soubize. — Contrat de partage entre Mathurin Boursicot et Pierre Vrignaud. — Transaction d'accord entre Jean Bourbar et Laurence Basset, sa femme, d'une part, et Jean Basset et Michelle Boursicot de l'autre. — Échange entre Michelle Bourciquot (Boursicot), Moquet et Marguerite Basset. — Acquisitions par Thomas et Guillaume Laurion, Pierre Cothereau, Marsault, Basset de Jean Basset ; — par Jean Basset de Mathieu Cothereau. — Obligation consentie par Jean Basset en faveur de Jean Martin. — Acquisitions : par Mathurin et Jean Basset de Pierre Fillothe, marchand à Soubize ; — de François Rabeau, maître chirurgien par Mathurin Basset. — Échange entre Jean Mamlet, Mathurin Basset, Françoise et Renée Peneau et Jean Basset. — Acquêts par Mathurin et Jean Basset d'Ezéchiel Chauvet, tissier en toiles.—Testament de Marguerite Basset, femme de Pierre Marquet. — Acquêt par Mathurin et Jean Basset de Julienne Berthommé, femme de Michel Robert. — Échange entre Jean Mesgreau et Mathurin Basset. — Cession par Pierre Testard le jeune, Jeanne Reulx, sa femme, à Mathurin et Jean Basset. — Échange entre Sorlin Boissard, laboureur à bœufs, demeurant au village de Langles, paroisse de Moustier-Neuf, et Mathurin et Jean Basset. — Échange entre Mathurin et Maurice Basset à Tonnay-Charente. — Acquêt fait par Mathurin et Jean Basset de Jean Pelachon, homme de labour. — Acquêt par Mathurin Basset de Louis Albran, demeurant tous à Eschillay. — Acquêt par Mathurin et Jean Basset de la somme de 10 livres à eux payée par Étienne Fleuriand, comme mari de Antoinette Cothereau. — Acquêt par Pierre Basset de Jean Testard et Françoise Cothereau sa femme. — Acquêt par Mathurin et Pierre Basset de Pierre Viaux de deux lopins de terre.— Acquêt par Pierre Basset, sergent royal et greffier d'Eschillay de Pierre Villeur, homme de labour. — Acquêt par Pierre Basset de Marie Bonnaud, veuve du sieur Raymond Dupourtault, à Eschillay. — Acquêt par Pierre Basset des héritiers de feu Jacques Cotereau. — Acquêt par Jean Basset d'Étienne Garnier. — Acquêt par Mathurin et Jean Basset, laboureurs à bœufs, de Antoine Roolle, homme de labour à Eschillay, etc.

E. 22. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — Beaupoil de Saint-Aulaire (de). — Inventaire du mobilier de feu messire Jean-Baptiste de Beaupoil de Saint-Aulaire, ancien ingénieur en chef de la citadelle et île d'Oléron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la requête de Jean Allard, son exécuteur

testamentaire. — Vente des meubles de feu messire J. B. de Beaupoil, susnommé.

E. 23. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1697. — Beausieur de Vieux-Fief. — Signification d'un contrat d'arrentement, faite à Michel Beausieur de Vieux-Fief demeurant à La Rochelle, à la requête de Jeanne Davyau, veuve de Jean Gabet, demeurant en la maison noble des Haies, paroisse de Ballon.

E. 24. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — Bejon de Villeminseuil (de). — Arrentement de biens-fonds par dame Marie-Marguerite Guillemain, veuve du sieur Jean-Joseph Réveillau en dernières noces, et en premières de messire François-René de Bejon de Villeminseuil, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, à maître Antoine Valantin, docteur en médecine, conseiller du Roi, maire et colonel de la milice bourgeoise à Saint-Jean-d'Angély.

E. 25. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1551. — Berthoulmé. — Vente par Jean Fanthereau, couturier, et Antoinette Pesrard, sa femme, à Laurent Berthoulmé, laboureur à bœufs, d'un journal de pré sis en la Prelée de Rochefort; acte reçu par Caillet, notaire à Tonnay-Charente.

E. 26. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1782. — Bertin (de). — Bail et accensement d'un *mas* de terre contenant 1,273 journaux ou arpents 47 carreaux, dépendant du comté de Benon, par très-haut et très-puissant seigneur Mᵉ Henry-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte et baron de Bourdeilles, premier baron du Périgord, comte de Benon, premier baron de l'Annis, seigneur des maisons nobles de Périgneux, seigneur de Brantome, Lisle, Bellisle, La Chapelle, Gouaguet, Narbonne, Le Chadeuil, Thiviers, Lacour, Brauscilles, Saucières, Angoulins, Chaton, Montesson et autres lieux, ministre d'État, commandeur des Ordres du Roi, au sieur Clément Texier et à Dᵐᵉ Marie-Anne Bourdeau, son épouse; acte reçu Chavet, notaire au Châtelet.

E. 27. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1571. — Boisseau de La Pichonnyère. — Vente d'une maison sise à La Rochelle, rue de La Moquerie, près et devant la fontaine des Petits-Bancs « tenant d'un costé à la « venelle qui conduit du *Gros-Orologe* de la dite ville à la « dite fontayne, » par Jean Boisseau, seigneur de La Pichonnyère en Poitou, résidant en la ville et gouvernement de La Rochelle, et Catherine Tirault, sa femme, à Michel Lardon, marchand bourgeois de ladite ville, et Marie Gastebois, sa femme; acte reçu Pancereau, notaire. — Titre-nouvel d'une rente de 20 livres par François Baudet, marinier, et Marie Coulleheaud, veuve de Philippe Beuf, vivant saunier, à Samuel Boisseau, marinier à Loix. — Titre d'une rente de 20 livres par François Baudet et Julie Grondin à Louis Brizard, marchand à Loix. — Jugement déboutant Jacques Boisseau, Grégoire Babinot et consorts de leur demande, et les condamnant à servir la rente et aux dépens, etc.

E. 28. (Liasse.) — 90 pièces, papier, 3 parchemins.

1684-1780. — Bonnegens (de). — Partage portant licitation entre Pierre de Bonnegens, lieutenant d'invalides à Saint-Jean-d'Angély, Pierre-Paul de Bonnegens, capitaine d'infanterie au bataillon de Saint-Jean-d'Angély, Jacques de Gâalon, écuyer, garde du corps du Roi, et Marguerite de Bonnegens, son épouse, Marie-Anne de Calais, concernant le bien des Ouches, la métairie de Saint-Laurent et les autres domaines provenant de feue Marguerite de Calais, leur mère et belle-mère. — Correspondance entre les sieurs de Raitaivel, de Bonnegens, d'Aunon, Guillonnet de Merville, Guillotin, et Mᵐᵉ de Gaalon, concernant : des intérêts de famille; des projets de voyage; les nouveaux titres des rentes sur les tailles, etc. — Contrats de mariage : entre Pierre de Bonnegens, fils de Jean de Bonnegens, écuyer, et de Dᵐᵉ Blanche-Fleur Baron, et Marguerite de Calais, fille de feu Alexandre de Calais, écuyer, sieur de Mérillé, et de dame Marguerite Chevallié; — entre Nicolas-Alexandre, dit Saint-Sulpice, marchand, et Marie Pinsonneau; — entre Alexandre de Callais (ou de Calais), chevalier, sieur de Mérillé, fils de feu Benjamin de Calais et de Marie Coullault, avec Marguerite Chevallier, fille de François Chevallier, sieur de Villemorin, et de feue dame Anne de Castello. — Extrait de baptême de Marguerite, fille de Pierre de Bonnegens et de Marguerite de Calais, née au Breuil-la-Réorte. — Délaissement fait par Blanche Baron, veuve de Jean de Bonnegens à Jean-Baptiste de Bonnegens des Hermitans, du domaine des Hermitans. — Transaction entre Jean et Pierre de Bonnegens, père et fils, et Marie Caffin, veuve Charier. — Accord entre Marie Charier, épouse de Pierre de Bonnegens, et Guillaume Mestadier.

E. 29. (Carton.) — 100 pièces, papier; 1 parchemin.

1661-1778. — Inventaire des meubles de demoiselle Anne de Castello, épouse de François Chevallier, écuyer, seigneur de Villemorin. — Donation mutuelle entre messire Alexandre de Callais, écuyer, sieur de Mérillé, et demoiselle Marguerite Chevallier, son épouse.—Baillette faite par haute et puissante dame Henriette-Dorotée Bouchard Daubeterre (d'Aubeterre), épouse et non commune en biens de haut et puissant seigneur messire Louis Bouchard Desparbès d'Esparbès de Lussant, chevalier, seigneur marquis d'Aubeterre et autres places, et icelle dite dame, de la châtellenie de Saint-Martin-Mornay, La Salle, Gemonzacq (Gemozac) et autres places, à Sébastien Griffon, laboureur à bœufs, demeurant à la forêt et paroisse de Bernay. — Transaction d'accord et partage entre messire Jean de Castello, chevalier, seigneur de Maillé, Le Vieux-Bois et Saint-Marsault en partie, dame Françoise de Castello, femme de messire Jean de Verteuil, chevalier, seigneur de Saint-Clémant, Bois-Masson, Le Murzeau et autres places, demoiselles Catherine et Anne de Castello, au sujet de la succession de messire René de Castello, chevalier, seigneur de Tesson, et de dame Esther Richard, leurs père et mère. — Acquêt de douze sillons de terre labourable par Louis Juqueau, de Catherine Bertet. — Partages entre messire Jean Saint-Blancard, conseiller du Roi, vérificateur des défauts, et élue en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, au nom et comme cessionnaire de Jeanne et Marguerite Sivret, et Jacques Pelocquin, de l'héritage de feu Sivret. — Acquêt par Pierre de Bonnegens de la part de Jacques Pelocquin. — Échange entre Pierre de Bonnegens et Jeanne Griffon. — Acquêt par Pierre de Bonnegens, prévôt de l'ancienne maréchaussée en la Sénéchaussée, siége royal et ancien ressort et département de la ville de Saint-Jean-d'Angély, exempt en celle de la Généralité de La Rochelle, des domaines situés en la forêt de Bernay, appartenant à Jean Matthieu de Bonnegens, bourgeois et marchand en ladite ville. — Acquêts de domaines en ladite forêt par Pierre de Bonnegens de : Hémérit Hurtaud, laboureur à bœufs ; — de Jean Gautier ; — de Pierre Bailliarguet ; de Jean Tierce ; — de Jean Vinet ; — de Louis Réveilland ; — de Jean Ruand, etc. — Obligation consentie par Pierre de Bonnegens à dame Magdelaine de Bonnegens, veuve de messire François de Courbon-Blenac, chevalier, seigneur des Portes et Saint-Mandé, vivant capitaine de vaisseau. — Accord au sujet des bestiaux, charrettes et fourrages de l'exploitation de Bernay, signé de Bonnegens, de Bonnegens fils, de Bonnegens de Gaalon et de Gaalon. — Donation par Marguerite de Bonnegens à M. de Gaalon, son mari, de tous ses biens meubles et immeubles, suivant la coutume où les biens sont assis. — Cession par licitation de la terre de Villemorin à M. Denis Chevaillier (Chevallier), écuyer, seigneur de Nantillié (Nantilly), par Pierre-Paul de Bonnegens, seigneur des Ouches, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; Charles de Gaalon, écuyer, chevalier, capitaine d'invalides, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Martin de Villeneuve, comme mari de Marguerite de Bonnegens; Henry-Jacques-René Coyaud Duportal du Portal, écuyer, seigneur du Portal, ancien officier du régiment de Berry-infanterie, et demoiselle Gabrielle-Scolastique Coyaud Duportal, demeurant au couvent des dames Ursulines de Niort, comme héritiers de messire Denis Horic de La Courade-Chevallier, seigneur de Villemorin, La Grange, Le Château et autres lieux, etc.

E. 30. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1776-1784. — Bonnevin (de). — Vente d'une pièce de terre par Marie Paquereau, veuve de Me Daniel Roche, notaire royal, demeurant à Moulins (près Montendre), à messire Pierre de Bonnevin, écuyer, seigneur de Sous-Moulins, Jussas, Pommiers, Lobineau et autres lieux. — Obligation consentie par Pierre de Bonnevin au profit de Me François Montaugon, notaire royal, juge de Sous-Moulins. — Réunion d'une pièce de terre dite au Bois de Motard, et d'une autre appelée le Bois du Buisson consentie par Mathurin Grelliard au domaine de haut et puissant seigneur messire Bernard de Bonnevin, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la terre et juridiction de Sous-Moulins, Pommiers, Jussas, du Grand-Poinet et autres lieux, etc.

E. 31.— (Liasse.) — 148 pièces, papier, 2 parchemins.

1719-1781. — Bréard et Boutiron (de). —Supplique au Roi par Jacques Bréard, trésorier particulier de la marine, à Rochefort, commis par feu de Vanolles, demandant le remboursement des billets souscrits par ledit sieur et par lui payés de ses deniers après le décès du sieur de Vanolles, et montant à 48,461 livres 18 sous 7 deniers. — Arrêt des commissaires nommés par MM. de Maupou et Rouillé pour examiner les affaires du feu sieur de Vanolles, déboutant le sieur Bréard de sa demande. — Contrat de mariage entre messire Nicolas-Marcellin Bréard, écuyer, commis au trésor de la Marine, à Rochefort, fils de feu Me Jacques Bréard, écuyer, notaire royal et caissier dudit Trésor de la marine, et de défunte Marie Anne Marcelin, et demoiselle Marie-Élisabeth Boutiron, fille de Jean Boutiron, avocat au siége présidial et l'un des échevins de la maison commune de La Rochelle, et de défunte Marie-

Jeanne Pichard. — Levée des scellés et inventaire des effets de feu Toussaint Jeudy, trésorier particulier des colonies à Rochefort, par Nicolas Marcelin Bréard, trésorier particulier des colonies audit port. — Caution souscrite en faveur du sieur N.-M. Bréard à MM. Georges-Nicolas Baudard de Vaudésir, écuyer, baron de Sainte-James-sur-Loire, et Noël-Mathurin-Étienne Périchon, écuyer, trésoriers généraux anciens et alternatifs des colonies françaises, par Marie Malar de Gourville, épouse de Nicolas-Marcellin Bréard; Jacques-Michel Bréard, écuyer, trésorier de France, commissaire de la marine et aux classes à Marennes, et Marie Chasseriau son épouse. — Correspondance intime entre le chevalier de Bréard, sa femme Viard-Bréard, et de Bréard père, ancien receveur général des domaines et bois. — Procurations générales et spéciales données par Guillaume-Pierre Tavernier de Boullongne, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres et ci-devant trésorier général des colonies françaises de l'Amérique, et Georges-Nicolas Baudard de Vaudésir, écuyer, baron de Sainte-James-sur-Loire, trésorier général des colonies, à Nicolas-Marcellin Bréard, trésorier particulier desdites colonies à Rochefort, pour poursuivre la reddition des comptes de feu Toussaint Jeudy. — Quittance donnée par les administrateurs de l'hôpital de Rochefort à Nicolas-Marcellin Bréard, à Jacques-Michel Bréard et à Catherine Bréard. — Quittances de supplément d'appointements données par M. Bréard fils à M. de Boisvilly, trésorier particulier à Saint-Pierre de la Martinique. — Partage des biens de feu Jean Boutiron, écuyer, conseiller du Roi, greffier en chef ancien au Bureau des finances de la Généralité de La Rochelle, entre Marie Bréard, sa veuve, Jean-François Boutiron, avocat en Parlement et au siége présidial de La Rochelle, Nicolas-Marcellin Bréard, ancien officier de marine, trésorier des colonies, au nom de ses enfants mineurs et de Jeanne-Élisabeth Boutiron, sa femme. — Inventaire des meubles de M. Bréard fils, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, signé par sa femme Viard-Bréard. — On y voit figurer un habit de soie gris galonné en argent, deux culottes de même, un habit de petit velours gris à boutons d'argent avec deux culottes de même, un habit de lustrine violet complet, un habit de camelot à un petit galon d'argent et une paire de manchettes de dentelles, etc. — Mémoire pour M. de Beaupoil pour demander un certificat de M^gr de Mauclerc constatant sa parenté avec Jean Bréard et ses descendants, dont les papiers ont été perdus. — Compte du tailleur s'élevant à 63 livres pour avoir retourné un habit complet de drap gris galonné en or, avec les fournitures, etc.

E. 32. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1760-1785. — Correspondance entre Blanchard de Sainte-Catherine, François de La Poûge, sieur de La Francherie, fournisseur de la marine et maître des forges de Bonrecueil en Périgord, et Bréard père, trésorier des colonies, et minutes des réponses de ce dernier, relatives aux fournitures d'artillerie de la marine royale. — Lettres de change tirées sur le marquis de Civrac. — Lettres du maréchal de Castries, ministre de la marine, ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'apposition des scellés par le subdélégué sur les meubles du sieur***, et l'envoi au ministère de deux caisses contenant ses titres et papiers, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État et des lettres patentes expédiées sur icelui.

E. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1598. — Bretauld. — Acquêt par Jacques Bretauld, laboureur à bœufs, à Soubize, d'Etienne Albran, marchand à Pont-l'Abbé, d'une pièce de terre située en la paroisse et seigneurie d'Eschillay, au lieu appelé Les Brandes; acte reçu Baron, notaire royal.

E 34. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1672-1789. — Breuil (Du). — Commutation du droit d'agrières sur deux pièces de terre sises à Bardesil (Bardecille) en une rente seigneuriale de cinq quarts de froment consentie au profit de Jean Chardavoine par messire Antoine Du Breuil, chevalier, seigneur de Théon, Châteaubardon, Vérac, Javrezac, et autres lieux. — Arrentement d'un domaine sis à Méchers (Meschers) par ledit Du Breuil de Théon à Jean Ardouin. — Ferme d'un moulin à eau sur la rivière de Fourcaux à Jean Mesnard et Jean Bruneau, par Jeanne-Marie-Anne Moission, femme de messire François Du Breuil de Fourcaux, seigneur de Fourcaux, Clermont, Lavalladière et autres lieux, etc.

E. 35. (Registre.) — 103 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — « Copie du papier censif ou terrier « des terres et seigneuries de Théon et de Châteaubardon, « contenant les cens et rentes dues à haut et puissant sei- « gneur messire Anthoine Du Breuil, chevalier, seigneur de « Théon et Châteaubardon, à cause de ses dites seigneuries « dans les paroisses de Meschers et de Semussac, savoir le « froment au terme de saint Vivien et l'avoine, le tout me- « sure de Didonne, ladite avoine comble, l'argent, chapons

« et poules au terme de Noël, de rente noble, directe, fon-« cière et annuelle. » Les noms des censitaires ont été modifiés au crayon à presque tous les articles. — Point de signatures.

E. 36. (Liasse.) — 1 parchemin.

1515. — Brisson. — Échange entre Jean Brisson et Catherine Boysgarde, sa femme, et Symon Mousnier, marchand, d'un lopin de sol labourable assis et situé en la châtellenie de Soubise.

E. 37. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771.—Brizard.—Titre nouveau de 20 francs de rente foncière annuelle et perpétuelle des sieurs Jacques Changoux, cordonnier à Loix, et Grondin, sa femme, Magdeleine Chagnieau, veuve de feu Louis Loizeau, envers le sieur Louis Brizard, marchand audit lieu, etc.

E. 38. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1623. — Bruslé. — Vente d'un pré, sis en la prée des Granges, paroisse de Thaunay-Charante (Tonnay-Charente) par Pierre Bruslé, marchand boucher, à Jean Moynet le jeune, aussi marchand boucher, demeurant sur le port de Thaunay-Charante, etc.

E. 39. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1753-1763.—Cacqueray de Valmenier (de).—Obligation souscrite par messire Louis-François de Cacqueray de Valmenier, écuyer, seigneur de La Sauzaye et autres lieux, et dame Renée-Françoise de Saint-Légier, son épouse, au profit de dame Marguerite Boucher, veuve du sieur Jean Labbé, négociante à La Rochelle, reconnaissant un prêt de 24,000 livres. — Ratification de ladite obligation faite à M^me^ veuve Labbé, par Louise-Magdelaine de Cacqueray de Valmenier, dame des Bugaudières, épouse de messire Charles-Paul-Émile de Cherisay, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, etc.

E. 40. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1765. —Chaize (de La). — Testament de Françoise Beyerman, veuve de Pierre Cornier, en faveur de François-Pierre de La Chaize, et Henry-Rose de La Chaize, épouse de Jérôme Hubert. — Renonciation à la succession de la veuve Cornier, faite par Jean-François de Villantroys, capitaine de dragons, Marc-Étienne de Villiers du Terrage, et Rose de Villantroys, son épouse, Henry-Nicolas de Villantroys, Jean-Baptiste Vivien de Châteaubrun, Marie-Hyacinthe de Villantroys, sa femme, et Pierre-Laurent de Villantroys, etc.

E. 41. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1672.—Chambre (de La).—Échange de trois moulins et leurs dépendances, situés en la paroisse de Retauld, contre des domaines et vignes sis à Thezac et à Villeneuve, entre messire Charles de La Chambre, écuyer, seigneur de Varzay, Brassauld, La Motte et autres lieux, demeurant en son logis noble de La Motte, paroisse de Thenac, et Marie Chevallier, etc.

E. 42. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768.—Chasteignер (de). — Transport de 16 livres de rente au principal de 400 livres, par Louis Querthon et Marguerite Poirier, à messire Joseph-François de Chateigner (Chasteigner), chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, demeurant à Rochefort, etc.

E. 43. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1617. — Chaumont (de). — Arrentement à Jean Laurion, du moulin du fief des Morinières, par haut et puissant messire Joachim de Chaumont, seigneur des châtellenies de Ribemond, Bignay, Les Morinières, La Crestinière et partie de la baronnie de Cluzeau, etc.

E. 44. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1655.. —Chérigny (de). — Ferme du domaine de Varennes à Pierre Gillois, par Jean de Chérigny, écuyer, seigneur des Varennes.

E. 45. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Chesnier. — Transport d'une rente due à l'hospice de Rochefort, par Jacques Chesnier, chirurgien demeurant à Rochefort, à maître Guillaume Dangeac, contrôleur en titre d'office des exploits et autres actes sujets au contrôle à Tonnay-Charente, et à Catherine Malloizeau, sa femme.

E. 46. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1619. — Compaignon. — Contrat de mariage de Symon

Compaignon, fils de Jean Compaignon et de Renée Merlaud, avec Symonne Garnier, fille de feu Blaize Garnier et d'Anthoinette Martin, acte reçu Richard, notaire royal.

E. 47. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, papier.

1760.—Conan (de). — Contrat de mariage de haut et puissant seigneur messire François de Conan, chevalier, seigneur de Conezac, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Béarn, fils de Louis-Thomas de Conan, chevalier, seigneur de Conezac, Bretange, La Bouchardière, Le Bouchet et autres lieux, et de feue Marie de Pindray, avec Marie-Jeanne-Elisabeth de Meschin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, et de dame Elisabeth de Vésien de La Palue.

E. 48. Liasse.) — 14 pièces, papier.

1775. — Cordier. — Succession vacante et abandonnée d'Antoine-Marie Cordier, receveur des traites au bureau de Surgères. — Mémoire de ce qui est dû à Lacantinerie, marchand en chirurgie, par M. Cordier, pour traitements et médicaments, montant à 36 livres 6 sous pendant cinq années. —Payement à la veuve de Lacantinerie, après examen du journal de feu son mari, par Jean-Jacques Bouet fils, curateur à la succession vacante.—Reconnaissance des diverses créances du feu sieur Cordier. — Procès entre le sieur Christophe Grelat, marchand à Surgères, au nom et comme mari de Thérèze Juin, auparavant veuve de Jean-Jacques Bouet, vivant curateur de la succession Cordier, et Jacques-Pierre Guignard, curateur à la place de M. Bouet. — Testament d'Anthoine-François Cordier, bourgeois, demeurant à Tonnay-Charente.—La feuille de chemise contient l'état des garçons et veufs de la paroisse de Cure (Rohan-Rohan) dressé en exécution de l'ordonnance de l'intendant.

E. 49. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1702. — Corlieu. — Déclaration des domaines et héritages possédés en la seigneurie de Rochefort, par Denis Foucaud, faite à Michel Corlieu, propriétaire de cens et rentes de Rochefort.

E. 50. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1522-1598. — Cothereau. — Partage entre Jean Cothereau et Jeanne Cotherelle, sa sœur, et Jean Cothereau l'aîné, de la succession de feu Ivonet Cothereau, consistant en terres et maisons situées en la paroisse d'Eschillay.— Transaction entre Jean, Mathurin et Germain Cothereau, passée par Frogier, notaire, au sujet de ladite succession.— Acquêts de domaines par Clément Giraud de Germain Cothereau. — Partage entre Pierre Cothereau et ses enfants, au sujet de la succession de feue Julienne Cothereau. — Vente de terres sises à Eschillay, par Marie Billeryt, veuve de Sornin Pajaud, et par Jacques Arnauld à Jeanne Cothereau, etc.

E. 51. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1683. — Crussol d'Uzes (de). — Vente par maître Etienne Pallardy, ministre de la R. P. R., à Coulonge en Poitou, faisant pour et au nom de messire Emmanuel de Crussol d'Uzès, chevalier, seigneur marquis de Monsallès, La Brosse, Coulonge-les-Royaux et autres places, à Arnault Daregert, sieur de La Lande, marchand à Rochefort, tous les bois futaie du parc du château de Coulonge.

E. 52. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1475-1784. — Cullant (de). —Contrat de mariage entre Jacques de Cullant, écuyer, fils de haut et puissant Louis de Cullant, seigneur des châtellenies de Nioil (Nieul), Soullignonne, Chanterain (Chantereine), et de demoiselle Michelle de Chauvigny d'une part, et demoiselle Préjande Bastard, fille de feu haut et puissant Georges Bastard, écuyer, seigneur de La Bastardière, de Livois, etc., et de Françoise de La Boucherie. — Transaction entre Jeanne de Peyre et Jonathan Girard, écuyer, seigneur de Bazoges, de Cyré, Le Passage, etc. — Arrêt rendu par les gens du Roi, au palais de Paris, contre dame Jeanne de Pere (ou de Peyre), dame de la Terre de Ciré, à la suite des débats entre Georges Ledel, écuyer, archer de la garde du corps du Roi, et demoiselle de Peyre, sa femme, d'une part, et messire Candé de Saint-Gelais, chevalier, et dame Jeanne de Peyre, sa femme, pour raison du quart des terres et seigneuries de Ciré, du Gué, Charron et du droit de La Jarrye, qui avaient appartenu à Jean de Peyre, frère de ladite demoiselle. — Contrat de mariage entre noble homme Micheau Bouchart, écuyer, seigneur de La Bouchardière, et Marie Lapersonne, demoiselle, fille de noble homme Guillaume Lapersonne, écuyer, seigneur de Varèze, et de Mathurine du Chastenet.— Mariage de haut et puissant Antoine Herbert, seigneur de La Forest et de La Fonsdelée, et dame Léa de Cullant, appartenant tous deux au culte réformé. On remarque parmi les témoins Gabriel Damours, seigneur de La Mabilière, ministre de la parole de Dieu, près la personne de Madame, sœur du Roi.—Payements faits à Geoffroy de Cullant, seigneur de Ciré, de quelques sommes à lui dues par dame Renée Regnon, dame d'Anqueville, à cause du mariage du-

dit Geoffroy avec Jacquette Méhée, sa fille. —Transaction entre messires René de Béchillon, chevalier, seigneur de La Girardière; François de Bessay, comte de Tonmosny; René de Cullant, chevalier, seigneur de Ciré et de Saint-Mesme, tant pour eux que pour dames Françoise de Béchillon et Magdelaine Henry, leurs épouses, par laquelle les sieurs de Bessay et de Béchillon cèdent aux sieur et dame de Ciré, tous leurs droits et effets à eux échus par le décès de messires Paul Yvon, chevalier, seigneur de Laleu, et Pierre Yvon, chevalier, seigneur de Loizière. — Vente d'un pré sis à Ciré, par Marie Rousseau, à haut et puissant seigneur René-Alexandre, marquis de Cullant, chevalier, seigneur des châtellenies de Ciré, Saint-Mesme, Le Grollet, Champfleury et autres places. — Copie de l'arrêt obtenu au Conseil d'État par les Jésuites du collége royal de La Rochelle, pour leurs cabanes de Portefâche, mouvant en plein fief, foi et hommage de la châtellenie de Ciré, appartenant au sieur marquis de Cullant.—Transaction entre les intéressés du nouveau marais de Ciré, et Charles-Etienne Combaud, marchand, à l'île de Flais, paroisse de Ciré, cidevant propriétaire de la Cabane-Rouge, située en l'ancien marais desséché de Ciré. — Donation entre vifs par haut et puissant seigneur messire René-Alexandre, marquis de Cullant, baron de Ciré, seigneur de Plassais et autres lieux, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, à Alexandre Rougeon, gendarme à La Rochelle, et sa mère, Mesté, veuve Rougeon, de 400 livres de rente viagère. — Constitution de 180 livres de rente viagère, par messire R.-A. marquis de Cullant, au profit de maître Pierre de Lamarque, conseiller du Roi, juge honoraire de l'hôtel de la Monnaie de La Rochelle, et de Marguerite-Claudine Galliot du Manoir, en échange de douze plats d'argent et une cafetière d'argent, etc.

E. 53. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1624. — Minutes de Pontardant, notaire dans la seigneurie de Ciré. — Mariage de Louis Cailleau, tailleur, avec Jeanne Daviauld, contrat signé par Gabrielle de Cullant, M. de Cullant, et Suzanne de Cullant.— Bail d'une métairie concédée à Pierre Loyzeau, laboureur, par demoiselle Marguerite Bloys, veuve de haut et puissant Ysaac de Cullant, vivant seigneur de Ciré, avec l'autorisation de Louis de Livene, son second mari. — Transaction entre Jacques de Bloys, écuyer, au nom de ses enfants et de feue demoiselle Jeanne de Cullant, sa femme, et Marguerite de Bloys, sa sœur, relicte (veuve) de haut et puissant Ysaac de Cullant, sieur de Ciré et de Sainte-Mesme, à présent femme de Louis de Livene, écuyer, pour le règlement des comptes de tutelle ; signé Jacques de Bloys, Marguerite de Bloys, Louis de Livene, Beniamen de Magné, etc.

E. 54. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1630-1631. — Minutes de Nicolleau Jousseaulme, notaire en la seigneurie de Ciré. — Baux de métairies : à François Joubert et Jean Malevoire, laboureurs, par François Pontardant, marchand ; — à Marie Antin, par Joué de Juif, écuyer, sieur Des Bouchaud, demeurant à Saint-Jean-d'Angély. — Vente d'une pièce de terre par Pierre Combaud, laboureur, à messire Jean de Rouetz, prêtre, curé de Ciré, etc.

E. 55. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1738-1741. — Suite du registre des audiences de la châtellenie de Ciré (les premiers feuillets manquent), tenues par maître Pierre Morin, procureur postulant, pour le compte de M. le sénéchal d'icelle, puis par maître Jean Penigaud, sénéchal.— Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, négociant à La Rochelle, créancier, contre François Solleau, marchand au Breuil-Magné ;— Daniel Angrand, marchand à Ciré ; —Daniel Rousseau, marchand à Ballon ;— Jean Rullier le jeune, notaire royal, etc.;—le curé et les marguilliers de Ciré, créanciers, contre André Gabard, charpentier de grosses œuvres ;— le procureur fiscal de cette Cour, demandeur, contre René Saulnier, tonnelier: — Pierre Moreau, notaire et procureur à Ballon, demandeur, en payement de frais, salaires et déboirs, contre André Perrin, maître maréchal à Ciré.

E. 56. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1742-1745. — Continuation du registre ordinaire des audiences de la châtellenie de Ciré. — Louis Joubert, charpentier en grosses œuvres, demandeur, contre Jean Maignin, tonnelier ; — Alexandre Ollivier, marchand, contre René Giraud, laboureur à bras; — Julien Paissé, laboureur, au fief Sequin, contre maître Toussaint Collonnier, notaire à Croix-Chapeau. — Ce registre ne porte aucune signature, bien que ce soit toujours Jean Penigaud, sénéchal, qui tienne l'audience. — Un grand nombre de feuillets ont été rendus illisibles par l'humidité.

E. 57. (Registre.) — In-folio, 560 feuillets, papier.

1749-1788. — Registre ordinaire de la terre et châtellenie de Ciré, « l'audience tenue par-devant nous Jean Penigaud, avocat au siége présidial, sénéchal et juge ordi-

« naire civil et criminel de la dite châtellenie».—La couverture est formée d'un acte sur parchemin, contenant le contrat de mariage de Daniel Burgaud avec Catherine Pauty (1702), et le partage des biens de Moïse Deslyentre, sa veuve, et ses onze enfants.—Les audiences sont signées : par Moreau, greffier de la Cour de Ciré ; Millet, Pierre Faurie, procureur postulant en la châtellenie de Ciré ; Jean-René Foillet, écuyer, sieur de Latrée, sénéchal et juge ordinaire ; — Jean de Bussac, avocat au siége présidial de La Rochelle, juge-sénéchal ;— François-Joseph Romieux, avocat au siége présidial de La Rochelle, faisant pour la vacance du juge-sénéchal, et Augustin Landrieu, avocat.— Provisions pour l'état et office de procureur fiscal en la terre et seigneurie de Ciré accordées à Ysaac-Nicolas Moreau, notaire royal à Ciré, par haut et puissant seigneur messire René-Alexandre, marquis de Cullant, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de dragons, seigneur des terres et châtellenies de Ciré, etc.

E. 58. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Delpy de La Roche. — Vente d'une pièce de terre sise à Fouras par Louis Querthon, marchand et maître boulanger à Rochefort, à messire François Delpy de La Roche, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi, et à dame Suzanne-Bertrande Delpy, sa femme.

E. 59. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1466. — Duboys. — Acquêt par Jean Duboys, dit Barnoys, d'une pièce de pré contenant 3 journaux, sise en la paroisse de Tonnay-Charente, de Jean Dupuy ; acte reçu Payen, notaire.

E. 60. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1699. — Dunezat de Saint-Michel. — Vente et transport d'une rente assise sur une maison à Angoulême, par Michel Dunezat, sieur de Saint-Michel, et Marie Moreau, à Gabriel Buisson.

E. 61. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1520. — Échasseriau. — Arrentement passé par l'entremise d'Échasseriau, notaire à Saintes, entre Catherine Pelleytère, fille de feu Guillaume Pelletyer et Catherine de Clouz, demeurant à Saint-Sornin de Seschaulx (Taillebourg), et Colas Giraudl, laboureur à bœufs, demeurant à Pellevoysin (Saint-Sauvan), etc.

E. 62. (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1573.—Fauchereau.— Acquêts par Alain Fauchereau de terres sises en la paroisse de Moustier-Neuf, de Mathurin Monhier, et Françoise Villeur; acte reçu Frogier, notaire.

E. 63. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1729. — Framboizière (Abraham de La). — Amortissement d'une rente due au prieuré de Tonnay-Charente, par Me Charles Dardillouze, conseiller du Roi, trésorier des ponts et chaussées de la Généralité de La Rochelle, fondé de procuration de messire Jacques-Abraham de La Framboizière, prêtre et héritier de demoiselle Magdelaine Sarrossay, veuve de feu Abraham, seigneur de La Framboizière, sa mère.

E. 64. — (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1713-1718.— Gaalon de Villeneuve (de).— Baillette par Gabrielle-Suzanne Barbot, dame de Romagné, veuve de Jean-Baptiste Degaallon (de Gaalon), écuyer, seigneur de Villeneuve, à Ambroise Beury, tisserand en toile, et Françoise Buot, de terres sises à Saint-Xandre. — Titre-nouvel par demoiselle Marie de Gaallon, veuve du sieur Fulgrand Gallot, marchand, à Jean Turpault, marchand à La Rochelle, pour une rente sur une maison acquise par le feu sieur Gallot, de messire Frédéric-Henry Susannet, chevalier, seigneur baron de Susannet, La Jourdonnière et autres lieux, située rue du Temple, paroisse Saint-Barthélemy, à La Rochelle.

E. 65. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1600. — Gay. — Partage entre Pierre Mocquet, marchand, et Antoinette Gay, sa femme, Micheau Parys et Blaise Gay, sa femme, de terres sises à Soubize, par Frogier, notaire.

E. 66. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1756. — Gaschet. — Constitution de rente par Jacques Guilhen, marchand de planches, et demoiselle Anne Drapon, son épouse, et demoiselle Judith Gaschet, demeurant tous à La Rochelle.

E. 67. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Gascoing de Demeure. — Transaction et partage entre messire Jean-Michel Gascoing de Demeure,

écuyer, veuf de Blanche Bruslé de Baubert, Marie-Jeanne-Blanche Suhard, veuve de Pierre Bruslé de Baubert, vivant chef des gobelets chez S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, Pierre Bruslé de Fief-Coutret, Pierre-Jacques Bruslé, sieur de Baubert, capitaine au régiment de Piémont-infanterie, chevalier de Saint-Louis, Pierre-François Bruslé de Baubert, syndic du quartier de La Petite-Anse, Notre-Dame de la Conception, île Saint-Domingue, Marie-Charlotte Bruslé de Baubert, veuve de messire J.-B. Dumourier du Perrier, écuyer, conseiller au Conseil supérieur du cap français (Saint-Domingue), Charlotte et Jeanne-Françoise Bruslé de Baubert, tous héritiers de feu sieur Bruslé de Baubert, leur père, etc.

E 68. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1544-1573. — Gaultyer.— Echange de terres sises à Saint-Sernin de Moustier-Neuf, entre Jehan Dragault et Hippolyte Gaultier ; acte reçu par Demontfriand, notaire à Saintes. — Arrentement fait par Henry Laboureur et Jeanne Gaultyer ; acte reçu Robert, notaire à Saintes.

E. 69. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1523-1575.— Girard. — Ventes : de terres sises en la paroisse de Soubise, par Mathurin Gond, marchand, à Jeanne Girard ;—par Foucauld Girard et Laurence Girarde, à Jeanne Girarde, femme de Jean Girard, de terres sises en la paroisse d'Eschillay ;—par Pierre Fourchault, à Germain Girard, d'un moulin à vent et ses appartenances, sis à Saint-Xandre.

E. 70. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 sceaux pendants en cire verte.

1445. — Gommart.—Contrats de mariage : de Thomas Herbert, fils de noble homme Anthoyne Herbert, écuyer, seigneur du Fraigne, et de Anne Bonnelle, avec Aguette Gommarde, fille de noble homme Gommart, écuyer, seigneur d'Eschillay, et de Marguerite Maynière ;—et de Foucault Gommart avec Françoise Herbette.

E. 71. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1314-1601. — Gombaud (de).— Testament latin de Gombauld de Balanzac (Gombaudus de Balansaco), chevalier, en faveur de son fils, reçu par Helyas Champain, curé de Pons.—Contrat de mariage de Jean Du Vigier, écuyer, sieur du Moustier, conseiller du Roi en la Cour et Parlement de Bordeaux et Chambre de Guyenne établie à Nérac, fils de feu Frémon Du Vigier, écuyer, seigneur du Moustier, ministre du Saint-Évangile, et de demoiselle Anthoinette Dirladech avec demoiselle La Gombaud, dame de Lasnepontière, fille de feu Jean Gambaud, écuyer, seigneur de Champfleury et autres lieux, et de demoiselle Léa de Cullant ; Meschinet, témoin au contrat.— Accord portant une rente seconde et foncière de : 11 livres 5 sous due à la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle ;— 1 livre 5 sous aux prêtres de l'Oratoire, par Daniel Gombaud, avocat en Parlement et siége présidial de La Rochelle, par cession à lui faite par Abel, Jacques et Gustave Gombaud, ses frères, d'une maison située à La Rochelle, rue de Castres, plus 8 livres de rente foncière sur une maison sise à La Rochelle, rue de La Rochelle, cédée audit Daniel par ses frères. — Transaction entre Marie Dufou, veuve de Ch. Eschallard, seigneur de La Boullaye, baron de Chasteaumur et La Tour-Doyré, Ch. Poussard, seigneur de Fors, baron de Vigean, de Bazoges, etc., Esther de Pons, G. de Saint-George, seigneur de Dirac, et ses frères, Suzanne de Montbron, veuve de Jacques Gombaud, etc.

E. 72. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1649.—Goulard (de). — Cession d'une rente de 333 livres 6 sous 8 deniers, par messire Christophle Goullard (de Goulard), chevalier, seigneur de La Grange-Vernière, demeurant en sa maison seigneuriale de Monfermier, paroisse de La Chapelle-Gaudin, en Poitou, tant en son nom qu'en celui de sa femme, dame Hélène Descoublant (Babey Descoublant), à noble homme René Trouillé, conseiller du Roi au siége présidial d'Angers.

E. 73. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1648. — Guyton, Guiton ou Guitton. — Arrentement d'une maison située à La Rochelle, sur la Grand'rive, par « Jehan Guitton, escuyer, cappittaine entretenu pour le « service du Roy en ses armées navalles, demeurant en « ceste ville de La Rochelle, » à Jean Brethommé, marchand, et Marie Porchereau, sa femme, Pierre Suppier, marchand, et Jeanne Courtoys, sa femme, pour 200 livres de rente seconde ; acte reçu par Moreau, notaire royal ; — ladite maison a une allée qui conduit en la rue de Castres et confronte aux maisons du sieur Benjamin Pineau, de la demoiselle Suzanne Gendrault, veuve de feu Me Siméon Thévenin, avocat, et des héritiers Gaschot et de Bagarigue ; elle avait été exposée au sieur Guitton par Pierre Desmis et Catherine Thomas, sa femme.

E. 71. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XVII^e siècle. — Habert. — Brevet royal nommant Pierre Habert, avocat, à l'office de conseiller en la Sénéchaussée et siége présidial de La Rochelle, à la place de Pierre Habert, son père, qui a résigné cet office en sa faveur.

E. 75. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1533. — Herbert. — Vente d'une pièce de terre sise en la paroisse de Tonnay-Charente, par Jean Herbert, à Charlotte Charron.

E. 76. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1547. — Jamyn. — Échange de terres sises en la paroisse de Saint-Jean-d'Angély, entre Jeanne Pelletyère Duportault et René Jamyn.

E. 77. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1627. — Jaudon. — Acquêt pour Jean Jaudon de Catherine Mousnereau, veuve d'Anthoine Faireau, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Tonnay-Charente; acte reçu par Tétard, notaire royal.

E. 78. (Liasse.) — 1 pièce, papier, 2 parchemins.

1424-1720. — Laage (de). — Vidimus par Nicolas Birdineau, notaire royal juré, du contrat de mariage de « Guillaume Delage Landri, escuier, sire de Lage Landri et « de Katherine Dasneres, fille de Pierre Dasneres, es- « cuier, et de Marguerite de Vareze. » — Vente de la métairie dite des Dubois, à Voutron, par Pierre de La Porte et Estienne Delaage, à Jean Montagne, marchand à La Rochelle, par l'entremise de Cherbonnier, notaire royal. — Vente de marais salants sur la rivière de Seudre dans les prises de Cosnac et Gravas par Henry Moyne, écuyer, seigneur de Lespinent, à maître Élie de Laage, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Saintes, y demeurant, par Monvoisin, notaire à Saintes.

E. 79. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Lagord de Villejoin. — Constitution d'une rente de 250 livres par messire Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, chevalier de Saint-Louis, fondé de procuration de messire André Durousseau, chevalier, seigneur de Fayolle, au profit de messire Charles-Augustin Rousseau Lagord de Villejouin, écuyer, capitaine-commandant au régiment du Port-au-Prince (île Saint-Domingue), et de demoiselle Anne-Marguerite Leconstre de Bourville, veuve de messire Brunelle de Serbonne, ancien capitaine au régiment de la Reine-dragons, chevalier de Saint-Louis. — Transport de rente par messire C.-A.-R. Lagord de Villejouin (ou de Villejoint), à Gabriel Armand, marchand, et demoiselle Jeanne Roux, son épouse, etc.

E. 80. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Laville de Laccary (de). — Rente constituée par messire Michel-Henry Froger de l'Éguille, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, chevalier de Saint-Louis, seigneur de l'Éguille, Ardillière et autres lieux, et dame Marie-Paule de Poni, son épouse, au profit de dame Maixandre-Scolastique de Laville, épouse de messire Isidore de Laccary, lieutenant général des armées navales.

E. 81. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1646-1650. — Le Mastin. — Transaction entre haut et puissant messire Henry Le Mastin, chevalier, seigneur baron de Nuaillé, et les sieurs Pierre Favreau, marchand, tant en son nom qu'en celui de Philippe Favreau, et dame Esther Favreau, femme de maître Nicollas Drouault, juge bailli du grand fief d'Aulnis, au sujet d'une pièce de marais; signée Henry Le Mastin et Drouault. — Échange de partie de La Couche, entre haut et puissant messire Henry Le Mastin, chevalier, seigneur baron de Nuaillé et autres lieux, gouverneur de La Rochelle, et honnête personne Simon Guillet, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, et de feue Marie Drouault, sa femme, etc.

E. 82. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1657-1780. — Le Moyne. — Arrentement d'une maison sise à Saintes, à André Le Moyne, sieur de Fontonsanne, conseiller du Roi, élu en la présente ville de Saintes, par le sieur Paul Redon, marchand à Saintes, et par ledit Le Moyne, au sieur Thomas Cotreau, marchand. — Supplique présentée à la Chambre des Comptes par Le Moyne de Sérigny, seigneur de Loiré, capitaine des vaisseaux du Roi, gouverneur de Rochefort, à l'effet de faire faire une copie duement collationnée de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Loiré rendu à Sa Majesté en 1535. — Extrait de l'aveu fait par René Conte, écuyer, seigneur de Lonayres. — Extraits de la déclara-

tion faite à la seigneurie de Loiré par demoiselle Marie-Anne-Elisabeth de Rorthais, Pierre Tapon, bourgeois à Rochefort, et Charles-Etienne Combaud, etc.

E. 83. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1762-1764. — Le Page. — Vente d'une maison sise sur la petite rive, paroisse Saint-Nicolas, par demoiselle Anne Drapron, femme séparée de biens du sieur Jacques Guilhen au sieur Pierre Le Page, maître charpentier, constructeur de navires, et à Suzanne Roy, son épouse. — Quittance d'amortissement donnée audit sieur Pierre Le Page et à S. Roy, sa femme, de la rente due sur ladite maison par les sieurs Jean-Isaac et Pierre-Paul Raboteau frères, négociants, demeurant à La Rochelle, rue du Temple, au nom et comme fondés de procuration du sieur Pierre du Morisson (ou de Morisson), bourgeois et négociant de la ville de Pons, père et légal administrateur de Louis Dumorisson, son fils, seul héritier de demoiselle Jacquette-Louise Basset. — Quittance d'amortissement donnée pour la même maison auxdits sieurs et dame Le Page, par Jeanne Guiochet, veuve de Louis-Guillaume Bertrand, vivant officier marinier, demeurant Grand'rue Saint-Nicolas, à La Rochelle, et titre nouvel en faveur de la veuve Bertrand. — Quittance d'amortissement auxdits sieur et dame Le Page, par demoiselle Marie-Judith Gachet.

E. 84. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1552. — Lion (Du). — Vente par Yves Du Lion, écuyer, sieur de La Salle d'Aytré, receveur du Roi en Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, et demoiselle Françoise Guy, sa femme, d'une maison sise rue du Temple à La Rochelle, à honorable homme Amaury Boucaut, marchand et bourgeois à La Rochelle, et Perrette Rousseau, sa femme, etc.

E. 85. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Lorraine (de), prince de Lambese. — Ferme de la terre de Mortagne-sur-Gironde, au sieur Charles Roudier, marchand à Tenac (Thenac), en Saintonge, par très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur Son Altesse Mgr Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesse (Lambese), duc d'Elbeuf, pair et grand écuyer de France, sire de Pons, prince de Mortagne en Saintonge, chevalier des Ordres du Roi, brigadier de ses armées, gouverneur des ville et château d'Angers et du pont de Cette, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne.

E. 86. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1393. — Maillé (de). — Procuration donnée par haut et puissant messire Jean Du Fou, chevalier des Ordres du Roi, baron de Pirivil et autres lieux, seigneur de Lathan, mari de noble dame Jeanne de Maillé, fille aînée et principale héritière de feu messire Louis de Maillé, en son vivant seigneur dudit Latan, noble Florestan de Maillé, haute et puissante dame Radegonde de Noyelles, veuve de haut et puissant messire Hector de Montberon, concernant la terre, seigneurie et principauté de Mortagne-sur-Gironde et signée : Jean Du Fou; — Radegonde de Noëille; — Florestan de Maillé.

E. 87. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1786. — Mallat de Barbeaud. — Contrat de mariage de Jean Besson, laboureur à bras, fils de Jean Besson et de feue Jeanne Surget, avec Suzanne Étourneaux, fille de feu Jean Étourneaux et de Marie Manasset. — Vente par Marguerite et Jeanne Étourneaux, sœurs, autorisées par leurs maris, Besson et Couturier, à messire Louis Mallat, chevalier, seigneur de Barbeaud et autres lieux, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, la maison dite la Petite-Cabane, sise sur les bords de la Boutonne. — Requête au sénéchal de la Boutonne pour obtenir la renonciation à la succession de leur père, présentée au nom des filles mineures de feu Jean Besson, laboureur à bras.

E. 88. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1631. — Marsault. — Testament de Jean Marsault en faveur de l'église paroissiale de Moustier-Neuf, reçu par Reparon, notaire royal.

E. 89. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Martin. — Arrentement par Jeanne Martin à René Doizon, de la borderie de La Justice, pour 150 livres de rente.

E. 90. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1732. — Massias. — Brevet royal nommant Jacques Massias à l'office de conseiller président au siége royal de Rochefort, vacant par le décès du sieur Albert Hervé, dernier possesseur.

E. 91. — (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1661. —Méré d'Anqueville. — Curatelle des enfants mineurs de feu messire René Méré, écuyer, sieur d'Anqueville, et dame Claude Chastaignier (de Chastaigner), signée Dubois, greffier.

E. 92. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1584. — Meschin. — Contrat d'acquêt de La Gressanderie, sise en la seigneurie de Marans, par Guillaume Petit, laboureur à bœufs, et Berthommée Meschin, sa femme, de Jean Allayne, marchand, et Marie Hérard, sa femme.

E. 93. Liasse.) — 1 pièce, papier.

1672. — Meschinet de Richemond. — Bail d'une maison sise à Taillebourg, par Catherine Mesnard, veuve de Pierre Boursiquot, à Joseph Meschinet, sieur de Richemond, maître chirurgien; signé : Catherine Mesnard, — J. Meschinet,—Nicolleau,— Robert et Mongrand, notaire à Taillebourg.

E. 94. Liasse.) — 1 pièce, papier.

1656. — Meurguer. — Échange entre Daniel L'Hoste, André Meurguer (Murguier ou Meurguier), Sébastien Doux et Meurguer, sa femme, de rentes pour des terres sises en la baronnie de Surgères, reçu Lirette, notaire.

E. 95. Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1769. — Michel (ou Michiel). — Testament de messire Jean Michiel, écuyer, seigneur de L'Épinay ou de L'Espinay et de La Longueville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et gouverneur pour Sa Majesté de l'Ile de Grenade et dépendances, natif de Consais, en Bretagne. — État de la filiation de feu M. Michiel de Consais. — Extrait mortuaire de Pierre Michiel, chevalier, seigneur de Consais et autres lieux, vivant époux de dame Jeanne-Thérèse Des Haies.—Contrat de mariage de messire Abraham-Sévère-Joseph Michiel de Lisardais, écuyer, seigneur du Pont-Coatmeal et de la baronne du Châtel-Abrest, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, fils de feu messire Sévère Michiel de Lisardais, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, chevalier de Saint-Louis, et de feue dame Marianne Duquesne, demeurant à Rochefort, avec demoiselle Marie-Josephe Bernard, fille majeure d'écuyer Jean Bernard et de dame Elisabeth Tayrand. — Inventaire du mobilier du château de Locmaria, après le décès de messire Abraham-Joseph-Sévère Michiel de Lisardais, capitaine des vaisseaux du Roi, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Locmaria. — Consultation des avocats De Boblaye et Le Mât au sujet du partage des terres de Locmaria. — Partage portant limitation de la terre et seigneurie de Bellebat (Bel-Ebat, en Saintonge, entre dame Suzanne Duquesne, veuve de messire Jacques de Queux, chevalier, seigneur de Saint-Hillaire; messire Sévère Michiel, chevalier, seigneur de Lizarday (ou Lizardais), chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté, et ses enfants, Sévère-Abraham-Joseph-Bonaventure et demoiselle Pauline-Suzanne Michiel de Lizardais; messire Jean Prevost, chevalier, seigneur de Traversay, et dame Henriette Duquesne, son épouse, messire Charles Du Rousseau, chevalier, seigneur de Roche et de Champagnier, et dame Marguerite Duquesne.

E. 96. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1472. — Monberon (de). — Baillette de la maison de La Vacherye, à Pierre Verrier et Bernard Dauvin (ou Davin) par Pierre Charpentier, ayant charge du sieur vicomte d'Aunay. — Arrentement de la maison et terre de La Vacherye à Pierre Verrier et Bernard Dauvin, par messire François de Monberon, vicomte d'Aulnay, seigneur de Mastas (Matha), etc.

E. 97. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1563. — Mornet. — Transaction d'accord entre Jean Peneau, Micheau Lucas et Jeanne Mornet, par l'entremise du sieur Delabarrière, notaire à Soubize.

E. 98. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1595-1773. — Nicollas. — Arrentement par Claud de Furgon, écuyer, seigneur de Tesson, à Maurice de Bretaigne, écuyer, sieur du Barre, et Constance Nicollas, sa femme, moyennant la somme de 120 livres. — Transaction entre Jean Nicollas, écuyer, et Gédéon Nicollas, écuyer, avocat au siège présidial de La Rochelle. — Arrentement d'une maison et métairie à Dompierre par messire Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de Voutron et de La Cave, au nom de Pierre Thauvet, marchand, à Gabriel Angelianne, maître cordonnier à La Rochelle. — Ferme de dame Marie Thauvet, femme de messire Gédéon Nicollas, écuyer, seigneur

de Voutron et de La Cave, à Chauveau, marchand à Thairé de la cabane de La Platière. — Décharge donnée par Pierre Marteau, *traineur* à La Rochelle, à messire Abraham-Philippe Nicollas de Voutron, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie de Voutron, des effets et argent appartenant à sa tante Marie Petit, fille servante décédée chez ledit sieur de Voutron. — Procès entre messire Philippe-Abraham Nicolas, chevalier seigneur de Voutron en partie, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son logis noble de Voutron et messire Jean-Armand Graille, prêtre ci-devant curé de la paroisse de Voutron, concernant l'extension des droits de dîmes réclamés par ce curé et messire Joseph Garreau, nouveau curé de Voutron. — Autorisation de messire Pierre Michiel, sieur de Gonzais, et son épouse, au mariage de leur fils aîné avec noble damoiselle Marie-Anne Duquesne. — Constitution de rente par messires : Louis-Henry-Alexandre Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Treuil-Charay, La Chevalerie et autres lieux, directeur du desséchement du marais de Voutron; Damien-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage et de Loumée, Abraham-Philippe Nicolas, seigneur en partie de Voutron, lieutenant-colonel et capitaine garde-côte de la capitainerie de Soubise, chevalier de Saint-Louis, à dame Sara Bernon, veuve de feu Paul de Pont, seigneur des Granges, de Virson et autres lieux, ancien directeur de la Chambre de commerce de La Rochelle.—Ratification de ladite constitution par messires : Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne, écuyer, chevalier de Sérigny, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, chevalier de Saint-Louis; Jean de Ségur, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, seigneur du Grand-Puche et de Voutron en partie; François de Pollignac, marquis de Pollignac, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, etc. — Vente des deux cinquièmes de la terre, seigneurie et châtellenie de Saint-Laurent par messires Pierre-Nicolas de Binet de Marcognet, Louis-Nicolas de Binet de Marcognet, écuyers, seigneurs en partie de Saint-Laurent de La Prée, à messire Hubert-Henry Nicollas de Voutron, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie de Saint-Laurent de La Prée. — Lettre autographe de M. de Meynard à M. de Voutron, concernant la ratification d'un titre-nouvel, à laquelle sont jointes des notes sur les noms, prénoms et qualités des divers membres de la famille de Voutron au XVIII^e^ siècle, et un certificat de notoriété délivré par messires : Guillaume de Basterot, écuyer, seigneur haut justicier de La Barrière, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi; Didier-François-Honorat de Baraudin, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi; Jean-François Prévost-Sansac de Traversay, chevalier de Saint-Louis, capitaine des frégates de Sa Majesté, et Jacques-Marie Mallevault, chevalier, seigneur de Vaumorant, lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant tous à Rochefort. — Contrat de mariage de messire Jean-Jacques-François-Catherine de Viart, écuyer, ancien page du Roi à la petite écurie, garde de la marine, à Rochefort, fils de feu Jacques-Joseph de Viart, chevalier, lieutenant au corps royal d'artillerie, seigneur de La Motte d'Usseau, des Mets, de Romilly, etc., et de dame Marie-Michelle Dutiers, et Marie-Henriette Nicolas de Voutron, demoiselle, fille de feu messire Abraham-Philippe Nicolas de Voutron, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et de dame Suzanne-Pauline-Michel de Lisardais. — Ferme de la cabane du Fresne à Pierre Gougaud, laboureur à bœufs, par haut et puissant seigneur messire Hubert-Henry Nicolas de Voutron, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, seigneur de Saint-Laurent de La Prée, Fouras en partie, etc. — Comptes de tutelle de dame Michel de Lisardais, veuve de messire A.-P. Nicolas de Voutron, avec ses enfants Henry Gédéon, Abraham-Jacques Sévère, Louise-Pauline Nicolas de Voutron et Jean-Jacques-François-Catherine de Viart, écuyer, veuf de Marie-Henriette Nicolas de Voutron. — Bordereau des pièces et titres des familles de Voutron et de Lisardais, remontant à 1513, époque de la maintenue de noblesse des auteurs de M. de Lisardais.— Quittances de M^me^ veuve Marianne Bremond de Tayrand à M. de Lisardais, son gendre, etc.

E 99. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1697. — Copie collationnée de l'inventaire détaillé des biens immeubles et héritages délaissés par feu Jehan Nicollas, à la requête de Jehan Nicollas, sieur de La Jarrie, en partie, maître Gédéon Nicollas, son frère, avocat au siége présidial de La Rochelle, et Alfonse Nicollas, marchand et bourgeois de La Rochelle, tous enfants et héritiers de feu Vincent Nicollas, vivant échevin de La Rochelle, créancier de maître Baptiste, Pierre et Constant Nicollas, enfants et héritiers de feu Jehan Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles.

E. 100. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1566-1575. — Pajaud. — Échange de terres sises en la seigneurie d'Eschillay, entre Jehan Pesneau, laboureur à bœufs, Jehan et Marie Pajault. — Transaction d'accord entre Jean Pajaud, meunier, Catherine Girard, sa femme, Jean Voyer et Pierre Amyot, maître charpentier.

E. 101. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1669. — PATRUS. — Partage fait entre : demoiselle Sillénye Pichon, veuve de feu maître Yzaac Patrus, docteur en théologie, demeurant à Jarnac ; Théophile de Lafont, sieur du Treuil, et demoiselle Henriette Patrus, sa femme, demoiselle Elizabeth Patrus, femme de Pierre Fradin, sieur de La Vigerye, conseiller du Roi, receveur des consignations de la Sénéchaussée du siége royal de Civray (ou Sivray) ; demoiselle Jehanne Patrus, femme de Lazare Trabit, sieur de La Roche, docteur en théologie, ministre de Thors, et demoiselle Bénigne Patrus, tous héritiers du feu sieur Patrus.

E. 102. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1579-1604. — PENTECOSTE. — Acquêts par Marie Pentecouste de Meschin, laboureur à bras, de domaines sis en la seigneurie de Moustier-Neuf. — Acquêts par la même du sieur Aubert Pajault, meunier à Moustier-Neuf. — Échange de biens-fonds entre Jehanne Dragault, Pentecoste, marchand, et sa femme, Jacquette Dragault. — Acquêts de biens sis en la baronnie de Soubize par Esmery Pentecoste, de Sidrac-Henex et Gabrielle Dragault.

E. 103. (Liasse.) — 1 charte, parchemin.

1498. — PEYRÉ (de). — Acte de protestation de nullité par Jehanne de Peyré, dame de Ciré en Aulnis, femme de noble et puissant Baud de Saint-Gelays, chevalier, seigneur de La Tranchade et d'Antigny et à cause d'elle dudit lieu de Ciré, contre un contrat captieux et frauduleux accordant une somme de 2,000 livres tournois prise sur la terre et seigneurie de Ciré. (V. de Cullant.)

E. 104. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1661. — POLIGNAC (ou POLLIGNAC) (de). — Acte de partage entre : messire Josias Chenel, chevalier, seigneur de Château-Chenel et de Beaux, et dame Marie de Pollignac, sa femme, Magdelaine de Pollignac, femme séparée de corps et de biens de messire Ozée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Châtelaillon, et messire Joachim de Sainte-Gemme, chevalier, seigneur de Sireuil, etc., et dame Anne de Pollignac, sa femme, messire Armand de Lescours, chevalier, seigneur du Puy-Guilland, et dame Hélène de Pollignac, sa femme, messire Henry Guibert, chevalier, seigneur de Landes, et dame Diane de Pollignac, sa femme, en raison du testament de feu messire Louis de Pollignac, seigneur d'Argence, leur père, et dame Suzanne de Pollignac leur mère.

E. 105. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1607-1788. — PONS (de). — Transaction entre haute et puissante dame Antoinette, dame de Pons ; messire Charles de Courbon, écuyer, seigneur de Saint-Léger et Jonathan d'Arnoul, écuyer, seigneur de Vaumondois, au sujet du fief de Vaumondois. — Transaction entre très-haut et très-puissant messire Louis de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, et Le François, seigneur du Douhet, etc., messire Dominique Jobet, huissier, et ses frères. — Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant Jean Jobet, notaire et procureur à Saintes, au payement d'une rente pour une pièce de terre sise près le port de Boyard, au marquis de Thors.

E. 106. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1743. — PONT-DES-GRANGES (de). — Brevet royal conservant à Paul-François de Pont-des-Granges les priviléges de conseiller du Roi, trésorier général des finances, grand voyer du bureau des finances et Chambre du domaine royal de La Rochelle, bien qu'il ait résigné cette charge à son fils Paul-Charles de Pont-des-Granges.

E. 107. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux pendants ; latin.

1314. — RABAYNE (de). — Transaction entre H. du Bourg (*Hyspana de Burgo*), veuve de messire Hélie de Rabayne, chevalier (*Helie de Rabayne militis*), Guillaume d'Ambleville, écuyer (*de Amblauilla*), et H. du Bourg, sa femme, nièce de ladite veuve, au sujet d'une somme avancée par le père de ladite veuve à ses neveux, en présence de Pierre de Brozeia, Hélie, fils de Guillaume de Neuville, Hugues d'Ambleville et Arnaud Maynard.

E. 108. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — RAVARD. — Copie de la cession de 6,300 livres par maître Jean Gallut, notaire, Michel et Pierre Bouchet, marchand, à demoiselle Marie Ravard, veuve de André Bouchier ou Bouchet, sieur de L'Héritier, sur la succession de ce dernier.

E. 109. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1631. — RAZIN DE LA CROIX. — Arrentement des moulins de La Verdonnière, par Anne Peletier, veuve de feu noble homme Guillaume Razin, vivant sieur de La Croix-la-Bergère, à Nicolas Giraud, laboureur à bras.

E. 110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1552. — Regnauld. — Échange de terres en la seigneurie de Soubise, entre Marguerite Regnauld, femme de Simon Coeq, et Thomas Regnauld, meunier.

E. 111. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1571-1580. — Reparon. — Vente faite par Jehanne Dandonneau, veuve de feu François Maxilleau, à Guillaume Reparon, boucher à Saint-Agnant. — Acquêts de biens-fonds sis à Saint-Sornyn, par Guillaume Reparon, marchand, de Jehan Jourdain, meunier, de terres sises à Moustiers-neuf, de Hilaire Mousset, femme de Thomas Corion (ou Coriou).

E. 112. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1638. — Reveau. — Vente par maître George Reveau, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de La Rochelle, à François Mazières, d'un quartier de terres labourables situées au fief Esnard, seigneurie de Dompierre.

E. 113. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1647-1668. — Robert. — Journal de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'Élection de Saintes. — « Au nom de Dieu soyt: ce second papier et journal (le « premier manque) contient toutes les affaires tant géné- « rales que particulières qui concernent nostre maison et « qui sont mentionnées dans mon premier, commancé « le 1er de novembre mil-six-centz-trante-neuf, ayant par « celuy cy un mesme zelle et invoqué le Sainct Esprit pour « la conduitte d'icelles que je prie Dieu qu'elles finissent « auec son assistance auxquelz papiers je désire et entandz « qu'il soit ajousté foy en tout et partout comme estant le « contenu en iceux véritable, pour d'autant plus l'asseurer « ainsy à ceux qui y auront interets, je l'ay de rechef es- « cript et signé de ma main par justes considerations qui « m'y ont meu. Ce 1er d'octobre mil-six-centz-quarante- « sept. — signé : Robert. » — Sa généalogie. — Sa descendance. — Administration de sa fortune. — Voyage à Paris pour solliciter de la Cour des aides sa réception en l'office de lieutenant particulier en l'Élection de Saintes, admission combattue par le clergé, à cause de sa qualité de protestant. — Querelles d'intérieur de Robert avec sa femme Merlat, qu'il appelle Xantippe. — Détails sur la Fronde. — Vie intérieure des protestants saintongeais, etc. — La 2e partie du registre, qui commence à l'autre bout est intitulée « A. N. D. S. — C'est l'estat ou mémoire « particulier de toutes les affaires qui nous concernent, sui- « uant les temps qu'elles se sont passées et advenues. » — Mort de M. de Pernon « qui est recommandable à la postérité; » — de mademoiselle de Magezie; — de la reine mère Marie de Médicis et du cardinal de Richelieu. — Traitement des pasteurs. — Mort de Louis XIII et couronnement de Louis XIV. — Députation à Paris des sieurs Merlat et Du Pas, du pasteur Rosset, du sieur Soulard, du président Marsaud et de l'avocat Gourdon. — Mariage de mademoiselle Merlat avec honorable homme Samuel Priolleau, ministre de la parole de Dieu. — Misère de la province. — Poursuites à cause de la religion. — Incendie de l'abbaye de Saint-Palais-lès-Saintes. — Gages de la servante. — Payement du saulnier, etc.

E. 114. (Liasse.) — 1 charte, parchemin.

1392. — Rochechouart (de). — « Adveu de la ville, chastel et chastellenie de Taunay-Charante, rendu au Roy (Charles VI par Loys, vicomte de Rochechouart, seigneur de Taunay-Charante. »

E. 115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1458. — Rousseau. — Arrentement passé au bourg de Saint-Agnant entre Jehan Rousseau et Pierre Ruocquart, laboureurs à bœufs, par l'entremise de messire Estienne Dye, prêtre.

E. 116. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1683-1717. — Roux. — Inventaire des meubles et effets de Marthe Chauvin, femme séparée de biens de Pierre Roux, marchand à Marennes. — Arrentement d'une grange et ses dépendances sises à Tonnay-Charente, par Jacques Roux, marchand, à Étienne Foreau, aussi marchand, etc.

E. 117. Liasse. — 1 pièce, papier.

1741. — Rullier. — Vente de biens situés à Yves, par François Audart, à Jean-Louis Rullier, substitut et procureur au siége royal de Rochefort, lesquels biens sont chargés d'une rente seconde de 140 livres en faveur de Samuel Brevet, marchand à La Rochelle.

E. 118. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1651. — Ruthald (de). — Arrentement de deux pièces

de terre au fief des Plantes, par Georges de Ruthaud, écuyer, seigneur de Rullon, La Vigerie de Consac et autres lieux, demeurant en son logis noble de La Vigerie, à Jacques Gruel, laboureur à bœufs.

E. 119. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1669. — SAGOT. — Vente par maître Jean Bernier, greffier de l'officialité de la ville et gouvernement de La Rochelle, ci-devant procureur en la Cour ordinaire et siége présidial de ladite ville, à Benoiz-Boismoreau, farinier, Mathurine Petit, sa femme, et transaction entre ces derniers et Jean Sagot, au sujet de l'héritage de feu Nicolas Sagot, débiteur de feu Vincent Petit.

E. 120. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1707-1715. — SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE (de). — Baillette d'une pièce de terre, sise au fief de Varaine, par messire René de Saint-Léger ou Saint-Légier, chevalier, seigneur de La Sauzay et autres places, demeurant en son château de La Sauzay, paroisse de Saint-Xandre, à Michel de Corlieu, bourgeois à Rochefort. — Déclaration et nouvelle confrontation des domaines que Lorans Godineau, laboureur, tient et possède au dedans de la seigneurie et châtellenie de La Sauzaye.

E. 121. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1582-1786. — SANSAC DE TRAVERSAY (de), ou PRÉVOST-SANSAC DE TRAVERSAY, ou PRÉVOT DE TRAVERSAY. — Hommage du fief des Bugandières et Brettes, rendu par Pregent de Châteauneuf, écuyer, seigneur des Bugandières, de Brettes, de l'Islay, d'Ardin, de La Roche-Bertin, de Beaumont et de Loubespin; de haut et puissant messire Charles de Fonsseques, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Surgères, seigneur de La Vergne, etc. (droit de moyenne et basse justice, brains (bre-[illegible]) et [illegible], four et moulin banal, fuie et garenne). — Foi et hommage rendus par André Gallais, sieur de Saint-Marc et du fief Rousseau, à haut et puissant Ysaac de Gallant, seigneur des châtellenies de Saint-Mesmes en Angoumois et de Croé au gouvernement de La Rochelle, à raison du fief Rousseau. — Aveu et dénombrement dudit fief par André Gallais. — Titres de propriété de la remise de M. de Meschin, avec droit de puisage au puits de la rue Dauphine, à Rochefort. — Transaction entre messire Louis-François Le Vassor de Latouche, chevalier de Saint-Louis, fondé de procuration de messire Pierre de Saluces, [illegible] seigneur d'Aizecq et autres lieux, et de dame Marie Du Souliers et sieur Gabriel Olivier, négociant, fondé de procuration de dame Élisabeth Ferrant, veuve en premières noces de feu sieur Pierre Châtillon, capitaine de milices, et en secondes noces de feu Pierre Du Souliers, seigneur de La Motte, du Planteau, etc. — Tansaction entre dame Marie du Souliers de Saluces, épouse de messire de Saluces, chevalier, seigneur d'Aizecq et autres places, et messire Jean-François Prévost, seigneur de Traversay, au sujet de la succession de feu sieur de La Motte. — Certificat constatant que messire Jean-Baptiste Prévôt de Traversay, chevalier, lieutenant d'artillerie des colonies, frère de François Prévôt de Traversay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, est natif de Pliboul, en Poitou, et fils de Jean-Baptiste Prévôt, chevalier, seigneur de Traversay, et de feu dame Henriette Duquesne. — Vente par messire Jean-Baptiste Prévost de Traversay, à son frère messire François Prévost de Traversay, de ses droits sur la succession de sa mère, feu dame H. Duquesne. — Transaction entre dame Jeanne-Claire Le Balleux, veuve en premières noces de feu messire J.-B. Prévôt, écuyer, sieur de Traversay, vivant lieutenant d'artillerie dans les colonies, à présent épouse de messire Gabriel Saulger, écuyer, seigneur de Saint-Maurice, et messire François Prévôt-Sansac, écuyer, sieur de Traversay, chevalier de Saint-Louis, capitaine des frégates du Roi et premier lieutenant de la compagnie des gardes de la marine, au sujet de la succession de messire Jean Prévost-Sansac, chevalier, seigneur de Traversay, qui est cédée à ce dernier. — Transaction entre messire L.-F. Le Vassor de La Touche, fondé de procuration de messire P. de Saluces et de dame Marie Da Soulier, son épouse. — Vente d'une maison sise à Rochefort, rues Dauphine et Royale, par messire Guillaume-Jérémie de Meschin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, demeurant en son logis de La Javelière, et dame Élisabeth de Vesien, sa femme, à messire Jean-François Prévôt-Sansac de Traversay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, et à dame Claire Duquesne, son épouse. — Lettre autographe, avec cachet aux armes de M. de Traversay, à M. Vivez le jeune, chirurgien-major de la marine, concernant la banqueroute d'un orfèvre qui avait entre les mains 500 livres appartenant à M. de Traversay.

E. 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XVIIIe siècle. — SEIGNETTE. — Brevet de nomination à l'office de conseiller à la Sénéchaussée et siége présidial de La Rochelle du sieur Pierre-Samuel Seignette, à la place de Valentin Mariocheau-Bonnemort, démissionnaire en sa faveur.

E. 123. — (Liasse.) — 1 pièce, papier, imprimée.

1785. — Senecterre (de, Sénectaire, Sénectère, Sénecterre, Senneterre ou Saint-Nectaire.)—Arrêt du Conseil d'État et jugement des commissaires nommés par cette assemblée, concernant la liquidation de la succession de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Henri-Charles, comte de Senectère, marquis de Royan, et de Pisany, baron de Didonne, Arvert, Saugeon (Saujon), et autres terres.

E. 124. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1641. — Thubin. — Copie faite en 1755 du transport d'une rente de 18 boisseaux de froment et 4 poulets par le sieur René de l'Hommedieu, marchand à La Rochelle, à maître Étienne Thubin, procureur au siége présidial de ladite ville.

E. 125. (Liasse.) — 1 charte, parchemin.

1521. — Temple (Du). — Acquêts d'un demi-journal de terre labourable, sis en la paroisse de Tonnay-Charente, par Gabriau Jacquet de Rogier et Jehan Du Temple, par Merlet, notaire.

E. 126. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673. — Teptud. — Copie d'un acte d'échange de plusieurs immeubles, sis à Tonnay-Boutonne, entre Pierre Teptud et Sébastien Doux.

E. 127. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1761. — Tercinier (de). — Rente constituée par Ambroise Buisson, receveur de l'entrepôt de tabac de la ville de Saintes, au profit de demoiselle Magdelaine Tercinier.

E. 128. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1675. — Valet. — Échange de biens-fonds entre Symon Guilet, marchand, et Jehan Valet, marchand, par l'entremise de Frogier, notaire à Saint-Aignant.

E. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1679. — Verteuil (de). — Aveu et dénombrement fait au roi Louis XIV et signé par François de Verteuil (ou Verteuil), chevalier, seigneur de Boisinasson, Le Musseau et Coivert, à cause du château royal et vicomté d'Aulnay.

E. 130. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1525-1617. — Viaud (ou Viault). — Acquêt par Pierre Viaud d'une pièce de terre labourable, sise en la paroisse de Tonnay-Charente, de Pierre de Rieulx. — Acquêts par François Gaultier de Jean Viault, barbier à Eschillay. — Échange de biens-fonds entre Jehan Merisson, Florence Bouthon et Clément Viault.

E. 131. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1724. — Virmontois. — Copie non signée de la ferme d'une maison sise au bourg de Saujon, par Pierre Virmontois, notaire, et sa femme, Marianne Beguier, demeurant au château de La Grange-à-Madame, paroisse de Médies, à Jean Gascon, marchand au bourg de Saujon.

Notaires et Tabellions.

E. 132. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1647-1661. — Ballet. — Table des contrats reçus et passés par défunt maître Nicollas Ballet, vivant notaire royal à Saintes, depuis l'année 1647 jusqu'en 1661, en laquelle ledit Ballet est décédé; paraphée *ne varietur* par de Gasco. — Acte capitulaire pour les habitants de Saint-Eutrope. — Prise de possession du prieuré de Saint-Nicolas de Mornac. — Nomination de bâtonnier de la confrérie du Saint-Esprit. — État des lieux de la seigneurie de Faye. — Acquisition de terres par Jacques Meschin de Élizabeth Vallantin. — Arpentement et partage entre Luce de Cullan et Jacques Ollier. — Contrat d'échange entre Le Breton, Élu et Berthommé Fourestier. — Contrat entre noble homme Jacques Le Breton et Jean Aubert. — Contrats de mariage de Jacques Clémant avec Jeanne Bernard et André Bernard avec Catherine Clémant. — Bail de métairie du sieur Le Breton à Jacques Vieuille. — Testament du sieur Marc Cailleteau, etc. — Contrat de partage des biens immeubles de feu sieur Huon, médecin.

E. 133. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1675. — Dusauld, notaire royal à Taillebourg. — Vente de terres sises en la paroisse de Bussac par Jeanne Gouauld, veuve de Charles Cousaud, vivant maître chirurgien, à Estienne Lebellié. — Bail d'une pièce de pré en la paroisse de Coulonges par maître Jacques

Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Jean Couseau, laboureur à bœufs. — Ventes de domaines sis en la paroisse du Douhet par Michel Ogireau, laboureur à La Renoderie, à Paul et Pierre Perrinot, laboureurs à Vénérand. — Payement par Jean Martin, meunier à Taillebourg, à Estienne Quéré, meunier aux Grands-Moulins banaux de Taillebourg, du prix de la sous-ferme des moulins du pont de ladite ville. — Inventaire de l'état de la gabarre naviguée par Dominique Rateau, maître de gabarre, demeurant à Cognac, à la requête de maître Étienne Guillory, agent de M. Béraud, demeurant en son château de Brisambourg.

E. 134. (Cahier.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1686. — Donation entre-vifs entre maître Clément-Jean Mallet, procureur au comté de Taillebourg, curateur des enfants de feu maître Pierre Sablon, procureur au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, et Marguerite Cadot, veuve de feu sieur Sablon et à présent femme du sieur Mallet, héritière de Jean et Nicolas Sablon, ses enfants. — Testament de Jean Deschamps, meunier à Annepont. — Ferme du complant du fief du Treusne des Ferrières, seigneurie de Taillebourg, par Joseph Du Marillet, sieur de La Courboizière, agent des affaires de Mgr le duc de La Trémoille, au sieur Garrau, laboureur. — Inventaire après décès des meubles et effets de la communauté de Marie Raffin, veuve de feu Jean Deschamps, meunier à Annepont. — Vente d'une coupe du bois Garreau par demoiselle Suzanne Allenet, veuve de feu maître Jacques Meschinet, vivant procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Pierre Doutau, laboureur à bras, et Jacques Doussot. — Résiliation de ferme entre Christine Mallet, femme de Jean Cadot, maître apothicaire, et Pierre Duhamel, aussi maître apothicaire. — Testament de Jacques Gaillard, écuyer, sieur de La Roche, et de demoiselle Marie de Vallée, conjoints. — Approbation par Magdelaine de Saint-Mars, femme de maître Bordageau, huissier à Taillebourg, d'une transaction passée entre lui et maître Daniel Rabillard, sieur de La Bertrannière, etc.

E. 135. (Cahier.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1687. — Contrat de mariage entre Nicolas Gautrau, laboureur, et Jeanne Merlet. — Règlement des comptes du sieur Duhamel, commis des postes, avec maître Jean de Ramsay, ci-devant directeur des postes et poudres de la province de Saintonge, résidant à Saintes. — Transaction entre Julienne Thomas, épouse de messire Daniel de Pontieu, écuyer, héritière de son père, feu Helye Thomas, juge bailli du comté de Taillebourg, fermier dudit comté, demoiselle Noémie de Puygaud, dame de Lesbaupinière, héritière de sa sœur, Marie de Puyrigaud, et de Suzanne Gombaud, par l'intervention de haute et puissante dame Elisabeth de Pons, veuve de feu haut et puissant seigneur messire François-Marius d'Albret, chevalier, seigneur-comte de Moissan, Bourg, Charente et autres lieux. — Inventaire des meubles et effets d'Anne Boursiquot, veuve de Pierre Faure, marchand à Taillebourg. — Testament de Christine Mallet, veuve de Jean Cadot, en faveur de ses filles Anne et Marguerite, dans le cas où cette dernière sortirait du couvent où elle est présentement et ne ferait pas de vœux pour être religieuse. — Ferme d'un pré proche l'étang de Taillebourg, par maître Jean Birot, conseiller du Roi, substitut du procureur du Roi au siége de Saint-Jean-d'Angély, à Jean Pertus, laboureur aux Mignoneries, paroisse du Douhet. — Quittance de ferme donnée à Pierre Duhamel par Anne Boursiquot, veuve de Pierre Faure. — Ferme de prés à Jean Gralleau et Vincens Doré par Guillaume de Lajaille, sieur de Boisracot, demeurant au bourg de Saint-Vaize, muni de procuration de maître Joachim Dussauld, notaire et procureur à Pons. — Testament de Jacques Rabillard, sieur de Château-Gaillard, greffier propriétaire du comté de Taillebourg, et de demoiselle Suzanne Sablon, conjoints, etc.

E. 136. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1698. — Quittance donnée par Jean Baudouin, sieur de Lauberdrie. — Installation de messire Mathieu Tarade, prêtre, dans la prébende vacante par le décès de maître Jean Noallis, vivant chanoine du chapitre, en présence de messires Jean-Louis Dages, prêtre doyen du chapitre, Jean Viauld et Joseph Saint-Mars, sur la présentation de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Charles, duc de La Trémoille et comte de Taillebourg, et la nomination de l'illustrissime et révérendissime évêque de Saintes. — Contrat de mariage de Jacques Moy, laboureur, avec Marie Soguet, signé par J. de Peres, prieur de Sainte-Vaize, Louise de Ponts, etc. — Bail d'une pièce de pré sise à La Braude par messire Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, de La Berlandière et autres lieux, demeurant à La Berlandière, à Anne Drouillard, veuve de Jean Mousnier, maître architecte, etc.

E. 137. (Cahier.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1693. — Contrat de mariage de Jacques Hervé, maître maçon, avec Jeanne Marand. — Testament de Pierre Plumet, laboureur à bras, et Jeanne Boussaud, conjoints. — Ratification par Théophile Boisseau, écuyer, sieur de La Galernerie, d'une obligation consentie par Paul Boisseau,

écuyer, sieur de Lauberderie, en faveur de feu Daniel de Pontieu, écuyer, sieur de Pleneau.—Contrat de mariage de Bastien Loiret, sarger, avec Jeanne Moquette.— Procuration donnée par Suzanne Lebauld, veuve d'Alexandre de Holcon (?), écuyer, sieur du Choissoir et de La Brossardière, à Joseph de Marillet, sieur de La Courboisière, receveur général du comté de Taillebourg.— Quittance donnée par Théophile Boisseau, écuyer, sieur de La Galernerie, à Élisabeth Ranques, écuyer, en présence de maître Jacques Rabillard, greffier, propriétaire du comté de Taillebourg, et Jean Mesnard, sieur de Monplaisir. — Transaction entre demoiselle Françoise Sanxay, veuve de Jean Favrau, sieur de Toucheceau, son frère Jean Sanxay, sieur des Blanchardières, maître Pierre Raboteau, ci-devant procureur au siége présidial de Saintes, Jean Raboteau, marchand et Jean-Louis de Labat, écuyer, sieur du Barail et de La Chasse.—Ferme d'une borderie par Élie de Montalembert, marchand à Dompierre-sur-Charente, à Jean Tardy, laboureur à bœufs, etc.

E. 138. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1694. — Vente d'une vigne au lieu dit La Perch par Pierre Richard, menuisier, à Jean Viaud, tonnelier. —Bail par Jean Machefer et ses cointéressés à Charles Bourdageau de la paroisse d'Escoyeux. — Quittance donnée à Catherine Hugnet par son fils Jacques Febvrier du montant de sa dot. — Autre donnée par Pierre Faublancq à ses père et mère. — Règlement de succession de feu sieur Faure entre demoiselle Sara Marchais, veuve de maître Isaac Faure, ministre, demoiselle Élisabeth-Gabrielle Faure, fille du premier lit dudit Faure, et de demoiselle Gabrielle Baudouin. — Bail du fief et seigneurie de Mélis à André Merlet, le jeune, maître chirurgien à Saigon, par messire Jean-Louis d'Agès, écuyer, prêtre et doyen des chanoines de Taillebourg, messire Joseph de Saint-Mars et Mathieu Tarade, chanoines. — Contrat de mariage de Bertrand Bernard, laboureur à bœufs, fils de Pierre Bernard et de Jeanne Jaguenaud, avec Marie Soulier, etc.

E. 139. (Cahier.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1694. —Contrats de mariage : de Gabriel Hervé, maître chirurgien, fils de Gabriel Hervé, maître chirurgien, et de Magdeleine Duplessis, avec Marie de Vallée, fille de maître Jacques de Vallée, aussi maître chirurgien et d'Esther Boulernaut ; d'Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, La Berlandière et autres places, fils de feu Louis de Saint-George, chevalier, seigneur de Lonbigny, Marsay et autres places, et de Charlotte Du Bois, demeurant au logis noble de Berlandière, avec demoiselle Marie de Brilhac de Nouzières, fille de feu messire Charles de Brilhac, chevalier, seigneur du Feniou, Grandjean et autres lieux, et de dame Claire de La Tour. — Supplique par Catherine Sarry, veuve de messire Michel Froger, écuyer, seigneur de La Rigaudière, capitaine des vaisseaux du Roi, à l'effet d'obtenir une grosse vidimée du contrat ci-dessus, à quoi elle est autorisée par Marillet de La Courboizière. — Contrats de mariage : de Jean Baudet, bourgeois et marchand de Bordeaux, fils de feu Samuel Baudet et de Jeanne Touvenin, avec Marie Faure, fille de feu maître Isaac Faure, ministre de Taillebourg, et de Gabrielle Baudouin ; — de Pierre Jean, maître de barques, avec Marie Abelin ; ont signé au contrat Françoise et Louise de Beauchamp, Élisabeth de Condre, Ramburet de Visset, etc.; — de Jean Chaigneau, marchand à Saint-Frou, fils de Pierre Chaigneau et de feu Élisabeth Doizy, avec honnête fille Marie Duhamel, fille de Pierre Duhamel et de feu Elisabeth Boursicot. — Résiliation du bail passé entre demoiselle Sarra Marchais, veuve de feu maître Isaac Faure, ministre au Port d'Anvaulx, et Guillaume Bouquet, laboureur à bœufs. — Inventaire de la succession de feu Jacques Tappon, fait à la requête de son cousin Pierre Brunceau, sergent d'une compagnie franche de marine et ses cohéritiers. — Transactions entre demoiselle Marie de Vallée, veuve de Jacques Gaillard, écuyer, seigneur de Fief-Gaillard, tuteur de leur fils François Gaillard et Jacques Barthommé, écuyer, seigneur de La Vignolerie, mari de demoiselle Marguerite Gaillard, fille et héritière de Casimir Gaillard, écuyer, seigneur de Pris. — Ferme de la métairie de Bertagne par maître Jacques Rabillard, sieur de Chasteau-Gaillard, propriétaire du greffe du comté de Taillebourg, et Antoine et Nicollas Martin père et fils, etc.

E. 140. (Cahier.) — In-1°, 32 feuillets, papier.

1645. — Monginand, notaire royal à Taillebourg. — Minutes de trente-deux contrats de vente, baux, transactions, inventaires, etc., concernant Augier, Autan, Babinet, Bruslé, Constant, Devallée, Feyreau, Godet, Lhoumeau, Mallet, Potiron, Rocquemadour, Texier, Viette et Vinet, etc. — Table alphabétique.

E. 141. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1645-1651. — Testament de Paul Gaultier, marchand, à Bussac, constituant maître Michel Meschinet son légataire et exécuteur testamentaire, et partageant ses biens entre Jeanne Poidebon, sa belle-sœur, Michel Meschinet et Jacques Meschinet, sieur de Richemond. — Réception du gâteau, au château de Taillebourg, le jour de la vigile des

Rois, à l'issue des vêpres, donné par Benjamin Mosnac, François Delaunay, François Simon, prêtres-chanoines de l'église collégiale de Taillebourg. — Contrat de mariage de Jean Frégimon avec Hélène Chasseriau, veuve Dupuy, de l'avis et conseil de honorable homme maître Jacques Meschinet, sieur de Richemond, avocat en la Cour.— Règlement de la succession de feu Jacques Rocquemadour, entre maître Jacques Rocquemadour, Marguerite Rocquemadour, femme de maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, Jean Tessereau et Gabriel Guillot. — Quittance d'une obligation de 18 livres 12 sous donnée à Martial Guyonneau et coïntéressés par maître Étienne Meschinet, sieur du Pontreau, héritier, par sa femme, de Charles Girard, sieur de La Chaussée, etc.

E. 142. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1646. — Bail de maison et dépendances par Samuel de Vallée, marchand à Soubise, à Charles Constant, maître chirurgien à Saint-Jean-d'Angély. — Ventes : d'un lopin de vignes par François Beau, laboureur à bras, à Daniel Viette, marchand teinturier à Taillebourg ; — d'une gerbe de vignes par Pierre L'Eschassier, maître chirurgien, à François Beau, laboureur à bras ; — de terres à Isaac Moreau, notaire, par maître Elisée Trouvé, procureur au siége présidial de Taillebourg.

E. 143. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1647. — Ventes d'immeubles : par Jacques Coutant, marchand à Bussac, à Paul Gaultier, marchand à Saint-Savinien ; — par honnête femme Judith Mallet, veuve de David Coutant vivant marchand à Bussac, à Isaac Moreau, procureur fiscal de la seigneurie de Bussac. — Bail de la seigneurie du Douhet à honnête femme Jeanne Duplessis, demeurant à Taillebourg, par haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de haut et puissant Charles de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur du Douhet et autres places, demeurant au château du Douhet, etc.

E. 144. (Cahier.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1653. — Contrat de mariage de Pierre Ferreau, maître apothicaire à Taillebourg, avec Marie Faure, mariage « qui, au plaisir de Dieu s'accomplira, les solemnités de » la religion dont les parties font profession préalable- » ment gardées et observées. » — Vente de la barque nommée *la Nouvelle-Franche*, du port de 40 tonneaux, qui est de présent dans le havre de La Rochelle, par Pierre Dallastre et Jacob Adrien, marchands mariniers, à maître Daniel Cornu, capitaine d'une patache entretenue pour le service du Roi au bureau de La Rochelle. — Transaction entre Abraham Dupont, Françoise Chaillou, sa femme, Isaac Meschine et Jacques et Charles Coutant. — Contrat de mariage de Jean Guiberteau avec Marie Charon. — Partage entre Jacques Coutant, marchand, Charles Coutant, maître chirurgien, maître Isaac Moreau, notaire, mari de Gabrielle Coutant. — Bail des cens, rentes, agrières, complants, lods, ventes et honneurs de ses biens nobles par haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Douhet et autres places, à Charles Coutant, maître chirurgien à Taillebourg, etc.

E. 145. (Cahier.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1658. — Ferme de divers petits lopins de terre par haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Douhet, à Élie Pitard et Febvrier, laboureurs à bras. — Vente d'une maison sise au Douhet par Jean de Laage, marchand à Saint-Jean-d'Angély, et Marie Pierre, sa femme, à Anne Bourdageau. — Transaction entre Charles Constant, maître chirurgien à Taillebourg, et Jacques Vinet, etc. — Vente par Henri Chevallier, écuyer, seigneur de La Cour, à Jean Parfait, de deux lopins de terre labourable sis en la paroisse de Taillebourg. — Bail des moulins à eau appelés *du Rocher*, avec leurs dépendances, par maître Étienne Meschinet, sieur des Séguineries, avocat en la Cour, et Jacques Meschinet, sieur de Bel-Air, son frère, greffier en chef civil et criminel du siége royal de Saint-Jean-d'Angély, à François Audouin. — Inventaire des meubles de haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, et de ceux de Judith de La Rochefoucauld, sa fille, etc.

E. 146. (Cahier.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1665. — Procuration donnée à David Cornu, marchand, par Jacques Du Val, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de Seine, tuteur honoraire des enfants mineurs de haut et puissant messire Isaac Renaud de Pons, vivant seigneur de La Case, comte de Roquefort, vicomte d'Aunay, baron de Thors, châtelain de Genouillé et autres places. — Contrat de mariage de Jean Tapon avec Lisette Chiron, en présence de Renaud de Pons, Judith de La Rochefoucauld, Gabrielle Méchinet, etc. — Testament de Jean de La Mothe, écuyer, seigneur de La Douhe et de Virzeux, et de Marie Chollet,

sa femme, en faveur de Henry Baudouin, avocat en la Cour. — Bail d'une maison sise à Saint-Jean-d'Angély, par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, à Suzanne Sureau, veuve de Daniel Adrien. — Ventes : d'un lopin de terre labourable par René David, « laboureur à bras, » à Élisabeth Rocquemadour ; — d'une maison à Paul Boisseau, maître chirurgien, par Jeanne Leschassier, de l'avis de maître Pierre Sanxay, avocat en la Cour du Parlement de Paris; Josué Sanxay, sieur de La Besne, et maître Michel Meschinet, sieur du Bouquet, procureur fiscal du comté de Taillebourg.

E. 147. (Cahier.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1669. — Obligation de 120 livres consentie au profit du sieur Élie Murent, sieur du Braud, par Charles de Compaing, écuyer, sieur du Bouqueteau. — Bail passé entre Suzanne Lebauld, « femme épouse » de messire Alexandre de Palme, chevalier, seigneur du Chossoir et de La Brossardière, et son métayer, Pierre Garlopeau. — Bail d'une partie de maison sise à Taillebourg, appartenant à Paul Boisseau, par Joseph Meschinet, sieur de Richemond, chirurgien, demeurant au lieu noble de Richemond, paroisse d'Émrat. — Vente de terres, situées dans le fief de Malabrit, par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Coustaux, le François et le Douhet, à Mathurin Guiberteau. — Transaction entre Jacques Rabillard *aliàs* (Robillard), sieur de La Pousinière, et maître Élie Thomas, sieur du Maine-Morcau. — Marché passé entre noble homme Jean Girard, sieur de Grandchamp, conseiller et secrétaire de Mgr le prince de Tarente, comte de Taillebourg, Pierre Éronard et Pierre Mayou, fossoyeurs, pour faire un fossé de ceinture autour des marais du prince. — Règlement de comptes entre messire Louis de Saint-Hermine, chevalier, seigneur de Chinon, Mérignac et autres places, et maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, receveur des droits appartenant à Mgr le prince de Tarente. — Quittances données : aux meuniers de Saint-Vaize par maître Jacques Meschinet, sieur de Bel-Air, greffier en chef civil et criminel du siége royal de Saint-Jean-d'Angély ; par maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Raphaël Villefon, etc.

E 148. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1670. — Vente de la coupe et levée de la Garenne de Taillebourg par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal et receveur du comté, à Pierre Faure, marchand. — Contrat de mariage de Jean Benon, « serviteur domestique » du sieur Rulleau, marchand, avec Jeanne Grollier. — Ferme des moulins du Rocher, par Jacques Meschinet, procureur fiscal et receveur du comté de Taillebourg, à Simon Bouquet. — Contrat de mariage de maître Pierre Porchereau, praticien à Écoyeux, avec Marguerite Nazet, veuve de feu René Poirier, demeurant en la maison de messire Daniel de Ponthieu, chevalier, seigneur de Pluviau. — Ferme du droit de complant au sextain des fruits du fief de vignes appelé *La Cormerie*, en la paroisse de Saint-Vaize, par Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Louis Durand, messager de Saintes à Paris et Bordeaux. — Contrat de mariage de Nicolas Bertaud, tissier en toiles, avec Marguerite Gratiot. — Révocation de la donation faite par demoiselle Jeanne de Chouit, veuve de Jean de Peretz, écuyer, seigneur du Plessis, demeurant au logis noble de Saint-Vaize, à Charles de Peretz (*aliàs* Peraitz), écuyer, son fils, et constitution de procuration en faveur de Jean de Chouit, son frère, prêtre-religieux de l'abbaye de Saint-Genioux. — Marché entre haute et puissante dame Judith de La Rochefoucauld, épouse de messire Renaud de Pons, marquis de Thors, et des ouvriers couvreurs, pour la réparation de la toiture du château du Douhet.

E. 149. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1670. — Ferme d'une pièce de pré par Jacques Meschinet, sieur de Bel-Air, greffier en chef civil et criminel du siége royal de Saint-Jean-d'Angély, à Jean Vinet, « laboureur à bœufs. » — Ferme du passage sur la rivière de Charente par Pierre Lergault, receveur pour Son Altesse Mgr le prince de Tarente, comte de Taillebourg, à Anne Salahu, veuve de Jacques Abelin, pêcheur. — Marché entre maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, ayant charge expresse de Mgr le prince de Tarente, et Étienne Matrat, maître charpentier. — Reconnaissance d'une dette de 227 livres donnée à Jean Moré, marchand à Saintes, par demoiselle Jemma Du Sauvage, veuve de Henri Chevallier, écuyer. — Bail d'une métairie par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, marchand à Taillebourg, à Bastien Moquette. — Bail de la métairie de La Combaudière par haute et puissante dame Diane de Poulignac, épouse de haut et puissant messire Jacques Du Bois, chevalier, seigneur de Saint-Mandé, des Portes, Coullongnes et autres places, à Jean Micheau, père et fils, et à Jeanne David. — Testament de Jean Maresehal, marinier, demeurant à Taillebourg. — Bail par maître Isaac Faure, ministre de la ville de Taillebourg, à Nicolas Moreau et à Vivien Gay, marchands. — Constitution de procuration par haut et puissant messire Antoine-Aymar de Pons, chevalier, seigneur de la comté de Roquefort, et vicomte d'Aunai, de la châtellenie de Genouillé et

autres places, demeurant au château du Douhet, à maître Jacques Lambert, procureur fiscal de la châtellenie de Genouillé, y demeurant. — Testament de Jeanne Lamoureux, veuve de Jean Thoreau, pierreur. — Bail du moulin à eau du Douhet par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet. — Vente de bœufs par Jean Jobet, laboureur, à Jean-Baptiste Gaston Du Bourg, écuyer. — Quittance donnée à Aron Boursiquot de la somme de 150 livres tournois comptée par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, belle-mère de Boursiquot, à maître Ézéchiel Barbauld, ministre de Saint-Martin-en-Ré, y demeurant, etc.

E. 150. Cahier. — In-4°, 85 feuillets, papier.

1671. — Inventaire des meubles de Marie Chagneau, relicte (veuve) de Jean Loseau, et femme de Pierre Soulier, lesquels meubles proviennent de sa communauté avec son premier mari. — Avis de répartition de la taille, donné aux habitants réunis au-devant de la porte de l'église du Douhet. — Contrats de mariage : de Pierre Roy, marchand, avec Marie Morisson ; — de Jacques Maigre avec Marie Cartier. — Sentence de décret de la métairie de La Sigaudérye-en-Annepont, sur la poursuite d'Étienne Monmusson, marchand à Saintes, et maître Jean Geoffré, procureur postulant au présent siége. — Obligation pour Geoffré, contre M. Dupuy, de la somme de 600 livres. — Arrentement de 6 journaux de terre par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet, au nom et comme mari de haute et puissante dame Judith de La Rochefoucauld, etc. — Sommation faite aux syndics de la paroisse du Douhet, par-devant MM. les élus de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, pour avoir à prononcer sur la plainte de François de Come d'avoir à la fois été taxé sur les rôles des tailles des paroisses du Douhet et de Bussac. — Bail de la terre et seigneurie de La Berlandière, par messire Charles de Pontard, chevalier, seigneur de Chadon, La Berlandière et autres places, à Élisabeth Rocquemadour, veuve Guillot, et Aron Boursiquot, sieur de Charmeloeil. — Vente de la moitié de la coupe et levée du bois taillis appelé le *bois Garnaud* par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Jacques Doussot, etc.

E. 151. (Cahier.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1672. — Sommation donnée par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Pierre Berthaud et à Mauget, d'exécuter le marché par eux fait de fourrager ses bois taillis sis en la paroisse de Taillebourg. — Quittance donnée par messire Louis de Sainct-Hermine, chevalier, seigneur de Mérignac et autres places, tant en son nom que comme curateur de messire Élie de Sainct-Hermine, chevalier, seigneur de Sireuil, son fils, à Jacques Meschinet. — Contrat de mariage de Jean de Remigioux, écuyer, sieur du Breuil de La Fuye de Nanceré, avec demoiselle Suzanne-Marie de Palme ; ont signé : Marie Ysle, Jacquette de Marbeuf, Paul de Saint-Mathieu, Meschinet, Hector Chastaigner, Du Vigier, de Regnier, etc. — Inventaire des meubles, titres et enseignements délaissés par défunt Daniel Piaud, meunier au moulin de Garnaud. — Quittance donnée par Pierre Faure, marchand, demeurant au logis noble de Vénéran, à Aron Boursiquot, sieur de Charmeloeil, de la somme de 200 livres tournois, en présence de B. de Saint-Clivier, curé de Vénéran. — Opposition faite par maître Isaac Adrien, juge de la juridiction de Chamdolland, pourvu de cet office par lettres de haut et puissant messire Maximilien Eschallard, chevalier, seigneur-marquis de La Boullaye, baron de Marcuil, etc., à la réception au même office de Jean Caillon, sieur des Brousses. — Bail d'une maison à Taillebourg par Anne Boursiquot, veuve de maître Jacques Rocquemadour, sieur de Chasteaugaillard, demeurant audit lieu, à maître Joachim Dusauld, notaire à Taillebourg, etc.

E. 152. (Cahier.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1673. — Testament de Catherine Boursiquot. — Contrat de mariage de Vincent David avec Pentecoste Picard. — Quittance donnée par Pierre Baudouin, sieur de La Combe, à maître Isaac Faure, ministre de la ville de Taillebourg. — Testament d'Anne Desnouette, femme de Henri Niou, maître sellier à Saint-Savinien. — Testament de Élie Vieulle, maître tailleur d'habits. — Contrat de mariage d'Isaac Duplessis, marchand, avec Madelaine Loquet, veuve de Pierre Lefaivre, architecte, demeurant au service de madame la marquise de Thors et du Douhet ; ont signé : Judith de La Rochefoucauld, François-Renaud de Pons, Henriette de Pons, etc. — Obligation souscrite en faveur de maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, par maître René Baudouin, sieur du Fief, avocat en la Cour, et Jean Baudouin, sieur de Laudeberdière, frères. — Transaction entre maître Henry Baudouin, sieur des Salles, avocat en la Cour, demeurant à Taillebourg, et maître Izaac Faure, ministre de ceux de la R. P. R. dudit Taillebourg. — Inventaire des meubles dépendant de la communauté de Jean Merlet, maître maçon, et feu

Louise Bordon, sa femme. — Testament du ministre Isaac Faure ; ont signé : Joseph Meschinet, Dusault, etc.

E. 153. (Cahier.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1674. — Vente d'une coupe de bois par Ollivier Guindet, « laboureur à bœufs, » à maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg.— Testaments de Guillaume Merseau, « laboureur à bras, » et de Martialle Charron, sa femme. — Procuration donnée par très-haut et très-illustre prince Mgr Louis-Maurice de La Trémoille, comte de Laval, pair de France, marquis d'Espinay, abbé de l'abbaye chef d'ordre de Saint-Sauveur de Charroux et de Sainte-Croix de Tallemond (Talmont) et prieur du prieuré de Saint-Savinien de Charente, étant de présent à Thouars, à Nicolas Sevin, écuyer, sieur de La Clisse, gouverneur du château et comté de Taillebourg. — Testament de Benjamin de Jaucourt, écuyer, seigneur de Saint-Germain, en faveur de : Philippe de Jaucourt, écuyer, seigneur de La Forest, son frère, pour une moitié ; Joachim de Jaucourt, écuyer, seigneur de Saint-André, pour un quart ; Françoise et Louise de Jaucourt, pour un quart. — Procuration donnée à maître Pierre Sanxay, par les héritiers de Jaucourt, pour les représenter au règlement de la succession. — Ferme par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal de la ville et comté de Taillebourg, à Jean Oudare, Sébastien de Rossy et Bastien de Videgrain, marchands, du côteau qui est entre la fontaine du lieu noble de Bresneau jusqu'au fossé du sieur Du Bourg. — Quittance donnée à Jacques Besnard, maître chirurgien, par Marie Chabot, veuve de messire Pierre de Campet, chevalier, seigneur d'Estray, etc.

E. 154. (Cahier.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1675. — Inventaire du mobilier de Marguerite Virzac, veuve de Renée Gratiot, demeurant chez son gendre, François Friou. — Arrentement de moulins à divers meuniers de la paroisse du Douhet par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet. — Procuration donnée par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, de vendre un bois de futaies à Jean Hardy, marchand ; vente consentie en conséquence de ladite procuration. — Vente d'une obligation par Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, ayant charge de son père Pierre Baudouin, sieur de La Combe, à Élie Loiseau l'aîné, maître cordonnier à Taillebourg. — Contrat de mariage de maître Moïse Brégeon, sieur du Brizard, fils de feu maître Jean Brégeon, juge de la commanderie des Épaux, et de Marguerite Raoul, avec demoiselle Suzanne Boursiquot, fille de noble homme Aron Boursiquot, sieur de Charmelœil, et de demoiselle Jeanne Guillot. — Quittance donnée par Pierre Faure à Aron Boursiquot, sieur de Charmelocil. — Vente d'une coupe de bois par Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, à Pierre Villette, marchand. — Bail d'une pièce de pré par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, ayant charge du seigneur de Chaban et de La Berlanderie, à Jacques Renoulleau, laboureur. — Quittance donnée audit maître Meschinet, par Michel Glemein, pour l'apprentissage de Jacques Girard, « serviteur domestique » dudit sieur Meschinet, etc.

E. 155. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1676-1677. — Ferme du droit de passage sur la rivière de Charente à Taillebourg, au sieur Noret, par maître Étienne Magneux, avocat en Parlement, intendant des maison et affaires de Mgr le duc de La Trémoille, au nom et comme procureur général dudit seigneur, procureur général aussi de MM. d'Ormesson, conseiller d'État, et de La Falnère, président aux enquêtes du Parlement de Paris, tuteurs honoraires de Mgr le prince de Talmont et de mesdemoiselles de La Trémoille et de Tarente, en présence de Mathias Chaigneau, maître apothicaire, et de Pierre Benon, serviteur domestique du sieur Meschinet.— Vente du droit de complant du fief de vigne La Cormière. — Baux du fief Bureau et du complant au huitain des fruits du fief des Troches, appartenant à Mgr le duc de La Trémoille, par Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à François Deschamps, Christophe Néret et Etienne Moreau. — Vente d'un lopin de bois par René Le Comte, sieur de Boiscourault, demeurant au lieu de La Frélière, à Élie Loseau.

E. 156. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1679.— Ratification et approbation par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet, de la transaction passée entre maître Claude Cherpentier, notaire royal, agissant comme ayant charge expresse dudit seigneur, et maître François Rouget, échevin de Niort. — Nomination de collecteurs des tailles dans la paroisse du Douhet. — Contrat d'arrentement entre messire Renaud de Pons et Jean Jagueneau, meunier. — Vente d'une pièce de vigne par Martial Blanchard, maître cordonnier, à Louis Delavergne, marchand voiturier. — Échange de terres entre Simon Blanchard et Pierre Jagueneau. — Procuration donnée par Jean Marchand, maître apothicaire à Saint-Savinien, à Jean Fayet le jeune, praticien. — Cession de ferme d'une borderie par Marie Du Casse, veuve de Élie

Marain, sieur du Brandet, à Daniel Soullard, marchand à La Canarderie. — Résiliation d'un contrat d'arrentement entre les héritiers de feu Jean Mesnard et Jean Dornac, Andrée Maudoux, veuve d'Anthoyne Dornac, et leurs enfants, etc.

E. 157. (Cahier.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1680-1681. — Vente d'un lopin de terre situé dans le bois de La Noue par Berthommé Vinet, « laboureur à bœufs, » à messire Renaud de Pons, marquis de Thors, représenté par dame Judith de La Rochefoucauld, son épouse. — Procuration donnée par maître René Rousseau, avocat au Parlement de Paris, demeurant à La Motte-Sainte-Héraye, en qualité de curateur des enfants mineurs de feu Paul Rousseau, maître chirurgien, et de Françoise Pineau, à Isaac Renaudot le jeune, maître chirurgien, natif de Taillebourg, habitant la côte de Saint-Domingue. — Ferme pour trois ans d'une pièce de pré en la prairie appelée de Bayard par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal et receveur du comté de Taillebourg, à Jacques Besnard, maître chirurgien. — Procès-verbal de l'état de la maison noble de Venzac, dressé à la requête de Henry Fradet, sieur de Canbour, fondé de procuration de dame Suzanne Catelan, veuve de haut et puissant messire Alexis de Saint-Maur, chevalier, seigneur-comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, et autres places, lieutenant général pour Sa Majesté des provinces de Saintonge et d'Angoumois. — Contrat de mariage de Nicolas Vinet, laboureur à bras, avec Marie Vinet; ont signé : Henriette de Pons, Jacques-Auguste de Pons, Marie-Anthoyne de Pons, Pon de Pons, Catherine et Jeanne Thévoulde, etc.

E. 158. (Cahier.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1691. — Règlement de compte entre messire Marc-Antoine de Pons, chevalier de Thors, capitaine au régiment de la Reine, et Louis Genty, cordier aux Costaux, appartenant audit seigneur de Thors et à ses frères. — Arrentement de deux lopins de terre labourable par le chevalier de Thors à Guillaume Chagneau, tissier en toile. — Cession par Vivien Doullet, soldat en la compagnie de M. le marquis de Thors, capitaine au régiment de Picardie, de l'usufruit de tous ses biens à Huguette Portin, veuve de François Doullet. — Cession par Pierre Fouchier, à Jean Grollet, d'une maison avec jardin, prés, bois, terre labourable, etc., avec la quittance des lods et ventes, par messire Guy-Louis de Pons, chevalier, marquis de Thors, capitaine au régiment de Picardie, seigneur du Douhet, etc.

E. 159. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1692. — Testament et inventaire des meubles de Mathurin Pesson, laboureur, et de Jeanne Depain, conjoints. — Arrentement par le marquis de Thors à Pierre Festis, Martial Bertaud et Pierre Charron, laboureurs, d'une pièce de terre labourable, appelée *le Champ des Érondes*, situé en la paroisse du Douhet. — Vente d'une pièce de vignes par Jean Parrot, laboureur, à Toussaint Merseau, meunier. — Vente d'une pièce de bois taillis par Jean Germain, maître cordonnier, à Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, etc.

E. 160. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1693. — Vente d'un lopin de terre labourable par Jean Portier, à Jean Moré, sieur de Beauregard. — Procuration donnée par les héritiers de feu Pierre Gouillé, marchand, au sieur Duhamel, bourgeois à Taillebourg, pour le règlement de leurs intérêts. — Règlement de compte entre messire Guy-Louis de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors et du Douhet, colonel du régiment de Flandre, et Louis Gonti, fermier des Costaux, appartenant audit seigneur. — Transaction entre les héritiers de feu Pentecoste Luneau, veuve en premières noces de Joachim Cloizeau, et en secondes de Jacques Besnard, maître chirurgien, demeurant en la paroisse Du Douhet. — Ferme par Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, à André Pertus et François Thoreau de la coupe et levée du bois du Vivandier, etc.

E. 161. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1696. — Contrat de mariage de Nicolas Chassin, notaire et procureur au comté de Taillebourg, fils de Thomas Chassin, praticien, et de Marie Jeanneau, avec Marie Besnard, fille de feu Jacques Besnard, maître chirurgien, et de Marthe Ducasse. — Vente par Étienne Vitet, charpentier en grosses œuvres, et Françoise Vincent, sa femme, à Toussaint Merseau, meunier, d'un lopin de terre labourable. — Contrats de mariage : de Michel Gourdet, « laboureur à bras, » avec Antoinette Bertaud; — de Nicolas Guiberteau avec Renée Mautret, veuve de Jacques Durand, etc.

E. 162. (Liasse.) — In-4°, 75 pièces, papier.

1631. — Moreau Isaac, notaire royal à Taillebourg. — Testaments d'Élie Oizeau, laboureur à bœufs, et de Mag-

deleine Bourdet, sa femme, demeurant au Grand-Village, paroisse de Bussac. — Mariage de David Goguet avec Françoise Blanc. —Transaction entre Pierre Guenon, sieur de La Rethorye, Pierre Chasseriau et Jean Chaigneau, asseyeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Bussac. — Ferme d'un moulin à eau et ses dépendances par Pierre et Jehan Chasseriaux, laboureurs à bras au bourg de Bussac, à Jehan Uzeron, meunier, demeurant aux moulins des Chobellectz (Choblets).— Mariage de François de Seuil avec Mathurine Vinet, de l'avis et conseil de haut et puissant Isaac de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; de dame Esther de Granges, femme épouse dudit seigneur ; Alexandre et Anne de Beauchamps, Gabriel de Beauchamps, écuyer, seigneur de La Valade et de Laleigne, qui ont signé au contrat, etc.

E. 163. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1635. — Mariage de Mathurin Uzeau avec Marguerite Machefert.— Pouvoir donné par Jehan de Gouvin, écuyer, sieur de La Massonnerie, y demeurant, à damoiselle Bertrande de Gouvin, sa sœur, pour recevoir les rentes et terrages appartenant audit seigneur de La Massonnerie. — Hommage rendu à Pierre Guivaudeau, chevalier, seigneur de Montigny, Burie, La Longeay et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et capitaine d'une des compagnies du régiment de ses gardes, par Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, tant pour lui que pour Jehan de Gouvin, son frère, écuyer, sieur de La Massonnerie, damoiselles Bertrande et Louise de Gouvin, ses sœurs, tous enfants et héritiers de feu Jehan de Gouvin leur père, aussi écuyer, sieur de La Grange et du Vieux-Chasteau. — Bail à ferme d'une maison et ses dépendances sise à La Massonnerie, par Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, et demoiselle Louise de Gouvin, veuve de Isaac Martineau, écuyer, sieur de La Besne et de Pommiers, lieutenant d'une compagnie du régiment des Gardes, gendarmes de la compagnie d'ordonnance de Sa Majesté, à Pierre Uzeron, sieur de Chasteauneuf, et demoiselle Bertrande de Gouvin, sa femme.

E. 164. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1637. — Règlement entre honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes, et son métayer Pierre Jaullin. — Vente par ledit Murent à Pierre Duc, laboureur à bras à Sainte-Vaize, d'une pièce de vignes. — Ferme par ledit Murent à Antoine Guaignard d'une maison avec jardin, etc. — Bail par Louis et Vivien Guais frères, écardeurs, demeurant en la paroisse d'Écurat, de tous les domaines provenant de l'héritage de feu Claudine Violleau, fille et héritière universelle de défunts Guillaume Violleau et Catherine Guais, à Pierre Guenon, sieur de La Rethorie, demeurant à Bussac. — Quittance donnée par Laurent Decutard, homme de chambre de M. de Saint-Georges, à Jacques de Robillard, écuyer, sieur de La Blanchardière, comme mari de Bertrande de Gouvin, de la somme de 30 livres 1 sol en pistoles d'Espagne, etc.

E. 165. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1638. — Levée de la taille par les collecteurs Guillaume Febvrier et François Deau. — Mariage de François Violleau et Marie Guerry. — Procuration donnée à maître Bertrand Mairand, par haut et puissant messire Isaac de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George, etc.

E. 166. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1639. — Testament de Marie Michaud, veuve de Pierre Frappier. — Procuration donnée par Jacques de Ponthieu, écuyer, sieur de Beaupuy et de Chambon. — Quittance d'une échéance de rente donnée par honnête femme Judith Mallet, veuve de David Contant, marchand, à Jean Boisseau, son beau-frère, demeurant à Taillebourg. — Procuration donnée à maître Allenet, procureur au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, par : haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George et autres places, demeurant en son hôtel dudit Bussac ; Alex. de Beauchamps, écuyer, sieur de La Valade ; Gabriel de Beauchamps, écuyer, sieur de La Leigne, et demoiselle Anne de Beauchamps, dans le procès contre Marc Toussainct, marchand; Uzillauld, maître tailleur d'habits; Pierre Raffon, médecin ; Jacques Sernaton, maître apothicaire, et leurs co-intéressés.— Testament de Jean Richaudeau. — Vente de terres en la paroisse de Saint-Vaize, par Guillaume Guesnard, à honorable homme François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes. — Testaments de Pierre Maistre et Jehanne Jousseaume, de Jehan Vinet et Jean Boizeau, laboureurs.— Vente d'une pièce de terre par honnête personne Jehan Dupuy, marchand à Saintes, à Mathieu Durand, laboureur.— Transaction entre haut et puissant messire Isaac de Beauchamps, seigneur de Bussac et autres places, et Jehan Uzereau, sieur de l'Ormon, et ses enfants, André, Ruben et Gaspard, au sujet de la vérification de la terre et seigneurie de Bussac, dont relève la terre de l'Ormon, etc.

E. 167. (Cahier.) — In-1°, 74 feuillets, papier.

1640.—Marché passé entre Michel Bruneteau et messire René Busseau, prêtre-curé de la paroisse de Bussac, pour une vente de foin, etc.—Comparution des syndics et principaux habitants de la paroisse de Fontcouverte pour donner leur avis sur la taxe au rôle des tailles du sieur Gousse, à la requête des président et élus en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — Déclaration des fabriqueurs de la paroisse de Bussac au sujet de la recherche des amortissements et autres revenus ecclésiastiques. — Vente d'une maison sise à Mazeray à Pierre Durand, marchand, par Pierre Deschamps, écuyer, sieur de Basse-Rivière, au nom et comme fondé de pouvoirs de haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac. — Vente d'une pièce de terre labourable à Anthoyne Droubail, laboureur, par haut et puissant Louis de Beauchamps, écuyer, seigneur de Bussac, Saint-Georges-des-Coteaux et autres places, comme héritier de feu son père, etc.

E. 168. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1641. — Vente de terres par Daniel de Campet, écuyer, à Michel Denis, laboureur.— Vente d'une terre située au champ Bernard, par Pierre Morice, laboureur à bœufs, demeurant au village de Thoreaux, à Louis Gorion, laboureur à bras. — Assignation donnée par Jehan Lozeau et François Dornac, syndics de la paroisse de Bussac, aux habitants de cette paroisse, par-devant les président, lieutenant et élus en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, à la requête de Paul Gaultier, marchand; Jehan Biron, meunier; Mathurin Guesnard, Isaïe Moreau et Nicolas Mornet, qui demandent à être rayés du rôle des tailles de la dite paroisse, étant aujourd'hui domiciliés dans les paroisses de Taillebourg, Sainte-Vaize et Vénérand. — Marché entre honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes, et Pierre Moreau, laboureur à bœufs, métayer. — Inventaire des meubles appartenant à Étienne Allaire, laboureur à Bussac. — Arrentement d'une pièce de terre, par damoiselle Claude de Valée, dame de la terre et seigneurie du Douhet et autres lieux, à Jehan Constant, laboureur. — Baillettes de diverses terres sises en la seigneurie de Raymonières par Jehan de Meschinet, écuyer, sieur de Boissegnin, La Grange, Les Raymonières, La Rousselière et autres lieux, et damoiselle Judith de Robillard, son épouse, à Lucas Pain, Merand Pascaud, etc., laboureurs à Fontcouverte.

E. 169. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1642. — Vente d'un lopin de bois taillis, par François Janian, laboureur à bras, à Daniel Alebert, maréchal.— Testament de Jehan Avoué, charpentier, et Denise Nicollas, sa femme, demeurant en la paroisse du Douhet. — Arrentement d'une pièce de terre par haute et puissante dame Claude de Valée, dame du Douhet, représentée par honnête personne Paul Gaultier, marchand à Bussac, à Jehan Dupuy, marchand à Saintes. — Contrat de mariage de Daniel Alebert, fils de Jehan Alebert et de Andrée Uzesson, avec Marie Jamain, fille de Laurent Jamain et de Louise Guyonneau. — Transport de bail de terres et domaines par Simon Maviau, marchand à Bussac, à Pierre de Beauchamps, écuyer, sieur de Basses-Rivières, des biens appartenant ci-devant à Nicollas Allaire, sieur de La Gaillarde, et affermés par lui audit Maviaud. — Procuration donnée par honnête femme Marie Hamon, demeurant à Bussac, pour comparaître devant les juges présidiaux de Saintes, dans l'instance et action intentées contre honorable homme maître Jehan Rocquemadeur, avocat en la Cour.—Mariage de Jehan Verdois avec Anne Richaudeau.

E. 170. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1643. — Mariage de Jehan Prethus et de Marie Routurier, de l'avis et conseil de Jacques de Robillard, écuyer, sieur des Blanchardières, et Charles de Gouvin, aussi écuyer, sieur des Combes, qui ont signé au contrat. — Arrentement de moulins à eau par haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George et autres lieux, héritier de feu haut et puissant Isaac de Beauchamps, son père.— Payement par maître François Murent, docteur en médecine de Saintes, de la rente due à vénérable et discrète personne maître François Du Breuil, ci-devant seigneur de Sainte-Veize. — Arrentement d'une prairie à Guillaume Richard, par demoiselle Claude de Vallée, dame du Douhet. — Autorisation donnée par haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George, Savigné, Maizonnay et autres places, à la cession par maître Catherin Boulanger, sieur du Parquet, de la ferme judiciaire de la terre et seigneurie de Maizonnay en Poitou, par-devant le lieutenant au siége royal de Saint-Jean d'Angély, à maître René Garnier, sergent royal.—Procuration donnée à René Roy par Rachel de Bonnefoy, veuve de André Bureau, écuyer, sieur de Bel-Ébat.

E. 171. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1644.— Vente d'une pièce de terre labourable par Mes-

treau, laboureur à bras, demeurant à La Fousse-Allard, paroisse de Fontcouverte, à Nicollas Chambes, maître tissier en toile, son beau-frère. — Vente d'une pièce de bois taillis par André Richardeau, femme séparée de biens de Louis Charron, demeurant à La Foucherie, à François Festis, laboureur à bœufs. — Inventaire des biens de feu Charles Routurier, à l'occasion du mariage de Marguerite Routurier avec Pierre Compagnon, en présence de Pierre Guenon, sieur de La Rethorie, de Brauld et Mathurin Labbé. — Mariage de Antoine Allebert avec Marie Lozeau. — Bail de domaines sis en la paroisse de Deaux par Marie Guillet, veuve de Pierre Jamain, à Pierre Daim, laboureur à bœufs, etc.

E. 172. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1645. — Inventaire des meubles et effets appartenant à Jeannette Guilloteau, veuve de Michel Blanchard, et à ses enfants. — Mariages de Jean et de Michel Berthelot, enfants de Mathurin Berthelot et de Marie Aubert, avec Jeanne-Arnaude Périnaud et Françoise Coudin. — Mariage de Jehan Merlet avec Marie Thevot. — Marché entre madame de Montaigne, femme de haut et puissant messire de Beauchamps, seigneur de Bussac, et Michel Mesnard, maçon, pour rebâtir les petits toits situés au lieu de La Mesnagerie, etc.

E. 173. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1646. — Mariage de Jacques Guérineau avec Catherine Texier. — Arrentement d'une pièce de terre par haut et puissant Charles de Villedon, seigneur de Magezy, Avergac et autres lieux, demeurant à Saintes, à Pierre et Jean Bisseul, tissiers en toile. — Bail de la métairie de La Murendière, située au bourg et paroisse de Sainte-Vaize, par honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine, demeurant à Saintes. — Procuration donnée par haut et puissant Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, demeurant en son hôtel et logis noble dudit Bussac, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu haut et puissant Isaac de Beauchamps, son père, pour comparoir pour ledit seigneur par-devant le sénéchal de la châtellenie de Germain et faire les foi, hommages et serments de fidélité qu'il doit et est tenu faire audit seigneur, en raison de sa maison noble, terre et seigneurie de Châtel-le-Rond, etc. — Marché passé entre demoiselles Marguerite et Renée de Robillard et la servante desdites demoiselles, etc.

E. 174. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1647. — Cession de ferme de métairie par Jehan Vinette, laboureur à bœufs, à Jehan Tapon le jeune, avec l'agrément de révérende dame abbesse hors les murs de la ville de Saintes. — Bail de moulins à eau à Jacques Curaudeau, meunier, par dame Anne de Montaigne, femme épouse de haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, demeurant en son logis noble dudit Bussac, fondée de procuration de maître Nicolas de Montaigne, prieur du prieuré d'Ambreuil(?). — Testaments : de Jacques Vivon et de Louise Vrignaud, sa femme; de Jehanne Thenot, veuve de Jehan Marionneau. — Ferme d'un quartier de pré, situé en la paroisse de Saint-Vaize, par honorable homme messire François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine, demeurant à Saintes. — Procuration donnée par haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, et Anne de Montaigne, son épouse, demeurant en leur hôtel et logis noble de Bussac, à l'effet de faire insinuer leur contrat de mariage au greffe du siége royal de Saint-Jean-d'Angély, ce qu'ils n'ont pu faire dans les quatre mois de l'ordonnance, etc.

E. 175. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1648. — Bail de la borderie appelée La Mesnardie, par dame Anne de Montaigne, femme de haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, à François et Jean Prudhomme, père et fils. — Testament de Sébastien Bertrand, laboureur à Bussac, en présence des sieurs Pierre Guenon, sieur de La Rethorie; Jehan Brisset et Daniel Allebert. — Testament de Hilaire Regnaud, veuve de Jehan Donnet, en présence de Jehan et Christophe Delabarre, etc.

E. 176. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1649. — Ferme d'une pièce de pré par honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine, à Louis Vinet, laboureur à bœufs. — Échange de terres en la paroisse de Vienille entre Jacques Jagueneaud et son frère, Pierre Jagueneaud le jeune. — Mariage de Vincent David avec Jeanne Bertrand. — Testament de Jacques Guérineau, en présence de Pierre Guenon, sieur de La Rethorie, y demeurant, et Daniel Pinau, marchand. — Partage de deux pièces de pré entre Jehan Villette, laboureur à bœufs, demeurant en la métairie de la dame abbesse de Saintes, et Simon Bernard, etc.

E. 177. Liasse.) — 95 pièces, papier.

1650. — Mariage de Jacques Texier avec Marie Pioseau, en présence des témoins : honnête personne sieur Josué Raboteau, marchand, maître Pierre Raboteau, procureur au siége présidial de Saintes, et Jehan Raboteau, clerc, demeurant à Saintes. — Marché passé entre Mathieu Bérard, peintre, et haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, pour la peinture d'un cabinet situé au logis de Bussac qui devra être peint depuis le bas jusques en haut avec figures et la réparation de quatre tableaux de la chambre basse dudit logis, le tout moyennant la somme de 90 livres. — Inventaire après décès des meubles et enseignements délaissés par feu honnête femme Marie Toullet. — Testaments de François Delavergne, laboureur, et Jeanne Guyton, sa femme. — Vente de trois pièces de pré, situées en la Grande-Prairie, paroisse de Bussac, par Jehanne Abellin, veuve de Georges Lantier, à Jehan Chasserian, avec la quittance des lods et ventes, signée de Montaigne. — Règlement entre haute et puissante dame Claude de Valée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, vivant chevalier, seigneur dudit lieu et autres places, et les fermiers des moulins de la paroisse de Saint-Vaize, appartenant à ladite dame. — Ferme des cens et rentes de la terre et seigneurie de Savigné, par haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, à Martial Augeron et co-intéressés. — Vente d'une pièce de terre par Anthoynette Fouchier, veuve de Guillaume Vincent, pierreur, demeurant à Saint-Vaize, à honorable homme messire François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine. — Inventaire du mobilier de Jehan Boutin, meunier, par suite de son mariage avec Françoise Benaudot. — Mariage de François de La Taste avec Marie Durand, etc.

E. 178. Liasse. — 61 pièces, papier.

1651. — Marché entre honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes, et Jehan Boutin, pour travaux au moulin de Rochefollet. — Testament de Étienne Launay et Guillemette Charon, sa femme. — Approbation par haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, de l'acquisition faite par Paul Pelletreau, marchand, de Pasquet Richaudeau et Françoise Perrineau. — Arrentement d'une pièce de terres et vignes à Bastien Bertrand, Pierre Viollean et Étienne Allaire, par haut et puissant messire Louis de Beauchamps. — Mariage de Simon Marrand avec Marguerite Richard, contrat signé par dame Anne de Montaigne, épouse de haut et puissant messire Louis de Beauchamps, etc.

E. 179. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1652. — Inventaire des titres et enseignements délaissés par défunt Bertrand Machefer. — Testament de François Lantier, laboureur à bras. — Acquit baillé par Micheau Vian à François Dornat, laboureur. — Procuration donnée à maître Jehan Rivaud, procureur au siége royal de Civray, par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade et autres lieux. — Bail de la métairie de La Rochefollet à Pierre Morand, laboureur, par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, seigneur de Bussac, etc., comme héritier sous bénéfice d'inventaire de feu haut et puissant Louis de Beauchamps, son frère. — Testament de Pierre de Beauchamps, écuyer, seigneur de Basses-Rivières, en faveur de ses enfants, Charles et Henry de Beauchamps, et de leur curateur, Charles, sieur de Beauregard, cousin du défunt. — Mariage de Hiérosme Faburcau avec Marie Pitard, etc.

E. 180. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1653. — Mariage de Jehan Chabosseau avec Louise Guiberteau. — Ferme d'une pièce de pré par honnête personne Pierre de Bonnegens, maître apothicaire à Saint-Jean-d'Angély à Pierre Chasserian, marchand au Moulin-des-Forges. — Testament de Jehan Violleau. — Vente de deux pièces de terre par Jacques Chasteau, maître cordonnier, à Paseaud Frappie, laboureur à bras. — Vente de domaines par demoiselle Anne Taumur, veuve de honorable homme maître Jean Robert, avocat en la Cour de Saintes, Estienne Abellin, laboureur à bras, etc.

E. 181. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1654. — Transaction entre MM. de Mosnac et Des Combes, par l'entremise du procureur du comté de Taillebourg et de maître Jehan Mallet, procureur au bailliage dudit Taillebourg, acte signé Saint-Sauveur, Charles de Gouvin, Ésaïe Angeard, de Pognay, Jacques Bauldouin, Baudouin, La Prévaulté, de Fleuré, etc. — Ferme du droit d'aide au 8me du droit annuel à Jehan Morin dit La Roche par Pierre Martineau, commis aux aides, au nom de Alexis-Noël Du Fay, écuyer, sieur de Saint-Vincent, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, ayant charge de maître Pierre de Suze, marchand, porteur de procuration de maître Jehan Le Roux, bourgeois de Paris. — Bail de métairie par noble homme Jacques Herpin, sieur de La Touche, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de Saintes, demeurant en sa maison de la Vieille-Verrerie, à Gaspard Gaillocheau, etc.

E. 182. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1655.—Transaction entre maître Jehan Reynault, prêtre, bachelier en théologie, pourvu du prieuré de Notre-Dame de Jary, et Etienne Guérinot, tonsuré du diocèse de Saintes, dûment autorisé de messire Gabriel de Beauchamps (*alias* de Beauchant), seigneur des Allaignes, et de dame son épouse, mère dudit Guérinot, d'autre part. — Procuration donnée par maître Jean Reynaud, prêtre, bachelier en théologie, prieur commendataire au prieuré de Notre-Dame de Jary, etc.

E. 183. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1656. — Mariage de Mathurin Magné avec Renée Vincent. — Compte de tutelle de Isaac Taillasson, curateur des biens de Catherine Béchevin, fille et héritière pour un cinquième de défunt Vincent Béchevin et Marie Brethon, de l'autorité des officiers de la seigneurie du seigneur de Menestreux. — Partage des biens délaissés par David Pothier et Marthe Grenon, entre leurs enfants. — Testament de Louis Cosnier, demeurant en la maison de maître Arnaud Daluy, président au Présidial de Saintes, désirant porter les armes pour le service du Roi, sous l'autorité de Mgr le marquis de Montausier, en présence de vénérable et discrète personne messire Nicolas Guenon, prêtre-curé de la paroisse de Nuaillé, etc.

E. 184. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1657. — Échange de terres entre Brethommé Richard, laboureur à bœufs, Louise Merlet, sa femme, et Michel Vinet. — Inventaire des meubles appartenant à Michel Richard, à Pierre Richard et à défunte Françoise Chasseriau. — Mariage de Michel Richard avec Jehanne Guilloteau. — Ferme de deux moulins à eau par Hiérosme Tabureau, meunier aux moulins des Barrauds de La Planche, à Mathurin Vivien, meunier à Saint-Vivien. — Marché entre Pierre Morand, laboureur à bœufs, demeurant au lieu noble de Rochefort, paroisse de Bussac, et Pierre Chobellet, bordier, demeurant à Saint-Vaize. — Vente d'une pièce de pré par Marie Roux, veuve de Antoine Guesnard, à noble homme maître François Murent, sieur de La Murendière, conseiller et médecin ordinaire du Roi, demeurant à Saintes. — Inventaire des meubles délaissés par feu Robert Vieuille, représentés par Suzannet Bille, sa veuve. — Transaction entre haute et puissante dame Suzanne de La Rochefoucauld, veuve de haut et puissant messire Gabriel Gombauld, chevalier, seigneur de Champfleury, haut et puissant messire Gabriel Gombauld, fils, haut et puissant messire Pierre de Burlé, chevalier, seigneur des Chaunaizes, d'Ardillières et autres lieux.

E. 185. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1658. — Quittance donnée par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade, Souvigné et autres lieux, et dame Marie Martin, son épouse, séparée de biens, à dame Anne de Montaigne, des meubles et effets mentionnés sur l'inventaire du feu seigneur de Bussac, époux de ladite de Montaigne. — Échange de terres entre François Brethommé, Febvrier et Michel Texier, laboureurs à Bussac, en présence de Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, demeurant au lieu de La Maçonnerie, paroisse du Douhet, etc.

E. 186. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1659. — Testament de Jean Chauvain. — Mariage de Simon Lebreton avec Jeanne Mousnier; contrat signé par Alexandre de Beauchamps, Marie Martin, Huon, Alexandre de Beauchamps, Marie Martin, Marie Mousnier, Marie de Beauchamps, Esther de Beauchamps, P. Guenon, etc. — Accord entre haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, sieur de Bussac, La Valade, Souvigné et autres lieux, et Michel Depin, laboureur à bras, au sujet de l'acquêt de domaines par lui fait de Louis Fleurimont, sieur de Montfleury. — Testament de Charles Marans, laboureur. — Mariage de Michel Gillet avec Marie Febvrier. — Vente de domaines par Christophe Delabarre le jeune, demeurant à Vénérand, à honnête personne Jacques Coutant, marchand. — Vente de la coupe et levée d'une pièce de bois taillis par Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, à honnête fille Anne Delavaud, etc.

E. 187. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1660. — Arrentement de deux pièces de terre dans la seigneurie de Bussac par haut et puissant messire Isaac de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres lieux, à Jehan Bretheau et Sébastien Bertrand, son gendre, ratifié par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps et Marie Martin, son épouse. — Mariage de Aubin Lair avec Marie Renaudot; contrat signé par Alexandre, Marie et Esther de Beauchamps, Marie Martin, Gabrielle Gombauld, Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, etc. — Transmission de ferme entre Jean Rigolle, tissier en toile, demeurant au faubourg de Saint-Palais-lès-Saintes, et Pasquet Richardeau, au nom et comme gérant des biens de Nicolas et Jehanne Hambertz, en présence de Pierre Guenon. — Mariages de Nicolas Chambe avec

Jehanne Richaudeau, et de Jacques Richaudeau avec Jehanne Chambes. — Inventaire des meubles de feu Nicolle Garnier. — Quittance donnée par haute et puissante dame Marie Martin, femme épouse de haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade et autres lieux, de la saisie de la somme de 1,720 livres pour prix de la ferme de Rochefollet à elle due, etc.

E. 188. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1661. — Testament mutuel de René Cartier et Marie Favraud. — Déclaration de tutelle par Marie Favraud, veuve de René Cartier. — Procuration générale et spéciale donnée par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade, Souvigné, Maisonnay et autres lieux, à haute et puissante dame Marie Martin, son épouse, pour recevoir tous les droits et émoluments appartenant audit seigneur dans la forêt d'Aulnay. — Procuration donnée par messire René de Rasse, sieur de Champ-Mouton, demeurant au lieu noble de Souvignay en Angoumois, pour comparoir par-devant les juges de la Chambre du Trésor, à Paris, en l'instance de messire Estienne Lepage, receveur général des amendes de la Cour et demandeur en saisies aux fins de l'exploit contre Icelui de Rasse, prétendu débiteur de messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, et dame Marie Martin, sa femme. — Testament de Jeanne Chasseugne partageant ses biens entre la fabrique de Bussac, à la charge que son corps soit inhumé dans ladite église, Flaurence de La Malevaud, Jeanne Mesgrin, sa filleule, et Marie Baron; témoins : Me Guillaume Chotard, sergent ordinaire des Cours temporelles de monseigneur l'évêque de Saintes, etc.

E. 189. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1666. — Rivière, notaire à La Rochelle. — Testament de François Bourrasseau. — Convention d'échange de terres entre les religieuses de l'Hôpital de la Charité de La Rochelle et Simon Bonamy, marchand boucher, signée : sœur Anne de la Nativité, prieure; sœur Elisabeth de Sainte-Thérèse, sœur Magdelaine de Saint-Augustin, sœur Marthe de la Croix, sœur Anne de la Passion, sœur Anne-Marie de Saint-François, sœur Françoise-Marie de l'Enfant-Jésus. — Testament de Sara Gnaud, signé : de Monpertuis, de Champion. — Contrat de mariage entre Malachias Mac-Mahon, capitaine d'infanterie de la baronnie de Davien en Irlande, fils de défunt Rochus Mac-Mahon et de Catherine Mac-Mahon, avec dame Marguerite Hadsor, native de Hardy, en Irlande, fille de défunt Jean Hadsor et de Rosa Mac-Mahon; contrat signé : Malachias Mac-Mahon, Margrelt Hadsor, Jaugus Dalton, Guill, Creaghe, Edmond Porver, Arthur Mottley, etc. — Ferme d'une maison au sieur J. Bourlier, par Sara de Voghel. — Mariage de Guillaume Maurier, marchand, avec Marie Fortin; contrat signé : de Gaston, Marguerite de La Rivière, Claude de Bidauld, Domainge de Bortigny. — Partage de domaines entre Jeanne Rivereau et Jacob Pajot; signé : Reveau et Alard Belin. — Transport de domaines par la femme Buretel Auboyneau à Buretel Ribouleau; acte signé : L. Auboyneau, Susanne Buretel, Élie Buretel, Marie Buretel, André Bouyer et Ribouleau. — Table des contrats et autres actes passés par moi, Rivière, notaire royal héréditaire à la ville et gouvernement de La Rochelle.

E. 190. (Cahier.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1666. — Ferme d'une maison par Marie Dumas à Barbin. — Apprentissage de Henri Chamot chez Philippe Gniochet, maître tonnelier. — Mariage de maître Thomas Petit, praticien, avec Anne Mercier; acte signé : Guillaume Robin, Jarrosson, Babin et Leclercq. — Transport d'une pièce de vigne en la paroisse de Saint-Maurice par François Machet aux religieuses Hospitalières; signé : sœur Anne de La Nativité, prieure; sœur Élisabeth de Sainte-Thérèse, sœur Magdeleine de Saint-Augustin, sœur Marthe de la Croix, sœur Anne de la Passion, sœur Anne-Marie de Saint-François. — Mariage de Jean Daviot, cabaretier au faubourg de Saint-Éloy, avec Jeanne Guillebert, veuve de Jean Nourry, marchand, demeurant à Saint-Maixan; contrat signé : Pierre de Chantry, etc. — Testament de Pierre Nadau, âgé de 19 ans, prêt à s'embarquer sur le navire le *Saint-Jean*, commandé par le sieur Duparquet. — Ferme d'une maison par Gabriel Barreau, maître apothicaire, à Thésée de Conan, écuyer, sieur de Rocq, et Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lileau. — Testaments d'Étienne Cachot et de sa femme. — Ferme d'une maison par Josué Meschin au sieur de Butler.

E. 191. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1655. — Salenault. — Minutes des contrats reçus et passés par moi Bertrand Salenault, notaire au comté de Taillebourg, précédées d'une table. — Acquisition d'une grange et ses dépendances par honnête personne Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, de Laurent et Marie Garloppeau, sa sœur. — Apprentissage de Jacques Porchereau fils. — Sommation de Paul Guérin à maître Josias Caillon. — Échange fait entre Sanson Micheau et Jean Pa-

ranteau. — Procuration donnée par Aubert Margot à Josué Adrien.—Métairie affermée à bail par Jean Caillon à Marie Chevallier et Pierre Gourdonneau. — Acquisition de terres par Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, des sieurs Deneschaud et Marsar. — Mariage de René Berthommé avec Jeanne Caffin. — Acquisition par Jacques Rabillard de terres provenant de Jean Cousin, au pied de laquelle est la revendition faite par ledit sieur Rabillard à René Simon. —Inventaire des meubles de feu Jean Passet et Jeanne Caffin, etc.

E. 192. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1652. — Dépositions d'André Hillairet, marchand à Saint-Savinien, Samuel Jouanne, maître apothicaire, etc., au sujet de la contestation entre les femmes Roy et Adrien au sujet d'une vente de harengs. — Assignation donnée à la requête de Jehan Servat à Jeanne Barbier, en présence de Baptiste Ponvert et de Simon Nadau. — Transaction entre Claude de La Roque, maître Jean Dubois et Verneuil, pour annuler une action intentée au siége royal de Saint-Jean-d'Angély contre ledit Verneuil. — Contrat de mariage entre Jacques Viaud, laboureur, et Marie Festineau; signé : Henri de Montis, Marie de Montis, Suzanne de Montis, D. Rigault, etc. — Vente de quinze charretées de foin de la prée des Forgettes par haut et puissant Casimir de La Rochefoucauld, sieur des Touches, à Anthoine, demeurant à Saintes, en présence de Hector Chastaigner, écuyer, seigneur de La Motte-Péré, etc.

E. 193. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1657. — Contrats de mariage : de Pierre Bouron avec Marie Bertrand, de Julien Barraud avec Jeanne Saulnier. — Fermes de terres par Françoise Micheau à Micheau-Micheau, par Dubois à Pierre Couturier. — Ferme des vignes du fief de Baillère à Étienne Benon, laboureur, par Jacques de Laval, écuyer, seigneur de Ladou. — Acquêts de domaines de Pierre Micheau et Maurice David par Jacques Rabillard. —Mariage de Claude Chauveau avec Marie Meslier. —Testament de Simon Festiveau, en faveur de Jeanne Meriot. — Mariage de François Hubert avec Élisabeth Desnouette. — Apprentissage de Jean Fourestier chez Mathurin Minguet. — Procuration donnée à David André par P. Rullaud et Marguerite Couhé. — Acquêts de domaines par Élisabeth Desnouette et Jeanne Desnouette. — Testament de Coutante Rouillé. — Table.

E. 194. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1658.— Acquisition par Jean Adrien, dit La Vague, de Pierre et Daniel Benon. — Déclaration faite par Arnaud Godillon de la perte de sa barque l'*Espérance*, naufragée à la côte de La Chaume en Olonne.— Quittance donnée par Anne Ozeau à Jean Micheau. — Testament d'Élisabeth Coutaneau. — Baillette de terres par noble damoiselle Suzanne Ysle à André Esrard. — Mariage de François Berthommé avec Élisabeth Counouhe. — Sommation faite par Pierre de La Vergne à Joachim Martineau. — Acquisition de terres par Marie de Puirigauld de Pierre Gaschet. Mariage de Guillaume Estienne avec Marie Gareau. — Cession de terres par Aubert au sieur Rabillard. — Charte-partie du navire l'*Espérance*, affrété par Jacques et Daniel Rabillard, Samuel Jouanes, Timothée Beauvoix, Jacques Lefort, etc., pour faire le voyage de Terre-Neuve, commandé par Bargeau, maître et conducteur dudit navire, aux fins d'y faire la pêcherie du poisson vert sur le Grand-Banc. — Testament de Marthe Gaudin. — Apprentissages de Pierre Regnaud, de Jacques Dessiou.—Ferme de terres par Estienne Couturier à Marguerite Couhé, etc.

E. 195. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1659. — Vente d'un jardin situé à Saint-Savinien, par Jacques Dubré, maréchal, à Pierre Richier, marchand. — Arrentement de trois journaux au fief de La Perche, par haute et puissante dame Élisabeth de Puyrigault, veuve de haut et puissant seigneur messire Pons de Pons, chevalier, seigneur-baron de Bourg-Charente, le Bois de Cherman et autres places, chef des armes et du nom de l'illustre maison de Pons, demeurant en sa maison noble dudit Bois de Cherman, à maître Jean Du Bois, notaire au comté de Taillebourg. — Ferme d'une pièce de pré à Jean Surreau, marchand, demeurant au faubourg de Taillebourg, par haut et puissant Claude Isle, chevalier, seigneur des Groix, Forgettes et autres lieux, demeurant en sa maison noble dudit Forgettes. — Mariage de Estienne Bouis avec Marie Esneau; contrat signé par Daniel Ysle, écuyer, sieur de La Cave, parrain du futur, Paul Ysle, aussi écuyer, et Madeleine Ysle, etc.

E. 196. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1660. — Vente d'une pièce de terre dans la seigneurie de Coullonges, par Anne Roy, fille de défunt Thobie, demeurant à Saint-Savinien, à honnête femme Marguerite Couhé, veuve de Pierre Ponvert. — Marché passé entre haut et puissant seigneur Claude Ysle, chevalier, seigneur de Groix, Forgettes et autres lieux, et honnête personne Anne Allais, veuve de François Bachellot, au sujet de la

ferme du logis noble de la seigneurie des Forgettes. — Bail de la métairie de La Pousinière, par Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, à Guy Thomas, laboureur à bœufs. — Mariage de François Huble, serviteur domestique de Claude Ysle, chevalier, seigneur des Groix, avec Magdeleine Boulet. — Mariage de Pierre Lucas avec Anne Chauveau. — Diminution sur le prix de ferme du bateau de passage de Saint-Savinien du Port, en faveur de son fermier Abraham Andrau. — Nomination de maître Isaac Adrien, comme syndic de Saint-Savinien, par Jacques et Daniel Rabillard, père et fils, Jean Chaigneau, Jean Morineau, sieur de La Politière, François André, sieur de La Foisbaptiste, etc. — Charte-partie du bateau *L'Espérance*, commandé par Pierre Cadot, affrété pour la Bretagne, pour y faire la pêche des sardines, par Daniel Rabillard, sieur de La Bertramière, et Gamaliel Pallastre, demeurant à Saint-Savinien. — Quittance d'amortissement d'une rente noble due par Nicolas Faure, marinier, à damoiselle Marie de Puyrigault, dame de La Pépinière, etc.

E. 197. (Liasse.) — 89 pièces papier.

1662. — Mariage de Jean Bousseau, laboureur, avec Marie Estourneau, servante domestique de damoiselle Marie Ozeau, veuve de Isaac de Vallée, vivant écuyer, sieur de Joncheau, au lieu de La Chaussée, paroisse de Saint-Savinien. — Vente du bois Gautier, par Jehan Favageau, farmier, à haut et puissant Claude Ysle, chevalier seigneur des Groix, etc. — Mariage de Jean Fromageau Blanconnier avec Esther Hillairet; contrat signé : Alexandre Du Rouzeau et Daniel Du Rouzeau, Pierre Adrien, etc.— Mariages : de Jacques Mauroux avec Jeanne Marsay, de Élie Berton avec Marie Frapprie, etc.

E. 198. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1663. — Vente d'un lopin de terre par Charles Bachellot, sieur des Hubles, à Jacques Renaudeau et Jean Trumeard. — Vente d'une pièce de bois par Jean Renon, laboureur, à Jean Garloppeau, meunier, en présence de Paul Ysle, chevalier, seigneur de La Quine, etc. — Vente de deux pièces de pré par Pierre Gratiot, à haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Groix, La Cave, Forgettes et autres lieux. — Quittance donnée à haut et puissant Claude Ysle, par damoiselles Esther, Magdelaine, Henriette et Franie Ysle, ses sœurs, héritières de défunt haut et puissant Daniel Ysle, vivant chevalier, seigneur de La Cave. — Hommage rendu par Jean Morineau, marchand, à haut et puissant messire Maximilien Eschallard, marquis de La Boullaye, comte des comtés de Brame, Sérignant, baron des baronnies de Mareuil, la Vieille-Tour, Champdollant et autres places, au devoir d'un écu d'or sol à muance et changement d'hommes, d'un mas de terre sis en la paroisse de Champdollant (champ dolent).

E. 199. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1664. — Procès-verbal dressé à la requête du sieur Jean Fromageau l'aîné, constatant l'enlèvement par le sieur David Éveillard, écuyer, sieur de La Guillebaudière, de 190 barres de fer, déposées entre les mains de la femme Fromageau, enlèvement effectué malgré la saisie dudit fer entre les mains de Fromageau, par Pallet, écuyer, sieur de Curay.—Testament de Charlotte Ponvert, veuve de Pierre Morineau, demeurant à Saint-Savinien. — Vente d'une pièce de terre par Garnier à Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière. —Mariage de Jean Germain avec Jeanne Bouillaud; contrat signé : René Simon et Dubois. — Vente d'une maison sise à Champeron par Pierre Breton, marchand orfévre, à haut et puissant Arnauld Rolland, chevalier, seigneur des Rousselières et autres lieux.— Mariage de Isaac Gallard avec Élisabeth Prévost, servante domestique de demoiselle Sara Ysle, veuve de haut et puissant Charles de Montils, demeurant au logis noble de La Vigerie, après avoir accompli les solennités de l'église réformée, de laquelle les parties font profession; contrat signé : Louis Préault (seigneur de La Thibaudière), Élisabeth, Louise et Sylvie Préault, Sara, Madelaine et Jeanne Ysle, Marie et Élisabeth de La Rochefoucauld, Susanne et Magdeleine de Montis, etc.

E. 200. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1665. — Charte-partie de la chaloupe *La Françoise*, gouvernée par Pierre Rousseau, marinier, pour la côte de Bretagne. — Testament de Marie Esneau, veuve de Michel Guyonneau. — Vente d'une gabarre de 8 tonneaux, pour la somme de 130 livres, par Abraham Charrier à Jean Simon, gabarrier. — Vente d'une grange sise aux Forgettes, par Marie Audet, veuve d'Étienne Pasquier, à haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Groix, Forgettes, La Cave et autres lieux. — Mariage de David Rigault avec Lydie Guyonneau; contrat signé : Jacquette de Marbeuf, Jeanne Ysle, Marie de La Rochefoucauld, Magdeleine-Susanne et Henriette Ysle.— Mariage d'Étienne Micheau avec Sara Forean; contrat signé : Saint-Victor, Belleshat-Landoninierre, etc. — Obligation de 476 livres 14 sous consentie au profit du sieur Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, contre Daniel Guion, marchand à Saint-Savinien. — Arrentement d'un moulin à eau, situé à Vau-

fresche, par haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, Forgettes, La Cave, Courjon et autres lieux, demeurant en son logis noble de La Cave, au bourg de Saint-Savinien, à André Brard, laboureur à bœufs. — Accord entre Jean de Saint-Aygnan, maître tailleur d'habits, et haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, Forgettes et autres lieux, au sujet de la fermeture de la rue qui regarde l'écurie de la maison de la fontaine dans le jardin appartenant audit seigneur. — Acquisition d'un cheval avec sa selle et sa bride par Henry-Claude Guiton, écuyer, seigneur de La Pommerade, demeurant audit logis noble, paroisse de Clam, et Henry Guitton de Mauleurier, écuyer, seigneur d'Agonnay, y demeurant, à damoiselle Marie Magnet, veuve de François André écuyer, sieur des Ageots, demeurant à La Biquenettrie, pour la somme de 250 livres tournois. — Mariages de Charles Mainguet, maître charpentier de grosses œuvres, avec Esther Papineau, et de Pierre Papineau avec Magdeleine Mainguet, faisant tous profession de la religion réformée; contrats signés : J. de Lis, Jean Adrien Lescuier, pasteur de Saint-Savenien (Saint-Savinien), Madeleine et Susanne de Montis, Élisabeth Préault et Louise de Cumont, etc.

E. 201. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1667. — Mariage de Jean Paronneau, tonnelier, avec Judith Rançon, servante domestique de Sanson Micheau l'aîné, demeurant à Saint-Savinien. — Transaction d'accord entre Jehan de La Tour, écuyer, seigneur de Geay, et Jacques Bonne le jeune, maître cordonnier à Saint-Savinien. — Inventaire des meubles de Nicollas Pasturauld, veuf Chaigneau, au moment de son second mariage avec Judith Gautreau, veuve Mussaud; contrat signé par Jeanne Rocquemadour, femme de Daniel Rabillard, sieur de La Bertramière, etc.—Testament de Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, professant la religion réformée. — Règlement de compte entre honnête personne Jacques Rabillard l'aîné, sieur de La Pousinière, et Charles de Marraquier, sieur de La Fontaine. — Quittance donnée à haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, par damoiselle Uranie Ysle. — Mariage de Jean Roux, serviteur domestique d'honnête femme Marie Nadau, veuve de Pierre Joussomet, avec Françoise Loseau, faisant profession de la religion réformée. — Mariage de Jean Charron, laboureur à bras, serviteur domestique de demoiselle Élisabeth de Préault, dame de la Petite-Thibaudière, avec Jeanne Servan, servante de ladite dame; contrat signé : Marie Ysle, Sylvie Préault, Louise et Élisabeth Préault, Madeleine de Montis, Élisabeth de La Rochefoucauld. — Mariage de Clément Hible avec Marie Gerbé, servante domestique de dame Susanne Ysle, veuve de haut et puissant Jean de Saulière, vivant chevalier, seigneur de Lescure et de Bernère; contrat signé : Susanne Ysle, Élisabeth Sylvie et Louise Préault, et Élisabeth de La Rochefoucauld. — Ferme de la métairie de Courzon par haut et puissant Claude Ysle, seigneur des Grois, à François Girault, etc.

E. 202. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1668. — Testament de Pierre Gastineau. — Marché passé entre maître Pierre Rode, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de La Rochelle, François Brossard, sieur de Beaulieu, sculpteur, députés par MM. les directeurs et marguilliers de la paroisse de Saint-Barthélemy de La Rochelle, et Jean Moret, maître tireur de pierres du faubourg Saint-Eutrope de Saintes, pour tirer des pierres dans les pierrières appartenant à Mgr le comte de Laval, prieur du prieuré de Saint-Savinien, suivant ses ordres. — Mariage de Michel Girard avec Marie Moy; contrat signé de Marraquier. — Vente par Abraham Charrier, marchand, à Pierre Fillastre, d'une pièce de pré, confrontant à celui de Théodore Bureau, écuyer, sieur de Clermont. — Vente par Sara Micheau, veuve de Daniel Guion, à Barthélemy Sellier, du bateau nommé *La Françoise*. —Accord entre Élie Tabois et Pierre Rivet, marchands, au sujet d'une somme de 297 livres, due par le sieur Rivet au sieur Tabois, sur laquelle il est dû au sieur Rivet par Jacques de La Rochefoucauld, écuyer, sieur du Breuil, en présence de Jean Morel et d'Alexandre Du Rousseau. — Marché entre Jean Lezeau, laboureur à bras, demeurant au village de La Richardière, et Moïse Eschasseriaux, sieur du Ramet, demeurant audit lieu du Ramet, au sujet de la garde des troupeaux dudit sieur Du Ramet, etc.

E. 203. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1669.— Nomination de Daniel Rabillard et Louis David, comme députés des habitants de Saint-Savinien à l'intendant d'Aguesseau en la ville de Limoges, pour lui demander le remboursement des étapes payées par lesdits habitants aux sieurs de La Paillerie, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, Beaupuy et Desplands, capitaines d'infanterie. — Testament d'Anne David, veuve de Guillaume Bretet, vivant tailleur d'habits. — Vente d'une vigne par Paul Micheau, laboureur à bœufs, demeurant à la métairie du Maine Moreau, à Jean Micheau, son fils; payement fait entre les mains de haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, Forgettes et autres lieux. — Mariage de Jean Lozeau avec Jeanne Deneschaud, servante domestique de Jacques Rabillard, sieur de La

Pousinière, en présence dudit Rabillard. — Procuration donnée par Josias Villeneau, marchand, demeurant au bourg d'Ars (île de Ré), à Daniel Lasseur, marchand au lieu de Saint-Savinien, pour le représenter au contrat d'apprentissage de Jacques Villeneau, son fils, avec Jacques Le Breton, maître charpentier de navires au lieu de Saint-Savenien (Saint-Savinien). — Déclaration des domaines et héritages que Gaspard Conte, laboureur à bœufs, possède en la seigneurie de Forgettes, faite à dame Suzanne Isle, veuve de haut et puissant Jean de Saulière, vivant chevalier, seigneur de Lescure, etc.

E. 204. (Liasse.)— 97 pièces, papier.

1670. — Procuration donnée par Marie Fagot, veuve de François Dissepierre, à Pierre Dissepierre, son fils, pour vendre un bateau appelé le *Petit-François*, du port de trois tonneaux ou environ. — Baillette du fief de La Garenne à Jacques Micheau par haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, et autres lieux. — Mariage de Jean Caillaud avec Élisabeth Brauld. — Charte-partie de Pierre Fillastre, marinier, maître de la barque l'*Espérance*, de Charente pour porter un chargement de lin de La Rochelle à Amsterdam, en Hollande, à l'adresse de M. Henri Van Heisse, bourgeois et marchand dudit Amsterdam. — Résiliation de la ferme passée entre honorable homme maître Mathieu Collineau, avocat en la Cour, juge ordinaire de Pons, et Jean Morineau, sieur de La Pollettière, demeurant à Saint-Savinien, après le payement des rentes dues à mademoiselle de Saint-Seurin. — Mariage de Daniel Peigné avec Marie Fonteneau. — Testament du sieur Robellin en faveur de Rullier, sa femme et ses enfants, etc.

E. 205. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1671. — Ferme d'une maison sise à Saint-Savinien par Élisabeth Adrien, femme et procuratrice générale de Jehan Martin, marinier, à David Le Fort, marchand audit bourg. — Procuration générale donnée par Bertrand Brauld, marinier, à Allebert sa femme. — Mariage de Daniel Nadaud, marinier, avec Élisabeth Brauld ; contrat signé par Daniel Manguet, Jean, Daniel, Jacob et Marguerite Adrien, etc. — Quittance donnée par damoiselle Henriette Ysle, fille majeure et de ses droits, demeurant à Saint-Savinien, à haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, Forgettes et autres lieux, demeurant en son logis noble dudit lieu de La Cave. — Vente d'une pièce de terre dans laquelle il y a une fontaine par Mathurin Bourdet et Daniel Guion, marchand, audit messire Claude Ysle, seigneur des Grois, etc. — Règlement de compte de la gestion de la tutelle des enfants Pascaud avec J. Rabillard, sieur de La Pousinière.—Testament de Mathurine Charrier, veuve de Pierre Gaschet. — Mariage de maître Jean Guetier, notaire et greffier de la baronnie de Champdollant, fils de Jean Guetier et Catherine Flandrin, avec Estelle Hémery, fille de défunt maître Hélie Hémery, vivant procureur au siége présidial et Élection de Saintes et échevin de ladite ville, et d'Anne Bellou. —Délaissement de fonds immobiliers de la terre et seigneurie de La Vigerie par Jacques de Laval, écuyer, seigneur de Ladou, père et légal administrateur de damoiselle Marie de Laval, sa fille, et damoiselle Marie de Montils, aux demoiselles Suzanne et Magdeleine de Montils, filles de défunt Charles de Montils, chevalier, seigneur de La Vigerie, et de dame Sara Ysle, de l'agrément de haut et puissant messire Isaac Ysle, chevalier, seigneur-marquis de Loire, et haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, ses cousins germains et beau-frère, etc.

E. 206. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1672. — Testament de Magdeleine Dezas, femme de Pierre Minguet. — Marché pour la réparation du four banal du grand prieuré, passé entre Nicolas Sevin, écuyer, sieur d'Aline, écuyer de Mgr Louis-Maurice de la Trémoille, comte de Laval, abbé du royal monastère Saint-Sauveur de Charrou, prieur de Saint-Savinien du Port, etc. — Marché par ledit Nicolas Sevin, écuyer, et deux charpentiers en grosses œuvres, pour raccommoder la couverture de l'écurie dudit prieuré, en présence de maître Jacques Rabillard, procureur fiscal de la seigneurie dudit prieuré. — Protestation faite par René de Tustal, écuyer, sieur de La Motte, demeurant au port d'Envaux, contre une consignation faite par Jérémie Melon, sieur du Cluseau, entre les mains de Jean Micheau, maître chirurgien à Saint-Savinien. — Mariage de Jean Aubel avec Lydie Esquier, « les solemnités de la religion de laquelle les parties font profession observées et gardées. » — Procuration donnée par Bertrand Brauld, marinier, à Magdelaine Allebert, sa femme.

E. 207. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1673. — Échange de vignes entre maître Jehan Dupont, notaire au comté de Taillebourg, et Simon Préault, tissier en toile. — Partage des biens de feu dame Frogier entre ses héritiers André Estourneau, Jean Marchesseau, etc. — Vente de dix-neuf boisseaux de sel par Sébastien Poitevin, marchand à Saint-Savinien, à Mathurin Fraigneau, voitu-

rier de Ruffec, en Poitou.— Sommation faite par Christophe Champenois, marchand à La Rochelle, fondé de procuration de Thomas Lahy, aussi marchand, au sieur Sébastien Poitevin, de payer 21 barils et 2 barriques de suif d'Irlande qui lui ont été livrés par ledit Lahy. — Vente d'un treuil de bois de chêne et ormeau par Daniel Hirand, marchand, à Michel Grollière, maître charpentier de grosses œuvres, etc.

E. 208. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1686-1690. — Acte d'assemblée pour la paroisse de Saint-Savinien. — Marché entre Bernard Guay et Pierre Joussemet de 23 barriques de sardines bonnes et marchandes de Douarnenez et Camaret. — Ferme par David Le Fort à Dominique Collas de domaines situés au village de Chevallon. — Transaction entre David Le Fort et Pierre Giraud. — Ferme par Samuel Belladon, chirurgien, à Jacques Meslier. — Mariage de Daniel Peigné avec Rebecca Gautreau. — Bail de métairie par haut et puissant messire Jean-Louis de Malzac, chevalier, seigneur de Monclas, Forgettes, Courjon et autres lieux, capitaine commandant le régiment Piémont-royal de cavalerie pour le service du Roi, à Jacques Rigeau. — Testaments : de Judith Billairet, en faveur de Jean, son père ; de Marie Fort, en faveur de sa mère. — Ferme par messire Louis Guibert, chevalier, seigneur de Landes et Coullonges, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, à Samuel Brousse, de la seigneurie de la Petite-Forêt. — Mariage de Pierre Meslier avec Jeanne Chault, etc.

E. 209. (Registre.) — in-4°, 292 feuillets, papier

1612. — Tuffé, notaire royal à Saintes. — Marché pour fourniture de pain entre Jean Benoist, garçon boulanger, et vénérable et discrète personne messire Jean Gaisne, prêtre-chanoine en l'église cathédrale Saint-Pierre de Saintes. — Révocation par messire Ambroise Buchant, prieur-curé de Saint-Roman-de Villers, de la procuration donnée au curé de Saint-Palais de Saintes. — Transaction entre Jehan Seguyneau, procureur au siége présidial de Saintes, Pierre-Jacques Fourestier, marchand, Pierre de Lamaure, Jehan Sanxay, maître apothicaire, et François Sanxay, hôte du *Mortier d'Or*, demeurant tous à Saintes, pour l'achat des meubles de feu sieur de Saint-Seurin, au lieu de Tonnay-Boutonne. — Transaction au sujet des marais appartenant à Daniel Farnoulx, à lui donnés par défunt Charles Farnoulx, sieur de La Clocheterie, entre Jeanne de La Cour, damoiselle, veuve de M. Charles Farnoulx, sieur de La Gatessière, vivant conseiller du Roi et lieutenant en l'Élection de Saintes, et maître Jean Sancé, faisant tant pour lui que pour André Jalleau et Arrivé Symon. — Procuration donnée par honorable homme maître Jehan Pitard, procureur au siége présidial de Saintes, à vénérable et discrète personne maître Élie Pitard, son fils, conseiller prédicateur de la reine Marguerite, maître ès arts libéraux et curé de Saint-Pardoul, à maître Bertrand-Lestellier, curé de Saint Nicolas de Coureilles. — Transaction entre Hélie Greneau, notaire royal, et maître Daniel Chasseloup, substitut de M. le procureur du Roi, adjoint aux enquêtes au siége présidial de Saintes, au sujet des sommes dues audit Chasseloup par feu René Greneau et Marie Boutin, veuve de Pierre de Montfort, seigneur de Chambon. — Vente par damoiselle Claire d'Auton, veuve du comte de Latour, vivant écuyer, sieur de Bonnemie, à vénérable et discrète personne maître Jehan Delavergne, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, de la somme de 200 livres tournois à elle due par noble homme Jehan Bureau, sieur de Lormont. — Vente d'un domaine noble par Gédéon Girault, marchand, à maître Luc Du Jau, sieur de Saint-Maurin, avocat en la Cour. — Transaction entre Louis Chaulieu, tailleur d'habits, et honorable homme maître Gaillard Tartas, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, et Élisabeth Poictevin, sa femme. — Procuration donnée par Marc Bouette, marchand à Saint-Jean-d'Angély, à maître Jacques Rocquemadour, procureur fiscal du comté de Taillebourg. — Quittance donnée par Henry Nibaud à Jean Nibauld, en présence de Daniel Eschasseriaux et Jehan Dunoys. — Marché passé entre honorable homme Bertrand You, sieur de Beauchal, maître des relais de Saintonge, et Jean Jeauneau, marchand, fermier en partie desdits relais. — Règlement entre maître Raphaël Taboys, sergent royal général ayant charge de François Dugoys, sieur de La Houssaye, avocat au Conseil privé, et la veuve Louis Desmier. — Obligation de 600 livres consentie au profit de maître Jehan Berton, conseiller et contrôleur en l'Élection de Saintes, par haut et puissant messire Louis de Pernes, chevalier, seigneur d'Épinac, Périgné et Mounatois, gouverneur pour le Roi de la ville et château de Saintes, et Guillaume de Pernes, écuyer, seigneur de Tanis, etc. — Transaction entre haut et puissant messire Charles de Courbon, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Saint-Léger, Biaigne, Sèvres et autres seigneuries, et François Sanxay, marchand, hôte du logis du *Mortier d'Or*. — Règlement de comptes entre noble homme maître Gaillard Tartas, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, damoiselle Isabelle Poictevin, fille de noble homme maître Isaac Poictevin, vivant sieur du Pourtal, greffier en chef au siége royal de Saint-Jean-d'Angély et l'un des pairs et échevins de ladite ville, et demoi-

selle Judith Robert. — Ratification de la vente de 14 aires de marais passée entre maître Daniel Chasseloup, substitut du procureur du Roi, adjoint aux enquêtes du siége présidial de Saintes, ayant charge de maître Pierre Arquessay, avocat en la Cour; de maître Daniel Eschasseriau, tant en son nom que comme mari de Marie Allaire et faisant pour maître Guy Allaire, son beau-frère. — Procuration donnée par haut et puissant messire Loys de Beleuil, chevalier, seigneur baron des baronnies de Cozes, Eschillais, La Ferrière, Étienne Moreschet, sieur de La Brécherie, et Abraham Mauvillain, marchand, à Jean Goguet, marchand à Cozes. — Ferme d'une maison avec jardin située en la rue des Balais, à Saintes, par Samuel Meschinet, sieur de Richemond, y demeurant, paroisse d'Escurat, à honorable homme Charles Forestier, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux.—Supplique adressée au lieutenant général par Pierre Bretinauld, écuyer, sieur de Plassay, Magesix, Pampin et autres lieux, à l'effet d'obtenir délivrance d'une expédition du contrat de mariage d'entre feu Antoine Bretinauld, écuyer, son père, et feu damoiselle Nicole Farnoux, sa mère; acte reçu par feu maître Jean Barbot, notaire royal. — Règlement de la succession de feu Jean Gombauld, écuyer, sieur de Champfleury, et demoiselle Lea de Cullant, entre Henry Gombauld, écuyer, sieur de Champfleury, damoiselle Élisabeth Herbert, son épouse, et maître Jehan Du Vigier, écuyer conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bordeaux et Chambre de Guyenne établie à Nérac. — Contrat de mariage entre Pierre de Mimbrelle, écuyer, sieur d'Escurat et de La Breuil, commandant une compagnie française au régiment de Piémont, fils de feu Robert de Mimbrelle, écuyer, sieur d'Escurat, et demoiselle Marie de La Roze, son épouse, avec demoiselle Marie de Pernes, fille de feu haut et puissant messire Jacques de Pernes, seigneur de Ronflac, gouverneur de la ville et château de Saintes, et de dame Renée de La Tourière.

E. 210. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1613. — Règlement d'intérêts entre haut et puissant messire Louis de Pernes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Ronflac, Espinac, Périgny, gouverneur pour le Roi en la ville et château de Saintes, et haut et puissant messire Louis de Boulainvilliers, seigneur baron de Bezaucourt et Chantaloup La Sausotte, tant en son nom que comme mari de dame Charlotte de Pernes.— Procuration donnée à maître André Resnier, notaire royal, juge-sénéchal des châtellenies de Meux, Saint-Germain de Vibrac, par haut et puissant messire Charles Chesnel, chevalier, seigneur de Meux et Saint-Germain, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie de ses gardes. — Acte requis des offres de payer 342 livres 12 sols, faites par haut et puissant messire Benoist Gombauld, chevalier des Ordres du Roi, seigneur de Méré, à maître Michel Meschinet, procureur au siége présidial de Saintes, chargé de procuration de Jacob de Lizinac, écuyer, sieur de Marlonges, et demoiselle Élisabeth de Comminges, sa femme. — Testament de Pierre Robert, laboureur à bœufs, demeurant au village de Perches, paroisse de Sauléon, en faveur de l'enfant qui naîtra de Anne Griffon, sa femme, dont elle est de présent enceinte. — Payement fait par Charles Bignet, sieur de Vizet, faisant pour haut et puissant messire Louis de Besnel, seigneur baron de Cozes, Eschillais et autres places, à Marie Papin, faisant pour damoiselle Catherine Caillet, relicte de maître Dominique Debourg, vivant docteur en médecine, et à présent femme de Samuel Fretard, écuyer. — Promesse de décharge faite par honorable homme maître Daniel Chasseloup, substitut de M. le procureur du Roi et adjoint aux enquêtes du siége présidial de Saintes, à maître Nathanaël Chasseloup, son frère, procureur audit siége, envers maître Guillaume Ruthin, greffier aux enquêtes dudit siége, etc.

E. 211. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1630. — Quittance donnée par honnête femme Anne Boureau, veuve de Josué Sauxay, vivant apothicaire, de Saintes, à honorable homme Pierre Huon, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux. — Bail d'une maison avec jardin, située au bourg de Cozes, par Pierre Guenon, bourgeois et marchand de Saintes, à honorable homme Jacques Marcou, docteur en médecine. — Accord entre François de Baculard, écuyer, demeurant à Saintes, et ses co-intéressés, contre Anne Cadier, femme de Jehan Jallais, marchand hôtelier du faubourg La Berthonnière. — Vente de terres par Yzabeau Peigné, veuve de Pierre Barcau, et Jehan Barcau, son fils, demeurant en la métairie de Jehan de Vaux, à honorable homme maître Jehan Chasseloup, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux. — Quittance à honorable homme Mᵉ Daniel Chasseloup, substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes au siége présidial de Saintes, par Vincent Matthieu, écuyer, sieur de Birac. — Procuration donnée à maître Marc Chauvet, procureur au siége présidial de Saintes, par Élisabeth Bayraud, relicte de Mathurin Rivière. — Obligation souscrite par Jehan Minuict, laboureur à bras à Chaniers, au profit de maître Guillaume Esneau, conseiller du Roi et juge magistrat en la sénéchaussée de Saintonge. — Obligation consentie au profit de Louis Cailleau, marchand à Saintes, par maître Josué Pichon, docteur en médecine à Jarnac-Charente.

E. 212. Liasse.) — 2 pièces, papier.

1709-1781. — Arrêts de la Cour du Parlement de Paris, ordonnant que les défenses faites aux notaires de se servir dans les testaments de témoins au-dessous de l'âge de 20 ans accomplis ne sont pas applicables dans les provinces du ressort qui se régissent par le droit écrit, ni dans celles qui se règlent par le droit coutumier, et dans lesquelles il est permis de disposer par testament avant l'âge de 20 ans accomplis, etc.

E. 213. (Registre. — In-4°, 100 feuillets, papier.

1784-1790. — Délibérations de la communauté des notaires de La Rochelle. — Assemblée des conseillers du Roi, notaires à La Rochelle, réunis dans la chambre syndicale, pour la liquidation de l'office de notaire avec les héritiers de maître Jean-André Rossignol. — Convoi à l'église Saint-Barthélemy de maître Guillaume Delavergne père, ancien doyen, et service pour le repos de l'âme du défunt par les religieux Augustins. — Mémoire contre l'exclusion des notaires de l'échevinage par le règlement du Corps municipal de 1774. — Nomination d'un député pour l'Assemblée générale, convoquée pour aviser aux moyens de subvenir aux nouvelles charges, dont la commune est menacée, notamment en ce qui regarde la construction d'un nouvel arsenal. — Observations de la communauté au maire au sujet de la milice bourgeoise. — Visite à M. Griffon, lieutenant général, à raison du décès de madame son épouse. — Mémoire pour maître Jacques Desuze, conseiller du Roi, notaire à La Rochelle, contre la communauté desdits notaires. — Liquidation de l'office de feu maître Pierre-Didier Fleury, notaire, à Michel-Joseph Le Moyne de Sérigny, chevalier, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, avec la quittance dudit chevalier de Sérigny. — Certificats en faveur du sieur Desuze, délivrés par les sieurs Duffay, seigneur du Haut-Vendré, de Laverne, seigneur-baron de Saint-Laurent La Barrière, de Beaucorps, baron de l'Isleau et La Bâcherie Mousnier, juge sénéchal d'Aunezay, L'Ériget, avocat au Parlement, etc. — Compliments à messire de Chatelaillon, grand sénéchal d'Aunis, sur la nouvelle dignité dont le Roi l'a honoré. Le grand sénéchal a reconduit la Compagnie jusqu'à la porte d'entrée « qui communique de la Cour de son hôtel au vestibule, « joignant la salle de compagnie où il l'avait reçue. » — Refus de la communauté de donner en commun à la Société de bienfaisance établie à La Rochelle, chaque membre en particulier étant libre de donner autant que ses facultés le lui permettent. — Visite à M. l'abbé de Coussy, nommé à l'évêché de La Rochelle, à la place de feu M. de Crussol. — Réclamation à l'Assemblé Nationale pour obtenir l'admission des notaires aux places de judicature, etc.

Communes et Municipalités.

E. 214. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1632. — La Rochelle. — « Estat par estimation des cens, rentes, redebvances, fermes et droictz patrimoniaulz cy devant appartenans à l'hostel de la ville de La Rochelle, réunis au domaine de Sa Majesté par ses lettres de déclaration données sur la réduction de la dite ville en son obéissance du mois de novembre 1628, registrées en la Chambre le 6 mars 1630, faict par nous, Charles Bailly, conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes, en présence de Monsieur Me Simon Dreux, conseiller du Roy en ses conseils, son advocat général en icelle pour M. le procureur général du Roy, suivant l'arrest de la de Chambre du 28 may 1632, intervenu sur le réquisitoire dudit procureur général, tant sur les comptes rendus de la trésorerie des deniers communs de la de ville des années 1575 par Me Marc Thévenin, de 1600 par Me Gabriel Couppe ; de 1623 par Mre Jehan Bernon, et sur celui de 1625 rendu en la de chambre par Mre Abraham Tessereau, que sur les tiltres de la dicte ville et inventaires d'iceulx dont doibt estre faict recepte des particuliers desnommés es chappitres cy apres comme s'ensuict. » — Rentes sur la grande boucherie. — Principaux censitaires : Jean Thévenin, écuyer, sieur de Gourville, Louis Auboyneau, etc.; — sur la petite boucherie : la fabrique de Saint-Sauveur ; Marie Conguart, veuve du sieur Le Goux, secrétaire du Roi ; Pierre Dubrois, pour une croisée faite en sa maison sise en Perrot, vers les murailles de la ville ; les héritiers de Jean Nicolas, échevin, sieur de Coureilles, de Michel Esprinchard ; Gargouilleau ; l'Église réformée, pour la baillette d'une place à bâtir un temple devant la place du Château ; Daniel de La Goutte ; Isaac Blandin, écuyer, sieur du Fief-Mignon ; Paul Mervault ; Nicolas Bertinault, conseiller au Présidial ; Marie Robin, veuve de Baal Compiègne, pour un moulin bâti sur le bastion de l'Évangile. — Places baillées à rente sur la ville neuve : les fabriqueurs de Cougnes ; logis des religieux du Perrot ; la fabrique de Saint-Sauveur ; les héritiers de François Manigault ; Jean Thévenin, sieur de Vaulgouin ; les héritiers de Daniel Goré, ministre ; Pierre Lefebure, ministre. — Fermes : de deux cavernes sous la tour de chef de ville, de la cohue de la Poissonnerie, de la Boucherie de Levescault, du barrage des portes de Cougnes, Saint-Nicolas-Neuve et des Deux-Moulins ; — de la part appartenant à la ville, des offices de courtiers nommés et reçus par

les officiers du Présidial et quatre bourgeois ; — des droits des maîtres chaussetiers, tondeurs, pintiers, savatiers, apothicaires, filaciers, etc. — Amendes pour contraventions par les boulangers, vendeurs de feuillards, cabaretiers, pour avoir vendu du vin pendant le service divin ; — des droits de la monnaie, — du collége, — de la conciergerie de l'échevinage, — des tours de la chaîne du « gros horloge, » etc.

E. 215. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1698-1782. — Arrêts du Conseil d'État, concernant : l'établissement de lanternes dans la ville de La Rochelle ; — la réorganisation du corps de ville ; — le payement de la dette du corps de ville à M. Durand de Lavaux-Martin, ci-devant titulaire de l'office de président de la sénéchaussée ; — enquête, par-devant l'intendant Bignon, sur les observations faites par les négociants sur l'exécution du nouveau règlement de police. — Règlement de la finance de l'office de conseiller du Roi, trésorier, receveur alternatif et mi-triennal des deniers d'octroi, dons, concessions, tarifs, subventions, impositions ordinaires et extraordinaires et des biens et revenus patrimoniaux de la ville et communauté de La Rochelle. — Adjudication du pavage de la rue et canton de la Porte Neuve. — Tarif des droits de minage. — Correspondance entre le maire Seignette, les officiers du corps de ville Rougier, Billaud, Gognet, Jouanne de Saint-Martin, etc., et l'intendant, relativement à la suppression des droits de minage sur le blé pendant trois ans, à la demande du sieur Perry, négociant. — Lettres patentes du roi Louis XV portant règlement de la constitution municipale de La Rochelle. « Le maire sera vêtu d'une robe écarlate, avec un chapeau de velours écarlate marqué de trois fleurs de lys d'or ; les échevins, d'une robe de satin noir, avec un chaperon de damas cramoisi à trois fleurs de lys d'or ; les autres officiers auront une robe de ratz de Saint-Maur, noir ; les archers de la ville porteront des habits bleus à parements rouges avec des hallebardes de velours chargées de nos armes et de celles de la ville. » — Mémoires de la chambre de commerce, signés Dufaur de Chatelars, Nairac, Chamois, sur les droits de minage prétendus par le fermier et le corps de ville sur les parties de grains introduites à La Rochelle, soit pour la consommation particulière de la ville, soit pour celle des provinces voisines. — Comptes rendus par les maire, échevins et officiers du corps de ville, de la contestation qui s'est élevée entre le fermier du minage et le sieur Carayon, — adjudication des baux pour l'entretien des pavés et chaussées, fontaines, casernes, arbres des places publiques, etc., par Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupréau, écuyer, seigneur des Grandes-Lasses, La Moulinette et autres lieux, président, trésorier de France de la Généralité et lieutenant particulier de la sénéchaussée et siége présidial. — Correspondance entre les officiers du corps de ville et l'intendant, concernant les dépenses de la ville. — Sommation de vider les lieux, après les avoir remis en état, faite à la ville par messire François-Louis Jouin de La Tremblay, écuyer, seigneur de Périgny, propriétaire de la maison affermée par la ville pour le logement du commandant de la province, le baron de Montmorency ; avec réserve de tous les droits dudit sieur de La Tremblay, à l'occasion des loyers échus. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant aux officiers municipaux de vider la maison du sieur de La Tremblay, dans la quinzaine, à compter du jour de la signification du présent arrêt, et les obligeant à faire murer les six portes qu'ils avaient fait ouvrir pour communiquer aux bâtiments voisins et rétablir la cheminée qu'ils avaient fait abattre. — Délibération du corps de ville et consultation de Desperoux et de Bussac, avocats, au sujet des réparations à faire à l'égout qui servait à recevoir les eaux de la commanderie du Temple. — Habillement des archers de la ville. — Correspondance entre le sieur Pichon et l'intendant, le contrôleur général, etc., au sujet de l'office de receveur de la ville. — Supplique adressée au contrôleur général par les membres du corps de ville, à l'effet d'obtenir l'exemption de la taille pour les Rochelais possédant des vignobles et autres domaines aux environs de la ville. — Correspondance entre le maire, M. de Malartie, et l'intendant, concernant la constitution du corps municipal et les changements proposés à cette constitution. — Mémoires adressés à l'intendant par les officiers de la sénéchaussée et siége présidial sur le salaire de l'inspecteur et des gardes de police. — Clauses et conditions du bail au rabais de l'entretien des fontaines et bassins sourciaux de la ville, etc.

E. 216. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1711-1788. — Projet d'un nouveau tarif des droits d'octroi de La Rochelle. — Mémoires de la Chambre de commerce du pays d'Aunis sur l'augmentation proposée des droits d'octroi. — Inventaire des pièces à joindre aux lettres de M. Senac de Meilhan au contrôleur général et à M. de Boullongne sur les octrois de La Rochelle. — Lettre adressée à M. M..., pour combattre les observations sur l'article XV du règlement joint au tarif des octrois de La Rochelle. — Demandes du contrôleur général et réponses de l'intendant concernant les octrois. — Arrêt du Conseil d'État et tarifs des droits d'octroi suivis de l'état des privilégiés, comprenant le lieutenant général commandant, l'évêque, le commandant, le lieutenant du Roi, le major de la

place, l'aide-major, le capitaine des portes, l'inspecteur des troupes, le directeur des fortifications, le maire, le procureur du Roi, les trésoriers de France, le secrétaire du Roi, les officiers et ouvriers de la Monnaie, les munitionnaires de Sa Majesté et directeurs de la Compagnie des Indes, les religieux de la Charité, les religieuses hospitalières, l'hôpital général, l'adjudicataire de la fourniture des fagots et bûches pour les corps de garde et casernes.—Arrêt du Conseil d'État concernant la réunion des offices de receveur et contrôleur des octrois au corps de ville. — Cautionnement du sieur Jean Pichon, comme receveur et contrôleur des deniers communs, signé Billan de Lerdaine, F. Béraud, Vincent Bureau, Bigotteau, Marsaud, Valin, P. Lamarque, Des Barbalières, Deyssautier, Nicolas Morel, Guillotin et Maurichère. — Ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil qui condamne les sieurs Pilier, négociant à La Rochelle, et Pierre Robert, de Fontenay-le-Comte, au payement des droits d'octroi sur cent caisses de savon conduites à La Rochelle et déclarées en passe-debout pour Fontenay. — Supplique à l'intendant par les fermiers des octrois, les sieurs Le Grix, Goguet, Carayon, Rasteau, Beaupied-Duménils, Thouron frères, Nairac, etc., relative aux pertes qu'ils ont faites sur la ferme des octrois, à l'établissement et à l'augmentation des droits sur les vins du pays et à l'adoption d'un règlement servant de loi, tant pour les fermiers que pour les redevables. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux défendant aux directeur et employés de la régie de percevoir les droits de détail sur les vins et boissons entrant dans la ville, etc.

E. 217. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1733-1756. — Délibérations du corps de ville de La Rochelle au sujet de la prorogation de bail accordée aux fermiers de l'octroi.— Baux des octrois aux sieurs Claude Chassot, présentant pour cautions : Pierre-Louis-Nicolas Meulan, écuyer; Jean Vaultier, sieur du Seuil, conseiller du Roi intéressé dans ses fermes; Pierre Cotte de Fer, conseiller secrétaire du Roi; Louis Bille, secrétaire du Roi près le Parlement de Rouen; Jean Rousselet, contrôleur ordinaire des guerres; et Jacques Gillette Desmaisonsneuves. — Adjudication au sieur Furcy Legrix, approuvée par les intéressés à la ferme des octrois, J. Carayon, Paul Vivier, Goguet, Rasteau fils aîné, Vincens, les officiers du corps de ville et l'intendant Baillon.

E. 218. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1734-1788.—Situation des revenus de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle. — État de la finance et du produit des offices de receveurs et contrôleurs des octrois de la ville — Logement des officiers généraux. — Revenus de la la ville en 1734 : 121,119 livres. Charges ordinaires, 84,258 livres; dépenses extraordinaires, 45,570 livres; excédant de dépenses, 8,709 livres. — Revenus en 1741 : 101,932 livres 10 sous; charges, 90,042 livres 9 deniers; excédant des recettes, 11,890 livres 9 sous 9 deniers. — Principales dépenses : corps de ville, 4,250 livres; présidial, 4,779 livres; logement des officiers du gouvernement de La Rochelle, 16,440 livres, etc.; pension annuelle aux Jésuites, 2,000 livres; entretien des Écoles chrétiennes, 1,500 livres; Académie royale, 150 livres; feu de joie, 400 livres. — Revenus en 1777 : 140,901 livres 9 sous; gages, 144,877 livres 17 sous 7 deniers. — Recettes en 1788, égales aux dépenses, 139,587 livres 5 sous 1 denier. — État signé Le Roy de La Boissière et présenté par MM. Philibert Pichon, receveur, et de Normandie, procureur, etc.

E. 219. Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1771. — Comptes rendus des recettes et dépenses de l'octroi par Martin Mallandrin, conseiller du Roi, receveur et contrôleur des deniers d'octrois, revenus patrimoniaux, impositions ordinaires et extraordinaires de la ville de La Rochelle, par Jean Pichon, commis par les maire et échevins, en remplacement de feu Mallandrin, et par René-Claude Beaupied Duménils. — Recette en 1735 : 45,815 livres; dépenses : 41,652 livres 5 sous 5 deniers. — Recette en 1743: 21,824 livres 11 sous 6 deniers; dépenses : 38,693 livres 10 sous 4 deniers. — Recettes en 1755 : 9,744 livres 2 sous 1 denier; dépenses: 16,298 livres 6 sous 2 deniers. — Le compte de 1758 porte le contrôle des intéressés dans les fermes, les sieurs Rasteau l'aîné, Vincens, J. Carayon, E. Bonfils, Paul Vivier, Goguet, Guillaudeau, P. Rasteau, Legrix jeune, Thouron frères, etc.

E. 220. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1737-1755. — États des payements ordonnés par MM. les officiers du corps de ville de La Rochelle être faits par messire Martin Mallandrin, receveur des deniers communs, dons et octrois, sur la somme de 24,700 livres, prix d'un quartier du bail du fermier des octrois, visés par les officiers du corps de ville, parmi lesquels on remarque Valin, Boutiron, Habert, Guillotin, et l'intendant Barentin.

E. 221. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1741-1760. — Rôles dressés par les intendants de

Pleurre, de Blair, Baillon et Barentin, des sommes à payer pour le dixième, par quartier, sur les charges assignées sur les octrois de La Rochelle. En 1741, les rôles s'élèvent à 601 livres 6 sous 4 deniers ; en 1745, à 2,359 livres 6 sous 8 deniers ; en 1750, à 1,402 livres 7 sous 9 deniers ; en 1755, à 1,431 livres 2 sous 6 deniers ; en 1760, à 2,641 livres 13 sous 6 deniers, — Principaux articles : gages, appointements et gratifications des officiers du corps de ville ; pensions, gages des officiers du Présidial et de l'Élection, logements des officiers généraux et majors, rentes et indemnités, etc.

E. 222. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1756-1772. — États mensuels des produits des droits d'octroi anciens et nouveaux dus par les cabaretiers et autres débitants, sur les vins, eaux-de-vie et autres boissons par eux vendues en détail à La Rochelle (bail de messire Pierre-Joseph Chrestien). — En 1765, la récapitulation de ces états donne les résultats suivants pour le mois de janvier : Notre-Dame : 82 barriques 17 veltes vin, 1 barrique 15 7/8 veltes d'eau-de-vie, formant un total de 516 livres 12 sous 6 deniers ;— Saint-Nicolas : 68 barriques 25 veltes de vin, 3 barriques 6 veltes eau-de-vie, 456 livres 3 sous 7 deniers ; — Porte-Neuve : 65 barriques 23 veltes 1/4 vin, 1 barrique 17 veltes eau-de-vie.— Total : 410 livres 7 sols 6 deniers.—État des boissons et marchandises déclarées par les particuliers au bureau du havre pour entrer dans le magasin de l'entrepôt et être ensuite chargées pour les îles françaises d'Amérique. — États des droits d'octroi sur les eaux-de-vie fabriquées par les bouilleurs de La Rochelle : 1,463 veltes, en 1765, réparties entre les sieurs Vigier, Guesdon, de Pont, Jousseaume, Boisdon, etc. — Franchises d'octroi pour les privilégiés.— Comptes rendus par Claude Beaupied-Duménils, receveur général des octrois, du produit des cantines militaires. — Produits généraux, s'élevant, en 1771, à 49,810 livres 5 sous 6 deniers octrois à l'entrée, au détail ; 29,525 livres 8 sous 6 deniers ; total général des deux fermes : 91,704 livres 8 sous 1 denier.

E. 223. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1772-1788. — État des impositions pour logement du gouverneur général du pays d'Aunis, M. le duc de Laval, le prince de Montmorency et les autres officiers de la province. — Frais de casernement et de logement militaires. — Gratifications des gardes étalons. — Régiment d'Enghien — Corps royal du génie. — Régiment de Forez, d'Orléans, de Brie, de Vermandois, de Conty, de Berwick et de Walsh. — Corps royal d'artillerie, du génie et des employés de la fortification. — Régiment de Royal-Corse. — Ordonnance de l'intendant Senac de Meilhan et délibération du corps de ville sur le numérotage des maisons de La Rochelle. — Taxe du pain par les officiers lieutenants généraux de police. — Septembre 1776 : pain de minot, la livre, 2 sous 6 deniers ; miche de cinq livres, 2 sous 3 deniers. — Fine fleur de froment vendue au Temple par les panetiers et marchands forains en pains ronds de dix livres et au-dessus, 2 sous 1 denier ; — pain de froment, 1 sou 10 deniers ; — fleur de panetier, 1 sou 7 deniers ; — gruau ou méture, 1 sou 2 deniers. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle, Regnaud, procureur du Roi ; Seignette, Raoult, procureur du Roi aux traites ; Bérard, commissaire du corps de ville ; Pondeveau, prieur de la Charité ; projet d'arrêt du Conseil d'État, procès-verbaux de visite par les médecin et chirurgien, Destrapières, doyen du collége royal de médecine, et Gabaude, professeur de chirurgie, concernant la fermeture du cimetière de la paroisse de Saint-Sauveur et l'établissement d'un nouveau cimetière. — Ordonnance de police rendue par les officiers de la sénéchaussée et siége présidial ; lieutenants généraux de police : Seignette, Grissot de Passy, Cassou, Viette de La Rivagerie, Rougier, Laboucherie de Varaise, Gilbert, Moine Du Vivier, Macault et Alquier, concernant la propreté et liberté de circulation des rues. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle, le baron de Breteuil, le contrôleur général Seignette et le chevalier de Malartic, maire de La Rochelle, au sujet d'une émeute occasionnée par un arrêt du Parlement fixant à La Rochelle le même tarif pour la taxe du pain qu'à Rochefort, d'après l'avis de l'Académie des sciences, etc.

E. 224. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1714-1775. — Projets de lettres patentes du roi Louis XV concernant la réorganisation du corps de ville de La Rochelle. — État des charges annuelles à payer par ladite ville. — Observations sur les lettres patentes et l'état des charges qui précèdent. — Observations sur la fidélité des Rochelais : « Les malheurs terminés en 1628 furent en grande partie l'ouvrage des étrangers ; tout fut tranquille jusqu'en 1651 que le comte Du Dangnion, commandant dans le pays d'Aunis, ayant abandonné le parti de la cour, voulut faire une place d'armes du château de La Rochelle. Les Rochelais, attachés à leur prince, lui annoncèrent la défection du comte, contre les entreprises duquel ils s'étaient déjà précautionnés ; ils secondèrent très-bien les troupes de M. d'Estissac, qui réduisit La Ro-

chelle. » — État de la visite faite par le sieur Huet, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef de La Rochelle, en présence des maire et échevins, pour reconnaître les maisons et emplacements qu'il faut prendre pour ouvrir une rue de communication dans la prolongation de celle de l'hôpital Saint-Louis, jusqu'à la Grande-Rue. — Correspondance et minutes de lettres des intendants Dupleix et de Meilhan avec le maréchal de Senecterre, les sieurs Langlois, Jouanne de Saint-Martin, relative à l'acquittement des dettes de la ville. — Assemblée des notables, composée, outre le sieur Des Granges, maire, des sieurs Cotteby, chevalier de Saint-Louis, pour la noblesse; Raoult, procureur du Roi des traites pour les juridictions; Laleu, notaire; Charault, lieutenant du premier chirurgien du Roi; Carayon, négociant; Garreau, Poupet et Bernier, concernant l'acquittement des charges et dettes de la ville. — État des dépenses en argent et en nature dont la ville de La Rochelle est tenue relativement au service militaire. — Imposition de 30,000 livres sur la ville, etc.

E. 225. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1718-1786. — État des offices municipaux créés pour les différentes villes de la Généralité de La Rochelle, de ceux desdits offices levés par les communautés ou par des particuliers, et de ceux qui restent à lever, avec le prix de la finance de chacun. — Fixation de la finance des offices municipaux à rétablir dans la Généralité. — Mémoire concernant les eaux de Lafond et un projet économique pour les nouvelles fontaines à construire à La Rochelle. — État des paroisses de la subdélégation de d'Aligre, contenant la nature et le produit estimatif des biens communaux de ces paroisses, dont plusieurs leur sont contestés par le seigneur de Benon. — État des impositions supportées par la Généralité pour le service militaire. — Cession de la maison des casernes par le sieur Philippe Magné aux habitants de Saint-Savinien, représentés par leur syndic Pierre Pouvert. — Ordonnance de l'intendant Baillon nommant les sieurs Cailleau et L'Évesque pour gérer et administrer les fruits, profits et revenus des prairies engagées de la paroisse de Saint-Sorlin-de-Sesehaud.

Produits de 3 deniers par pinte, dus à titre d'octroi à la ville et communauté de Pons par les cabaretiers de ladite ville. — Réponse aux prétentions du fermier des aides: « La Généralité de La Rochelle n'est, à proprement parler, qu'un grand vignoble qu'a nécessairement formé l'ingratitude du terrain, qui se refuse à toute autre culture. Les vins qui y croissent étant extrêmement faibles et n'ayant aucune qualité, ne peuvent avoir de débouché au dehors; on est forcé de les consommer sur les lieux et d'employer ce qui excède la consommation à la fabrication des eaux-de-vie; ces vins sont par là à si bas prix que, dans les récoltes un peu abondantes, ils ne se vendent que 15 à 20 livres le tonneau composé de mille pintes. La nécessité de les consommer, le peu qu'ils coûtent, ont mis le peuple dans l'habitude de ne pouvoir s'en passer... Les labourages des vignes, dans l'Aunix seul, coûtent près d'un million... Tout le commerce consiste dans la fabrication des eaux-de-vie et dans les armements pour l'Amérique. Que serait-ce si la fabrication des eaux-de-vie devenait plus coûteuse, si cette foule d'artisans et d'ouvriers employés aux navires voulait retrouver sur ses salaires et ses ouvrages les droits de détail sur le vin que le fermier des aides veut établir? » — Tarif des droits d'octroi à La Rochelle. — Logement des troupes dans les villes de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély. — Offices municipaux dans les subdélégations de Cognac, l'île de Ré, Marans, Rochefort-Charente, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, Saintes, Marennes et l'île d'Oleron. — Quittance donnée aux habitants de Pons par Lenormand, trésorier général du marc d'or, des Ordres du Roi. — Bordereaux des sommes recouvrées par le receveur du bureau des droits du Roi au Château d'Oleron. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux, autorisant la levée sur les octrois de l'île d'Oleron d'impositions pour planter des pieux d'amarrage dans le chenal de la Perrotine, pour le curement du chenal de la gabarre, la réparation des dégradations des canaux, etc.

E. 226. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1767-1783. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle et les officiers municipaux de Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Cognac et La Rochelle; le baron de Montmorency et les ministres de Courteilles, de Lessart, de Fleury, de La Boullaye, etc., concernant: la levée des impositions d'octroi pour le service militaire; — les moyens de remédier aux différentes causes d'insalubrité locale de Rochefort; — le transport provisoire à Charente des malades de la garnison ou des troupes de débarquement, d'après les ordres du marquis de Ségur. — Arrêts du Conseil d'État concernant: une imposition de 2 sous par muids de sel ras, mesure rase de Brouage, sur les marais de Brouage et de la Seudre; — les réparations à la flèche du clocher de l'église paroissiale de Marennes; — le curage du canal de délestage de la Seudre, etc.

E. 227. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1723-1787. — ROCHEFORT. — Entretien des réverbères. — Mémoire sur l'augmentation de la taille. — État des arrêts en vertu desquels se fait la perception des an-

ciens et nouveaux octrois. — Mémoire concernant l'administration de la ville, au point de vue des finances, de la police, des enfants trouvés. — Arrêts du Conseil d'État autorisant une augmentation d'octrois sur les eaux-de-vie, vins, bûches, fagots et futailles. — Adjudication du bail des anciens et nouveaux octrois. — Procès-verbal de visite et d'estimation de la maison Darzac, servant d'hôtel de ville à Rochefort. — Lettre de l'intendant à M. de Vergennes, concernant la levée des plans de la maison du comte de La Touche-Tréville, qui doit être acquise pour y établir le Palais de justice et l'Hôtel-de-Ville. — Baux des octrois. — Ordonnance de l'intendant de Blair de Boisemont, concernant le règlement pour la régie et perception des droits d'octroi de Rochefort. — Bail d'une maison pour servir de caserne, par le sieur Jean Busseau Du Pontreau, employé dans les vivres de la marine, aux maire et échevins de Rochefort. — Fixation des appointements des commissaires de police. — Enlèvement des boues et immondices. — Appointements du secrétaire-greffier. — Toisé et estimation des réparations faites aux casernes, par les experts Pierre Gaffary et Charles Charpentier. — Adjudication de la fabrication de deux robes noires de satin et de huit autres robes noires de Ratz de Saint-Maure, des chaperons, collets et chapeaux à l'usage des officiers municipaux. — Location de maisons pour servir de corps de garde ; — ordonnances de l'intendant de Reverseaux et correspondance au sujet de la perception de l'octroi, entre les intendants de La Rochelle, Lochet de Vaudidon, maire de Rochefort, et les officiers du corps de ville, etc.

E. 228. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1722-1785. — Comptes rendus des recettes et dépenses par maître Jean-Baptiste Morin, greffier en chef de la Maîtrise des eaux et forêts de Saintonge et Aunis à MM. les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Rochefort, des taxes d'industrie. — Comptes des recettes et dépenses des droits d'octroi par Louis Richard, receveur de Rochefort. — Budget des revenus de la ville, signé Gueslon, maire. — États des payements ordonnés par MM. les officiers du corps de ville de Rochefort et faits par le sieur Pichon, receveur des octrois. — Comptes des recettes et des dépenses sur les octrois municipaux et deniers patrimoniaux, par Jacob Legeard ; — comptes : pour la fourniture d'une robe à un officier de ville, s'élevant à 156 livres 13 sous ; — pour l'habillement de deux tambours de ville, 98 livres 6 sous.

E. 229. (Liasse.) — 150 pièces, papier, 1 plan.

1719-1787. — Mémoire présenté par les officiers municipaux de Rochefort à M. Hue de Miromesnil, chancelier de France, contre la réunion à la charge de lieutenant général du bailliage de l'office de lieutenant général de la police. — Supplique présentée à l'intendant de La Rochelle par Jacques-Hector Percheron, chargé de l'enlèvement des immondices de Rochefort, au sujet de la maintenue de son adjudication. — Arrêt du Conseil d'État concernant les moyens d'acquitter les offices municipaux de Rochefort. — Déclaration du roi Louis XV pour l'établissement d'un hôtel de ville à Rochefort. — Ordonnance de police concernant la propreté et la salubrité de la ville, l'enlèvement des bouriers, les encombrements des rues par les entrepreneurs de bâtisses et autres, le nettoiement des ruisseaux à l'heure annoncée par la cloche des Capucins, l'inscription des noms des rues, etc. — Rapport et avis sur un droit de minage perçu à Rochefort par les fermiers des halles et minages, dont les boulangers demandent à être déchargés à l'avenir. — Certificat de bons services délivré au sieur Du Rocher, fontainier à Rochefort, par Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy et de Fontaine Guerrin, conseiller du Roi en tous ses conseils, secrétaire d'État ayant le département de la marine et des fortifications. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le chancelier, au sujet de l'augmentation de taxes accordée par les officiers de police aux charretiers et crocheteurs, et dont se plaignent les membres de la Chambre de commerce. — Plan et estimation des terrains nécessaires à l'établissement d'une batterie de canons et de mortiers pour exercer la brigade d'artillerie de Rochefort au tir du canon et au jet des bombes. — Règlement de police urbaine de Rochefort, signé : Hébre de Saint-Clément, maire ; de Rorthais de Saint-Hilaire ; Orceau, Du Laurens, Alzais, échevins ; Grabeuil, Guérin, Lefebvre, Tayeau, Bessat, Terrieu, conseillers ; et Goulard, procureur du Roi. — Minutes de lettres de l'intendant au ministère, concernant les mesures à prendre pour la salubrité de Rochefort.

E. 230. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1719-1789. — Liste des sujets proposés à l'intendant pour remplacer les officiers municipaux de Rochefort en commission. — Correspondance entre les ministres Rouillé, comte de Saint-Florentin ; Berger, le duc de La Vrillière et les intendants de La Rochelle, concernant : les nominations des maires Niou et Gaschet Desmarais et des échevins Clerjeau, Gaschet père, Richard et Fouré, etc. ; — le rétablissement des six conseillers perpétuels créés dans l'Hôtel-de-Ville par la déclaration de l'établissement ; — l'envoi au maréchal de Senecterre du brevet de nomination du sieur Fouré comme maire ; — les

nominations des sieurs Fichon, maître particulier des eaux et forêts d'Aunis et de Saintonge et subdélégué de l'intendance de La Rochelle ; Du Laurens, etc., aux fonctions de maire. — Procuration donnée par messire Charles-Auguste Levassor, comte de Latouche-Tréville, chevalier, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales de Sa Majesté, commandant sa marine au port et département de Rochefort, y demeurant, et dame Marie-Françoise de La Ville, son épouse, pour la vente de la maison et hôtel de Tréville, situés rue des Fonderies. — Minutes des lettres de l'intendant aux officiers municipaux et au contrôleur général pour l'acquisition par la ville de Rochefort des hôtels de Tréville et de Turpin. — Nature des octrois et autres droits accordés à la ville de Rochefort, leur produit et les titres en vertu desquels elle en jouit. — Arrêts du Conseil d'État portant création des divers octrois. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle et un membre de la Compagnie des offices d'octrois, le sieur Demas, allié du ministre des affaires étrangères Amelot, de M. de La Houssaye et parent du comte de Tavannes, concernant la perception des octrois de la ville. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant la perception des octrois. — Suppliques au contrôleur général de L'Essart par Le Geard, conseiller du Roi, trésorier de la ville de Rochefort, pour obtenir le remboursement de ses offices de trésorier et de contrôleur, supprimés par arrêt du Conseil d'État. — Délibérations du corps de la noblesse, des officiers militaires et du clergé, relativement au recouvrement et au maintien des priviléges de la ville de Rochefort, — Lettres des ministres de Maupeou, de L'Averdy, duc de Choiseul, duc de Praslin, à M. Du Laurens, médecin de la marine, échevin, puis maire de Rochefort, au sujet des désagréments qu'il a éprouvés de la part de deux gens de robe dans l'exécution du règlement pour la police de Rochefort.

E. 231. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1718-1789. — Baillettes de vingt boutiques affermées par le sieur de La Martinière, maire et capitaine de la ville de La Rochelle. — Correspondance entre les ministres Amelot, de Villedeuil, le duc de La Vrillière, comte de Saint-Florentin ; de L'Averdy, Perrier, Rouillé et les intendants de La Rochelle, concernant : la nomination du sieur Gaudriaud (ou Gauderiaud), avocat, aux fonctions de maire de Saintes ; — l'envoi à M. de Senecterre de la liste des officiers municipaux de Rochefort ; — la supplique des habitants de l'île d'Oleron, signée entre autres comte de Lacarre, capitaine d'infanterie ; L'Estrade, Vacherie, médecin ; Pierre Charlet, bourgeois; le marquis de Vallée, colonel d'infanterie ; Desbordes, chevalier de Saint-Louis ; Compère jeune, Angibaud, Guillotin de Fougeré, coseigneur de la baronnie de Ponthezières ; Guillotin de Gonthière, officier de la marine royale ; de Tizon, officier au régiment de Vermandois, pour demander l'autorisation de s'assembler à l'effet de nommer deux syndics généraux chargés de veiller aux intérêts de l'île, et la nomination du sieur de Court, capitaine d'infanterie, aux fonctions de syndic général ; — la validité de l'élection d'un protestant en qualité d'échevin à Rochefort, etc.

E. 232. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 7 plans.

1732-1789. — Saintes. — Extraits des délibérations du corps de ville signés par le secrétaire Mareschal, concernant : les dettes de la communauté, par suite du casernement des troupes ; — la perception des octrois sur les boissons et la boucherie, et les droits d'exemption prétendus par les gentilshommes et le clergé. — Comptes rendus des recettes et dépenses, des deniers d'octroi, par le trésorier syndic receveur, aux échevins et autres officiers municipaux.—État de situation de la ville de Saintes, signé par Gaudriaud, maire, et Guenon, lieutenant de maire. — Procès-verbaux d'état des lieux de maisons situées auprès de la Porte-Aiguière, dressés à la requête des sieurs Lagarde, tireur de pierres, etc. — Rentes constituées par les officiers du corps de ville au profit des sieurs Arnauld-Guillaume Gaudriaud, maire et colonel de Saintes ; Jérémie Mercier, maître en chirurgie ; René Vieuille, curé d'Écoyeux ; Jacques Arnauld, François Goussé de Saint-Remys, avocat en la Cour. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'acquittement par forme d'avances sur les fonds de la province des frais de casernement que la ville de Saintes ne peut acquitter en ce moment.— Arrentement de la maison dite le Petit-Saint-Jean, faubourg de La Bertonnière, au corps de ville, par haut et puissant seigneur messire Étienne-Louis Guinot, marquis de Guinot, Monconseil et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de ses troupes et commandant pour lui à Kolmarck, en Haute-Alsace. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, le maréchal de Senecterre et le duc de La Vrillière, concernant la continuation du sieur Gaudriaud dans les fonctions de maire. — Projet pour établir un nouvel octroi. — Renseignements sur les dépenses militaires.—Plans : d'une partie de la rue Saint-Vivien, faubourg de la ville de Saintes, levés par ordre des trésoriers des finances C. de Beaupréau, Dupaty de Clam, Massias et Gilbert ; — des rues de l'Arceau (faubourg Saint-Eutrope), d'une rue de servitude pour conduire à la Charente ; — de la rue du

Pérat faubourg Saint-Palais ; — de la rue des Ballais ; — de la rue de La Bertonnière ; — du quartier de la Place Saint-Pierre ; — de la petite rue conduisant de la rue de La Bertonnière à la Charente et au port de Laubarrée. — Dettes de la ville. — États : des magasins et écuries pour servir au logement de la cavalerie ; — des mémoires fournis par les ouvriers qui ont travaillé aux casernes de l'Hôtel-de-Ville ; — des pertes et non-valeurs sur le rôle de l'imposition faite sur les habitants de la ville et faubourgs de Saintes par suite d'indigence ou de décès des contribuables. — Imposition de 1,770 livres 16 sous 6 deniers. — Principaux contribuables : paroisse Saint-Pierre : de La Varenne, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous ; — veuve Rabotteau, 1 livre 17 sous ; — Thomas de La Taboisière, 9 livres 8 sous ; — Huon, avocat, 6 livres ; — paroisse Saint-Maur : de Fonremy, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous ; — paroisse Saint-Michel : Méneau, maître ès arts, 5 sous ; — d'Angibaud, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous ; — paroisse Sainte-Colombe : Jaubert, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous ; — demoiselles Vaslin, 1 livre 10 sous ; — faubourg Saint-Palais : Louis Corbineau, chirurgien, 2 livres 8 sous ; — Mesteraud, 4 sous ; — Nadaud, 8 sous.

E. 233. Liasse. — 72 pièces, papier.

1731-1788. — Comptes des recettes et dépenses des deniers communs présentés par le receveur des aides et octrois de Saint-Jean-d'Angély. — Extraits des délibérations du corps de ville au sujet de la levée des octrois. — Quittances et comptes du sieur Claude-Alexandre de L'Estang, directeur des aides et des droits d'octrois de la ville et Élection. — Correspondance entre les officiers du sénéchal de Saint-Jean-d'Angély et M. le comte de La Tour-du-Pin, au sujet de la police nocturne de la ville. — Arrêt du Conseil d'État autorisant la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville. — Plaintes portées par les officiers du sénéchal de Saint-Jean-d'Angély contre M. Valentin, avocat et maire, prévenu d'injures envers le sieur Héry, ci-devant maire, lieutenant général criminel de la sénéchaussée. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux concernant une contravention aux règlements de voirie de la ville de Saint-Jean-d'Angely.

E. 234. Liasse. — 2 pièces, parchemin, 34 pièces, papier.

1736-1746. — États des dépenses faites dans la ville de Saint-Jean-d'Angély pour les loyers des maisons, écuries, et réparations faites en celles. — Extraits des délibérations du Conseil tenu en Hôtel-de-Ville, et échevinage de Saint-Jean-d'Angély concernant les octrois. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la levée d'une somme de 6,149 livres 2 sous 11 deniers sur les habitants de Saint-Jean-d'Angély pour le logement des gens de guerre. — Supplique de Jean Guionnet à l'intendant pour être déchargé de l'imposition comme indigent. — États des créanciers de Saint-Jean-d'Angély qui doivent être payés sur la somme imposée par arrêt du Conseil d'État sur les habitants de ladite ville. — Correspondance entre M. de Bonnegens et l'intendant de La Rochelle, concernant les états précédents. — État de ce qui est dû pour les loyers des casernes et écuries de la ville de Saint-Jean-d'Angély, etc.

E. 235. Liasse. — 28 pièces, papier.

1749-1780. — Marans, ou Aligre. — Défense du Parlement de percevoir un droit de 4 sous par charge de cheval, droit qui, depuis cinquante années, était perçu sans titres sur les grains qui sortaient du marché de Domfront, en Normandie, par Billy, fermier de MM. de Surlandes et Chevereau. — Mémoire pour les habitants de La Rochelle, du pays d'Aunis, de l'île de Ré et îles adjacentes, au sujet du procès pendant en la sénéchaussée de La Rochelle entre Jean Morisson, fermier des droits des halles, minage, etc., prétendus annexés à la seigneurie de Marans, et Jacques Butraud, marchand au gué de Belluire en Poitou. — Mémoires pour Étienne-Claude d'Aligre, président au Parlement, seigneur de Marans, contre les prétentions des habitants de La Rochelle et autres, pour servir de réponse à un mémoire qui paraît sous leur nom. — Extraits des aveux, dénombrements de la terre de Marans rendus au Roi par Loys et François de la Trémouille, comtes de Benon et de Guines, vicomtes de Thouars, princes de Thalmond, seigneurs des îles de Ré et de Marans. — Inventaire des titres produits par M. le président d'Aligre. — Observations des habitants de La Rochelle sur le mémoire qui porte le nom de M. d'Aligre, mais « dont l'auteur a oublié de faire parler M. d'Aligre avec la décence convenable à un président à mortier, » et qui, « à défaut de titres, est rempli d'invectives. » — Mémoire au sujet du minage de Marans. — Arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Paris, ordonnant à messire François de Mesgrigny, chevalier, comte de Bueil, Marans et autres lieux, de présenter à l'intendant Begon les titres justifiant les droits qu'il prétend sur le péage, saunage, coutume, minage de Marans. — Minutes des lettres de l'intendant de La Rochelle aux ministres Orry, comte de Maurepas ; Necker, concernant le droit de minage, objet d'une contestation entre les seigneurs de la terre d'Aligre, ci-devant

Marans, la ville de La Rochelle et les autres villes de Poitou et d'Aunis. — Arrêt du Conseil d'État commettant l'intendant de La Rochelle pour entendre les dires des habitants de La Rochelle contradictoirement avec le seigneur de Marans. — Arrêts du parlement de Paris portant règlement pour le minage de Marans, à la suite de procès : entre Jean, sire de Beuil, chevalier des Ordres du Roi, comte de Marans, grand échanson de France, et les maire et échevins de la ville de Niort; — entre Étienne Vivien, marchand à Niort, et Jean de Vignier (ou Verguier), fermier général du comté de Marans; — entre Jean Daguerres, marchand, et ledit fermier.

E. 236. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1742-1788. — Arrêt du Conseil d'État défendant aux villes et aux communautés de procéder à aucune élection d'officiers, et ordonnant que les officiers électifs qui, au jour du présent arrêté, se trouveront en exercice, y seront continués jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les ministres et les subdélégués, concernant la tenue des assemblées municipales et paroissiales, et l'élection des syndics. — Procès-verbaux des assemblées paroissiales des élections de Cognac, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély; subdélégations de Mansle et d'Angoulême, etc., pour l'élection des membres qui composeront l'assemblée municipale avec le seigneur et le curé. — Mémoire des habitants du hameau de Puydrouard, en Aunis, contre le sieur Kalendrin, régisseur général des aides et droits y joints, etc.

E. 237. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1441-1788. — Copie des lettres patentes : de Charles, duc d'Orléans et de Milan, comte de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy et de Dast, ayant le gouvernement des terres, places, villes, châteaux et seigneuries de son frère, le comte d'Angoulême; — d'Henri III, roi de France et de Pologne, aux bourgeois, manants et habitants de Cognac, leur octroyant la levée d'un aide commun sur les vins, bœufs, blés, farines, draps, laines, mercerie, entrant dans la ville; — confirmant les octrois de Cognac. — Arrêts du Conseil d'État : cassant la sentence des élus de Cognac et ordonnant que les cabaretiers de ladite ville payeront les droits accoutumés, sur le pied du douzième du vin par eux débité; — attribuant au fermier général des aides de France la moitié franche et quitte de toutes charges de 750 livres qui seront imposées sur les paroisses de l'Élection de Cognac et levées par les receveurs des tailles. — Acte de partage du marais de Tonnay-Boutonne entre Charles de La Mothe-Fouquet, chevalier, baron de La Mothe et de Saint-Seurin, maître Jacques Sauxay, procureur au siége présidial de Saintes, Matthieu Collineau, avocat en la Cour, juge de la *Sirauté* de Pons, maîtres Paul et Jacques Fourestier, Daniel et Marc Boisbelland, écuyers, sieurs de Montassier, Pierre Thévenyn, conseiller du Roi, élu en l'Election d'Aubeterre, Pierre Légier, etc. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle et le ministre d'Ormesson, au sujet des difficultés qui se sont élevées entre les habitants de Cram-Chaban (Élection de La Rochelle) et le sieur Desmaisonsneuves, au sujet des travaux faits par ce dernier au canal qui servait à leur navigation. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris prescrivant aux comptables la représentation de leurs titres pour les enregistrer de nouveau, par suite de l'incendie qui a détruit les registres de la Chambre, avec le tarif des nouveaux droits d'enregistrement. — Mémoires sur les difficultés faites par les receveurs des tailles de l'Élection de Cognac pour le payement de l'imposition annuelle sur les contribuables à la taille faisant partie des octrois et deniers communs de la ville. — Lettre de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, à l'intendant de La Rochelle, pour justifier ses droits sur la terre et seigneurie d'Eschillay qui a toujours relevé de Tonnay-Charente. — État des titres justifiant cette prétention et établissant que la terre d'Eschillay a été successivement possédée par les sieurs Gomard (ou Goumard), écuyers, de Belcier, barons de Cozes, d'Aidie de Ribérac; comtes de Lambertie, barons de Montbrun, marquis de Choiseul et de Beaumont. — Devis des réparations à faire à l'horloge du clocher de l'église paroissiale et à la fontaine publique de Brouage.

E. 238. (Liasse.) — 110 pièces, papier

1739-1780. — Mémoires des travaux faits à l'écurie royale de Cognac. — Délibérations des habitants de ladite ville, signées par Augustin-Benoist Petit, écuyer, sieur de La Ménardrie, conseiller du Roi, maire et capitaine de la Ville, concernant le chiffre excessif de l'imposition pour le casernement des troupes, l'entretien des écuries, etc. — Rôles et également de la somme de 402 livres 19 sous 2 deniers, imposée pour les frais dudit casernement. — Ordonnance de l'intendant de Barentin, pour la convocation d'une assemblée générale du bourg de Saint-Savinien, dans laquelle les habitants sont tenus de donner leur consentement à une imposition de 1,940 livres 6 sous 4 deniers. — Rôles de ladite contribution. — État des dépenses faites pour les loyers des maisons et écuries destinées au casernement des troupes. — Ordonnance du roi Louis XV, contresignée par le duc de Choiseul,

procès-verbaux de location de magasins par le commissaire des guerres, minutes de correspondance de l'intendant avec les subdélégués, comptes des recettes et des dépenses présentés à l'intendant par le conseiller du Roi, receveur général des finances en exercice, ou par Charles-Louis Duperré, son fondé de procuration, ordonnances de payement des intendants de Meilhan, de Montyon, d'Ablois, concernant les casernements militaires, le service des places, le logement des officiers de la citadelle et de la garnison dans l'île d'Oleron. — Actes d'assemblée des habitants des paroisses du Château, de Dolus, de Saint-Pierre, de Saint-Denis (d'Oleron) relatifs aux impositions pour le service militaire.

E. 239. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1613-1777. — Mémoire adressé au roi Louis XIII par les habitants du village de Saint-Bonnet, au sujet du dévasement du chenal dudit lieu, avec plan colorié à l'appui. — Supplique des habitants du Comté de Cosnac exposant qu'une prairie sur les bords de la Gironde est continuellement inondée; ladite supplique signée Gombaud, écuyer, seigneur des Cheminées, Bigot, seigneur de Baulon, de Beaumont, écuyer, sieur de Versé, Boisrond d'Orignac, écuyer, seigneur d'Orignac, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Habrard et Chasteauneuf, avocats au parlement de Bordeaux, etc. — Lettres patentes du roi Louis XIII, ordonnant la visite et la réfection du chenal de Saint-Bonnet, suivies des mesures prescrites en conséquence par Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, marquis de Rosny, prince souverain d'Enrichemont et de Boisbelle, baron de Baugy, Villebon, sire d'Orval, Montrond, Saint-Amant, Nouyon-le-Châtelet, Bruyres et Espineuil, seigneur de Poligny et Boutin, conseiller du Roi en tous ses conseils, capitaine et lieutenant de la compagnie de deux cents hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, sous le titre de la Reine, grand voyer et surintendant des fortifications et bâtiments de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays et provinces de Haut et Bas-Poitou, Châtellaudois et Loudunois et gouverneur de la ville de Gergeau. — Ordonnances des intendants de Blair et Baillon prescrivant aux habitants du Comté de Cosnac de fournir des déclarations des domaines qu'ils possèdent le long de la Gironde. Extraits des déclarations faites en conséquence par Charles Crespon, écuyer, sieur de Lombrail; Mme de La Combe, seigneur de La Granière; Garand Helmas, Lys et Vaurigaud. — Minutes des lettres de l'intendant de La Rochelle à ses subdélégués, au maréchal duc de Richelieu, au prince Camille de Lorraine, etc., au sujet des domaines qu'ils possèdent le long de la Gironde. — Relevé des naissances, mariages et morts, professions en religion, etc., dans les diverses paroisses des bailliages de Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Rochefort, Angoulême, Civray, Niort, Cognac, Libourne; — subdélégation de Saintes, en 1773 : naissances, 4,924 ; — mariages, 1,088 ; — morts, 4,574 ; — total, 10,586. — La Rochelle, en 1784 : — naissances, 663 ; — mariages, 175 ; — décès, 717. — Protestants : naissances, 24 ; — mariages, 14. Il y a chaque année quelques enfants protestants inscrits sur les registres de baptême des églises. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances des intendants et actes d'assemblée des paroisses intéressées, concernant le procès entre les habitants des paroisses d'Arvert, les Mattes et Dirée avec Mgr le maréchal de Senecterre et les fermiers de la baronnie d'Arvert, au sujet de terrains contestés par ledit seigneur. — Plaintes des usagers de la forêt d'Essouvert, représentés par leurs syndics, de Turpin, de Joué et Dalagu, contre le maire de Saint-Jean-d'Angély, le sieur Valentin et le sieur de Chastenet de La Ferrière qui ont enlevé plus de deux cent trente arpents de bois appartenant aux usagers et se sont fait nommer syndics par une assemblée de onze personnes. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle prescrivant la tenue d'une assemblée générale des habitants de la paroisse de La Benaste pour les terrains vagues en dépendant.

E. 240. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1702-1788. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle et les ministres d'Armenonville, Des Maretz, Turgot, de Boullongne, Necker, de Calonne, de La Houssaye, de Maurepas, de Courteille, Bertin, Langlois, Terray, duc de La Vrillière, le prince de Montbarey, concernant : l'autorisation donnée aux communautés de réunir les charges de lieutenants de maires et d'assesseurs ; — le mémoire des sieurs Belin, Butler et Merle, négociants de La Rochelle, au sujet des vins et marchandises qu'ils tirent de Bordeaux pour les possessions françaises en Amérique ; — les plaintes portées sur les droits d'inspecteurs aux entrées des boissons ; — la suspension des droits d'octroi sur les grains ; — les moyens de mettre l'ordre désirable dans l'administration des revenus des villes, corps, communautés, hôpitaux, etc. ; — l'état des lieux et des maisons dépendant des villes de la Généralité de La Rochelle assujetties aux droits réservés ; — la commutation des droits des inspecteurs aux boissons à l'entrée et des courtiers à la revente en un droit de 20 sous par pièce d'eau-de-vie de quatre-vingt-une veltes dans les Élections de Cognac, Saintes et Saint-Jean-d'Angély ; — la supplique de Pierre Portail, écuyer, commissaire provin-

cial des guerres de la Généralité de La Rochelle, qui demande à être exempté des droits d'octroi pour l'entrée de son vin et autres denrées nécessaires à la consommation de sa maison; — l'autorisation accordée aux maire et échevins de La Rochelle d'acquérir plusieurs maisons pour élargir la rue de Gâtebourse, qui débouche sur le port, et faciliter le passage des voitures qui déchargent sur le quai de la Grande-Rive; — l'expédition d'un arrêt du Conseil d'État pour réprimer les entreprises faites aux canaux de La Rochelle; — la suppression d'un repas de 4 à 500 livres lors des réjouissances ordonnées dans la ville de La Rochelle, à l'occasion de la prise de Nice, et l'approbation du payement par la ville des dépenses d'impression, de chauffage et de bougies de MM. de l'Académie royale des belles-lettres établie à La Rochelle; — l'acceptation d'un don par les officiers municipaux de La Rochelle et Rochefort pour contribuer aux dépenses de la marine; — des félicitations adressées aux officiers municipaux de La Rochelle sur l'attention et l'exactitude qu'ils apportent dans la manutention des affaires de la ville; — la prétention des religieux de la Charité de tirer de l'eau du bassin creusé aux frais des Ursulines de La Rochelle. — Correspondance entre les ministres de La Boullaye, Delessart, le baron de Breteuil, Lambert, Necker et les intendants de La Rochelle, concernant : les réclamations du receveur des revenus de la ville de La Rochelle, en présence des mesures qui semblent annoncer sa destitution prochaine; — le mémoire par lequel le chevalier de Ginel demande à être exempté des droits d'octroi en sa qualité de colonel directeur de l'artillerie au département de La Rochelle; — les mémoires présentés dans le même but par les sieurs Elie-Louis Seignette, prévôt des monnayeurs; François Seguy, directeur de la Monnaie; — l'annulation des sentences rendues par l'Élection de La Rochelle comme attentatoires à l'autorité du Conseil d'État. — Procuration donnée par Joseph-Basile Poinsignon, bourgeois de Paris, y demeurant, paroisse Saint-Eustache, rue Neuve-des-Petits-Champs, chargé de l'administration des domaines et droits domaniaux appartenant à Sa Majesté, au sieur François Descures, directeur et receveur général des domaines et bois, pour le représenter dans la Généralité de La Rochelle. — Observations sur les comptes à rendre par madame veuve de Cheverry aux syndics de la paroisse du château d'Oleron des deniers que feu son mari avait perçus sur les sels, vins et eaux-de-vie. — Lettre du ministre Necker refusant d'accorder l'exemption de 8 sous pour livre sur l'octroi demandée par les habitants de l'île d'Oleron.

E. 241. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1703-1787. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les officiers municipaux et les ministres Rouillé, de Calonne, Delessart, d'Ormesson, de Courteille, concernant : le remboursement du prix de vente d'une grange acquise du sieur Contableau par les habitants de la paroisse de Barbezieux; — les dettes de la ville de Saint-Jean-d'Angély pour les loyers et réparations des maisons affectées au logement de la garnison; — les logements multipliés des gens de guerre chez les bourgeois de La Rochelle; — l'augmentation des dépenses de la ville de Rochefort occasionnée par l'acquisition de l'Hôtel-de-Ville et des casernes, l'établissement du Palais de Justice, la translation des cimetières en dehors de la ville, l'établissement des fontaines, la réparation des pavés, etc., l'état général des créances de Rochefort pour le bien du service de ladite ville; — la déclaration du roi Louis XIV portant défenses aux maires, échevins et consuls des communautés d'intenter aucunes actions, ni procès, de faire aucune députation, sans le consentement des habitants et la permission des intendants; — les difficultés élevées entre les habitans des paroisses de Saint-Sorlin-de-Seschaud et le sieur Gallochaud, élu en l'Élection de Saintes, au sujet du domaine de ladite paroisse; — les contestations entre les fermiers des droits d'entolle appartenant à M. le président d'Aligre et les habitants de la paroisse de l'Isle d'Elbe; — les réclamations du sieur Desmaisonneuves au sujet des marais qu'il a desséchés le long de la rivière de Manzé, et usurpés par les habitants de Cram-Chaban; — le procès des paroisses d'Arvert, des Mattes et Dire, contre le maréchal de Senecterre, seigneur baron d'Arvert, au sujet du pacage de leur bétail dans la paroisse des Mattes, au lieu de Brézal; — les difficultés : entre Jacques de Gaâlon, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, et les habitants de Saint-Martin de Villeneuve, au sujet d'un chemin qui traverse les terres du sieur de Gaâlon; — entre les syndics des villes de Saint-Martin, La Flotte, Sainte-Marie, le Bois, La Couarde, contre le sieur Baudin, au sujet de marchandises en contravention saisies sur ledit sieur Baudin, etc.

E. 242. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1739-1893. — Correspondance entre les ministres Rouillé, de Courteille, de Boullongne, Amelot, de Fourqueux, Miroménil, Necker, Joly de Fleury, Delessart, de La Boullaye, le baron de Breteuil, Trudaine, les intendants de La Rochelle, le baron de Montmorency, etc., et les officiers municipaux de Rochefort, concernant : l'établissement des fontaines de Rochefort sur les plans de M. Saccardy, ingénieur de la marine; — la participation de la ville de Rochefort au don gratuit d'une frégate par la Généralité; — la gestion des octrois par les commis aux

aides; — la prorogation des droits accordés à la ville; — l'adjudication de l'enlèvement des boues et immondices; — la nomination du sieur Giraud à l'office de secrétaire-greffier de l'Hôtel-le-Ville, vacant par le décès du sieur Pépounet; — un mémoire du sieur Maudet de Saint-Mathurin, réclamant une indemnité pour le terrain qui lui a été pris pour l'établissement des fontaines; — l'entretien des arbres et haies des promenades publiques; — la réunion à la ville de l'office de greffier, jusque-là transmissible par vente et loyaux coûts; — la nécessité de l'approbation préalable des gouverneurs de province pour la validité des lettres de provision des maires; — l'acquisition des hôtels de Turpin et de Tréville pour servir de Palais de Justice et de casernes à Rochefort; — les octrois de la ville de Cognac; — la vente de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Jean-d'Angély; — la réfection des pavés de la ville de Pons; — les réclamations des habitants de Châteauneuf, de Saint-Fort-sur-Gironde, de Mortagne-sur-Gironde, de Saint-Genis-en-Saintonge, de Saint-Savinien-du-Port, concernant les droits réservés, etc.

CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS.

E. 213. Liasse. — 1 pièce, parchemin; 148 pièces, papier; 1 sceau.

1668-1789. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle et les subdélégués concernant la création de nouvelles corporations d'arts et métiers à Rochefort. — Comptes des corporations : des tapissiers vendeurs de meubles en neuf et en vieux et des miroitiers; — des maîtres maçons, couvreurs, plombiers, paveurs, tailleurs de pierre, constructeurs en plâtre et en ciment; — des maîtres bonnetiers, chapeliers et pelletiers fourreurs; — des épiciers, cirers et chandeliers; — des orfèvres, bijoutiers, lapidaires et horlogers; — des merciers et drapiers; — des tailleurs et fripiers d'habits en neuf et en vieux; — des boulangers; — des bouchers et charcutiers; — des menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, bonnetiers et ouvriers en bois; — des cordonniers en neuf et en vieux; — des couteliers, armuriers, arquebusiers, fourbisseurs et ouvriers en acier; — des aubergistes, cafetiers et limonadiers; — des potiers, chaudronniers, potiers d'étain et autres ouvriers en cuivre, étain et autres métaux, excepté l'or et l'argent; — des maréchaux, serruriers, taillandiers, forgerons, ferblantiers et ouvriers en fer; — des selliers, bourreliers, charrons et ouvriers en voiture; — des traiteurs, rôtisseurs et pâtissiers; — des charpentiers, constructeurs en bois, de la ville et banlieue de Rochefort. — Tarif concernant les droits dus à la réception des maîtres et des maîtrises des différents arts et métiers du royaume, divisés en cinq classes. — Six corps de marchands : apothicaires, bonnetiers, drapiers, merciers, orfèvres et pelletiers-fourreurs, 30 livres. — Arts et métiers : — 1° affineurs, barbiers-perruquiers, bouchers, boulangers, brasseurs, chirurgiens, chapeliers, charpentiers, libraires, marchands de vin, maçons, peintres, sculpteurs, tapissiers, tanneurs, 30 livres; — 2° armuriers, bourreliers, charrons, chaudronniers, cartiers, couvreurs, écrivains, fondeurs, fripiers, gantiers, horlogers, lapidaires, maréchaux, menuisiers, parcheminiers, pâtissiers, rôtisseurs, serruriers, tonneliers, verriers et faïenciers, etc., 20 livres; — 3° arquebusiers, cordonniers, couteliers, cuisiniers, doreurs, éventaillistes, faiseurs et joueurs d'instruments, mégissiers, sages-femmes, tailleurs, vanniers, vitriers, etc., 12 livres; — 4° aiguilliers, bateliers passeurs d'eau, cloutiers, découpeurs, épingliers, filassiers, laitiers, oiseleurs, papetiers, rubanniers, tisserands, vidangeurs, etc., 6 livres. — Ordonnance de l'intendant de La Rochelle Charles Colbert, seigneur de Terron, concernant les statuts des boulangers de La Rochelle. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les sieurs Parmentier, Fargés, Seignette, lieutenant de police; Regnaud, procureur du Roi; les ministres Necker, Joly de Fleury, de Vilevault, d'Ormesson, et arrêt du Conseil d'État concernant : les formalités à remplir par les maîtres des corporations supprimées, les artisans qui exerçaient des professions libres avant les derniers édits, enfin ceux qui exercent encore des professions restées libres; — le remboursement aux sieurs Gabriel-Érasme Dubeugras et Antoine Raeaud de la somme de 920 livres 18 sous 6 deniers par eux avancée pour le compte des maîtres menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et autres ouvriers en bois de la ville de La Rochelle, dont ils étaient syndics et adjoints, etc.

E. 214. (Liasse. — 111 pièces, papier.

1739-1788. — Correspondance entre les ministres Necker, le duc de Choiseul, Taboureau, Joly de Fleury, de Cotte, intendant du commerce; de Vilevault, de Sartine, les intendants et les officiers municipaux de La Rochelle, concernant : les corporations des amidonniers; des artificiers; des bouchers de La Rochelle et de Saint-Xandre; — le refus d'admission dans la corporation des boulangers de La Rochelle du sieur François Genty (ou Gentil), à cause de sa qualité de protestant : « Le principe à maintenir, écrit l'intendant en 1775, est qu'il n'y a point de protestans en France; pour les états pour lesquels il est admis qu'il faut faire profession de la religion catholique, tels que les offices de magistrature, les emplois militaires, en un mot les états qui donnent quelque portion d'autorité à exercer ou ceux qui donnent des fonctions pu-

bliques et un caractère authentique, nos lois ont exigé un certificat de catholicité; mais pour les arts méchaniques, cette attestation de la foi n'est ni prescrite ni nécessaire; je crois que le gouvernement ne doit pas permettre qu'elle forme un obstacle à la réception d'un ouvrier; » — la prétention de la corporation des cabaretiers aubergistes à obliger les simples débitants à se faire recevoir maîtres; — les statuts demandés par les charpentiers de La Rochelle; — la nouvelle corporation des cloutiers; — la prétention d'un soldat en congé à être admis gratuitement dans la corporation des cordonniers; — la nomination de maîtres gardes par la corporation des drapiers; — les statuts et règlements du corps des maîtres et marchands épiciers, confiseurs, droguistes, ciriers de la ville de La Rochelle; — anciens syndics de cette corporation : Leclerc, J. Guillemot, P.-C. Mesturas, Delpy, Langlais, Courjaret et Bergeron; — l'état des libraires de la Généralité de La Rochelle (quatre à La Rochelle, dont deux imprimeurs; — deux à Rochefort, dont un imprimeur; — deux à Saintes, dont un imprimeur); — les revenus de la corporation des menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et autres ouvriers de La Rochelle, etc.

E. 245. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1743-1781. — Correspondance entre les ministres Lambert, de Calonne, Taboureau, Joly de Fleury, Necker, les intendants de La Rochelle et leurs subdélégués, concernant : les contestations entre les corporations des merciers et les gardes orfévres, au sujet de la prétention des premiers de vendre, concurremment avec les orfévres, des ouvrages d'or et d'argent; — la nomination des jurés gardes des orfévres; — des renseignements sur les corporations de perruquiers de la Généralité de La Rochelle; — la corporation des maîtres serruriers; — la demande de lettres de maîtrises par deux taillandiers de Rochefort, avec une clause d'exclusion contre ceux qui voudraient s'établir dans ladite ville sans titre légitime; — l'examen des bornes du privilége de l'agrégation.

E. 246. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1432-1564. — « C'est le papier censif auquel sont contenuz les cens et rentes appartenant à hault et puissant messire Charles de Conci, chevallier de l'ordre, cappitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Guienne, en l'absence du Roy de Navarre, seigneur de Burye, Gemozac, Vyrollet et Ozignac. Les ditz cens et rentes à luy deues esdites parroisses et seigneuries, tous les habitans desquelles parroisses nommez au pappier censif ont estes condampnez de leur consentement payer chaiscun an en chaiscune feste et termes contenuz au dict pappier sensif et suyvant les verifications de leurs doumaines et heritaiges estants esdites parroisses et seigneuries, lesdites condampnations ont esté reçeues judiciairement par maître Jehan Marchays, notaire royal.» 493 censitaires. — Principaux fiefs : Briaysque en Ponthoys, paroisse de Gemozac; fief d'Ozignac, le Grand-Virollet, les Rivières de Chapdenier, etc.

E. 247. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1628-1764. — La Rochelle. — Extrait de la déclaration du roi Louis XIII portant réunion au domaine royal de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle et de tous les biens, rentes et redevances en dépendant, de toute la justice et police, etc. — Déclaration d'une maison sise rue du Port, paroisse Saint-Sauveur, par Antoine Rulleau, marchand. — Adjudication des cens et rentes de la seigneurie de La Rochelle, dépendant du domaine du Roi, à cause de son château de cette ville, pour la somme de 6,000 livres, au sieur Polycarpe Massé et consorts par les commissaires généraux du Conseil, députés par le Roi (29 juillet 1700). — Procès engagé par-devant MM. les présidents trésoriers de France, généraux des finances, entre les intéressés dans la classe des cens et rentes du domaine du Roi de La Rochelle, demandeurs, et les sieurs Jean Gallé, Paillet, négociants, Tayeau, veuve Momont-Laborie, chirurgien, et messire Anne-Louis Dubois de Courval, chevalier, vicomte de Courval, conseiller du Roi en sa grande Chambre du parlement à Paris, légataire universel de messire Pierre-Alexis Dubois de Courval, chevalier, vicomte de Courval, sieur de Pinon et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, président honoraire en la Cour du parlement de Paris, etc.

E. 248. (Cahier.) — In-folio oblong; 80 planches coloriées.

1787. — « Atlas radical des plans géométriques des héritages qui composent le terrier général des châtellenie et seigneurie d'Aigrefeuille, ses annexes et dépendances, paroisses d'Aigrefeuille et autres, et de la seigneurie des Chagnées, levé et dressé par le sieur Jacques-Christophe d'Otrange-Sarable, ingénieur géographe du Roy, nommé pour la confection du terrier de ladite seigneurie, le 12 mars 1787. » (*Donné par Me Charles-Albert Fournier, notaire à La Rochelle.*)

Paris.-Imp. PAUL DUPONT, 45, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E.

Registres de baptêmes, de mariages, d'abjurations, de communions et de sépultures de l'Église Réformée de La Rochelle (1).

E. 1. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1561-1566. — « Second livre des baptesmes administrés en l'Église Réformée de La Rochelle, du 25 de janvier 1561 et s'estend jusqu'au 27 de décembre 1566. — Laquelle cottation conférée avec le premier livre et avec le premier tome des baptesmes rédigez en bon ordre, marqué par chiffre 1. Il est recueilli que dès l'an 1561, on preschoyt l'Évangile en deux divers endroyts, c'est-à-dire avec la cottation desdicts deux livres. » — Chaque acte est signé par le parrain et par l'ancien faisant fonctions de scribe.— Les ministres ne signent qu'en qualité de parrains. — « Le 22 janvier 1561, a esté baptizée Judith, fille de Adam Brebion et de Perrette Du Seurre. P. (parrain) : Robert Du Seurre. M. (marraine) : Marguerite de Caumont. (Signé) Robert Du Seurre, J. Cochon. »—« Le 27 janvier 1561, a esté baptizée Suzette, fille de Légier Girodeau et de Suzette Lamour. Parrain : Eustache Bodin; marraine : Jehanne Plissat (?) (Signé) Papin.»—«Le 30 janvier 1561, a esté baptizé Pierre, fils de Jacques Gousse et de Marie Fraigneau. Parrain : Pierre Guy; marraine : Marie Des Herbiers.»—«Le 18 février 1561, a esté baptisée Marie, fille de Jehan Thibault et Thoinette Venette. Parrain : Jehan Françoys; marraine : Anne Guyton.»—« Le 11 mars 1561, a esté baptisé André, fils de Jacques Henry et de Marie Marihinde. Parrain : Sire Jehan Salbert, escuyer, seigneur de Villiers, maire et capitaine de ceste ville de la Rochelle; marraine : Jacquette Guyton. (Signé) J. Salbert. Papin.»—«Le 13 mars 1561, a esté baptisée Marie, fille de maître Louis Gachet et de Marguerite Raelet. Parrain : maître François Gauvain; marraine : Marie Boulengier. (Signé) Gauvaing; J. Cochon. »—« Le 24 feburier 1562, a esté baptizée Elizabeth, fille de Jacques Guillem et de Catherine Tallendier. Parrain : Jacques Aubin; marraine : Renée de La Vallade.»—« Le 5 avril 1562, a esté baptizé Abel, fils de Toussainz Bession, menuisier, et de Hylaire Roy. Parrain : Dominique de La Fontaine et Perrette Luynes, marraine.»—«Le 5 juillet 1562, a esté baptisée Sara, fille de Vincent Brasinier et de Jehanne Gonnette. Parrain : Pellegrino d'Albagni; marraine : Marie Rousseau.»—«Le 18 février 1562, a esté baptisé Samuel, fils de Martin Du Temple et de Christofette Caillot. Parrain : Vincent Breton et Guillemette Favereau (Signé) Baulot.»—« Ledit jour a esté baptisé Jean Baulot, fils de Jean Baulot et de Marie Dagouet. Parrain : Jean Barbot; marraine : Anne Dagouet. (Signé) Baulot.»—« Le 10 février 1562, a esté baptisé Pierre, filz de Martin Tazand et Phelipes Angibaud. P. : Pierre Barbotin. M. : Madelaine Gédéon de l'Hospital. (Signé) Papin.»—«Le 12 février 1562, a esté baptizée Marie, fille de Bris Launy et de Jeanne Gauvaing. P. : Jehan Élie. M. : Jeanne Janet.»—« Le 14 février

(1) Ces archives sont déposées au greffe du Tribunal civil (articles 1 à 23, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 46 à 62, 83 à 84, et aux archives du Conseil presbytéral (articles 24, 25, 28, 31, 34, 38, 39, 43, 44, 45, 63 à 82, 85 à 119).

1562, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Cholet et de Anne Mervaud. P. : Pierre Mervault. M. : Jeanne Mason.»—« Le 9 apvril 1563, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Berne et de Catherine Rondeau. Perrin : maître Jean Pierres, lieutenant général de la ville et gouvernement de la Rochelle ; merrine : dame Perette Cave, dame de Landes.»—« Le 12e jour de may 1563, a esté baptisé Paul, filz de Jehan Collyn et de Renée de La Vallade. Perrin : Jehan Viette ; merrine, Catherine Pineau.»—«Le 20 may 1563, a esté baptizé Ozée Gendrault, fils de Guillaume Gendrault et de Catherine de La Mothe. Parrain : Guillaume Choisy ; marraine : Yzabeau Guyton.«—« Le 23 may 1563, a esté baptizé Paul Bernard, filz de Marie Bernard et Germaine Bailly. Parrain : George Corru et Anne Guyton, marraine. »—« Le 26 mars 1564, a esté baptizé Josué, filz de maître Nicollas Follyon, ministre de la parolle de Dieu, en la Rochelle et de Jehanne Chermaud. Parrain : Raoullet Du Jau ; marraine : Léonard Bordeau.»—«Le 27 aoust 1564, a esté baptizée Esther Portier, fille de maître Pierre Portier, visiteur des fermes (? et de Marguerite Mignonneau, sa femme. Parrain : Françoys Bérault, notaire royal ; marraine : Jacquette Guyton, femme de Pierre Mignonneau, pair de ceste ville.»—«Le 29 aoust 1564, a esté baptizée Anne Aubin, fille de Jacques Aubin et de Anne Denys. Perrin : maître Noël Magnen, ministre de la parole de Dieu, merrine : Perette Archimbault. »—« Le 9 juing 1566, a esté baptizée Judith, fille de Charles Théveuyn et de Perrette Lamoureux. Parrain : J. Helyas ; marraine : Marie Beauchamps. »—« Le 16 juillet 1563, a esté baptisé Timothée, filz de maître Jehan Pierres, lieutenant général en ceste ville et gouvernement de la Rochelle, et de damoizelle Éléonor Rondelui. Perrin : maître Husgues Pontard, seigneur de Chaudenier et gouverneur du Roy en ladicte ville ; merrine : Catherine Rondelui. (Signé) H. Pontard ; J. Cochon.»—« Le 17 septembre 1563, a esté baptisé Gédéon, filz de deffunct Jehan Le May et de Marguerite Harrouet. Perrin : M. de La Vallée ; merrine : Marie Olivyer. (Signé H. Babouet ; N. Folion dict La Vallée ministre).—« Le 8 décembre 1563, a esté baptizée Sarra, fille de Jehan Nicollas, escuier, et de Elizabeth Guyton, de laquelle a esté parain Jehan Nicollas, sieur de Chaban et mairainne, Perrette Bousseau. (Signé) Jehan Nicollas, A. Rousseau.»—«Le 5 décembre 1563, ont esté espouzés Geoffroy de Lymières, escuier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, seigneur de Lamont et d'honorable Marie Chasteignier, son espouse. »—« Le dimanche, 6 février 1563, a esté baptizée Anne, fille de Jehan Clerbaut et de Françoise Blandin. Perrin : M[aî]tre Anathoine Blandin, accesseur au siége présidial de ceste ville, merrine : Regnée Le Mercyer, dame de Pessé. (Signé) Anthoine Blandin, Babouet. »—« Le 10 février 1563, a esté baptizée Élizabeth, fille de Anthoyne Courounyer et de Marguerite Forgette. Perrin : Jehan Pierres, escuyer, lieutenant général cyvil et criminel de ceste ville et merrine : damoyselle Catherine Rondeau. » — « Le 16e dudict moys 1563, fut baptizé Abraham, filz de Pierre Massonnet et de Jehanne Coullon. Perrin : Louis Gargoulleau ; merrine : Françoize Xeau, etc... »

E. 2. (Registre.) — In-folio oblong, 94 feuillets, papier.

1561-1566.— « Les baptesmes contenuz en ce livre, ont esté extraictz des originaux qui sont marquez avec leurs brevetz, et n'y a rien de nouveau en ce livre. »— Les deux lieux de culte des protestants rochelais étaient alors les salles de Saint-Michel (temple actuel) et de Gargoulleau (bibliothèque actuelle). Les actes ne portent pas la signature des ministres, mais seulement des parrains et d'un ancien ou d'un diacre, dont la qualité semble avoir été ajoutée après coup, à en juger par la couleur de l'encre.— Aux actes cités dans le registre précédent, on peut ajouter les suivants : « Le 25 janvier 1561, a esté baptizé Pierre, fils de Toussainctz Gorribon, et de Jehanne Dormesson. Perrin : Jehan Blandin ; marrine : Marguerite Pinau. (Signé) J. Blandin, J. Cochon, diacre.»—«Le 21 septembre 1563, a esté baptizé Jacques, filz de Pierre Mignonneau et de Jacquette Guyton. Perrin : Jacques Henry ; merrine : Marguerite Mignonneau. » — « Le 26 septembre 1563, a esté baptizée Élizabeth, fille de Jehan Guy, eschevin de ceste ville et de Françoyze Guybert. Perrin : Michel Guy, escuyer, maire et capittaine de ceste ville ; merrine : Françoise Duprat. » — « Le 11 april 1564, a esté baptizé Sanson Le Vieulx, filz de Jehan Le Vieulx et de Anne de La Roche, a esté présenté au baptesme par maître Nicolas Follyon, ministre de la parole de Dieu et Françoise Noyau. (Signé) Drouyn, ancien, N. Folion. » — 129 actes en 1562.— Lacunes du 19 avril au 7 mai 1562 ; du 29 mai au 1er juillet, du 10 juillet au 17 août 1562 ; et du 17 août au 3 janvier 1563. — 370 baptêmes en 1563. Lacunes du 3 janvier au 7 février, du 26 mars au 9 avril. — Fréquentes transpositions de dates.— Les anciens dont les signatures figurent sont : Vallin, Bession, J. Meschin, Rousseau, Chaurroy, Le May, J. Baulot, Mercier, Babouet, Guillemin, Fouchier, J. Manigault, J. Guy, P. Cousseau, P. Boulhereau, P. de La Haize, Abel Guyton, Marc Pineau, J. Pineau (maire de 1562) et le diacres : J. Cochon, Papin, Raoulet Du Jau.— Philippe Vincent (Archives du Conseil presbytéral) ajoute à cette liste les noms de Pierre Guillemet, S. de Chaulne, Philibert Jousselin, J. Lebouc, Jacques Bruc, Joseph Brin et Louis Jorrion.

E. 3. Registre — In-folio oblong, 53 feuillets, papier.

1563-1566. — Salle Gargoulleau. — « Livre des

baptesmes qui s'entresuyvent par un bon ordre, desquels le premier commence le 20 février 1563 et le dernier finit le 5 janvier 1566. » — Table alphabétique comprenant 1,659 noms. — Les actes ne sont signés que du parrain ou du pasteur désigné comme tel, et de l'ancien faisant fonctions de scribe. « Le 20 février 1563, a esté baptizée Magdeleine, fille de Charles Chalmot et de Marie Boutet, sa femme. Parein : Jacques Perle ; mareine : Marguerite de Couldray. (Signé) Perle.» — « Le 4 avril 1564, a esté baptizée Esther, fille de Balthazar de Brie et Jane Le Conte. Pairain : André de Brie ; mairaine : Jane Chamette. » — « Le 17 aoust 1564, a esté baptizée Anne, fille de noble homme Julien Nycollas et d'Anthoynette Gaultier. Perrin : Pellegrinio d'Albagnyo ; merrine : Anne Nycollas. » — « 22 août 1564, baptême de Sara, fille de Moïse Magnen et de Marlat. Parrain : Odet de Nort (ministre) ; marraine : Perette Bigot. » — « 28 janvier 1565, baptême de Marie, fille de noble homme Raoulet Du Jau et de Jacquette Thévenin. Parrain : François Du Jau ; marraine : Marie Du Jau. » — « 28 février 1565, baptême de Jacques, fils d'Abel Bouyer de Lhommeau et de Perette Roze. Parrain : Pascault Breluzeau ; marraine : Gabrielle Regnarde. » — « 16 novembre 1565, baptême de Josué, fils de Bastien Vallin et de Jehanne Page. Parrain : Mathurin Riffault, marraine : Marie Papin. (Signé) Bernon et Riffault. » — « 12 avril 1566, baptême de Marie, fille de Pierre Bouchet, avocat, et de demoiselle Marie Viret. Parrain : maître Odet de Nort, ministre ; marraine : Françoise Portier. » — « 9 novembre 1566, baptême d'Amos, fils de Jean Barbot et de Mathurine Boisseau (?). Parrain : messire Amateur Blandin, assesseur, maire et capitaine de cette ville ; marraine : Perrette Bousseau. (Signé) Drouyn, Amateur Blandin. » — « 25 septembre 1566, baptême de Marie, fille de Robert Chapperon et de Josèphe Drouyn. Parrain : Pierre Chapperon ; marraine : Jeanne Brun. » — « 8 novembre 1566, baptême de Marthe, fille de maître Jean Blandin et de Catherine Roy. Parrain : maître Amateur Blandin ; marraine : Renée Mercier. » — « 4 décembre 1566, baptême d'Élizabeth, fille de Pierre Chollet et de Guillemette Hugueteau. Parrain : maître François Gauvaing, juge et avocat des traites de cette ville ; marraine : demoiselle Renée Renauleau, veuve de maître Jacques Richard. » — « 3 janvier 1568, baptême de Marie, fille de feu Hillayre Gaybert, de son vivant, pair de cette ville et de damoiselle Perette Merlin. Parrain : maître François Gauvaing, avocat et juge des traites ; marraine : damoiselle Marie Du Perat, dame de Soleur, grand'mère de la fille. »

E. 4. (Registre.) — In-folio oblong, 17 feuillets, papier.

1563-1568. — « Papier des mariaiges célébrés du 20 féburier 1563, au 15 féburier 1568, » dans les lieux de culte de Saint-Michel et de Gargoulleau. — Pas de signatures. — « Le 14e jour de féburier 1563, ont espouzé Pierre Jonstard, de ceste ville et Perette Mathon, de Saint-Xandre, par M. de La Vallée. » — « Le 20 féburier 1563, a esté espouzé à Saint-Michel, André Chaigneau, bouchier et Madelaine Belluchon, par M. Magnen. » — « Le 18 auril 1564, ont espouzé Guartin de Balda et Marie Rousseau, par M. de Lisle. » — « Le 21 may 1564, ont espouzé Jehan Rousseau, natif de Ruffec en Angoulmoys, et Catherine Davylui, natifve de Chateauneuf, aussi en Angoulmoys, par M. de La Vallée. » — « Le 30 may 1564, ont espouzé maistre Germain Chauveton, ministre de la parolle de Dieu en l'isle de Rhé et damoyselle Renée de La Fourest, par M. de Lisle. » — « Le 8 apuril 1565, ont esté espouzés Jehan de Massant et Andrée de La Vaux, demeurant à Nyeil, par M. Du Moulin, chez Gargoullaud, au catéchisme. » — « Le 12 juing 1565, ont esponzés Jehan Gaultyer et Marguerite You. » — « Le 12 aougst 1565, ont esposué en l'église, Boyane de Vidoux, escuyer, seigneur du Couldray-Macouart et Yzabeau d'Angliers, damoiselle. » — « Le lundy, 8 april 1566, ont espouzé en l'église chrestienne, maître Jehan Pierres, conseiller du Roy, nostre souverain seigneur et lieutenant général en la ville et gouvernement de la Rochelle, avec damoiselle Françoise Salbert, à Saint-Michel, par M. Magnen. » — « Le 24e jour d'aoust 1567, ont esté espouzés à Saint-Michel, par M. Maignen, Pierre Baunay, avec Yzabeau Guyton. » — « Le 21 décembre 1567, ont esté espouzés Jehan de La Fontaine et Jehanne Valline (Vallin). » — « Le 11e janvier 1568, a espouzé en l'église, Pierre Forian et Jeanne Boidon, par M. de Bon Vouloir, au temple de Saint-Bartholomy. » — « Le 18e janvier 1568, a espouzé en l'église, Jehan Melon et Jehanne Marpine, à Saint-Sauveur, par M. de Lisle. »

E. 5. (Registre.) — In-folio oblong, 87 feuillets, papier.

1566-1569. — « Livre des baptesmes en mesme bon ordre, commencé le 7 janvier 1566 et fini le 12 décembre 1569. — Il n'est point spécifié en quelle salle lesdits baptesmes ont esté administrez. » — Église réformée de La Rochelle. — Tous les actes sont signés par les pasteurs et les parrains. — « Le 7 janvier 1566 a esté baptizée Élizabeth, fille de Jehan Bertrand et de Françoyze Tourau. Perin : Sire Jehan Manigaud ; merrine : Catherine Rondeau. (Signé) de Nort, ministre, J. Manigault. » — « Le 26 may 1567, a esté baptizée Esther, fille de René Bréchelière et de Marie Robin. Perrin : Abel Guyton ; merrine : Louise Du Jau. » — « Le 27 may 1567, a esté baptizé Jacques, filz de Jacques Du Lyon, escuyer et

de Jehanne de Cherbeye. Perrin : noble homme Françoys Pontard, maire et capitayne de ceste ville ; merrine : damoiselle Anne Guy. (Signé Chevalier, F. Pontard, de Nort.» — « Le 1 juing 1567, a esté baptizée Marie, fille de sire Jehan Manigault et de Loyse Faye. Perrin, noble homme Loys Gargoulleau, eschevin de ceste ville ; merrine : damoiselle Jacquete Thevenyn. » — Signé) Chevalier, Loys Gargouleau, de Nort. — « Le 13 juillet 1567, a esté baptizé Jacques, filz de Jacques Perauldeau et de Marguerite Des Ruhes. Perrin : maistre Odet de Nort, ministre de la parole de Dieu ; merrine : Renée Cartault. (Signé) Noël Magnen, de Nort, Chevalier. » — « Le 5 aoust 1567 a esté baptizée par M. de Nort, Elizabeth Prelet, fille de Firmin Prelet et d'Isabeau Laisné. Perrin : Jean de Lahaise ; merrine : Geneviève Demié, femme de M. de Launey. Signé de Nort, de La Haize, Griffon. » — « Le 18 aoust 1567, a été baptizé Abel, fils du sieur Jehan Regnet et de Marie Bouhereau. Perrin : Pierre Bouhereau ; merrine : Jacquette Thévenin. (Signé) Chevalier, Bouhereau, Richier ministre). » — « Le 29 octobre 1567, a esté baptizée Elizabeth, fille de Pierre Cousseau et de Denise Du Jau. Parrain : Mathurin Guyton ; marraine : Nicolle Guyton. Signé Griffon, M. Guyton, Richier. » — « Ledict jour a esté baptisée Marie, fille de André de Brie et de Catherine de La Motte. Parrain : Guillaume Choisy, escuier ; marraine : Jacquette Thévenin. Signé Griffon, Guille Choisy, Richier. » — « Le 11 janvier 1568, a esté baptisé au temple de Saint-Barthelemy, par M. de Bon Vouloir, Jehan, filz de Jehan Baudouin et de Anne Perrin. Parrain : messire François Baudouyn ; marraine : Françoyse Gallonet. (Signé F. de Vouloir, ministre à Saint-Maixant, Baudouyn, Bernon. » — « Ledit jour, a esté baptizée Elisabeth, fille de Jacques Aubin et de Marguerite Rochet. Parrain : Bapt. Guyot ; marraine : Catherine Boulanger. (Signé Delaunay, ministre à Saint-Maixant, Guyot, Griffon. » — « Le 4 febvrier 1568, a esté baptisé Josué, filz de maistre Jehan Chauroys et de Catherine Dameux, sa femme. Parrain : Françoys Pontard, escuyer, maire et capitaine de ceste ville ; marraine : damoiselle Catherine de La Roche. » — « Le 7 juing 1568, a esté baptizé Abel, filz de Nicolas Boutilz et de René Rebours. Parrain Abel Guyton ; marraine : René Clerbaud. » — « Le 1er aoust 1568, a esté baptisée Marie, fille de Guillaume Marot et de Jeanne Dolive. Parrain : Guillaume Reard ; marraine : Marie Gaigneux. (Signé François de Morel, chevalier. » — « Le 28 avril 1568, a esté baptisé Jehan, filz de Nicolas Chevrier et de Marie de Launay. Parrain : noble homme de Maigne, seigneur de Seguonigne ; marraine : Marie Vivien. — Le 23 janvier 1569, a esté baptisé Isaac, fils de Pierre Le Vasseur et de Jeanne Bardin. Parrain : noble homme François Barrier, eschevin de cette ville ; marraine, Jeanne Bardin. » — « Le 28 novembre 1569, a esté baptizée Marie, fille de Mathurin Legrand et de Françoise Perrin. Parrain : Jehan Morisson ; marraine : Catherine Fargues. Signé) de Clairville, Jehan Morisson, Massiot, etc. »

E. 6. (Registre.) — In-folio oblong ; 87 feuillets, papier.

1567-1575. — « Papier des baptesmes faictz en l'Église Reformée de la ville de la Rochelle à Saint-Michel, commencé le 12 janvier 1567. » — « Le 12 janvier 1567, a esté baptisée Susanne, fille de maître Marc Bernard et de Berthommée Haryon. Parrain : noble homme Guillaume Choisy, eschevyn ; marraine Perette Hebert. (Signé Guillaume Choisy, Noel Magnen, Gilles François. » — « Le 13 dudict mois, a esté baptizé Jozias, filz de M. Fort Bybard, procureur, et de Yzabeau Aubouyneau. Parrain : Marc Aulbouyneau ; marraine : damoiselle Françoyse Crynateau. (Signé) Noël Magnen, M. Aubouyneau, Gilles François. » — « Le 18 dudit mois, a esté baptisé Étienne, fils de Rodolphe Guilleul, receveur principal des épices et de Marguerite Gaulienyn. Parrain : Estienne-Paul Chauvin, escuyer ; marraine : damoiselle Perette Bousseau. (Signé) Noël Magnen, Estienne-Paul Chauvyn, Gilles François. » — « Le 30 janvier 1569, a esté baptizé Jehan, filz de André de Boys et de Catherine de La Motte. Parrain : Jehan Constantin ; marraine : Nycole Guiton. (Signé) J. Constantin. Massiot, F. de Morel. » — « Le 4 février 1569, a esté baptizé Abel, filz de Jehan Guiton et de Catherine Guyde. Parrain : Jehan Melal ; marraine : damoiselle Perette Baudouin. » — « Le 12 aoust 1568, a este baptizée Anne, fille de Hugues Duperré et de Clémance Xavier. Parrain : Jehan Gourdin ; marraine : Anne Lecomte. (Signé) Gourdin, J. Thibauld, F. de Morel. » — « Le 18 septembre 1569, a esté baptizé Abraham ; filz de Gabriel de La Nouhe et de Pasque Hertaud. Parrain : Jehan Florant ; marraine : Pernelle Roullet. » — « Le 27 aout 1568, a esté baptizé Daniel, filz de Pierre de Luzignen et de Françoise Du Mas. Parrain : Forton Galleteau ; marraine : Thoinette Pajotelle. Signé J. Thibauld, N. Folion. » — « Le 16 février 1569, a esté balizé Benjamyn, filz de François de Colligny, Sr d'Andelot et de dame Anne de Salm, sa femme. Parrain : Francoys de La Rochefoucauld, comte dudict lieu, chevalier du Roy nostre Sire ; marraine : dame Catherine de Parthena[illegible], femme de Charles Du Quelever, vicomte du Fou, baron du Pons et Sr de Soubize. (Signé) Gilles François[illegible] Le 28 novembre 1568, a esté baptisée Sara, fille de Jean Garault et de Jeanne Poussaut. » — « Le 14 aout 1567, a esté baptisé Josué, filz de Yves Guyton et de Catherine Blandin. Parrain : noble homme Jean Blandin pair et eschevin, marraine : Isabelle Guiton. (Signé Noël

Magnen, Blandin. » — « Le 14 août 1567, a esté baptisé Jean, fils de François Lhommedieu et de Jeanne Gauvaing. Parrain : Jean Gauvaing; marraine : Marie Gargoulleau. » — « Le 10 septembre 1567, a esté baptisé Jacques, fils de Toussaint Ribolin et de Mathurine Peyrusset. Parrain : Jacques Guyton; marraine : Guyenne Denis. (Signé) J. Guyton, Massyot. » — « Le 12 octobre 1567, a esté baptisé Jehan, fils de M. François Bérault et de Huguette de Lernoyre. Parrain : M. Jehan Pierres, lieutenant général civil et criminel de ceste ville; marraine : damoiselle Marguerite de Villeneuve. (Signé) J. Pierres; Bérault, Noël Magnen, J. Thibauld. » — « Le 4 octobre 1568 a esté baptisé Jacques Guyton, fils de Pierre Guyton et de Catherine Blandin.—Parrain : Jacques Guyton; marraine : Anne Guyton. » —« Le 8 octobre 1568, a esté baptisé Abraham, fils de Pierre Guyton et de Jehanne Auzy. Parrain : Odet de Nort; marraine : Marie N. »—« Le dimanche 2 janvier 1575, Marie de Corlieu, laquelle naquit le jour précédent 1er janvier, à 1 heure après midi, fille de François de Corlieu, l'un des pairs de ceste ville de la Rochelle et de damoiselle Anne de Géry, sa femme. Parrain : André de Sainct-Symon, escuyer, seigneur dudict lieu en Xaintonge; marraine : Marie Gonnault. (Signé) A. de Sainct-Symon, J. Bordes, de Corlieu, J. Colladon, scribe du consistoire. » — « Le 13 mars 1575, a esté baptisé Samuel, fils de noble homme André Prévost et de damoiselle Renée Aulbert. Parrain : noble homme Charles Eschalat; marraine : Catherine de Parthenay. (Signé) La Boulaye, Dominique de L'Osse, Claude Varin, etc. »

E. 7. Registre. — In-folio oblong, 47 feuillets, papier

1572-1574. — « Livre des baptesmes faict en la salle de M. Gargoulleau, despuitz le trentiesme de mars l'an 1572, jusques au 14 jour de novembre de l'an 1574. — S'ensuit l'indice ou table des noms. » — « Le 30 mars 1572, a esté baptizée Marie, fille de Nycollas Cheynes, de Saint-Xandre et de Renée Chynevert. Parrain : Mychau Marsault; marraine : Marguerite Bernard. (Signé) Léopard Massyot. » — « Le 11 décembre 1572, a esté baptisé Pierre, filz de Jehan de La Plasse et de Nicolle Guiton. Parrain : Charles Chalmot; marraine : Gabrielle Rety. (Signé) D. Malescot, Chalmot. » — « Le 11 may 1572, a esté baptisé Abraham, fils illégitime de Catherine Chevalier. Parrain : Jacques Falardeau; marraine : Perette Dupuis. » — « Le 8 juillet 1572, a esté baptisé Isaac, filz de Jehan de La Grange et de Jehanne Peletreau. Parrain : Guillaume Le Faucheur; marraine : Sylvie Targuorse. (Signé) Noe Magneu, Massyot. » — « Le 23 juillet, a esté baptisé Jehan, filz de Hetie de Beaune et de Catherine Bonet. Parrain : Jehan Deschamps; marraine : Perette Mer. » — « Le 27 novembre 1572, a esté baptizé Isaac, fils de Nicolas de Luneau et de Michelle N... Parrain : René Guienne; marraine : Fany Segrondin. (Signé) D. Malescot. » — « Ledict jour a esté baptizé Habraham, filz de Pierre Mignonean et de Jacquette Guyton. Parrain : Jacques Guyton; marraine : Marie Marchande. (Signé D. Malescot, J. Guyton. » — « Le 26 décembre 1572, a esté baptizé Jacques, fils de Louis Oboyneau (Auboyneau) et de Izabeau Gasquet. Parrain : Michel Gasquet; marraine : Marguerite Pasquauld. (Signé) Gasquet. » — « Le 21 janvier 1573, a esté baptizée Marie, fille d'Anthoine Marreau, procureur de Mozé (Mauzé) et de Marie Girart. Parrain : René de Montalembert; marraine : Gabrielle Prévant, dame de la Roche-Thénart. (Signé) R. de Montalembert, Dupuy. » — « Le 4 février 1573, a esté baptizé Jehan, filz de François Polléon et de Michelle Guinebart. Parrain : Jehan Gazeau; marraine : Louise de Launay. (Signé) Gazeau, Garnier. » — « Le 1er avril 1573 a esté baptizée Judith, fille du seigneur Louis Gargoulleau et de Jeanne Du Jau. Parrain : Yves Belineau; marraine : Gabrielle Pineau. » — « Le 9 avril 1573, a esté baptizée Judith, fille de Guillaume de La Court et de Marie de Meschin. Parrain : Barthelemy Perreau; marraine : Marie Constantin. » — « Le 11 janvier 1573, a esté baptizée Marie, fille de Anthoine Gauvaing et de Simonne Prault. Parrain : Jehan Bobin; marraine : Marie Guidon. (Signé) R. Thierry. » — « Le 17 octobre 1574, a esté baptizée Marie, fille de Jehan Bertineau et de Guillemette Loyzelle. Parrain : Jacques Chenausse; marraine : Marie Jagueneaud. Signé Dominique de L'Osse. » — « Le 18 novembre 1574, a esté baptizée Ysabelle, fille de Hugues de La Chassagne et de Marie Chesse. Parrain : Zacharie Lescalle; marraine : Françoise de La Lande. (Signé) Malavaud, Zacharie Lescalle, etc. »

E. 8. (Registre.) — In-folio oblong, 94 feuillets, papier.

1573-1575. — « Livre des baptesmes et mariages à Saint-Yon, qui commence le 30 may 1573 et finit le 1er aoust 1575. » — « Le vendredi 19 juing 1573, ont esposé Audet Royxand, escuier, sieur de la Lande et Renée Girard. » — « Le 6 septembre 1573, ont esposé Jehan Jerosme et Jeanne Mariocheau. (Signé) Grenot. » — « Le 27 septembre 1573, ont esposé Anthoine Le Breton et Marie de Maye. » — « Le dict jour, ont esposé Jehan de Bagarigue et Marie Guerineau. » — « Ledit jour, ont esposé Pierre Mesnard et Guillemette Lamour. » — « Le 27 octobre 1573, ont esposé Claude de Puyrousset avec Anne Gaimault. » — « Le 30 décembre 1573, ont esposé Jehan Gauvaing et Jehanne Gautier. » — « Ledict jour, Jehan de Vincenthour et Mathurine Moreau. » — « Le 14 février 1574, René de Bourdigale et Françoise

Raclet.» — «Le 1er juing 1574, Robert Thierry, ministre de la parole de Dieu, avec Perette Chabot.» — «Le 13 dudict mois, noble homme Estienne Gentil, seigneur de La Font et Gabrielle Pineau.» — «Le 24 juillet 1575, Annet de Ratan avec Marie de Breuay.» — «Le 9 juing 1573, a esté baptisé Isaac, fils de Loys Gautreau, escuyer, Sr de la Chevallerie et de damoiselle Jeanne Chauvyn. Parrain : Amaury Allard, escuier, Sr de Boys-Jubert ; marraine : Jacquette Chauvyn.» — «Le 6 juillet 1573, a esté baptizée Marie, fille de Estienne Piffon, seigneur de la Chaulme, et de demoiselle Marguerite Courauld. Parrain : maître Jehan de Fourest, pair ; marraine damoiselle Perette Bouhier. (Signé) H. Le Petit, de Fourest, Claude Varin. » — « Le 19 juillet 1573, a esté baptizé Jacques, fils de Yves David, pair, et de Marie Gachot. Parrain : noble homme Jacques Henry, eschevin ; marraine : Marguerite David. (Signé) Jacques Henry, Dupuy, Claude Varin. » — « Ledit jour, a esté baptisé Gédéon, filz de Jacques Du Bretin, sieur du fief Gardault, et de demoiselle Marguerite Despris. Parrain : noble homme François de La Cassaigne, baron de Thonay-Bothomme (Tonnay-Boutonne) ; marraine : damoiselle Françoise de La Roche.» — « Le 24 juillet 1573, a esté baptisée Esther, fille de Bonnaventure Corru et de Marie Dupigeau. Parrain : Michel Esprinchard ; marraine : Marie Choizy.» — « Le 6 aoust 1573, a esté baptisé par M. de Clerville, ministre de Loudin, Daniel, fils de Loys Bonnault et de Marguerite Jourdein. Parrain : Masse Thevenin, pair de ceste ville ; marraine : N... (Signé) M. Thevenin, Claude Varin, ancien de l'Église. » — « Le 9 aoust 1573, a esté baptisé Pierre, filz de honorable homme Charles Chalmot et de Marie Boutet. Parrain : noble homme Jehan Salbert, escuyer, seigneur de Vylliers ; marraine : damoiselle Marie Marchant. » — « Le 18 aoust 1573, a esté baptisé Abraham, fils de François Lhommedieu et de Jehanne Gauvaing. Parrain : Vincent Roucher ; marraine : Jehanne Du Jau. » — « Le 28 aoust 1573, a esté baptisé Jacques, filz de Raphaël Colin, pair de ceste ville, et de Marguerite Girault. Parrain, Jacques Guiston le jeune, pair ; marraine : Marie Bontet. (Signé) R. Collin, J. Guyton, Noe Magnen, Claude Varin. » — « Le 29 aoust 1573, a esté baptisé David, fils de Nicolas Gire et de Ysabeau Morant. Parrain Estienne de Hariett ; marraine : Marguerite Guiston. (Signé) Claude Varin, Garnier, Estienne d'Hariette. » — « Le 8 septembre 1573, a esté baptisé Benjamin, fils de Jehan Dupuy, ministre de la parole de Dieu, et de Françoise Le Brethon. Parrain : noble homme Guillaume Choisy, Sr de la Jarrie ; marraine ; Marie Du Jau. » — « Le 30 septembre 1573, a esté baptizé Jehan, filz de François Boucart et de Marie Chevalier. Parrain : Jehan Guyton ; marraine : Marguerite Guyton. (Signé) J. Guiston, Grenot, Richer. » — « Le vendredi 18 décembre 1573, a esté baptisé Jacques, fils de maître Mathurin Masse et de Marie Berthinault. Parrain : Léonard Sauvignon ; marraine : Françoise Benoist. (Signé) Sauvignon, de Nort, Grenot. » — « Ledict jour, a esté baptisée Elisabeth, fille d'Antoine Crible et de Marie Conneau. Parrain : Jacques Bissault ; marraine : Elisabeth Guyton. (Signé) Bissault, J. Grenot, de Nort. » — « Le samedy 21 aoust 1574, a esté baptisée Elisabeth, fille de noble homme Pierre de Juifves et de demoiselle Françoise d'Angliers. Parrain : noble homme Claude d'Angliers, escuier, seigneur de Beauregard ; marraine : damoiselle Catherine Prévost, dame de la Fagnelinière.» — « Le 31 aoust 1574, a esté baptizé Gédéon, filz de Luc Doriveau, escuyer, et de demoiselle Jacquette de Sainct-Hilaire. Parrain : Jehan de Machecoul, escuier ; marraine : damoiselle Anne Gollard. (Signé) de Machecoul, Noe Magnen.» — «Le jeudi 16 septembre 1574, a esté baptisé Josias, filz de Jacques de Bertin, sieur de Gourdault, et de Marguerite Despres. Parrain : messire François de La Noüe, seigneur dudict lieu ; marraine : damoiselle Catherine de Parthenay. (Signé) La Noüe, Ducros, de Ferrières. » — «Le 13 février 1575, a esté baptisé Jacques, fils de Robert Chenais et de Marie de Ryeux. Parrain : Jacques, comte de Montgommery ; marraine : Loyse Du Fort, dame du Vérat, etc. »

E. 9. (Registre. — In-folio oblong, 123 feuillets, papier.

1575-1577. — « Papier des baptesmes tenu au temple de Saint-Yon et des mariages célébrés selon l'ordre establi aux Églises Réformées de ce Royaume.» — « Le 9 octobre 1575, a esté baptisée Marie, fille de François Vivier et de Guillemette Couzineau, de Monroy. Parrain : Jacques Gorrion ; marraine : Marie Bizet. (Signé) Richier, Gorrion.» — « Le samedy 13 aoust 1575, a esté baptisé Paul, filz de Jean de Luzignan et de Andrée Coustard. Parrain : Guillaume La Brosse ; marraine : Yzabeau Guiton. (Signé) Gros, de La Brosse, Prévost. » — « Le 9 octobre 1575, a esté baptisée Catherine, fille de noble homme Pierre de La Goutte et de damoiselle Jeanne Perreau. Parrain : noble homme Jacob Aubert, Sr de Garnauld ; marraine, dame Catherine de Parthenay. (Signé) Aubert, Grenot, de Claireville. » — « Le mercredi 2e jour de novembre 1575, a esté baptizé Abraham, filz de Pierre de Langle et de Catherine Lionnet. Parrain : M. François Bérault ; marraine : Perette Charier. (Signé) Richier.» — « Le 10 décembre 1575, a esté baptisée Judith, fille de Pierre Gentils, escuier, Sr d'Esnandes, et de demoiselle Marie Dutrou. Parrain : Françoys Chasteigner, escuier, sieur des Richars et demoiselle Jacquette de Chasteaupers. (Signé) Françoys Chasteignier.» — «Le 16 décembre 1575, a esté baptisé Odet, fils de M. Odet de Nort, minis-

tre de la parole de Dieu, et de Perette Chouin. Parrain ; maître Pierre Le Feure ; marraine : Françoise Bouchet.» — «Ledit jour, a esté baptisée Suzanne, fille de maître Mathurin Jasoigne et de Jehanne Blandin. Parrain : Olivier de Cullant, sieur de Ciré, et marraine : damoiselle Ardouine de Barbezieux. (Signé) de Cullant, Gros, Dubreil. » — « Le 7 janvier 1577, a esté baptizé par M. Dumont, David, filz de Jehan Gauvaing et de Marguerite Binaude. Parrain : Laurans Gobin, et marraine : Claude de La Mote. (Signé) Dumont, N. Girault.» — «Le 17 février 1577, a esté baptizée par M. Dumont, Aimée, fille de noble homme Jonachim de Saint-George, seigneur de Dirac, et de dame Louise Du Fou. Parrain : hault et puissant François Du Fou, seigneur du Vigant, et marraine : très-haute et très-puissante Catherine de Parthenay, dame de Rohan.» — «Le 14 février 1577, a esté baptizée Esther, fille de Jehan Gauvaing et de Jehanne Gaultier. Parrain : Jehan Buignon et marraine : Marthe Blanchard. (Signé) Richier, Buignon.» — «Le 14 avril 1577, a esté baptizée Henriette, fille de haut et puissant René de Rohan et de dame Catherine de Parthenay. Parrain : très-hault et très-puissant prince Henry de Bourbon, duc d'Anguin (Enghien), prince de Condé, et marraine : dame Antoinette d'Aubeterre. (Signé) Delestang. » — « Le 30 janvier 1577, a esté baptisé Jehan, filz de Yves Guiton et de Catherine Blandin. Parrain : Jehan Blandin ; marraine : Anne Bression. (Signé) Blandin.» — «Le 17 juing 1577, a esté baptisé par M. Boucquet, Pierre, fils de Pierre Chapperon et de Jeanne Denoveau. Parrain : Pierre de Beaulne ; marraine : Marie Cochet. (Signé) Beaulne.» — «Le dernier aoust 1575, a esté baptisé Jacques, filz de Pierre Regnault et de Elizabeth Blandin. Parrain : noble homme Jacques Guyton, escuyer, sieur de Poullyas, mayre et capitaine de la ville et commune de la Rochelle ; marraine : damoiselle Marye Regnault. (Signé) Jacques Guyton, J. Grenot, Richier. » — « Le 15 octobre 1575, a esté baptisée Renée, fille de noble homme Christophe Darander, sieur de La Laude, et de damoiselle Marguerite Bonnet, dame de Sancay. Parrain : hault et puissant prynce messire René de Rohan ; marraine : dame Marguerite de Beaumont, dame de Ryou. (Signé) de Rohan, Richier, etc. »

E. 10. Registre. — In-folio oblong, 126 feuillets, papier.

1572-1579. — « Papier des batesmes tenu au temple de Sainct-Yon. — Le 9 aoust 1577, a esté baptisée par M. Dumont, Marie, fille de Pierre Du Boys et de Louise Vauvert. Parrain : Antoine Casalis ; marraine : Marie Gillebert. (Signé) Dumont, Anthoine Casalis, Mestreau.» — « Le mercredy, 14 du dict mois, a esté baptisée par M. Mallavaud, Gédéon, fils de Odet Royraut et de demoiselle Renée Girard. Parrain : René de Tallansac, escuier ; marraine : damoiselle Marie Blandin. (Signé) René de Tallansac. » — « Le 20 aoust 1577, a esté baptisé par M. Delestang, Pierre, fils d'André Du Bois et de Marguerite de Valle. Parrain : Louis Foucher ; marraine : Jeanne Baudoin.» — «Le 25 aoust 1577, a esté baptisé par M. Dubreil, Jacques, fils de noble homme Guille Hartuys et de demoiselle Marie Terebard. Parrain : hault et puissant François Du Fou, seigneur du Vigant ; marraine : damoiselle Françoise Du Fou. (Signé) François Du Fou, Dubreil, Girault. » — « Le 3 septembre 1577, a esté baptisée par M. Dumont, Anne, fille de Jacques Barbot et de Marie Bissault. Parrain : Jean Guyton, pair, le jeune ; marraine : Anne Guibert. (Signé) N. Girault, J. Guiton. » — « Le 7 septembre 1577, a esté baptisé par M. Champbrizé, Isaac, fils de noble homme Jean Barbot, maire et capitaine de ceste ville, et de Marie Bouton. Parrain : Jehan Boysseau ; marraine : Marie Bobineau. (Signé) Jehan Boisseau, N. Girault.» — « Le 10 septembre 1577, a esté baptisée par M. de Nort, Jeanne, fille de Michel Esprinchard et de Silénie Tarques. Parrain : sire Nicollas Bobineau ; marraine : Jacquette Tarques.» — « Ledit jour, a esté baptisée Elisabeth, fille de Louis de Bourdigalle et de Marie Boucquet. Parrain : François Tallemant ; marraine : Marie Bounin. » — « Le 10 octobre 1577, a esté baptisé par M. de Lisle, Pierre, fils de mestre René Garnyer, ministre de la parole de Dieu, et de Anne Chenimon. Parrain : Pierre Gentil, escuyer, seigneur d'Esnandes ; marraine : damoiselle Gabrielle Pyneau. (Signé) Gentil, Richer. » — « Le 2 novembre 1577, a esté baptisé Pierre, fils de Jean Gauvain et de Elisabeth Colin. Parrain : Pierre Gauvain ; marraine : Suzanne Colin. (Signé) P. Gauvaing, Boisseul. » — « Le 21 novembre 1577, a esté baptisée par M. Dumont, Marie, fille de René Macaire et de Marie Pelletier. Parrain : Jehan Gauvaing ; marraine : Françoise Boulhereau. (Signé) J. Gauvaing. » — « Le 15 décembre 1577, a esté baptisée par M. de Chauffepied, Esther, fille de Claude Varin et d'Yvonne Mercier. Parrain : noble homme Jehan Barbot, maire et capitaine de ceste ville ; marraine : damoiselle Perette Boysseau. » — « Le 21 décembre 1577 a esté baptisée par M. de Malavault, Elisabeth, fille de Pierre de La Goute, escuier, et de demoiselle Jehanne Perreau. Parrain : Jehan Perreau ; marraine : demoiselle Marguerite de Beaumont. (Signé) Perreau.» — « Le 27 avril 1578, a esté baptisée par M. de Campaignac, Blandine, fille de maître Geoffroy Mougon, assesseur et lieutenant particulier au gouvernement et siége présidial de ceste ville, et de demoiselle Marie Blandine, sa femme. Parrain : Amateur Blandin, escuyer, seigneur de la Bardonnyère ; marraine : demoiselle Jacquette Jau, dame de la Bigotrie. (Signé)

Amateur Blandin, Campaignac. » — « Le 14 avril 1579, a esté baptisée par M. Mallevault, Marie, fille de noble homme Jean Sallebert et de demoiselle Perette Boysseau. Parrain : noble homme Jean Barbot ; marraine : demoiselle Guy Pierres. (Signé) Barbot, Girault. » — 1,936 mariages, de 1577 à 1579, parmi lesquels figurent : le 20 octobre 1577, celui de Paul Govyn avec Françoise Rychard ; le 9 février 1578, celui de Jacques Guyton avec Marie Bodin ; le 21 dudit mois, celui de Lancelot Du Voysin avec Marie Bobineau ; et le 22 septembre 1578, M. Nicollas Garnyer, ministre de la parole de Dieu, avec Andrée David.

E. 11. Registre. — In-folio oblong, 139 feuillets, papier.

1579-1582. — « Pappier de baptesme pour les petits enffans qui sont baptisez en l'Église Refformée de ceste ville de La Rochelle au temple de Sainct-Yon. » — « Le 6 décembre 1579, a esté baptizé Jacques, filz de Vincent Nicolas et de Catherine Pineau. Parrain : noble homme Jacques Guithon et Marie Pineau, marraine. (Signé) Jacques Guyton. » — « Le 12 janvier 1580, a esté baptizé Pierre, filz de noble homme Estienne Gentilz et de demoiselle Gabrielle Pineau. Parrain : noble homme Hector Gentilz ; marraine : damoiselle Catherine Pineau. (Signé) Hector Gentilz. » — « Le 13 janvier 1580, a esté baptizée par M. Mallavaulx, Marie, fille de Pierre Cot et de Andrée Chapelleau. Parrain : noble homme Jacques Thévenyn ; marraine : Marie Choizy. (Signé) J. Thévenyn. » — 5 février 1580, baptême de Jean, fils de Louis Bertineau, sieur de Pampin, et de demoiselle Elisabeth Froquin. Parrain : Jean Nicolas, sieur de Coureilles ; marraine : damoiselle Marie Molinier, dame de Plasay. — Le 7 janvier 1580, baptême de Pierre, fils d'Antoine Baulot et de Catherine Thibault. Parrain : Jean Blandin, maire et capitaine de cette ville ; marraine : Marie Choizy. — 4 avril 1580, baptême de Samuel, fils de maître Jehan Du Mas, régent du collége, et de Jehanne Lumeau. Parrain : Rodolphe Bérauld ; marraine : Catherine Gaultier. — 3 mai 1580, baptême de Jeanne, fille d'Yves Bertinauld et de M. Merrin. Parrain : Nicolas Bobineau ; marraine : Françoise Bréchet. — « Le 29 juillet 1580, a esté baptisé Pierre, filz de M. [illegible] Augier, procureur au siége présidial de ceste ville et de Denise Tréglart. Parrain : noble homme M. Pierre Pierres, [illegible]nier, seigneur de la Garenne, lieutenant au siége présidial de ceste ville ; marraine : damoiselle Guy Pierres. Signé : Pierres, de Nort. » — 7 août 1580, baptême de Marie, fille de Louis Le Page et de Perette Chevereau, par M. Blachière. Parrain : Pierre Grude ; marraine : Marguerite Georget. — « Le 18 octobre 1580, a esté baptizé par M. de Nort, Jacques, fils de Pierre Lormier et de Jeanne Reas Des Couteaux (?) Parrain : noble homme Jacques Henry, eschevin de ceste ville ; marraine : damoiselle Marie Thibauld. (Signé) Jacques Henry. » — « Le 30 avril 1581, a esté baptizé Raphael, filz de M. Gaspard Collin et de Marie Culereau. Parrain M. Nicolas Brunet ; marraine : Marie Collin. » — « Le 5 mai 1581, a esté baptizée par M. de Nort, Marie, fille de Jacques Guitton et de Marie Bodin. Perrain : Jacques Guitton l'aisné, eschevin de ceste ville ; marraine : damoiselle Marie de Fayes. (Signé) De Nort, Jacques Guyton. » — 29 août 1581, baptême de Marie, fille d'Antoine Baulot et de Catherine Thibauld. Parrain : Nicolas Rivette, pair ; marraine : Marie Thibauld. » — « Le 11 novembre 1581, ont esté baptizées, Elisabeth et Esther, filles de Matthieu Baudouin et de Jacquette Targues. Parrain d'Elisabeth : Jehan Goddeffroy ; marraine : Loyse Baudouin. Parrain d'Esther : Jacques Thévenyn ; marraine : Perette Baudouyn. (Signé) J. Godeffroy, Thévenyn. » — « 18 janvier 1582, baptême de Jean, fils de Jean Bergeon et de Marie Morel. Parrain : maître Georges de La Rivière, notaire royal ; marraine : Andrée Corneau. » — « 20 avril 1582, baptême par M. Dumont, d'Esther, fille de Pierre Gardet et de Marie Aury. Parrain : noble homme Jacques Guyton l'aisné ; marraine : damoiselle Perette Boysseau. (Signé) Jacques Guyton. » — « 24 juin 1582, baptême par M. Girauld, de Jacques, fils de Jacques Guyton, pair, et de Marie Bodin. Parrain : Jean Bodin, pair ; marraine : damoiselle Françoise Henry. (Signé) Girauld, Bodin. » — « 20 septembre 1582, baptême par M. Mallevault, d'Élie, fils d'Élie et d'Anne Barbotin. Parrain : noble homme Jacques Guitton ; marraine : Marie Segin. (Signé) J. Guyton. » — « Mariages faictz, reçeuz, publiez et solempnisez en l'Église Refformée de La Rochelle, au temple de S.-Yon, » au nombre de 216, parmi lesquels figurent ceux de : Berthomé Symon avec Jeanne Du Mas (29 novembre 1579) ; Apollo Bérauld avec Élisabeth Périault (9 février 1580) ; Charles Coullon avec Françoise Clerebauld (17 avril 1580) ; P. Seignetes avec Jehanne Gaborit (6 août 1580) ; Jehan Brossart avec Jehanne Albert (16 aout 1581) ; J. Guitoun (Guiton) avec Élisabeth Bodin (29 septembre 1582).

E. 12. Registre. — In-folio oblong, 100 feuillets, papier.

1574-1581. — « C'est le pupier des batesmes et des mariages et de ceux qui sont reçeus en l'Église de Dieu, en la salle de M. Gargouilleau, commencé le 21e jour de novembre 1574. Signé) Lhommedieu, ancien en seste Esglize. » — « Le 21 novembre 1574, a esté baptizé Jehan, filz de Lasquez de Verrière, sieur de Dallier, et de

Françoyze de Sinier. Parrain: Guillaume Choizy, sieur de la Jarrie ; marraine : damoiselle Marie d'Angliers.» (Signé) Guillaume Choisy, Malavaud. — « Ledit jour, a esté baptisée Marie, fille de André Pacaud et de Françoise Bonodeau. Parrain : Raphael Collin ; marraine : Perette Bouyer. » — « Le 28 novembre 1574, a esté baptisée Suzanne, fille de Pierre Jodouin et de Marie Boullineau. Parrain : Helye Du Vergier; marraine : Claude Robert. (Signé) Dominique de l'Osse et Hélie Du Vergier. » — « Le dict jour, a esté baptisée Esther, fille de Françoys Du Boys, seigneur de Loyboullerie et de demoiselle Louise Fourestier. Parrain : François Rambert, escuyer, seigneur de la Nicollerye; marraine : damoiselle Catherine Chasteau. » — « Le 14 aoust 1575, a esté baptisé Benjamin, fils de Yves Guiton et de Catherine Blandin. Parrain : maître Mathurin..; marraine : Isabelle Guiton. (Signé) B. Boast. » — « Le dict jour, a esté baptizée Anne, fille de Jehan Pandin et de Marie Du Jau. Parrain : Louis Gargoulleau ; marraine : Isabelle Du Jardrin. (Signé) Loys Gargoulleau, B. Boast. » — « Le 26 février 1576, a esté baptizé Pierre, filz de Jacques Guyton et de Catherine... Parrain : Pierre Cot; marraine : Andrée Viault. (Signé) B. Boast, Pierre Quet. » — « Le 4 mars 1576, a esté baptisé Daniel, filz de maistre Jehan Chanel, ministre de la parole de Dieu, et de Gilleberte Desniers. Parrain : Louys Boutaud, escuyer, seigneur de Chasgnevert, ministre de la parole de Dieu ; marraine : Marie Desnier. (Signé) B. Boast, Loys Boutaud. » — « Le 23 juin 1577, a esté baptisé Jean, fils de Françoys Lhommedieu et de Jeanne Gauvaing. Parrain : Jehan Bailly; marraine : Perette Gauvaing. (Signé) Bailly-Lhommedieu l'ung des ansiens en l'église, Malavaud. » — « Le 14 juillet 1577, a esté baptizée Judith, fille de Jehan Cachet et de Toynette Tibaudeau. Parrain : Jehan de L'Espine ; marraine : Louyse Coullon.» — « Le 18 aoust 1577, a esté baptisée Jeanne, fille de Jehan Nourisson et de Michelle Mallet. Parrain : Jehan Gauvaing ; marraine : Yvonne Mercier. » — « Le 4 May 1578, a esté baptizé par maître Mallavaut, Luc, fils d'Étienne Rullier et de Jeanne Morel. Parrain : maître Luc Dumont, ministre de la parole de Dieu en ceste ville de la Rochelle; marraine : Catherine Mestereau. (Signé) Dumont. » — « Le 11 juing 1581, a esté baptisé par maître Mallavault, Gédeon, fils de Claude Boysson et de Esther Pasquier. Parrain : Jacques Thévenyn ; marraine : Marie Choisy. » — « 1,600 personnes ont esté reçeues en l'église de Dieu, en la salle de cheuz Gargoulleau » de 1574 à 1581, parmi lesquelles nous citerons : Raymond Du Chasseat, Jehanne Bourdron, Jehan Mayran, Bastien Rousset, Anthoyne Reneau, Pierre Paquet, Rolans Largeaux, etc. Chaque admission est certifiée par la signature de l'ancien faisant fonctions de scribe. — 560 mariages, parmi lesquels figurent : 19 février 1576 : Jehan Gauvaing avec Marguerite Burault ; — 29 décembre 1578, Jehan de Caumont avec Simonne Pairin ; — 6 août 1582, Nicollas Martigny avec Jehanne Gargoulleau.

E. 13. (Registre.) — In-folio oblong, 93 feuillets, papier.

1581-1587. — « Livre des baptesmes administrez en la salle de Gargoulleau, qui commence le 23 Juillet 1581 et finist le 10 May 1587. — Auquel papier vous remarquerez que le 30 janvier 1583 ledit papier fut transporté à Saint-Yon où on fit le Catéchisme assez longtemps au lieu de la salle Gargoulleau. — Indice ou table des noms de ceux qui ont esté baptisés. » — « S'ensuit le papier pour l'enregistrement tant des baptesmes et mariages et de ceux qui sont reçeus en l'Église de Dieu en la salle de M. Gargoulleau. — *Pax vobis.* — Tenu et conservé par le sire Fraçoys Lhommedieu, ancien de l'Église de Dieu. — Remis en la salle de Sant-Yon le 30 janvier 1583 pour y faire le catéchisme. » — « Le 30 septembre 1581, ont esté baptizés Jean et Marie, enfans de Jean Gauvaing et de Marguerite Bugeau. Parrains : Jehan Exparsier et Philippe Brethault ; marraines : Jeanne Gilleberte et Peronne de Mennere.» — « Le 25 novembre 1584, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Seygnette et de Jeanne Cabaret. Parrain : Amos Breton ; marraine : Perette Marchande. (Signé) Berthon. » — « Le 24 septembre 1583, a esté baptisé Pierre, filz de Jehan de Valade et de Jeanne Heugnet. Parrain : Pierre Aubert; marraine : Perette Portier. (Signé) Lhommedieu.» — « Le 2 octobre 1583, a esté baptisé Jehan, fils de Josée Tallemant et de... Omart. Parrain : François Tallemant; marraine : Jeanne Gauvaing. (Signé) Tallemant.» — « Le 15 janvier 1584, a esté baptisé Martial, filz de Jehan Boisseau et de Marie Thibaud. Parrain : noble homme Michel Esprinchard ; marraine : Françoise Blandin.» — « Ledimanche 24 novembre 1585, a esté baptisé par M. de Nort, Catherine, fille de maître René Blandin et de Élizabeth Sallebert. Parrain : Pierre Sallebert, seigneur du Villiers ; marraine : damoiselle Marie Blandin. (Signé) Sallebert, Lhommedieu.» — « Le dimanche 25 mai 1586, a esté baptisé par M. de La Mote, François, fils aîné de François de Tournemine et de dame Catherine Du Bergier, seigneur et dame de Camsillon. Parrain : messire Guy Danangour, seigneur de Bay ; marraine : dame Louise Du Fou, dame de Verac. Ledit enfant est né en ceste ville le 2 dudiet mois. (Signé) G. d'Anangour.» — « Le samedi 17 février 1586, a esté baptisé par M. Raigueneau, Charles, fils de René Bodin, escuyer, sieur de Blandrière et de Antoinette de Besse. Parrain :

Baptiste Buor, escuyer, seigneur de La Lande Buor ; marraine, damoiselle Marie Du Fou, dame de la Haulaye. (Signé) Baptiste Buor, Ragueneau, Lhommedieu.» — « Le 16 novembre 1586, a esté baptisée par M. Dumont, Suzanne, fille de maître Jehan Gauvaing et de Nolette Renson. Parrain : Grégoire Monguis ; marraine : Suzanne Briant. » — « Le dimanche 16 novembre 1586, a esté baptisée Sara, fille de Maurice Roy et de Nicole Guiton. Parrain : David Boisseau ; marraine : Marie Binon. (Signé) Dumont, David Boisseau.» — « Le 22 mars 1587, a esté baptizé Paul, filz de Toussaint Preyjoux et de Mathurine Bome-Enfant. Parrain : Jehan Seignettes ; marraine : Élisabeth Papin. (Signé) Jehan Seignetes-Besnard-Lhommedieu.» — « S'ensuit ceulx et celles qui ont esté receuz en l'Eglize de Dieu, en la salle de Saint-Yon, commencé le 13 janvier 1583. » — 1800 admissions de 1583 à 1587, parmi lesquelles figurent : le 30 mars 1586, Jehan de La Hayze, Jacob Largerye, Nicolas Baisson, et le 18 may 1506, madame de Monthossier (de Montauzier). — « S'ensuict ceulx qui ont espousé en la Saint-Yon, au catéchisme. » — 500 mariages de 1583 à 1587, parmi lesquels, le 22 mars 1583, René Lhommedieu avec Françoise Gauvaing ; le 22 mai 1583, Jacob Henry avec Madelaine Sainton ; le 14 aoûs 1583, Jehan Landas avec Isabelle de Lommeau ; le 30 décembre 1585, Charles Eschallar, seigneur de la Boullay, avec Marie Du Fou, dame de la Begonière ; le 13 avril 1586, Isaac Blandin avec Sara Thevenin.

E. 14. (Registre.) — In-folio oblong, 123 feuillets, papier.

1582-1587. — « Livre des baptesmes et mariages faictz, receuz, publiez et solempnisez en l'Eglize Réformée de la Rochelle, au temple de Saint-Yon.» — « Le 13 octobre 1582, a esté baptizé par M. Girauld, André, filz de Louis Fouschier, par de ceste ville, et de Marguerite Pineau. Parrain : Symon Thévenin ; marraine Anne Moisaut. (Signé Thévenin, Girauld.» — « Le 3 octobre 1582, a esté baptisé par M. Girauld, Judith, fille de maître Odet de Nort, ministre du Saint-Évangile, et de Judith Chauvyn. Parrain : maître Nycollas Beziers ; marraine : Marie Guyton. (Signé) Beziers. — « Ledit jour, a esté baptisée Marie, fille de Raymond Maiget et de Anne Guyton. Parrain : Mathurin Bienassis ; marraine : Mathurine Guyton. (Signé) Girauld-Gourlineau.» — « Le mercredi 14 novembre 1582, a esté baptisée par maître Girauld, Anne, fille de sire Arnauld Du Vergier et de Perette Collin. Parrain : noble homme Guillaume Choisy ; marraine : damoiselle Andrée Faure. (Signé Guillaume Choisy, Girauld.» — « Le 30 novembre 1582, a esté baptisée par maître de Nort, Suzanne, fille de sire Ozias Amelot et de Catherine de La Haize. Parrain, maître Luc Dumont, ministre de la parole de Dieu ; marraine : Andrée Du Couldray. Signé, Dumont, parrain.» — « Le 8 décembre 1582, Michel, fils de Michel Pacquetau et de Marie Genre, a esté baptizé par maître Mallavaud, ministre du Saint-Évangile. — Présenté par Pierre Pacquetau et Marie Debujot, née Dujourdin.» — « Le jeudi 13 janvier 1583, a esté baptisée par maître Malavaud, Madeleine, fille de noble homme Pierre Salbert et de damoiselle Guy Pierres, présentée par noble homme Jehan Pierres, escuyer, sieur de la Jarne, lieutenant général criminel et civil de ceste ville ; marraine, Perette Boisseau.» — « Le 23 janvier 1583, a esté baptisée par maître Malavaud, Anne, fille de Jehan Collin et de Yzabeau Boulangier. Parrain : Louis de Bourdigalle ; marraine : Françoise Le May. (Signé) de Bourdigalle.» — « Le 29 janvier 1583, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, filz de Jehan Laserre et de Jehanne Fraigneau. Parrain : maître Jehan Bertrand, avocat au siége présidial de la Rochelle et lieutenant criminel en l'île de Ré ; marraine : Sara Pomier.» — « Le dernier février 1583, a esté baptisé Siméon, filz de Jehan Gelineau et de Marie Boileau. Parrain : Siméon Merlau et marraine Jeanne Gauvaing. (Signé) N. Girault.» — « Le 24 mars 1583, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, fils de honorable homme maître Jehan Manigauld, advocat au siége présidial de ceste ville et de Éléonore Pajault. Parrain : honorable homme François Manigault, l'ung des pairs de ceste ville ; marraine : Catherine Darlais. (Signé) Dumont, Manigault.» — « Le 1er avril 1583, a esté baptisé par maître de Nort, Louis, filz de Françoys Le Roy et de... Parrain : noble homme sieur Charles Chalmot, l'ung des eschevins de ceste ville ; marraine : dame Louise de Launay.» — « Le 24 juing 1586, a esté baptisé par maître Despina, Samuel, fils de Guy de Momme, escuyer, seigneur de la Treille, et de damoiselle Marie de La Vergne. Parrain : Jehan Raignon, escuyer, seigneur de la Braconnière ; marraine : damoiselle Isabelle de Plouer, dame de la Brandamière.» — « Le 1er juillet 1586, a esté baptisée Jehanne, fille de Estienne Chollet et de Sara Bodyn. Parrain : Jehan Guyhton, eschevin de ceste ville ; marraine : Jehanne Chollet. (Signé) J. Guiton.» — « Le 11 juillet 1586, a esté baptisé par maître Daniel, ministre de l'Église de Fontenay, Jehan, filz de Jehan Robert et de Marie Houet, de l'Église de Marennes. Parrain : noble homme Jehan Constantin, pair et eschevin de ceste ville ; marraine : Renée Moyne, de Marennes. (Signé) Constantin.» — « G. Daniel. — « Le mardy 22 de juillet 1586, a esté baptizée par maître Dumont, Marye, fille de mestre Jean Montel, avocat à Xaintes et de Françoize Meschinet. Perrain : maître Jean Manguan, avocat au siége présidial de ceste ville ; marraine : Marye Guy. (Signé) J. Manigault.» — « Le 3 aoust 1586, a esté baptizée par maître Du Bourg, ministre de l'Église de Melle, Marie, fille de Claude d'Angliers de Joubert, escuyer, seigneur de la Sauzay, et de damoiselle Françoise

Rogier. Parrain : Louis de Beauchamps, escuyer, seigneur de Bussac ; marraine : damoiselle Marie Bouhet. — (Signé) L. de Beauchamps, sieur de Bussac, H. Du Bourg. — « Le mardy 30 décembre 1586, a esté baptisé par maître de Nort, Henry, fils de noble homme Jacques Bon, vaslet de chambre du Roy de Navarre. Parrain : hault et puissant messire Henry de La Tour, vicomte de Turenne ; marraine : damoiselle Marie Du Foux, dame de la Boulays. (Signé) H. de La Tour. » — « Le 12 février 1587, a esté baptisée par maître de Nort, Jacquette, fille de noble homme maître Jehan Chalmot, seigneur de Saint-Rhue, conseiller du Roy et président en l'Élection en ceste ville et de damoiselle Jacquette Geneteau. Parrain : honorable homme maître Pierre Geneteau, advocat au siége présidial de ceste ville ; marraine : damoiselle Jehanne Aubin. » — « Le 11 juing 1586, a esté baptizé Henry, filz de Jacques Guyton, maire de ceste ville, et de Marie Bodin. Parrain : très-hault et très-puissant prince Henry de Bourbon, prince de Condé ; marraine : Louise Gillier, dame de Montozier. (Signé) Henry de Bourbon, Hesnard. » — Mariages. — « Le 7 décembre 1582, ont esté épouzés en l'Église de Dieu, Vincens Garreau et Marie Tolly. — Le 5 novembre 1583, Jehan Esnart et Marguerite Beauharnois. » — « Le 22 février 1584, M. Alexandre Dundas a *proposé* publiquement au temple de Saint-Yon. » — « Le 9 septembre 1585, ont esté espousés François de La Personne, chevalier, seigneur de Devaut, avec demoiselle Jeanne Lambert. » — « Le samedy 27 septembre 1586, ont esté espouzés par maître Abry, Jehan Bodin, l'ung des pairs de ceste ville, avecques Yzabeau Guyton. » (signé) J. Mousnereau, antient. » — « Le 20 décembre 1586, Melchisedec Angibault avec Marie Gauvet. » — « Le 28 décembre 1586, Estienne Delaage et Jacquette Drapette. »

E. 13. (Registre.) — In-folio oblong, 183 feuillets, papier.

1587-1595. — « Papiers des baptesmes et des mariages faits tant à Sainct-Michel qu'à Saincte-Marguerite. » — 124 baptesmes. » — « Le dimanche dernier may 1587, a esté baptisée, par maître de La Porte, Anne, fille de Dominique de L'Osse, ministre de la parole de Dieu, et de Madeleine Moreau. Parrain : Gilles Lembert, sieur de la Boucherie ; marraine : Marie de Chasteignier. (Signé) Jouneau, Gilles Lambert. » — « Le dimanche 20 mars 1588, a esté baptisé, par maître Du Vivier, Abraham, fils de Martin de Heinsse et de Perette Geire. Parrain : André Guibreteau ; marraine : Rachel Geire. (Signé) Guiberteau, Papin, ancien. » — « Le dimanche 29 janvier 1589, a esté baptisée par maître Belon, Jehanne, fille de Jehan Niort et de Renée Damiau. Parrain : Jehan Godeffroy, pair de ceste ville ; marraine : Marie Fonschier. (Signé) Godeffroy. » — « Livre des baptesmes administrés à Gargoulleau et du depuis à Saincte-Marguerite, quand nous en fûmes mis en possession. Ledict livre, qui servoyt pour le catéchysme du dimanche tenu à Gargoulleau, ayans esté ôté de Sainct-Yon. » — « Le dimanche 2e jour d'aoust 1587, ont esté baptisés par maître de La Mote, Jehan, fils de Cristofle Foucauld et de Guilmette Suret de Salles. Parrain : Jehan Renon ; marraine : Debora Pellisson ; — Isabel, fille de Jehan Renauld et de Marie Piehez. Parrain : Jehan Albert ; marraine : Guyonne Pineau. (Signé) La Motte. » — « Le dimanche 17 janvier 1588, a esté baptisée par maître La Valée, ministre de la parolle de Dieu, Jehanne, fille de Pierre Ribot et de Toinette Brangère. Parrain : Touzaintz Jouint ; marraine : Jehanne de Irnon. (Signé) La Valée. » — « Le dimanche 24 janvier 1588, a esté baptisée Jehanne, fille d'Anthoine Marchant et dame Bernon. Parrain : Guillemne Moureau ; marraine : damoiselle Jehanne de La Brenetière. (Signé) G. Moureau, Marchant. » — « Le dimanche 24 avril 1588, a esté baptisé Pierre, fils de Pierre Rone et de Marguerite Francine de Verteuil. Parrain : Pierre Du Prat ; marraine : Judith Armenac. » — « Le dimanche 19 juin 1588, a esté baptisé Jacob, fils de maistre Aymé de La Place, ministre de la parolle de Dieu, et de Catherine Savoure. Parrain : Gabriel Cailliaud, escuyer, sieur de la Chauvetière ; marraine : damoiselle Suzanne Surineau. » — « Le 24 aoust 1588, a esté baptisé Nicolas, fils de Nicolas Obin et de Marie Drouine. Parrain : Apollo Jacquet ; marraine : Suzanne Chaperon. (Signé) Apollo Jacquet. » — « Le 18 septembre 1588, a esté baptisée Marie, fille de Jehan Talu et de Michelle Lande. Parrain : Pierre de Tendebaratz ; marraine : Augustine Constant. (Signé) Pierre de Tendebaratz. » — « Le lundi 2 janvier 1589, a esté baptisé Abraham, fils d'Innocent Gualipault et de Marie Clemenseau. Parrain : Charles de La Forest ; marraine : Catherine Faure. » — « Le 15 janvier 1589, a esté baptisé Louis, fils de Marin Guicheri et de Michelle Bonarier. Parrain : Louis de Sainct-Gellays ; marraine : Anne Mainart. (Signé) de Sainct-Gelays. » — « Le 17 décembre 1589, a esté baptisée Marie, fille de Pierre Guimbertière et de Renée Bozian. Parrain : Guillemne Cousau ; marraine : Marie Piehet. (Signé) de Nort, J. de Omy, ancien. » — « Le 8 avril 1590, a esté baptisée Marie, fille de Anthoine Reneau et de Vincende Chevallereau. Parrain : Jacques de Labat ; marraine : Marie Vigne. (Signé) Jacques de Labat. » — « Le 8 novembre 1592, a esté baptisée Marie, fille de Cléopas Leplat et de Jeanne Lambert. Parrain : Samuel Vatable ; marraine : Louise Gautier. (Signé) J. Guineau, S. Vatable, Guérineau, ancien. » — « Le dimanche 27 juing 1593, a esté baptisée, par maître Roulleau, Marie, fille d'Augustin Aubert et de Suzanne Boudrau. Parrain : Estienne Breuère ; marraine : Marie Mason. (Signé) E. Bruère, J. Roulleau, Guérineau, ancien. » — « Le 27 fé-

vrier 1594, a esté baptisé par maître Roulleau, Jacques, fils de Jehan Deuson et de Michelle Bellin. Parrain : Jacques Cholet; marraine : Sara Coullon. (Signé) Cholet.» — « Le dernier jour d'octobre 1594, a esté baptisée par maître Dumont, Suzanne, fille de Gabriel Couppe et Louise Mainard. Parrain : Jacques Thévenin, sieur de la Jarrie; marraine : damoiselle Marie Blandin. (Signé) Thévenin, Guérineau, ancien.» — « Le 22 janvier 1595, a esté baptisée Jeanne, fille de Cléopas Leplat et de Jeanne Lambert. Parrain : Nathanaël de Mazières; marraine : Cofera Aribat. (Signé) N. de Mazières.» — « Le dimanche 6 août 1595, a esté baptisé par maître de Lounneau, Pierre, fils de Jehan Salbert, escuyer, l'ung des eschevins de ceste ville, et demoiselle Élisabeth Pierres. Parrain : maître Pierre Gauvaing, conseiller du Roy nostre sire; marraine : damoiselle Françoise Nicolas, femme de maître René Blandin, escuyer, sieur de Lozières. (Signé) P. Gauvaing.» — « Noms des personnes mariées, c'est-à-dire desquelles les mariages ont esté célébrés en l'Église de Dieu Réformée en ceste ville de la Rochelle, en la salle de Gargouilleau» avec la signature du pasteur officiant. — 504 mariages de 1587 à 1593, parmi lesquels figurent : 1er mai 1588, Jehan de Picassarry avec Nicolas (Marie) ; — 27 novembre 1588, Jehan Davallon avec Marguerite de Beaumont ; — 19 février 1589, Jehan de Lespine avec Marie Guorgnongnon ; — 25 avril 1593, Pierre Sapin avec Marie Godeffroy. — « Titre auquel sont enregistrés et écrits les noms propres et les surnoms des personnes lesquelles se sont volontairement rangées en l'Église de Dieu Réformée en ceste ville de la Rochelle et en icelle receues depuis l'an 1587, le 17 mai. » — 1,100 adhésions de 1587 à 1595. —

E. 16. Registre.) — In-folio oblong, 117 feuillets, papier.

1587-1590. — « Pappier auquel sont enregistrés les noms des enfans qui ont esté baptisés en l'Église Réformée de nostre Dieu à la Rochelle, en la salle de Saint-Yon. » — « Le samedy 7 mars 1587, a esté baptisé par maître de La Touche, ministre de Sainct-Surgant, Jacques, fils de François Coulon et de Anne Bréchelière. Parrain : René Bréchelhière, l'un des pairs de ceste ville ; marraine : Sara Coulon. (Signé) Brechelhière, Dominique de L'Osse, Masson.» — « Le 9 mars 1587, a esté baptisé Jérémye, fils de Guillaume Hault-Pas et de Jehanne Belangier. Parrain : Jérémie Pery ; marraine : Marguerite Belangier. (Signé) Jérémie Perry. — « Le mercredy 8 avril 1587, a esté baptisé par M. de Lespine, Jehan, fils de Félix de La Fuma, tailleur du Roy de Navarre, et de Ouzanne Masone. La dicte Ouzanne a atesté estre fils du dict de La Fuma et est né en paillardise. Parrain : Jehan Cantin ; marraine : Perrine Jozelomme. (Signé) Delespine.» — « Le vendredy 10e dudict mois, a esté baptisé par M. de Lestant, Hélie, fils de Élie Papin et de Jacquette Le May. Parrain : Nathanaël Mestayer; marraine : Marie Héraut. (Signé) Mestayer.» — « Le samedi 7e d'apvril 1587, a esté baptisé par M. Abry, Isaac, fils de maistre Geoffroy Mougon, lieutenant particulier et assesseur, et de damoiselle Marie Blandin. Parrain : maître Nicolas Betureau, seigneur des Ronseis (Rompsay) ; marraine : damoiselle Esther Boiseau. (Signé) Benureau. » — « Le 28 juing 1587, a esté baptisée par maître de Lestang, Esther, fille de Samuel de Lespinay, seigneur de Monseaulx, et de Suzanne des Roussières, damoiselle. Parrain : Gabriel Caillehaud, escuyer, sieur de la Chevretière ; marraine : Marie de Chastaigner, dame de Plessiasse. (Signé) Gabriel Caillhaud, Gaudron *alias* de Lestang. » — « Le mardi 14 juillet 1587, a esté baptisé par maître de Nort, Pierre, fils d'Antoine Dinematin et de Séfora Aribat. Parrain : Guillaume Aribat, diacre de l'Église de Niort ; marraine : Marie Royer. (Signé) Arribat, de Nort. » — « Le 27 juillet 1587, a esté baptisé Estienne, fils de Gilles Gentil et de Suzanne Frugeaudeau. Parrain : Estienne Mennet; marraine : Marie Boutel. (Signé) de Ferrière, H. Le Petit, Estienne Mennet. » — Le dimanche 16 aoust 1587, a esté baptisé par M. Fleury, ministre de l'Église d'Angers, Claude, fils de Benest Mathon, sieur des Mochais et d'Anne Blandin. Parrain : noble homme Claude d'Angliers de Joubert, escuyer, seigneur de la Saulzay, Beauregard, Uré et Lhonneau ; marraine : Françoise Turquay, damoiselle. (Signé) d'Angliers de Joubert.» — « Le 20 aoust 1587, ont esté baptisés par maître Du Mont, Gabriel et Isaac, enfants de Jehan Corbineau et de Jehanne Rijon. Parrain de Gabriel : François Manygault, l'ung des pers (pairs) de ceste ville ; marraine : Paule Juifve. Parrain de Isaac : noble homme Jehan Salbert, sieur du Fief Guy ; marraine : Suzanne Salbert. (Signé) Manigault, J. Salbert.» — « Ledit jour a esté baptisée Marie, fille de Jehan Grude et de Marie Lezin. Parrain : noble homme Lancelot Du Voyzin, sieur de la Poupelynière ; marraine : damoiselle Marie Des Chasteigners. (Signé) Popelinière. » — « Le 23 août 1587, a esté baptisé par maître Esnard, Françoys, fils de Françoys de Veyrières, escuyer, sieur de Foupatour et de damoiselle Françoyse Joubert. Parrain : Françays de Veyrières, escuyer, sieur du dict lieu en Quersi, pair, et marraine : Anthoinette Prévost, damoiselle. (Signé) Veyrières, Hesnard. » — « Le 24 août 1587, a esté baptisée Marie, fille de maître Nicolas Bretinault, enquesteur de ceste ville, et de Marie Cabri. Parrain : maître René Blandain, élu ; marraine : Marie Bretinault. Signé) Jehanet, Blandin.» — « Le 14 septembre 1587, a esté baptisé par maître Petit, Daniel, fils de honorable homme René Goribon, l'un des pairs de ceste ville, et de Jehanne Cochon. Parrain : noble homme Guillaume Texier, eschevin de ceste ville ; marraine : Marguerite Réaux

(Signé) Guillaume Texier.» — «Le 27 septembre 1587, a esté baptisée par maître de Lespyne, Magdeleine, fille de Jehan André et de Marie Balaine. Parrain : noble homme Yves David, eschevin de ceste ville ; marraine : damoiselle Magdeleine Du Boulais. (Signé) Yves David.» — « Le 10 octobre 1587, a esté baptisé par maître de La Valée, ministre de la Motte, Pierre, fils de Nicollas Lambert et de Louyse Gautier. Parrain : Pierre Chasteigner, escuyer, sieur de Cramoy ; marraine : damoiselle Marie des Chastaigners. (Signé) Pierre Chasteignier.» — «Le 11 octobre 1587, a esté baptisé par maître Pasquier, Josias, fils de Jean Faure et de Françoise Dorrier. Parrain : François Matelier ; marraine : Catherine Cochet. (Signé) Mathelier.» — « Item, Marie, fille de Jean Bridier et de Sara Gobye. Parrain : Jean de Leseale ; marraine : Nicole Lebo.» — « Le 12 octobre 1587, a esté baptisé par maître Petit, Jehan, fils de Guy de Mosnai, escuyer, sieur de Latreille, et damoiselle Marie Du Prégnier. Parrain : Jehan de Culant, escuyer, sieur de Cyré ; marraine : damoiselle Élisabeth Bastard. (Signé) de Culant.» — «Le 5 novembre 1587, a esté baptisée par maître de Nort, Anne, fille de maître Michel Doublet et de Catherine Varier. Parrain : le capitaine Ranque de Manzé et madame de La Nouhe... de madame de Rohan. » — « Le 13 novembre 1587, a esté baptisé par maître Thierry, Hélie, fils de honorable homme maître Paul Augier, adjoinct en ceste ville, et de Marie Gueryneau, présenté par noble homme Jehan Pierres, sieur des Rouhaux, et damoiselle Élisabeth Eslies. (Signé) Pierres. » — « Le 12 décembre 1587, a esté baptisé Jacques, fils de Jacques Chalmot, escuyer, sieur de Brevet, conseiller et maistre des requestes du Roy de Navarre, et de demoiselle Jeanne Aubin. Parrain : Charles Chalmot, escuyer, sieur de Beau-Lieu, eschevin de ceste ville ; marraine : demoiselle Marie Geneteau.» — « Le jeudy 18 feburier 1588, a esté baptisé par maître Dumont, François, fils de François Duprat et de Marie Mignoneau. Parrain : Jehan Guiton, maire et capitaine de ceste ville ; marraine : Élisabeth Guiton. » — « Le 25 mars 1588, a esté baptisée par maître de Lestang, Judith, fille de M. de Pouyon et de Marguerite de Beaumont. Parrain : Jacques de Beaumont, seigneur de Riou ; marraine : Catherine de Pertent, dame de Rouan » (*sic*). — « Le 11 juin 1588, ont esté baptisés par maître Esnard, Jehan et Michel, enfants de Michel Thibault et de Nycollas Charron. Parrain de Jehan qui est l'esné : noble homme Jouachim Torterue, sieur de la Vallée ; marraine : Catherine de La Noüe ; parrain de Michel : honorable homme messire Pierre Guillaudau, advocat au siége présidial de ceste ville ; marraine : Éléonore de Launay. (Signé) Torterue, Guillaudeau. » — « Le 4 juillet 1588, a été baptisée par maître de Nort, Jeanne, fille de Jehan de Belat et de Marie Blair. Parrain : Jehan de Soonde, escuyer et maistre des requestes du Roy de Navarre ; marraine : Andrée Dozier, damoiselle.» — « Le 12 juillet 1588, a esté baptisée par maître de Nort, Marie, fille de Geoffroy Monjoy, assesseur pour le Roy en ceste ville, et de demoiselle Marie Blandin. Parrain : Jean de La Mothe, esleu pour le Roy en ceste ville ; marraine : demoiselle Marguerite de Jaurye. (Signé) Delamothe, de Nort. » — «Le 8 octobre 1588, a esté baptisée par maître Chesnet, Marie, fille de Pierre Constant et de Michelle Niort. Parrain : noble homme Jehan Guiton ; marraine : Bodin. (Signé) Jehan Guiton. » — « Le 9 octobre 1588, a esté baptisée par maître Pasquier, Marie, fille de noble homme Jehan Du Jaux et ung des pers de ceste ville et de demoiselle Marie Du Lion. Parrain : noble homme Jacques Thevenin, aussi per de la dicte ville ; marraine : demoiselle Marie Boulangier. (Signé) Thevenyn. » — « Le 13 octobre 1588, a esté baptisé par maître Esnard, Hugues, fils de Hugues Prailly et de François Mostays. Parrain : honorable homme Gabriel Lamet, l'ung des pers de ceste ville ; marraine : Élisabeth Mignonneau. (Signé) de Lamet. » — « Le 18 décembre 1588 a esté baptisé par maître de Nort, René, fils de sire Guillaume Bequet et de Anne Dufour. Parrain : sire Pierre Chasteignier, l'un des pers de ceste ville ; marraine : Marguerite Dufour. (Signé) Pierre Chasteignier. » — « Le 11 février 1589, a esté baptisé par maître de Lespine, Claude, fils de Jehan Barrault, escuyer, sieur de Saint-Martin, et de demoiselle Marguerite d'Angliers. Parrain : Claude d'Angliers, escuyer, seigneur de la Sauzay ; marraine : demoiselle Marie Du Jau, dame de Mortagne. (Signé) d'Angliers, de Lespine. » — « Le 13 février 1589, a esté baptisé par maître Petit, Pierre, fils de Guillaume Chasteau et de Rachel Poypaille. Parrain : noble homme Urbain Bouhier, sieur de la Chosselière ; marraine : damoiselle Jacquette Thévenin. (Signé) U. Bouhier. » — « Le 17 février 1589, a esté baptisé par maître Belon, Benjamin, filz de honorable homme Jehan Godeffroy, l'ung des pers de ceste ville, et de demoiselle Françoyse Tarquays. Parrain : François Fouchier ; marraine : Anne Blandin. (Signé) Fouchier.» — « Le 26 février 1589, a esté baptisé par maître de Nort, Jeanne, fille de Jean Gacherye et de Anne Bloys. Parrain : Loys Gargouilleau, maire et capitaine de ceste ville ; marraine : Jeanne Bloys. (Signé) Gargoulleau. » — « Le mardi dernier jour de février 1589, a esté baptisée Anne, fille de Jacques de Lachou et de Anne Nicollot. Parrain : Jean Rochelle ; marraine : Anne Jandreau. » — « Le 6 mars 1589, a esté baptisée par maître Bellou, Marie, fille de Vincent Sornau et de Marie Bouguier ; parrain : Jean Le Vieux ; marraine : Marie Babou. (Signé) Jehan Le Vieulx. » — « Item, Rebecca, fille, ainsy que Suzanne Le Goy, mère de l'enfant, l'a déclaré, d'un monsieur Du Jau,

homme de chambre du Roy de Navarre, et que le dict enfant est né de paillardise, dont particulièrement elle a esté reprise au Consistoire, et a esté le dict enfant présenté par Guillaume Constant, parrain, et marraine Anne Moret, et se sont chargés de l'instruction de l'enfant. (Signé) Bellon de Ferrière.» — « Le 4 juin 1589, a esté baptisé par maître de Nort, Nicolas, filz de maître Nicollas Bertinaud, anquesteur et conseiller du Roy en ceste ville, et de damoiselle Marie Cabry. Parrain : Jehan Cabry, sieur de la Fragnée; marraine : Suzanne Cochon. (Signé) J. Cabry. » —« Le 19 mai 1589, a esté baptisé par maître Boysel, Jehan, fils de maître Nicollas Baudoin et de Perette Ogée. Parrain : René Lequeux; marraine : Louyse Baudoin. (Signé) René de Queux.» — « Le 22 may 1589, a esté baptisé par maître Dumont, Jean, fils de Loys Germain et de Louise Tessier. Parrain : Jean Sallebert, escuyer, l'un des eschevins de ceste ville; marraine : demoiselle Guy Pierres. » — « Le 2 juing 1589, a esté baptisé par maître de Nort, Amos, fils de Jean Compaing et de Françoise de Sydeuil. Parrain : Amos Barbot; marraine : Anne Talmand (Tallemant). (Signé) Amos Barbot. » — « Le 11 juing 1589, a esté baptisé par maître Dumont, Guillaume, fils de Guillaume Mariteau et de Anne Mage. Parrain : Louis Foucher, sieur de Beau-Lieu; marraine : Suzanne Le Barbier. (Signé) Louis Foucher. » — « Le 20 juing 1589, a esté baptisé par maître Esnard, Aristarque, fils de honorable homme Estienne Buffechon et de Jehanne de Villechartre. Parrain : noble homme Antoine Courault, sieur de Coureilles; marraine : Judith Blandin. (Signé) Courault, Esnard. » — « Le 5 juillet 1589, a esté baptisée par maître d'Espoir, Suzanne, fille de Jean Boisseaux, maire et capitaine de ceste ville de la Rochelle, et de demoiselle Marie Thibault. Parrain : M. Du Fays; marraine : M. Dupin.»—«Le 23 juillet 1589, a esté baptisé par maître Esnard, Michel, fils de M... et de mademoiselle de Tourenay; parrain : messire Michel Hurault de Lhospital, seigneur du Fay; marraine : damoiselle Anne de La Noue. » — « Le 4 septembre 1589, a esté baptisée par maître Petit, Renée, fille de Toussaint Gorribon, pair de ceste ville, et de Marie Phelippes. Parrain : maître François Le Brethon, advocat; marraine ; Renée Phelippes. (Signé Le Breton.» — « Le 12 octobre 1589, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, fils de Guillaume Masson et de Françoise Prieur. Parrain : Jehan Boisseau, maire et capitaine de la ville de la Rochelle; marraine : Anne Du Pin.» — « Le 2 novembre 1589, a esté baptisé Pierre, fils de Pierre Guilloneau et de Marguerite de Cognac. Parrain : Georges de Berville; marraine : Françoise de Cognac. (Signé Georges de Berville.» — « Le 12 janvier 1590, a esté baptisé par maître Despoir, Pierre, fils de maître Jehan Bounin et de Marie Passereau. Parrain : maître Pierre Gauvaing, advocat au siége de cette ville; marraine : Catherine Bouyer. (Signé) P. Gauvaing. » — « Le 20 janvier 1590, a esté baptisée par maître Esnard, Élisabeth, fille de Jehan Yzembert et de Andrée Blayze. Parrain : honorable homme Jehan Gaultier, l'un des pers de ceste ville; marraine : Perette Gaultier. (Signé) Gaultier. » — « Le 21 janvier 1590, a esté baptisé par maître Boysseul, Jehan, fils de Jehan Bridier et de Sara Gobie. Parrain : Bernard de Lescale; marraine : Anne de La Grange. (Signé) de Lescale. » — « Le 25 janvier 1590, ont esté baptisés par maître de Nort, Thomas, fils de Pierre Teste et de Barbe Guyelle. Parrain : François Tallement; marraine : Anne Faquet;» — Jacques, fils de mestre Robert Raclet et de Jehanne Berne, demoiselle. Parrain : Jean Godeffroy; marraine : demoiselle Guy Pierres. » — Les derniers feuillets contiennent l'indication de 400 mariages, de 1587 à 1590.

E. 17. (Registre.) — In-folio oblong, 185 feuillets, papier.

1590-1594. — « Papier auquel sont enregistrés les noms des enfants qui ont esté baptisez en l'Église Réformée de nostre Dieu, à la Rochelle, en la salle de Saint-Yon.» — « 15 mai 1590, baptême de Suzanne, fille de Jean Salbert, l'un des pairs de cette ville, et d'Élizabeth Pierres. Parrain : noble homme Jacques Thévenin, maire et capitaine de cette ville; marraine : Suzanne Dupin.» — « 23 mai 1590, baptême de Suzanne, fille de Philippe Maigrot et de Tipsoine Peletier. Parrain : sire Étienne Gauvaing; marraine : Suzanne Gauvaing.» — «30 mai 1590, baptême de Joses, fils de maître Pierre Guillaudeau, avocat et l'un des pairs de cette ville, sieur de Beaupreau et de Judith Masse. Parrain : maître Vincent Henry, lieutenant criminel de cette ville et l'un des échevins; marraine : Suzanne Guillaudau.» — «19 juillet 1590, baptême de Louis, fils de Jean de Bourdigalle, sieur de la Chabostière et l'un des pairs de cette ville, et de Marie Bandet. Parrain : sire Jacob Bouchereau, l'un des pairs de cette ville; marraine : Françoise Bouchereau.» — « 23 aout 1590, baptême d'Ester, fille de d'Hariette et de Marie Vincent. Parrain : Étienne d'Hariette; marraine; Marie Guiton.» — « Le 4 novembre 1590, a esté baptisé par maître de Nort, Benjamin, filz de Jacques Guiton, eschevin de ceste ville, et de demoiselle Marie Rodin. Paisrin : Estienne Feret; merine : Suzanne Dupuy, damoiselle. » — « 21 mars 1591, baptême de Benjamin, fils de Jacques Thévenin, maire et capitaine de cette ville, et d'Isabelle Choisy. Parrain: Jean Du Jau; marraine : Silénie Tarquet.» — « Le 21 may 1591, a esté baptizée par maître Dumont, Élizabeth, fille de noble homme Jehan Guyton, l'un des eschevins de ceste ville et de demoiselle Élisabeth Rodin. Pesrin : noble homme Vincent Henry, lieutenant

criminel de ceste ville; mesrine : demoiselle Marie Barbot.»—«15 décembre 1591, baptême de Jean, fils de Jean Guyrault et de Marie Tynault. Parrain : maître Antoine Le Mercier, procureur au siége présidial de cette ville; marraine : Élisabeth Du Four.»— «1 février 1592, baptême de Zacharie, fils de Pierre Viet et de François Arnault. Parrain : maître Jean Rochelle, juge du scel en cette ville; marraine : Élisabeth Corru.»—«28 avril 1592, baptême de Marie, fille de Jehan Seignette et de Jehanne Cabaret. Parrain : Honorat Donnet; marraine Marie Guyton.»— « Le lundy 1er juing 1592, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, filz de honorable homme Jacques Mignoneau, l'ung des pers de ceste ville, et de damoiselle Judith Morisson. Perin : noble homme Jehan Guyton, sieur de Loumeau et eschevin de ceste ville ; marraine : Esther Morisson. (Signé) Jehan Guiton.»—« 16 juillet 1592, baptême de Marie, fille de René Gougault et de Françoise Maumillard. Parrain : maître Amos Barbot ; marraine : Marie Guérineau.» — « 17 juillet 1594, baptême d'Élisabeth, fille de maître Daniel Barbot, conseiller pour le Roi en cette ville et gouvernement de la Rochelle et de demoiselle Charlotte Benureau. Parrain : noble homme maître Nicolas Benureau, lieutenant général pour le Roi en la ville et gouvernement de la Rochelle ; marraine : demoiselle Elisabeth Mignoneau, femme de Jacques Barbot, écuyer, l'un des échevins de cette ville.»—« 16 septembre 1594, baptême de Jean, fils de Jean Cholet et de Marie Huguet. Parrain : Jean Guiton, échevin ; marraine : Anne d'Angliers.»—« 29 novembre 1594, baptême de Françoise, fille d'Isaac Bergier, pair de cette ville, et de Marie Clerbault. Parrain : Jacques Guython, échevin ; marraine : Suzanne Gauvain, (Signé) Jacques Guyton, etc.»—380 mariages de 1590 à 1594, parmi lesquels figurent : 2 mars 1591, Pierre Barbot avec Marie de Bagarigues; — 25 mai 1591, Amos Barbot avec Esther Salleau. Dumont, pasteur; — 29 juin 1592, Pierre Guy avec Elisabeth Mercier, de Nort, pasteur ;— 10 janvier 1593, Gaspard Collin avec Marie Fouschier, Rota, pasteur. — 9 décembre 1594, Pierre Prévost avec Resmonde Govain (Gauvaing) ; Merlin pasteur, etc.

E. 18. (Registre.) — In-folio oblong, 223 feuillets, papier.

1595-1612. — Salle de Saint-Michel (temple actuel de Culte Réformé). — Baptêmes, mariages, réceptions de nouveaux membres dans l'Église. — 143 feuilles contenant 1659 baptêmes, depuis le 3 septembre 1595 jusqu'au 7 octobre 1612. — Les actes sont signés par les pasteurs et les anciens faisant fonctions de scribes, notamment Challemot, Seignette et des Angliers. — « 13 décembre 1595, baptême par M. de Loumeau, de François, fils de noble homme Jean Chollet, sieur de la Maillolière et de damoiselle Marie Hugonet. Parrain : François, de Vérière, écuyer, sieur de Fonpatour; marraine : Élisabeth Bodin.» — « 14 janvier 1596, baptêmes : de Jeanne, fille d'Abraham Mesnard et de Jeanne Guérin. Parrain : honorable homme François Manigault, l'un des pairs de cette ville de la Rochelle ; marraine : Marie Bergier;—25 août 1596; de Pierre, fils de Pierre Jobet et de Jeanne Clément. Parrain : Louis Bretinault ; marraine : Catherine Gautier ;—de Jeanne, fille de François Rochelle et de Jeanne Salles. Parrain : Léonard Claessen; marraine : Marie Guyot.» — « 20 avril 1597, baptême par maître Merlin Yves, fils de Jean Pureau et de Jehanne Salomon. Parrain : Yves Guyton ; marraine : Anne Manigaut. Le parrain a déclaré ne pouvoir signer à cause de son indisposition. » — 12 janvier 1597, baptêmes : de Marie, fille d'Antoine Rousel et de Jeanne d'Aubigné ; Gabriel Guyet parrain et marraine Marie Autain ; — 1er juin 1597, de Suzanne, fille d'Étienne Budet et de Thyfaine Fougnet. Parrain : Daniel Delagoutte ; marraine : Marie Denebaud.» — « Le 15 mars 1598, a esté baptizé Michel, ayant esté catéchisé et fait sa confession de foy en la face de l'Église, lequel a dit estre né au pais des Négres en la contrée de Ardre, ledit Michel aagé de 24 ans, estant serviteur en la maison de M. Sourdon en ceste ville. (Signé) Michel Faure, Boysseul, Chalmot, ancien.»—« 25 avril 1598, baptême de Catherine, fille de sire Pierre Berger, l'un des pairs de cette ville et de Judith Catonet. Parrain : noble homme Isaac Berger ; marraine : Catherine Grellaud. (Signé) Bergier. » —«12 juin 1597, baptême par maître Loumeau, de Jean, fils de Daniel de La Goutte et de Marthe de Piecassary. Parrain : Jean de Piecassary ; marraine : Marie Pereau.» — «28 janvier 1601, baptême par maître H. Colomiez, de Jacques, fils de Jacques Billichu et de Marie Pigreux. Parrain : Amos Barbot, baillif d'Aunys ; marraine : damoiselle Marie Guillemyn. (Signé) Amos Barbot.»—«11 février 1601, baptême par maître Loumeau, de Marie, fille de Paul Got et de Marie Jeanne. Parrain : Amos Barbot, baillif d'Aulnys; marraine : Marie Ogier. (Signé) Amos Barbot.» —«Le 27 octobre 1602, le catéchisme a esté commencé en ce lieu de Saint-Michel, lequel avoit esté remys à Saint-Yon au presche de 2 heures aprez midy jusques à présent. » —« 18 mai 1603, baptême par maître Loumeau, de Jeanne, fille de Jean Clabat et de Marie Bequel. Parrain: honorable homme François Piguenyt, l'un des pairs de la Rochelle ; marraine : Anne Dufour.» — « 18 mars 1603, baptême de Jeanne, fille d'Isaac Dugueri et de Marie Foucher. Parrain : honorable homme Bernard de Lastre, l'un des pairs de cette ville; marraine : Jeanne Blair.»—«11 mars 1606, baptême de Jean, fils de François Véronneau et d'Esther Fesnier. Parrain : Jean Guyton ; marraine : Debora Baudouin. (Signé) J. Guiton.» — «7 jan-

vier 1607, baptême de Jacques, fils de maître Jacques Merlin, ministre de la parole de Dieu à la Rochelle, et d'Élisabeth Rivette. Parrain : noble homme Pierre Bizet, écuyer, l'un des échevins de cette ville; marraine : damoiselle Rachel Anxoyne.» — « 26 octobre 1608, baptême par maître Loumeau, de Marie, fille de maître Jehan Gorion, procureur, et de Marie Barbot. Parrain : maître Amos Barbot, bailly d'Aunis; marraine : Esther Corru.» — « 22 mars 1609, baptême par M. Colomiez, de Suzanne, fille de feu Étienne Deau et de Michelle Grelet. Parrain : Jehan Guiton; marraine : Suzanne Coupe.» — « 19 octobre 1609, baptême par maître Loumeau, de Louis, fils de Jacques Bonvallet et de Debora Morbon. Parrain : Constant d'Aubigné; marraine: Esther Geneteau.» — « 30 janvier 1611, baptême par maître de La Chapelière, de Daniel, fils de Daniel Guillonneau et d'Élizabeth Isambert. Parrain: Daniel Guiton; marraine : Marie Bardet.» — « 1er mai 1611, baptême par maître Loumeau, de Louis, fils d'Étienne Guichart et de Sara Savard. Parrain : Georges Reveau ; marraine : Esther Veronneau.» — « 26 août 1612. baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Jean Billaudeau et de Jeanne Lucas. Parrain : Jean Bernon ; marraine : Marie Paquetau,» etc. — « Papier pour insérer ceux qui seront espouzés en l'Église de Dieu. » — « Le 24 novembre 1596, ont esté espouzés par maître Merlin, Pierre Bergier avec Judith Catonnet. » — 29 décembre 1596, mariage par maître Merlin, de Daniel de La Goutte et Marthe de Picasairy. — 30 mars 1597, mariag e par maître de Loumeau, d'Adrien Lepage et Anne Bujau. — 4 mai 1597, mariage par maître Girard, de Guillaume d'Albret et Elisabeth Moriceau. — 31 janvier 1599, mariage par maître Loumeau, de Jacques Morisson avec Suzanne Bonfils. — 14 mars 1600, mariage par maître de Loumeau, de Jacques Tesserau avec Suzanne Légier. — 5 novembre 1600, mariage par maître Loumeau, de Jean Cabry, écuyer, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de la Rochelle, avec damoiselle Judith Chauvin, veuve de feu noble homme Jean-Baptiste de Rotan, docteur et ministre de la parole de Dieu. — 2 novembre 1603, mariage par maître Colomiez, de noble homme maître Jean Chalmot, sieur de Saint-Rus, président en l'Élection de cette ville, et damoiselle Marie Bigot, veuve de feu Paul Ogier, adjoint aux enquêtes pour le Roi. — 13 mars 1605, mariage par maître Merlin, de maître Louis Le Cercler, ministre du Saint-Évangile en cette Église avec damoiselle Marie Benureau, etc. — Papier de ceux qui ont été reçus en l'Église de Dieu : 45 admissions en 1595 ; 86 en 1596 ; 98 en 1597 ; 66 en 1598 ; 100 en 1602, 144 en 1612. — En 1611, Michel Durand, jadis cordelier récollet ; — en 1612, Philippe Ogier, jadis prêtre. — « Le dimanche 9 mars 1603, a esté reçeu en l'Église de Dieu, par maître Le Cercler, en la salle de Saint-Yon, au presche du matin, Martin Bartox, ci-devant docteur en théologie en Espagne, vicaire provincial et visiteur de l'ordre de la Saincte-Trinité pour le rachat des captifs ès royaumes et couronne d'Arragon et prieur du principal couvent dudit ordre, en la cité de Valence, lequel a faict une confession sommaire de nostre foy, avec abjuration de tous les erreurs de la papauté. (Signé) J. Courneau, ancien » etc.

E. 19. (Registre.) — In-folio oblong, 155 feuillets, papier.

1601-1605. — « Pappier auquel sont enregistrés les noms des enfans baptizés en l'Église Réformée de la Rochelle, en la salle de Saint-Yon, comprenant 1843 baptêmes. — « Le 10 janvier 1601, a esté baptisé par maître Lousmeau, Anne, fille de Daniel Delagoutte et de Marthe de Picasari. Parrain : Pierre Porier; marraine : Anne Delagonte. L'enfant est né le 7 du précédent mois. » — Le 22 octobre 1601, a esté baptisé par maître Le Cercler, Anne, fille de René Bernon et de Marie Berriou. Parrain : Nicolas Filluzeau ; marraine : Anne Du Vergier.» — « Le 20 novembre 1601, est né Aaron, fils d'Aaron Drouineaux et de Gilette Gendre. Parrain : Jacques Gallart ; marraine : Sara Tréhord. » — « Le 11 mars 1602, a esté baptizée par maître André Rivet, pasteur de l'Église de Thouars, Anne, fille d'Eutrope Careillon (Carayon) et de Marie Allard. Parrain : Anthoyne Menard ; marraine : Anne Forge. » — « Le 21 avril 1603, a esté baptisée par maître Gorré. Andrée, fille de Gilles de Laval et de Marie de Lajus. Parrain : honorable homme Jacques Tallemant ; marraine : Andrée Gros. » — « Le 4 janvier 1603, a esté baptisé par maître Dumont, Benjamen de La Noüe et de Suzanne Motier. Parrain : François Le Sueur; marraine : Anne de La Noüe. » — « Le 11 juillet 1602, a esté baptisé par maître Merlin, Daniel, filz de maître Daniel de Lagoutte, conseiller et advocat en ceste ville et de damoiselle Marthe Picasarry. Parrain : Jacques Chollet, eschevin de ceste ville : marraine Sara Gouneault.» — « Le 30 avril 1601, a esté baptisé par maître de Lonmeau, Étienne, fils d'Étienne Gauvain et de Marie Bergier. Parrain : Jacques Vacher ; marraine : Élisabeth Bodin. » — « Le 1er mars 1601, a esté baptisé par maître Merlin, Loys, fils de Jozué Gargouilleau et d'Élizabeth Bizet. Parrain : Jehan Salebert, sieur de Romagné ; marraine : Marguerite Chovin.» — « Le 18 décembre 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Suzanne, fille de Jacob Bouhereau et d'Élisabeth de La Rivière. Parrain : Jehan Savagau, eschevin, sieur de la Grinolle marraine : damoiselle Blandine Mougon.» — « Le 29 septembre 1602, a esté baptisé par maître Colomiez, Ouezine, fils de Jacques Guyton et de Marie Bodin. Parrain : Jehan Rochelle, conseiller du Roi en son parlement de Paris ; mar-

raine : damoiselle Marguerite Chauvain; l'enfant est né le 18 du précédent mois. » — 540 mariages signés par les pasteurs et les anciens. — « 28 avril 1601, ont esté espouzés Jacques Jousseaume avec Magdelaine Du Breuil ; » — 8 juin 1602, Samuel Thomas avec Marie Barbot ; — 14 juillet 1602, Guillaume Le Page avec Marie Citoys; — 5 mars 1603, Jérémie de Lestan avec Suzanne Sibille; — 29 mars 1605, Pierre Tallemand avec Élisabeth Bidauld.

E. 20. (Registre.) — In-folio oblong, 159 feuillets, papier.

1603-1610. — « Papier des baptesmes pour le Temple neuf en la place du Chasteau, auquel a esté commencé à y faire le presche par maître Dumont, ministre de la parole de Dieu le dimanche 7 septembre 1603 et a duré jusques au 6e jour de janvier 1610.» — Suivent deux lignes en caractères hébraïques : « Laissez les petits enfants venir à moy et ne les empeschez point : car à tels est le royaume des Cieux. » S. Math. 19 chap. » — 1,974 baptêmes. — « Le 7 septembre 1603, a esté baptizée par Loumeau, Marie, fille de Pierre Tendron et de Rachel Martin. Parrain : maître Loys Le Cercler, ministre de la parole de Dieu en ceste église ; marraine : Marie Chalmot. » — « Le 13 octobre 1603, a esté baptizé Gallien, fils de Nicolas Obineau et de Jehanne Texier. Parrain : Pierre de La Noüe; marraine : Marie Gourdineau. » — « Le 27 janvier 1604, a esté baptisée par maître Loumeau, Judith, fille de maître Jacques Merlin, ministre de la parole de Dieu en ceste Église, et de Élisabeth Rivette. Parrain : maître Louys Le Cercler, aussy ministre de la parole de Dieu en ceste Église ; marraine : Françoise de Mayle. » — « Le 10 avril 1604, a esté baptisé Isaac, fils d'honorable homme Pierre Viette, l'un des pairs de ceste ville et de damoiselle Anne Benureau. Parrain : honorable homme Isaac Blandin, l'un des eschevins de ceste ville ; marraine : damoiselle Jeanne Viette. » — « Le 15 avril 1604, a esté baptisée Sara, fille de Josias Gastebois et de Jeanne d'Ariette. Parrain : maître Abel Bibard, conseiller et lieutenant en la prévosté de la Rochelle ; marraine : honneste femme Sara Gourault, veuve de deffunct Ogier de Picassary. » — « Le 16 mai 1604, a esté baptisé par maître Loumeau, Paul, filz de Jehan Du Jan, escuier, sieur du Treuil et de damoiselle Marie Du Lion. Parrain : Jacques Espriuchard, escuier, sieur du Plom ; marraine : Marie Talmant (Tallemant).» — « Le 27 mai 1604, a esté baptisée par maître de Loumeau, Marie, fille de Daniel Vauvre et de Marie Brunet. Parrain : honorable homme René Gorribon, premier pair de cette ville de la Rochelle ; marraine : demoiselle Suzanne Bizet.» — « Le 4 juin 1604, a esté baptisé par maître Colomiez, Zacharie, fils de noble homme Jehan Salbert, escuyer, sieur de Romagné, maire et capitaine de ceste ville, et de demoiselle Lea Du Caillehault. Parrain : Jehan Gendrault; marraine : damoiselle Magdeleine Salbert. » — « Le 22 juin 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Françoise, fille de maître Josué Guibert, ministre de la parole de Dieu et de Jehanne Gaillart. Parrain : maître Jehan de Mirande, avocat au siége présidial de cette ville et l'un des eschevins d'icelle ; marraine : Françoise Jay. » — « Le 27 juin 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Françoise, fille de maître Hierosme Colomiez, ministre du Saint-Évangile et de Loyse Châtellier. Parrain : Claude Plansson ; marraine : Françoise Pouvert.» — « Le 20 juillet 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Élisabeth, fille de Mathieu Bertin, l'un des pairs de cette ville et de Marie Guiton. Parrain : noble homme Jacques Guiton, pair et eschevin de ceste ville; marraine : Élisabeth Guiton. » — « Le 23 aoust 1604, a esté baptisée par maître Loumeau, Marie, fille de Jehan Brossard et de Marie Hérault. Parrain : Jehan Guyton; marraine : Judith Pappin. (Signé J. Guyton. » — « Le 26 août 1604, a esté baptisée par maître Colomiez, Marie, fille de Samuel Thomas et de Marie Barbot. Parrain : Pierre Guillaudeau, advocat ; marraine : damoiselle Marie Barbot. » — « Le 15 octobre 1604, a esté baptisé par maître Merlin, Honoré, fils de maître Gaspart Collin, procureur au siége présidial de ceste ville de la Rochelle et de honeste femme Anne Arge. Parrain : honeste homme J. Guillaudeau ; marraine : honeste femme Charlotte Brunet. » — « Le 10 novembre 1604, a esté baptisée par maître Colomiez, Anne, fille de Pierre Molay et de Anne Couppe. Parrain : Estienne Govain ; marraine : Marguerite Couppe. (Signé) Gauvaing.» — « Le 15 novembre 1604, a esté baptisé par maître Le Cercler, Nicolas, fils de Pierre Du Boys et de Marie Boursault. Parrain : noble homme Nicolas Baudouyn, conseiller du Roi et juge prévost en ceste ville ; marraine : demoiselle Marie Barbot. » — « *Item*, Anne, fille de Pierre Tendron et de Rachel Martin. Parrain : honorable homme Charles Coullon, l'ung des pers de ceste ville ; marraine : Marie Phelippe.» — « Le 22 mars 1605, a esté baptisée par maître Le Cercler, Sara, fille de François de Moucheron et de Sara Le Marthin. Parrain : Jacques Barbot, sieur d'Ardene ; marraine : damoiselle Sara de Picasary. » — « Le 17 avril 1605, a esté baptisé par maître Le Cercler, Estienne, filz de Jean Dallon et d'Esther Boullineau. Parrain : Estienne Delaage ; marraine : Marie Butteau.» — « Le 16 septembre 1605, a esté baptisée par maître Merlin, Charlotte, fille de noble homme Daniel Barbot, sieur du Vivier et de demoiselle Charlotte Benureau. Parrain : honorable homme Pierre Viette, l'un des pers de ceste ville ; marraine : Élisabeth Coou. » — « Le 18 septembre 1605, a

esté baptisé par maître Gorré, Jacques, fils de Guillaume Bretin et d'Élisabeth Blanchard. Parrain : Jacques Des Aguliers ; marraine : Marie Endré. » — « Le 15 octobre 1605, a esté baptisé par maître Le Cercler, Jehan, fils de Jacques de Labat et de Rebecca Monseneau. Parrain : maître Jehan de Mirande, avocat au siége présidial de ceste ville et l'un des eschevins d'icelle ; marraine : Marie d'Angliers. » — « Le 22 janvier 1606, a esté baptisé par maître Colomiez, Jehan, fils de Jehan Bouillant et de Sara Trezoret. Parrain : Michel Réau ; marraine : Suzanne Gauvain. » — « Le 3 mai 1606, a esté baptisé Jean, fils de honorable homme Jean Torterue et de honeste femme Marie George. Parrain : maître Jacques Vacher, escuier, sieur de la Casse, maire et cappitaine de ceste ville de la Rochelle ; marraine : honeste femme Anne Esveillard. » — « Le 15 novembre 1606, a esté baptisé par maître Colomiez, Gilles, fils de Gilles Joubert et de Jehanne Massé. Parrain : honorable homme Estienne Gauvain, l'un des pers de ceste ville ; marraine : honneste fille Anne Bourny. » — « Le 14 janvier 1607, a esté baptisé par maître de La Chapellière, Raphaël, filz de maître Ozée Brunet et de Marie Martin. Parrain : maître Raphaël Collin, assesseur criminel en ceste ville ; marraine : damoiselle Sara de Picassary. » — « Le 18 février 1607, est née Françoise, fille de noble homme maître Jean Baunay et de damoiselle Debora Baudouin. Parrain : noble homme m[illegible]ssire François Baudouin, escuyer, sieur de Louaille ; marraine : damoiselle Marie Bodin. » — « Le 13 mars 1607, a esté baptisé André, fils d'André Bernon et de Jeanne Le Court. Parrain : maître Benjamin Bernon, conseiller au siége de ceste ville ; marraine : Marie Bernon. » — « Le 14 mars 1607, a esté baptisée par maître Richault, pasteur de l'Église de Mouzac, Élisabeth, fille de Daniel Gauvain et de Catherine Brochard. Parrain : Estienne Gauvain, ung des pers de ceste ville ; marraine : Élizabeth Colin. » — « Le 21 mars 1607, a esté baptisée par maître Jehan-Paul Perrin, Marie, fille de Samuel Pryeur et de Marie Clément. Parrain : maître Guillaume Hart, principal du collége ; marraine : Jehanne Viette. » — « Le 29 avril 1607, a esté baptisé par maître G. de Montmartin, Esaïe, fils de Noë Rigaud et de Suzanne Benedy. Parrain : Esaïe de Montmartin, escuier ; marraine : Marie Chastelier. » — Le 11 novembre 1607, a esté baptisé par maître Gorré, Charles, fils de Samuel Tartas, et de Marie Chenel. Parrain : Charles Geoffroy, escuier, sieur de Dompierre ; marraine : Marie Balleda. » — « Le 18 novembre 1607, a esté baptisée par maître Merlin, Hélène, fille de Jehan Berne, eschevin de ceste ville et de Marie Monnereau. Parrain : Michel Berne, avocat du Roy en ceste ville ; marraine : damoiselle Marie Marchant. » — « Le 23 décembre 1607, a esté baptisée par maître Daniel Gorré, Françoise, fille de Pierre Mignot et de Marie Le Breton. Parrain : noble homme Jehan Barbot, eschevin ; marraine ; Françoyze Le May. » — « Le 23 janvier 1608, a esté baptizée par maître Merlin, Marie, fille de Jean Brouilleau et de Sara Trésoret. Parrain : maître Gédéon Du Mars (de Montmartin) pasteur en ceste Eglise; marraine: Marie Berger. » — « Le 2 apuril 1608, a esté baptisée par maître de La Chapellière, Françoyze, fille d'Estienne Mignot et d'Anne Rifaut. Parrain : maître André Galland, procureur au siége présidial de ceste ville ; marraine : Marie Gauvin. » — « Le 15 juin 1608, a esté baptisé par maître Le Cercler, Josué, filz de Josué Gargouillau, escuier, l'ung des eschevins de ceste ville et de demoiselle Elisabeth Byset. Parrain M. Gabriel de Lamet, sieur de Cheusses, et eschevin de ceste ville : marraine : damoiselle Annette Byset. « — « Le 21 septembre 1608, a esté baptisée par maître Gorré, Guiette, fille de noble homme Jehan Sarragant, escuyer, sieur de Gergeaux et l'un des pers et eschevins de ceste ville et de demoiselle Jeanne Quiect. Parrain : maître Estienne Huet, assesseur civil et l'un des pers de ceste ville ; marraine : damoiselle Lea Caillault. » — « Le 5 janvier 1609, a esté baptisée par maître Le Cercler, Marie, fille d'Urbain La Crotte et de Marie Olivier. Parrain ; noble homme Paul Yvon, l'un des pers et eschevins de ceste ville : marraine : damoiselle Suzanne Gendrault. » — « Le 1[er] mars 1609, a esté baptisé par maître Gorré, Isaac, fils de Pierre Goroy et de Catherine Sénéchau. Parrain : Isaac Larcher, sieur des Grolles ; marraine : Isabelle Bizet. » — « Le 11 mars 1609, a esté baptisée par maître Le Cercler, Marie, fille de Robert Charrue et de Magdeleine Androué. Parrain : Estienne Gauvaing, un des pers de ceste ville ; marraine : Marie Bertineau. » — « Le 27 septembre 1609, a esté baptisée par maître Colomiez, Renée, fille de honorable homme Matthieu Bretin et de damoiselle Marie Guiton. Parrain : noble homme Jehan Guiton, eschevin de ceste ville ; marraine : Élisabeth Guiton. » — « Le 29 novembre 1609, a esté baptisé par maître Colomiez, Jehan, filz de maître Jehan Pasquault, conseiller du Roy et lieutenant civil de ceste ville et de damoiselle Sara de Picaserre. Parrain : noble homme François Prévost, conseiller du Roi, maire et capitaine de ceste ville ; marraine ; demoiselle Marthe Guibert », etc. — « Le dimanche 9 aoust 1609, a esté baptisé par maître Gorré, Théodule, fils de Constant Dobigné (d'Aubigné) et d'Estienne Marchant. Parrain : Agrippa-Théodore Dobigné (d'Aubigné) ; marraine : Jeanne Marchant. L'enfant est né le 25 aoust 1609. (Signé) A. d'Aubigné. » — Le registre des baptêmes se termine par l'invocation : « Nostre aide soit au nom de Dieu qui a faict le ciel et la terre. Amen. » — « Suit la table ou indice des noms faicte par le sieur Jean Farnoulx, ancien et scribe du Consistoire de ceste Église. » — Mariages. « Ont esté espouzés dans l'É-

glize de Dieu : 4 novembre 1603, Jozias de Balberque avec Petronelle Van Jehangerbeque ; — 24 janvier 1604, André Bernon et Jeanne Le Court ; — 25 janvier 1604, Jehan Deleage et Perrine Regreuil ; — 12 avril 1604, Jehan de La Fuitte et Marie Foucault ; — 16 mars 1605, André Vallin et Suzanne Papin ; — 11 juillet 1605, Mathurin Du Caux avec Marie Tessereau ; — 12 août 1607, Jacques Chapron et Jeanne Chaunet ; — 13 janvier 1608, Pierre Du Moulin et Marie Parenteau ; — 25 janvier 1609, Pierre Mallay et Élizabeth Guiton ; — 17 mai 1609, Pierre Fleuriau et Suzanne Texier ; — 22 novembre 1609, Jehan Bernon et Marie de Ferrières ; — 27 décembre 1609, Élie Papin et Marie Coullon, » etc.

E. 21. (Registre.) — In-folio oblong, 171 feuillets, papier.

1606-1610. — Temple de Saint-Yon. — « Le jeudy 19 janvier 1606, a esté commancé à mettre des livres en la bibliothèque dans les aremoises sur la salle de St-Yon. » — « S'ensuict les noms des enfants baptizés en l'Eglise Réformée par la grâce de Dieu en la ville de La Rochelle, comme il s'ensuict : « 25 mars 1606, baptême par maître de Montmartin, de Sara, fille de Jean Beslier et de Françoise Girard. Parrain : Gédéon neveu, notaire royal ; marraine : Sara Duguerrin. » — « 24 juin 1606, baptême par maître Le Cercler, de Marie, fille de David Barbot, procureur au siége présidial de cette ville de la Rochelle et de Marie Rehon. Parrain : maître Gabriel de Voyon, lieutenant criminel pour le Roi en cette ville ; marraine : Marie Brechot. » — « 8 juillet 1606, baptême par maître Loumeau, de Jean, fils de feu Jacob Brau et de Marie Perin. Parrain : Jean Des Reau ; marraine : Marie Bernon. » — « 24 juillet 1606, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de M. Benjamin Bernon, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville et de Marie Guillemin. Parrain : maître Jacques Foucher, conseiller du Roi en cette ville ; marraine : Jeanne Viette. » — « 5 février 1607, baptême par maître Colomiez, de Toussaint, fille de Michel Amyant et de Françoise Charrier. Parrain : Job Maison ; marraine Toussaint Doudeau. » — « 22 février 1607, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils d'Élie de La Gagnerie, notaire royal et de honnête femme Marie Texier. Parrain : Étienne Gentilz, écuyer, sieur de la Fon ; marraine : Élisabeth Levesque. » — « 10 juillet 1607, baptême par maître Colomiez, de Sara, fille de Jean de Lege et Sara Papin. Parrain : Arnault Léonard ; marraine : Marie Bouhereau. » — « 9 octobre 1607, baptême par maître de Loumeau, de Pierre, fils de Pierre Gautier, greffier de Chatelaillon et de Marie Jousselin. Parrain : Pierre Jousselin ; marraine : Marie Berger. » — « 30 octobre 1607, baptême par maître Gorré, de Gédéon, fils d'Arnault Du Roy et de Suzanne Pinot. Parrain M. Jacques Merlin, pasteur du Saint-Évangile ; marraine, demoiselle Élisabeth Mignonneau. » — « 5 novembre 1607, baptême par maître Gorré, de François, fils de François Boursault et de Magdeleine Melant. Parrain : honorable homme François Pignenyt ; marraine... » — « 8 novembre 1607, baptême par maître Colomiez, de Marthe, fille de Jean Grasset et de Marthe Wateble. Parrain : maître Daniel Gorré, ministre du Saint-Évangile de Jésus-Christ en cette ville ; marraine : Marie Wateble. » — « 3 décembre 1607, baptême par maître Merlin, de Jacques, fils de Jacob Verneuil et de Catherine Robin. Parrain : Jacques de Payrousset, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Suzanne Barbot. » — « 27 mars 1608, baptême par maître de Loumeau, de Marie, fille d'honorable homme Benjamin Béraudin, l'un des pairs de cette ville et de Marie Thévenin. Parrain : noble homme Isaac Blandin, l'un des pairs et échevins de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Thévenin. » — « 10 juin 1608, baptême par maître Le Cercler, de Marie, fille de maître Jean Petit, docteur en médecine et de Marie Pappin. Parrain : maître Martin Bartox de Solchage, docteur en médecine ; marraine : Marie Rellyon. » — « 10 juin 1608, baptême de Jeanne, fille de Corneille Hertement et de Marie Haultin. Parrain : Jean de Mirande, écuyer, échevin de cette ville ; marraine : demoiselle Jeanne Marchant. » — « 1er août 1608, baptême par maître Merlin, d'Élisabeth, fille de M. Barnabé Viette, conseiller et assesseur de la prévôté de cette ville et d'Élisabeth Gallays. Parrain : maître André Gallays, procureur ; marraine damoiselle Jeanne Viette. » — « 4 avril 1609, baptême par maître Gorré, de Jeanne, fille de Daniel Roullault et de Marie Curye. Parrain : Abraham Tessereau le jeune ; marraine Jeanne Bonhomme. » — « 9 avril 1609, baptême par maître Colomiez, de Charlotte, fille de Pierre Fournier et de Marie Chagneau. Parrain, Esaïe de Montmartin, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi ; marraine : demoiselle Marie Barbot. » — « 11 avril 1609, baptême par maître Colomiez, de Louise, fille de honorable homme Simon Thévenin, avocat au siége présidial de cette ville et de demoiselle Suzanne Gendrault. Parrain : maître Jean Gendrault, écuyer, l'un des échevins de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Gaschot, femme de M. Isaac Blandin, maire et capitaine de cette ville. » (Ces derniers mots ont été rayés.) — « 7 septembre 1610, baptême par maître de Loumeau, de Marie, fille de Jean Babu et de Judith Joslain. Parrain : Élie Chevalier ; marraine : Marie Prévault. » — « 3 décembre 1610, baptême par maître de Loumeau, de Jean, fils de Pierre Guyton et de Marie Maynard. Parrain : Jean Gariteau ; marraine : Pauline Penauld. » Le parrain a déclaré ne savoir signer.

E. 22. (Registre.) — In-folio oblong, 78 feuillets, papier.

1606-1620. — Mariages. — « Le 7 janvier 1608, ont esté espouzés par maître de Loumeau, ministre du saint évangile, Pierre Vinatier et Lydie Bernusseau. » — Ledit jour, Pierre Guiton et Marie Moinart. — 26 janvier 1606, mariages : par maître de Montmartin, de Matthieu Dennehault avec Esther de La Goute; — 9 avril 1606, par maître Colomiez, de Robert Joly avec Matelin Gauvain; — 4 janvier 1607, par maître de Loumeau, de Richard Saint-George avec Suzanne Allebaude; — 15 décembre 1607, par maître Gorré, de Jean Grenon avec Magdelaine de Mirande; — 10 janvier 1608, par maître Merlin, de Pierre Delastre avec Élisabeth Thévenin; — 19 janvier 1608, par maître Colomiez, de Jehan Esprinchard avec Marie Vacher; — de Pierre Richer avec Marthe Bidault; — 19 avril 1608, mariages : par maître Loumeau, de Jacques Morisson avec Suzanne Godry; — 12 mai 1608, par maître Merlin, de David Alouzet avec Marie Luzoa; — 23 juin 1608, par maître Le Cereler, de David Coupe, ministre du saint Évangile, avec Marie Delaunay. — « Le 20 octobre 1608, ont esté espouzés par maître Merlin, Constant d'Aubigné avec Anne Marchant. Signé Merlin, Courneau, ancien. » — 13 décembre 1608, mariages : par maître Merlin, de David de Longueville avec Suzanne Bageot; — 8 octobre 1609, par maître Le Cereler, de Jean Brissout avec Magdelaine de Bourdigalle; — 18 octobre 1610, par maître de Vaudelincourt, pasteur de l'église de Marennes, de Pierre de Hiusse avec Ève de Ferrière; — 2 janvier 1611, par maître Merlin, de Jehan Godeffroy avec Suzanne Barbot; — 25 janvier 1611, par maître Colomiez, de Jacques Riffault avec Danielle de Superville; — 9 août 1614, de Pierre Le Roux avec Anne Guiton; — 15 août 1617, par maître Blandin, d'Alexandre Gauvain avec Andrée Gendron; — 29 mars 1618, par maître Salbert, de Jacques Saboureau avec Jehanne Drouyneau, etc. — « Noms de ceux qui ont été reçus dans l'Église de Dieu, de 1616 à 1620. » 255 admissions, parmi lesquelles le 25 août 1616, Jacques de Pierre-Noyre; — le 18 septembre 1616, Paul de La Tremble; — le 17 novembre 1616, Gabriel Yvon; — 22 octobre 1617, Jeanne Gargouilleau, etc.

E. 23. (Registre.) — In-folio oblong, 135 feuillets, papier.

1610-1622. — « C'est le papier des baptesmes, auquel sont enregistrés les noms des enfans qui ont esté baptisés en ceste ville de la Rochelle, au Grand Temple. » — « 20 janvier 1610, baptême par maître Colomiez, de Samuel, fils d'honorable homme Étienne Hérault, l'un des pairs de cette ville, et de Marie Thibaudeau. Parrain : honorable homme Jehan Maquain, l'un des pairs de cette ville; marraine : Marie Hérault. (Signé) Macain. » — « 30 janvier 1610, baptême par maître de Loumeau, de Magdelaine, fille d'Abraham Jollain et de Marie Dozigné. Parrain : noble homme Jacques Mousnereau, sieur de Lhommée; marraine : Marie Du Lion. » — « 3 février 1610, baptême, par maître Vurpillot, de Gabriel, fils de maître Jacques Merlin, pasteur en cette Église, et d'Élisabeth Rivette. Parrain : maître Gabriel Devoyou, lieutenant criminel en cette ville; marraine : demoiselle Magdeleine Henry. » — « 14 février 1610, baptême, par maître Le Cereler, de Suzanne, fille de François Deglanne et de Suzanne Bouhier. Parrain : Jean Gorribon, l'un des pairs de cette ville; marraine : demoiselle Élisabeth Bodin. » — « 3 mars 1610, baptême par maître Verpillot, pasteur de l'église de Laleu, de Suzanne, fille de Michel Gabet et de Jeanne Laydet. Parrain : noble homme Jehan Berne, l'un des pairs de cette ville; marraine : Suzanne Grelau. » — « 14 mars 1610, baptême de François, fils d'Antoine Renolleau et de Renée Nicolleau. Parrain : François Coullon, l'un des pairs de cette ville; marraine : Louise Châtellier. » — « 18 avril 1610, baptême par maître Merlin, de Balda, fille de Pierre Delastre et d'Élisabeth Thevenyn. Parrain : honorable homme Jehan Thévenyn, écuyer, l'un des échevins de cette ville; marraine : damoiselle Marie de Balda. » — « 28 avril 1610, baptême, par maître Gorré, de Marguerite, fille d'Isaac Mercier et de Suzanne Bodin. Parrain : Jean Chalmot, écuyer; marraine : Marie de Bourdigalle. » — « 20 juin 1610, baptême par maître Gorré, de Suzanne, fille de maître Michel Berne, avocat du Roi au siége présidial de cette ville, et de Suzanne Grelault. Parrain : maître Jean Grelault, conseiller à Saintes; marraine : demoiselle Claude Bigot. » — « 21 juillet 1610, baptême par maître Gorré, de Jacques, fils d'Antoine Cotellé et de Jeanne Papot. Parrain : maître Jacques Merlin, ministre de la parole de Dieu en cette église; marraine : demoiselle Anne Le Brethon. » — « 4 août 1610, baptême par maître Colomiez, de Pierre, fils d'André Soulart et de Marie Gousset. Parrain : Pierre Guillaudeau; marraine : Marie Baudouin. » — « 21 novembre 1610, baptême par maître de Loumeau, de Charles, fils d'Abraham Charles et de Marie de La Bussière. Parrain : Paul Yvon, écuyer, seigneur de Laleu; marraine : Marie Gautier. » — « 12 décembre 1610, baptême par maître Colomiez, de Paul, fils de Pierre Brumaud et de Marie Fouché. Parrain : Pierre Tallemant, l'un des pairs de cette ville; marraine : Anne Guilbert. » — « 15 décembre 1610, baptême par maître Colomiez, de François, fils de Guillaume Haert, principal du collége de cette ville, et d'Anne Le Breton. Parrain : Pierre Du Prince; marraine : Élisabeth Berton. » — « 1er mai 1611, baptême par maître Merlin, de François, fils de François de Glane et de Suzanne Bouyer. Parrain : Martin de Berrendy, maire et capitaine de cette ville; marraine : Sara Gonnaud. » — « 4 mai 1611,

baptême par maître Merlin, de Pierre, fils de Jacques Provis et d'Anne de La Goutte. Parrain : Pierre Royer ; marraine : Élisabeth de La Goutte.»—«15 mai 1611, baptême, par maître Colomiez, de Marie, fille de Pierre Fleurian et de Suzanne Texier. Parrain : Abraham Texier ; marraine: Marie Oze.» — « 1er juin 1611, baptême par maître Merlin, de Louise, fille d'Isaac Fonstier et de Jeanne Verneuil. Parrain : Jacques Aigre, l'un des pairs de cette ville; marraine : Louise Coulon.»—«22 mai 1611, baptême par maître Merlin, de Suzanne, fille d'André Dureau et de Suzanne Prévault. Parrain : noble homme François Prévault, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Marie Bureau.»— « 16 janvier 1616, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de Claude d'Angliers, écuyer, sieur de Mortagne, et de Julie Bizet, damoiselle. Parrain : Jehan Gaudrean, écuyer, sieur de Savarit et eschevin de cette ville; marraine : Marie de Baldat.»—« 7 juillet 1619, baptême par maître Colomiez, de Suzanne, fille de Guy de Court et de Marie Joubert. Parrain : Jean Perier ; marraine : Marie Gautron.»—« 14 juillet 1619, baptême par maître Colomiez, d'Anne, fille d'Apollo Renandeau et de Marie Bouyer. Parrain : Pierre Valleton ; marraine : Anne Michel.» —« 4 octobre 1620, baptêmes de Jean et Magdeleine, enfants de Jean Gonoveau et de Suzanne Marchant ; parrain de Jean : Samuel Chollet; marraine : Anne Raisain. Parrain de Magdeleine : maître Gamaliel de Mirande, avocat ; marraine : Magdelaine Cholet.»— « 14 février 1621, baptême de Rebecca, fille de Jacques Chapron et de Jeanne Chainet. Parrain : Jean Chappron; marraine : Rebecca Reau.»— 20 juin 1622, baptême de Jean, fils de Josias Rullot et de Marthe Taupet. Parrain : Jean Tharay, pair de cette ville ; marraine : Jeanne Du Broys.»—«25 septembre 1621, baptême, par maître Natable, pasteur de l'église de Faussay en Poitou, de Michel, fils d'André Héraud et de Suzanne Jirinot. Parrain : Michel Pacqueteau ; marraine : Louise Salomon.»—« 15 mai 1622, baptême de Suzanne, fille de François Boutiron et de Marie Tournemotte. Parrain : noble homme Étienne Chaignevert, sieur de la Milletière ; marraine : damoiselle Suzanne Gabut.» — « Ce papier a esté aporté du Grand Temple, le 21 aoust 1622, pour inscrire les baptêmes à Saint-Yon.» —«Le 8 septembre 1622, a esté baptisé par Me Hespérien, pasteur de l'église de Sainte-Foy, pays de Gascongne, Jehan, filz de Jacques Thévenot et de Perrette Seignette. Parrain : Jehan Seignette ; marraine : Marie Guibreteau.»—«L'enfant est né le dernier jour d'août dernier, » etc. — A la fin du registre, on lit : « Le dimanche 7e jour d'aoust 1616 a esté reçeu en l'église de Dieu par maître Le Blanc, noble homme Henry-Marc Du Gouffier, marquis de Crévecœur. (Signé) Bodier, ancien. »

E. 24. (Registre.) — In-folio oblong, 29 feuillets, papier.

1610-1622. — « C'est le pappier des mariages célébrés en ceste Église Réformée de la Rochelle, au Grand Temple » (sur la Place-d'Armes actuelle). — 10 janvier 1610, bénédiction par maître Le Cereler, des mariages de David Baudry avec Marie Jousseaulme, de Pierre de L'Espine avec Élisabeth Taulpier ; — 7 février 1610, par maître Colomiez, de ceux de Daniel Berger avec Marie Duran ; d'Odet Labe avec Marie de La Fontayne ; — 14 février 1610, par maître Le Cereler, de ceux de Jean Collin avec Élisabeth Garrault ; — 6 mai 1612, par maître Colomiez, de celui de Jacques Daint avec Marie de Mirande ; — 10 juin 1612, par maître Merlin, de Jean Garrault avec Suzanne Chesset ; — 6 octobre 1613, par maître Gorré, d'André Besson avec Marie Laval ; — 5 décembre 1621, par maître Guyot, de Pierre Perrotin avec Suzanne Jousseaume, etc.

E. 25. (Registre.) — In-folio oblong, 115 feuillets, papier.

1611-1614. — « Papier des baptesmes pour le temple de Saint-Yon, où sont enregistrés les noms de tous les enfants qui y ont esté baptisés.»— « 1er janvier 1611, baptême par Me Le Cereler, de Jean, fils de Jean Reguyon et de Marie Gotereau. Parrain : Jean Savarit ; marraine : Louise de Bourdigale.»—«4 janvier 1611, baptême, par Me Merlin, de Judith, fille de Matthieu Dennebaut et d'Esther de La Goutte. Parrain : maître Jean Royer ; marraine : Judith David.»—«Même jour, baptême d'Anne, fille de Gautier Ferlix et de Marguerite Du Chaisne. Parrain : noble homme Jacques Tallemant ; marraine : demoiselle Anne de Lafon. » — « 13 dudit, baptême par maître Merlin, de Catherine, fille de Georges Huat et de Marthe Jorlin. Parrain : maître Pierre Guillaudeau, avocat au siége présidial de cette ville ; marraine : Catherine de Vaulgt.»—«Même jour : de Jean, fils de Jean Grazy et de Magdeleine Chanet. Parrain : honorable homme Jean David, l'un des pairs de cette ville; marraine : Sara de Lespine ; — 14 dudit, de Jean, fils de honorable homme maître Paul Yvon, écuyer, échevin de cette ville de la Rochelle et de demoiselle Marie Tallement. Parrain : honorable homme maître Jean Du Jau, écuyer, échevin de cette ville ; marraine : demoiselle Magdeleine Baudouyn ; — 15 dudit mois, par maître Colomiez, de Jean, fils de noble homme Jean Du Val, écuyer, sieur de la Tour et de demoiselle Louise Couppe. Parrain : maître Gilles Bardonin, avocat au siége présidial de cette ville de la Rochelle ; marraine :

damoiselle Judith Bizet. »— « 22 août 1611, baptême de Marie, fille de Josué Debrie et d'Anne Cartus. Parrain : Jean Salbert, écuyer, seigneur de Romagné ; marraine : damoiselle Marie Baudonet.» — « 27 dudit, de Charles, fils de Pierre Coullon et de Jeanne Guibert. Parrain : Charles Coullon, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Marie Manigaud. » — « 23 septembre 1611, baptême par maître Le Cercler, de Marie, fille d'Élie Bourcau (Bouhereau) et de Suzanne Guillaudeau. Parrain : honorable homme Étienne Gauvaing, l'un des pairs de cette ville ; marraine : honnête femme Catherine de Launay.» — « 19 mars 1612, baptême par maître de Lounneau, de Jean, fils de Jean Hay et de Sara Benoit. Parrain : maître Jean Le Roy, receveur à la Rochelle ; marraine : Marthe de Picassary.» — « 1er novembre 1612, baptême par maître Le Cercler, de Suzanne, fille de Samuel Lounneau, l'un des pasteurs de cette église et de Marie Hamelot. Parrain : maître Hierosme Colomiez, l'un des pasteurs de cette église ; marraine : Suzanne Hamelot.» — « 29 novembre 1612, baptême de Magdeleine, fille de Jacques Ricard et d'Anne Roger. Parrain : Paul Mervant ; marraine : Magdelaine Relion.» — « 7 dudit mois, baptême par maître Merlin, de François, fils de François Dyrouet et de Marie Lignières. Parrain : Guy de Court ; marraine : Marie Peliers.» — « 27 août 1613, baptême de Nathanaël, fils de Crespin Gouet et de Jehanne Pillon. Parrain : noble homme Nathanaël de Mazières ; marraine : Marie Allotte. » — « 10 novembre 1613, baptême par maître Le Cercler, de Isaac, fils de Jean Chintrier et d'Anne Girardeau. Parrain : maître Isaac Brivet, docteur en médecine ; marraine : Marie Guillet.» — « 4 février 1614, baptême de Marie, fille de Jacques Damit, écuyer et de Marie de Mirande. Parrain : Jean de Mirande, écuyer, sieur de Pouhas, échevin de cette ville ; marraine : Étiennette Gachot.» — « 22 février 1614, baptême par maître Salbert, de Benjamin, fils de René Herisse et de Françoise des Coudray. Parrain : Benjamin de La Noue ; marraine : Jeanne de Lameth.» — « 24 février 1614, baptême de Marguerite, fille de noble homme Jean Guiton, l'un des pairs de cette ville et de demoiselle Marguerite Prévault. Parrain : noble homme François Prévault, l'un des pairs de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Bodin.» — « 1er mars 1614, baptême de Louis, fils de Louis Gardet et de Marguerite Regreny. Parrain : Samuel Bernardeau ; marraine : Elisabeth Guyton

L. 26. (Registre.) — In-fol. obl., 107 feuillets, papier.

1612-1615. — Salle de Saint-Yon. — « Nota. — Qu'és années 1612, 1614, 1614, on s'est servi de 2 papiers pour enregistrer les baptesmes au temple de Saint-Yon. » — « 16 octobre 1612, baptême par maître de Lounneau, de Jean, fils de Michel Rivet et de Marie Thommas. Parrain : Jean Leseureau (*alias* Leseurault) ; marraine : Jeanne Griffon.» — « 2 décembre 1612, baptême par maître Colomiez, d'André Avrard, fils d'André Avrard et Bonne Rambault. Parrain : maître Jean Gorion, procureur au siége présidial ; marraine : Esther Saleau.» — « 9 décembre 1612, baptême par maître Colomiez, d'Antoine, fils de François Méchine et de Concorde Buisson. Parrain : Antoine Goyneau ; marraine : Marie Aynie.» — « 30 décembre 1612, baptême par maître de La Chapelière, de Paul, fils de Mathurin Chalifou et de Marie Gaborit. Parrain : maître Michel Brunet, avocat ; marraine : Françoise Cochon.» — « 18 août 1613, baptême par maître Merlin, de Catherine, fille de Pierre Du Moulin et de Marie Paranteau. Parrain : Élie Girardet ; marraine : Catherine. . . . . » — « 17 novembre 1613, baptême par maître de Lounneau, de Suzanne, fille de Jean Bertier et d'Anne Daniel. Parrain : maître Jacques Vacher, écuyer, sieur de la Casse ; marraine : Suzanne Sauvignon.» — « 24 novembre 1613, baptême par maître Colomiez, de Jacques, fils de Simon Thévenyn, avocat, et de Suzanne Gendrault. Parrain : Jacques Tallemant, l'un des pairs de de cette ville ; marraine : Marie Béraudin.» — « 17 janvier 1614, baptême par maître Lounneau, de Sara, fille de Jehan de Vogel et de Catherine de Vuitte. Parrain . Dirieq Van Zevenhover, marraine : Catherine, née le 7 dudit mois. (Signé) Dirieq Van Zevenhover, Van Vuffelen.» — « Même jour, baptême de Julien, fils de Julien Athimon et de Marie Baudry. Parrain : maître Isaac Brevet, docteur en médecine ; marraine : Judith Thévenin.» — « 8 mai 1614, baptême par maître Salbert, de Georges, fils de défunt Georges Mesnardt et de Jeanne Vienne. Parrain : Isaac de Larchier ; marraine : Élisabeth Bertinault.» — « Même jour, baptême de Marie, fille de Pierre Brunet et d'Ozanne Coutault. Parrain : Pierre de Gardt ; marraine : Thommace Munié.» — « 11 août 1614, baptême par maître Merlin, de Gabrielle, fille de Jean Denis et de Jeanne Bigot. Parrain : Bernard Guitton ; marraine : Marie Le Court.» — « 13 septembre 1614, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils de noble homme Jean Huet et d'Estelle Godeffroy. Parrain : maître Etienne Godeffroy, avocat ; marraine : Magdelaine Barbot.» — « 30 octobre 1614, baptêmes : par maître de Lounneau, de Pierre, fils de Jehan Arleouete et de Gratienne Franconnière. Parrain : Abraham Tessereau le jeune ; marraine : Anne Beverreau.» — Même jour, de Théodore, fils de Constant Dobigné (d'Aubigné) et d'Anne Marchant. Parrain : Léonard Thévenot, pasteur de l'église de Benet et de Maillezais ; marraine : Marie Guillemain, femme de Benjamin Bernon ; l'enfant est né le 5 aoust 1613. (Signé) Thévenot.» — « 1er novembre 1614, baptême par maître Colomiez, de Jacques, fils

de maître Pierre Massiot, médecin, et de Françoise Fouschier. Parrain : noble homme Jacques David ; marraine : Jehanne Bonhomme.» — « 10 février 1615, baptême par maître Colomiez, d'Isaac, fils de noble homme Marc Pineau et de demoiselle Esther Ducasse. Parrain : Isaac de Puyrousset ; marraine : Marie Clerbault.»—« 2 avril 1615, baptême par maître Merlin, de Marthe, fille de noble homme François Prévost et de Marthe Guybert. Parrain : noble homme Jacques Prévost ; marraine : demoiselle Sara de Picassarry.»—« Même jour, baptême de Marie, fille de Jacques Godeffroy et de Magdelaine Barbot. Parrain : noble homme Jean Huet ; marraine : demoiselle Sara Barbot.» — « 15 avril 1615, baptême par maître Colomiez, de Jean, fils de maître Jean Brunet, avocat, et d'Anne Georges. Parrain : Jacques de Ferrières ; marraine : Marie de Hariette.» — « 16 avril 1615, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de feu Jacques de Puyrousset et de Marguerite Robert. Parrain : maître François Prevost, conseiller du Roi au présidial de cette ville ; marraine : demoiselle Françoise Moujon.»—« 20 mai 1615, baptême par maître Salbert, de Renée, fille de Jean Baulot, maître chirurgien, et d'Esther Dusseurre. Parrain : Josué Baulot ; marraine : Suzanne Dusseurre.»—« 12 mai 1615, baptême par maître Loumeau, d'Ève, fille de Pierre de Hinsse et d'Ève de Ferrière. Parrain : Simon Papin ; marraine : Ève Riffault.»—« 15 mai 1615, baptême par maître Gorré, de Claude, fils de Philippe de Belac et d'Anne Hurier. Parrain : Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, seigneur de la Sauzay ; marraine : Jeanne Foucher.»—« 12 août 1615, baptême par maître Hierosme Colomiez, de Marguerite, fille de Josué Gargoulleau et d'Élisabeth Bizet. Parrain : maître Hierosme Colomiez, ministre de la parole de Dieu ; marraine : Élisabeth Thevenyu.»—« 13 août 1615, baptême par maître Colomiez, de Jean, fils de Jean Godeffroy et de Suzanne Barbot. Parrain : Jacques Godeffroy ; marraine : Marie Barbot.»—«29 août 1615, baptême par maître Gorré, de Sara, fille de Pierre Mol et de Marie Fonteneau. Parrain : noble homme Étienne Gauvain, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Sara Mol.»—« 1er septembre 1615, baptême par maître Blanc, de Magdeleine, fille de François Mesnardt, procureur au siége présidial de cette ville, et de Marie Mignot. Parrain : maître Pierre Guillaudeau, avocat audit siége ; marraine : Marie Tallemant.»—« 3 novembre 1615, baptême de François, fils de noble Jehan Guiton et de Marguerite Prévost. Parrain : maître François Prévost, conseiller du Roi au présidial ; marraine : Élisabeth Bereau.»—« 4 novembre 1615, baptême par maître Colomiez, de François, fils de maître Guillaume Hart, principal du collége, et d'Anne Le Breton. Parrain : maître Pierre Guillaudeau, avocat ; marraine : demoiselle Françoise Moujon.»—«29 décembre 1615, baptême par maître Salbert, de Suzanne, fille de Jacob Cochon et de Judith Barbande. Parrain : Jean Martin ; marraine : Suzanne Bodin.»— « Le présent papier a fini le 29 décembre 1615. »—Du 14 octobre 1612 au 19 janvier 1616, cent-vingt-six personnes ont été reçues dans l'Église de Dieu, parmi lesquelles figurent : M. de Vaux (13 janvier 1613) ; Bertrand Guiral, jadis prêtre d'Agen en Agenois (24 janvier 1613) ; Salomon Fromentin (23 mars 1613) ; Annibal Nannin, jadis récollet (23 juin 1613) ; Jean Du Sieur (4 avril 1615), etc.

E. 27. (Registre.) — In-folio oblong, 160 feuillets, papier.

1616-1619. — « Papier des baptesmes pour le temple de Sainct-Yon. » — « 4 janvier 1616, baptême par maître de Loumeau, de Paul, fils de Jacob Arrenaud et de Marie Berard. Parrain : Paul Chesneau ; marraine : Anne Bouhereau.»—«5 janvier 1616, baptême par maître Daniel, d'Esther, fille d'Antoine Véroneau et de Suzanne Dolezon. Parrain : Louis Le Cercler, l'un des pasteurs de cette Église ; marraine : demoiselle Esther Boissette.»—« 11 février 1616, a été baptisé par maître Daniel, Élisabeth, fille d'André Biard et de Marie Chevalier. Parrain : Pierre de Lespine ; marraine : Élisabeth Toutan.» —«22 mars 1616, baptême par maître Merlin, de Gabriel, fils de Jean-Pierre Salbert, ministre du saint Évangile, et de Suzanne Ferat. Parrain : Gabriel de Voyon, écuyer, sieur du Naynegabal, lieutenant criminel au siége présidial de La Rochelle ; marraine : demoiselle Élisabeth Pierre. » — « 25 mai 1616, baptême par maître Colomiez, d'Élisabeth, fille de Simon Rohan et de Marie Bruan ; parrain : Louis Chaigneau ; marraine : Marie-Françoise Bruan. — « 31 juillet 1617, baptême, par maître Colomiez, d'Esther, fille de noble homme Jehan Guiton, l'un des pairs de cette ville, et de Marguerite Prévault. Parrain : noble homme Henri Guiton, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Esther Prévault. L'enfant est né le 28 du présent mois. (Signé) H. Colomiez, H. Guyton, Bodier, ancien. » — « 25 novembre 1618, baptême par maître Merlin, d'Anne, fille de Jean Du Sieur et de Marie Forget. Parrain : Étienne Gauvaing ; marraine : Anne Berchelière.»—« 16 juin 1616, baptême par maître Salbert, de Suzanne, fille de Pierre Raclet et de Perrette Guillet. Parrain : Jean Guillet, sieur de Chereterre ; marraine : Suzanne Gauvain, femme de Jean Gorribon, l'un des pairs de cette ville. » — « 22 juin 1616, baptême par maître Salbert, d'Abraham, fils de Jehan Meschinet et de Marguerite Barbot. Parrain : Abraham Bourgery ; marraine : Élisabeth Dudrebt.»—« 14 avril 1618, baptême par maître Salbert, d'Anne, fille de Pierre Du Brois et de Jeanne Bayart. Parrain : Jean Demont ; mar-

raine : Anne Riffault.» — « 13 septembre 1618, baptême par maître de La Chapellière, d'Élizabeth, fille de Jean Guiton et de Marguerite Prévaud (Prévost). Parrain : sire Jacques Prévaud ; marraine : Élisabeth Chollet. » — « 20 mars 1619, baptême par maître Loumeau, de Marie, fille de Jean de Hargues et de Marie de Lespine. Parrain : Daniel Bounin ; marraine : Jeanne Berchault.» — « 20 mars 1619, baptême par maître Colomiez, de Guy, fils de Jean Gautier et Jeanne Terrier. Parrain : Guy de Court ; marraine : Marie Babin.» — « 30 mars 1619, baptême par maître Blanc, de Marthe, fille de maître Osée Bonnet et de Marie Marteau. Parrain : maître Matthieu Tessereau, conseiller ; marraine : Marthe Guilbert. » — « Même jour, baptême d'Alexandre, fils d'Alexandre Melle et de Renée Gachive. Parrain : Jean Guitton, pair ; marraine : Élisabeth Guiton. » — « 3 avril 1619, baptême, par maître Jean de Molan, de Suzanne, fille de Jean Selle et d'Anne Guillenat. Parrain : maître Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi ; marraine : Suzanne Amelot. » — « 27 avril 1619, baptême par maître Merlin, de Marie, fille de Noé Tripié et de Suzanne Prou. Parrain : noble homme Josué Gargoulleau, l'un des échevins de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Neslan. » — « 12 mai 1619, baptême par maître de Loumeau, de Judith, fille de Jean Bodut et de Suzanne Bonnyfet. Parrain : Samuel Berne ; marraine : Judith André, » etc.

E. 28. Registre. — In-folio oblong, 150 feuillets, papier.

1619-1622. — « Papier des baptesmes pour le temple de Saint-Yon. » — « 8 juin 1619, baptême par maître Blanc, de Jacques, fils de Benjamin Godeffroy et de Suzanne Nicolas. Parrain : noble homme Ervault Doringlere ; marraine : Marie Godeffroy.» — « 16 juin 1619, baptême de Pierre, fils de Jean Le Clerc et d'Isabelle Bibaud. Parrain : Pierre Tallemant, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Louise Gassault. » — « 1er novembre 1619, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils d'Armand Nicolas et de Jeanne Paquier. Parrain : Jean Rathouyt ; marraine : Marguerite Rathouyt (*alias* Ratouyth). » — « 10 décembre 1619, baptême par maître Blanc, de Charles, fils de Charles de La Chambre et d'Olympe Delachar [illegible]. Parrain : maître Gabriel de Bourdigalle, procureur du Roi au siége présidial de cette ville ; marraine : demoiselle Marguerite de La Chambre. » — « 11 avril 1620, baptême par maître Merlin, d'Hélène, fille de Jehan de Conan et d'Elisabeth Lesvesque. Parrain : Pierre de Ranguel ; marraine : Sara Richard.» — « 14 mai 1620, baptême par maître Salbert, de Judith, fille de Rene Bequel et de Judith Baillif. Parrain : Jean Berne, ecuyer, seigneur châtelain d'Angoulins ; marraine : Anne George. » — « 29 mai 1620, baptême par maître Blanc, de Jean, fils de maître Louis Le Cercler, ministre du saint Évangile, et de Marie Benureau. Parrain : Pierre Viette, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Blandine Benureau. » — « 1er août 1620 baptême par maître Blanc, de Françoise, fille de David Pairrin et de Jeanne Baviaud. Parrain : Jean Gauvaing ; marraine : Françoise Bergier.» — « 8 septembre 1620, baptême par maître Salbert, de Magdeleine, fille de Jean Raymon et de Marie Gayrain. Parrain : Guy Decourt ; marraine : Magdelaine Morant. » — 1er octobre 1620, baptême par maître Loumeau, d'Élisabeth, fille de David de Longueville et de Suzanne Bacot. Parrain : Daniel Gille ; marraine : Élisabeth Guitton.» — « 7 novembre 1619, baptême par maître Salbert, de Gédéon, fils de noble homme Pierre Tallemant et de demoiselle Marie de Rambouillet. Parrain : Gédéon Tallemant, secrétaire du Roi et trésorier de Navarre ; marraine : damoiselle Marie Tallemant. » — « 23 avril 1621 baptême, par maître Blanc, de Marguerite, fille de maître Pierre Guillaudeau, avocat, et de Catherine de Villiers. Parrain : maître Jacques Riffault, avocat ; marraine : Judith Guillaudeau. » — « 28 novembre 1621 baptême, par maître Salbert, de Suzanne, fille de Jean Gauvaing et de Marie Guybert. Parrain : Étienne Gauvaing, pair de cette ville ; marraine : Anne Corru.» — « 17 mars 1622, baptême par maître de Loumeau, de Daniel, fils de Daniel Gauvaing et de Marie Thibaudeau. Parrain : Pierre Sanson ; marraine : Marie de La Place.» — « Ledit jour, a esté baptisé au catéchisme par maître de Loumeau, Estienne, fils de Gilbert Bouier et d'Élisabeth Augere. Parrain : Étienne Govain ; marraine : damoiselle Marie Rambouillé (de Rambouillet). » — « 18 août 1622, baptême par maître Guerin, de Marie, fille de David de Longueville et de demoiselle Suzanne Bazot. Parrain : Ézéchiel Gaultier ; marraine : Marie de Lonsme,» etc.

E. 29. (Registre.) — In folio, 61 feuillets, papier.

1620-1630. — Mariages. — « Nota. — Qu'en ce volume sont contenus les baptistoires de Jacques Chalifou, Élisabeth Mignonneau, Jehan Javeleau, Jacques Bernardeau, Esther Clousié, baptisez le 25 novembre 1628 par M. Vincent. » — 27 décembre 1620, mariages : de Jehan Gachot et de Judith Mignonneau, par M. Blanc ; — 18 février 1621, de Paul de La Place et de Marie Chauray, par M. Salbert ; — 27 juin 1621, de Jean Du Pernat et Judith de La Noüe, par M. Blanc ; — 15 mars 1622, d'André Bernon et Marie Papin, par M. Colomiez ; — 5 février 1623, de Daniel de Ligny et Marie Pasquier, par M. Salbert ; — 16 décembre 1623, de Jehan Journault, avocat, et Magdeleine de Labat, par M. de La Chapellière ; — 18 février 1624, de Samuel Chapproin et Suzanne Beudet, par M. de Loumeau ; — 4 mars 1624,

David Belot et Nahomy Du Mont, par maître Salbert.— 15 juillet 1624, Michel de Maneville et Magdeleine Brisson, par M. Bellot.— 28 juillet 1624, Pierre d'Hariette et Marthe Du Pourtault, par M. de Lhoumeau.— 17 août 1624, Jehan de Leseman (Layzement) et Marie Bouguereau, par M. Lefebvre. — 23 février 1625, Nicolas Guillemain et Françoise Chastaigner, par M. Salbert. — 9 mars 1625, Pierre Brossard et Élisabeth Gnatineau, par M. Vincent. — 11 mai 1626, Daniel Guyton et Judith Papin, par M. de Lhoumeau. — 13 août 1626, Jehan Babut et Jeanne Duserman, par M. de La Chapelière. — 6 octobre 1626, Jacques Guyton et Marie Tartas, par M. de Lhoumeau. — 23 janvier 1627, Jean Merlin et Anne Caillaud, par M. Salbert. — 14 mars 1627, Jehan Marcheguai et Françoise Poineau, par M. de Lhoumeau. — 4 mai 1627, Jehan Gascherie et Sara Delaage, par M. Salbert. — 27 juin 1627, Pierre Martin et Élisabeth Guitton, par M. Bosquillon. — 15 juillet 1627, François Boutiron et Marthe Dangirard, par M. Vincent. — 1er août 1627, Pierre Boytiron et Suzanne Rinbert, par M. Colomiez. — 19 septembre 1627, Louis Gargoulleau et Catherine Du Tronchet, à Saint-Michel, par M. Vincent. — Samedi 1er août 1628, Henri de Pressac, chevalier de La Chaize, et Renée Reau, par M. Pallenyer. (Signé) Pallenyer, Pierre de Hinsse, ancien. — 9 janvier 1629, Henri Guiton et Jeanne Morisseau, par M. Colomiez. — 29 juillet 1629, Pierre Creuzé et Marie Marchand, par M. Vincent. — 29 janvier 1630, Philippe Vincent et Élisabeth Thévenin, par maître Colomiez. — Cent vingt nouveaux membres ont été reçus dans l'Église de 1624 à 1630, parmi lesquels figurent : 18 avril 1624, Michel Bertinault, par M. Chagneau, ministre à Saint-Maixent. — 29 août 1624, Joachim Dupuy. — 22 février 1625, Pierre Brossard, par M. de La Chapellière. — 6 juillet 1628, Henri de Campet, fils de M. de Saulgeon.

E. 30. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1621-1630. — « S'ensuit le papier pour l'enregistrement, tant des baptesmes et mariages et de ceux qui sont reçeuz en l'Église de Dieu, au Temple Saincte-Margueritte et de Sainct-Yon, commensent le 24e jour de juing 1621. — *Pax vobis.* — Tenu et conservé par le sire Pierre Yvert, diacre de l'Église de Dieu. Au nom de Dieu soict le commensement et fin. — Notta. — Que le dimanche 30e jour de may 1621, le premier presche a esté faict à Saincte-Margueritte, par M. de La Chapelière, l'ung des pasteurs en la dicte église de ceste ville. — Notta. — Que le dymanche 22e jour de janvier 1623, le dernier presche d'après mydy, que nous apelons les prières, a esté faict par mon dict sieur de La Chapelière, l'ung des pasteurs de la dicte église audict lieu de Saincte-Margueritte, et le dymanche 29e jour de janvier 1623, on a quitté de faire le presche audict lieu de Saincte-Marguerite, et on l'a faict au Temple neuf; c'est là que le dict Yvert, dyacre, a restitué ledict papier de batesme entre les mains de M. Clabat, ancien, et y a commensé ledict ancien à tenir ledict papier, et partant, ledict Yvert en demeure déchargé.» — « Le dymanche 3e jour d'octobre 1627, les presbtres ayant, à cause des guerres qu'on nous faict, quitté cy-devant Saincte-Margueritte, le presche a commancé à s'y faire ledit jour par M. Salbert, et la sainte Cène de Nostre Seigneur Jésus-Christ célébrée. — Dieu nous fasse la grâce de continuer et que l'idollâtrie en soit bannie pour jamais. » (Signé) Daniel Bounin, ancien. — « 12 août 1621, a esté baptizé par M. Crespin, pasteur de l'église de Marennes, Jacques, filz d'Aymé Mouzinet et de Marie Huet. Parrain : maître Jacques Quothiby, pasteur de l'esglize de Poictiers ; marraine : Anne Guaryteau. » (Signé) Zacharie Crespin, pasteur de l'église de Marennes, — Cottiby, — Yvert, diacre. » — 26 février 1623, baptême par M. de La Chapelière, de Jehan fils de Jehan Charruyer et de Marie Duvaut. Parrain : Mathurin Charruyer ; marraine : Marie Bureau. — 16 avril 1623, baptême par M. Blanc, de Marie, fille de Jehan Le Goux et de Marie de Berrendy. Parrain : Jehan de Berrendy ; marraine : Françoise Le Goux. — 12 novembre 1623, baptême par maître Le Cercler, de Marguerite, fille de François Mignard et de Marie Mignot. Parrain : Pierre Bretinauld, sieur de Plassay et de Raupin ; marraine : Marie Le Breton. — 24 décembre 1623, a esté baptisé par maître Colomiez, Pierre, fils de Pierre Marchand et de Marie de Labat. Parrain : Jacques Oulier ; marraine : Jeanne de Labat. — 1627, soixante-dix-huit baptêmes parmi lesquels figurent : 21 février, baptêmes par maître Salbert, de Jehan, fils de Isaac Allerit et de Catherine Nicollas. Parrain : Jehan de Tantdebaratz ; marraine : Anne Bouyer. — 21 novembre, par maître Salbert, Étienne, fils d'Etiennne Gaschet et de Judith Merlin. Parrain : maître Michel Brunet, sieur de Passy ; marraine : Suzanne Royer. — 1628, trente-cinq baptêmes, parmi lesquels : 2 janvier, baptême par maître Sallebert, de Jean, fils de Charles Cardié et de Marie de Beaufort. Parrain : Jean Pinchard ; marraine : Isabelle Clochard. — 3 février, baptême par maître Colomiez, d'Henry, fils de Jacques Constant et de Renée Gaultier. Parrain : Henry Guiton ; marraine : Olympe Gaultier. — 21 novembre 1627, baptême par M. Salbert, d'Étienne fils d'Étienne Gaschet et de Judith Merlin. Parrain : maître Michel Brunet, sieur de Passy ; marraine : Suzanne Royer. (Signé) Brunet, Salbert. — 1628, trente-cinq baptêmes. — 3 février, baptême par maître Colomiez, de Henry, fils de Jacques Constans et de Renée Gaultier. Parrain : Henry

Guiton; marraine : Olympe Gaultier. — 12 mars, baptême par maître Salbert, de Jean, fils de Jean Gauvin et de Marie Guybert. Parrain : Jean Gorrion, procureur au siége présidial; marraine : Marguerite Gauvin.—26 mars, baptême par maître Salbert, de René, fils de Joseph Couppe et de Jehanne Du Sin. Parrain : René de Tallanzac, sieur de Loudrière; marraine : Magdelaine Henry. — 7 mai, baptême de Marie, fille de maître Jehan Le Goux, l'un des conseillers de cette ville et de demoiselle Marie de Berandy. Parrain : maître Auguste Le Goux; marraine : Marie Breidet, veuve de feu Pierre Bouhier, pair de cette ville. — 20 janvier 1630, baptême par maître Vincent, de Magdelaine, fille de Jacques David et de Marie de Mirande. Parrain : Jehan de Mirande, juge de l'amirauté de cette ville; marraine : Marie David. — 27 janvier 1630, baptême par maître Colomiez, d'Anne, fille de Jacques Morel et d'Anne Pequier. Parrain : maître l'assesseur Collin; marraine : mademoiselle de Boys-Grolier, Anne Guillemin. — 6 février 1630, baptême par maître Colomiez, d'Isabelle, fille de François Marois, écuyer, sieur du Pont, et d'Isabelle Gargouillaut. Parrain : Étienne Chataigner écuyer, sieur de Lileau; marraine : Marguerite Bizet. — 17 février 1630, baptême par maître Colomiez, d'Hubert, fils de maître Jehan Faure, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville et de demoiselle Élisabeth Viette. Parrain : maître Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi au lit siége; marraine : damoiselle Catherine Faure, épouse de noble Michel Jenest, sieur du Pairé.— 19 mars 1630, baptême par maître Colomiez, de Louis, fils de Louis Allaire et de Jehanne de Superville. Parrain : Jacques de Superville; marraine : Jeanne Bréchelière. — 24 mars 1630, baptême par maître Vincent, de Jehan, fils de Jacques Riffaut et de Sara de Superville. Parrain : maître Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de cette ville; marraine : Renée de Savignac, femme de M. de Superville, docteur en médecine. — 23 avril 1630, baptême par maître Gautier, ministre de l'Église de Cognac, de Marie, fille de Pierre Raclet et de Perette Guillet. Parrain : Pierre Gauving; marraine : Marie Gautier. — 14 mai 1630, baptême par maître Colomiez, de Jacques, fils de Jacques Guitton et de Marie Tartas. Parrain : Henry Guitton, sieur de la Valade; marraine : Judith Tartas.—4 juin 1630, baptême par maître Colomiez, de Magdelaine, fille de Jehan Labroe et de Judith Collin. Parrain : Pierre Gauvain; marraine : Magdelaine Baudouin. — 26 mai 1630, baptême par M. Vincent, d'Isaac, fils d'Isaac Pelletier et de Suzanne Boubereau. Parrain : Élie Boubereau; marraine : Gabrielle Maugault. — 18 juin 1630, baptême par maître Colomiez, de Pierre, fils de Pierre Brunet et de Judith Moin. Parrain : André Brunet; marraine : Élisabeth Silvestre. — 21 dudit, baptême par maître Vincent, de Josué, fils de Jacques Savarit et de Magdeleine Brethault. Parrain : Josué Guilhem; marraine : Suzanne de Lespiné (Lespinay).— 10 août 1630, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Pierre Dupuy et de Suzanne Benureau. Parrain : Jacques Baudouin, sénéchal de Saint-Martin en l'île de Ré; marraine : Blandine Benureau. — 8 septembre 1630, baptême par maître Coulomiez, de Henry, fils de Henry Guiton et de Jeanne Morisseau. Parrain : Henry Bardet; marraine : Suzanne Guiton. — 18 octobre 1630, baptême par M. Coulomiez, de Marie, fille de Philippe Prevost et de Marie Du Tillet. Parrain : Jean Sarrau; marraine : Isabelle de Lastre. — Même jour, baptême d'Angélique, fille de Jacques Bibau, et de Louise Gasan. Parrain : Jacques Coyau; marraine : Marie de Rambouillet.— Même jour, baptême de Louise, fille de Daniel Gilles et de Louise Perau. Parrain : François Garitau; marraine : Marie de La Chambre.—« S'ensuiet ceux quy ont espouzé en l'Église de Dieu, au Temple Sainte-Marguerite et depuis au Grand Temple. » — 21 mars 1627, mariage par M. Vincent, de Pierre Chauvet avec Anne Marchand. — 30 juin 1627, par maître Bosquillon, Jean David et Marie Girard. — 14 mai 1628, par maître Fevre, Salomon Arnault et Marie Hervé.—« Le mardy 6 aoust 1630, a esté espouzé par maître Vincent, Jacob Allebert aveeq Jehanne Limousin demeurant à Surgères, lesquels ont eu un certificat de M. Tagere et des anciens, comme leurs annonces ont esté publiées au dict lieu, sans aucune opposition, lequel ils ont faict voir à M. Sieault. » — 6 octobre 1630, mariage par maître Lousmeau, de Pierre Henry avec Perette Ronault, etc.

E. 31. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1622-1625. — « Pappier des baptesmes de Sainct Yon commancé le 3 septembre 1622. » — 4 octobre 1622, baptême par M. Colomiez, de Pierre, fils de Pierre Chapron et d'Esther Moreau. Parrain : Pierre Jehan Godeffroy; marraine : Anne Pajaud. — 5 octobre 1622, baptême par M. Le Blanc, de Scipion, fils de noble homme Jehan de Conan, sieur de la Ville-Audare et de demoiselle Élisabeth Levesque. Parrain : noble homme Scipion de Pontart, sieur de Thors; marraine : demoiselle Élisabeth Gendrau. — 14 décembre 1622, baptême par M. Blanc, de Jacques, fils de Georges Haynel et de Marie Buyron. Parrain : maître Jacques Des Aguliers, tailleur d'habits; marraine : Marie Buyron. — 29 janvier 1623, baptême par M. de La Chapellière, de Pierre, fils de Guy de Court et de Marie Joubert. Parrain : maître Pierre Olive, sergent royal; marraine : Marie Brethon. — 5 février 1623, baptême par maître Salbert, de Jehan, fils de Jehan Seygnette et de Marie Guyllemart. Parrain : noble homme Jehan Guitton, écuyer; mar-

raine : Marie de Ferrières. — 12 février 1623, baptême par maître Salbert, de Charles, fils de Paul de La Plasse et Marie Charray. Parrain : noble homme Charles Audoyer, seigneur de la Drouillardière; marraine : demoiselle Diane Jossière. — 17 décembre 1623, baptême par M. de Lhommeau, de Marie, fille de Jehan Renaudeau et d'Élisabeth Esnaud. Parrain : Samuel Baudouyn; marraine : Marie de Rambouillet. — 25 décembre 1623, baptême par M. de Loumeau, de Bodine, fille de Henry Guiton, l'un des pairs de cette ville et d'Anne Pynault. Parrain : Jehan Bonay, l'un des pairs de cette ville; marraine : Anne Pignelle. — 2 mars 1624, baptême d'André, fils de Vincent Racaud et de Catherine Tuffet. Parrain : André Brunet; marraine : Jehanne Foisseau. — 6 avril 1624, baptême par maître Lefèvre, de Pierre et Esmond, fils de M. Georges Reveau et de demoiselle Élisabeth Delastre. Parrain de Pierre : maître Jacques Fouschier, lieutenant criminel; marraine : demoiselle Marie de Berrandy, femme de maître Jehan Le Goux. « Parrain dudit Esmond : Esmond Reveau, fils dudit maître Georges; marraine : demoiselle Marie Manigauld, femme de Jehan de Berrandy, seigneur de Beausé-jour. Les dits enfants sont venus au monde le 5 dudit mois. » — En marge on lit : « Estant advenu le décès du second desdits enfants beçons, leur père a arresté par le désir de conserver le nom de son défunt père en sa famille, que le survivant Pierre prendra les deux noms conjoinctement, et où il faudroit cy après faire extraict de son baptistére, luy sera délivré en ceste sorte : « Pierre-Esmond Reveau.» Signé « Reveau, pour approbation du contenu en la marge ci-dessus. » — 26 mai 1624, baptême par maître Salbert, de François, fils de François Mazet et d'Élisabeth Chilou. Parrain : Daniel Guiton, l'un des pairs de cette ville; marraine : Élisabeth Chollet. — 8 juin 1624, baptême par maître Fèvre, de Daniel, fils de Jean Detantdebaratz de Tandebaratz et de Suzanne Gautron. Parrain : Daniel Gautron, pair; marraine : Marie Gautron. — 9 juin 1624, baptême, par maître Salbert, de Marthe, fille d'Antoine Saillan et de Marie Dutil. Parrain : Samuel Chappron; marraine : Marthe Dubois. — 5 janvier 1625, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Jean Le Revaud et de Marie Gorribon. Parrain : Jehan de Tandebaratz; marraine : Marie Brumeau? — 26 janvier 1625, baptême par maître Loumeau, de Jehan, fils de Jehan Gauvaing et de Marie Guibert. Parrain : Pierre Gauvaing; marraine : Esther Corru. — 11 février 1625, baptême par maître Salbert, de Corneille, fils de Jehan Petit et de Françoise Deslys. Parrain : maître Georges Reveau, avocat du Roi en cette ville; marraine : demoiselle Marie de Berrendy. — 7 juin 1625, baptême par maître Colomiez, d'Anne, fille d'Abraham Texereau, pair, et de Françoise Franchard. Parrain : Pierre Viette, pair; marraine : Sara Gounaud. — 16 septembre 1625, baptême par M. de La Chapelière, de Suzanne, fille de Jehan Meschinault et de Marie Barbot. Parrain : maître de Pandin, conseiller; marraine : Marie Chalmot. — 18 dudit, baptême par maître Loumeau, d'Anne, fille de Isaac Macquain et de Suzanne Hardy. Parrain : maître de La Maison Neufve, conseiller; marraine : Anne Touppe. — 14 décembre 1625, baptême par maître Colomiez, d'Abraham, fils de Jean Gros et de Françoise Chauveaux. Parrain : Abraham Tessereau, l'un des pairs de cette ville; marraine : Perrette Pierre, etc.

E. 32. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1626-1630. — « Pappier des baptesmes du Temple de S[t] Yon commancé le 1[er] janvier 1626. » — 13 juin 1626, baptême par maître de La Chapelière, d'Abraham, fils du sieur Abraham Tessereau, pair, et de damoiselle Françoise Franchard. Parrain : François Prévost, échevin; marraine : demoiselle Jehanne Berthommé. — 21 avril 1626, baptême par maître de Loumeau, de Jaques, fils de Jacques Beteau et de Suzanne Bras de fer. Parrain : Jehan de Mirande; marraine : Françoise Gorrion. — 26 dudit, baptême par maître Bosquillon, de Marie, fille de Jacques Grenot et de Rachel Le Comte. Parrain : maître Abraham Tessereau; marraine : Marie Torterue. — 20 mai 1626, baptême par maître Patrus, pasteur de l'Eglise de Jarnac, de Nicolas, fils de Nicolas d'Hariette et de Magdelaine Guillemard. Parrain : Jacques Vacher; marraine : Suzanne Guillemard. — 20 juin 1626, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Jehan de Tantdebaratz et de Suzanne Gaultron. Parrain : Nicolas Dupourtault; marraine : Anne Delanda. — 19 juillet 1626, baptême par maître Lousmeau, de Matthieu, fils de Mathurin Charruyer et de Marie Lamailler. Parrain : Jehan Gaschot; marraine : Suzanne Barbot. — 26 septembre 1626, baptême par maître Bosquillon, de François, fils de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : François de Montault, baron de Navailles; marraine : Marie Berger. — 22 juin 1627, baptême par maître Vincent, de Jacques, fils de Jehan de Tandebaratz et de Suzanne Gaultron. Parrain : Jacques de Tandebaratz; marraine : Marthe Bourdon. — 6 juillet 1627, baptême par maître de Palignier, de Jehan, fils de maître Jehan Baillif et d'Élisabeth Malet. Parrain : Jehan Le Chantre, ministre du saint Évangile; marraine : Esther Baillif. (Signé Le Chantre. Pallenyer. — 14 juillet 1627, baptême par maître Pallenyer, de Zacharie, fils de Jacques Prévost et de Marie Chatton. Parrain : le sieur Jehan Guitton, échevin; marraine : Élisabeth Cholet. — 14 août 1627, baptême par Salbert, de Daniel, fils de Daniel Caillon et de Su-

zanne de La Noüe. Parrain : Pierre Hamelot; marraine : Marie de La Noüe. — 2 novembre 1627, baptême par maître de Lousmeau, de Suzanne, fille de Daniel Renou et de Magdeleine Simoneau. Parrain : Louis Benoist; marraine : Marguerite Gauvain. — 14 novembre 1627, baptême par maître de Lounneau, d'Henry, fils de Pierre de La Roche et d'Anne Henry. Parrain : Jean Guiton; marraine : Anne Pommier. — 17 novembre 1627, baptême par maître Salbert, de Françoise, fille de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : Jehan Gauvaing; marraine : Élisabeth Mignonneau. — 18 novembre 1627, baptême par maître Pallenyer, de David, fils de David Gillebert et de Jeanne Hucherard. Parrain : Abraham Tessereau; marraine : Françoise Dasme. — 16 décembre 1627, baptême par maître de Lounneau, de Jehan, fils de Pierre Baudry et de Marie Jourdain. Parrain : Jehan Casaulx; marraine : Marguerite Guitton. — 20 décembre 1627, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de Jehan Le Clerc et de Jehanne Papine. Parrain : Jacques Guy; marraine : Marie Papin. — 26 décembre 1627, baptême par maître Febure, de Gaspard, fils d'Abraham Suyre et de Judith Beaumont. Parrain : Gaspard Pandin, conseiller, sieur des Martres; marraine : Olive Brossard. — 27 décembre 1627, baptême par maître Salbert, de Samuel, fils de Guillaume Mesmain et d'Anne Bion. Parrain : Samuel Guillemain, écuyer, sieur des Rouaux; marraine : Marie Guyet, damoiselle. — 8 janvier 1628, baptême par maître Colomiez, d'Henriette, fille de Pierre Thévenin, échevin, conseiller du Roy au siége présidial de cette ville et de Magdelaine Henry. Parrain : Paul Gassan; marraine : Suzanne Vardet. — 13 janvier 1628, baptême par maître Le Febure, d'Anne, fille de Philippe Vincent, pasteur, et de (le nom manque). Parrain : Isaac Blandin; marraine : Anne de Rohan. — 23 janvier 1628, baptême par maître Lefebure, d'Esther, fille de Pierre Chappron, et d'Esther Moreau. Parrain : Berthommé Billaud; marraine : Marguerite Gauvaing. — 1 février 1628, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Hierosme Doschet et d'Esther Claire. Parrain : François d'Artiganoüe, écuyer, sieur de Saint-Léger; marraine : Magdelaine Godeffroy. — 15 février 1628, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de Jehan Lausman et de Marie Bongnereau. Parrain : Nicolas d'Hariette; marraine : Marie Gorribon. — 20 février 1628, ont été baptisés par maître Colomiez, Magdelaine, fille de Jacob de La Croix et de Marie Boyer. Parrain : Pierre Du Bois; marraine : Magdelaine Niort; — Louis, fils de Louis Gardet et de Marguerite Regneny. Parrain : Jehan Guiton; marraine Louise Tonpet. — 21 février 1628, baptême par maître Salbert, d'Elisabeth, fille de Daniel Favereau et de Jehanne Benoist. Parrain : Jehan Guitton, échevin; marraine : Elisabeth Chollet. — 17 mars 1628, baptême par maître de Colomiez, d'Hélie, fils d'Hélie Aubert et de Judith Pineau. Parrain : Jacques Henry, sieur de de la Maison Neuve, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville; marraine : Magdelaine Henry. — 30 mars 1628, baptême par maître Salbert, d'Esther, fille de Jacques Henry, Conseiller du Roi et de demoiselle Marie Yvon. Parrain : maître Ezéchiel Yvon, sieur de Saint-Maurice; marraine : Jeanne Yvon. — 2 avril 1628, baptême par maître Pallenyer, d'Isaac, fils de Pierre Boucher et d'Anne Challemot. Parrain : Isaac Blandin, sieur des Herbiers; marraine : Charlotte Bouyer. — 20 avril 1628, baptême par maître de Lhommeau, de Michel, fils de Nicolas Chesnel et d'Esther Masset. Parrain : Jean Seignette; marraine : Marie Thoulouze. — 21 avril 1628, baptême par maître Lefebure, d'Isaac, fils de Jean Brevet et de Jeanne Guillet. Parrain : Guy de Court; marraine : Perette Guillet. — 14 mai 1628, baptême par maître de Colomiez, d'Henry, fils de Jehan Richard et de Marie George. Parrain : Henry Guitton, pair, marraine : Anne Guibert. (Signé) Guyton. — 3 juin 1628, baptême par maître Lefebure, d'Elisabeth, fille de Nicolas Du Pourtault, ancien et d'Elisabeth Gaultier. Parrain : maître Salbert, ministre de la Sainte Parole de Dieu en cette ville; marraine : Marie Gaultier. — 21 juin 1628, baptême par maître Salbert, de François, fils de Jehan Babu, et de Jehanne Du Sermant. Parrain : François Béraud; marraine : Jacquette Guibert. — 22 juin 1628, baptême au Catéchisme par maître Salbert, de Jacob, fils de Jehan Mérichon et de Marie Giraud. Parrain : Jacob Bouhereau; marraine : Judith Blanc. — 25 juin 1628, baptême par M. Fevre, de Marguerite, fille de Pierre de Saulières et de Marie Hardy. Parrain : Gaspard Pandin, conseiller; marraine : Marguerite Gauvaing. — 29 juin 1628, baptême par maître de Lhommeau, d'Henry, fils de Pierre Mesnier et de Jehanne Pittari. Parrain : Henry Guitton (ou Guyton) pair; marraine : Suzanne Barbot. — 13 juillet 1628, baptême par maître Pallenyer, de Paul, fils de Jehan de Tandebaratz et de Suzanne Gaultron. Parrain : Jehan Dupont; marraine : Magdelaine Fabrien. — 2 juillet 1628, baptême par maître Pallenyer, de Jehan, fils de défunt Daniel Pairin et de Marie Marchant. Parrain : Jehan Godeffroy; marraine : Marguerite Guyton. — 26 juillet 1628, baptême par maître de Lhommeau, de Jehan, fils d'Estienne Pallenyer, l'un des pasteurs de cette Église et de Magdeleine Fresneau. Parrain : Jacques Mercier; marraine : Jeanne Salbert.

E. 33. (Registre.) — In folio, 74 feuillets, papier.

1630-1632. — « Livre pour tenir mémoire des enfants

qui seront batizés en l'Église de Dieu, ensemble le nom de ceulx qui y épouseront, commencé le 3 novembre 1630, qui est le jour que l'on commença à prescher en le Temple Neuf de la Ville Neuve (hospice Saint-Louis, actuel) et la première action fut faite par maître de Loumeau. A la fin du livre sont enregistrés les mariages, au commencement les baptesmes. — Faict le jour et an que dessus. » (Signé) Georges, ancien. — 3 novembre 1630, baptême par maître de Loumeau, de Philippe, fils de Pierre Foussière et d'Anne Haye. Parrain : Philippe Vincent, f. m. d. s. e. (*sic*); marraine..: Salbert. — 22 décembre 1630, baptême par maître Vincent, de Marie, fille de Jehan de Saulières, gentilhomme, et de Suzanne Isle (ou d'Isle) damoiselle. Parrain : Daniel Isle (ou d'Isle); marraine : Anne de Saulières. — 29 décembre 1630, baptême par maître de Loumeau, de Marguerite, fille de Pierre Gauvin et de Françoise Mignonneau. Parrain : Pierre Gaschery ; marraine : Marguerite Gauvain. — 12 janvier 1631, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Pierre Barbot et d'Anne Chesnet. Parrain : Jacques Henry, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville; marraine : Louise Gassan. — 20 janvier 1631, baptême par maître Colomiez, d'Élisabeth, fille de Philippe Vincent, l'un des pasteurs de cette Église et d'Élisabeth Thévenyn. Parrain : André Jallais; marraine : Esther Sercler (ou Le Cercler). — 23 février 1631, baptême de Benjamin, fils de Jehan de Tandebaratz et de Suzanne Goribon. Parrain : Benjamin Pineau ; marraine : N. — 20 mai 1631, baptême par maître de Lhommeau, de Pierre, fils de Robert Charrurier (Charruyer) et de Magdelaine Audrouin. Parrain : Pierre Menyer ; marraine : Françoise Hay. — 6 juillet 1631, baptême par maître Lousmeau, d'Anne, fille d'Étienne Godeffroy et de Suzanne Papin. Parrain : Jacques Arnault ; marraine : Marie Matton. — 31 août 1631, baptême par maître Vincent, d'Élisabeth, fille de Charles de Lespine et d'Élisabeth Du Missy (ou de Missy). Parrain : Daniel Bonnin ; marraine : Marie Du Missy. — 2 septembre 1631, baptême par maître de Loumeau, d'André, fils d'André de La Chaize et de Marguerite Jounot. Parrain : Hermann Van Zodlen ; marraine : Jehanne Superville (ou de Superville). — 9 octobre 1631, baptême par maître Coulomiez, de Marie, fille de Jacques Guiton et de Marie Tartas. Parrain : Henri Bardet; marraine : Jehanne Tartas. — 10 octobre 1631, baptême par maître de Loumeau, de Marie, fille d'Étienne Billart et de Renée Jourdain. Parrain : Georges Reveau ; marraine : Marie de Rambouillet. — 25 novembre 1631, baptême par M. Lousmeau, d'Anne, fille de Philippe Vincent f. m. d. s. e (*sic*) et d'Élisabeth Thévenin. Parrain : Georges Revcau ; marraine : Anne Bérauldin. — 6 juin 1632, baptême par maître Colomiez, d'Élie fils, de Jehan Seignette et de Marie Guillemart. Parrain : Élie, Chaslon ; marraine : Ève de Ferrière. — 27 juillet 1632, baptême par maître Vincent, d'Hélie, fils d'Hélie Bouyé et de Suzanne Grenier. Parrain : Pierre Jacques; marraine : Louise Mahau. — Il est de l'île de Ré. — 12 septembre 1632, baptême par maître Coulomiez, de Jehan, fils de Jehan Verdois et de Jehanne Fillole. Parrain : Jacques Guiton; marraine : Élisabeth de Lousteau. — 8 octobre 1632, baptême par maître Coulomiez, de Suzanne, fille de Pierre d'Hariette et de Marthe Dupourtault. Parrain : Abraham Tessereau; marraine : Marie Bouyé. — 28 octobre 1632, baptême par maître Vincent, de Philippe, fils de Philippe Vincent, l'un des pasteurs de cette Église, et d'Élisabeth Thevenin. Parrain : maître Hierosme Colomiez, aussi pasteur dans ladite Église; marraine : Suzanne Gendrault, etc.

E. 34. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1631-1647. — « Livre auquel sont incréz les noms de ceux de l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle, que Dieu a retiréz à luy, lesquels ont esté ensépulturéz aux Cimetiéres de la Ville Neufve et du Perrot, quelque temps après, encommencé le 25e jour de septembre 1631. » — « Nota. — Qu'il y a diverses personnes yey enregistrées seullement par le nom de leur famille. » — « Nota. — En second lieu qu'entre les feuilles 60 et 61 est enregistré ceux qui ont esté oubliés, ou desquels on n'a pu obtenir billet portant leur nom à temps. »

3054 décès. — « 25 septembre 1631, Marthe de Picasapry, damoyselle aagée de 60 ans, femme de M. Delagoutte conseiller du Roy au siége présidial de ceste ville, a esté enterrée. » — « 30 dudit, Samuel Borry, neveur de M. Deffos, advocat de cette ville, aagé de 7 ans. » — « 8 octobre, Benjamin Tendbarath (de Tandebaratz) fils de Jehan Tendbarath et de Suzanne Gautron, aagé de 8 mois. » — « 27 octobre 1631, un anglois qui estoit cheux Mons[r] Perdriaux. » — « 29 dudit, Sara de Parthenay, vesve de Pierre Collin, aagée de 52 ans. » — « 16 juillet 1632, Jehan Tendebarath, fils de Jehan Tendebarath et de Suzanne Gautron. » — « 16 septembre 1632, Jehan Tendebarath, marchand a esté enterré. » — « 20 décembre 1632, Marie Guiton, aagée de 3 sepmaines, fille de Henry Guiton et de Jehanne Morisseau. » — « 26 dudit, Abraham Guiton, d'Allevert en Xainctonge, âgé de 35 ans. » — « 23 février 1633, Pierre Guillaudeau, sieur de Beaupreau, aagé de 76 ans ou environ. » — « 16 février 1635, Marie d'Hariette, vefve d'André de Brye, aagée de 38 ans. » — « 25 mai 1635, Judith Gargouilleau, veuve de Jehan Thévenin escuyer, aagée de 63 ans. » — « 5 octobre 1635, Jehan Laysemant, aagé de 5 mois, fils de M[r] Jehan Laysemant, maître orfévre et de Marie Bougucreau. » — 6 dudit,

Jacques de Val, aagé de 29 ans, natif de Middebourg en Zeelande. — 11 dudit, Magdelaine Delaage, âgée de 3 ans 1/2, fille d'Etienne Delaage et de Magdelaine de La Porte. — 13 dudit, Alexandre de Labat, âgé de 17 jours, fils de Jacques de Labat, avocat en cette ville et d'Anne Viette. — 27 dudit, François Prévost, escuyer, sieur de la Vallée, âgé de 77 ans. — 19 janvier 1636, Pierre Esmery, âgé de 30 ans, natif de Chavagne en Poitou, serviteur au Logis des Trois Rois, en cette ville. — 19 février 1636, ... damoiselle, veuve de M. le président Henry. — 4 août 1636, Alphonse Nicolas, écuyer, seigneur de la Barouère. — 10 août 1636, Jean Bernon, âgé de 15 mois, fils d'André Bernon, marchand et de Suzanne Guillemard. — 16 novembre 1636, Jehan de Lespine, âgé de 13 jours, fils de Charles de Lespine, marchand et d'Élisabeth Demissy. — «2 décembre 1636, Etienne Girard, maître savetier et Marie Girard sa femme ont fait enterrer deux filles et un fils; lesdits 3 enfants étant venus à sortir de ce monde ensemble sans baptesme. » — Du 5 dudit mois, Pandin, fils de Gaspard Pandin, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville et de Suzanne Le Royer. — 20 mai 1637, Suzanne Guitton, âgée de 20 mois, fille de Jacques Guitton, marchand de cette ville, et de Marie Tartas. — 17 août 1637, François de Mirande, âgé de 2 ans, fils de François de Mirande écuyer, seigneur du Terrail et de demoiselle Anne Colin. — 13 mars 1638, Élisabeth Guiton, âgée de 47 ans, femme de Pierre Martin, marchand de cette ville. — 6 octobre 1638, Suzanne Gauvaing, âgée d'environ un an, fille de Pierre Gauvaing et de Marie Mignonneau. — 29 mai 1639, décès de... Prévost, âgée de quelques heures, fille de Paul Prévost, écuyer, S[r] de la Vallée et de demoiselle Françoise Bernon. — 3 juin 1639..... Goissin, fils de Jacques Goissin, greffier et de Jeanne de Missy. — C'est un enfant naissant. — 8 août 1639, Pierre Henry, âgé de 4 ans 4 mois, fils de Pierre Henry, instructeur de la jeunesse en la langue latine et de Perette Bonault. — Du même jour, Etienne de Hariette, marchand, âgé d'environ 64 ans. — 9 novembre 1639, David Clément, âgé d'environ 22 ans, serviteur de maître Legoux, conseiller. — 25 novembre 1639, Louis Reveau, âgé d'environ 19 ans, fils de maître Georges Reveau, avocat du Roi et de demoiselle Elisabeth de Lastre. — 2 décembre 1639, Pierre Guillandeau, receveur des contributions. — 21 décembre 1639, Anne de Laage, de Brisambourg, âgée de 85 ans. — 3 février 1640, Isaac Chaperon, âgé de 55 ans. — 13 mai 1640, Paul Mervault, âgé de 8 jours, fils de Paul Mervault, marchand et de Marie Chentau. — 29 septembre 1640, Isaac de Guistre, âgé de 21 mois, fils de Isaac de Guistre, peigneur de laine et de Marie Bernardeau. — 14 décembre 1641, Jean Godeffroy, âgé de 7 ans, fils d'Étienne Godeffroy, avocat, et de Suzanne Papin. — 10 juin 1642, Jacques Vacher, S[r] de la Casse, âgé d'environ 45 ans. — 26 août 1642, Jean de Launay, âgé d'environ 55 ans, médecin ordinaire de cette ville. — 20 août 1645, Flamand, enfant naissant, appartenant à Guillaume Flamand, marchand et chirurgien et à Marie Chappron. — 29 octobre 1645, Magdeleine Desaguilliers, âgée de 12 ans, fille de Jacques Desaguilliers, receveur des traites à Luçon et de Suzanne Chahan. — 8 décembre 1645, Marie Barbot, veuve de noble homme, David de Bagarignes. — 11 février 1647, Marie Réas, fille d'Abraham Réas, marchand et S[r] du Cousteau et de Marie Dennebault. — 19 dudit, Marie Grasy, âgée de 30 ans, femme d'Hélie Du Brois, maître courtier. — 19 février 1647, Jeanne Bougreaux ou Bougnereau), âgée de 10 ans, fille de Massé Bougreaux, maître orfèvre et de Magdeleine Revault.

E. 3%. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1632-1638. — « Livre pour escrire journellement et enregistrer les noms de ceux qui seront batizés, mariés, et receus en l'Église de Dieu Réformée en cette ville de la Rochelle ; depuis le commencement jusques au folio 165 sont escripts les noms des enfants qui ont esté batizés et les noms de leurs pères et mères, parrains et marraines, et le jour de leur naissance; et depuis le folio 165 jusqu'au 170, est enregistré les noms de ceulx qui ont esté receus en l'Église de Dieu, et dans les trente derniers feuillets sont escriptz les noms de ceux qui ont estez espousés en ladite Église. — Commencé ledit registre le dimanche 7[e] jour de novembre 1632. » (Signé) Georges, ancien. » — 16 janvier 1633, baptême par maître Colomiez, de Paul, fils de Jean de La Porte et d'Élisabeth Le Boiteux. Parrain : Paul Le Boiteux ; marraine : Jeanne Le Boiteux (ou Le Boyteulx). — 24 février 1633, baptême par maître Colomiez, d'Henry, fils de Salomon de Lalen et de Jehanne Georget. Parrain : Henry Guyton ; marraine : Élisabeth Bonnault. — 16 octobre 1633, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Philippe Vincent, l'un des pasteurs de cette église et d'Élisabeth Thévenin. Parrain : Gaspard Pandin, conseiller au siége présidial de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Cougnard. — 17 novembre 1633, baptême par maître Vincent, d'Henriette, fille d'Henry Guyton et de Jeanne Morisseau. Parrain : Jacques Guyton ; marraine : Jeanne Hucherard. — 4 novembre 1633, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Mathurin Chaillou et de Suzanne Cail. Parrain : Robert Charruyer ; marraine : Marie Carier. — 27 janvier 1634, baptême par maître Colomiez, de Suzanne, fille de Pierre Belot et d'Esther Marot. Parrain : Esaïe Grain (ou Green) de Saint Marsault ; marraine : Magdelaine de Poulignac, sa femme. (Signé) Osée Grin de Saint Mar-

sault. — 27 juin 1634, baptême par maître Vincent, de Suzanne, fille de Jehan Seignette et de Marie Guillemart. Parrain : Pierre Viette; marraine : Suzanne Guillemart. — 30 juillet 1634, baptême par maître Colomiez, de Magdelaine, fille de Jacques Thomas et de Marie Geoffroy. Parrain : maître Raphaël Collin (ou Colin), conseiller du Roi et assesseur criminel; marraine : Magdelaine Brisson. — 15 octobre 1634, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils d'Isaac Massé et d'Anne Panetier. Parrain : Étienne Decourt; marraine : Marie Jouynot. — 9 septembre 1635, baptême par maître Vincent, de Jacob, fils de Pierre Fortin et de Suzanne Métayer. Parrain : Jacob Bouhereau; marraine : demoiselle Élisabeth Levesque. — 30 novembre 1635, baptême par maître Colomiez, d'Henry, fils de maître Gaspard Pandin et de demoiselle Suzanne Royer. Parrain : maître Jehan de Mirande; marraine : demoiselle Marie Pandin. — 14 décembre 1635, baptême par maître Vincent, de Mathieu, fils d'Abraham Tessereau et de Françoise Franchard. Parrain : Pierre Geay; marraine : Françoise Tessereau. — 17 août 1636, baptême par maître Flanc, d'André, fils d'André Bernon et de Suzanne Guillemard. Parrain : Léonard Bernon; marraine : Magdelaine Guillemard. — 25 novembre 1637, baptême par maître Colomiez, de Jehanne, fille de Charles de Lespine et d'Élisabeth de Missy. Parrain : Jacques Goyzin; marraine : Anthoynette Hucherard. — 18 juillet 1638, baptême par maître Vincent, de René, fils de Louis Allaire et de Jeanne Superville. Parrain : Jacques Riffault; marraine : Suzanne Ozeau, etc. — De 1632 à 1638, quatorze admissions de nouveaux membres dans l'Église parmi lesquels : « 24 mars 1637, a esté reçeu en ceste Église, Thomas Endelyne, ci devant prestre, natif de Malone sur Vire, province de Normandie. » (Signé) Endeline. — Pierre de Hinsse, ancien. » — « Mémoire de ceux qui ont été épousés en l'Église de Dieu Réformée de cette ville de la Rochelle. » — 28 janvier 1635, mariages : par maître Vincent, de Pierre Mervault et de Marie Guenon. — 13 février 1635, par le même, Elie Bouhereau, ministre du Saint Evangile et Blandine Richard. — 27 mai 1636, par le même, Jean d'Artiganoüe et Marie Bernon. — 27 juin 1638, par maître Colomiez, Pierre de l'Aage et Louise Rousset. — 2 juillet 1638, par maître Vincent, André Guiton et Marie de La Mothe.

E. 36. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1638-1643. — « Livre pour escrire les noms des enfans qui seront batizés en l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle, les noms de leurs père et mère, parrain et marraine, et le jour de leur naissance; — plus les noms de ceux et celles qui seront épousés en ladite Église, plus les noms de ceux et celles qui seront reçeus en la communion de cette dite Église. » — (Signé) Georges, ancien. — 15 août 1638, baptême par maître Flanc, d'Étienne, fils d'Étienne Decourt et de Philippe Guyot. Parrain : Guy Decourt; marraine : Philippe Laguillier. — 11 mars 1639, baptême par maître Flanc, de Judith, fille de Pierre Gauvain et de Françoise Mignonneau. Parrain : Pierre Hamelot; marraine : Judith Mignonneau. — 17 mai 1639, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille de Jacob Bouhereau et de Marie Godineau. Parrain : Marc-Elie Prou; marraine : Anne de La Salle. — 5 juin 1639, baptême par maître Colomiez, de Jehan, fils de Jehan Sarragan, écuyer, et de demoiselle Jehanne Tessereau. Parrain : Abraham Tessereau; marraine : demoiselle Marie Guyot. — 31 juillet 1639, baptême par maître Flanc, de Marie, fille d'Isaac Gabiou et de Suzanne Gontié. Parrain : Pierre Gannoy; marraine : Marie Martineau. — 17 juin 1640, baptême par maître Flanc, de Renée, fille de Pierre Le Royer et de Marie Le Boiteux. Parrain : Pierre Henry, Sr de Cheusses; marraine : Suzanne d'Orillac. — 1 décembre 1640, baptême par maître Flanc, de David, fils de François Onalle et de Marie Larcher. Parrain : David Onalle; marraine : Sara Molz. — 15 janvier 1641, baptême par maître Flanc, de Sara, fille de Jehan de Pont et de Sara Gombault. Parrain : Jehan de Pont, grand'père; marraine : Sara Maulay, grand'mère. — Dimanche, au prêche du matin, 1 septembre 1641, baptême par maître Bouhereau, de Louise, fille d'Henri Guyton et de Jehanne Morisseau. Parrain : Jacob Bouhereau; marraine : Louise Coulomier. — 17 novembre 1641, baptême par maître Bouhereau, de Magdelaine, fille de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : maître Pierre Renault, docteur en médecine; marraine : Blandine Gaultier. — 30 mars 1642, baptême par maître Flanc, de Magdeleine, fille de Jehan Massiot et de Magdeleine Richard. Parrain : Pierre Gauvaing, ancien de cette Église; marraine : Jeanne de La Brosse. — 25 mai 1642, baptême par maître Flanc, de Jacques, fils de Jacques Lache et de Jehanne Villain. Parrain : Jehan Pascault, écuyer; marraine : demoiselle Marie Pascault. — 28 septembre 1642, baptême par maître Vincent, de Benjamin, fils de Henry Guiton et de Jeanne Morisseau. Parrain : Pierre Martin; marraine : Marie Manigault. — 25 mars 1643, baptême par maître Flanc, de Sara, fille de feu Daniel de La Goutte, sénéchal de Benon et de Françoise Manigault. Parrain : Gabriel Manigault l'aîné; marraine : Sara Picassary, dame de Pauléon. — 19 avril 1643, baptême par maître Amirant, l'un des pasteurs de l'église de Saumur et professeur en théologie en l'académie dudit lieu, de Suzanne, fille de Pierre Viette et d'Élisabeth Labat. Parrain : maître Henry Guiton, sieur de La Valade; marraine : demoiselle Suzanne

Benureau. — 2 juin 1643, baptême par maître Flanc, de Marie, fille de Jean Rang et d'Esther Belot. Parrain : David de La Lande ; marraine : Marie Des Aguliers.— 23 admissions de nouveaux membres dans l'Église de 1638 à 1643, parmi lesquelles « le dimanche 28 juin 1643, Pierre Huguet, demeurant à Sainte-Soulle a abjuré les erreurs de l'Église Romaine (sic) et protesté de vivre et mourir en la profession de la vérité enseignée en nos Églises, en suite de quoi, il a esté reçeu à nostre communion par maître Flanc. Ledit Huguet a déclaré ne sçavoir signer. » (Signé) « Espie, ancien et scribe du Consistoire. » — Mariages. — 1 août 1638, par maître Colomiez, Seguin Gentil, écuyer et Françoise Tessereau. — 22 août, Paul Prévost et Françoise Bernon. — 6 mars 1640, par maître Vincent, Jehan de Pont et Sara Gombault. — 8 mars 1641, par maître Flanc, Étienne Mariaucheau et Suzanne Perron. — 3 octobre 1642, par maître Flanc, Nathanaël Chasseloup et Marie Compagnon, de l'île d'Oleron, etc.

E. 37. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1643-1648. — « Registre des baptesmes administrez en l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle. » — 239 feuillets pour les baptesmes, 5 pour les abjurations, et 18 pour les mariages.— 15 décembre 1643, baptême par maître Bouhereau, de Marguerite, fille d'Arnault Jamin et de Marie Roue. Parrain : le sieur Jacob Du Quesny ; marraine : Marguerite Guiton. (Signé) Jacob Du Quesny (*aliàs* : Du Quesne).— 20 dudit, baptême par maître Vincent, d'Étienne, fils de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : Neau Gauvaing ; marraine : Rachel Mignonneau. — 10 août 1644, baptême par maître Vincent, de David, fils de David Decourt et de Jehanne de Biarrotte. Parrain : Jehan de Biarrotte ; marraine : Marie Joubert. — 19 août 1644, baptême par maître Flanc, de Paul, fils de Paul Dupuys et de Marie Amian. Parrain : Isaac de Monceaux, conseiller du Roi ; marraine : Catherine de Rambouillet, qui l'ont fait présenter par Jacob Roy et Marie Grenon. — 6 novembre 1644, baptême par maître Flanc, de Marie, fille de Jacques Decourt et de Marie Giraudeau. Parrain : Paul Gassau ; marraine : demoiselle Marie Thubin. — 28 novembre 1645, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille de Paul Prévost, écuyer, S^r de la Vallée et de Françoise Bernon. Parrain : Jehan Guiton, écuyer ; marraine : Anne Bernon. — 3 décembre 1645, baptême par maître Flanc, de Jehan, fils de Massé Bonguereau et de Magdeleine Renault. — Parrain : Jehan de Lauzement ; marraine : Suzanne Delanoue.— 11 août 1647, baptême par maître Bouhereau, d'André, fils d'Elie Boué et de Suzanne Grelier. Parrain : Étienne Crouzé ; marraine : Élisabeth Crouzé ; — de Jeanne, fille de Jacques Decourt et de Marie Giraudeau. Parrain : Étienne Decourt ; marraine : Jeanne Giraudeau. — 3 septembre 1647, baptême par maître Vincent, de Samuel, fils d'André Bernon et de Suzanne Guillemard. Parrain : Samuel de Pont ; marraine : Suzanne Bernon. — 18 décembre 1648, baptême par maître Salbert, de Guillaume, fils de Guillaume Flaman et de Marie Chapron. Parrain : David Guillem ; marraine : Elisabeth Vincent. — 51 abjurations du 15 août 1643 au 27 décembre 1648, parmi lesquelles figurent, le 12 octobre 1646, celle de « François Le Boindre, natif du Mans, ci-devant moine profés de l'ordre des Carmes, prêtre et prédicateur ; » le 28 juin 1648, celle de « Pacifique Gobert, natif d'Auxerre, ci devant prêtre et moine de l'ordre de saint Antoine l'Hermite, » enfin celle d'un jésuite, qui, pour ce fait, fut condamné par le présidial de la Rochelle, à être pendu, son corps brûlé et ses cendres jetées au vent (17 juin 1648), le tout exécuté en effigie sur la place du Château le 11 juillet 1648. — Voici cet acte : « Le mercredy, 25^e dudit mois (octobre 1646), M. Vincent conduisant l'action, le sieur Pierre Jarrige, natif de Tulle en Limousin, aagé de 42 ans, ayant demandé d'estre ouï en la Compagnie du Consistoire, y a représenté que depuis 24 ans, il auroit vescu en l'ordre des Jésuites, où ayant passé par tous les degrez, il seroit parvenu à estre profes du 4^e et dernier de leurs vœux, et auroit esté employé à la prédication à Agen, Nantes, Poitiers, Bordeaux et autres bonnes villes de ce Royaume, et enfin auroit esté envoyé en leur maison de ceste ville, pour y estre confesseur et Père spirituel, comme ils appellent, de tous ceux de la d^e maison, et de plus admoniteur du Recteur et prédicateur ordinaire. A quoy s'employant, bien que ce fust d'ailleurs avec toute la satisfaction qu'il eust pu espérer demeurant parmi eux, néanmoins sa conscience n'auroit peu permettre qu'il s'y arrestast plus long temps, veu que depuis plusieurs années, Dieu lui auroit fait la grâce de luy desiller les yeux, et de luy faire recognoistre les erreurs et superstitions qui sont en l'Église Romaine, et particulièrement audit ordre des jésuites, et au contraire que la vraye et pure créance est celle des Églises Réformées, auxquelles ayant désir de se ranger, estant tout à fait résolu de donner gloire à Dieu par la franche confession de sa vérité, il prioit très affectueusement la d^e Compagnie de le recevoir à en faire la profession au milieu d'elle. Sur quoy la d^e Compagnie l'aiant ouï plus particulièrement sur les motifs de cette sienne résolution et aïant d'ailleurs pleine information des louables tesmoignages qui luy ont esté généralement rendus jusques icy par tous les siens, elle a loué Dieu, de tout son cœur de la grâce qui luy a plu déployer en son endroict, et inclinant à son désir, auquel il a protesté d'abondant n'avoir d'autre but que celuy de la gloire de Dieu et

de son salut, luy a acordé ce dont il la requeroit. Au moyen de quoy, il a juré saintement devant Dieu et ses anges, qu'il renonce de bon cœur aux erreurs et abus dont l'Église Rom. est remplie et particulièrement au prétendu sacrifice de la messe et toutes ses dépendances. De plus, il a aussi renoncé à tous ses vœux monastiques et déclaré qu'il se range de pleine affection à la foy et communion des Églises Réformées de ce Royaume, avec résolution ferme d'y persévérer, moyennant l'aide de Dieu, jusques à son dernier souspir. D'ailleurs, il a aussi promis de s'assujettir à l'ordre et discipline selon laquelle les Églises de ce Royaume sont conduites. Et de tout ce que dessus, le présent acte ayant été dressé et enregistré, suivant l'ordre usité en tels cas, il l'a signé de sa propre main. » (Signé) « Pierre Jarrige, Espie, ancien et scribe du Consistoire. » — etc. — « Registre des mariages célébréz en l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle : » — 1er janvier 1644, par maître Bouhereau, Gabriel Bernon et Esther Pineau. — 17 juillet 1644, par maître Flanc, Jehan de Compienne et Jehanne Regnaudeau. — 1er mai 1646, par maître Vincent, Jehan Gauvaing et Marie Pinard. — 10 septembre 1647, par maître Bouhereau, Jacob Du Quesne et Suzanne Guiton. — 8 novembre 1648, par maître Salbert, Paul Thévenin et Anne Bardet, etc.

E. 38. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1642-1658. — 3,325 décès (signé) J. Papin, ancien. — « Papier mortuaire, où sont enregistrés ceux de la Religion Réformée, enterrés ès cimetières de la Ville Neuve et du Perrot, en ceste ville de la Rochelle. » — 4 août 1647, Suzanne Auberée, âgée d'environ 60 ans, femme de maître Gabriel de Lerpinière, écrivain. — 12 septembre 1647, Marie Decourt, âgée d'environ 3 ans, fille de Jacques Decourt, marchand, et de Marie Giraudeau. — 14 dudit, Esther Parot, âgée de 50 ans, femme de Jean Chappron, capitaine de navires. — 3 février 1648, Pierre Thevenin, écuyer, âgé de 18 ans, fils de défunt maître Pierre Thevenin, écuyer, sieur de la Jarrie, et de demoiselle Magdelaine Henry. — 13 février 1648, maître Nicolas Baudoin, écuyer, sieur de Bel-Œil, ci-devant conseiller du Roi, juge prévôt de cette ville et banlieue d'icelle, âgé de 73 ans. — 14 dudit, André Rousseau, maître courtier, âgé de 59 ans. — 28 mai 1648, Marie de La Varenne, âgée de 17 ans, fille de René de La Varenne, écuyer, Sr d'Orion, et de demoiselle Jeanne Berne. — 13 juin 1648, David Decourt, âgé de 8 jours, fils de David Decourt, marchand, et de Jeanne Biarrotte. — 27 juin 1648, David Oualle, âgé d'environ 58 ans. — 21 mars 1649, David de Fos, avocat au siége présidial de cette ville, âgé de 57 ans. — 25 septembre 1650, Jehan Godeffroy, écuyer, sieur du Richard, âgé de 73 ans ou environ. — 26 janvier 1652, Gabriel Bouguereau, âgé de 2 ans 2 mois, fils de Massé Bouguereau, maître orfévre, et de Magdeleine Renault. — 30 mai 1652, Étienne Bollo (ou Baulot), maître chirurgien, âgé de 32 ans, fils de défunt Jehan Bollo et d'Esther Duseurre. — 2 décembre 1652, Étienne Decourt, âgé de 9 ans, fils d'Étienne Decourt, marchand, et de feue Philippe Guiot. — « 15 *mars* 1654, *Jean Guiton, escuyer, sieur de Reposepusselle, aagé de* 69 *ans ou environ a esté enterré.* » — « 30 octobre 1655, Élie Seignette, aagé de 11 mois 1/2, fils de maître Elie Seignette, appotiquaire, et d'Esther Perdriau. » — 10 janvier 1657, Suzanne Boutiron, femme de Jacob Juppin, âgée de 33 ans. — 13 juin 1658, Judith Dariett (d'Hariette), veuve d'Aron Roche, âgé de 30 ans, etc.

E. 39. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1649-1654. — Baptêmes, abjurations et mariages. — 6 janvier 1649, baptême par maître Flanc, d'Esther, fille d'André Bernon et de Suzanne Guillemard. Parrain : Pierre Guillemard; marraine : Esther Bernon. — 13 juin 1649, baptême par maître Flanc, de Pierre-Henry, fils de Henry de Verges et d'Élisabeth-Hélène Reveau. Parrain : maître Georges Reveau, avocat du Roi au siége présidial de la Rochelle; marraine : demoiselle Magdeleine Henry. — 27 juin 1649, baptême par maître Flanc, de Benjamin, fils de Daniel Bernon, écuyer, et de demoiselle Magdeleine Bouchet. Parrain : Daniel Marois, écuyer, sieur du Pont; marraine : demoiselle Marie Guillemin. — 18 juillet 1649, baptême par maître Flanc, de Jacques, fils de Daniel Gombauld, avocat en parlement et siége présidial de cette ville, et d'Anne Godep. Parrain : Jacques Loyau, sieur de la Ramigere; marraine : Magdeleine Godep. — 17 septembre 1649, baptême par maître Bouhereau, de Suzanne, fille de Daniel Massiot et de Louise Robin. Parrain : Daniel de Tandebaratz; marraine : Suzanne Fouchard. — 10 décembre 1649, baptême par maître Bouhereau, de Gabriel, fils de Macé Bouguereau et de Magdeleine Regnaud. Parrain : maître Gabriel Salbert, l'un des pasteurs de l'Église; marraine : Anne Vincent. — 15 février 1650, baptême par maître Bouhereau, de Paul, fils de Paul Mervault et de Marie Brisson. Parrain : Jean Petit; marraine : Marie Grenon. — 14 juin 1650, baptême par maître Flanc, d'Esther, fille d'Étienne Decourt et de Philippe Guiot. Parrain : André Bernon; marraine : Esther Papin. — 12 juillet 1650, baptême par maître Bouhereau, de Daniel, fils de Daniel de Tandebaratz et de Toinette Dumont. Parrain : Nicolas Dupourtault; marraine : Marie Dupourtault. — 21 avril 1651, baptême par maître Flanc, de Jehan, fils de Jehan Phe-

lippes et de Suzanne Godeffroy. Parrain : Benjamin Godeffroy, écuyer, sieur des Fontaines; marraine : Suzanne Guillemard. — 30 avril 1651, baptême par maître Bouhereau, de Marguerite, fille de Josué Lloyd, écuyer, et d'Anne Legoux. Parrain : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois; marraine : demoiselle Marie Legoux. — 9 avril 1652, baptême par maître Drelincourt, de François, fils de François Gauvaing et de Magdeleine Bran. Parrain : Pierre Gauvaing; marraine : Marie Jauvel.—19 mai 1654, baptême par maître Daillé, de Jacques, fils de Jacques Henry, sieur de Cheusses, et de dame Renée de Lauzeré. Parrain : Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusses; marraine : Marie de Marbault. — Mariages bénis en l'Église de Dieu : — février 1650, Benjamin Bernon et Gabrielle Nicolleau; — même date, Jacques Duprat et Françoise Gauvaing; — novembre 1650, Paul de Pont et Suzanne Fouchaut; — mai 1651, François Gauvaing et Magdeleine Lebrun; — décembre 1652, Neau Gauvaing et Jeanne Regnaud; — mars 1653, Henri de Beaulamps et Magdeleine de Pontieux; — même date, Étienne Decourt et Anne Savarit; — novembre 1653, Jehan Seignette et Catherine Magnen; — janvier 1654, Élie Seignette et Élisabeth Perdriau; — février 1654, Benjamin Fanouil et Marie Bernon, etc. — « Registre de ceux qui sont receus en l'Église de Dieu.» — Soixante-dix-huit abjurations, entre quatorze et soixante ans, comprenant trente-six hommes et quarante-deux femmes. L'âge moyen des nouveaux adeptes est de quarante ans. — « Le vendredy 10 octobre 1653, maître Flanc conduisant l'action, demoiselle Marie Paris, femme de M. Michel Bertineau escuyer Sr des Ouseches, s'estant présentée en la Compagnie, y a faict recognoissance de la faute qu'elle a cy-devant commise, en espousant ledit Sr des Ouseches à la messe et délaissant la vérité, en laquelle elle avoit été élevée pour adhérer durant plusieurs années aux erreurs de l'Église Rom. *sic*, auxquelles ayant présentement renoncé, avec protestation de vouloir, moyennant l'aide de Dieu, vivre et mourir en la profession de la Religion Réformée, elle a esté receüe en la paix de l'Église. En foy de quoy, elle a signé le présent acte. (Signé) Marie Paris, Espie, ancien et scribe du Consistoire. »

L. 40. Registre. — In folio, 120 feuillets, papier.

1654-1659. — Baptêmes, abjurations et mariages. — 29 juin 1654, baptême par maître de Clave, pasteur de l'Église de la Rochefoucauld, de Magdeleine, fille de Paul Thévenin et d'Anne Bardet. Parrain : Charles Brunet; marraine : Magdeleine Thévenin. — 16 octobre 1654, baptême par maître Flanc, de Jean, fils de Jean Seignette, docteur en médecine et de Catherine Magnen. Parrain : Nicolas d'Hariette; marraine : Suzanne Petiteau. — 11 novembre 1654, baptême par maître Majou, pasteur de l'Église de Saint-Fort, de Marie-Anne, fille d'Étienne Decourt et d'Anne Savarit. Parrain : Jacques Gobert, Sr de Chouppe; marraine : Blandine Richard. — 20 novembre 1654, baptême par maître Mitau, pasteur de l'Église de Chandenier, d'Élie, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : Jehan Seignette, docteur en médecine; marraine : Judith Perdriau. » — « Le mardy 2 mars 1655, Mustapha, fils de Caïalé, natif d'Alger, aagé de vingt ans ou environ, après avoir renoncé publiquement aux impiétéz de l'imposteur Mahomet et embrassé la Religion Chrestienne, avec protestation solemnelle de vouloir vivre et mourir en la profession de la vérité enseignée en nos Églises, a été baptisé, suivant l'ordre des Synodes nationaux, par maître Flanc, qui lui a donné le nom de Pierre. » Signé « Espie, ancien et scribe du Consistoire. » — « 2 mars 1655, à l'après dîner, a esté baptisé par maître Flanc, Jacques, fils de Jacques Decourt et de Marie Giraudeau. Parrain : Jacob Chaillé; marraine : Marie Maynard. » — 6 mai 1655, baptême par maître Drelincourt, d'Étienne, fils d'Étienne Nouart et Marie Neau. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi et secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses finances; marraine : Suzanne Husson, damoiselle. — 29 septembre 1655, baptême par maître Priouleau, pasteur de l'Église de Pons, d'Étienne, fils de Jacques Duprat et de Françoise Gauvaing. Parrain : Pierre Mervault; marraine : Marie Gauvaing. — 8 octobre 1655, baptême par maître Flanc, de Marguerite, fille de Claude Thuillier et de Jeanne Coustadeur. Parrain : Pierre Guiton; marraine : Marguerite Boucher. — 14 avril 1656, baptême par maître Drelincourt, de Paul, fils de Charles Brunet et d'Henriette Bardet. Parrain : Paul Thévenin, banquier; marraine : Marie Brunet. — 29 octobre 1656, baptême par maître Priouleau, de Jean, fils de François Gauvaing et de Magdeleine Lebrun. Parrain : Neau Gauvaing; marraine : Marguerite Gauvaing. — 22 juillet 1657, baptême par maître Daillé, d'Élie, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : Pierre Perdriau; marraine : Suzanne Seignette. — Même jour, baptême de Pierre, fils d'Osée Perdriau et de Marguerite Gauvaing. Parrain : Neau Gauvaing; marraine : Marie Perdriau. — 7 octobre 1657, baptême par maître Priouleau, de Suzanne-Marguerite, fille de Samuel Giraud, écuyer, et de demoiselle Suzanne Du Vigier. Parrain : Japhet Du Vigier, écuyer, sieur du Motter, ministre du Saint-Évangile en l'Église de Saint-Jean-d'Angély; marraine : Marguerite Bernardeau. — 14 octobre 1657, baptême par maître Drelincourt, d'Élie, fils d'Étienne Decourt

et d'Anne Savarit. Parrain : Élie Bouhereau; marraine : Philippe Decourt. — 24 mai 1658, baptême par maître Gaultier, d'Anne-Marguerite, fille de maître Laurent Drelincourt, l'un des pasteurs de cette Église et d'Anne Bertrand. Parrain : Jean Gobert, chevalier, seigneur de Nieul; marraine : Jacquette Bertrand. — 18 juin 1658, baptême par maître Flanc, de Louise, fille de maître Simon Cougnet, sénéchal de Benon et de demoiselle Louise Thévenin. Parrain : Paul Thévenin, écuyer; marraine : demoiselle Suzanne Le Royer, femme de mons. maître Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martes, doyen des conseillers du siége présidial de ceste ville. — 27 octobre 1658, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille d'Étienne Decourt et d'Anne Savarit. Parrain : le sieur Gédéon Théroulde, marchand; marraine : Esther Papin, femme de maître Prou, docteur en médecine. — 30 mars 1659, baptême par maître Priouleau, de Jean, fils de Pierre Dousinet et de Fleurance Quantreau. Parrain : Jean Benoist; marraine : Élisabeth Guitton. — 18 avril 1659, baptême par maître Drelincourt, de Jean, fils de Jean Gauvaing et d'Anne Thomas. Parrain : Jean Thomas, marchand; marraine : Marie Mignonneau, veuve du sieur Étienne Gauvaing. — 30 novembre 1659, baptême par maître Dumesny, pasteur de Saint-Just, de Marie, fille de Pierre Charrurier et de Marguerite Comble. Parrain : Jean Langelier; marraine : Marie Bouillaud. — 25 décembre 1659, baptême par maître Priouleau, d'Élisabeth, fille d'Osée Perdriau, marchand, et de Marguerite Gauvaing. Parrain : Pierre Gauvaing, marchand; marraine : Élisabeth Perdriau. — « Registre de ceux qui... ont embrassé la profession de la vérité. » Quarante-sept abjurations, dont vingt et un hommes et vingt-six femmes. L'âge des nouveaux adeptes varie entre vingt et quarante ans. — « Registre des mariages bénis en l'Église de Dieu. » — 12 mai 1658, mariage par maître Flanc, de Mathieu Tessereau et d'Anne Genssen; de Jean Gauvaing et d'Anne Thomas. — 27 octobre 1658, de Mathurin Chapron et de Marie Pasquier.

E. 41. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1660-1666. — Baptêmes du Temple de la Ville neuve. — Nota. — « Le temple de la Ville neuve fut construit en 1680 par l'autorisation de Louis XIII, et abattu en 1685, par ordre de Louis XIV. L'église et l'hôpital général ont été construits sur l'emplacement de ce temple et de son cimetière. La rue voisine porte encore le nom de rue du Prêche. » — Pasteurs (dont les signatures figurent sur ce registre) pour l'église de la Rochelle : Laurent Drelincourt, Priouleau, Dumesny, Flanc, Jacques Guybert, Delaizement (Daniel-Henry) reçu pasteur de l'église de la Rochelle en juin 1663, condamné à sortir de l'église, par une sentence des juges de police de cette ville, contre laquelle il s'est pourvu au Conseil d'en haut vers Sa Majesté. Retourné dans son église, il a administré le baptême, le 11 mars 1666. — 30 janvier 1660, baptême par maître Dumesny, d'Abraham, fils de Matthieu Tessereau, sieur des Garennes et d'Anne Jenssen. Parrain : Derick Jenssen, banquier; marraine : demoiselle Françoise Franchard, veuve d'Abraham Tessereau, sieur dudit lieu des Garennes. — 23 janvier 1660, baptême par maître Priouleau, d'Esther, fille de Jacques Thomas, marchand, et de Marie Rivet. Parrain : Jacques Guibert, écuyer, ministre du Saint-Évangile; marraine : Élisabeth Thomas. — 2 février 1660, baptême par maître Dumesny, de Marie, fille de Jean Seignette, docteur en médecine, et de Catherine Magnen. Parrain : maître Laurent Drelincourt, l'un des pasteurs de cette église; marraine : Marie Marbaut, veuve de messire Gédéon de Loséré, baron de Rochefort. — 8 décembre 1660, baptême par maître Dumesny, de Pierre, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : Pierre Seignette; marraine : Marie Perdriau. — 1er janvier 1661, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Parrain : Jean Massiot, marchand; marraine : Anne Toupet, femme de Jean Thomas, sieur de la Chapelle, marchand. — 24 février 1661, baptême par maître Flanc, de Marguerite, fille de Jean Langelier et d'Élisabeth Charrurier. Parrain : Pierre Charrurier; marraine : Marguerite Chatagnier. — 8 mai 1661, baptême par maître Flanc, de Louis, fils de Pierre Bernon, écuyer, sieur des Grollières, et de demoiselle Marie Pitart. Parrain : Louis Du Iau, écuyer, sieur de Monpertuis; marraine : dlle Marie Bernon. — 5 juillet 1661, baptême par maître Dumesny, de Suzanne, fille de Nicolas Baudoin, écuyer, sieur de Belœil, et de Mlle Magdeleine Chanet. Parrain : Paul Mervault, sieur de la Gravelle; marraine : dlle Suzanne Baudoyn, veuve de Jean de Courandin, écuyer, sieur de Fougères. — 8 dudit mois, baptême par maître Flanc, de Marie, fille de Jean Timeur et de Marie Guiton. Parrain, ledit Timeur père; marraine : Judith Timeur. — 4 septembre 1661, baptême par maître Dumesny, de Judith, fille de Jacques Piaud et de Suzanne Hay. Parrain : Jean Rou; marraine : Judith Gauvaing. — 6 septembre 1661, baptême par maître Dumesny, de Marguerite, fille de Louis Guilhen et de Marguerite Lhommedieu. Parrain : Jean Guilhen, maître écrivain; marraine : Suzanne Lhommedieu, veuve de... Demissy. — 13 novembre 1661, baptême par maître Flanc, de Magdeleine, fille de maître Seignette, docteur en médecine, et de Catherine Magnen. Parrain : Jean Du Vilard; marraine : Magdelaine Guillemart. — 7 février 1662, baptême par Me Guibert,

d'Isaac, fils de Mathurin Chappron et de Marie Pasquier. Parrain : Isaac Dodin ; marraine : Suzanne Huor. — 16 avril 1662, baptême par maître Guibert, d'Elisabeth, fille de Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne, et de Mlle Anne Janssen. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances ; marraine : Elisabeth Barrault, femme du sieur Derick Jenssen, banquier à Angoulême. — 1er novembre 1662, baptême par maître Flanc d'Étienne, fils de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Parrain : Jean Thomas ; marraine : Marie Gauvaing, femme de Jean Massiot, marchand. — 13 février 1663, baptême par maître de Tandebaratz, d'Anne, fille de Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne et d'Anne Jenssen. Parrain : Matthieu Tessereau père, faisant pour le sieur Abraham Jenssen ; marraine : Mlle Françoise Tessereau, femme de Seguin Gentilz, écuyer, sieur de la Fon et de Coureille. — 1er avril 1663, baptême par maître de Tandebaratz, d'Élisabeth, fille de Pierre Guybert et d'Anne Bouffard. Parrain : Jehan de Mirande, écuyer, sieur de Ranson ; marraine : Élisabeth Guitton, femme de maître Jacques Guybert, l'un des pasteurs de cette église. — 1er mai 1663, baptême par maître Lortie, de Judith, fille d'Elie Seignette, et d'Elisabeth Perdriau. Parrain : Jean Du Vilard ; marraine : Judith Perdriau. — 25 mars 1664, baptême par maître de Tandebaratz, d'Elie, fils de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Parrain : Elie Prou, écuyer, docteur en médecine ; marraine : Marguerite Gauvaing, femme du sieur Gédouin. — 3 mai 1664, baptême de David, fils de Mathurin Chapron et de Marie Pasquier, demeurant à Thairé. Parrain : David Oualle ; marraine : Suzanne Bailly, femme dudit Oualle. — 12 octobre 1664, baptême par maître Guybert, d'André, fils d'Elie Seignette et d'Elisabeth Perdriau. Parrain : André Bernon l'aîné, marchand ; marraine : Marguerite Gauvaing. — 21 septembre 1664, baptême par maître Guybert, de Pierre, fils de Pierre Baudin et de Catherine Maingueneau, demeurant à Marsilly. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances ; marraine : dame Louise de Bessay, veuve de Jean Sarragand, écuyer, sieur du Breuil. — 17 mars 1665, baptême par M. de Tandebaratz, de Suzanne-Elisabeth, fille de messire Jacques Henry, chevalier, sieur de Chensses et de dame Renée de Lauzeré. Parrain : messire Baldu de Lastels, chevalier, seigneur d'Aigrefeuille ; marraine : demoiselle Suzanne Baudouin, femme de M. de Villedoux. — 16 janvier 1665, baptême par maître Lortie, de Pierre, fils de Léonard Roy et de Catherine Lagnais. Parrain : Pierre Guiton ; marraine : Suzanne Benoist. — « Le mardy 20 janvier 1665, pour obéir au jugement rendu par M. le lieutenant général criminel de cette ville (inséré en marge du présent registre) au profit d'Anne Boursaud, femme de Pierre Baillardet, à l'encontre de M. de Tandebaratz, pasteur en cette église, tant pour lui que pour les autres pasteurs de ladite église, le 5e de ce mois, signifié aud. sieur de Tandebaratz, par Loysi, sergent royal, le X dud. mois, a esté baptisée Angélique, fille de ladite Boursaud, qu'elle dit provenir de ses œuvres et de celles d'Estienne Godeffroy, selon qu'elle l'a déclaré par la sommation qu'elle a faite audit sieur de Tandebaratz par Combaud, notaire royal, le 1er de ce mois, sur laquelle est intervenu ledit jugement. Parrain : Daniel Doscher ; marraine : Élisabeth Tureault, l'enfant est né le 5 février 1664. » — 30 mars 1665, baptême par maître de Tandebaratz, de Marguerite, fille de Jean Massiot et de Marie Gauvaing. Parrain : maître Louis Massiot ; marraine : demoiselle Marguerite Gauvaing, femme de M. Gédouin. — 5 juillet 1665, baptême par maître de Tandebaratz, d'Abraham, fils de Jean Gauvaing et d'Anne Thomas. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi et de ses finances ; marraine : Marie Thomas. — 16 août 1665, baptême, par maître Jacques de Tandebaratz, de Daniel, fils de Paul de Tandebaratz et de Renée Rullier. Parrain : Daniel de Tandebaratz ; marraine : Esther Bolo (Baulot), femme du sieur Rullier. — 28 août 1665, baptême par maître Guybert, de Samuel, fils de Samuel Bernardeau, sieur de Ronsay, et de demoiselle Jeanne Pagez. Parrain : Louis Pagez, marchand ; marraine : Marguerite Bernardeau, femme de messire François de La Rochefoucauld, seigneur du Pardachat. — 9 octobre 1665, baptême par maître Guybert, de Daniel, fils de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs de cette église, et de Magdeleine Vincent. Parrain : Daniel de Tandebaratz ; marraine : Élisabeth Vincent, veuve de Daniel Brunet, marchand. — 16 mai 1666, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Anne-Françoise, fille de Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne, et d'Anne Janssen. Parrain : maître Philippe Janssen, avocat ; marraine : haute et puissante dame Élisabeth Tessereau, femme de messire Hector Martel, chevalier, seigneur de Vandré. — 13 juin 1666, baptême par maître Guybert, de Jean, fils de Jean Delaunay et de Magdeleine Léonard. Parrain : Jean Thévenin, écuyer, sieur de Vaulgouin ; marraine : Blandine Richard, veuve de maître Élie Bouhereau, l'un des pasteurs de cette église.

E. 42. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1666-1667. — 322 actes de baptême. — 27 juin 1666, baptême par maître Delaizement, de David, fils de Zacharie Aurillon et d'Élisabeth Bourdet, de Saint-Denis d'Oleron. Parrain : David Mouchard ; marraine : Marie

Jamain ; — « N.-B. — C'est le premier baptême administré dans cette église, depuis mon retour. » (Signé) Delaizement. » — 11 juillet 1666, baptême par maître Lortie, de Judith, fille de Gédéon Faure, écuyer, et de Judith de Lauzéré, demoiselle. Parrain : Amateur Huet, écuyer; marraine : Élisabeth Viette, demoiselle, femme de maître Jean Faure, conseiller au siége présidial de cette ville. — 13 août 1666, baptême par maître de Laizement, de Vincent-Gédéon, fils de messire Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusses, et de dame Renée de Lauséré. Parrain : Paul Legoux, écuyer, seigneur de Beau-Séjour ; marraine : dame Louise de Bessay, veuve de feu Dubreuil-Sarragand. — 29 août 1666, baptême par maître Lortie, de Marie, fille de Pierre Charrurier et d'Élisabeth Great. Parrain : Pierre Faneuil, marchand ; marraine : Marie Depont, femme dudit Faneuil. — 18 octobre 1666, baptême par maître de Tandebaratz, de Marianne, fille de Morisson Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles, et de demoiselle Judith Gaschot. Parrain : Michel Mignonneau, écuyer ; marraine : demoiselle Anne Broussard, veuve de Nicolas Brunet, sieur de Lussaudière, avocat. — « Le 28 novembre 1666, a esté baptisé par maître Guybert, Georges, fils illégitime d'Esther Tocrit, de Cozes, laquelle a dit que Samuel Tallon estoit son père, (estant bien certifié que ledit Tallon est de nostre communion). Parrain : George Brisson ; marraine : Élisabeth Brut ; il est né le 25 dudit mois. Le parrain a déclaré ne sçavoir écrire ni signer. » — 30 janvier 1667, baptême par maître de Lortie, d'Étienne, fils de Paul de Tandebaratz et de Renée Rullier. Parrain : maître Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs de cette église ; marraine : Renée Bollo (Baulot).— 29 mars 1667, baptême par maître Delaizement, de Marianne, fille de Daniel de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, des Fontaines et du Ché, et de demoiselle Élisabeth de Sainte-Hermine. Parrain : Charles de Pontard, écuyer, sieur de Chaban ; marraine : demoiselle Marguerite de Cullan.—3 juin 1667, baptême par maître Lortie, d'Henriette, fille de Pierre Allaire, marchand, et de Jeanne Godeffroy. Parrain : Paul-Charles Le Vasseur, écuyer, sieur de Fargot ; marraine : Jeanne Allaire ; — 26 juillet 1667, baptême par maître Guybert, de Jean, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdrian. Parrain : Élie Seignette, père de l'enfant ; marraine : Marie Seignette, femme du sieur de la Rafinière, apothicaire. — 25 octobre 1667, baptême par maître Delaizement, d'Abraham, fils d'Abraham Tessereau, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, et de demoiselle Louise Venaud. Parrain : René Venaud, sieur de Godeté, ledit Tessereau, présentant l'enfant, à cause de l'absence dudit Venaud ; marraine : damoiselle Françoise Franchard, son aïeule, etc.

E. 43. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1660-1667. — Mariages. — Nota. — « A la suite des mariages contenus dans ce registre, l'on a mis la note des baptêmes, mariages et sépultures faits à l'isle de Ré (année 1685), dans lesquels se trouvent des baptêmes et des mariages de gens demeurant à la Rochelle. L'édit de Nantes ayant été révoqué en octobre 1685, tous les temples qui subsistaient encore furent démolis. Celui de la Rochelle le fut le 30 mars 1685, par un ordre particulier, et les ministres renvoyés. De sorte qu'il paraît qu'on alla se marier et que l'on fit baptiser les enfants à l'isle de Ré, jusqu'au moment où ceste île fut aussi privée de l'exercice de sa religion. C'est au moins ce que fait présumer la note dans les registres de l'île de Ré de ces baptêmes et mariages, où se trouvent plusieurs Rochellois, ainsi que des personnes de l'île d'Oleron, de Marennes et des environs. » Mariages : 8 février 1660 : Paul Depont et Suzanne Bernon, épousés par le pasteur L. Drelincourt. — 11 avril 1660, Joseph Desperoux et Marie Salemon, par maître Priouleau. — 8 août 1660, Moïse Cherbonneau et Suzanne Delaage, par maître Priouleau. — 28 novembre 1660, Jean Perrineau et Jeanne Lambertz, par maître Priouleau.— 27 février 1661, Mathieu Tessereau et Élisabeth Gousil, par M. Drelincourt. — 19 juin 1661, Isaac Demissy et Esther Rullier, par M. Flanc. — 25 juillet 1662, M. Jacques Guybert et Élisabeth Guiton, damoiselle, par maître de Tandebaratz. — 18 octobre 1662, Pierre de Montalembert et Jeanne Sarragand, par maître Guybert. — 29 avril 1663, Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs de cette Église, et Magdelaine Vincent, par maître Lortie. — 22 juillet 1663, Louis Auboyneau et Marie-Magdelaine Allaire, par maître Lortie.— 29 juillet 1663, Louis Gargouilleau et Magdelaine Thévenin, par maître Delaizement. — 27 avril 1661, David Oualle et Suzanne Bailly, par maître Guybert. — 16 novembre 1664, Paul de Tandebaratz et Renée Rullier, par M. J. de Tandebaratz. — 29 août 1666, Louis Gargouilleau et Judith Benoist, par maître Delaizement.— « Le samedy, après midy, 11 septembre 1666, ont esté espousés, par maître Lortie, suivant le résultat du Consistoire de cejourd'huy, Louis Caron et Aimée Béraud. » — 13 novembre 1667, Isaac Garnaud et Marie Vincent, par J. de Tandebaratz.— 20 novembre 1667, Jean Gillebert et Magdeleine Vincent, par maître de Laizement. — « N. B. — Tous ces extraits de mariages sont signés du pasteur qui les a bénis et de J. Papin ou Massiot, anciens. — Ces mariages ont été bénis dans le Temple de la ville neuve, démoli en mars 1685, ayant été construit par les Réformés en 1630, par la permis-

sion de Louis XIII. En 1688, Louis XIV fit élever, sur son emplacement, l'hôpital général de Saint-Louis. »

E. 44. Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1668. — « Registre, où sont inscrez les baptesmes, mariages et sépultures de ceus de la R. P. R. de ceste ville de la Rochelle, à commencer au 1er janvier 1668 et finir le dernier jour de décembre de ladite année, contenant nonante et trois feuillets qui ont esté cottés et numérotés par premier et dernier, et paraphés au commencement, à la fin et au milieu, qui est le quarante et septiesme feuillet, par nous Alexandre Landaz, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant-général pour Sa Majesté, en la sénéchaussée et siége présidial de ceste ditte ville et gouvernement de la Rochelle, le 20e décembre 1668. » (Signé A. Landaz. » — Tous les registres, de 1668 à 1684, sont en double expédition, et le libellé des actes est plus explicite. — Mortuaire. — « Le deuxiesme janvier 1668, Catherine Aury, vefve de Pierre Ouaille, demeurant quand vivoit en ceste ville, aagée de 72 ans ou environ, a esté anterrée, et Alexis-Pierre Raveau, proche parent, a déclaré ne savoir signer, de ce enquis, et le sieur Thébault, aussi proche parent, a signé. » (Signé) Thébault. » — « Baptesme. — Aujourd'huy, vendredi 10e jour de février 1668, a esté baptisée par M. Detendebaratz, ministre, Henriette, fille de messire Jacque Henry, chevalier, seigneur de Cheusses, et de dame Renée de Lauséré, son espouse, demeurant en ceste ville, ses père et mère. Parrain : messire René de Culant, chevalier, seigneur de Ciré ; marraine : damoiselle Henriette Legoux, demeurante en ceste ville, qui ont dit que l'enfant étoit née le 1er jour du présent mois et ont signé. » (Signé Henry de Cheusses, René de Culant, Henriette Legoux, J. de Tandebaratz, ministre. — « Mariage. » — « Aujourd'huy, au catéchisme, 15e dudit mois de juillet audit an, a esté bény le mariage par M. Guybert, ministre, d'entre Jean Mortault, sieur de Granlchamp, demeurant en ceste ville, fils de défunt Jean Mortault, sieur de Grandchamp, et de Suzanne Girard, ses père et mère, d'une part, et damoiselle Françoise Roulleau, fille de défunt le sieur François Roulleau, marchand, quand vivoit, demeurant en cette ville, et de damoiselle Françoise Huet, sa vefve, ses père et mère, d'autre part, et a, ledit époux, dit estre aagé de 28 ans, et ladite épouse dit estre aagée de 24 ans ou environ ; à la célébration duquel mariage ont assisté les parents et les amys desnommés ci-après, sçavoir : Pierre Mortault, sieur de la Girardière, père dudit espoux et Hilaire Blouin, escuyer, sieur de la Berne, conseiller du Roy, et son lieutenant-général en l'Élection de ceste ville, et Jean Desmontis, escuyer, sieur de Lossendière, natif de Xainctonge et y demeurant, et le sieur Abraham Roulleau, marchand, demeurant en cette ville, et ont tous signé. » — 9 décembre 1668, baptême, par maître Lortie, d'Élisabeth, fille de Balda Pyniot, écuyer, et de Françoise Prévost, damoiselle. Parrain : Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lileau ; marraine : Élisabeth Guiton, damoiselle, femme de Jacques Guybert, l'un des pasteurs de cette Église. — 408 actes. — Certificat de dépôt au greffe de la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle de la grosse dudit registre, délivré à Jacques Massiot, ancien et scribe du Consistoire de ceux de la R. P. R., par Davyau, greffier.

E. 45. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1669. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Table par ordre alphabétique de prénoms. — 22 janvier, baptême, par maître Guybert, de Sara-Suzanne, fille de David Oualle, marchand, et de Suzanne Bailly. Parrain : André Boursiquot, sieur des Lignes ; marraine : Sara Larcher, femme dudit Boursiquot. — 4 avril, sépulture de Michel Mignonneau, écuyer, fils de Morisson Mignonneau, écuyer, sieur de Moureille, et de défunte damoiselle Marie Brunet. Témoins : Morisson Mignonneau, père du défunt ; Charles Mignonneau, écuyer, sieur de Louche, oncle paternel ; Charles Brunet, marchand, oncle maternel, qui ont dit que le défunt était âgé de 24 ans ou environ. — 24 avril, sépulture de Jean, fils de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Témoins : Neau Gauvaing et Jean Massiot, oncle et cousin germain du défunt. — 28 octobre, mariage, par maître Guybert, de Henry de Mirande, écuyer, sieur de Saint-Gemme, fils de maître Jean de Mirande, écuyer, sieur de Poullias, conseiller du Roi et juge de l'Amirauté de cette ville, et de demoiselle Marie Le Voyer, avec demoiselle Françoise Gentilz, fille de Seguin Gentilz, écuyer, sieur de la Fondz, et de demoiselle Françoise Tessereau, « et ce, par vertu du jugement rendu en la Cour ordinaire et présidiale de cette ville, le 6e jour de septembre, et de l'ordonnance d'injonction, quy en a été faite audit sieur Guybert, tant pour lui que pour les autres ministres, le 7e jour du présent mois, par Pinsson, sergent royal. » Témoins : le sieur du Poullias, père de l'époux ; Jean de Mirande, écuyer, sieur du Treuil ; Gaspard de Mirande, écuyer, sieur du Pairé, frères dudit ; Jean Pandin, écuyer, sieur des Martes, son cousin germain, et ont tous signé. — 5 novembre, baptême, par maître Lortie, de Paul, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Benjamin Godeffroy, écuyer ; marraine : Jeanne Merlin, veuve de Josias Gastebois, marchand. — 6 décembre, sépulture d'Étienne, fils de Jean

Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Témoins : Jean Massiot et Étienne Gascherie. — 10 décembre, baptême, par maître Guybert, de Louis, fils de Balda Pyniot, écuyer, et de demoiselle Françoise Prévost, ses père et mère. Parrain : Louis Dujau, écuyer ; marraine : Esther Monjon, femme de Thésée de Cauman, écuyer, sieur de Roc.

E. 46. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1670. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 9 février, mariage de Pierre Moreau, marchand, fils de feu Pierre Moreau, notaire royal, et de feue Anne Auboyneau, avec Renée Bernon, fille de Léonard Bernon, sieur de Bernonville et de Renée Torterue. — 16 février, baptême, par maître Lortie, d'Henry, fils de Jean Des Réaux, marchand, et de Marie Morin. Parrain : Henry Brunet, marchand ; marraine : Marie Denis, femme du sieur Pierre Assailly, marchand. — 11 avril, baptême, par maître Guibert, de Marie, fille d'André Bernon, marchand, et d'Esther Benon. Parrain : Pierre Faneuil, marchand ; marraine : Marie Bernon, femme de Benjamin Faneuil. — 25 mai, mariage, par maître Lortie, de Jacques d'Artiganoüe, écuyer, sieur de l'Épinette, et de demoiselle Sara de La Ronde, veuve de feu Pierre Duguerry. Témoins : Gabriel Du Serry, écuyer, sieur de Beauregard, et Louis de Serry, écuyer, sieur des Gardes, cousins germains de l'époux ; Jacques Godeffroy, Jacques de La Ronde, beau-frère et frère de l'épouse. — 25 mai, baptême par maître Lortie, de Magdeleine, fille d'Etienne Elie, laboureur à Saint-Maurice et de Marie Bertrand. Parrain : Jacques d'Artiganauve, écuyer, sieur de l'Epinette ; marraine : demoiselle Sara de La Ronde, femme dudit sieur d'Artiganauve. — 10 juin, baptême par maître Guybert, de Jacques, fils de Jean Bouguereau, marchand orfévre, et de Suzanne Cartier. Parrain : maître Jacques Fontaine, ministre d'Archiac ; marraine : Anne Cartier. — 29 juillet, sépulture d'Anne Savarit, veuve de feu Étienne Decourt, marchand. Témoins de l'enterrement : David Decourt, marchand ; maître Élie Bouguereau, docteur en médecine, beau-frère et cousin de la défunte. — 10 août, mariage de Frédéric Baudoin, écuyer, sieur de la Bruchardière, fils de feu Samuel Baudoin, écuyer, sieur dudit lieu et de dame Du Mairé, damoiselle, avec damoiselle Anne Thévenin, fille de noble homme Paul Thévenin, sieur des Gléreaux, demeurant en cette ville et de demoiselle Anne Bardet. Témoins, Jean Manceau, écuyer, sieur de la Fragnée, Louis Dujau, écuyer, sieur de Maupertuis, cousins de l'époux ; Paul Thévenin, père, et Paul Thévenin, frère de l'épouse. — 17 août, baptême de Philippe, fils de Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs et de Magdeleine Vincent. Parrain : Paul de Tandebaratz, marchand ; marraine : Suzanne Vincent. — 9 octobre, sépulture d'Anne Des Réaux, fille de Pierre Des Réaux, marchand ; et de Marguerite Billon. Témoins : Pierre Des Réaux, son père ; Jacques Esprinchard, marchand, ami de la défunte. — 4 novembre, baptême de César, fils de César Godeffroy, marchand, et de Suzanne Melot. Parrain : Jehan Godeffroy ; marraine : Marie Raffou, veuve de feu Pierre Buretel. — 20 décembre, baptême de Jacques, fils de Jean Barbot, écuyer, sieur de Busay, et de Marie Godeffroy. Parrain : Jacques Godeffroy, banquier ; marraine : Magdelaine Oseau, veuve de feu Élie Papin.

E. 47. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1671. — Baptêmes, mariages et sépultures.— 12 janvier, sépulture de demoiselle Jeanne Thubin, veuve de Jean Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles. Témoins : Morisson-Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles, et Charles Mignonneau, écuyer, sieur de Louche, enfants de la défunte. — 16 janvier, sépulture d'Abraham Tessereau, fils d'Abraham Tessereau, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de dame Louise Venaud. Témoins : Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne, Louis Viette, sieur de la Gillebertière. — 20 janvier, mariage de Henry Menanceau, sieur de la Penelière, fils de feu Pierre Menanceau, ministre du Saint-Évangile, et de Jacqueline Lefèvre, avec Marie Ménard, fille de feu maître Gédéon Ménard, procureur au siége présidial, et de Marthe Dangirard. — 10 février, baptême par maître de Tandebaratz, de Françoise, fille de Matthieu Tessereau, écuyer, sieur de la Garenne, et de demoiselle Anne Janssen. Parrain : messire Pierre de Montalembert, chevalier, seigneur de Vaux et de Plezac ; marraine : demoiselle Françoise de Sarragand. — 3 mars, baptême par maître de Laizement, d'Élisabeth-Catherine, fille de Gédéon Favre, écuyer, sieur du Chiron, et de demoiselle Judith de Lauséré. Parrain : Jacques Henry, écuyer, sieur de Cheusses et autres places ; marraine : demoiselle Catherine Favre. — 19 avril, mariage par maître Guybert, de Pierre Fontaine, ministre du Saint-Évangile de l'église de Saint-Surin, en Saintonge, fils de défunt maître Jacques Fontaine, ministre de Vaux et Royan, et de demoiselle Marie Chaillou avec Esther Hoissard, fille d'Isaac Hoissard, marchand, et d'Esther Goullard. — 1er juillet, baptême par maître de Laizement, de Philippe de Laizement, fils dudit, et de Claude Brunet. Parrain : maître Daniel Gilles, docteur en médecine et l'un des médecins ordinaires de cette ville, son

cousin ; marraine : demoiselle Elisabeth Vincent, veuve de défunt Daniel Brunet, son aïeule. — 16 août, baptême par maître Lortie, de Jacques, fils de Jacques d'Artiganouë, écuyer, et de Sara de La Ronde. Parrain : Gabriel de Serrys, écuyer, sieur de Beauregard ; marraine : Jeanne de La Ronde, femme de Jacques Godeffroy, banquier. — 6 septembre, baptême par maître Guybert, d'Anne Magdelaine, fille de Jean Bouguereau, marchand orfévre, et de Suzanne Cartier. Parrain : Jacques Cartier, marchand ; marraine : Anne Cartier. — 25 octobre, baptême, par maître Guybert, de César, fils d'Alexandre Godeffroy, marchand, et d'Élisabeth Payault. Parrain : César Godeffroy, marchand ; marraine : Judith Graton. — 20 décembre, sépulture de Georges Bernon, marchand, fils de Léonard Bernon, sieur de Bernonville, et de Renée Torterue, âgé de 24 ans et demi. — « Aujourd'hui, 28 décembre 1671, a été enterré le corps d'un homme inconnu, aagé d'environ 35 à 40 ans, lequel a été trouvé mort proche la Courbe, et nous ayant été renvoyé par le curé de Saint-Nicollas, a été par nous enlevé, avec la permission de M. le lieutenant criminel de cette ville, et ont signé : Abel Pothier, hostellier, et Samuel Nisson, tonnelier, demeurant en cette ville, de ce requis, etc. »

E. 48. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 13 janvier, mariage par maître Guybert, de messire Pierre Legoux, chevalier, seigneur des Marais, fils de feu messire Pierre Legoux, chevalier, seigneur des Marais, et de dame Louise Salbert, avec demoiselle Angélique de Queux, fille de messire Henry de Queux, chevalier, seigneur des Mattes et de Périgny, et de feu dame Cassandre Cardel. Témoins : messire René Salbert, chevalier, seigneur des Forges et messire Paul Legoux, chevalier, seigneur de Beauséjour, oncle et cousin germain de l'époux, et messire Henry de Queux, chevalier, seigneur des Traucars, père et oncle de l'épouse. — 23 mars, baptême par maître de Laizement, d'Anne-Marie, fille de Jean Chapron, marchand, et de Marie Sureau. Parrain : Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beauséjour ; marraine : Anne Lloyd, femme de Philippe de La Barre, écuyer, sieur de Charras. — 23 mars, baptême, par maître de Laizement, de Jacques, fils d'Osée Perdrian, marchand, et de Marguerite Gauvaing. Parrain : Jacques Ayrault, sieur de Parée ; marraine : Judith Gauvaing, femme de Jean Valleau, marchand. — 8 avril, sépulture de dame Anne Loquemant, âgée de 40 ans, femme de messire Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre. Témoins : messire Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chastelaillon, beau-père de la défunte, et Barthélemy Vallée, son cousin. — 26 avril, sépulture de Jacques Berne, écuyer, seigneur de Lhommée. Témoins : Jacques Berne, écuyer, seigneur de Lhommée, et Pierre Legoux, écuyer, seigneur des Marois, fils et petit-neveu du défunt. — 18 mai, baptême par maître de Laizement, d'Esther Anne, fille de feu Daniel Marois, écuyer, sieur de Pont, et de demoiselle Marie Massiot. Parrain : Daniel Marois, écuyer, sieur de Pont, frère de l'enfant ; marraine : demoiselle Esther Montjon, femme de Thésée de Conan, écuyer, sieur de Roc. — 3 juin, baptême par maître Lortie, de Barnabé-Gédéon, fils de Gédéon Favre, écuyer, sieur du Chiron, et de demoiselle Judith de Loseray. Parrain : Barnabé de Labat, marchand ; marraine : Blandine Richard. — 7 septembre, baptême par maître de Tandebaratz, d'Ève, fille d'Isaac Husson, sieur de la Platerie, et d'Élisabeth de Pont. Parrain : maître Isaac Husson, l'aîné, avocat au parlement et siége présidial de cette ville ; marraine : Ève d'Hariette, femme de Samuel de Pont, marchand. — 12 octobre, mariage par maître Lortie, de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres de cette église, avec Sara Dussieur, veuve de feu David Guilhen, marchand. Témoins : Paul de Tandebaratz, marchand, son frère ; maître Jacques Guybert, l'un des ministres de cette église, son ami ; Jean Dussieur et Jean Mousnier, frère et beau-frère de l'épouse. — 6 novembre, baptême de Claude de Laizement, fille de maître de Laizement, l'un des ministres de cette ville, et de Claude Brunet. Parrain : maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres, son oncle du côté maternel, à cause de défunte Magdeleine Vincent, sa première femme ; marraine : Marie de Laizement, sa tante du côté paternel. — 18 novembre, mariage par maître Lortie, de Daniel Mahault, marchand, et de Gabrielle Bernardeau, en la maison et résidence du sieur Jean Picaudeau, marchand, « en conséquence de la sentence rendue par M. le lieutenant criminel de cette ville, le 14e du présent mois et an. » — 22 novembre, baptême par maître de Tandebaratz, de Jean-François, fils de David Oualle, marchand, et de Suzanne Bailly. Parrain : Jean Bailly, marchand ; marraine : Judith Ducray, veuve de Samuel Bonteau, marchand.

E. 49. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1673. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 18 janvier, sépulture de Marie Thévenin, veuve d'Alexandre de Fleury, sieur des Granges. — Témoins : maître Jean Tharay, greffier à l'Élection, et Jacques Dargence, marchand. — 2 février, mariage par maître de Laizement, de Jacques Massiot, marchand, fils de Jacques Massiot, marchand apothicaire, et de défunte Marie Belin, avec Jeanne de Court, fille

de David de Court, marchand, et de Jeanne de Biarotte. Témoins : Jacques Massiot, père ; Jacques Mercier, marchand, cousin de l'époux ; David de Court, père; David Brevet, marchand, cousin remué de germain. — 8 mars, baptême par maître de Laizement, de Marie-Suzanne, fille de Henri Menanceau, marchand, et de Marie Mesnard. Parrain : maître Jacques-Henry, chevalier, seigneur de Lozière ; marraine : Suzanne Hussen. — 23 avril, baptême par maître Guybert, de Sara, fille de Paul de Tandebaratz, marchand, et de Renée Rullier. Parrain : Isaac Demissy, marchand, à Marennes; marraine : demoiselle, Sara Dussieur, femme de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres de cette ville. — 26 mai, sépulture de Suzanne Oualle, fille de David Oualle et de Suzanne Bailly. Témoins : Jean Bailly, marchand, et Pierre-David Bailly, avocat au parlement et siége présidial, oncles de la défunte. — 25 novembre, sépulture de Suzanne Bailly, femme de David Oualle. Témoins : Jean Bailly et Jean Berger, frère et cousin germain de la défunte, à cause dudit David Oualle.

E. 50. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1674. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 8 avril, mariage par maître de Tandebaratz, de noble homme, Charles Bardet, sieur du Boyneau, capitaine commandant un vaisseau de Sa Majesté, fils de feu noble homme, Henry Bardet, sieur du Boyneau, et de feue damoiselle Anne Gassan, avec Marie Tersemitten, fille de noble homme Henry Tersemitten, banquier et de demoiselle Marie Janssen. — 9 avril, sépulture de Marie Paris, femme de Michel Bertinaud, écuyer, sieur des Ouches. Témoins : Jacques Brethinaud, écuyer, sieur des Chaumes, neveu de la défunte, et Guillaume Briçonnet, écuyer, sieur d'Anglers, neveu à cause de sa femme. — 9 avril, sépulture de Suzanne, fille de Jacques Thomas, marchand, et de Marie Rivet. Témoins : maître Jacques Boucher-Beauval, doyen des apothicaires du Roi; maître Daniel-Henry de Laizement, l'un des ministres de cette ville. — 16 mai, baptême, par maître Lortie, de Paul, fils de Paul de Tandebaratz, marchand, et de Renée Rullier. Parrain : Daniel de Tandebaratz, marchand, et Anne Rullier : marraine. — 15 août, mariage de Gaspard Pandin, écuyer, sieur du Chai et de Lussandière, demeurant au logis noble dudit lieu en Poitou, fils de défunt Josué Pandin, sieur de la Potardière, et de demoiselle Gabrielle Ozy (ou d'Auzy), avec demoiselle Anne Brunet, fille de feu Nicolas Brunet, écuyer, sieur de Lussandière, et de demoiselle Anne Broussard, à présent femme de Jacques Bernard, écuyer, sieur de Jauresacq. Témoins : Jean Pandin, écuyer, sieur des Martres, Jonas d'Auzy, écuyer, sieur des Granges, cousins de l'époux ; Nicolas Brunet, écuyer, sieur de Lussandière, et de Daniel Brunet, frères de l'épouse. — 20 octobre, sépulture de damoiselle Marguerite Guitton, âgée de 62 ans, veuve de Samuel-Étienne de Vymeur, écuyer, et capitaine entretenu d'un des vaisseaux de Sa Majesté, décédée, le 19 dudit. Témoins : Jacques Guybert, l'un des ministres ordinaires de cette ville, beau-frère de la défunte, et Pierre Broussard, marchand de cette ville, cousin de la défunte. — etc.

E. 51. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1675. — Baptêmes, mariages, sépultures. — 6 janvier, sépulture de Jean, fils de Jean Bouguereau, marchand orfévre, et de Suzanne Cartier. Témoins : Massé Bouguereau, grand-père, et maître Daniel-Henry de Laizement, l'un des ministres de cette ville, son parrain. — 20 janvier, baptême de Jean, fils d'Élie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. Parrain : maître Élie Richard, aussi docteur en médecine ; marraine : Magdelaine Massiot, fille de Jean Massiot, sieur de la Motte. — 29 mars, baptême d'Henry, fils de Paul Merlin et d'Anne Godeffroy. Parrain : Merlin Gastebois, marchand ; marraine : Marie Godeffroy, femme de Jean Barbot, écuyer. — 1er décembre, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Henriette, fille de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne et d'Anne Janssen. Parrain : Isaac Janssen, sieur de Roche ; marraine : Élisabeth Tersemitten, demoiselle. — 14 décembre, sépulture de Pierre Mervault, marchand. Témoins : Pierre Mervault, marchand, fils du défunt ; Pierre Grenon, marchand, son beau-frère. — 18 décembre, sépulture de Judith Thomas, veuve de feu maître Jacques Guybert, avocat en parlement et siége présidial. Témoins : maître Jacques Guybert, l'un des ministres, et maître Jacques Guybert, avocat en parlement, enfants de la défunte. — 20 décembre, baptême, par maître de Tandebaratz, de Josué, fils de Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe, et de dame Henriette Legoux. Parrain : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois ; marraine : dame Judith Gargouillaud, veuve de messire Pierre de Pontieu, chevalier, seigneur de Chives. — 13 décembre, mariage de Jean Roullet, marinier, âgé de 27 ans, natif de Saint-Pierre d'Oleron, fils de feu Jean Roullet, tonnelier, et d'Esther Massé, avec Élisabeth Billou, âgée de 30 ans, fille de défunts : Artimy Billou, maçon et tailleur de pierres à Ars-en-Ré, et de Marie Villeneau. Témoins : Isaac Marcombe, tonnelier ; Gédéon Barrisson, marinier, cousin et ami de l'époux ; maître André Lortie, l'un des ministres, et maître Élie Bouhereau, docteur en médecine, cousin et ami de l'épouse, etc.

E. 52. Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1676. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 22 janvier, sépulture de Charles, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Témoins : Merlin père, Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay. — 5 février, mariage, par maître Lortie, de Philippe Franchard, sieur de Vandosme, natif de Marans, fils de feu Philippe Franchard, sieur dudit lieu et d'Esther Daguenet, avec Françoise-Marie Porteau, fille de défunts Jacques Porteau, écuyer, sieur du Plantis, et de demoiselle Anne de Puyrousseau. Témoins : Claude Huet, écuyer, sieur de Sourdon ; Louis Pagès, Amateur Huet, écuyer, et Thésée de Conan, écuyer, sieur du Roc. — 25 mars, baptême, par maître Guybert, de Cassandre, fille de Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois, et d'Angélique de Queux. Parrain : Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe ; marraine : Henriette Salbert, femme d'Abraham de Ranque, écuyer, sieur des Marois. — 7 avril, baptême, par maître de Laizement, d'Anne, fille de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Jacques Merlin, marchand ; marraine : Magdelaine Godeffroy. — 1er juin, sépulture de Mathieu de Berrandy, fils de Jean de Berrandy, écuyer, et de demoiselle Anne Godeffroy. Témoins : Paul Legoux, sieur de Beauséjour, cousin du défunt, etc. — 29 juillet, baptême, par maître de Laizement, de Benjamin, fils de maître Richard de Rosemont, avocat en parlement, et de demoiselle Marie Bernon. Parrain : Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lisleau ; marraine : Élisabeth Jouard, veuve de Jacques de Rosemont, intendant de la maison de Mgr le duc de La Trimouille. — « 12 septembre, a esté enterré le corps de défunt Thomas Laurens, matelot d'un vaisseau espagnol, pris par M. Forant, âgé de 39 ans, non marié, natif de Hollande, de la ville de Reüe, lequel, avant son décedz, n'a peu dire les noms de ses père et mère, et a eu le bras coupé dans le combat, décédé le 11 du présent mois, à l'hospital de ceste ville, comme il appert par le certificat cy-joint, signé Eusèbe Périer, religieux infirmier dudit hospital, duquel il a été aporté pour estre inhumé dans nostre cimetière, et ont assisté à sa sépulture, Jacques Goudrineau, menuisier, et Jean Belutteau, bonnetier, qui ont signé. » — 2 octobre, baptême, par maître Guybert, de Philippe de Laizement, fils de Daniel-Henry de Laizement, ancien conseiller, et de Claude Brunet. Parrain : Nicolas d'Horrible, son oncle, à cause de défunte Anne Vincent, sa femme ; marraine : Marie Brunet, femme de Georges Papin, sa tante. — 11 novembre, mariage, par maître Lortie, de maître Pierre Guillaudeau, notaire au comté de Benon, avec Marie Bernardeau. Témoins : Isaac Guillaudeau, marchand à Nort, son frère ; maître Jean Langlois, notaire royal ; Jacob Bruant, beau-frère de l'épouse, et Isaac Bernardeau, son père, etc.

E. 53. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1677. — Mariages, baptêmes et décès. — 9 janvier, sépulture d'Henriette Legoux, femme de Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe. Témoins : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois, et Pierre Bizet, écuyer, sieur de la Barrouère. — 13 janvier, baptême, par maître de Laizement, de Benjamin, fils d'Élie Seignette, marchand apothicaire, et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : André Bernon, marchand ; marraine : Judith Perdriau. — 17 janvier, baptême, par maître Guybert, d'Élie, fils de Jean Petit, saunier, et de Marie Jousseaume. Parrain : maître Élie Boubereau, docteur en médecine ; marraine : demoiselle Suzanne Bizet de La Barrouère. — 16 février, baptême, par maître de Tandebaratz, de Magdeleine, fille d'Isaac Husson, sieur de la Platrie, et de demoiselle Élisabeth de Pont. Parrain : messire Louis Green de Saint-Marsault, écuyer, sieur du Roullet ; marraine : Magdeleine de Pont. — 17 février, mariage, par maître J. de Tandebaratz, de maître Laurens Hermier, sieur de Merval, avocat en parlement, procureur de la principauté de Soubise, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel des châtellenies de Fronsacq en Aunis, fils de Pierre Hermier, bourgeois de Paris, et de défunte Marie Le Tourneur, avec Marianne Tharay, fille de feu Jacques Tharay, marchand, et de Marie Pajot. — 19 février, baptême, par maître Guybert, de Cassandre-Marie, fille d'Hector Green de Saint-Marsault, seigneur de Dompierre, et de Marie de Magné. Parrain : messire Louis Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur du Roullet ; marraine : demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault. — 4 mai, sépulture d'Henriette de Court, femme de Guillaume de Moucheron, marchand. Témoins : Benjamin Caillon, marchand orfévre ; Pierre Jay, marchand, beau-frère et cousin germain de la défunte et Léonard Bernon, sieur de Bernonville, son cousin remué de germain. — 29 décembre, sépulture de David de Court, marchand. Témoins : Jacques Massiot et Charles Debordes, marchand, gendre et beau-frère du défunt.

E. 54. Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1678. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 1er janvier, sépulture de Henry de Suhigaray de Verges, écuyer, avocat en parlement. Témoins : Jacques-Henry de Cheusses, écuyer, sieur de Cheusses et de la Maison-Neuve, son cousin second, et Paul Legoux, écuyer, sieur de Beau-Séjour, cousin issu de germain, à cause de demoiselle Élisabeth

Reveau, sa femme. — 5 janvier, baptême, par maître de Tandebaratz, de Sara, fille de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne, et de demoiselle Anne Janssen. Parrain : Théodore Pagez, marchand ; marraine : Sara Tersemitten.— 14 mars, sépulture de Jeanne de Superville, veuve de Louis Allaire, sieur du Bignon. Témoins : Antoine Allaire, marchand ; maître Louis de La Forest, ministre à Mauzé. — 27 avril, mariage de Pierre Le Roy, marchand, fils de maître Gaspard Le Roy, ci-devant receveur des consignations de ladite ville et de Marie Sanceau, avec Marie van Sevenhoven, fille du sieur Théodore van Sevenhoven, marchand, et d'Anne Guisbert. Témoins : Gaspard Le Roy père, et Amatheur Le Roy, marchand, frère de l'époux ; Théodore van Sevenhoven, père de l'épouse, et Henry van Sevenhoven, son frère. — 25 mai, mariage, par M. J. de Tandebaratz, de David Oualle, marchand, avec Gabrielle Thomas, fille de feu maître Samuel Thomas, procureur au siége présidial de cette ville, et de Suzanne Bureau. Témoins : André Boursiquot et Jean Bailly, oncle et beau-frère de l'époux ; Pierre Broussard, oncle, et Pierre Broussard, cousin germain de l'épouse. — 14 septembre, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Abraham, fils d'Abraham Réas, sieur du Couteau, demeurant à Marsilly, et de Suzanne Mortier. Parrain : maître Gabriel Caillé, sieur de Plantemore, procureur fiscal et notaire de la châtellenie d'Esnandes ; marraine : Anne Réas. — 9 novembre, mariage, par maître de Laizement, d'Amatheur Huet, écuyer, sieur du Rivau, capitaine entretenu dans la marine pour le service du Roi, fils d'Amatheur Huet, écuyer, et de demoiselle Sara Viette, avec Suzanne-Henriette Bérauldin, fille de feu Jean Bérauldin, écuyer, sieur de Granzay, et de demoiselle Marguerite Brunet. Témoins : Amatheur Huet père, Claude Huet, écuyer, sieur de Sourdon, cousin germain de l'époux, et Paul Thévenin, sieur des Glaireaux, et maître Daniel-Henry de Laizement, cousins de l'épouse. — 14 décembre, baptême, par maître Guybert, de Marguerite-Aimée, fille de Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beau-Séjour, et de demoiselle Élisabeth d'Hariette. Parrain : Nicolas d'Hariette le jeune, marchand ; marraine : Marguerite Lloyd.— 27 décembre, sépulture de Anne de Peyster, fille de feu sieur Jean de Peyster, marchand, et d'Anne van Sevenhoven. Témoins : Théodore van Sevenhoven, marchand, son grand-père, et Pierre Le Roy, son oncle, etc.

E. 55. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1678. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 15 janvier, mariage, par maître Guybert, de Jacques Rasteau, maître de navires, demeurant au bourg de Marennes en Saintonge, fils de Pierre Rasteau, marchand audit lieu, et de feue Élisabeth Picoullet, avec Suzanne Hérault, fille de Pierre Hérault, capitaine de navires, et de feue Judith Coiffard. Témoins : Pierre Rasteau père ; Jacques Bureau, lecteur ordinaire de cette ville, ami de l'époux ; Jacques Esbrard, capitaine de navires, cousin de l'épouse. — 17 janvier, mariage, par maître de Lortie, de Jean Garçonnet, serviteur domestique d'Arnaud Bruneau, écuyer, sieur de la Chabossière, avec Catherine Bizière. Témoins : ledit sieur de la Chabossière, Louis Le Cercler, sieur de la Chapellière, avocat en parlement, etc. — 30 janvier, sépulture de demoiselle Jeanne Huet, femme de maître Bérard Beaujardin, ministre de la R. P. R, à Saumur. Témoins : maître Isaac Husson, sieur de la Platrie, avocat en parlement, gendre de la défunte ; Daniel-Henry de Laizement, ministre de la R. P. R en cette ville, et Louis Le Cercler, sieur de la Chapellière, cousins de la défunte. — 28 juin, baptême de Charles, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godefroy. Parrain : Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay ; marraine : Suzanne Forget, femme de David Caillaud. — 26 septembre, baptême, par maître Lortie, de Charles-Hector, fils d'Hector Green de Saint-Marsault, chevalier seigneur de Dompierre, et de dame Marie de Magné. Parrain : Charles de Magné, chevalier, seigneur de Pairé ; marraine : dame Magdeleine de Polignac.— 27 septembre, mariage d'Isaac de Laage, marchand, fils de Pierre de Laage, marchand, et de feue Louise Rousset, avec Magdeleine Hérard, fille de feu Jean Hérard, marchand, et de Marie Silvestre. Témoins : Pierre de Laage père, Moïse Cherbonneau, marchand, et Pierre et Abel Hérard.— 14 novembre, sépulture d'Élisabeth Bouhereau, âgée de 17 ans, fille de maître Élie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. — 28 novembre, sépulture de Xeau Gauvain, marchand. Témoins : Pierre Chailler et Jacques Duprat, etc.

E. 56. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1680. — Baptêmes, mariages et sépultures.— 26 janvier, baptême, par maître de Laizement, de Marianne, fille d'Isaac Isle, chevalier, seigneur marquis de Loire, et d'Anne-Céleste Fouchier. Parrain : Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de Voultron et de la Cave ; marraine : Marie de Magné, femme de messire Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre. — 11 février, baptême, par maître de Laizement, d'Élisabeth, fille de Pierre Griffon, saunier, et de Judith Chesnier. Parrain : maître Jacques Guybert ; marraine : Élisabeth Guiton, damoiselle ; femme dudit sieur Jacques Guybert. — 3 avril, sépulture de Pierre Daguin, compagnon tondeur, natif de Fontenay, fils de Pierre Daguin, aussi tondeur, et de feue Marie Viette. Témoins : Israël-François et Daniel Pronis,

cousins du défunt. « A cet acte mortuaire est joint un extrâit du papier des baptesmes de ceux de la Religion qualifiée par les édits prétendue Réformée, qui ont l'exercice de leur dite religion à Fontenay-le-Comte.» Signé : Dusoul, ministre audit Fontenay. — 17 mai, sépulture de Marie Pandin, veuve de feu David de Béchet, écuyer, seigneur de Forgettes. Témoins : Jean de Mirande, écuyer, seigneur du Treuil, neveu de la défunte, et Gaspard Colin, sieur des Combes. — 27 août, baptême de Jacques, fils de Jacques Rasteau, capitaine de navires, et de Suzanne Hérault. Parrain : Pierre Hérault, capitaine de navires ; marraine : Anne Thomas.— 30 août 1680, sépulture de Marie Mignonneau, âgée de 73 ans, veuve d'Étienne Gauvain, marchand. Témoins : Jean Massiot et Étienne Gascherie, marchands. — 11 septembre, baptême, par maître de Laizement, de Philippe, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Florand Delaisgue, écuyer, seigneur de Challay ; marraine : Suzanne de La Croix, femme du sieur Merlin Gastebois, marchand. — 14 septembre, sépulture d'Henry, fils de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne, et d'Anne Jenssen. Témoins : Théodpre Pagez et Henry Tersemitten. — 9 novembre, sépulture d'Anne, fille de Pierre Auboyneau, marchand, et de Catherine Barraud. — 13 novembre, baptême, par maître Guybert, de Thomas, fils de David Oualle, marchand, et de Gabrielle Thomas. Parrain : Jean Berger, marchand ; marraine : Esther Bureau. — 13 novembre, mariage, par maître Guybert, de Louis Grenon, marchand, et de Marguerite Des Aguliers, fille de feu Henry Des Aguliers, marchand, et de Marguerite Sineau. Témoins : Isaac Baulot, marchand apothicaire, beau-frère de l'époux ; Jean Grenon, son neveu ; Henry Des Aguliers, frère de l'épouse ; maître Jean Des Aguliers, ministre de ladite religion, cousin germain de l'épouse, etc.

E. 57. Registre. — In-4°, 100 feuillets, papier.

1681. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 9 janvier, sépulture d'Anne Goder, veuve de maître Daniel Gombaud, avocat en parlement. Témoins : Benjamin Benoist, son gendre, Jacques de Labat, cousin de la défunte. — 26 février, baptême par maître Guybert, de Marianne-Céleste, fille d'Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre et autres places et de dame Marie de Magné. Parrain : Benjamin de Magné, chevalier, seigneur de Cigougne ; marraine : Diane Green de Saint-Marsault.— 6 avril, baptême par maître de Tandebaratz, de Jeanne, fille de maître Jean Seignette, docteur en médecine, et de Jeanne Richard. Parrain : Louis Richard, sieur des Marattes ; marraine : Catherine Magnein, veuve de feu maître Jean Seignette, docteur en médecine.— 27 avril, mariage par maître J. de Tandebaratz, de Daniel de Tandebaratz, marchand, fils de feu Daniel de Tandebaratz, receveur pour le Roi, au bureau des traites foraines de Marans et d'Antoinette Dumont, avec Anne Tersemitten, fille d'Henri Tersemitten, marchand, et de Marie Janssen. Témoins : Jacques et Paul de Tandebaratz, oncles de l'époux ; Henry Tersemitten père, et Henry Tersemitten, frère de l'épouse. — 21 mai, baptême d'Amatheur, fils de maître Elie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. Parrain : Amatheur Huet, écuyer, seigneur du Riveau, et de Grandzay, capitaine entretenu pour le service du Roi dans la marine ; marraine : Magdelaine Massiot, fille de Jean Massiot, sieur de la Motte. — 23 mai, baptême par maître de Laizement, d'Auguste, fils de Balda Pynyot, écuyer, sieur de la Préfouyer et de demoiselle Françoise Prévost. Parrain : Henry-Auguste Chastaignier, écuyer, sieur de Cramahé ; marraine : demoiselle Élisabeth Pynyot, sa sœur. — 14 juillet, sépulture d'Elisabeth-Marie Reveau, âgée de 16 ans, fille de feu Edmond Reveau, écuyer, sieur de la Rollandière, et de demoiselle Marie Du Vigier. Témoins : Japhet Géraud, sieur de Puychenin, son cousin germain ; Paul Legoux, écuyer, sieur de Beau-Séjour, cousin remué de germain. — 20 octobre, mariage de messire Charles Béchet, écuyer, chevalier, seigneur de Biarge et de Beil de Creux, fils de feu messire Charles Béchet, écuyer, et de Suzanne de Cumont, avec demoiselle Jeanne Thubin, fille de feu noble homme maître Elie Thubin, avocat en parlement, et d'Esther Morineau. Témoins : Louis de Burlé, écuyer, sieur des Chervaises, et Jacques Bureau, lecteur, cousin et ami de l'époux ; maître Paul Taillourdeau, avocat en parlement, et Benjamin Véronneau, aussi avocat en parlement, neveu et beau-frère de l'épouse, etc.

E. 58. Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1682.— Baptêmes, mariages et sépultures.— 9 janvier, baptême par maître Blanc, de Jeanne, fille d'André Bernon, marchand en cette ville, et d'Esther de Pont. Parrain : Gabriel Bernon, marchand ; marraine : Sara Bernon. — 11 janvier, baptême par maître de Laizement, de Suzanne, fille de Louis-Mesnard, marchand, et de Suzanne Gillebert. Parrain : maître Théodore Blanc, ministre de ladite religion ; marraine : Suzanne Papin, veuve de Benjamin d'Hariette, marchand. — 23 février, sépulture de Martin de Berrendy, fils de Jean de Berrendy, écuyer, et demoiselle Anne Godeffroy. Témoins : Jean de Berrendy, père et Paul Legoux, écuyer, sieur de Beau-Séjour, cousin germain du défunt. — 29 avril, mariage de Jacques, fils de

feu André Bernon, marchand, et de Suzanne Guillemard, avec Marie, fille de feu Daniel Brians et d'Anne Bion. Témoins : André Bernon, marchand, et Jean Bernon, ministre de ladite religion, ses frères ; Paul et David Bion, oncles de l'épouse. — 7 juillet, baptême par maître de Tandebaratz, de Jean, fils de maître Jean Seignette, docteur en médecine, et de Jeanne Richard. Parrain : Seignette père ; marraine : Marie Seignette. — 10 juillet, baptême par maître Guybert, de Suzanne, fille de David Oualle, marchand, et de Gabrielle Thomas. Parrain : Pierre Degeac, ministre de ladite religion ; marraine : Suzanne Thomas, femme de Benjamin Carré, marchand. — 12 juillet, par « vertu d'ordonnance de M. le lieutenant général de cette ville du 9 juillet, signifiée le 10 par Loisy, huissier, » mariage, par maître de Tandebaratz, de Robert Mackerell avec Marie Croquil. Témoins : Samsson Tresahar et Jacques Bureau, Abraham et Elie Diores. — 7 août, baptême par maître Guybert, de Suzanne, fille de Jacques Rasteau, capitaine de navires, et de Suzanne Hérault. Parrain : Élie Abrard, capitaine de navires ; marraine : Magdelaine Esbrard. — 21 octobre, « par vertu du jugement rendu par maître Véronneau, assesseur criminel de cette ville, le 20 dudit mois, » mariage par maître Théodore Blanc, de Daniel Le Bœuf, marinier, et de Marie Giraudet. — 23 décembre, par vertu d'ordonnance de M. le lieutenant général de cette ville, sépulture de Charles Brunelat, laboureur travaillant au faubourg de Tasdon, âgé de 60 ans. — etc.

E. 59. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1683. — Baptêmes, mariages et sépultures — 7 février, mariage par maître de Laizement, d'Arnaud Salbert, écuyer, seigneur de Rondeau, fils de feu Jean-Pierre Salbert, écuyer, seigneur de Marsilly et de la Cotentinière, et dame Jeanne Le Cocq, avec Suzanne Colin, fille de feu Adam Colin, seigneur de la Bonnerie ; et de demoiselle Sara de Pont ; témoins : Henri-Auguste Salbert, écuyer, seigneur de Forges ; Gabriel de Mirande, écuyer, seigneur de Crespé, cousin et ami de l'époux ; Gaspard Colin, écuyer, seigneur des Combes et Jean de Mirande, écuyer, seigneur du Treuil, oncle et cousin de l'épouse. — 17 mars, baptême par maître de Tandebaratz, de Jean-Théophile, fils de maître Jean Desaguliers, ministre de ladite religion, et de demoiselle Marguerite Thomas. Parrain : maître Pierre Duprat, aussi ministre de la religion ; marraine : Marie-Françoise de Maziéres, dame de Fonpastour. — « Aujourd'hui 18 mars, par vertu de la sentence rendue hier par M. le lieutenant général de cette ville, portant que, conformément à l'avis et conclusions de M. le procureur du Roi, il est permis au premier ministre de cette ville de passer outre à la célébration du mariage, d'entre Simon Vandembosch et Suzanne Gueneux, nonobstant le temps de caresme, à la charge que ce soit en chambre, à huis clos, sans bruit et sans scandale, nonobstant oppositions et appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, le tout, attendu la maladie extrême dudit Vandembosch, de l'avis dudit consistoire, et par son ordre, conformément à ladite sentence, a été béni par maître Delaizement, en la maison de résidence dudit Vandembosch, sise en cette dite ville en la chambre où il est détenu, malade et à huis clos, le mariage dudit Simon Vandembosch, marchand, natif d'Amsterdam, demeurant en cette ville avec Suzanne Gueneux, à la célébration duquel mariage ont assisté, suivant l'ordonnance du Roy, les sieurs André Valraven et Jean Benoist, marchands, demeurant en cette ville, amis dudit Vandembosch, et de la part de ladite Gueneux, Jacques et Amatheur Barré, frères, celliers de profession, demeurant en ladite ville, lesdits témoins trouvés dans ladite chambre qui ont signé avec Pierre Guybert, écuyer, seigneur de Chagnollet, ancien dudit Consistoire, et Jacques Bureau, lecteur et scribe du présent acte, qui, de la part du Consistoire, ont accompagné ledit sieur de Laizement. » — 12 juin, sépulture de demoiselle Marie Manigault, veuve de feu Jean de Berrandy, écuyer, sieur de Beau-Séjour, décédé d'hier. Témoins : Jean de Berrandy, écuyer, fils de la défunte ; et Pierre Legoux, écuyer, sieur de Périgny, petit-fils par alliance de la défunte. — 1er août, mariage par maître de Tandebaratz, de noble homme maître Daniel Vivier, avocat au parlement de Paris, demeurant à Saintes, fils de noble homme maître Etienne Vivier, aussi avocat en parlement, et de feue demoiselle Marie Mage, avec Jeanne Bion, fille de feu Gédéon Bion, marchand et de Jeanne Delamothe ; témoins : Etienne Vivier père, Daniel Orillard, ministre de ladite religion à Saintes, beau-frère de l'époux ; Paul Bion et Gabriel Stevenot, marchands, oncle et grand oncle de l'épouse. — 25 août, mariage par maître de Tandebaratz, de noble homme Henry Thévenin, fils de noble homme Paul Thévenin, sieur des Glaireaux, et de demoiselle Anne Bardet, avec Marie Massiot, fille de Louis Massiot, marchand, et de Marie Nezereau. — 7 novembre, baptême par maître Guybert, de Paul, fils de Pierre Legoux, écuyer, sieur de Périgny et de dame Angélique de Queux. Parrain : Théodore Blanc, ministre de la dite religion ; marraine : demoiselle Anne des Villattes, etc.

E. 60. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1684. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 328 bap-

têmes, 101 mariages et 203 sépultures. — 2 janvier, baptême par maître de Laizement, de Jacques, fils de Paul Guyot, instructeur de la jeunesse, et d'Elisabeth Benoist. Parrain : maître Jacques de Tandebaratz, ministre de ladite religion ; marraine : demoiselle Elisabeth Guiton, femme de maître Jacques Guibert, ministre de ladite religion. — 14 janvier, baptême par maître Guybert, de Jeanne et Marie, filles jumelles de Jacques Rasteau, capitaine de navires, demeurant en cette ville, et de Suzanne Hérault. Parrain et marraine de ladite Jeanne : André et Jeanne Bernon ; parrain et marraine de Marie : Jacques Bernon et Marie Gauvaing, femme de Jean Massiot. — 16 janvier, sépulture desdits enfants Jeanne et Marie Rasteau ; témoins : Guillaume Fleurand et Paul Vairacq, charpentiers de navires. — 16 janvier, mariage par maître de Tandebaratz, de Louis Morin, marchand poêlier, fils de Pierre Morin et de Marguerite Cochinard avec Marie Charrurier, fille de feu Pierre Charrurier, marchand, et d'Elisabeth Créac ; témoins : Pierre Morin, père, et Pierre Morin, frère de l'époux, Isaac Charrurier, marchand, frère de l'épouse, et Jean Aymery, son beau-frère. — 7 avril, baptême par maître Blanc, de Marie, fille de messire François Gua, écuyer, seigneur de la Roche-Breuillet et de dame Gabrielle Vigier. Parrain : François Gua, écuyer, son frère, pour et au nom d'Isaac-Théophile Gua, écuyer, aussi son frère ; marraine : Gabrielle Gua, sa sœur, pour et au nom de sa sœur, demoiselle Henriette Gua, demeurant à la Roche-Breuillet. — 22 mai, baptême par maître Blanc, de Marie-Magdeleine, fille de maître Jean Seignette, docteur en médecine, et de demoiselle Jeanne Richard. Parrain : Elie Seignette, marchand apothicaire ; marraine : Magdeleine Julleau, femme de Jacques Favreau, sieur de la Pascaudière, de Soubise. — 11 juin, baptême par maître de Tandebaratz, de François, fils de François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Pardachat, et de demoiselle Charlotte de Beaumont, demeurant à la Sauzay, proche Soubise. Parrain : Ruben de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de la Sauzay ; marraine : Marie Jamain, femme du sieur Louis Bernard. — 16 juin, baptême par maître de Tandebaratz, de Gédéon, fils de maître Daniel Vivier, avocat en parlement, et de demoiselle Jeanne Bion. Parrain : maître Etienne Vivier, avocat en parlement ; marraine : Jeanne La Motte, veuve de feu Gédéon Bion, marchand. — 11 juillet, mariage par maître de Tandebaratz, d'Etienne Paillet, marchand, fils de François Paillet et de Jeanne Vivier avec Catherine Fromaget, fille de feu Charles Fromaget, sieur de la Puisade et de Jeanne de Lestrille, demeurant au bourg de la Tremblade ; témoins : François Paillet, Elisée Paillet, Gédéon Dubois, marchand à Marennes, frères et beau-frère de l'époux, et Jacques de Lestrille, sieur de la Clide, et Jean Papin, marchand, demeurant à la Tremblade, beau-frère de l'épouse. — 30 août, sépulture de Paul Legoux, fils de Pierre Legoux, écuyer, seigneur de Périgny, et de dame Angélique de Queux. — Témoins : Pierre Legoux de Périgny, père, et maître Pierre Duprat, ministre de ladite religion. — 25 novembre, « en vertu de l'ordonnance de maître l'assesseur criminel de cette ville » sépulture de Jean Larcher, marchand, demeurant en cette ville, décédé le 25e dudit, âgé de 45 ans, etc.

E. 61. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1761-1766. — Baptêmes et mariages de l'Église réformée de la Rochelle. — N. B. « Il y a eu des baptêmes et mariages qui ont été faits avant ce registre. » — 22 décembre 1763, mariage par J. Picard, « ministre du Saint-Évangile et pasteur sous la Croix, » de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils de Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, négociant, et de Marie-Anne-Elisabeth de Missy, avec Suzanne-Sara Gauvain, fille de feu Etienne Gauvain, bourgeois, et de feue Marie-Anne Seignette, demeurant à Fouras. — 26 janvier 1764, mariage de Nicolas-Gerritz Vos-Schaaff, négociant hollandais, fils de feu Meyndert-Gerritz Vos, capitaine de navire, et de Suzanne-Nicolase Schaaff, avec Judith-Françoise Vivier, fille d'Élie Vivier, négociant, et de feue Françoise-Renée Rocante. — 20 juin 1765, mariage de Nicolas Suidre, négociant, avec Marie Rasteau, veuve d'Elisée Paillet. — « Du 30 octobre 1765, j'ai administré ce jour le saint sacrement du baptême, conformément à son institution et au but de son instituteur, à Pierre-Paul, né d'hier, fils légitime de Pierre-Paul Raboteau, négociant, et de Suzanne Bertrand de La Pomeraye, habitant la ville de la Rochelle. Il a eu pour parrain : Pierre-Paul Raboteau, son oncle paternel, négociant, et pour marraine : Marie Bertrand de La Pomeraye, sa tante maternelle, demeurant, l'un et l'autre, en la ville de la Rochelle. Henry-Daniel Rossal et Barthelemy Ranson, demeurant dans ladite ville, ont été présents à la cérémonie. » (Signé) « J. Picard, M. D. Saint-Ev. et pasteur de l'Église réformée de la Rochelle. » — 12 octobre 1766, baptême par M. Jay, pasteur de l'Église réformée de la Rochelle, de Marie-Anne-Elisabeth, fille de Clément-Martial de Tandebaratz, négociant, et de dame Marie-Sara Garreau. Parrain : Pierre-Jérémie Garreau, négociant ; marraine : Marie-Anne de Tandebaratz, demeurant à Amsterdam, représentée par Elisabeth Pouvert, épouse de Pierre-Jérémie Garreau. — 8 août 1766, mariage de Louis-André Loyau, sieur de la Chauvinière, fils de feu Jean

Loyau, avocat au parlement, et de demoiselle Catherine Majou, avec dame Marthe-Priscille Debessé, fille de feu François Debessé, marchand, et de dame Marguerite Dupont, etc.

E. 62. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1766-1768. — 1er janvier 1768, baptême par M. J. Jay, pasteur, de Daniel, fils de Daniel Garesché, négociant à la Rochelle, et de Marie-Anne-Sara Carayon. Parrain : Isaac Garesché, grand-père paternel; marraine : Marie-Anne Rasteau, épouse de Jacques Carayon, grand'mère maternelle. — 2 novembre 1766, mariage de Pierre-Joachim de Baussay, négociant, fils de feu Joachim de Baussay, négociant, et de Marie-Sara-Elisabeth Belin, avec Marie Belin, fille de Claude-Étienne Belin, négociant, et de Marie-Sara Carayon. — 12 mai 1767, mariage de Daniel Garesché, fils d'Isaac Garesché et de feue Marianne Moubeuille, avec Marie-Anne-Sara Carayon, fille de Jacques Carayon et de Marie-Anne Rasteau. — 6 juillet 1767, mariage de Pierre Phelip, bourgeois, né et demeurant à Segonsac, fils de feu Pierre Phelip et de Marie-Elisabeth Feuillet, avec Jeanne de Longueville, née à Saint-Fort-sur-Gironde et domiciliée à Jarnac et actuellement à la Rochelle, fille de feu Michel de Longueville et de feue Marie-Anne Boullanger, du consentement de son tuteur, Laurent Fourestier-Delapointe. — 7 novembre 1767, mariage de Jean-David Saintpé, capitaine de navires, fils de feu Pierre Saintpé et d'Anne Mousnier-Rocheclaire, avec Suzanne-Sara Seignette, fille de feu Élie Seignette, négociant, et de Jeanne-Marie-Anne Perdriau, etc.

E. 63. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1768-1770. — 8 novembre 1768, baptême de Marie-Anne-Henriette, fille de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant à la Rochelle, paroisse Saint-Barthelémy, et de Henriette Boué, son épouse. Parrain : Alexandre Boué, grand-père maternel, représenté par Samuel-Pierre Demissy, grand-oncle paternel; marraine : Marie-Anne-Elisabeth Demissy, grand'mère maternelle, représentée par Marie-Anne Fraigneau, épouse de Samuel-Pierre Demissy. Témoins : André Ranson et Pierre Dangirard, anciens du Consistoire. — 6 novembre 1769, baptême de François-Elie, fils d'Elie Mesturas et de Catherine Fenton. Parrain : François Mesturas, négociant, représenté par Pierre-Charles Mesturas, son fils; marraine : Marie-Anne-Catherine Arnaudau, épouse de Joseph Aliés, négociant. — 5 mars 1768, mariage de François-Benjamin Giraudeau, négociant, fils de feu Elie Giraudeau et de Marie Lelarge, avec Esther-Pauline Bonfils, fille d'Elie Bonfils et de Suzanne Garesché. — 29 avril 1768, mariage de Pierre Gravereau, marchand, fils de feu Pierre Gravereau et de Marie Garnier, représentée par Paul Fleuriau, en vertu de sa procuration, avec Marie-Anne Réas Du Couteau, fille de feu Pierre Réas Du Couteau, marchand et officier en la Monnaie royale de la Rochelle, et de feue Henriette de Tandebaratz. — 8 mai 1768, mariage d'Etienne Adrien, capitaine sur les navires marchands, fils de feu Guillaume Adrien et de feue Jeanne Pallatre, avec Marie-Gabrielle-Esther Réas Du Couteau, fille de feu Charles Réas Du Couteau, prévôt des maîtres monnayeurs de la Monnaie royale de La Rochelle, et d'Esther de Tandebaratz. — 4 décembre 1768, baptême de Marie-Anne-Louise, fille de Pierre Baudouin de Laudeberdrie et de Louise Prieur. Parrain : Pierre Raboteau; marraine : Marie-Anne Abelin, épouse d'Henri Voix, etc... — 2 septembre 1768, baptême de Pierre-Jean, fils de Jean Van Eyck, hollandais, et d'Elisabeth Gelinaux. Parrain : Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant; marraine : Henriette Boué, son épouse. — Pasteurs : J. Jay, Peirot et Martin, etc.

E. 64. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1770-1771. — Baptêmes et mariages. — 7 mai 1770, baptême par M. Martin, pasteur, de Pierre-Samuel, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils, négociant, et de Henriette Boué. Parrain : Michel-David Meschinet de Richemond, l'aîné; marraine : Marie-Anne Boué, épouse du sieur de La Fite, pasteur à la Haye, absente et représentée par Marie-Anne-Elisabeth de Missy, épouse dudit sieur Meschinet de Richemond, l'aîné, grand-père paternel de l'enfant. Témoins : Samuel-Pierre de Missy, Jean Perry, grands-oncles de l'enfant; Jean-Elie Giraudeau, Aimé-Benjamin Fleuriau et François-Elie Chamois, anciens du Consistoire, qui ont tous signé. — 30 septembre 1771, baptême par M. Martin, pasteur, de Marie-Anne-Alexandrine, fille de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et d'Henriette Boué. Parrain : Alexandre Boué, négociant à Hambourg, représenté par le père de l'enfant; marraine : Marie-Anne Fraigneau, épouse de Samuel-Pierre Demissy. — 17 avril 1770, bénédiction par M. Cavalier, pasteur, du mariage de Jean-Elie Bouguereau, marchand détaillant, fils de Pierre-Samuel Bouguereau, marchand orfèvre, et de feue Anne-Marie Jouannet, avec Suzanne-Louise Lepage, fille de Pierre Lepage, maître charpentier constructeur de navires, et de Suzanne Roy, son épouse. — 24 avril 1771, baptême

par M. Martin, pasteur, de Jean, fils de Jean Chabot, laboureur à Thairé, et de Françoise Barbotin. Parrain : Jean Perry; marraine : Henriette Boué, épouse de Meschinet de Richemond, fils.— 24 avril 1771, mariage par M. Cavalier, pasteur à Bordeaux, de Jean-Godefroy Emler, négociant à Bordeaux, natif de Schiniedeberg, en Silésie, fils de feu Jean-Godefroy Emler et de Chrétienne-Elisabeth Kleinwachser, à présent épouse de George-Ernst Kuhn, avec Marie-Suzanne Colomb, fille de feu Joseph Colomb et d'Esther-Suzanne Oualle. — 25 mai 1771, mariage par Martin, de Jean Babut, garçon raffineur, natif de la Valade, en Agenois, fils de feu Isaac Babut et de feue Marthe Meynardie, avec Marie-Elisabeth Cherbonneau, fille de feu Michel Cherbonneau, marchand, et de feue Charlotte Charrurier, et veuve de Pierre Bergeron, marchand. Témoins : Magdeleine Fraigneau, Marthe Vergé, Paul Fleuriau, François-Elie Chamois, Jean Perry et Pierre Dangirard, anciens du Consistoire, etc.

E. 65. (Registre.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1772. — Baptêmes et mariages. — 5 avril 1772, baptême par M. Gleize, pasteur, d'Elisabeth-Thérèse et Jeanne-Charlotte, filles d'Elie Mesturas, négociant, et de Catherine Fonton. Parrains : Joseph Alliés et Charles Faure; marraines : Elisabeth Desbordes et Jeanne Alliés. — 24 novembre 1772, mariage par M. Gleize, d'Élie Vivier, négociant, fils de feu Élie Vivier, négociant, ancien directeur de la Chambre de commerce, et de feue Françoise-Renée Rocaute, avec Marthe-Suzanne Joly, fille d'Étienne Joly, négociant et l'un des syndics de ladite Chambre de commerce, et de Suzanne Liége. Témoins : Esther-Marie Vivier, Nicolas Schaaff; Elisabeth Auboyneau, veuve de Jean Vivier; Elisabeth-Judith, Suzanne-Sara, Françoise-Esther Vivier; Bertrand Richard; Henriette-Judith Vivier, son épouse, Jacques Carayon et Marie-Anne Rasteau, son épouse, Gabriel-Moïse Garreau, Jean-René-Benjamin Joly, François-Étienne Liége et Jeanne Boudet, son épouse; Suzanne Liége, veuve Élie Bertrand de la Pommeray; Suzanne Bertrand de La Pommeray, veuve de Pierre-Paul Raboteau; Marie-Anne et Suzanne-Julie Bertrand de la Pommeray; Pierre-François Liége, Paul Rondeau, Élisabeth Garesché, son épouse; Jean-David Pinasseau et Pierre Dangirard, anciens du Consistoire, etc.

E. 66. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1773. — 25 janvier, baptême par M. Gleize, pasteur, de Marie-Anne-Fanny, fille de Pierre-Jérémie Garreau, négociant, et d'Élisabeth Ponvert. Parrain : Louis Ponvert, oncle maternel, représenté par Louis-Mathieu-Gustave Benoist; marraine : Marie-Anne Gondal, cousine germaine de l'enfant. — 14 septembre, baptême de Pierre-César, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond et d'Henriette Boué. Parrains : Samuel-Pierre Demissy, oncle paternel; César Godefroy, négociant à Hambourg, oncle maternel, représenté par le père de l'enfant; marraine : Anne Boué, demeurant à Hambourg, représentée par Marie-Anne Fraigneau, épouse de Samuel-Pierre Demissy. — 8 décembre, mariage par Métayer l'aîné, pasteur, de Conrad-Achille Weis, fils d'Emmanuel Weis, négociant, né à Basle (Suisse), et de Cornelia-Adamina Van Schellebeck, avec Marie-Anne-Élisabeth Baussan, fille d'Abraham-Jean Baussan et de feue Élisabeth-Henriette Perdriau. Témoins : Jérémie-Marc Weis, Anne-Marie Weis, épouse de Jacques Allard Belin, Louis Fort et Magdeleine-Marguerite Weis; Cornélie-Julie Weis; Jeanne-Henriette Baussan; Nicolas Weis; Christian-Barthelémy Van Schellebeck; Catherine-Barbe Van Schellebeck; Pierre Raboteau, François-Élie Chamois et Pierre Dangirard, etc.

E. 67. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1774. — 11 avril, mariage par M. Gleize, pasteur, d'Étienne-Abraham Gauvain, maître en la Monnaie royale de la Rochelle, fils de feu Étienne Gauvain et de Marie-Anne Seignette, avec Rose-Honorée-Louise Colomb, fille de feu Joseph Colomb et d'Esther-Suzanne Oualle. Témoins : Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils, beau-frère de l'époux, Jacques Carayon, Pierre-Isaac Rasteau et son épouse, Élie Allard Belin et son épouse, André Bernon et son épouse, Élie-Louis Seignette, Paul Hardy et son épouse, madame Saintpé, née Seignette, madame Seignette, née Rasteau, tous cousins et cousines de l'époux; Antoine Giraudeau, et son épouse, oncle et tante de l'épouse; Louise et Victoire Colomb, sœurs de l'épouse; Auguste Mancean, Charles et Henry Valéte; Arneaudeau née Chamois; Françoise et Suzanne Arneaudeau; Charles Ranson et François-Élie Chamois, anciens du consistoire. — 25 avril, mariage d'Élie-Moïse Garreau, fils de Gabriel-Moïse Garreau, négociant, et de feue Marie Dangirard avec Marie-Gabrielle Alaret, fille de Pierre-Daniel Alaret, d'Hambourg, négociant, et de feue Marie-Anne Benoist. — 16 juin, mariage de Jacques Carayon, fils de Jacques Carayon et de Marie-Anne Rasteau avec Jeanne-Henriette Baussan, fille d'Abraham-Jean Baussan, et d'Élisabeth-Henriette Perdriau. — 4 juillet, baptême d'Élie Clément, fils de Clément Martial

de Tandebaratz et de Marie-Sara Garreau; parrain : Élie-Moïse Garreau; marraine: Anne Garreau, veuve d'Henri Goudal. — 4 décembre, baptême de Charlotte-Catherine-Esther-Eugénie, fille de Charles Ranson, négociant, et de Thérèse Feuilleteau. Parrain : Charles Ranson, docteur en médecine ; marraine : Catherine Feuilleteau, etc.

E. 68. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1775. — 24 juin, baptême par M. Gleize, pasteur, de Jean-Émile, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et de Henriette Boué. Parrain : Jean Perry, grand oncle paternel ; marraine : M^me^ Godefroy, née Émilie Boué, tante maternelle, représentée par Marie-Thérèse Perry l'aînée. — 29 juin, baptême d'Élisabeth-Marie-Aimée, fille de Jean Babut, marchand, et d'Élisabeth Cherbonneau. Parrain : Étienne-Christophe Feuilleteau ; marraine : Marie-Aimée Brillanceau. — 10 octobre, baptême par M. Bétrine, pasteur, de Jacques-Isaac Jousseaume, fils d'Isaac Jousseaume et d'Anne-Françoise Souchard Desbarres. Parrain : Jean-Simon Foucault, bisaïeul de l'enfant; marraine : Louise Julliot, épouse de Jacques Jousseaume, etc.

E. 69. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1776. — Baptêmes, mariages et décès. — 5 janvier, mariage par M. Bétrine, de Pierre-Michel Lepage, constructeur de navires, fils de feu Pierre Lepage et de Suzanne Roy avec Marie Simonnet, fille de feu Jean Simonnet et de Catherine Lacavault. — 28 avril, mariage de Samuel Rother, négociant, fils de défunts : Benoist Rother, membre du Conseil étroit de la ville de Bienne, et de Suzanne Scholt, et de demoiselle Marie-Jeanne Raboteau, fille de Jean-Isaac Raboteau, négociant, et de Jeanne-Judith Seignette. —15 mai, mariage du sieur Hope Luther, écuyer, ancien capitaine du 48^e^ régiment d'infanterie de S. M. britannique, fils de feu Gérard Luther, et de feue dame Marie-Anne Fezholm avec Marie-Jeanne Admyrauld, fille du feu sieur Pierre-Gabriel Admyrauld, négociant, et de Marie-Marguerite Giraudeau. — 3 décembre, mariage d'Étienne-Auguste Manceau, négociant, fils de feu Étienne Manceau, et de feue dame Suzanne Nezereau, avec Louise-Charlotte Colomb, fille de feu Joseph Colomb, négociant, et de Suzanne-Esther Oualle. — « Du 17 avril 1776, a été enterré, Pierre Rechezeaulx, marchand, habitant de cette ville, paroisse Saint Barthelémy, décédé du jour d'hier, âgé d'environ 72 ans, en présence des sieurs Pierre Raboteau et Jean-Baptiste Pellier, négociants, qui ont assisté au convoi et signé avec le pasteur soussigné. » (Signé) Bétrine, pasteur, Pellier et Pierre Raboteau, etc.

E. 70. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1777. — 10 janvier, baptême, par M. Bétrine, d'Albert-Marie-Émile, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et d'Henriette Boué. Parrain : Albert Ochs, négociant à Hambourg, représenté à cause de son absence par Jacques Jousseaume, négociant, et marraine : dame Marie-Jacobée Boué-Saulnier, d'Hambourg, représentée par Henriette Demissy. — 24 mars, baptême de Paul-Jacques, fils de Paul-Jacques Carayon et de Jeanne-Esther Ranson. Parrain : Jacques Carayon, négociant, grand-père paternel ; marraine : Marie-Esther Bernon, épouse d'André Ranson, grand'mère maternelle. — 13 avril 1777, mariage de François-Gabriel Admyrauld, négociant, fils de Pierre-Gabriel Admyrauld, et de Marie-Marguerite Giraudeau, avec Louise-Élisabeth Carayon, fille de Jacques Carayon, ancien directeur de la Chambre de commerce et notable au Corps de Ville, et de Marie-Anne Rasteau. — 24 Juin, mariage de Jean Ranson, fils de feu Barthelémy Ranson, négociant, et d'Élisabeth-Judith Seignette, avec Magdeleine Raboteau, fille de Jean-Isaac Raboteau et de Jeanne-Judith Seignette. — 25 novembre, sépulture en sa maison, au bourg de Croix-Chapeau en Aunis, de Marie-Gabrielle-Esther Réas Du Conteau, veuve d'Étienne Adrien, capitaine de navires ; témoins : Jean-Paul d'Ardainne, agent de change et Clément-Martial de Tandebaratz, marchand, cousins de la défunte qui ont signé avec le pasteur Bétrine, etc.

E. 71. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1778. — 28 août, baptême par M. Bétrine, de Jacques-Gabriel, fils de Jacques Carayon, négociant et d'Henriette Baussan son épouse. Parrain : Gabriel Baussan, représenté par Jean-Abraham Baussan ; marraine : Marie-Anne-Sara Carayon, épouse de Daniel Garesché. — 31 décembre, baptême de Pierre-Henri, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils, négociant, et de demoiselle Henriette Boué. Parrain : Pierre Boué, négociant à Hambourg, représenté par Jacques-Isaac Jousseaume ; marraine : Adrienne-Henriette-Gertrude Bonhome, épouse du sieur Pierre-Alexandre Boué, négociant à Hambourg, représentée par Anne-Françoise Souchard Desbarres, épouse dudit sieur Jousseaume. — 27 février, mariage de Louis-Élie

Vivier, négociant, fils de feu Jean Vivier, négociant, et d'Élisabeth Auboyneau, avec Marie-Élisabeth Paillet, fille de feu Pierre-Élisée Paillet, et de Marie Rasteau, à présent épouse de Nicolas Suidre. — 30 janvier, sépulture de Marie-Anne Rasteau, épouse du sieur Jacques Carayon, négociant, âgée d'environ 61 ans. Témoins : Pinasseau et Chamois, etc.

E. 72. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1779. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 3 avril, baptême, par M. Bétrine, pasteur, de Pierre-Moïse, fils de Pierre-Isaac de Jarnac, négociant, et d'Anne Goudal, son épouse. Parrain : Gabriel-Moïse Garreau, bisaïeul de l'enfant ; marraine : Marie Raboteau, grand'tante de l'enfant. — 7 décembre, baptême d'Anne, fille d'Élie-Moïse Garreau, négociant, et de Marie-Jeanne Peyrusset. Parrain : Antoine Peyrusset, grand'père maternel ; marraine : Anne Garreau, veuve Goudal, tante paternelle. — 1er juin 1779, mariage, de Louis-François Marchegay, sieur de la Petite Coudray, fils de feu sieur Jean Marchegay Du Fief, et de feue dame Marguerite-Marie-Jeanne Majou, avec Marie-Esther-Céleste Querqui de Challais, fille de Jean-Alexandre Querqui, écuyer, sieur de Challais, ancien gendarme de la Garde, et de feue dame Marie-Louise-Françoise Regnier. Témoins : Pierre Marchegay de Lousigny, et dame Louise-Thérèse Marchegay, son épouse, beau-frère et sœur de l'épouse, Jean-Jacques Majou, son oncle maternel, Paul Marchegay Du Portail, son cousin germain, Auguste-Aimé, et Salomon-François-Louis Querqui de Challais, François-Louis Giraudeau de Peux et d'Aventon, officier de la maison du Roi, et dame Catherine Querqui de Challais, son épouse ; demoiselle Jeanne-Louise-Catherine, Céleste-Félicité, Jeanne-Louise, et Jeanne-Julie-Auguste Querqui de Challais, frères, beau-frère et sœurs de l'épouse. — 9 janvier, sépulture de Esther-Suzanne Oualle, veuve de Joseph Colomb, négociant, âgée de 66 ans, 6 mois, 26 jours. — 1er février, sépulture, au jardin, de dame Marianne Meschinet de Richemond, née de Missy, habitante du bourg de Thairé, diocèse de la Rochelle, décédée avant hier à l'âge d'environ 66 ans, au convoi de laquelle avait assisté Auguste Manceau, négociant, etc.

E. 73. (Registre.) — In-4, 21 feuillets, papier.

1780. — Baptêmes, mariages et décès. — 18 avril, baptême de Paul, fils de Jacques Carayon, fils aîné, négociant, et de dame Jeanne-Henriette Baussan. Parrain : Paul-Jacques Carayon, négociant, oncle paternel de l'enfant ; marraine : Marie-Marguerite Carayon, épouse de Jean-Joseph Gast, garde de la porte du Roi, sa tante paternelle. — 8 août 1780, baptême de Pierre, fils de Paul Garreau, négociant, et de Jeanne-Magdelaine Bernon, son épouse. Parrain : Pierre-Jérémie Garreau, négociant, oncle de l'enfant ; marraine : dame Jeanne-Magdelaine Bernon, épouse de Conrad-Achille Weis, sa tante. — 25 juin 1780, mariage de Eberhard Köchlin, négociant, fils de feu Eberhard Köchlin, ministre du Saint-Évangile, et de dame Anne Fischer, avec Marie-Magdeleine de Jarnac, fille de feu Pierre de Jarnac, négociant, et de feue Marguerite-Magdeleine Raboteau. — 28 avril 1780, sépulture de Pierre-Henry, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et de dame Henriette Boué. — 10 juin 1780, sépulture de Paul Fleuriau, âgé d'environ 70 ans. Témoins : François-Élie Chamois, François-Gabriel Admyrauld, négociants, neveux du défunt. — 3 septembre 1780, sépulture d'Élie Vivier, négociant, âgé d'environ 33 ans. Témoins : Simon-Jacques-Mathieu Garnier, Jean-Baptiste-Samuel Pellier, Jean-David Pinasseau, négociants. — 16 novembre 1780, sépulture de messire Étienne Tahureau, sieur de la Chevallerie, chevalier, colonel au corps royal d'artillerie, et ancien directeur d'artillerie à la Rochelle, âgé d'environ 70 ans. Témoins : Henry Liégeois, garde d'artillerie, Julien Simonnet, marchand, Jean-Élie Bouguereau, et Auguste Manceau, négociants, etc.

E. 74. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1781. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 8 janvier, baptême par M. Bétrine, de Perette-Henriette-Fanny, fille de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils, négociant, et d'Henriette Boué. Parrain : Pierre-David Perry, fils, négociant, cousin second de l'enfant ; marraine : Élisabeth-Henriette de Missy, cousine seconde de l'enfant. Présents : Pierre-Samuel, Marie-Anne-Henriette et Marie-Anne-Alexandrine Meschinet de Richemond, frère et sœurs de l'enfant, Samuel-Pierre de Missy, grand oncle paternel de l'enfant, Gérôme-Samuel Garnault et François-Élie Chamois, négociants. — 19 février, mariage de Jean-Aubin Dumoustier de Frédilly, négociant, fils de Jean Dumoustier de Vrilly, et de feue dame Louise-Marguerite-Jeanne Vinsonneau, avec demoiselle Jeanne-Victoire Joly, fille d'Étienne Joly, négociant, et ancien syndic de la Chambre de commerce d'Aunis, et de Suzanne Liége. — 28 janvier 1781, sépulture, d'Élisabeth Palmier, épouse d'Isaac Cassemain, officier de la marine marchande, âgée de 62 ans. — 3 juin 1781, sépulture dans le cimetière protestant de cette ville, paroisse Notre-Dame, de Marie-Anne de Tandebaratz, âgée d'environ 31 ans, etc.

E. 75. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1782. — 26 janvier, baptême de Jean-Charles Ranson, fils de Charles Ranson, négociant, et de Thérèse Feuilleteau. Parrain : Jean Pelet; marraine : Élisabeth-Judith Seignette, veuve Ranson. — 15 septembre, baptême de Jean Hope, fils de Hope Luther, et de Marie-Jeanne Admyrauld. Parrain : Charles-Élie Admyrauld, représentant Jean Luther, écuyer, habitant de Myles, province d'Essex en Angleterre; marraine Marie-Marguerite Giraudeau, veuve Admyrauld.—31 octobre, baptême de Louise, fille de Jacques Carayon, négociant, et de Jeanne-Henriette Baussan. Parrain : Daniel Garesché; marraine : Louise-Élisabeth Carayon. — 20 mars, mariage de Jean Fabry, lieutenant en pied dans le Régiment suisse d'Aulbonne, au service de Sa Majesté très-chrétienne, fils de feu Samuel Fabry, membre du Grand-Conseil à Neufchâtel, et de défunte dame Rose-Salomée de Pierre, avec demoiselle Marie-Thérèse Perry, fille de Jean Perry, ancien syndic de la Chambre de commerce et de défunte dame Marguerite Meschinet de Richemond.— 8 septembre, mariage de Jean-Louis Admyrauld, négociant, fils de feu Pierre-Gabriel Admyrauld, directeur de la Chambre de commerce et de Marie-Marguerite Giraudeau avec Henriette-Julie Suidre, fille de Nicolas-Julien Suidre et de Marie Rasteau, veuve Paillet, etc.

E. 76. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1783. — Baptêmes et mariages.—11 juin, baptême par le pasteur Voulan, de Samuel-Louis, né du jour d'hier, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et de dame Henriette Boué, son épouse, demeurant à la Rochelle, paroisse Saint-Barthélemy. Parrain : Samuel-Pierre-Joseph-David Demissy, négociant, cousin de l'enfant; marraine : Suzanne-Louise Deschazeaux, épouse du sieur Jean-Jacques Garnault, négociant. Présents : le père et la mère de l'enfant, demoiselles Marie-Anne-Henriette et Marie-Anne-Alexandrine Meschinet de Richemond, ses sœurs, demoiselle Élisabeth-Henriette Demissy, sa cousine, Guillaume Bouffard et Auguste Manceau, négociants, qui tous ont signé. — 28 septembre, baptême de Frédéric-Mathieu-Pierre, fils de Michel-Frédéric Regelsperger, marchand pelletier, et Jeanne-Angélique Papeau. Parrain : Mathieu Regelspelger, oncle paternel, représenté par Pierre Péraud et Pierre-Christophe Barthelemy; marraine : Marthe Thibaudeau, femme dudit Barthelemy.— 6 janvier, mariage d'Hermann Wilckens, fils d'Henri Wilckens, négociant, et de dame Anne-Elisabeth Schultz, avec Marthe-Louise Raboteau, fille de Pierre Raboteau de feue dame Magdelaine Hérant. — 2 novembre, baptême d'Henri Wilckens, fils des précédents. Parrain : Henri Wilckens, négociant et alderman à Brême, grand-père paternel; marraine : Jeanne Mauzy, veuve Hérant. — 23 mars, mariage d'Étienne-Isaac Rasteau l'aîné, négociant, fils de feu Pierre-Isaac Rasteau, député du commerce du pays d'Aunis, et de Suzanne Belin, etc,

E. 77. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1784. — Baptêmes au nombre de 22 (10 garçons et 12 filles); 12 mariages et 39 sépultures (18 hommes, 21 femmes). — 24 août, baptême de Jeanne-Marie-Henriette-Salomée, fille de Jean Fabry, capitaine d'infanterie au service de France, dans le régiment suisse de Château-vieux, et de Marie-Thérèse Perry. — Parrain : Jean Perry, négociant et syndic de la Chambre de commerce, grand-père maternel, demoiselle Marie-Henriette Perry, tante maternelle. — 3 mai, mariage de Gottfried-Abraham, fils de feu Abraham de Heimbach, docteur en médecine, et de dame Élisabeth Kling, avec Jeanne-Louise, fille de feu Jacques-Louis-Paul Bonneau, et de feue dame Charlotte-Françoise Loyau, son épouse. — 24 juin, mariage de Jean-Pierre, fils de Charles Chapron et de feue Jeanne Rousseau, avec Catherine-Gabrielle, fille de Jacques Perrineau et de Françoise David. — Bétrine, pasteur, etc.

E. 78. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1785. — Baptêmes et mariages. — 2 octobre, baptême par le pasteur Blachon, d'Anne-Elisabeth, fille d'Hermann Wilckens, négociant, et de Marthe-Louise Raboteau. — Parrain : Pierre Raboteau, bourgeois, grand-père maternel; marraine : Anne-Élisabeth Schultz, épouse d'Henri Wilckens, demeurant à Brême, représentée par Anne-Magdeleine-Esther Legriel.—4 octobre 1785, baptême par le pasteur Bétrine, d'Antoine-Élie, fils d'Élie-Moïse Garreau, et de Marie-Jeanne Peyrusset. Parrain : Antoine Peyrusset; marraine : veuve de Tandebaratz, née Garreau.—27 octobre, baptême de Jean-Élie et Pierre-Gédéon, jumeaux fils de François Lepage, constructeur de navires, et de dame Louise Roque. Parrain : Jean-Élie Bonguereau, négociant; marraine : Marie-Louise Lepage. Parrain : Pierre-Gédéon Verger, voilier; marraine : Marie-Jeanne Roque, son épouse, représentée par Marie-Rosalie Roque, sa sœur, etc.

E. 79. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1786. — Baptêmes et mariages. — 18 avril, baptême par le pasteur Blachon, de Perrette-Marie-Marthe-Amélie, fille de Jean Fabry, capitaine d'infanterie du régiment suisse de Lullin de Châteauvieux, au service de France, et de Marie-Thérèse Perry, son épouse. Parrain : Pierre-David Perry, négociant, oncle maternel, actuellement en voyage, représenté par Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, oncle germain de l'enfant, du côté maternel : marraine : Marie-Marthe Perry. — 11 septembre, mariage de Michel-Élie Charron, fils de Jean-Élie Charron, négociant, et d'Anne-Esther Catelineau, habitant Marennes, avec Marie-Anne-Élisabeth de Tandebaratz, fille de feu Clément-Martial de Tandebaratz, négociant, et de Sara Garreau.

E. 80. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1787. — Baptêmes et mariages. — 22 baptêmes et 12 mariages. — 8 janvier, baptême par le pasteur Blachon, de Marie-Louise, fille de Hope Luther, bourgeois, et de Marie-Jeanne Admyrauld. Parrain : Jean-Louis Admyrauld, négociant ; marraine : Marie-Anne-Admyrauld. — 15 août, mariage de Étienne van Hoogwerff, fils de Pierre-Jean van Hoogwerff, commissaire général des États généraux des provinces unies des Pays-Bas, dans les provinces d'Aunis, Saintonge et îles adjacentes, et vice-consul de S. M. le roi de Danemarck, au port de cette ville, et de feue dame Élisabeth Belin, avec Marguerite-Élisabeth Richard, fille de Bertrand Richard, négociant, et de feue dame Élisabeth Torcheboeuf-Lecomte. — 26 août, baptême de Jean-Pierre-David-Marc-Auguste, fils de Pierre-David Perry négociant, et de Marthe-Pauline Meynardie. Parrain : Jean Perry, négociant, grand-père paternel ; marraine : Jeanne-Perrine Valete, épouse de Pierre Meynardie l'aîné. — 26 décembre, baptême de Pierre-Élie, fils de Pierre-Charles Mesturas, négociant, et de Marie-Anne Pinasseau. Parrain : Élie Mesturas, négociant ; marraine : Marie-Jeanne Billoteau, épouse de Jean-David Pinasseau, négociant, etc.

E. 81. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1788. — Baptêmes et mariages. — 15 août, baptême de Marie-Mélanie, fille d'Étienne-Isaac Rasteau et de Henriette-Magdelaine Paillet. Parrain : Élie Louis Vivier, représenté par Pierre-Jean van Hoogwerff ; marraine : Marie-Anne-Sara Carayon, veuve d'Étienne Belin. — 27 octobre, baptême de Félix-Théodore-Achille, fils de Conrad-Achille Weis, consul de S. M. impériale et royale, et de Jeanne-Magdeleine Bernon. Parrain ; Achille Weis, membre du Grand-Conseil à Bâle, représenté par Jean-Emmanuel Weis, demi-frère de l'enfant ; marraine : Magdeleine Bibard, épouse de Marc Weis, consul de Gênes à Bordeaux. — 1er novembre, baptême de Thérèse-Claudine-Emma, fille de Pierre-David Perry et de Marthe-Pauline Meynardie. Parrain : Pierre-Claude Meynardie, négociant à Marennes, grand'père de l'enfant ; marraine : Marie-Thérèse Perry, épouse de Jean Fabry, capitaine d'infanterie au régiment suisse de Salis-Samade, sa tante.

E. 82. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1789. — Baptêmes et mariages. — 9 janvier, baptême de Pauline-Élisa, fille de Jean Fabry, chevalier de l'Ordre du Mérite militaire, et capitaine au régiment suisse de Salis-Samade, et de Marie-Thérèse Perry. Parrain : Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, son cousin ; marraine, Marthe-Pauline Meynardie, épouse de Pierre-David Perry fils, sa tante maternelle. — 18 mai, baptême, par le pasteur Blachon, de Marie-Élisabeth, fille de Pierre-Daniel Bouscasse, négociant, et de Marie-Esther Tallon. Parrain : Élie Bouscasse ; marraine : Élisabeth Bouscasse, etc. — 27 mai, mariage de Moïse-Jérémie de Tandebaratz, fils de feu Clément-Martial de Tandebaratz et de Marie-Sara Garreau, avec Marie Garreau, fille de Pierre-Jérémie Garreau l'aîné et d'Élisabeth Pouvert. — 27 décembre, baptême, par M. Estieuvrot, pasteur émérite, d'Henriette, fille de Pierre Giraud et de Suzanne-Victoire Maudhuy. Parrain : Frédéric-Martial de Tandebaratz, négociant ; marraine : Henriette, fille mineure de Jean-Élie Bouguereau, négociant, etc.

E. 83. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1781-1788. — « Registre concernant ceux à qui la sépulture ecclésiastique ne peut être accordée, et qui se fait en exécution de l'arrêt de la cour du 29 may 1781, tenu par moi Pierre-François-Benjamin Jacob, commissaire de police de cette ville de la Rochelle, à commencer du 2 aoust 1781. » — « 29 janvier 1782 a été inhumé le corps de messire Alexandre Querqui de Chalais, écuyer, âgé de 75 ans, décédé du jour d'hier. — Payé : neuf livres quatre sols. » — « 14 mars 1782, dame Marie Bontils, veuve du sieur Joachim de Baussay, vivant négociant, âgé de

83 ans. — Payé : 9 livres quatre sols. » — 18 mars 1782, Pierre-Gabriel Admyrauld, vivant négociant et directeur en exercice de la Chambre de commerce, âgé de 59 ans, décédé du 16 de ce mois. » — « 11 janvier 1783, Pierre-Samuel, fils légitime de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et de demoiselle Henriette Boué, ses père et mère, décédé du 9, sur la paroisse de Saint-Barthélemy, âgé de 14 ans. — Payé : 9 livres 4 sols. » — 19 décembre 1786, Marie Charlotte Palmié, veuve du sieur Jean Besse de Labarthe, vivant marchand. — Trois livres quatre sols. » — « Mémoratif pour l'année 1787, contenant les extraits de ceux à qui la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée, et qui se fait en vertu de l'arrêt du parlement de Paris du 29 may 1781. » — « L'an 1787 et le 7 novembre a été inhumé, en vertu de l'ordonnance sur requête présentée à M. le lieutenant-général de police de cette ville de la Rochelle, sur les conclusions de M. le procureur du Roy, en date de ce jour, le corps du sieur Michel-David Meschinet de Richemond, ancien négociant, décédé le jour d'hier, âgé de 73 ans. Témoins : les soussignés. » — 15 novembre 1787, acte d'inhumation de Gabriel Thouron, négociant, âgé de 37 ans. — Enregistrement des enterrements des protestants. De 1782 à 1788, on compte 204 décès, parmi lesquels figure, le 3 juillet 1787, l'inhumation de M. Aimé-Benjamin Fleuriau, commensal de la maison du Roi, seigneur de Touchelonge, décédé, le jour d'hier, sur la paroisse de Saint-Barthélemy de la Rochelle, âgé de 78 ans, etc.

E. 84. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1788. — « Déclarations de naissances, mariages et décès, registre tenu au greffe de la sénéchaussée de la ville et gouvernement de la Rochelle, tant pour les paroisses de ladite ville que pour celles de Dompierre, Nieul, Marsilly, Esnandes et Saint-Xandre et domaines engagés... coté et paraphé par nous Pierre-Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur des Mottais, Romagné, Maizeron, Ponthezière et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant-général en la sénéchaussée, en exécution de l'édit de novembre 1787. » — 236 déclarations. — Décès. — « Du dimanche 28 décembre 1788, par devant nous, lieutenant-général susdit, en notre hôtel, sont comparus les sieurs Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, négociant, demeurant en cette ville, rue Dompierre, paroisse Saint-Barthélemy, et Pierre-David Perry fils, aussi négociant, demeurant en cette ville, rue du Charriot d'Or, paroisse Notre-Dame, lesquels nous ont dit et déclaré que demoiselle Marie-Anne Fraigneau, veuve du sieur Samuel-Pierre de Missy, négociant, demeurant en cette ville, rue de Lescalle, paroisse Saint-Barthélemy, tante dudit sieur Meschinet de Richemond, et cousine dudit sieur Perry, est décédée le jour d'hier, âgée de 64 ans. Lequel décès, ils nous déclarent, pour satisfaire aux dispositions de l'édit du mois de novembre 1787. De ce que dessus a été dressé le présent acte, qui a été inscrit sur les registres à ce destinés, et avons fixé l'heure de l'inhumation de ladite demoiselle Marie-Anne Fraigneau, veuve du sieur de Missy, à demain 4 heures du soir, à laquelle assistera Thoumelet le jeune, huissier audiencier en ce siége, que nous avons nommé et commis à cet effet, à la charge par lui de se conformer audit édit, et ont les comparants avec nous signé.» — « Et depuis audit jour et heure ci-dessus fixés, j'ai assisté à l'inhumation de ladite demoiselle Marie-Anne Fraigneau, veuve dudit sieur de Missy.» (Signé) Thoumelet jeune. » — Naissance : « Du samedi 3 mai 1788, par devant, etc..., sont comparus les sieurs Élie-Moïse Garreau, Antoine Peyrusset, Mathieu-Louis-Gustave Benoist, négociants demeurant en cette ville... lesquels nous ont dit et déclaré que du mariage contracté et déclaré suivant l'édit, d'entre les sieurs Garreau et Marie-Jeanne Peyrusset, son épouse, fille dudit sieur Peyrusset et nièce dudit sieur Benoist, est né un fils, le 1er de ce mois, qui a été baptisé le lendemain, et qui a été nommé Louis-Éliacin. Laquelle naissance, ils nous déclarent, pour satisfaire aux dispositions de l'édit du mois de novembre dernier, laquelle déclaration a été établie sur les registres à ce destinés, etc. » — Mariage. « Du mardi 10 juin 1788, par-devant nous, lieutenant-général, etc... sont comparus le sieur Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, négociant, demeurant en cette ville, rue Dompierre, paroisse Saint-Barthélemi, majeur, natif de cette ville, fils légitime de feu le sieur Michel-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et de feue demoiselle Marie-Anne de Missy, son épouse, d'autre part ; et demoiselle Henriette Boué, demeurant en cette ville, même rue Dompierre, paroisse Saint-Barthélemi majeure, native de Hambourg, fille de feu le sieur Alexandre Boué, négociant, et de feue demoiselle Marie-Élisabeth Cottin de Saint-Quentin, son épouse, d'autre part ; lesquels, en présence et assistés, savoir : ledit sieur Meschinet de Richemond du sieur Jean Perry, négociant, directeur de la Chambre de commerce, demeurant en cette ville, rue de la Chevrerie, paroisse Notre-Dame, son oncle, et du sieur Samuel-Pierre de Missy, négociant, demeurant en cette ville, rue de Lescalle, paroisse de Saint-Barthélemy, son cousin germain, et ladite demoiselle Boué, du sieur Pierre Thouron, négociant, demeurant en cette ville, rue Porte-Neuve, paroisse Saint-Barthélemi, et du sieur Louis-Élie Vivier, négociant, demeurant en cette ville, rue Saint-Yon, paroisse Saint-Barthélemi, ont, lesdits sieur Meschinet de Richemond et

demoiselle Boué, dit et déclaré que le règlement de leurs conventions matrimoniales ayant été fait de l'avis et autorité des père et mère de l'époux, du père de l'épouse et de leurs autres parents, suivant l'acte reçu par Jean-Christophe Vorst et Abraham-Auguste Abendroth, notaires et tabellions publics en la ville d'Hambourg, le 13 février 1768, ledit acte renouvelé et ratifié par autre acte passé entre ledit sieur Meschinet de Richemond et ladite demoiselle Boué, reçu par Daviaud et son confrère, notaires en cette ville, le 26 octobre 1785, ils ont formé et contracté leur union conjugale, le 15 dudit mois de février de ladite année 1768, et que dudit mariage il leur est né : 1° le 28 novembre 1768, une fille baptisée le même jour, nommée Marie-Anne-Henriette, ici présente ; 2° le 29 avril 1770, un fils baptisé le 7 mai suivant, nommé Pierre-Samuel, décédé le 9 janvier 1783; 3° le 24 septembre 1771, une fille baptisée le 30 dudit mois, nommée Marie-Anne-Alexandrine, ici présente ; 4° le 12 septembre 1773, un fils baptisé le 14 dudit mois, nommé Pierre-César, décédé le 4 septembre 1775 ; 5° le 3 juin 1775, un fils baptisé le 24 dudit, nommé Jean-Émile, décédé le 4 décembre même année ; 6° le 9 janvier 1777, un fils baptisé le lendemain, nommé Albert-Marie-Émile, décédé le 19 novembre 1777 ; 7° le 28 décembre 1778, un fils baptisé le 31 dudit, nommé Pierre-Henri, décédé le 27 avril 1780 ; 8° le 7 janvier 1781, une fille baptisée le 8 dudit, nommée Perette-Henriette-Fanny, absente ; 9° le 10 juin 1783, un fils baptisé le lendemain, nommé Samuel-Louis, absent. Qu'enfin, lesdits sieur Samuel-Pierre Meschinet de Richemond et demoiselle Henriette Boué, pour se conformer aux dispositions de l'édit du mois de novembre 1787, déclarent qu'ils se sont pris et se prennent en légitime et indissoluble mariage et se promettent fidélité. Après lesquelles comparutions, dires et déclarations, et après que les sieurs témoins ci-dessus établis ont certifié véritable l'âge de majorité, l'état et le domicile des époux, nous avons auxdits sieur Meschinet de Richemond et demoiselle Boué, déclaré, au nom de la loi, qu'ils sont unis en légitime et indissoluble mariage. Desquelles déclarations a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été inscrit sur les registres à ce destinés, et ont les époux, enfants présents et témoins avec nous signé. » — Signé) « De Richemond, Richemond-Boué, Jean Perry, H. de Richemond, Demissy, Nancy de Richemond, Thouron, L. Vivier, Grifton, » etc...

E. 85 (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1789-1791. — Déclarations de naissances, mariages et décès ; registre tenu au greffe de la Sénéchaussée de la Rochelle en exécution de l'édit de novembre 1787. — 371 actes rédigés dans la même forme que ceux du précédent registre. Outre les déclarations de mariages antérieurs, il contient des mariages contractés sous le bénéfice de l'édit et « sur la présentation du certificat de publications de bancs délivré par le greffier de la Sénéchaussée. » Le pasteur Jean-Paul Bétrine figure comme témoin dans plusieurs actes, mais avec la seule qualité de bourgeois de la Rochelle, etc...

Banlieue de la Rochelle et pays d'Aunis.

E. 86. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1602-1608.— « Baptêmes, mariages et décès de ceux de la Religion réformée, par la grâce de Dieu, du bourg de Salles. » Signés par les pasteurs Le Fèvre, Toussain, Coutan, Philippe Vincent de la Rochelle, Lesnier, J. Gauthier, Chevillard, etc.— « Le 3 décembre 1609 a épouzé, en l'Église de Dieu, Josias Pierres, escuier, sieur de la Bonnivière, et Nérée Courault, fille de défunt haut et puissant Antoine Courault, vivant seigneur, baron de Chastelaillon. » — 17 septembre 1617, baptême par maître Trizonne, ministre de la parole de Dieu, de Marie « Seguineau, fille de Pierre Seguineau et de Marthe Guérain. Parrain : Jehan de Conan, escuier, seigneur de la Villodoir ; marraine : demoiselle Marie Chastaignier. » — 13 octobre 1624, baptême, par maître Coutant, de Julie, fille de haut et puissant messire Daniel Grin de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chatelaillon et de dame Marie de Bloyn, son épouse. Parrain : Osée Grin de Saint-Marsault, écuyer, fils aîné dudit seigneur baron de Chastelaillon et de ladite dame, son épouse ; marraine : demoiselle Julie d'Angliers, fille de M. de Mortagne-la-Vieille. — 29 mars 1626, baptême, par M. Coutant, de Françoise, fille de noble homme Rocq Chastaignier, écuyer, seigneur de Cramahé et de demoiselle Élisabeth Gendreau. Parrain : haut et puissant Daniel Grin de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chastelaillon ; marraine : demoiselle Françoise Chastaignier.— 3 mai 1630, baptême, par maître Coutant, d'Aymer, fille de René Aymer, écuyer, seigneur de Sermon, et de demoiselle Julie d'Angliers. Parrain : Aymer, écuyer, seigneur de Cornion ; marraine : demoiselle Julie Bizet, femme de Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, seigneur de Mortagne.— 21 novembre 1631, baptême, par maître Coutant, d'Abraham, fils d'honorable homme Pierre Menanceau, pasteur de l'église de Nieul, Marsilly et Esnandes, et de Jacque-

line Lefebre, sa femme. Parrain : haut et puissant Abraham Gentilz, écuyer, seigneur d'Esnandes ; marraine : haute et puissante dame Suzanne Geoffroy, dame d'Argause.— « Le dimanche 3 décembre 1628, que M. Coutant a recommencé à servir l'église de Salles, ayant été absent durant la guerre, et retiré à Bourg-Charente, a esté baptizée Élisabeth, fille de Guillaume Gadolet et de Marie Buisson. Parrain : Pierre Seguineau; marraine : Élisabeth Martin. Le baptesme a esté fait par M. Coutant, pasteur de l'Église dudit Salles, au treüil de Mme Bruneau, le temple ayant été ruiné durant les guerres, auquel lieu le presche avoit accoutumé de se faire auparavant la construction dudit temple. » — « Ledit jour a esté reçu, à l'issue du prêche, 12 sols pour les pauvres, dont s'est chargé le sieur de Chastelaillon, etc. » — 14 avril 1630, baptême de Pierre, fils de Guillaume Courpic, de la paroisse de Thairé. Parrain : le sieur Pierre Oualle ; marraine : demoiselle Rachel Le Berton.— 14 février 1633, baptême au château du Roullet, par maître Lefevre, pasteur du St-Évangile, de Pharamond, fils de messire Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Chatelaillon, et de dame Madelaine de Pollynac. Parrain : messire Daniel Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de la Garde et dudit Chatelaillon ; marraine : haute et puissante dame Suzanne Geoffroy, dame d'Argence. — 21 août 1635, baptême, par maître Coutant, de Marie, fille d'Isaac Plumejeau et de Suzanne Reneau. Parrain : François Oualle ; marraine : Marie Monguis. — 11 mars 1666, baptême de Suzanne Cassandre, fille de haut et puissant seigneur Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chastelaillon, du Roullet et autres places, et de Judith-Isabeau Daitz de Mesmy. Parrain : messire Benjamin Green de Saint-Marsault, seigneur d'Aytré et de Salignac ; marraine : Suzanne Daitz de Mesmy, dame de la Guillantière et demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault. — A la fin du registre, on lit : « Nous, anciens de l'Église réformée, recueillie à Salles, confessons avoir reçeu de la vefve de feu Denis Desperoux tous les papiers qui appartiennent à nostre Consistoire. » Signé, Merigauld, ancien de ladite Église, etc. — Comptes des deniers des pauvres, par les pasteurs Toussain, Lefévre et Coutant, et les anciens R. Chastaignier, Brumauld et de Chastelaillon, etc.

E. 87. (Registre.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1671. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. du bourg et paroisse de Salles, registre coté et paraphé par Alexandre Landaz, conseiller du Roi.—14 juin, mariage de maître Jean Barbot, avocat en parlement et juge présidial de la ville de la Rochelle, fils de noble homme Jacques Barbot, sieur du Treuil et de défunte demoiselle Louise Ollé, avec Suzanne Barbot, fille de David Barbot, marchand à la Rochelle et de Renée Caillau. — 19 août, mariage par maître Chevillard, de Louis de Beaucorps, seigneur de la Bassetière, âgée de 35 ans, fils de défunt David de Beaucorps, seigneur dudit lieu et de demoiselle Jeanne Afaveur, avec Magdeleine Vacheron, âgée de 44 ans, veuve de feu Pierre Blandin, écuyer, seigneur de Bois Renau et de Lerbaudière. Témoins : messire Pharamond Green de Saint-Marsault, seigneur baron de Chastelaillon, ami de l'époux. André Tauvet, procureur fiscal de la baronnie de Chastelaillon, fondé de procuration de la mère dudit époux, dame Judith-Elisabeth Daitz de Mesmy, amie de ladite épouse, demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault, aussi amie de la dite épouse. — 6 décembre, baptême de Jean Poullignacq, fils de messire Pharamond Green de Saint-Marsault, seigneur baron de Chastelaillon, et de dame Judith-Élisabeth Daitz de Mesmy. Parrain : Olivier Gourjault, chevalier, seigneur de Bois Dendré ; marraine : demoiselle Diane Green de Saint-Marsault, etc...

E. 88. (Registre.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1606-1667. — Baptêmes et mariages de l'Église réformée d'Aytré, bénis par les ministres : Lefèvre, Péry, Chanet, de Tandebaratz, Blanchet, Le Cercler de la Chapelière, Duprat, etc., et précédés du compte rendu de la répartition des deniers des pauvres et de l'enregistrement des nouveaux indigents assistés avec l'indication de périodicité de l'assistance. — « 4 octobre 1640, ont espousés en l'église d'Aistré, par maître Flanc, l'un des pasteurs de l'église de la Rochelle, Louis Aubouineau, et Anne Périer, fesant ledit Flanc, le presche en l'absence de M. Chanet nostre pasteur, par son advcu et consentement, et en vertu d'une sentence donnée par MM. les juges présidiaux de ladite ville de la Rochelle, le mercredi 3e dudit mois d'octobre audit an, et signifiée, ledit jour 3e dudit mois à MM. les pasteurs de la ville, qui nous l'ont fait voir signée François, huissier. » Signé J. Flanc, pasteur. — 1 janvier 1654, mariage par M. Flanc, de René de Culan avec Magdeleine Henri, etc.

E. 89. (Registre.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1668. — Mariages, baptêmes et enterrements de ceux de la R. P. R. de la paroisse d'Aytré. — 22 avril, mariage de Gabriel Moré, marchand à Pons, fils d'Adam Moré et de dame du Morisson, avec Élisabeth de la Bussière, fille de

feu Louis de La Bussière, marchand à la Rochelle et de Suzanne Cougnact, veuve de Simon de Sain. — 29 avril, mariage de Jean Godeffroy, marchand à la Rochelle, fils de Benjamin Godeffroy, écuyer, sieur des Fontaines et de Suzanne Nicolas, avec Élisabeth Duprat, fille de feu Jacques Duprat et de Marie Toupet.

E. 90. (Registre.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1669. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de la paroisse d'Aytré. — 10 février, mariage par M. Duprat, d'Élie Prou, écuyer, conseiller et médecin du Roi, avec Marie Mercier, fille de feu Jacques Mercier et de feue demoiselle Françoise Massiot.—29 avril, mariage de Jacques Bernard, écuyer, sieur de Javrezac, capitaine réformé dans la compagnie des chevaux-légers de la garde de monseigneur le dauphin, fils de défunt Bertrand Bernard, écuyer, sieur de Javrezac et de Julienne Penoy sa veuve, demeurant à Richemont, près Cognac, avec demoiselle Anne Brossard, de la Rochelle, veuve de maître Nicolas Brunet, sieur de Lussandière, avocat au parlement et siége présidial de la Rochelle, etc.

E. 91. (Registre.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1670. — 28 septembre, mariage de Jean de Villars, chirurgien-major du fort Laprée en l'île de Ré, fils de feu Albert de Villars, chirurgien, et de défunte Trinquere avec Catherine Jourdin, fille de feu Osée Jourdin et d'Élisabeth Coudret, etc.

E. 92. (Registre.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1671. — Baptêmes, mariages et décès. — 8 février, mariage de Jean Gaschot, sieur des Marais, natif de la Rochelle, fils de feu Jean Gaschot, avocat en parlement et de demoiselle Judith Mignonneau avec Élisabeth Mignonneau, fille de Morisson Mignonneau, écuyer, sieur de Mourcilles et de feue Marie Brunet, etc.

E. 93. (Registre.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et décès. — 10 janvier 1672, mariage de Daniel Pronis, marchand à la Rochelle, fils de Daniel Proms, fermier de la châtellenie de Rouhac, paroisse de la Jarne, et de feue demoiselle Buzelin, avec Louise Mesnier, fille de René Mesnier, apothicaire, et de feue Catherine Goron. — 2 mai 1673, baptême de Paul, fils de Daniel Pronis, marchand, et de Louise Mesnier. Parrain : Paul Le Boyteulx, marchand de ladite ville de la Rochelle, marraine : Marie-Anne Pronis, etc.

E. 94. (Registre.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1675-1676. — Baptêmes, mariages et enterrements. —2 septembre 1675, mariage par le pasteur Des Aguliers, de Jehan Gheleins, marchand de la Rochelle, et de Christine Freyhoff. Témoins : Jacob van Wallendat, marchand audit lieu, maître Abraham Guybert, avocat en parlement, André Stuckey, Georges Hainelle, maître Jean Barbot sieur d'Esard. — 25 octobre 1676, mariage de Benjamin Benoist, marchand à la Rochelle, fils de défunt Louis Benoist, procureur au siége présidial, et de demoiselle Jeanne Thévenin, avec Marie-Anne Gombauld, fille de feu Daniel Gombauld, avocat en parlement, et d'Anne Godet; témoins : Jean Benoist, avocat en parlement, Louis Benoist, marchand, frères de l'époux, Gustave Gombauld, marchand, oncle de l'épouse; Paul Legoux, écuyer, ami de l'épouse, etc.

E. 94 *bis*. (Registre.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1675-1676. — Double du précédent.

E. 95. (Registre.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1677. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. d'Aytré. — 30 janvier, baptême par maître Desaguliers, de Marie-Magdeleine, fille de Charles du Boucher, instructeur de la jeunesse, demeurant à Belle-Croix, paroisse de Dompierre, et de Jeanne Mesnier. Parrain : Pierre Charruyer, marchand à la Rochelle; marraine : Magdeleine Chardon, veuve de Pierre Deszent, demeurant dans ladite ville. — 9 mars, mariage de Pierre Degerson, commis pour le service du Roi aux traites foraines et domaniales, fils de feu Hilaire Degerson, marchand, et de dame Anne Vaire avec Marguerite Massiot, fille de feu maître Louis Massiot, sieur de la Tour, avocat en parlement, et de Marie Gaudry, etc.

E. 96. (Registre.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1678. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. d'Aytré. — 12 juin, mariage par maître Desaguliers de Côme Béchet, sieur de Boursonval, nat.

d'Arvert, en Saintonge, avec Anne Le Royer, de la Rochelle, fille de défunt Jean Le Royer, marchand, et de Judith Tharay, etc.

E. 97. (Registre.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1680. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. d'Aytré. — 4 février, mariage par maître Desaguliers, de Privé Guesdon, marchand, fils de feu Mathieu Guesdon, marchand, et de Jeanne Ballon, avec Marguerite Levesque, fille de feu Abraham Levesque, capitaine de navires, et de Madeleine Laverty. Témoins : Mathieu et André Guesdon, frères de l'époux; Jean Allard, cousin remué de germain de l'épouse; et Jean Preswand, son ami. — 12 août, mariage de Japhet Gerand, écuyer, sieur de Puychenin, demeurant à la Rochelle, fils de défunt Samuel Geraud, écuyer, sieur de la Maison-Blanche, et Suzanne Du Vigier; avec Henriette Brunet, fille de feu Nicolas Brunet, sieur de Lussodière, avocat en parlement; et de demoiselle Anne Broussard. Témoins : Louis Bernardeau, marchand; messire Henri de Queux, chevalier, seigneur des Maties, ayant procuration du sieur Caffin, procureur au siége royal de Saint-Jean-d'Angély; Jacques Brunet, seigneur de Rompsay; et Daniel Broussard, etc.

E. 98. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1681. — Baptêmes, mariages et décès. — 2 décembre, baptême de Jacques, fils de Jean-David Saunier et de Marthe Ardouin. Parrain : Jacques de Villereau, écuyer, sieur de Launay; marraine : demoiselle Marie-Thérèse Savarit; de Comps, pasteur, etc.

E. 99. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1682. — Baptêmes, mariages et décès. — 8 novembre, baptême par maître Duprat, de Suzanne, fille de Pierre Ozanneau et de Marie Parpaillon. Parrain : Guillaume Hurtin, capitaine de navires; marraine : Suzanne Jumine, etc.

E. 100. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1683. — Baptêmes, mariages et décès. — 29 août, mariage de Laurent Egret, marchand, fils de feu Laurent Egret, aussi marchand, et de feu Elisabeth Goillar, avec demoiselle Jedida Paccard, de Soubise, fille de feu noble homme Pierre Paccard, docteur en théologie, ministre audit lieu et de Jedida Du Vigier, demeurant à Thors. Témoins : Pierre de La Coste et Etienne Esreau, marchands, du côté de l'époux; et messire de Charon, seigneur de la Gravelle, et Jean de Pont, marchand, du côté de l'épouse, etc.

E. 101. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1684. — Baptêmes, mariages et décès. — 14 janvier, sépulture de Marie Mainguenau, femme d'Abraham Mansceau, demeurant à la Jarne, décédée le 13 dudit mois. Témoins : Pierre Bidet et Jacques Naulain, etc.

E. 102. (Registre.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1668. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf. — 15 avril, baptême par M. Jacques Gaultier, de Marguerite, fille de maître Pierre Guillaudeau et de Marie Constant. Parrain : noble homme Elie Bouhereau, docteur en médecine; marraine : demoiselle Marguerite de La Rochefoucauld. — 21 octobre, mariage de messire Olivier Gourjault, chevalier, seigneur du Bois de Vert, fils de haut et puissant messire Olivier Gourjault, chevalier, seigneur de la Milière en Poitou, et de dame Elisabeth Gillier, avec demoiselle Hélène Green de Saint-Marsault, fille de feu messire Ozée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur-baron de Chastelaillon; et de dame Magdeleine de Poullignac. Témoins : messire Louis Gourjault, seigneur de Passac, frère de l'époux; dame de Poullignac, mère de l'épouse; messire Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur-baron de Chastelaillon, du Roullet et autres places; Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Roullet; Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre, ses frères; et messire Charles de Thury, chevalier, seigneur de Tarnan, la Fuie et autres places, son beau-frère, à cause de la dame Esther Green de Saint-Marsault, son épouse, etc. — 11 novembre, baptême de Charles, fils de maître Vincent Desbordes, notaire postulant au comté de Benon; et de Louise Lambert, demeurant à Vérines. Parrain : messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpatour; marraine : dame Elisabeth de Conan, femme de messire Paul-Charles Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cougnes. — 18 novembre, baptême de Jacques, fils de Charles Dubouché, instructeur de la jeunesse, demeurant à Bellecroix, et de Jeanne Mesnier. Parrain : messire Jacques Henri, cheva-

lier, seigneur de Cheusses, Laleu et autres terres, demeurant au château dudit Cheusses, paroisse de Sainte-Soulle; marraine : dame Magdeleine de Poullignac, veuve de messire Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur-baron de Chastelaillon, demeurant en son château de Dompierre. — « Aujourd'huy dimanche 16e décembre, ont comparu au consistoire de ce lieu, maître Pierre Panier, écuyer, seigneur de Fichon, avocat en parlement, résidant au lieu de Bellecroix; et Henry Menanceau, sieur de la Pinelière, demeurant à Bourgneuf, lesquels ont certifié avoir ce jourd'huy assisté à l'enterrement du corps de Jeen de Laimaz, fils de Claude de Laimaz, sieur des Groyes, demeurant à Bourgneuf, et de Jeanne Panier, sa femme, décédé le jour d'hier et né le 4 août dernier, et fut fait ledit enterrement au cimetière de Bourgneuf, etc. »

E. 103. Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1669. — Baptêmes, mariages et décès. — Dompierre et Bourgneuf. — 21 juillet, mariage par M. Gaultier, de messire Pierre Du Guâ, chevalier, seigneur du Bois, fils de feu messire François Du Guâ, chevalier, seigneur du Bois et de la Roche-Breuillet, et de dame Marie de La Rochefoucauld; avec demoiselle Marie de La Rochefoucauld, fille de feu François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour et Saint-Coux, et de dame Marie de Beaucorps. Témoins : messires François Du Guâ, de Beaucorps, etc.

E. 104. Registre couvert en parchemin, musique du XVe siècle.) In-4°, 20 feuillets, papier.

1670-1671. — Baptêmes, mariages et décès. — 22 septembre, mariage de maître Jean Benoist, avocat en parlement et siége présidial de la Rochelle, fils de feu Louis Benoist, procureur au siége présidial de la Rochelle, et de feu demoiselle Jeanne Thévenin avec Bénigne Mouchard, fille de feu Jean Mouchard, greffier des châtellenies de Montroy et Saint-Médard et de feu Hélène Cagué. — 18 janvier 1671, mariage de Jean Cadou, tonnelier, avec Catherine Picard. Témoins : Jacques Chaillé, Pierre Charruyer, Étienne Picard et Isaac Dodin, etc.

E. 105. Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1671. — 5 avril, baptême, par M. Gaultier, de Pierre, fils de maître Pierre Guillaudeau, notaire au comté de Benon et de Marie Constant. Parrain : messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour et autres terres, demeurant en son château de Fontpastour; marraine : Bénigne de La Rochefoucauld, etc.

E. 106. (Registre.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et décès. — 19 juin, baptême, par M. Gaultier, de Marie-Françoise, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour et autres places, et de dame Marie de Mazières. Parrain : Charles de Villedon, écuyer, seigneur de Magezis en Saintonge; marraine : dame Elisabeth de Saint-Hermine, femme de Daniel de Mazières, écuyer, sieur des Fontaines. — 8 novembre, baptême de Renée, fille de Jean de Loseré, sieur du Petit Fief, marchand, et de Jeanne Collardeau. Parrain : messire François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Chastelaillon, le Roullet et autres lieux : marraine : dame Renée de Lauzeray, femme de messire Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusses, etc.

E. 107. (Registre.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1673. — Baptêmes, mariages et décès. — 12 juin, mariage de messire Florand de Laisque, âgé de 30 ans, chevalier, seigneur de Chalais, fils de défunt messire Louis de Laisque, chevalier, seigneur d'Aubert, et de dame Magdeleine de Pillard, avec Sara de La Ronde, veuve de Jacques d'Artiganaufve, écuyer, seigneur de Lépinette, âgée de 35 ans. — 23 juillet, baptême, par M. Gaultier, d'Angélique, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : messire Élie de Saint-Hermine, chevalier, seigneur de la Laigne; marraine : dame Marie de Beaucorps, veuve de messire François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, Saint-Coux et autres lieux. — 24 juin, sépulture de messire Charles Audoyer, chevalier, seigneur de Laleu, âgé de 19 ans. Témoins : messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, Vincent Desbordes et Pierre Guillaudeau, notaires en la Grande-Vérine. — 21 décembre, baptême, par M. Gaultier, de César, fils de Charles Martineau, marinier, demeurant en la paroisse de Marsilly, et de dame Ragot, sa femme. Parrain : César de Moulilz, écuyer; marraine : Anne-Suzanne Walraven, demeurant à la Rochelle, etc.

E. 108. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1674. — Registre de la paroisse de Dompierre, pour ceux de la R. P. R. — Baptêmes, mariages et décès. — 18 septembre, mariage de Jean Érard, chevalier, seigneur

de Belle-Isle, capitaine entretenu pour le service du Roi, en la marine et commandant un des vaisseaux de Sa Majesté, fils de feu Jean Erard, chevalier, seigneur de Fontaine Badoire, en Normandie, et de dame Marie de Friche, avec Anne de Ferrière, veuve de messire René Dargoirabas, chevalier, seigneur de Villepar, aussi capitaine de marine, commandant un des vaisseaux de Sa Majesté, demeurant à la Rochelle. Témoins : Guillaume-Auguste de Mees, chevalier; Charles Dubouché ; François de Ferrières, écuyer, seigneur de Villeneufve, frère de l'épouse, commandant un des vaisseaux du Roi ; M. Isaac Nicolas, marchand et bourgeois de la Rochelle. — 4 novembre, baptême d'Elisabeth, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fompastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : Daniel de Mazières, écuyer, sieur des Fontaines de Rouhon ; marraine : demoiselle Marguerite de La Rochefoucauld, etc.

E. 109. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1675. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf en Aulnis. — 17 novembre, baptême, par M. Gaultier, de Suzanne, fille d'Étienne Mazet, marchand, et d'Esther Terrade. Parrain : messire Paul-Charles Le Vasseur, chevalier, seigneur de Fargot ; marraine : demoiselle Suzanne Gentilz, veuve de Samuel Chollet, écuyer, seigneur de Festilly. — 22 décembre, baptême de Charles-Casimir, fils de Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fompastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : Jacques Gourde, chevalier, seigneur des Ardillières ; marraine : demoiselle Bénigne de La Rochefoucauld, etc.

E. 110. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1676. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf. — 19 mars, sépulture d'Elisabeth Levesque, veuve de Jean de La Fitte, écuyer, seigneur de la Bartelle, décédée au lieu de la Gremenaudière, âgée de 85 ans. Témoins : messires Charles-Paul Le Vasseur, chevalier, seigneur de Fargot ; Henry La Lesse Du Roullet ; maître Pierre Bonnet, procureur fiscal de Dompierre. — 22 octobre, sépulture audit lieu de Bellecroix, de maître Jacques Gaultier, ministre, décédé audit lieu, âgé de 75 ans. Témoins : Pierre Bonnet et Léon Bouyer, notaires audit Dompierre, etc.

E. 111. (Cahier.) — In-8°, 5 feuillets, papier.

1677. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf. — Elie Brevet, ministre. — 28 novembre, mariage de Pierre Benoist, marchand, avec Marthe de Launay, veuve de Daniel Machault. Témoins : Paul Guiot, marchand, et Elisabeth Benoist, de la part de l'époux ; Louis de Launay, marchand, et Catherine Pavie, sa femme, et Magdeleine Léonard, femme de Jean de Launay, cousins germains de l'épouse, etc.

E. 112. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1678-1684. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de Dompierre et de Bourgneuf. — 25 septembre 1678, baptême, par maître Brevet, de Suzanne-Esther-Aimée, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : Joachim de Beaucorps, écuyer, seigneur de Guillonnille ; marraine : dame Olympe de Cailhault, veuve d'André de Mazières, écuyer, seigneur de Voultron. — 11 novembre 1679, sépulture dudit Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, âgé de 28 ans. Témoins : Pierre Guillaudeau, notaire royal ; Pierre Raby et René Lucas, marchands. — 18 mai 1681, mariage de messire Louis de Beaucorps, seigneur de la Basse-Terre, fils de feu messire David de Beaucorps, chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Jeanne Affineau, avec demoiselle Jeanne-Elisabeth Husson, fille de noble homme messire Etienne Husson. Témoins : Pharamond Green de Saint-Marsault, seigneur de Chastelaillon, demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault, amis de l'époux, Husson, père de l'épouse, et Taillourdeau sa mère. — 17 décembre 1683, sépulture de Marie de Beaucorps, âgée de 60 ans environ, veuve de messire François de La Rochefoucauld, seigneur de Fontpastour. Témoins : Élie Regnaud, Pierre Raby, Pierre Guillaudeau, marchands audit lieu, etc.

E. 113. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1668-1683. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de la paroisse de Ciré. — 2 décembre 1668, baptême de Marie, fille de messire Jacques de Culant, écuyer, sieur de Landray, et de dame Marie Grousseau. Parrain : Gabriel Aubert, écuyer, sieur de Maunac ; marraine : demoiselle Marie de Burlé. — 27 janvier 1669, baptême de Benjamin, fils de David Verneuil et de Sara Robin. Parrain : Benjamin de Magné, écuyer, seigneur de Sigougne ; marraine : dame Sylvie de Boislesve, dame de Sigougne. — 24 mai 1669, baptême d'Henry Pontardant, fils de Gédéon Pontardant, marchand, et d'Anne Desbordes. Parrain : Hen-

ry de Bonnefoy, écuyer, sieur de Ballon; marraine : Françoise de Livene, dame de Landray. — 21 septembre 1670, baptême de Benjamin Desly, fils d'André Desly, marchand, et d'Anne Briet. Parrain : Benjamin de Magné, écuyer, seigneur de Sigougne; marraine : Charlotte de Burlé. — 8 octobre 1670, baptême de René, fils de maître Pierre Lamaud, procureur fiscal de la châtellerie de Ciré et de Suzanne Langlois. Parrain : messire René de Culant, chevalier, seigneur des châtellenies de Ciré, Saint-Mesme et autres places; marraine : dame Françoise de Livene, dame de Landray. — 12 avril 1671, baptême de Marie Imbert, fille de Josué Imbert, praticien, et de Marie Grasset. Parrain: Auguste de Lastes, écuyer, sieur de Choisy; marraine : demoiselle Marie de Burlé. — 16 août 1671, baptême d'Henriette-Marguerite, fille d'Henry de Bonnefoy, écuyer, sieur de Ballon, et de dame Marie Marchand. Parrain : René de Bonnefoy, sieur de Bertanville; marraine : Marie Marchand, dame d'Essoudun. — 27 septembre 1671, sépulture d'Elisabeth-Hélène de Verge, femme de noble homme Benjamin Laurens, sieur du Breuil. Témoins : messire Charles de Pontard, écuyer, sieur de Chaban, et Auguste de Lastes, écuyer, sieur de Choisy. — 3 octobre 1671, sépulture, au logis noble de Ballon, de demoiselle Louise de Bonnefoy, âgée de 28 ans. Témoins : Etienne Monguy et David Arnaut. — 10 juillet 1673, baptême d'Hélène-Henriette, fille de Jacques de Culant, écuyer, sieur de Landray, et de Marie Grousseau. Parrain : Auguste Delaste, écuyer, sieur de Choizy; marraine : Hélène Le Franc, veuve de Benjamin de Mazières, écuyer, sieur du Passage de Voultron.

E. 114. Registre. — In-8°, 33 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et sépultures, de ceux de la R. P. R. du bourg et paroisse de Thairé, en Aulnis, coté et paraphé par Alexandre Landaz, écuyer, sieur du Bignon, conseiller du Roi, et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle. « Aujourd'huy 21 april, a esté baptizé par M. Benion, ministre à la Jairie, où ceux de Théré ont à présent l'exercice de leur religion, Pierre-Vincent, fils de Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de la Cave, et de demoiselle Marie Thauvet, ses père et mère, demeurant en la paroisse de Voultron, duquel a esté parrain le sieur Pierre Thauvet, marchant à la Rochelle; marraine : demoiselle Marie de Beauchamps, demeurant à Villefagnant, en Angoulmois, qui ont dit que cet enfant estoit né le samedy, seizième jour dudit mois, et ont tous signé. » — 2 octobre, sépulture d'André Du Jon, écuyer, demeurant à Thairé, fils de défunts messire Gilles Du Jon, chevalier, seigneur du Saulloy et de dame Esther de Charron, demeurant à Saint-Just, proche Marennes, en Saintonge. Témoins : Michel Constantin, André Rabreau et Tobie Gaury. — 11 novembre, sépulture de Pierre Dalmagne, fils de Daniel Dalmagne, notaire, et d'Elisabeth Oualle. Témoins : Daniel Dalmagne père et Yves Juin, etc.

E. 115. (Registre.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1673. — « Registre auquel sont insérés les baptesmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. du bourg et paroisse de Téré (Thairé), en Aulnis... coté et numéré... par nous Alexandre Landaz, écuyer, seigneur du Bignon, conseiller du Roi en ses conseils et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, etc. » — 8 janvier, baptême par M. L. Benion, « ministre à la Jairie, où ceulx de Thairé ont à présent l'exercice de leur religion, » d'Hélène, fille de Gabriel Dussou, charpentier de grosses œuvres et d'Elisabeth Chauveau. Parrain : Pierre Chauveau; marraine : Hélène Plumejau. — 16 avril, baptême par M. L. Benion, de Marianne, fille de messire Jean de Charon et de dame Marie Du Vigier, demeurant à Thairé. Parrain : messire Élie de Charon de Salles, seigneur de Laubouinière, demeurant en sa maison du Bois, paroisse de Saint-Laurent; marraine : Marianne Du Vigier, demeurant à Bordeaux. — 4 juin, mariage de messire Jean Des Montils, chevalier, seigneur de Lossandière, et Coup-de-Vague, âgé de 28 ans, demeurant en son château de Coup-de-Vague, en Aunis, fils de feu messire Jean Des Montis, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Magdeleine Brisson; avec demoiselle Suzanne Papin, âgée de 19 ans, fille de David Papin, écuyer, seigneur du Rozé, et y demeurant, paroisse de Thairé, et de demoiselle Gabrielle Genty. Témoins : Claude Huet, écuyer, demeurant à la Rochelle, cousin de l'époux; Pierre Morteau, sieur de la Girardière, demeurant à la Rochelle; David Papin, écuyer, seigneur du Rozé, père de l'épouse, et Charles Papin, écuyer, sieur du Pontreau, son frère. — 23 juillet, baptême de Jean, fils de Pierre Gaury et de Marie Chaigne. Parrain : maître Jean de Charon, écuyer, seigneur de la Gravelle et des Heuris; marraine : Marie Du Vigier, son épouse, etc.

E. 116. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1768-1776. — Baptêmes et mariages des protestants habitant les villages de la banlieue de la Rochelle, qui sont de l'Église Réformée de ladite ville. — 1er avril 1768, baptême, par M. Gaches, pasteur à la Rochelle, de Renée, fille d'Abraham Bourdin, et de Louise-Suzanne Monet,

demeurant à Ciré. Parrain : Henri Bourdin ; marraine : Renée Monet, demeurant à Bourgneuf. — 13 octobre 1771, baptême par M. Martin, de Jean-Jacques-Charles, fils de Pierre Bergeron, marchand à Marsilly, et de Marthe Bassot. Parrain : Jean-Jacques-Charles Buteau fils ; marraine : Victoire Andebert. Témoins : Jean Babut, raffineur ; Clément-Martial de Tandebaratz. — 29 août 1773, baptême, par M. Gleize, de Françoise-Marguerite, fille de Pierre Savarit et d'Anne Bizier, de Nieul. Parrain : François-Gabriel Admyrauld fils ; marraine : Louise-Marguerite Admyrauld, de la Rochelle. — 7 novembre 1773, baptême de Marie-Anne, fille de Jean Chabot, laboureur, et de Françoise Barbotin, de Thairé. Parrain : Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné ; marraine : Marie-Anne-Elisabeth Demissy, épouse dudit sieur Meschinet de Richemond. Témoins : Jean Tessier et François-Elie Chamois, ancien du consistoire de l'église de la Rochelle. — 7 juin 1774, baptême de Jacques-Charles, fils de Jacques-Louis-Paul Bonneau Des Gardes, veuf de Catherine Charlotte Loyau et de Marie-Esther Wederstrand, demeurant à la Rochelle, paroisse Notre-Dame. Parrain : Charles-Abraham Wederstrand, au Pérou, représenté par Jacques Garesché, de Nieul ; marraine : Marie-Elisabeth Robert, veuve Wederstrand, sa grand'mère, etc.

E. 117. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1777-1784. — Baptêmes, mariages des Réformés habitant la campagne de la province d'Aunis. — 21 janvier 1777, baptême, par Bétrine, pasteur, de Louis-Nicolas, fils de Louis Rhimbert, laboureur, et de Marie Coyeaux, de la paroisse de Thairé. Parrain : Nicolas Barbotin, laboureur à bras ; et marraine : Suzanne Sillon, fille de Charles Sillon, habitant la paroisse de Marcilly, en présence de Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, et Gabriel Dussous. — 19 avril 1777, mariage de Pierre Bonnifleau, domestique de la maison de Beaulieu, de l'avis du sieur Paul Fleuriau, négociant à la Rochelle, avec Magdeleine Charrier, domestique audit Beaulieu, du consentement de sa mère Jeanne Sulguet, veuve François Charrier, représenté par François-Gabriel Admyrauld, négociant. — 3 août 1778, baptême par M. Bétrine, de Marie-Anne-Henriette, fille de Louis Rimbert, laboureur, et de Marie Coyeaux, habitants du bourg de Thairé. Parrain : Moïse-Jérémie de Tandebaratz, fils du sieur Clément-Martial de Tandebaratz, négociant ; marraines : Marie-Anne-Elisabeth Meschinet de Richemond, née Demissy, et demoiselle Marie-Anne-Elisabeth-Henriette Meschinet de Richemond. Témoins : Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, et Jacques Portron. — 20 août 1778, baptême, par Bétrine, de Pierre-Gabriel, fils d'Auguste Coyeaux, laboureur à bras, et de Marie Guyonneau, habitant Nieul. Parrain : Jean-Pierre Langlais, négociant ; marraine : demoiselle Suzanne Chaulet, fille de veuve dame Chaulet, née Latouche. Témoins : Jean-Paul-Louis Bonneau Des Gardes, ancien capitaine d'infanterie, et Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant. — 27 février 1779, mariage de Daniel Dussou, laboureur à bras, fils de Jean-Gabriel Dussou, fermier de la métairie de la Grande-Aiguille, et de feue Marguerite Carré ; avec Jeanne Chabot, journalière, fille de feu Jean Chabot, et de Jeanne Rimbert. Témoins : le père, la marâtre, les frères et sœurs du futur, le frère, la tante, la nièce et les cousins de la future ; fait en présence de Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, de Meschinet, petit-fils, et d'Henriette de Richemond, née Boué, etc.

Le registre est signé « Bétrine, Pr... de l'Eg... Prot... de la Rochelle. »

E. 118. (Liasse). — 15 cahiers cousus ensemble ; 300 feuillets, papier.

1669-1684. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de Marans. — 22 décembre 1669, baptême de Jacques, fils de Jacques Gillois, demeurant au marais de Mourcilles, et de Suzanne Bertonneau. Parrain : Pierre Gillois, marchand ; marraine : Marie Gauvaing, femme de François Gillois. — 19 janvier 1670, mariage de Claude Huet, écuyer, fils de feu Claude Huet, écuyer, et de Marguerite Peaud, sa veuve, avec Judith Franchard, fille de feu Philippe Franchard, marchand, sieur de Vendosme, et d'Esther d'Aguens. Témoins : Isaac et Amateur Huet, écuyers, oncles de l'époux, d'Aguens, mère de l'épouse, Philippe Franchard, sieur de Vendosme, frère de l'épouse. — 18 septembre 1672, sépulture de Marie Franchard de Labriant. Témoins : Moïse de Voulon, écuyer, sieur de Poisneuf et Michel Franchard. — 13 novembre 1672, mariage de Jacques Huillard, sieur de Beaulieu, assesseur de Charon, y demeurant, avec Judith Desbordes. Témoins : noble homme Jean Querquy, sieur de Challay, avocat en parlement, demeurant à Chantonay, cousin germain du proparlé, et Pierre Fleury, sieur des Sabonnières, demeurant à la Chasteigneray, son cousin issu de germains ; Pierre Desbordes, marchand, frère de la proparlée, et maître Vincent Desbordes, procureur au comté de Benon, son oncle. — 22 avril 1674, mariage de Jean Franchard, fils de Rocq Franchard et de Jeanne Daguenet, avec Marie Franchard, fille de feu Moïse Franchard et de Marie Esprinchard. Témoins : Pierre Franchard et Moïse de Voulon, écuyer, sieur de Poyneuf, frère et cousin du proparlé ; Jacques Esprinchard, oncle de la proparlée, et Jean Prou.

son cousin germain. — 30 juillet 1678, mariage de Jean Gauvain avec Marie Boursaud. Témoins : Pierre Gauvain et Henry Masson, du côté du futur; Pierre Pougnet et Jean Boudinet, du côté de la future. — 3 février 1679, mariage, par M. Prioleau, de Louis de Pellard, écuyer, sieur de la Mothe, fils de feu Jean de Pellard, écuyer, sieur de la Graisonnière et de demoiselle Marguerite Marconnay; avec Marie Franchard, fille de feu honorable homme Philippe Franchard, sieur de Vandosme et de demoiselle Esther Dagenet. Témoins : messire Louis Prévost, seigneur de Jagemont, son cousin, et messire Louis de La Barre, seigneur du Bois de Leyzet, son neveu, Philippe Franchard, sieur de Vandosme, et Pierre Draud, écuyer, sieur de la Roche, frère et beau-frère de la mariée. — 21 novembre 1683, baptême par maître Amian, de Jean, fils de Simon Pinson et de Magdeleine Rutaud. Parrain : Jean Girault, écuyer, sieur de la Couture ; marraine : Marie Franchard. — 5 mars 1684, baptême par M. Amiand, de Jean, fils de Simon Thibaut et d'Elisabeth Des Loges. Parrain : Jean Girault, écuyer, sieur de la Couture; marraine : demoiselle Renée de Voullan. — (Signé) Jean Girault. — Renée de Voullan, etc.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés, Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés, Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

Évêché de Saintes.

G. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1585-1782. — Déclaration rendue à Mgr l'évêque et à Messieurs du bureau du diocèse de Saintes, par madame Marie-Magdelaine Baudéan de Parabère, abbesse de Notre-Dame, hors les murs de la ville de Saintes, relativement aux revenus de ladite abbaye, qui s'élèvent net à 29,177 livres 11 sols, auxquels il faut ajouter le revenu net du prieuré de Pont-l'Abbé, soit : 4,376 livres. — État des anciens créanciers du clergé du diocèse de Saintes. — « Faits particuliers et constants qui démontrent la noirceur de la cabale formée contre Mgr l'évêque de Saintes, dans la vue de le discréditer dans son diocèse, et de troubler la paix qu'il avait eu le bonheur d'y conserver jusqu'à présent », à l'occasion de l'exécution de l'arrêt du parlement de Bordeaux contre les Jésuites, qui avait été confiée au sieur de Bonnemie, président ; mademoiselle Des Barbalières « dévote des jésuites et pensionnaire à l'hôpital » a été accusée d'avoir, à l'instigation de P. Valois, son confesseur « tenu des propos téméraires et injurieux à la personne du Roy... Les Religionnaires triomphent de voir un confesseur confondu dans une même accusation avec sa pénitente, et regardé comme capable de luy inspirer des sentimens de révolte et de mépris contre la personne du Roy... Quel bien Monseigneur de Saintes peut-il faire, à l'avenir, dans son diocèse... s'il est privé du secours des jésuites, qui luy étoient fort soumis et travailloient utilement sous ses ordres ? » — Comptes présentés par Jehan Breau, des deniers employés à la réparation de l'église Saint-Pierre de Saintes, suivis des marchés passés par R. P. messire Nicolas Le Cornu, évêque de Saintes. — Constitution de 500 livres de rente par Ysambert de La Bucaille, écuyer, sieur de la Prairie, conseiller du Roi et contrôleur général et provincial des décimes de la Généralité de Rouen, demeurant à Paris, sur haute et puissante dame Marie-Charlotte de Balsac, dame de Bassompierre, avec les quittances de 250 livres payées par messire Louis de Bassompierre, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Saintes, et abbé de Saint-Georges et de 4,474 livres pour le rachat du principal des 250 livres de rentes restantes, par ledit évêque de Saintes à madame veuve de Vermont. — « Estat présent des rentes dues par le clergé de Saintes, et leurs échéances pour les payer à l'avenir. » — Ordonnances du roi Louis XIV et extraits de l'état et département arrêtés en l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, taxant le diocèse de Saintes pour sa part de l'imposition à la somme de 50,277 livres 19 sols

4 derniers. — Comptes des recettes et dépenses faites par MM. Couet de Montbayeux, avocat au conseil, et l'abbé de Getté, grand archidiacre de la cathédrale de Saintes, chargés des affaires du clergé. — Correspondance entre MM. Duperrieu, procureur, Méneau et de Bourdeilles, syndics du clergé de Saintes, concernant les finances du clergé. — Procès entre M. de Bourdeilles, syndic du clergé de Saintes et Magdelaine-Renée Fleurimon, veuve d'Uriel Mathé, son fils, et Pierre Brunet, procureur au présidial de Saintes, comme mari d'Eustelle Mathé, au sujet de rentes au capital de 8,000 livres, constituées par le clergé, au profit du sieur Fleurimon. — Rachat de rentes des dames religieuses de Notre-Dame par Messieurs du clergé de Saintonge. — Etat général des restes à recouvrer sur les décimes ordinaires et autres impositions du diocèse de Saintes. — Procès-verbal estimatif des réparations à faire au palais épiscopal de Saintes et à ses dépendances, dressé par les experts requis par Mgr de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, et le chapitre de la cathédrale de cette ville.

G. 2. Registre. — In-folio, 150 feuillets, papier (imprimé).

1699. — « Requeste au Roy et à nos Seigneurs les commissaires nommez par Sa Majesté pour la primatie de Lyon, pour messire Claude de Saint-George, conseiller du Roy, en ses conseils, archevêque-comte de Lyon, primat des Gaules, demandeurs aux fins de la requeste insérée dans l'arrest du conseil, du 27 septembre 1697, évoquée à la personne de Sa Majesté, par arrest du 26 novembre suivant, contre messire Jacques-Nicolas Colbert, aussi conseiller du Roy en ses conseils, archevêque de Rouen, défendeur » par M. Camus de Pontcarré, rapporteur. Cette requête est accompagnée des principaux titres produits dans l'instance par Mgr l'archevêque de Lyon : Bulles des papes Urbain II, Pascal II, Calixte II, Célestin II, Adrien IV, Alexandre III, Martin V et Paul II, confirmant la primatie de Lyon contre l'archevêque de Rouen et privant ce prélat de l'usage du *pallium* et de l'obéissance de ses suffragants, s'il n'obéit au primat de Lyon dans un mois du jour qu'il aura connaissance de la décision du concile; qualifiant l'archevêque de Lyon, primat des provinces lyonnaises; déclarant que cette primatie est établie *antiquitus*. — Procédures faites par Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, sur la postulation de Louis de Harcour; — Requête du chapitre de Rouen, par laquelle il demande à l'archevêque de Lyon qu'il confirme la postulation de Louis de Harcour, et qu'il lui confère l'archevêché de Rouen. — Ordonnances de l'archevêque de Lyon, en conséquence de ladite requête. — L'archevêque de Lyon admet la postulation de Louis de Harcour, le dispense de l'âge, et lui confère l'archevêché de Rouen. — Procès-verbal de la cérémonie faite lorsque l'archevêque de Lyon, en qualité de primat de Normandie, donna le *pallium* à l'archevêque de Rouen, en présence des pères du Concile de Bâle. — Lettre de Louis XI, alors dauphin, écrite par l'ordre de Charles VII, son père, à l'évêque d'Autun, administrateur de Lyon, le siége vacant, pour la confirmation de l'élection de Jean Gonant, comme abbé de Saint-Michel, monastère adjoint à la couronne de France. — « Sentence du cardinal Capranica, produite par M. l'archevêque de Rouen, pour établir son indépendance prétendue : titre vicieux, informe et plein de nullitéz. » — Bulle de Paul II, par laquelle il fait donner copie du projet d'une bulle qui avait été dressé sous Calixte III, mais qui n'avait été expédié ni mis en plomb, et que M. l'archevêque de Rouen produit pourtant comme une véritable bulle. (*De registro ipso de verbo ad verbum transcribi et ad ipsius Guillelmi episcopi supplicationis instantiam præsentibus annotari fecimus*). — Copie de la fausse fulmination de la prétendue bulle de Calixte III, que M. l'archevêque de Rouen n'a osé produire. — Autre bulle de Paul II par laquelle il fait donner copie du projet d'une autre bulle qui avait été dressé sous Calixte III, sans avoir été mis en plomb, et dont M. l'archevêque de Rouen a parlé dans sa requête, sans oser le produire. — Lettres patentes du roi Charles VII, du 24 août 1461, qui cassent les procédures faites à Rome, sous le nom du procureur fiscal du pape, et qui sont insérées parmi les preuves des libertés de l'église gallicane. (Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale.)

G. 3. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1724-1790. — Pouillé de la ville et paroisse de Saint-Jean-d'Angély. — Principaux bénéficiers : Mgr l'évêque de Limoges, abbé de Saint-Jean-d'Angély, seigneur haut justicier. — Le curé, religieux bénédictin. — Les bénédictins. — L'hôpital de Saint-Louis. — Le curé d'Annezay. — Le curé et la fabrique d'Asnuré. — Les bénédictins des Châtelliers. — Le curé et la fabrique du Douhet. — Le chapitre de Taillebourg. — Table alphabétique des noms de lieux.

G. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1679-1723. — Arrêts du Conseil d'État concernant la « défense faite à tous les seigneurs haut-justiciers, soit catholiques, soit de la R. P. R. d'établir dans leurs terres des officiers autres que des catholiques, à peine de 4,000 li-

vres d'amende, dépens, dommages et intérêts ; » — accordant aux bénéficiers un délai d'une année pour fournir aux Chambres des comptes les déclarations du temporel de leurs bénéfices et un délai de trois mois, pour rendre foi et hommage pour les fiefs relevant de Sa Majesté ; — portant suppression d'un écrit intitulé : « *Lettres des illustrissimes et révérendissimes François Coillebot, ancien évêque de Tournay : Jean-Baptiste de Verthamont, évêque de Pamiers : Jean Soanen, évêque de Senès ; Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier ; Pierre de Langle, évêque de Boulogne ; Charles de Caylus, évêque d'Auxerre ; Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon, au Roy, au sujet de l'arrest du Conseil d'État de Sa Majesté du 19 avril 1722, contre la lettre des susdits prélats à N. S. P. le Pape Innocent III, au sujet de la bulle Unigenitus en date du mois de juillet 1722.* » — Lettres-patentes et déclarations du Roi réglementant la forme des déclarations que les ecclésiastiques et gens de main-morte sont obligés de fournir à la Chambre des comptes pour leur temporel. — Arrêts du Conseil d'État portant suppression du discours en forme de réquisitoire fait par un avocat général au parlement de Provence sur les actes de l'assemblée du clergé ; — permettant aux curés et autres faisant fonctions curiales du diocèse de Saintes, d'acquérir les offices de greffiers, conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, à l'exception du pays abonné. — Arrêt de la Cour du parlement de Bordeaux, portant suppression d'un décret de l'inquisition de Rome du 13 avril 1763 qui condamnait une ordonnance et instruction pastorale de Mgr l'évêque de Soissons, au sujet des assertions extraites par le parlement des livres, thèses, cahiers composés, publiés et dictés par « les ci-devant soi-disant Jésuites. » — Lettre des abbés de Premeaux et de Brancas, agents généraux du clergé de France, demandant au nom de S. A. S. Mgr le duc de Bourgogne des éclaircissements sur les engagements contractés par le diocèse de Saintes. — Extraits des avis et observations donnés par l'assemblée générale du clergé de France, sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par MMgrs les archevêques, évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers, par les communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe et généralement par tous les contribuables aux impositions du clergé, payant ou non décimes des biens et revenus fixes et casuels dépendant de leurs bénéfices ou de leurs communautés. — Bail à ferme de la terre de Cosse, paroisse de Marans (d'Aligre) au sieur Pierre Lalère et Marie Mingault, son épouse, par maître Charles-Louis Gabet, avocat au siége présidial de la Rochelle, faisant pour Jean-Charles de Coucy, évêque de la Rochelle, aumônier de la Reine et abbé commendataire de l'abbaye royale d'Igny, demeurant à Paris. — Testament de Léon de Beaumont, évêque et seigneur de Saintes, au profit de messire Jean de Beaumont, capitaine de cavalerie, son petit-neveu, messire d'Echillais, son neveu, Elisabeth-Thérèse de Beaumont, veuve de messire Gaston de Viauld, chevalier, seigneur d'Aigne, sa sœur, l'hôpital général Saint-Louis et le séminaire de Saintes, les sœurs de la charité de ladite ville et nommant exécuteurs testamentaires messire Jean-Pierre Besly, prêtre supérieur du séminaire et Michel Perreau, avocat en la Cour, et juge de la temporalité de l'évêché.

Évêché de la Rochelle.

G. 5. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 3 cachets armoriés; 1 plan.

1663-1786. — Cathédrale de la Rochelle. — Arrentement d'une place dépendante de l'ancienne église Saint-Barthelémy par le curé et les « fabriqueurs » de ladite église, Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, conseiller du Roi au siége présidial, Clément Chavigneau, conseiller du Roi en l'Élection et René Pintault, procureur au présidial, à Jean Ancien, maître menuisier et sculpteur. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant à l'intendant Begon de procéder à la liquidation du remboursement des maisons qu'il faudra démolir pour l'emplacement de la cathédrale située dans le milieu de la ville de la Rochelle, dans la péninsule comprise entre les rues Dompierre, Gargouïlhau, le palais épiscopal et le séminaire ; — que le plan dressé par le sieur Gabriel sera exécuté, selon sa forme et teneur, et faisant don à cet effet d'une somme de 100,000 livres ; — permettant au sieur évêque et aux doyens, chanoines et chapitre de son église de faire procéder à la construction de la nouvelle cathédrale conformément au plan dressé, « d'autant plus nécessaire que l'évêché de Maillezais a été transféré à la Rochelle qui fut longtemps le boulevard des Protestants. » — Requête présentée à l'intendant Barentin par les sieurs Ambroise Epinay, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Barthelémy ; Ignace Cadoret de Beaupréau, conseiller au présidial ; Jean Boutiron, avocat ; Louis Chabot, receveur au bureau des cuirs, tous marguilliers, concernant le logement du sacristain. — Procès-verbal et consultation de MM. Soufflot, Perrinet, Gendrier, Mauduit et Ducret, architectes sur les constructions de la cathédrale. — Ordonnance de l'intendant Senac de Meilhan qui accepte la soumission faite par les sieurs Etienne Bouffard, André Comairas et Christophe De-

lhomme, et les subroge au feu sieur Boufin pour la construction, suivant les plans et devis de Gabriel.— Lettres adressées à l'Intendant par François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, pour réclamer le prompt achèvement des travaux interrompus depuis plus de vingt ans; — minutes de la correspondance de l'Intendant avec l'évêque et les ministres, comte de Saint-Florentin, Amelot, Bertin, etc., au sujet des observations du chapitre sur la pose du chœur dans la nef « qui ne pourront être écoutées qu'autant qu'elles seront appuyées du vœu de l'évêque et présentées par lui comme chef de cette compagnie.» — Plans : du mur de chevet de l'église de Saint-Barthélemy, — de la petite maison du sacristain par derrière, — des corridors communiquant aux sacristies du chapitre et de la paroisse, — de toutes les servitudes qui sont entre ledit mur et celui qui ferme provisoirement la nouvelle église cathédrale dans cette partie, — du mur du deuxième pilier du chœur de cette nouvelle église, lequel limite cette première adjudication, conformément au plan et devis de M. Gabriel, confirmé par arrêt du Conseil d'Etat. — Inventaire des pièces jointes au mémoire de la fabrique de la paroisse Saint-Barthélemy, relatif à ladite construction.—Assignation donnée par Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, aux RR . PP. Augustins pour la célébration de l'office canonial dans leur église. — Nomination des sieurs Delavault-Martin, président; Béraudin, lieutenant général; Griffon, lieutenant criminel, de Bonnemort, Richard Desherbiers, Depont Des Granges, trésoriers de France; Pascaud, maire; Bigoteau, président de l'Élection; Godeville, Douat et Dupetitval aîné, gentilshommes; Rochard et Vaslin, avocats, pour commissaires de la paroisse Saint-Barthelémy. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, ferrures et vitraux, de peintures, etc., pour la construction de la cathédrale par Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ces devis mentionnent le projet d'élever deux tours de chaque côté du portail principal.

G. 6. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1711-1781. — Adjudications : de la démolition des maisons situées sur l'emplacement destiné pour la cathédrale, — des travaux de construction suivant les plans de M. Gabriel, inspecteur général des bâtiments du Roi et premier architecte de Sa Majesté. — Arrêts du Conseil d'Etat : homologuant l'acte de subrogation passé par le sieur Senac de Meilhan, intendant, en présence et du consentement des députés du chapitre de la cathédrale, et des sieurs Etienne Bouffard, André Comaras, et Christophe de Lomme (Delhomme), entrepreneurs pour la reprise et continuation de la construction de la cathédrale; — attribuant à l'intendant toute juridiction et connaissance des diverses demandes, fins et conclusions présentées par les adjudicataires, les ingénieurs et le chapitre; — rejetant la requête présentée par le chapitre qui se plaint de la clôture en maçonnerie de la porte d'entrée de l'église et du déplacement de l'autel, du sanctuaire et du chœur; — ordonnant que la nef de la cathédrale sera consacrée jusqu'après l'entière construction de l'édifice, à la célébration de l'office canonial, et que la paroisse Saint-Barthelémy sera transférée dans la portion de la cathédrale qui sera indiquée par le sieur évêque de la Rochelle; — comptes et toisés des travaux. — Correspondance entre les intendants de la Rochelle, les sieurs Souzy, chanoine syndical, Gabriel, architecte, les ministres comte de Muy, duc de La Vrillière, Bertin et Amelot, etc., concernant « l'utilité de la construction d'une paroisse décorée d'un chapitre dans la ville de la Rochelle, où il y a un très-grand nombre d'huguenots, » et la contribution du gouvernement à cette entreprise, etc.

G. 7. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1634-1782. — Procès-verbaux des assemblées des évêques de la province et députés du clergé présidées par très-illustre et très-vénérable père en Dieu messire Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine à laquelle assistaient très-illustres et très-révérends Pères en Dieu, messire Emery de Bragelongne, évêque, seigneur et baron de Luçon; Henry de Bétune, évêque, seigneur et baron de Maillezais; Jaques Raoul, évêque et seigneur de Saintes; Gratien de Boucaud, chanoine de Bordeaux, député du diocèse, et les députés de Poitiers, Saintes, Périgueux, Angoulême, Agen, Condom, etc.; messire Armand Bazin de Besons, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, conseiller du Roi en tous ses conseils; Mgr François-Élie de Voyer de Paulmy Dargenson, archevêque de Bordeaux; messire François-Honoré de Malliban, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine; Louis-Jacques d'Audibert de Lussan; Ferdinand-Maximilien Mériadec, prince de Rohan et Jérôme-Marie Champion de Cicé, etc. — L'objet de ces assemblées a été la régularisation des pouvoirs de chacun des députés provinciaux; l'élection des députés à l'assemblée générale du clergé de France «pourveus d'un plein pouvoir, pour ne traiter que des affaires qui leur seront proposées de la part de Sa Majesté des frais communs et de la taxe des députés, » les députés du premier ordre (archevêques et évêques) revêtus de leurs ro-

chets et camails, et les députés du second ordre en soutanes, manteaux longs et bonnés carrés. — Les taxes ont été fixées à 24 livres par jour pour les frais de voyage et de séjour des évêques, et 15 livres par jour pour les députés du second ordre, sommes qui seront payées par les receveurs des décimes du diocèse sur leur attestation et déclaration du temps de leur voyage et de leur séjour.

G. 8. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1727-1774. — Correspondance entre M. de Combes, agent général du clergé de la Rochelle, à Paris, Mgr de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, l'abbé Chalmette, archidiacre et official, le chapitre et les officiers du Corps de Ville, concernant : la liquidation de la finance des charges de l'économat; — l'envoi de l'arrêt et des lettres patentes qui suppriment les offices de notaires apostoliques;—l'acquit des dettes du clergé envers l'archevêque de Rouen pour les anciens économats de l'abbaye de l'Absie;—le règlement des comptes avec le bureau du clergé, d'après la révision de M. Bourgnac et celui des frais de procédures contre l'ordre de Malte; — les déclarations des revenus des bénéficiers du diocèse; — l'envoi de deux paires de lunettes à M. Chalmette, official et archidiacre, et d'une paire de gants à M. Bataille; — le troisième mémoire sur les projets des jansénistes; — une lettre de M. d'Embrun et un paquet de madame la comtesse de Brancas pour M. l'évêque; — le mauvais effet produit par le mandement du cardinal de Noailles « tandis qu'on donne des approbations aux réfractaires, comme ci-devant; » — l'envoi d'une nouvelle instruction pastorale du cardinal de Bissy; — d'un troisième mémoire sur les projets des jansénistes, et de l'*histoire du Japon* en 2 tomes in-4°, au prix de 9 livres; — l'envoi à Rome de l'acte de rétractation de l'instruction pastorale du cardinal de Noailles et de sa soumission à la constitution; — l'état des pièces demandées au trésor du Roi pour consommer le remboursement des offices d'économat séquestrés dans le diocèse de la Rochelle; — la nomination de l'abbé de Crussol à l'évêché de la Rochelle et les honneurs funèbres à rendre à la mémoire du maréchal de Senneterre (*alias*, Senecterre), etc.

G. 9. (Liasse.) — 16 pièces, papier (texte latin).

1776-1789. — Monitoire de J.-M. Delord, official, au nom de G. de Chasteigner de La Chasteigneraye, comte de Lyon, évêque de Saintes, au sujet d'un vol de bijoux, d'argent, billets au porteur, linge de table et d'une cassette contenant 60,000 livres en or, commis au château du feu marquis de Saint-Simon, ledit monitoire publié à la requête de messire Claude-Anne, comte de Saint-Simon, grand d'Espagne de première classe, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Touraine et de ses cohéritiers. — Lettres de prêtrise, signées et scellées aux armes de François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle et Pierre-Louis de La Rochefoucauld, Germain de Chasteigner de La Chasteigneraye, évêques de Saintes, concédées à maître Jean Barraud et à maître Joseph Brudieu, etc.

G. 10. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1784-1790. — Revenus de la paroisse de Saint-Jean du Perrot de la Rochelle. — Adjudication du loyer des bancs de l'église, par les marguilliers aux familles Camus, Basset, de Baussay, etc. — État des revenus fixes de la fabrique, bancs et rentes : 1582 livres. — Casuel, année commune, 520 livres. — Total : 2102 livres. — Comptes rendus des recettes et dépenses, par Louis Roquet, ci-devant trésorier receveur de la fabrique de la ci-devant paroisse Saint-Jean du Pérot, aux marguilliers de Saint-Barthélemy, etc.

G. 11. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1662-1787. — Département, entre tous les bénéficiers, de la somme de 38,270 livres 12 sols, imposée sur le clergé du diocèse de Saintes, déduction faite de celle de 4,865 livres 11 deniers, payée par le clergé du diocèse de la Rochelle, pour les bénéfices distraits du diocèse de Saintes, lors de l'érection de celui de la Rochelle.— Comparaison des décimes ecclésiastiques avec les vingtièmes laïcs, afin de montrer que le clergé paye plus que les laïques et que, s'il était assujetti aux vingtièmes, il payerait moins.

G. 12. (Registre.) — In folio, 100 feuillets, papier.

1738-1772. — Procès-verbaux des séances de la chambre ecclésiastique réunie sous la présidence de M. de Hillerin, doyen du chapitre, député général de Mgr l'évêque, en présence de M. Jaillot, curé de Saint-Sauveur de la Rochelle, député d'Aunis, de l'archidiacre de la Rochelle, des députés du chapitre, etc. — Arrêts de ladite chambre concernant : le payement à 2 0/0 de la rente et des arrérages dus à la dame veuve Léger. — L'habillement

du sieur Giraudeau, diacre détenu à l'hôpital général ; — l'impression par le sieur Coignard du *nouveau Bréviaire de Paris*, du *propre des Saints* et d'un *nouveau Missel pour le diocèse*, d'un *diurnal*, des *psautiers*, *antiphonaires* et *graduels ;* — les requêtes de plusieurs curés de campagne à l'effet d'être exemptés des décimes à cause de la pauvreté de leurs paroisses ; — l'examen des requêtes de différents bénéficiers, tendant à demander des diminutions de taxes et d'impositions;—la rente constituée au profit de Mgr l'évêque à l'occasion de la fondation des petites écoles à l'Hermenaud ; — la nomination de M. Bonhomme, chantre de l'église cathédrale de la Rochelle en remplacement de M. d'Arger, chanoine, et de M. l'abbé de Menou, député pour le doyenné de Bressuire, vicaire général, en remplacement de M. Milan. — L'examen des requêtes en dégrèvement d'impôts présentées par les prieurs de Sainte-Eulalie de Benet, de Secondigny ; l'abbaye d'Oirvault, les aumôneries de Saint-Loup, Saint-Julien, et les dames de l'Union chrétienne de Fontenay-le-comte, — les nominations de l'abbé de Gennes comme député général ; Arcère, prêtre, supérieur de la maison de l'Oratoire de la Rochelle, comme député de l'archiprêtré d'Ardin ; lesquels ont été sur le champ admis en ladite qualité, après avoir prêté le serment ordinaire, en mettant la main *ad pectus ;* — du sieur Pierre-Melchisedech Gaudineau, comme notaire apostolique à Fontenay-le-Comte, etc.

G. 13. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1759-1763. — Requêtes en dégrèvement d'impôts présentées à la chambre ecclésiastique par : le curé de Lalen ; — Pierre Veyssière, religieux feuillant ; — les chanoines du chapitre de Saint-Martial de Limoges, seigneurs spirituels et temporels du prieuré, terre et seigneurie de Saint-Pierre d'Anais et Vérine ; — messire de Bar, ancien aumônier de feue S. A. R. madame la duchesse d'Orléans et prieur de Saint-Etienne d'Ars en Ré ; — dom Léon-Claude Jourdain de Villiers, religieux profès de l'abbaye de l'Absie en Gâtine ; — dom Joseph Matillard, prêtre religieux de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoist, etc. — Correspondance entre l'abbé de Juigné, agent général du clergé de France, l'abbé Le Redde, chanoine syndic du clergé du diocèse de la Rochelle, concernant la supplique des correcteur et religieux Minimes du couvent, prieuré et hôpital de Saint-Gilles de Surgères, relative à une diminution de taxe, etc.

G. 14. Registre. — In folio, 80 feuillets, papier.

1761-1790. — « Livre des recettes et dépenses des confrairies des cinq paroisses de la Rochelle. » — Inventaire des titres justificatifs des rentes qui leurs sont dues. Principaux débiteurs : demoiselle Françoise Monnereau, veuve du sieur André Bernon, veuve Liége, Gabriel Manigaud, Bouscasse, Judith Gargouillaud veuve Thévenyn, Guillemot, Des Réaux, Raboteau, de La Faille, etc. — Ordonnances de M. de Villemontée, intendant de la Rochelle, qui adjuge aux prêtres de l'Oratoire et aux curés des paroisses toutes les rentes et revenus qui dépendaient desdites confréries. — Commission de notaire apostolique donnée par Mgr Augustin Roch de Menou, évêque de la Rochelle à Joseph Crassous de Médeuil, notaire royal et procureur au présidial, par suite du décès du sieur Decomps. — Comptes particuliers et généraux de recettes et dépenses. — Répertoire.)

G. 15. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1764-1789. — Quittances des payements faits par maître Crassous de Médeuil, à la décharge des confréries avec les commissaires de l'évêque, signées A.-R. de Menou, évêque de la Rochelle, de Maussac, de Roussy de Caseneuve, etc, vicaires généraux.

G. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1776-1788. — Paroisses d'Aigre, d'Amilly, d'Anais d'Annepont, d'Archiac, d'Auriolle et d'Avy. — Ordonnances des intendants de la Rochelle, prescrivant de communiquer aux habitants, dûment convoqués et assemblés par leurs syndics, la requête du curé et des marguilliers, qui demandent qu'il soit fait des réparations au clocher, à l'église, au presbytère, et une clôture au cimetière, et qu'il soit dressé un devis estimatif des travaux urgents. — Arrêts du Conseil d'État autorisant l'adjudication des travaux conformément au devis. — Répartition entre les seigneurs décimateurs et les habitants, du coût desdites réparations, etc.

G. 17. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1771-1789. — Paroisses de Ragnizeaux, Ballans, Barbezieux, Barret, Bassac, Berneuil, Bourg-Charente, Bréville et Brives. — Ordonnances de l'intendant de la Rochelle, prescrivant la tenue d'une assemblée des paroissiens pour aviser aux travaux à faire à l'église. — Procès-verbaux, visite et devis des travaux à exécuter aux églises et presbytère et à la clôture des cimetières, etc.

G. 18. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1771-1789. — Paroisses de Chaillevette, Challaux, Challignac, la Clotte, Condéon, Corme-Écluse et Crouin. —Requêtes des curés, délibérations des habitants, présidés par le syndic, ordonnances des intendants de la Rochelle, devis et procès-verbaux des travaux, correspondance de l'intendant avec les subdélégués concernant les réparations à faire aux églises et aux presbytères. — Acte d'amortissement du terrain où doit être reconstruit l'église de Chaillevette, par messire René-François d'Aiguière, chevalier, seigneur de la Roche Breuillet et de la Cour, coseigneur haut justicier et décimateur de la paroisse de Chaillevette, ancien major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, ancien major de la noblesse, lieutenant de NN. SS. les maréchaux de France à Saintes, y demeurant, en son hôtel, rue Saint-Maur. — Suppliques adressées à l'intendant par Henry de Bertinault, chevalier, baron de Saint-Seurin, seigneur de Banchereau, des châtellenies de Reteau, Chaillevette, Beauregard et autres lieux, se plaignant que le projet de translation de l'église paroissiale de Chaillevette, dans un autre domaine, le privera des droits honorifiques qui lui sont dus, en sa qualité de seigneur haut justicier dudit lieu, et proposant la réparation de l'ancienne église. — Réponse du curé de Chaillevette, qui prétend que M. de Saint-Seurin doit faire le sacrifice de ses droits honorifiques; que la réparation de l'ancienne église sera plus coûteuse que sa reconstruction sur un autre terrain, et que, d'ailleurs, cette réparation nécessiterait l'exhumation d'une partie des cadavres du cimetière, ce qui infecterait l'air, etc.

G. 19. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 1 plan.

1617-1789. — Paroisses de Dompierre, Écoyeux, Esnandes, les Essarts, la Garde et Hiers. — Requêtes des curés, marguilliers, syndics et paroissiens, exposant les dégradations de l'église et la nécessité d'y faire de promptes réparations. — Ordonnances de Meulan d'Ablois et de Reverseaux, intendants de la Rochelle, prescrivant de dresser un devis estimatif des travaux à faire, et de procéder à l'adjudication au rabais. — Supplique présentée à l'intendant par la marquise d'Écoyeux, dame dudit lieu, Chateau-Chesnel, Mesnac, Chazotte et autres lieux, dans le but de réclamer contre le taux de l'imposition à laquelle elle a été taxée, bien qu'elle ne possède dans la paroisse que des cens, rentes et agrières.—Réponse des habitants à ladite requête. — Réplique de Marie-Louise de Saint-Matthieu, veuve de messire Louis-Alexandre Frétard d'Écoyeux, vivant lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Ordonnance de M. de Reverseaux, intendant de la Rochelle, modérant la taxe de Mme d'Écoyeux. — Plan de la charpente du clocher de l'église d'Écoyeux. — Transaction portant arrentement des pièces de pré le long de la ceinture des marais de Villedoux aux RR. PP. de l'Oratoire de Jésus, de la Rochelle, seigneurs de Rivedoux, par les fabriqueurs d'Esnandes. — Testament par lequel Jacques Brodu lègue à la fabrique d'Esnandes tous ses biens, domaines et héritages, à la charge d'en laisser l'usufruit à son père Jacques Brodu. — Déclaration par les fabriqueurs d'Esnandes, des redevances dues à messire François-Louis de Brach, écuyer, seigneur d'Esnandes, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et son gouverneur au fort Saint-Pierre de la Martinique. — Baillette d'une pièce de pré, par messire Alexandre-Robert de Montbron, chevalier, seigneur d'Esnandes, Usseau et autres places, aux fabriqueurs d'Esnandes. — Constitution d'une rente annuelle de 50 livres, par les fabriqueurs d'Esnandes, au profit de Marie-Magdelaine Courtin, fille majeure, demeurant à Laleu, pour le remboursement des sommes avancées par elle pour les réparations de l'église. — Bail et adjudication du regain de la fabrique d'Esnandes, au nom de Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis de Châtel-Aillon et des châtellenies de la Salle d'Aytré, et Rude Pierre, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal Pologne, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal au gouvernement de la Rochelle. — Titres de rentes de la fabrique d'Esnandes, suivis d'une table alphabétique des créanciers. — Requête du curé des Essarts, correspondance du subdélégué Gaudriaud avec l'intendant, ordonnances de l'intendant Meulan d'Ablois, concernant les réparations à faire au presbytère de ladite paroisse. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente et réparations à faire à l'église et au cimetière de la paroisse de la Garde, à la charge des habitants. — Supplique des curé, syndic et habitants de la paroisse de Hiers, près Marennes, demandant l'adjudication des travaux à faire à la maison presbytérale, et ordonnances rendues à ce sujet par l'intendant de Reverseaux, etc.

G. 20. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1552-1789. — Paroisses de Laleu, Landes, Loix et Lorignac. — Requêtes présentées au baron de Montyon, intendant de la Rochelle, par les curé, syndic et habitants, pour qu'il soit fait des réparations à l'église et au cimetière de la paroisse. — Ordonnances de l'intendant, prescrivant communication des requêtes aux habitants; procès-verbal

de visite et d'estimation et adjudication des travaux à faire auxdites églises. — Cession par Jehan Godet, laboureur, et Ozanne Bernard, sa femme, à Jacques Rabion, laboureur, demeurant à Laleu, d'une moitié de maison pour les « Compaignons de la Confrairie de Nostre-Dame de service en l'église dudit Laleu. » — Suppliques présentées à l'intendant, par de Méchinet, seigneur de Landes, Pierre Bollon, officier auxiliaire de la marine à Rochefort, et les habitants de Landes, pour les réparations à faire à l'église et au cimetière dudit lieu. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux, prescrivant la visite de l'église et l'adjudication des travaux. — Requête en décharge de taxe présentée par le commandeur des Épaux et de Courrant, pour la partie de seigneurie enclavée dans la seigneurie de Landes. — Réponse à ces prétentions, par Guybert de Landes, seigneur en partie dudit lieu, le syndic et les habitants de Landes. — Ordonnances de l'intendant, de Reverseaux, portant adjudication des travaux à faire aux églises et cimetières de Loix et Lorignac. — Baux à fermes de terres passés par messire Pierre Veillon, prêtre-curé et recteur de la paroisse d'Artz, à Pierre Mellouin, saunier, demeurant aux Portes. — Antipoque de plusieurs pièces de terres sises en la paroisse de Loix, payées au sieur Herbert, curé de Loix, par les sieurs Chabot, Coursier, etc., saumiers à Loix. — Acquit d'antipoque, donné par le sieur Bradley, sieur de Candellay, y demeurant, au curé de Loix. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Loix, pour autoriser le sieur Desmoulins, leur procureur et lieutenant politique, à donner au sieur Bernyer, curé à Loix, un titre nouveau d'obligation de la rente due audit Bernyer, et titre dressé en conséquence. — Titre nouveau du sieur Hude au curé de Loix, pour une rente d'une somme de vendanges. — Entérinement du testament de Marie-Catherine Bœuf, veuve Louis Brisard, par Samuel Boisseau, maître de barque, Simon Couillebaud, etc. Par ce testament la défunte lègue à la fabrique de Loix une rente de 20 livres, etc.

G. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 100 pièces, papier.

1773-1788. — Paroisses de Mauzé, Marans et Marsilly. — Requêtes du curé, du syndic et des habitants de ces trois paroisses à l'intendant de la Rochelle; devis et adjudication des travaux, concernant les réparations à faire aux églises de Mauzé et de Marans, et la refonte de la cloche de l'église de Marennes. — Fermes de métairie dépendant de la cure d'Aligre (Marans), par messire Michel-Pierre-Modeste Pennetreau, prêtre-curé dudit lieu, à Marie-Anne Bonnin, veuve de Jean Gibaud, fermier, etc.

G. 22. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1771-1784. — Paroisses de Mauzé, Merpins, Migron et Montchandé. — Requête du curé de Mauzé à l'intendant de la Rochelle pour obtenir qu'il soit fait au presbytère les réparations nécessaires. — Ordonnances de l'intendant de Meilhan, portant que ladite requête soit communiquée à l'assemblée des habitants de la paroisse, et, sur leur avis favorable, que les travaux soient mis en adjudication. — Projet d'arrêt envoyé au ministre d'Ormesson. — Adjudication des travaux à faire à l'église de la paroisse du Merpins, par Jérémie-Pierre-Eustache Bertrand, écuyer, sieur de Puyraimond, subdélégué de l'intendant. — Procès, au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, entre messire Pierre-François Gaudreau, prêtre-curé de Migron, et dame Marie Lardreau, veuve de feu messire Pierre de Labat, vivant lieutenant général de l'amirauté de Marennes, et héritière de feu maître Eutrope Lardreau, vivant curé de Migron, son frère, et Louis Billiard, meunier, syndic de Migron, au sujet du payement des réparations à faire au presbytère de ladite paroisse. — Ordonnances de l'intendant et minutes de sa correspondance avec les ministres de Fleury et les sieurs de Bonnegens d'Aumont et des Hermittans, concernant les réparations à faire au presbytère de ladite paroisse. — Requête des habitants de Montchandé; ordonnances de l'intendant et devis des travaux de réparations de ladite église et de reconstruction de son presbytère, etc.

G. 23. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1764-1787. — Paroisses de Polignac-sous-Chalais, Pons, Puy-du-Lac et Puyravault. — Devis et adjudication des réparations à faire à l'église et au cimetière de la paroisse de Polignac-sous-Chalais. — Supplique adressée à l'intendant par les habitants de Pons, en Saintonge, signée par Vaurigaud, Brung, Gaury jeune, etc., qui se plaignent de la lenteur des travaux de rétablissement de l'église sur ses anciens fondements. — Procès-verbal de visite de l'église, par Charles-Étienne Grandvoinet, architecte, assisté de maître Sarazin, procureur et syndic, et de messire Henri-Louis Isle de Beauchesne, archiprêtre de Pons. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, etc., à faire pour la construction à neuf de ladite église. — Requêtes présentées à l'intendant, par les sieurs Chevalier de Bernessart, de Saint-Marsault, de Kerlivio, de Saint-Aulaire, chevalier d'Aiguières, Jambu, Gout, Dumorisson, baronne de Lauge, etc., pour obtenir un délai pour l'adjudication des travaux de l'église et un plus mûr examen des ouvrages projetés par les sieurs Faucher de la Ligerie,

Ancelin de Saint-Quentin, de Beauchamps, comte de Montaret, comte de Beaumont, Moré, de Saint-Léger d'Orignac, etc., demandant un retard d'un an dans l'adjudication des travaux pour se pourvoir d'une église à proximité des paroissiens. — Lettres du ministre de Vergennes à l'intendant, concernant l'adjudication des travaux de reconstruction de l'église de Pons, etc. — Supplique adressée à l'intendant par les syndic et habitants de Puyravault pour qu'il leur soit permis de s'assembler, à l'effet de délibérer sur les réparations à faire au clocher de l'église. — Ordonnance de l'intendant, accordant ladite permission. — Délibération des habitants et ordonnance portant qu'il sera fait un devis. — Autre requête des habitants, qui demandent que le clocher ruiné soit rasé et remplacé par un campanier. — Ordonnances de l'intendant portant devis estimatif et adjudication dudit campanier. — Projet d'arrêt communiqué au ministre d'Ormesson. — Requête du curé de la paroisse du Puy-du-Lac, demandant que les habitants de ladite paroisse soient tenus de tirer le sable et voiturer tous les matériaux pour le rétablissement de l'église. — Ordonnances de l'intendant portant que les habitants seront consultés, et, sur leur consentement, qu'il sera fait un devis estimatif des travaux, et que la dépense sera répartie sur tous les seigneurs, habitants et bien-tenants de la paroisse.

G. 24. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1689-1789.—Paroisses de Reignac, Rochefort, la Rochelle, Salles, Saint-Saturnin-des-Bordes, Saint-Saturnin de Séchaud. — Adjudication des travaux de réparations à faire à l'église de Reignac. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux autorisant la confection du rôle de répartition des impositions. — Rôles d'imposition s'élevant à 405 livres 8 sols 6 deniers, pour les réparations à faire à l'église; 147 livres 7 sols 6 deniers pour celles du clocher. — Union du prieuré Saint-Éloi de la Perrière à la cure Saint-Louis de Rochefort. — Requête adressée à l'intendant par les curé et marguilliers de la paroisse Saint-Jean-du-Perrot de la Rochelle, pour faire réparer le clocher de ladite église. — Ordonnances de l'intendant autorisant l'assemblée des habitants, la visite, le devis estimatif et l'adjudication des travaux. — Requêtes présentées à l'intendant par André Comairas, adjudicataire des travaux à faire pour la réparation des voûtes de l'église Saint-Sauveur de la Rochelle, pour obtenir le complément du payement des travaux; — par les curé et marguilliers de Saint-Sauveur, pour exposer que le mauvais état des arcs doubleaux de la grande allée de ladite église les oblige de célébrer la messe paroissiale et l'office dans l'église des Récollets, et demander que les cintres et arcs doubleaux soient étayés pour en empêcher la chute. — Devis des travaux à faire à la nef de ladite église. — Ordonnances de l'intendant prescrivant d'étayer les voûtes, de faire l'adjudication des réparations, à la charge des possédant biens et gros décimateurs, et l'imposition des sommes nécessaires, etc. — Ordonnance de l'intendant Senac de Meilhan prescrivant la visite du presbytère de Salles, par deux experts nommés par les habitants. — Acte d'assemblée des habitants dudit lieu, pour faire refondre la cloche de la paroisse et en augmenter le poids, en présence de messire Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, marquis, baron de Châtel-Aillon, seigneur de la baronnie de Châtel-Aillon, châtellenies de Rude-Pierre, la Salle d'Aytré et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, conseiller du Roi en ses conseils, grand sénéchal de l'Aunis, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château du Roullet, paroisse de Salles. — Ordonnance de l'intendant de Montyon, et certificat de publication de l'adjudication de la fonte de la cloche de Salles, délivré par le comte de Châtel-Aillon, Brothier de Lavaux, et les bourgeois, manants et habitants de la paroisse. — Rôle de répartition de la somme de 680 livres, imposée par arrêt du Conseil d'État, sur tous les habitants de la paroisse de Salles, pour le payement du prix de fonte de la cloche. Plus haut imposés : MM. de Châtel-Aillon : 203 livres 10 sols; Gayot de Cramahé : 67 livres 17 sols; madame de Saint-Marsault : 8 livres 10 sols; madame de Villedon : 27 livres 3 sols 4 deniers; MM. de Lavaux : 21 livres 15 sols; Masse, ingénieur 5 livres : 3 sols; le marquis de Polignac : 4 livres 5 sols 9 deniers; le chevalier de Marcognet, 1 livre 7 sols 6 deniers. — Requêtes adressées à l'intendant par le marquis de Châtel-Aillon, seigneur de Salles, qui se plaint d'être exorbitamment imposé sur le rôle de répartition du payement du prix de la cloche. — Réponse des habitants de Salles et payement de la taxe intégrale de M. de Châtel-Aillon. — Ordonnances des intendants de Reverseaux et Meulan d'Ablois portant adjudication des travaux à faire pour le presbytère de Salles.

G. 25. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1770-1777. — Paroisse de Saint-Aigulin. — Ordonnances des intendants de Montyon et d'Ablois portant communication aux habitants de la requête d'un marguillier, ayant pour objet le rétablissement du clocher et de la nef, et la clôture du cimetière. — Devis et adjudication des

travaux reconnus urgents.— Arrêt du Conseil d'État autorisant lesdits travaux.

G. 26. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1780. — Paroisse de Saint-Bonet. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux prescrivant une assemblée des habitants de la paroisse pour aviser aux réparations à faire à l'église, la visite et le devis des travaux urgents, et l'adjudication desdits ouvrages, etc.

G. 27. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Paroisse de Saint-Cyr du Doret. — Ferme de la métairie de la cure, par messire André-François Benoît, prêtre, curé de Saint-Cyr du Doret, à Jacques Boulineau, laboureur, et à sa femme.

G. 28. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1778-1782. — Paroisse de Saint-Denis du Pin. — *Sumptum*, charges, clauses et conditions des adjudications des travaux à faire au presbytère et à la clôture du cimetière de Saint-Denis du Pin, etc. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant l'adjudication des réparations à faire aux églises et presbytères des deux paroisses de Saint-Denis du Pin et de la Benâte, etc.

G. 29. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1769-1785. — Paroisses de Saint-Froult, Saint-Genis et Saint-Germain de Vibrac. — Requêtes des curés et vicaires; délibérations des habitants, et ordonnances de l'intendant de la Rochelle portant adjudication des travaux de réparations à faire au presbytère, au chœur, au sanctuaire et à la sacristie, etc.

G. 30. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1475. — Paroisse de Saint-Gilles près Surgères. — Ferme du moulin de la Verdonnière (paroisse de Bernay), par honorable homme et sage messire Pierre Aymart, licencié ès lois, prieur du prieuré séculier, église, collége, Hôtel-Dieu et aumônerie de Saint-Gilles près Surgères, à Guillaume Mareschaux.

G. 31. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1776-1780. — Paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Ordonnance de l'intendant Meulan d'Ablois portant adjudication des travaux à faire à l'église Saint-Jean de Liversay.

G. 32. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1778-1783.—Paroisse de Saint-Laurent des Combes. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux portant adjudication et devis des travaux de réparations à faire à l'église et au cimetière de Saint-Laurent des Combes.

G. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1649-1770. — Paroisse de Saint-Martin de Ré. — Quittance d'une somme de 1,008 livres donnée au sieur de La Croix, par Grelaud, « fabriqueur » et receveur de l'église de Saint-Martin de Ré. — Certificat du garde d'artillerie, constatant qu'un magasin appartenant à la fabrique est occupé par des munitions de guerre, effets et attirail d'artillerie. — Antipoques par maître Élie Penaud, notaire royal, et son épouse, et par Marguerite Dubois, au sieur Pagès, curé de Saint-Martin. — Titre nouveau de rente donné par le sieur Aymon de La Couture, son épouse, et la veuve Grasset, à messire J.-B. Pinelière, curé dudit lieu. — Jugement de la cour ordinaire de la baronnie de l'île de Ré, qui condamne le sieur Ayraud à payer 30 livres de rente à vénérable et discrète personne Jouachim Guibourt, docteur en théologie, curé et recteur du bourg de Saint-Martin.

G. 34. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1658-1723. — Paroisse de Saint-Maurice. — Jugement de la cour ordinaire de la Rochelle, condamnant messire Georges Le Meusnier à payer aux doyen, chapitre, et chanoines de l'église cathédrale de Saintes une rente annuelle de 65 livres. — Obligation d'une somme de 106 livres, souscrite par Alexandre Pipeau, « laboureur à bras, » et Andrée Racault, sa femme, au profit de Moïse Lefébure, marchand boucher. — Arrentement d'un casseron de terre inculte et déserte, située au fief du Bois, paroisse de Laleu, par le sieur Jacques Savineau, syndic de Saint-Maurice, au sieur Jacques Chevallier.

G. 35. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1672-1687. — Paroisse de Sainte-Mesme. — Arrentement d'une métairie sise en la paroisse de Sainte-Mesme, par messire Jean de Launay, prêtre, curé de Sainte-Mesme, à Sébastienne de Launay, sa sœur, etc.

G. 36. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Paroisse de Saint-Ouen. — Ferme d'une prairie misotière, située dans la Pré Plate (paroisse de Villedoux), par messire Pierre-Paul Chaudoré, prêtre, prieur-curé de Saint-Ouen, à Élisabeth Hervé, veuve Gautronneau, demeurant à la Cabane des Ormeaux, paroisse de Villedoux.

G. 37. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Paroisse de Saint-Palais de Négrignac. — Rôle de répartition des impôts pour les réparations de l'église de Saint-Palais de Négrignac. — Ordonnance de l'intendant portant adjudication des travaux reconnus urgents à ladite église.

G. 38. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1638-1730. — Prieuré de Saint Eutrope et paroisse de Saint-Palais de Saintes. — Arrêt du parlement de Bordeaux concernant les moulins de Jorignac, rendu en faveur de dom Maurice Nélaton, supérieur de la communauté établie au prieuré de Saint-Eutrope, contre demoiselles Claude Le Meusnier, autorisée par François Guinot, écuyer, sieur de Thézac, son mari, et Marie Le Meusnier, autorisée par son époux, Louis de Livayne, écuyer, sieur de la Chapelle, sieurs et dames de la terre et châtellenie de Rioux. — Constitution, d'une rente de 12 livres, par Mathieu Roulleau, maître tailleur d'habits, demeurant à Saintes, paroisse Saint-Maur, à la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Palais de Saintes, représentée par Pierre Charrier, maître boulanger, fabriqueur.

G. 39. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1775-1779. — Paroisse de Saint-Pierre de Juilliers. — Requête du curé, assemblée des habitants, et ordonnances des intendants portant adjudication des travaux à faire au clocher de l'église de la paroisse. — Adjudication au sieur Jean Bigeon, moyennant 1,055 livres, dont 1,015 à la charge des décimateurs, et 40 à la charge des habitants.

G. 40. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1454-1788. — Paroisses de Saint-Saturnin des Bordes, de Saint-Saturnin de Séchaud, Saint-Savinien, Saint-Seurin de Clerbize, Saint-Seurin d'Uzet, Saint-Simon de Bordes, et Saint-Sornin. — Ordonnances de l'intendant Meulan d'Ablois prescrivant communication de la requête des curés à l'assemblée des habitants, l'adjudication des travaux à faire pour l'agrandissement de l'église Saint-Saturnin des Bordes, la refonte de la cloche et les réparations à l'église Saint-Saturnin de Séchaud. — Fondation à Saint-Savinien d'une chapelle dépendant du bénéfice et prieuré de Saint-Micheau, membre du moustier et abbaye de Saint-Étienne de Bassac, paroisse de Saint-Savinien, par noble homme Pierre Arragon.

G. 41. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1772-1789. — Paroisses de Saint-Vallier et de Saint-Vivien des Bords. — Requête du curé, délibération des habitants, et devis des travaux concernant les réparations de l'église de Saint-Vallier. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et mademoiselle de Saint-Vallier, qui, ayant fait faire, à ses frais, les réparations au chœur de l'église paroissiale, refuse, par suite de son état de gêne, de contribuer encore aux nouvelles réparations, à la charge des habitants. — Projet d'arrêt du Conseil d'État concernant les travaux à faire à l'église de Saint-Vivien des Bords et la répartition entre les habitants de l'impôt nécessaire pour couvrir la dépense, etc.

G. 42. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1550-1786. — Paroisse de Saint-Xandre. — Procédures : entre Jacques Daviau, notaire royal à Saint-Xandre, fabriqueur audit lieu, et Guillaume Bonnet, marchand, au sujet de la jouissance d'un casseron de vignes; — entre les fabriqueurs de Saint-Xandre et Bonnet, maître maréchal, au sujet d'une rente annuelle de 65 sols tournois, pour raison d'un « mazurauld », jardin et ses appartenances, en ladite paroisse de Saint-Xandre; — entre messire François Roger, prieur et curé de Saint-Xandre, et Jacques Daviau, notaire royal audit lieu. — Cession par damoiselle Anne Guy, veuve de défunt Jehan Neveur, demeurant à Saint-Xandre, à la fabrique dudit bourg, d'une

rente annuelle et foncière de deux boisseaux, froment de mesure de Marans. — Baillettes de terres et de vignes, situées aux fiefs de Rouillequ (*sic*) et de Varraine, par messire René de Saint-Léger, écuyer, chevalier, seigneur de la Sauzay et autres places, demeurant en son château de la Sauzay, paroisse de Saint-Xandre, en Aunis, à Hilaire Turbat, maçon, et à Jean Béquet, laboureur à bras; — par François de Baussay, bourgeois de la Rochelle, et Marie de Baussay, sa sœur, comme héritiers d'Elie de Baussay, à Louis Catherineau, demeurant à Laubressay, d'un demi-quartier de terre situé au fief de l'Enfernaud, paroisse et seigneurie de Saint-Xandre. — Déclarations des domaines que tient Jacques Allard l'aîné, laboureur à Saint-Xandre, dans la seigneurie de Romagné, et qu'il a fournies au maréchal de ladite seigneurie. — Baillettes : de 3 casserons de vignes situées au fief du Passage par maître Pierre Maudet, avocat au siége présidial de la Rochelle, de présent en sa maison des Ormeaux, paroisse de Villedoux, à Jean Coudrin, journalier; — de trois casserons de terre au fief des Grands Tireloups, par maître Étienne-Lazare Griffon, conseiller du Roi, et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, seigneur de Romagné, Riou, Maizeron, Ponthezière et autres lieux, de présent en sa maison noble des Mottais, en cette paroisse de Saint-Xandre, à Jean Turnier, laboureur; — par messire Pierre-Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, les Mottais, Maiseron et Ponthezière en partie, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire de sa Chambre des Comptes à Paris, y demeurant; — d'un demi-quartier de vignes au fief des Varennes, par Denis-Joseph Goguet, négociant, demeurant à la Rochelle, étant ce jour en sa maison de la Sauzaye, à Louis Foucaud, jardinier au village de la Sauzaye, etc. — Papier de Saint-Xandre, ou délibérations prises par messire Pierre Chousteau, prêtre, prieur-curé de Saint-Xandre, et François Guillon, fabriqueur et receveur en charge de la fabrique dudit Saint-Xandre, et Michel Clerjean, second fabriqueur. — Vente de bancs au profit de la fabrique, par suite de la mort ou absence des propriétaires. — Adjudication à l'enchère des bancs vacants. — Listes des bancs avec leur emplacement et le nom de leurs propriétaires. — État des rentes qui sont dues à la fabrique de Saint-Xandre, avec l'analyse des titres justificatifs de chacune d'elles. — Ce répertoire n'est suivi d'aucune signature.

G. 43. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1769-1788. — Paroisses de Tonnay-Charente, Tonnac, Vanneau, Varaize et le Vergeroux. — Correspondance entre les ministres d'Ormesson, Necker, les intendants de la Rochelle, leurs subdélégués, madame de Manneville, la duchesse de Mortemart, mère, le duc de Mortemart, son fils, le chevalier de Saint-Pierre, le curé et le syndic de Tonnay-Charente, concernant les réparations à faire au presbytère. — Opposition d'un certain nombre d'habitants à ces travaux. — Rétractation des sieurs Élie Thomas fils aîné, Garreau et Rousseau, procureur fiscal, qui avaient signé la protestation. — Ordonnances de l'intendant Meulan d'Ablois qui prescrit l'adjudication au rabais des travaux à exécuter. — Procès-verbal de l'assemblée des habitants de la paroisse de Tonnay-Charente, à laquelle assistaient maître Entrope Du Rouzeau, sénéchal, messire Jean-Auguste Masson, seigneur de la Sauzaye, maître Pierre Boudet de Mondon, avocat en parlement, etc., qui ont reconnu l'urgence des réparations aux deux granges et écurie du presbytère et au mur du cimetière. — Suppliques adressées à l'intendant de la Rochelle, par Michel Combret, prêtre, curé de Tonzac; procès-verbaux des assemblées des syndic et habitants de la paroisse, ordonnances des intendants concernant les travaux à faire à la grande porte, aux fonts baptismaux, aux vitraux, à la charpente de l'église de Tonzac (élection de Cognac).

G. 44. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1772-1789. — Paroisses de Vervant, Vignolles et Villedoux. — Requêtes adressées à l'intendant par les habitants de la paroisse de Vervant pour la réparation de leur église; — par les habitants de la paroisse de Xambes, pour protester contre le devis présenté par le prieur de Vervant et son fermier. — Ordonnances de l'intendant prescrivant le procès-verbal et le devis estimatif des réparations à faire à l'église de Vervant. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué Duportal, le curé de Montonandet, prieur de Vervant, l'évêque d'Angoulême, concernant le devis des réparations à faire à ladite église. — Requête du curé, acte capitulaire et délibérations des habitanat de Vignolles, correspondance entre l'intendant de la Rochelle et le subdélégué, concernant les réparations à faire à l'église et au cimetière de la paroisse. — Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de l'église de Villedoux, en utilisant les vieux matériaux qui seront bons à mettre en œuvre. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Villedoux sur la convocation de leur syndic, Jean Guitton. — Ordonnances du baron de Montyon, intendant de la Rochelle, prescrivant l'adjudication des travaux. — Correspondance entre l'intendant et le sieur Savarit, son subdélégué, concernant lesdites réparations. —

Procès-verbal de visite des travaux, par le sieur Verdon, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la Généralité de la Rochelle.

G. 45. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1727-1767. — « Extrait des avis et observations donnés par l'assemblée générale du clergé de France sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par les archevêques, évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers, par les communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe, et généralement par tous les contribuables aux impositions du clergé, payant et non payant décimes, des biens ou revenus fixes ou casuels dépendants de leurs bénéfices ou de leurs communautés. » — Mémoire, sans signature, concernant les déclarations des revenus ecclésiastiques demandées au clergé. — Revenus de la cure de Jarnac, qui comprend près de 700 communiants « sans compter les Religionnaires qui font le tiers des habitants, » 5,000 livres. — Mémoire des dîmes possédées par le curé de Vrigné, 600 livres, sur lesquelles les dîmes de novales lui sont disputées par les fermiers du marquis d'Abesac, seigneur de Migré. — Archiprêtré de Tonnay-Boutonne. — État des revenus des cures à portion congrue et des prieurs décimateurs de l'archiprêtré de Taillebourg. — Prieuré de Saint-Palais sur le Né, ordre de Cluny. — Vicairie perpétuelle de Saint-Pierre de Maretay en Saintonge, etc.

G. 46. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1691-1730. — Édit du roi Louis XIV portant création des offices de contrôleurs-greffiers des insinuations ecclésiastiques. — « Registre pour servir à l'exercice de l'office de contrôleur du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle » coté et paraphé par Deyssautier (*alias* d'Eyssautier), président, trésorier de France, général des finances, grand voyer, juge, directeur et conservateur des domaines et droits du Roi en la Généralité de la Rochelle. — Lettres d'official, de vice-gérants, de promoteurs, d'ordres mineurs, etc., titres cléricaux, sentences de fulmination de brefs de dispense de degrés de consanguinité pour mariages, 6 livres. — Dispenses de bans, 1 livre 10 sols, etc.

G. 47. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1757-1761. — Enregistrement des titres cléricaux, coté et paraphé par Denis Goguet, président, trésorier de France, général des finances, chevalier, conseiller de Sa Majesté, juge, grand voyer, directeur et conservateur des domaines et droits du Roi en la Généralité de la Rochelle. — Présentation, provisions et possession de la chapelle des Augereaux à Montreuil-sur-mer, en faveur de messire Jean Chessé par Mgr de Menou. — Dispense de bans de Charles Mesnard, veuf de Jeanne Boutin, et Louise Pineau : 1 livre 10 sols. — Dispense du quatrième degré de consanguinité entre Jean Gaucher et Marie-Anne Moreau, par M. de Menou, vicaire général : 3 livres. — Dispense de bans de messire Jean-Julien Chevalier d'Hérisson de Vigneu, et demoiselle Marie-Anne du Vignault, par Mgr l'évêque : 1 livre 10 sols. — Fulmination des bulles de dispense du troisième degré d'affinité, entre Charles Gentil, veuf d'Élisabeth Bouchet, et Élisabeth Rouyer, par Griffon, official : 6 livres. — Dispense de bans de messire Claude-Philippe Huet de Sourdon et demoiselle Claude Beau de Mascaron par M. de Menou, vicaire général : gratis. — Présentation d'un canonicat dans l'église collégiale d'Argenton-Château à M. Louis Thibaudeau : 5 sols, etc.

G. 48. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1775. — Enregistrement des titres cléricaux tenu par le sieur Valentin-Pierre-Claude Marioeheau de Bonnemort, commis à l'exercice de l'office de contrôleur du greffe des insinuations du diocèse de la Rochelle, coté et paraphé par Denis Goguet, président, trésorier de France. — Lettres de tonsure : 5 sols ; de prêtrise : 5 sols ; de maître ès arts : 10 sols ; de quinquennium : 10 sols, et de nominations des grades, pour M. François Léger. — Arrêt du parlement de Paris permettant au sieur Jean Chateigner de faire mettre à exécution la signature de la cour de Rome, expédiée en sa faveur, pour la cure de Saint-Béatrix de Landray : 1 livre. — Possession de ladite cure : 1 livre. — Fulmination du bref de dispense du deuxième degré d'affinité entre M. Gédéon Pottier de Pommeroy et demoiselle Marie-Jeanne d'Accaritté : 6 livres. — Dispenses de bans de messire Jean Fé de Berqueville et demoiselle Marie Gilbert : 1 livre 10 sols. — Dispenses de bans entre messire Thomas de Verteuil, écuyer, et demoiselle Anne-Geneviève Théronneau : 1 livre 10 sols. — Dispense du quatrième degré d'affinité entre Louis Gravouille et Marie-Anne Fenioux : 3 livres. — Dispenses de bans, entre le sieur Nicolas-Antoine Le Fébure de La Ferrière et demoiselle Marie-Anne Hazard de La Frémonière : 1 livre 10 sols ; — de messire de Masson de Perray et demoiselle Charlotte de Murat : 1 livre 10 sols. — Jacques Gentil de La Chenetière ; et Marianne-Jeanne-Françoise Buor de Villeneuve : 1 livre 10 sols, etc.

G. 49. (Registre.) — 133 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Mémoires (imprimés) du Receveur général du clergé. — Opérations sur l'emprunt de 24 millions tel qu'il a été fait, soit par emprunt à constitution de rentes, ou des deniers envoyés par les diocèses à la recette générale, dans le temps de cet emprunt, et depuis qu'il a été achevé, pour se racheter de leur part d'imposition destinée au payement des arrérages de ces rentes au denier douze et au remboursement des principaux, etc. (Double des mémoires précédents.)

G. 50. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1725. — Mémoires présentés à nosseigneurs de l'assemblée générale du clergé, pour servir à l'intelligence de l'état présent des affaires du clergé, par rapport aux opérations qui ont été faites en exécution de la délibération de l'assemblée générale du 1^er^ septembre 1723. — Observations sur les comptes rendus par M. Ogier aux assemblées générales du clergé, de la levée et de l'emploi des impositions destinées au payement des arrérages et au remboursement des capitaux des 24 millions empruntés au nom du clergé en 1710, des 8 millions empruntés en 1711, et des 12 millions empruntés en 1715. — Réponses du receveur général. — Observations et éclaircissements donnés par M. Brunet de Molan, sur la réponse faite par M. Ogier, receveur général du clergé, au mémoire pour servir à l'intelligence de l'état présent des affaires du clergé, etc.

G. 51. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1739-1741. — Requête adressée à l'intendant de la Rochelle, Barentin, par les curés de la Benaste, Lozay, Loulay, la Jarrie, Courran, Vergné et la Croix-Comtesse, exposant que « dimanche, jour de ballade de la paroisse, il plût au cabaretier du bourg de s'absenter avec sa femme de sa maison, par conséquent de mettre bouchon bas. A l'issue des vêpres, un employé des aides, nommé Dortenil, vint quereller le curé, sous prétexte qu'il avait obligé ledit cabaretier de ne point vendre de vin, et fit à cet ecclésiastique maintes menaces ; il se rendit au lieu où se tient ordinairement l'assemblée, où il anima par ses discours tous ceux qui étaient présents, à danser, à quoi une partie se prêta. Mon confrère et moi étans obligés à y passer, eûmes la douleur de les voir engagés par ledit employé à continuer la danse, et entendîmes qu'il leur promit à haute voix que l'année prochaine il ferait conduire à ladite assemblée deux barriques de vin, et qu'il y viendroit avec hautbois, violons et autres instruments, pour la danse, affin de les y occasionner. » La lettre se termine, en demandant à l'intendant qu'il lui plaise « ordonner à la quantité de marchands qui attirent le peuple, de fermer les boutiques, la veille de l'Assomption, et établir telle peine qu'il lui plaira contre ceux qui vendront ou détailleront, le jour de l'Assomption. » — Requête adressée à l'intendant contre le curé de la Benaste, par Philippe Seran, fermier des Aides et droits y joints de la Généralité, et Pierre de Cambray, son directeur général, qui se plaignent que, par suite de la défense adressée par le curé aux cabaretiers, tous les droits d'octroi sur les vins et des courtiers jaugeurs sont perdus, pendant les foires et assemblées autorisées par Sa Majesté. — Procès-verbal du sieur J.-B. Naneau, directeur des aides en l'Élection de Saint-Jean d'Angély, dressé par le notaire Robinet, constatant la fermeture des cabarets à la Benaste, « le jour de l'assemblée où il se trouve des gens de campagne venant des bourgs éloignés, par ardente dévotion, et qui ne peuvent soutenir la fatigue du chemin ni l'ardeur du soleil, en allant et venant, sans se rafraîchir au lieu qu'ils vont en dévotion, et cela, ordinairement, après le service divin. » Correspondance entre le curé d'Aneix, le directeur des Aides et l'intendant de la Rochelle, au sujet de la fabrication d'un tierçon d'eau-de-vie, faite par le sieur Rougnac, sous le nom du curé d'Aneix, et dont les droits n'ont point été acquittés. — Suppliques présentées à l'intendant par les sieurs Jean Rougnac, laboureur à bœufs, demeurant aux Giraudières, et messire Philippe Brunelière de Puydenelle, curé d'Aneix, près la Rochefoucauld, pour se disculper et demander justice des prétentions du fermier des aides. — Rétractation des dires du curé d'Aneix.

G. 52. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1728. — Déclarations des biens et revenus des bénéficiers du diocèse de la Rochelle, fournies à Messieurs de l'assemblée générale du clergé de France : prieuré de Saint-André Gouldois (paroisse de Saint-Aubin des Ormeaux) ; — cures de Saint-André de la Marche ; — Sainte-Anne (paroisse de la Seguinnière) ; — Sainte-Anne (Mortagne) ; — chapelle de Saint-Blaise de Pontonin ; — chapelle des Boutannelières ; — chapelle des Bretrands ; — prieuré de Breuil-Chaussé ; — chapelle Sainte-Catherine ; — chapelle des Cerqueux de Maulevrier : Charles-Auguste Bonnamy de Bellefontaine, curé ; — chapelle de Saint-Christophe des Bois ; — chapelle de la Garnerie ; — chapelle Cineres ; — chapelle Saint-Gervais et Saint-Protais ; — chapelle Saint-

Gilles; — chapelle des Gorrys ; — chapelle Saint-Jacques de Bressuire (Poitou) ; — chapelle des Hémorés, paroisse Saint-Hilaire de Fayelabesse; — chapelle de Saint-Hilaire de Montilliers ; — cure de Saint-Jouin; — cure de Saint-Léger de Chanteloup ; — abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, de l'ordre de Saint-Benoist ; — bénéfice de Longraire ; — chapelles de Sainte-Magdeleine, de Saint-Maixant de la Verrie ;— cure de Saint-Malo du Bois ;—cure de Sainte-Marguerite des Guerry, de Saint-Laurent-sur-Sèvre ;— cure de Sainte-Marie de Saint-Pierre de Cholet; — cure de Saint-Martin de Chiché ; — prieuré de l'Aumônerie de Mauléon ; — cure de Notre-Dame de Chambroutet ; — chapelle de Notre-Dame de Daillon ; — chapelle Notre-Dame des Grolleaux, de Chambretaud ; — cure de Notre-Dame des Nivois ; — cure de Notre-Dame des Pasquereaux ; — cure de Notre-Dame de Rochefort ; — cure de Notre-Dame de Trémont ; — prieuré de Saint-Pierre d'Esurunes de Saint-Michel en l'Herm ; — cure de Saint-Pierre de Mortagne ; — cure de Saint-Pierre de Soulieure ; — prieuré de Saint-Pierre de Voutegon ; — chapelle la Séverie de Saint-Aubin de Baubigné ; — cure de Souloire. — Prieuré de Saint-Vérand, abbaye d'Airvaux ; — cure de Vezins, etc.

G. 53. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 133 pièces, papier.

1728. — Déclarations des biens, revenus, et charges des bénéficiers du diocèse de la Rochelle : cure d'Airvault; — cure de Saint-Amand; — cure de Saint-André sur-Sèvre ; — chapelle de Sainte-Anne des Rouillards, de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; — cure des Aubiers ; — cure de Coulonges-Thouarsay ; — chapelle d'Erlinaux de Vicapont; — chapelle de Faye-Labesse ; — prieuré de Fougereuse ; — cure de Glenay ; — cure de Luché; — cure de Moncoutant; — cure de Noirterre ; — cure de Saint-Germain de Noirlieu ; — chapelle de la Rainerie Saint-Martin ; — cure de Notre-Dame de Bressuire ;—chapelle de Notre-Dame-des-Champs; de la Gilbertière ; — cure de Notre-Dame du Pin ; — cure de Notre-Dame de Saint-Loup; — cure de Notre-Dame de Terves ; — prieuré de Sérizay et de Cirière ; — chapelle Sainte-Catherine ; — prieuré de Saint-Clémentin ; — prieuré de Saint-Cyprien de Bressuire ; — cure de Saint-Cyprien de Clazay ; — communauté des Dames de Saint-Élisabeth de Vezins; — cure de Sainte-Gemme des Bruières ; — chapelle de Saint-Gilles de la Gauvrière ; — chapelles de Saint-Jacques le Majeur et de Saint-Jacques le Mineur; — cure de Saint-Jean de Bressuire ; — cure de Saint-Jean de Combrand ; — chapelle de Sainte-Marguerite, de Notre-Dame de Tiffanges ; — chapelle de Sainte-Marerine (Sainte-Macrine) de la Gaubretière ; — cure de Saint-Martin de la Pommeraye ; — cure de Saint-Mesmin ; — chapelle Saint-Nicolas de la Mothe ; — chapelle Saint-Pierre des Hameaux ; — chapelle Saint-Pierre d'Échaubrogne ; — chapelle Saint-Pierre des Moustiers ; — chapelle Saint-Pierre de Voutegon ; — cure de Saint-Porchaire de Pierrefitte ; — collége de Surgères ; — chapelle des Valloteaux, de Saint-Pierre de Roussay.

G 54. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1728.— Déclarations des biens, revenus, et charges des bénéfices du diocèse de la Rochelle : chapelle de Fouqueraire ; — chapelle de Lendegenusson ; — cure de l'hôtelerye de Blée ;— prieuré de Mallièvre ;— chapelle de Montfermier, à la chapelle Gaudin ;—chapelle de Notre-Dame de Consolation à Bressuire ; — chapelle de Notre-Dame des Bellions de Saint-André de la Marche ; — cure de Notre-Dame de Chambretaud ; — chapelle Notre-Dame des Galliots ; — chapelle Notre-Dame des Noblis au château de Maulevrier ; — chapelle Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Jacques, à Saint-André de la Marche ; — chapelle des Payneau de la Rufinière ; — chapelle des Pinsonneaux, de Saint-Aubin des Ormeaux ; — chapelle Sainte-Barbe ; — chapelle Saint-Blaise ;— cure de Saint-Clémand de Cossé ; — chapelle de Saint-Gervais et de Saint-Protais ; — vicairie de Saint-Hilaire près Mortagne et chapelle de Sainte-Anne de Sourdy ; — prieuré de Saint-Jouin-sous-Mauléon ; — cure de Saint-Pierre d'Échampbrognes ; — prieuré Saint-Laurent des Gâts et de la Magdeleine ; — cure de Saint-Laurent de la Plaine ; — chapelle Saint-Lazare de Tiffanges ; — chapelles Saint-Michel de la Renardière ; — chapelle Saint-Nicolas de Notre-Dame de Coulonges-Thouarçais ; — chapelle Saint-Nicolas de la Rétaudière ; — cure et chatellenie de Saint-Pierre de la Gaubretière ; — chapelle de Saint-Pierre de Notre-Dame de Bressuire ; — cure de Saint-Pierre de Roussay ; — cure de Sainte-Radégonde-les-Maretz ; — cure de Saint-Sauveur de Janzay ; — prieuré de Voutegon, etc.

G. 55 (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1728. — Déclarations des charges, biens et revenus des bénéfices du diocèse de la Rochelle : chapelle de Bois-Grolleau (paroisse de Saint-Pierre de Cholet) ; revenus nets annuels : 22 livres 10 sous ; —cure de Dampuix : 275 livres ; — chapelle des Fabiens : néant ; — chapelle de la Grollière (paroisse de Saint-Sulpice) : 10 livres ; — l'aumônerie de Lernusson : 10 livres ; — cure de Montilliers ; chapelle de Notre-Dame d'Aubigné (paroisse Saint-Pierre de Cholet) : 275 livres ; — cure de Notre-Dame de Cholet

et de Saint-Georges, son annexe; — chapelle Notre-Dame de la Guinemoire : 35 livres; — chapelle de Notre-Dame de Tranchay : 105 livres; — chapelles Saint-Sébastien de Lallouin et de Notre-Dame de la Rumbertière : 104 livres; — chapelle des Paumiers de Bressuire : 12 livres 4 sous; — chapelle des Roy à la Ronde : 20 livres; — prieuré de Sainton et de Tesson : 5000 livres; — chapelle de Sainte-Barbe Saint-Hilaire-du-Bois) : 57 livres; — chapelle Sainte-Catherine de Bonchamps, de Bressuire : 71 livres; — chapelle Sainte-Croix de Parthenay : 343 livres; — Saint-Cyprien de Poitiers : 708 livres; — chapelle Sainte-Émérentienne, paroisse de Montilliers : 60 livres; — chapelle du Saint-Esprit de Nieul-sous-les-Aubiers : 6 livres 6 sous; — cure de Saint-Hilaire d'Échampsbrognes : 400 livres; — chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Boulay : 30 livres; — chapelle Saint-Laurent Chupin de la Seguinière : 7 livres 10 sous; — chapelle des Piberts de Roussay, de Saint-Laurent : néant; — chapelle Saint-Mathurin de Mortagne : 57 livres; — fabrique de Saint-Saturnin du Bois : 60 livres; — cure de Saint-Michel du May; — aumônerie de Vihiers.

G. 56. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1728-1751. — « C'est la déclaration que donnent à Messieurs de l'assemblée du clergé de France et à Messieurs du bureau du diocèse de la Rochelle » de leurs biens et revenus les bénéficiers de : la chapelle de la Barauderie; — chapelle de la Bitaudière; — chapelle de Boisgrolleau; — cure des Cerqueux de Passavent; — cure de Coulonges-Thouarsais; — prieuré du Coural; — cure de la Crilloire; — chapelle Damplou-Dupoteau; — chapelle des Dupoits; — chapelle de l'Échasserie; — prieuré de la fosse de Tigné; — prieuré du May; — chapelle de la Magdeleine, de Cholet; — chapelle de la Magdeleine, de Saint-Vérand; — chapelle de la Mancelière; — chapelle des Ménards; — cure de Noirterre; — requête adressée à l'évêque de la Rochelle par le curé de Noirterre pour obtenir une diminution de décimes, à cause de la modicité de sa cure; — Notre-Dame de Bellefontaine; — Notre-Dame de Fontenay; — cure de Notre-Dame de Lignié; — chapelle Notre-Dame de Padoveaux; — chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, de la Frogerie; — chapelle Notre-Dame-de-Reconvrance; — prieuré de Notre-Dame de Tessonnière; — cure Notre-Dame de Terves; — cure Notre-Dame de Trémont; — Dames de Notre-Dame de Vézins; — cure Notre-Dame de Vihiers; — prieuré de Nuaillé; — cure de Pamplie; — cure de Pierrefitte; — chapelle des Poullets; — chapelle des Pouparts, à Étusson; — prieuré de Rorthais; — cure de Roussay; — chapelle Saint-André, Notre-Dame de Cholet; — chapelle Sainte-Barbe; — chapelle Sainte-Blaise; — chapelle Sainte-Catherine de Laspoix; — chapitre Sainte-Catherine de Magné; — prieuré Saint-Étienne d'Yves; — cure Saint-Eunice de Trementine; — cure Saint-Gervais et Saint-Protais de la Plaine; — cure Saint-Gilles de Courdault; — prieuré de Saint-Hiérosme; — cure Saint-Hilaire d'Eschanbrognes; — prieuré Saint-Hilaire de Foussaye; — cure Saint-Hilaire d'Antigny; — prieuré Saint-Hilaire de Montilliers; — déclaration fournie par le fondé de procuration du prieur, messire Thomas Dreux, chevalier, marquis de Brézé, baron de Berrie, seigneur de Saumoussay, Saint-Just, Saint-Hippolyte, Sous-Loire et autres lieux, conseiller au parlement de Paris; — chapelle Saint-Jean des Brichtiaux (?); — prieuré Saint-Jean de Maulevrier; — cure de Saint-Laurent de la Salle; — chapelle Saint-Louis des Pinneaux; — cure Sainte-Magdeleine de Chaillé; — prieuré de Saint-Maixent de Génie; — cure Saint-Malo du Bois; — couvent Saint-Marc des Prés; — cure Saint-Martin de Villeneuve; — cure et prieuré Saint-Michel de Chanteloup; — bénéfice de Saint-Michel du May; — chapelles de Saint-Michel d'Yzernay, des Moreaux et du Pontrameau; — confrérie de Saint-Nicolas; — cure Saint-Nicolas de Thiffauges; — prieuré de Saint-Pierre d'Airvault; — chapelle Saint-Pierre-ès-liens de la Forestrie; — cure Saint-Pierre d'Étusson; — cure Saint-Pierre de Mortagne; — chapelles de Saint-Sauveur de Boisgrosleau et Notre-Dame de la Purification; — chapelle Saint-Thomas le Martyr; — prieuré de Soulievre; — cure de Tancoigné; — cure de la Tour-Landry; — prieuré de Trémentines; — couvent de l'Union chrétienne de Fontenay; — chapelle de Vaulbine; — chapelle de Vaulébine de Bois-Clerbau; — cure de Voutegun.

G. 57. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1637-1752. — Seigneurie de Coulonges-Maillezay près Marsilly. — Quittance de 260 livres tournois de rente donnée par illustrissime et révérendissime messire Jacques Raoul, premier évêque de la Rochelle, conseiller du Roi en ses conseils, à demoiselle Marguerite Du Vergier, veuve de messire Urbain Parnajon, secrétaire de la chambre du Roi, agissant au nom de ses enfants Jacques, Jean et Marguerite. — Déclarations des domaines et héritages que possèdent en la seigneurie de Coulonges-Maillezay Élisabeth Caillé, messire Jean de Lestang de Ry, chevalier, commandeur de la commanderie de Sézanne en Brie et lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort; Étienne Dupuis, tonnelier; Pierre-Isaac Roy, marinier; Louis Audouard, farinier; Pierre Bergeron, marchand à Marsilly; François

Besnard; Anthoyne Sirouet, laboureur à Nantilly; Françoise Roze, épouse de Jean Bultel, bourgeois de la Rochelle, et veuve de Joseph Guénot, etc. — Livre d'audiences de la terre et seigneurie de Coulonges-Maillezay, dépendant du doyenné de l'église cathédrale de la Rochelle. — Ferme de ladite seigneurie pour 600 livres, donnée par vénérable messire Jacques-Bruno de Roussy de Caseneuve, prêtre, docteur en théologie, doyen de l'église cathédrale de la Rochelle, en cette qualité, seigneur de la terre et seigneurie de Coullonges-Maillezay, au sieur Jacques Lamare, commis au bureau des postes à la Rochelle. — « Extrait du papier Godeau, pris sur l'original qui est déposé au bureau des finances de la Rochelle pour ce qui concerne les prieuré et seigneurie de Coulonges-Maillezays. » — Fief des Decluseau ou de la Dechèvre. — Les Gaumené, Entrevins, Treuil Baugis, Les Hillairettes. — Les Salles. — Les Gastaud, Denaud et Pelloquin. — Petit fief le Roy. — Les Morillonnières : — vignes, terres et prés au huitième des fruits; cens et rentes.

G. 58. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1379-1396. — Copie du *vidimus* d'une transaction passée en 1379 entre les chapelains « compaignons « Dieu servans » de l'église Saint-Nicolas de la Rochelle et honorable homme Estienne Bonnet, aumônier de l'hospice de Saint-Ladre de la Rochelle, au sujet du contrat de vente d'une maison, rue de la Sardinerie, par Jean de Coureilles, fils de Bertrand, à Martin de Rondillet et Laurence Guyot, sa femme. — Commission donnée par Jacques Henry, maire, et les consuls établis en la ville de la Rochelle, à René Berthet, procureur, « pour la recherche « des ceddes, protocolles, papiers et registres des notaires, « greffiers et autres personnes publiques, tant de cette « ville que gouvernement, pour voir quels deniers seront « deus aux ecclésiastiques, papistes fugitifs révoltés et ab- « sents et toutes les obligations, cens, fermes, louages et « autres promesses et contracts portant obligation de de- « niers escheus et à eschoir, et qui se trouveront appartenir « aux susdits. » — Remontrance par laquelle les syndic et fabriqueurs de l'église et habitants catholiques de Saint-Jean d'Angély demandent le rétablissement de la religion catholique en cette ville, en exécution des édits de pacification. — Arrêt du Parlement de Paris confirmant les dîmes ecclésiastiques dans le gouvernement de la Rochelle. — Transaction entre le curé du Gué-d'Alleré et Nicolas de Joubert, écuyer, sieur dudit lieu, réglant les dîmes prétendues par cet ecclésiastique. — Protestation faite par noble et vénérable personne, messire Josias-François de La Tour, chanoine, archidiacre en l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, à maître François Gantille, hôte du *Petit-Maure* de ladite ville, en l'absence du traitant, maître Laurent Limousin, au sujet des saisies faites sur les bénéficiaires du diocèse qui n'ont pas fourni leurs déclarations des biens aliénés ou emphytéosés depuis 1650. — Procès entre monseigneur l'évêque de la Rochelle et les commissaires de la chambre ecclésiastique du diocèse d'une part, et Joseph-Hyacinthe Grillard, d'autre part, au sujet de la créance dudit évêque sur les sieurs Legrand et Bonvallet.

Diocèse de Maillezais.

G. 59. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1516-1596. — « Taxe et cotte faicte de tous et cha- « cun les bénéfices et dignités de l'Évesché de Maillezais « pour leurs droictz de la décime, que N. S. P. le Pape « a ordonné et octroyé au Roy nostre sire, levée en ses « royaumes, comté d'Ast, païs et duché de Milan et sei- « gneurie de Gennes, par nous, Jacques Mesnager, conseil- « ler du Roy, nostre sire, en sa cour de parlement à Paris « et par luy commis à faire la taxe dudict Évesché. » — Taxe totale : 3,181 livres 6 sous tournois. — Déclaration du Roi François Ier portant amortissement général des biens de tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers du diocèse de Saintes, moyennant 20,000 livres. — « C'est le « taulx et cothization du don gratuit et subside, suyvant la « décyme de l'an 1516, que le Roy nostre sire veut et en- « tend prendre et lever pour ses urgentes affaires et de la « chose publicque sur le clergé et gens beneffiziers de « l'Évesché de Maillezais » par Charles de Lyniers, licencié en droit canon, official et vicaire général de révérend père messire Geoffroy d'Estissac, évêque et sieur dudit Maillezais. — « C'est le rolle de la valleur et estimation des bénéfices « estans au doyenné de Vihers. » — Taxe des bénéfices et dignités de l'évêché de Maillezais en 1568 : 2,907 livres 12 sous tournois. — Taxe des bénéfices de l'archiprêtré d'Ardin. — Taxe de Maillezais en 1572 : 1,378 livres 17 sous 6 deniers. — Taxe de 1574 : 11,000 livres. — Rôle de taxe des bénéfices de l'archiprêtré d'Ardin dressé par Antoine de Beaumont, écuyer, chanoine de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, vicaire de révérend père messire Henry Descoublant, évêque et seigneur de Maillezais. — « Rôle contenant le département de 10,000 livres imposées sur le clergé de Maillezais, pour le million de livres aliénable. » — Taxe de la somme de 3,281 livres 14 sous 5 deniers, sur le diocèse de Maillezais, pour quotité de la solde de quatre mille hommes de pied et mille chevaux. — État des deniers reçus par messire Louis Jeudy, ci-devant receveur des décimes de Maillezais, pour la plus valeur des

vivres et munitions du camp de monseigneur de Montpensier devant Lusignan. — Taxe : département fait par Gilles Bodin, procureur de l'église cathédrale de Maillezais, vicaire général de révérend père et seigneur messire Henry Descoubleant (*alias :* Descoubleau) évêque et seigneur de Maillezais, montant à 9,184 livres 2 sous tournois. — Taxe de 1588 : 25,000 livres. — « Estat des deniers imposez sur « les bénéficiers du diocéze de Maillezais pour supprimer « et rembourser tant l'office de recepveur alternatif, taxe « de 2,449 escus 12 sols, que de deux controlleurs de pa- « reille somme 2,449 escuz 12 solz estabiiz audict diocèze « par le deffunct Roy et encores d'aultres sommes paiées et « advancées à Sa Majesté par Scipion Sarding, lesquelles « sommes ont été ci-devant emploiées pour l'entretènement « de l'armée du Roy, conduicte en Poitou par M. le duc de « Nevers. » — Taxe de 1594 : 3,061 livres 10 sous. — Taxe de 1596 : 14,630 livres 10 sous 11 deniers, etc.

G. 60. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1689-1776. — Édits et déclarations du roi Louis XIV : pour la liquidation des droits d'amortissements et de nouveaux acquêts dus au Roi par les ecclésiastiques, moines, communautés religieuses et autres gens de mainmorte ; portant que les droits d'amortissement pour les rentes constituées à prix d'argent, au profit des gens de mainmorte, seront modérés à deux années du revenu desdites rentes ; — attribuant aux bureaux des finances la connaissance des contestations et contraventions, au sujet des offices de contrôleurs créés par l'édit de 1703. — Arrêts du Conseil d'État : concernant le rachat aux gens de mainmorte des rentes foncières ou constituées par dons et legs, pour lesquelles les droits d'amortissement auront été payés, et l'amortissement des héritages ou autres biens acquis des deniers provenant dudit rachat ; — prescrivant aux communautés ecclésiastiques et religieuses de communiquer aux sous-traitants de l'amée, les contrats d'acquisition, donation, échanges, sous peine d'être déchus de la remise à eux accordée par les rôles de modération arrêtés au conseil ; — aux gens de mainmorte, de comprendre dans leurs déclarations des rentes constituées à leur profit à prix d'argent sous des noms empruntés, à peine de confiscation du principal desdites rentes en cas d'omission ; — pour mettre en demeure les notaires, greffiers, gardes des archives et gens de mainmorte de fournir leurs extraits et déclarations pour le sixième denier. — Ordre de donner la déclaration des maisons situées dans le fief du Roi. — Formulaires de déclarations affirmative ou négative à fournir par les communautés séculières et régulières, les curés, bénéficiers, chapelains, fabriques, confréries et autres gens de mainmorte. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement du recouvrement des sommes provenant du sixième denier ecclésiastique et laïque. — Quittances et mémoires des fournitures de menuiserie, clouterie, maçonnerie et divers travaux aux moulins de Maubec, marais salants d'Angoulins, moulins de Sèchebouc, propriétés ecclésiastiques. — Avis sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par les bénéficiers et communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe et par tous les contribuables aux impositions du clergé payant ou non décimes, des biens et revenus fixes ou casuels, dépendant de leurs bénéfices ou communautés.

G. 61. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier (latin).

1599-1601. — « *Hic incipit liber tertius insinuationum ecclesiasticarum Malleacis diocesis, in quo scribuntur et inferuntur de verbo ad verbum.* » (Signé) : N. Troussillon, de La Bruère, Clisson, greffier. — Prieuré ou chapelle Saint-Hiérosme. — Prieuré-cure de Tessonnières. — Cure de la Gobretière. — Chapelle de Saint-Michel. — Chapelle de Notre-Dame-de-Consolation. — Prieuré de Saint-Jacques. — Chapelle Notre-Dame Deschaubrognes. — Prieuré Notre-Dame de Cholet. — Prieuré-cure de Mallièvre. — Cure Saint-Jean de Montandre, etc. — Le feuillet de parchemin qui couvre le registre est une transaction du 9 mars 1556 entre le sieur... Gastyneau, comme tuteur de Jehan Gastyneau, son fils, et de Marie Massicot, sa femme, et les héritiers de Jehan Belluteau.

G. 62. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier (latin).

1601. — « *Hic incipit liber quartus insinuationum ecclesiasticarum Malleacis diocesis.* » Sur la garde en parchemin est écrit : « Je ne suis pas chargé de ce registre, il n'apartient pour l'avoir achetté. » — Lettres de prêtrise et tonsure des sieurs Gabriel Boussion et Tourmentière. — Prieuré-cure de Saint-Pierre de Lusson. — Lettres de vicariat pour M. Collart. — Chapelles Saint-Maur et Saint-Nicollas de Mortagne. — Chapelles des Aubiers. — Cure Saint-Jehan de Vihiers. — Cure Saint-Michel de May. — Prieuré-cure de Saint-Palais de Taurigné. — Aumônerie Saint-Jacques de Keller.

G. 63. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1611-1616. — Épiscopat de Henri Descoubleaut. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Maillezais, registre coté et paraphé par messires N. Troussillon et Delabruère. — Titre et dimissoires de messire Jacques Papin, de Saint-Aubin du Plain. — Chapelle Sainte-Anne de Bresse. —

Titre et dimissoires pour messires Christophe Souchart; — Mathurin Denays; — noble homme Pierre de Lescalle. — Chapelle aux Faux à Saint-Pierre du Chemin. — Cure Saint-Jean-Baptiste de Vihers. — Chapelle de Paullet à Saint-Clémentin.—Chapelle Saint-Michel de Rorthais à Notre-Dame de Vihers. — René Rivière, prieur des Bozunes. — Chapelle Saint-Jacques du cimetière de Vihiers. — Chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien, à Glenay. — Chapelle des Robohans en l'église Saint-Pierre de Mouthier. — Indult sur l'abbaye d'Airvault pour maître Henry Du Faur, sieur de Pibrac, sous le nom de frère Jean Orient, religieux de l'ordre de Saint-Augustin. — Chapelle des Bretons à la Ronde. — Cure de Saint-Martin de Fraigneau. — Lettres de tonsure pour Thomas Percheron, Jean Boursault, etc. — Prieuré de Saint-Pierre de Langon, concédé à noble homme Louis d'Arcemalle. — Cure de Faymozeau. — Vicariat de M. de La Pommeraye à l'évêché de Maillezais. — Cure de Saint-Maslo.

G. 64. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1626. — Taxe et cotisation des bénéficiers du diocèse de Maillezais en vertu des délibérations de l'assemblée des syndics et députés dudit diocèse par messire Henri d'Hillerin, sieur de Saint-Martin, receveur héréditaire des décimes dudit diocèse. — Archiprêtré d'Ardin, signé Pollart, Hilaire Pommeraye, Aulbin Rapin, Audigier, Trapperon, Remond, Godineau et d'Hillerin.

G. 65. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1612-1613. — Comptes des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais, gestion de Henry d'Hillerin. — « C'est le compte que par devant vous, nobles hommes, « Jehan Collart, prêtre, bachelier en théologie, prieur de « Lheton, vicaire général du diocèse de Maillezais; Hilaire « Pommeraye, docteur en théologie, prieur et seigneur de « la Pommeraye et official du diocèse; René Vion, curé « de Notre-Dame de Fontenay; Philippe Audigier, prieur « de Vouthegon; Mathurin Grolleau, doyen de Saint-Lau- « rent; Michel Merlet, curé de Xanton et Jacques Huneau, « curé de Saint-Georges du Puy de la Garde, tous députés « dudit clergé, fournit messire Henry de Hillerin, trésorier « héréditaire desdits décimes pour les trois doyennés de « Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent, des recettes et dé- « penses par lui faites pour les décimes ordinaires. » — La recette s'élève à 8,419 livres 12 sous, la dépense à 5,847 livres 2 sous.

G. 66. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1615-1617. — Comptes des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais, (gestion de Pougnet, receveur) vérifiés et signés par Henry Descoublean (*alias* d'Escoubleau), évêque et seigneur de Maillezais, conseiller du Roi; Jean Collart, vicaire général dudit seigneur; Mathurin Grolleau, doyen de Saint-Laurent sur Sèvre et député dudit doyenné; messire Jacques Huneau, prêtre, curé de Saint-Georges du Puy-de-la-Garde, député pour le doyenné de Vihiers; Michel Merlet, curé de Xanton, député pour l'archiprêtré d'Ardin; frère François Rousset, religieux d'Airvault, prieur de Tessonnière, député pour le doyenné de Bressuire; François Bodineau, promoteur dudit diocèse et curé de Saint-Hilaire de Chantronier en la ville d'Oirvault et Hilaire Pommeraye. — Recette, 18,139 livres 13 sous 4 deniers. Dépense : 18,335 livres 12 sous 2 deniers; est dû au comptable : 195 livres 18 sous 10 deniers.

G. 67. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1622. — Comptes des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais. Gestion de Jacques Nollin. — La dépense totale s'élève à 117 livres 11 sous 1 denier, et la recette à 289 livres 16 sous 6 deniers.

G. 68. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1622-1624. — Compte des décimes ordinaires. Gestion de Nollin. — La dépense totale d'octobre 1622 au terme de février 1624, s'élève à 7,758 livres 23 sous 6 deniers, et la recette à 7,247 livres 28 sous 3 deniers.

G. 69. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1639. — « C'est le compte de maistre François de Hil- « lerin, conseiller du Roi, recepveur triennal héréditaire « des décimes du diocèse de Maillezay, ayant faict la recepte, « pour et au nom de maître Jacques Bernard, conseiller du « Roi, recepveur alternatif des receptes et dépences par luy « faictes des deniers de sa charge pour l'année 1639, pré- « senté et rendu par devant vous Mgr l'illustrissime et ré- « vérendissime évêque et seigneur de Maillezay, messieurs « voz grand vicaire général et official, syndicq et députtez « dudit diocèze scellon qu'il sera contenu et déclaré par « les chapitres ci-après. » Recette totale 17,728 livres, 7 sous 4 deniers. — Dépense, 20,043 livres 4 sous 3 deniers.

G. 70. Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1708. — Procès-verbaux des assemblées de la chambre ecclésiastique du bureau des décimes de la Rochelle, tenue par Mgr Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle; N. Troussillon et Bouchet, députés généraux; Héron, député du chapitre; Reynaud, député d'Aunis; Ragot, syndic. — Approbation des comptes de maître André Rochard, receveur des décimes, dont la recette s'élève à 43,095 livres 3 sous 1 denier, et la dépense à 38,009 livres 7 sous 2 deniers. — Requêtes présentées pour obtenir des décharges ou modérations de taxe par messire Brunet de Passy, prêtre, le sieur de Bruxelles, curé de Salles, le sieur Beau, curé de Saint-Martin de Villeneuve, etc. — Réparations au séminaire. — Opposition formée à la taxe des courtiers de voitures et rouliers par les fermiers des seigneuries d'Ars et Loix qui appartiennent au clergé. — Suppression des offices d'économes séquestres des diocèses du royaume et de leurs contrôleurs. — Décharge de taxe du sieur Richaudeau, clerc, imposé à la capitation. — Examen des comptes des décimes et du don gratuit, présentés par messire Antoine Jaudonnet, écuyer, sieur de Laugrenière, fondé de procuration de dame Françoise Nollin, son épouse. La recette s'élève à 171,737 livres 8 sous 10 deniers, et la dépense à 152,589 livres 1 sou 4 deniers. — Arrêt du Conseil d'État « concernant les pensions d'oblats ou de religieux lais affectés à la nourriture et à l'entretien des soldats estropiés retirés dans l'hôtel royal des Invalides » et ordonnant aux abbés, prieurs et prévôts à la nomination du Roi, aux chapitres, colléges, séminaires et communautés séculières ou régulières, jouissant à titre d'union ou autrement du revenu desdites abbayes et prieurés, de payer la somme de 150 livres pour les bénéfices de 1,000 livres de revenu et au-dessus et 75 livres pour les bénéfices d'un revenu moindre de 1,000 livres.

G. 71. Registre. — In-folio, 162 feuillets, papier.

1606-1607. — « C'est le premier livre des registres « du greffe royal des insignuations des actes et provisions « ecclésiastiques du diocèze de Maillezays suyvant l'édict du « Roy faict par moy Simon Leau, greffier. » Signé et paraphé par Troussillon et de La Bruère. — Nomination de Jehan Deslandes comme chapelain de l'aumônerie de Bressuire par François de Fiesque, comte de la Veigne, sieur de Calestau, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur et baron de Bressuire, Leuroux et d'Honnecourt. Nominations de prieurs à Saint-Maixent de Geay; — à la cure de Pissot; — au prieuré de Foussaye. — Arrentement d'une maison avec jardin, sise en la ville de Mauléon, devant la grande porte de l'abbaye, par noble et scientifique personne Hilaire Pommeraye, docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur commendataire de Saint-Georges du Bois, grand vicaire et official de Monseigneur de Maillezais, etc., à Pierre Ratier, serrurier, demeurant à Mauléon.

G. 72. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1636. — Taxe et colisation des bénéficiers du diocèse de Maillezais, en vertu des délibérations de l'assemblée générale du clergé de France, signée Henry, évêque de Maillezais; Hilaire Pommeraye; Grolleau, etc. — Taxe totale : 319 livres 9 sous.

G. 73. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1637. — Compte des recettes et dépenses faites par Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien et héréditaire des décimes au diocèse de Maillezais, sur la levée des deniers extraordinaires imposés sur ledit diocèse, pour le remboursement des deniers avancés par le sieur d'Agues-seau, receveur général des décimes, afin de couvrir les frais de l'assemblée générale du clergé de France. — Recette : 969 livres 6 sous 9 deniers. — Dépense : 551 livres 17 sous.

G. 74. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1637. — Comptes de la recette et de la dépense des décimes de l'ordinaire faites par Pierre Nollin sur les doyennés de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Recette : 9,703 livres 19 sous. — Dépense : 9,944 livres 18 sous 9 deniers.

G. 75. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1637. — Compte de la recette et dépenses des décimes ordinaires du diocèse de Maillezais, par Nollin, conseiller du Roi, receveur héréditaire des décimes. — Recette : 635 livres 8 sous. — Gages du receveur, 340 livres.

G. 76. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1644. — Compte des recettes et dépenses des décimes du diocèse de Maillezais présenté par François de Hillerin à l'assemblée des députés du clergé du diocèse de Maillezais, tenue à Fontenay-le-Comte. — Recette : 17,728 livres 7 sous 4 deniers. — Dépense : 19,523 livres 17 sous 2 deniers. — Principales taxes. Bénéfices de l'archiprêtré d'Ardin : l'évêché de Maillezais 738 livres 17 sous 3 deniers; — l'abbaye de Nyeil sur l'Autize : 381 livres

13 sous; — l'abbaye de l'Absye en Gastine : 474 livres 10 sous; — l'aumônerie de Maillezais : 26 livres 14 sous 10 deniers. Prieurés : Ardin, 56 livres 16 sous; — Saint-Michel le Clou : 85 livres 14 sous; — Benets : 88 livres 17 sous; — Saint-Maxire : 60 livres 19 sous; — Bucean : 196 livres; — Foussay : 211 livres 12 sous, etc; — l'abbaye de Moureilles : 320 livres 5 sous; — l'enfermerye de Nyeil : 26 livres 6 sous 10 deniers; — la cure de Saint-Sigismond : 70 livres 10 sous.

G. 77. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1645. — Compte des recettes et dépenses des décimes du diocèse de Maillezais, présenté par François de Hillerin à l'assemblée des députés du diocèse de Maillezais, tenue à Fontenay-le-Comte. — Recette : 20,078 livres 12 sous 7 deniers. Dépense : 19,941 livres 7 sous 11 deniers. — Dans cette somme sont compris les gages des officiers et ministres convertis et les frais des assemblées du clergé. — Une année de la ferme de l'entretien du luminaire de Messieurs du chapitre Saint-Pierre de Poitiers : 142 livres 7 sous. — Comptes des imprimeurs : 39 livres, etc.

G. 78. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — Remarques sur les conciles. — Titres des chapitres et notes marginales : — Jugement des canons apostoliques, c'est-à-dire faits *a viris apostolicis et temporibus apostolicis*. — Consécration des évêques. — L'ordination se faisant pendant plusieurs siècles par l'imposition des mains (χειροτανια et χειροτέσεια). — Ordres majeurs. — Point de simples tonsurés dans les premiers siècles. — Pouvoir de donner les ordres réservé à l'évêque. — Les prêtres grecs ont toujours eu le pouvoir de confirmer. — Ancienneté des oblations. — Offrande du pain bénit. — Origine des chanoines réguliers. — Économes. — Archidiacres. — Mariage des clercs : (*Episcopus vel presbyter vel diac. uxorem suam ne ejiciat.*) Peines contre les clercs. — Célébration de la pâque. — Catalogue ou matricule des clercs. — Une seule messe par église. — Communion ecclésiastique. — Peines contre ceux qui ne communieront pas. — De l'honneur que les évêques se déféraient. — Clercs à simple tonsure. — Fuir les excommuniés. — Soin de cacher les mystères aux infidèles. — Comment on augmentait la rigueur de la prière sans en augmenter le temps. — Ce que c'était que « *intendere segregationem.* » — Défense de la translation d'un évêché à un autre, canon de Sardigne, fait à cause d'Eusèbe à Nicomédie. — Explication des mots *parrochia* et *diocesis*. — Conciles provinciaux. — Soumission des clercs aux évêques. — Incapacité des ordres produite par la bigamie ou mariage en deuxièmes noces. — Défense des mariages au deuxième degré entre cousins germains à la fin du IV^e siècle; — ainsi que ceux de l'oncle et de la nièce. — (*Consobrina*, αδελφιθης) des mariages au troisième degré (VI^e siècle) du quatrième degré au septième degré, jusqu'au XII^e siècle. — Le pape Innocent III ne défend plus que jusqu'au quatrième degré, parce que tout le monde se trouvait parent « et qu'on ne se pouvait marier. » — Les clercs peuvent être tuteurs. — De la validité du baptême « *in nomine Patri* » contre l'opinion de Bellarmin, etc. — Remarques sur le concile d'Élibéritain. — Tous ceux qui souffrent la mort pour Jésus-Christ ne sont pas de véritables martyrs. — Culte des martyrs. — Les farceurs et les pantomimes n'étaient admis au baptême qu'en renonçant à leur profession. — Défense de tuer son fruit, même pour sauver sa réputation. — Défense aux femmes chrétiennes d'avoir en leurs maisons des friseurs ou des poudreurs de cheveux. — Excommunication du chrétien qui déférait son frère aux juges païens. — Les esclaves affranchis n'étaient pas admis aux ordres du vivant de leurs maîtres. — Défense aux femmes des évêques (*episcopa* et *præsbytera*) de donner des « lettres formées » en leur nom propre. — Premier concile d'Arles. — Appel comme d'abus. — Autorité de l'Empereur pour la convocation des conciles. — (Un blanc avec l'annotation *nihil hic deest*). — Le pape informait les autres églises du jour de la Pâques; au concile de Nicée, on arrêta que ce serait l'évêque d'Alexandrie qui avertirait du jour de la Pâques. — La résidence obligatoire pour les clercs. — Jusqu'au temps de Saint-Benoît, les moines n'étaient attachés à aucun lieu. — Les congrégations de religieux datent du XII^e siècle. — Obligation d'un titre patrimonial pour la clériçature, imposée par le troisième concile de Latran, sous Alexandre III. — L'église défend, sous Constantin, aux soldats chrétiens de quitter la profession des armes. — Excommunication, sous Constantin, des bateleurs et de ceux qui conduisaient les gens au cirque. — Du droit qu'ont les évêques d'excommunier les gouverneurs de province et même les rois. — L'usage de rebaptiser les hérétiques a été longtemps en vigueur, même depuis la décision du pape Etienne. — Validité du mariage avec une partie infidèle. — Refus de la pénitence à ceux qui ne la demandent qu'à la mort. — Concile d'Ancyre : supériorité de la prédication sur l'administration des sacrements. — Les prêtres apostats ne peuvent dire la messe, même quand ils ont prouvé la sincérité de leur retour par leur constance dans le martyre; seulement on leur laisse « *honorem cathedræ.* » — La prédication réservée aux évêques, après l'hérésie d'Arius. — Restriction du pouvoir des évêques, en matière de dispenses. — Des divers degrés de pénitence. — L'ordre et le

vœu ne sont pas des obstacles dirimants pour le mariage. — Mission des chorévêques. — Gouvernement du temporel de l'église, par les prêtres, après le décès de l'évêque. — Pénitence secrète imposée aux femmes adultères, dont le péché était ignoré de leurs maris. — Concile de Néo-Césarée :— Le sacerdoce n'est pas un obstacle dirimant pour le mariage, mais le prêtre marié est déposé. — L'usage de leurs femmes fut permis aux prêtres grecs, dès la plus haute antiquité. — « A Rome même, on seroit prest à recevoir « les Grecs, en permettant le mariage de leurs prêtres, s'ils « voulaient se réunir à cette condition. » — Les quatrièmes noces interdites chez les Grecs. — L'Empereur Léon VI excommunié, pour avoir refusé de s'y conformer. — L'Église estime peu les conversions forcées. — Baptême réservé aux adultes dans les premiers temps. — Défense aux prêtres d'assister au festin de noces d'un homme qui se marie pour la deuxième fois. — L'ordination des prêtres fixée à trente ans, à l'exemple de Jésus-Christ. — Concile de Laodicée : — Nullité des mariages clandestins. — Usure défendue aux clercs et aux laïques. — Nullité du baptême des Photiniens. — Miracles opérés par les reliques des saints chez les hérétiques. — (θεραπειας) premier emploi du nom de métropolitain dans les conciles. — Participation du peuple aux élections des prêtres. — Institution du pain bénit au IX^e^ siècle. — Les évêques des premiers siècles s'entredonnaient l'eucharistie. — Antiquité du chant dans l'église d'Orient. — Défense de fredonner dans le chant ecclésiastique. — Les samedis jours de fête chez les Grecs. — Baiser de paix (*osculum pacis*) avant la communion. — Fonctions des sous-diacres. — Commencement de l'institution des moines inconnus aux premiers temps. — Substitution des messes aux agapes, et affectation des fonds attribués aux agapes aux œuvres de charité et aux prêtres pour la messe. — Défense d'invoquer les anges, de consulter l'astrologie judiciaire. — Il est défendu aux femmes d'approcher de l'autel. — On ne parlait pas aux catéchumènes de la pénitence, de peur de leur apprendre à pécher. — Fêtes des martyrs seules reconnues aux premiers siècles. — Institution de la canonisation des saints. — Observation du carême. — Défense de faire dire la messe dans des maisons particulières. — Concile de Nicée :— Défenses d'établir des coadjuteurs. — Causes des indulgences. — Concile de Gangres. — Ce concile n'a pas été tenu contre Eustatius de Sébaste, mais contre Eutactus. — Les sujets ne sont pas dispensés d'obéir à leurs souverains, quoique les souverains tombent dans quelque crime. — Concile d'Antioche : — son autorité est très-douteuse. — La messe ne se disait que tous les huit jours chez les Grecs et tous les jours chez les Latins. — Le droit des appellations aux papes n'a été établi que vers le VIII^e^ siècle. — Premier exemple d'un appel au bras séculier contre les Ariens. — Le titre d'archevêque, inconnu à l'époque de ce concile, était remplacé par celui d'évêque, au I^er^ siècle, puis par celui de primat et de métropolitain. — Défense aux évêques d'aller à la cour, sans une absolue nécessité reconnue par un concile. — Si un évêque étranger qui passe par une ville, prêche mieux que l'évêque du lieu, il doit s'abstenir de prêcher, de peur de rabaisser l'évêque du lieu dans l'esprit du peuple. — Concile de Valence en France : — Les dispenses ne s'appliquaient à cette époque qu'aux fautes déjà commises. — Aucune différence entre les primats et les patriarches. — Défense de quitter le clergé séculier pour se faire moine. — Défense de donner le voile à celles qui voulaient se faire religieuses avant quarante ans. — L'usure interdite aux laïques. — Deuxième concile de Carthage : la continence imposée aux clercs en Occident. — Défense des mariages des chrétiens avec les infidèles et les hérétiques jusqu'au IV^e^ siècle. — Autorisation desdites unions, du IV^e^ siècle au XII^e^ siècle; depuis le XII^e^ siècle jusqu'à présent, autorisation des mariages avec les hérétiques, mais interdiction avec les infidèles. — Coutume de faire goûter aux enfants du lait et du miel après le baptême. — Pourquoi la fête de Pâques se célèbre-t-elle le dimanche le plus proche de la pleine lune de mars ? — Première introduction dans le canon de l'Écriture des livres de Judith, de Tobie et d'Esther, qui sont seulement en Grec. — Concile quatrième de Carthage : les évêques doivent soutenir leur dignité par la sainteté de leur vie, et non par la magnificence de leur train. — Conciles 5 et 6 de Carthage. — Lettre du pape Célestin aux évêques Gaulois. — Premier concile d'Orange : tentatives de réunion entre les Grecs et les Latins. — Remise ou adoucissement des peines canoniques contre les vierges qui s'étaient faites religieuses et qui voulaient ensuite se marier. — Les pénitents, même après leur peine achevée, ne pouvaient ni se marier, ni aller à la guerre, ni prendre des emplois civils, ni enfin rentrer dans la vie commune. — Concile romain sous Hilaire. — Premier concile de Tours : — Fixation des grandes solennités, Pasques, Noël, l'Épiphanie, l'Ascension, la Pentecôte, la fête de Saint-Jean-Baptiste. Il n'y a point de fête de la Vierge de marquée. — Premier concile d'Orléans tenu sous Clovis, après sa conversion (les notes marginales cessent.) — Concile de Tarragone. — Concile de Girone : — Fêtes des Rogations. — Concile de Lérida. — Concile de Valence en Espagne. — 3^e^ concile d'Arles : — Fixation de l'âge de vingt-cinq ans, pour le diaconat et de trente ans, pour la prêtrise. — Confession de foi. — Les décrétales d'Innocent I^er^. — 6^e^ concile de Carthage. — Concile romain, sous Sixte III. — Concile de Vaison. — Concile d'Angers. — Concile de Vannes. — Concile romain sous Hilaire. — 1^er^ Concile de Tours. —

Concile d'Agde. — 1er Concile d'Orléans. — Concile d'Epaune. — Concile de Tarragone. — Concile de Girone. — Concile de Lérida. — Concile de Valence, Espagne. — Concile d'Arles. — 2e Concile d'Orange. — 2e Concile de Vaison. — Concile de Carpentras. — Concile de Tolède. — 2e concile d'Orléans. — Concile de Clermont. — 3e concile d'Orléans. — 4e concile d'Orléans. — 5e concile d'Orléans. — 1er Concile de Braga. — 2e concile de Tours. — 1er Concile de Lyon. — 2e concile de Braga. — Concile de Paris. — 1er Concile de Mâcon. — 2e concile de Mâcon.

G. 79. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1681-1683. — Greffe royal. — « Insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle, (*alias* Maillezay) en continuant celles de messire Étienne Mallès, mon père, dernier possesseur, paraphé par N. Troussillon et Delabruère. » — Provisions : pour Nicolas Ratat, pour la cure de Saint-Jean de Bressuire ; — pour Sulpice Piart, de la chapelle de Saint-Jacques, église de Saint-Pierre d'Airvault ; — pour René Nouet, de la cure de Saint-Martin de Torfou ; — pour François Joubert, de la cure de Saint-Christophe ; — pour Jean Gorribon, de la cure de Saint-Étienne d'Aigrefeuille ; — pour Pierre Delaville, de la chapellenie de Beaumont ; — pour Charles Canto, de l'office claustral d'infirmier ; — pour Jacques Bajard, du prieuré de Saint-Pierre de Surgères. — Révocation de la cure de Saint-Hilaire-sur-l'Autize par René Pineau. — Résignation de la cure de Saint-Pierre de Favraye par Urbain Bourdin. — Lettre de grand vicaire pour Pierre Maurage. — Provisions de la chapelle de la Pouillière et des Bertins par François Fourneau. — Noms des évêques : Henri-Marie de Laval du Bois-Dauphin.

G. 80. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1689-1691. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle. — Prise de possession du prieuré de Saint-Hiérosme de l'abbaye d'Airvault ; — résignation de la cure de Vouhé ; — présentation du sieur Arnaud au vicariat de Bourgneuf ; — résignation de la cure de Saint-Aubin de Bobigné ; — fondation de la chapelle de Saint-Jean en l'église Notre-Dame de Fontenay ; — acte de refus de l'abbé d'Airvault au sieur de Seuil ; — provisions de la cure de Sainte-Radegonde des Noyers ; — de la chapelle du château de Sanzay et du collége, son annexe. — Noms des évêques : Henri-Marie de Laval du Bois-Dauphin.

G. 81. (Cahiers.) — In-4o, 28 feuillets, papier.

1623-1649. — « Inventaire ou table des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Maillezais, puis de celui de la Rochelle, faites depuis 1623, tenues par d'Houestet, greffier, fait audit lieu de la Rochelle, le 4 septembre 1649, par Chaillet greffier. » — Cures, chapelles, prieurés, autres expéditions. — Extraits du troisième volume de messire Hiérosme Clisson et de messire Pierre Paret, son commis, de 1624 à 1626 ; — prieurés, cures, chapelles autres expéditions. — Extraits du cinquième volume, 1628-1630. — Extraits du volume de Pichon, 1630-1632, etc.

G. 82. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1703. — Tables des expéditions insinuées au quatrième registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle par maître Jacques Delabruère, avocat, commis à l'exercice du greffe. — Lettres : de tonsures d'ordres mineurs ; — de sous-diacres de prêtise ; — de degrés et notifications. — Provisions et prises de possession de chapelles et autres actes ; — cures, prieurés-cures ; — évêchés et abbayes ; — expéditions diverses. — Titres de clériçature. — Dispenses de parenté pour mariages ; dispenses de bans (Jean-Charles de La Villedieu et Suzanne-Marie Green de Saint-Marsault ; — de Boisredon et Guillotin ; — Louis-Henry Green de Saint-Marsault et Suzanne de Compaing ; — Sonnet de Montournois et de Bernon-Bonneuil ; — Bernard-Méderic de Valles et Barbe Jacquard ; — Jacques de La Roy et Marie-Marguerite de La Roy ; — Louis Chauvet du Brenil et Victoire Constant ; — Gaspard-Olivier de Verteuil et Renée Maroix), etc.

G. 83. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1730. — Thèses soutenues dans le collége des Jésuites de la Rochelle par Péroche, de Bellevue, Nadau, Durand, Cadoret, Brunetière, Billaud, de la Rochelle ; Giraud, de Rochefort ; Brin, de l'île de Ré ; Maillocheaud, de Saintes ; Grolleau, d'Angers ; sous la présidence de noble homme Gabriel Béraudin, chevalier, seigneur de Passy, Rompsay, conseiller du Roi en ses conseils, et conseiller au présidial de la Rochelle. — Inventaires et tables des expéditions insinuées des registres du nouveau greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle, confiés à Jacques de la Bruère, avocat. — Dispenses de consanguinité pour le mariage de Alexandre d'Arcemalle et Gertrude Morienne ; — Charles de Villeneuve et Henriette de La Haye ; — Jacques Bernon et Marie Faneuil. — Dispenses de bans pour : Charles de Clisson et Sara de Pont ; — Michel Bollon et Marie Bollon ; — Geoffroy de Culant de Sainte-Mesme et Marianne de Bonchamps ; — Philippe-François Chevalier, marquis de Gamache et Charlotte-Henriette Piniot ; — Sa-

muel Fleuriau et Magdelaine Frogé ; — Alexandre Boscals de Réal et Catherine de Beaumont-Gibaud.

G 84. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1705.—Don gratuit : « rôle et département fait par nous messire Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle et les députés soussignés, le 23 novembre 1705, de la somme de 9,261 livres 10 sous faisant les 3/4 de celle de 12,862 livres à laquelle tout notre diocèse a été imposé, l'autre quart de ladite somme devant être porté par le détroit d'Aunis, ladite somme de 12,862 livres faisant partie du million de livres qui doit être imposé en nature sur tout le clergé du royaume, suivant le département de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris la présente année, lequel million fait aussi partie de la somme de 6 millions accordée par ladite assemblée à Sa Majesté par forme de don gratuit,auquel rôle et département, nous avons vaqué en la manière qui s'ensuit. » —Total du détroit de Maillezais : 11,575 livres 19 sous. Signé : Étienne, évêque de la Rochelle ; Lambert, doyen et député ; N. Troussillon,député général; Maribault, député pour Fontenay ; E. Moriceau ; Vayssade, député pour Ardin ; Pitault, syndic du clergé ; Fournié, député pour Vihiers, etc.

G. 85. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1707.—« Rôle et département fait en la chambre ecclésiastique du clergé du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, assemblé au château de l'Hermenaud, de la somme de 23,151 livres 17 sous 8 deniers à laquelle se montent les décimes ordinaires, anciens gages des receveurs, pensions des ministres convertis, et autres impositions faites sur le clergé du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, conformément aux règlements du clergé de France et à l'ancien usage de profession où s'est maintenu ce diocèse de faire de dix ans en dix ans un nouveau règlement des décimes et aussi des sommes de 14,834 livres 8 sous 4 deniers sur le département de Fontenay, et 16,730 livres 14 sous 7 deniers sur le département de Bressuire. » Signé : Étienne, évêque de la Rochelle ; N. Troussillon, député général ; E. Moriceau, député pour Saint-Laurent ; Fournier, pour Vihiers ; Vayssade; Pitault, syndic; Roulleau, secrétaire de Monseigneur et de la chambre.

G. 86. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1765-1775. — Comptes de l'ordinaire des décimes comprenant : les contrats expédiés sur l'emprunt de 1765 et 1766 ; — les arrérages dus sur l'emprunt de 1765 et échus le 1er avril 1766 ; — le livre de recette du Château-Gaillard pour 1775.

G. 87. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1583-1596. — « Compte que rend par devant vous, Monseigneur l'Évêque de Xainctes et MM. les depputez du clergé dudict diocèze, maistre Thomas Dreux, receveur particullier des décimes dudict diocèze, de la recepte et despence par luy faicte en l'année 1583 de la somme de 30,534 livres 19 sols 5 deniers à quoy se reviennent 3 décimes ordinaires, 4 deniers oboles pour livres, à raison d'icelles et oultres pensions et gages du recepveur payables en ladicte année 1583, suyvant le roole et département à luy délivré. » — Vérifié à Bordeaux par les commissaires Dunoyer, M. Bertin et de Cruzeau.

G. 88. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1510-1645. — Abbaye de Maillezais. — Historique de sa fondation en 974 par Emme, femme de Guillaume III, duc de Guienne, comte de Poitiers, Auvergne, Saintonge, Limoges, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, surnommé Tête d'Étoupe, et fille de Thibault Le Vieil, comte de Chartres, Blois et Tours. Liste des abbés de Maillezais : — Théodelin (1003) ; Humbert ; Goderan, évêque de Saintes ; Drogo; Geoffroi ; Pierre ; Thibaut ; Gaudin ; Étienne ; Guillaume Le Fort ; Renaud ; Guillaume II ; Geoffroi Pouvreau, dernier abbé, consacré évêque en 1317. — Bulle de division, érection et assignation des évêchés de Poitiers, Maillezais et Luçon par le pape Jean (1317). — Liste des évêques de Maillezais : Geoffroy Pouvreau ; Guillaume Lambuti ; Benoist ; Robert ; Geoffroy II ; Eustache ; Janvier ; Jean Ier ; Jean Le Masle ; Thibaut de Luce ; Philippe Rouhault de La Rousselière ; Jean d'Amboise ; Frédéric de Saint-Severin ; Geoffroy III d'Estissac ; Jacques d'Escoubleau de Sourdis ; Pierre de Pontlevoy de La Blandinière ; Henry d'Escoubleau de Sourdis, neveu de Jacques ; Henry d'Escoubleau de Sourdis, neveu de son prédécesseur ; Henry de Béthune, dernier évêque de Maillezais nommé en1646 à l'archevêché de Bordeaux.—Jacques Raoul, premier évêque de la Rochelle ; « ce choix fut à raison de sa grande expérience, mérite extraordinaire et vertu à l'épreuve de tous soupçons; » Henry-Marie de Laval du Boisdauphin; Charles-Magdelaine (Frezeau) de La Frezelière ; Étienne de Champflour. — Bulle d'Urbain VIII pour la sécularisation de l'église et du chapitre ci-devant de Maillezais aujourd'hui de la Rochelle (1631). — Bulle de suppression de l'évêché de Maillezais, érection de celui de la Rochelle et translation du chapitre de Maillezais à la Rochelle (texte latin). —

cembre 1439). — Baillette d'une pièce de vigne à Chaignollet par noble homme Jehan Girart, écuyer, seigneur de Guirans, à Mathurin Blanchet, laboureur (3 février 1439). — Bail d'une pièce déserte sise près du Payau, près la Rochelle, par Pierre Donne, marchand, bourgeois de la Rochelle, à messire Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, pour 15 sols de cens payables à la mi-août (16 avril 1440). — Transport d'un quartier de vignes sis près les Justices pour 20 sols de cens et le sixte des fruits, par Jean Matoux à Jehan Bouc (23 février 1440). — Saisie réelle, faite à la requête de l'aumônier de Saint-Berthomé contre Raymond Berthomé, pour 106 livres d'arrérages de la rente de 25 livres due à l'aumônerie, sur les biens dudit Raymond et de Perrette Julienne, sa femme (11 avril 1441). — Arrentement, d'un quartier de vignes, sis au fief de Montmorillon, paroisse Saint-Maurice, au sixtain des fruits et 20 sols de rente, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame Bardon, au lieu de Maurice Couchet (25 avril 1443). — Transport fait à Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, par Jannet Barbin, et sa femme, maître Bernart Foulquier, Pierre de Rousse, licencié en lois chargé de procuration de messire Berthomé Foulquier, de l'hébergement, vergers et vignes qu'ils possédaient à Nieuil (5 février 1444). — Transaction entre l'aumônier de Saint-Berthomé et Nicolas Veillon, par laquelle l'aumônier réduit la redevance due par ledit Veillon sur 3 quasserons de vignes sis au fief des Crapaudères, du quart au cinquième des fruits et 10 sols de cens au lieu de 7 sols, Bourgeois, notaire (23 mai 1446). — Bail par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Laurent Hervé, de Saint-Xandre, de deux quartiers de terre en désert, audit Saint-Xandre, pour 10 sols de cens à la mi-août (16 juin 1446). Étienne Brunet, garde scel. — Baillette, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé à Jean Cotton, d'un quart de vigne situé à la Ferté, pour le cinquième des fruits et 20 sols de cens à la N.-D. d'Août (3 mars 1448). — Baillette par le même, à Jean de la Cour du Payau, d'un demi-quartier de terre en désert sis au Payau, au fief de Queue-de-Belette (25 avril 1449). — Transport de biens par Pierre Joyeux, demeurant à Marcilly à Jean Minguet, à la charge de 3 livres de rente payables à la Toussaint (13 septembre 1449), etc.

33. (Portefeuille.) — 9 liasses, 128 chartes sur parchemin.

1450-1470. — Arrentement, par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Berthomé à André Boutet, fils de Jean Boutet, de deux pièces de vignes sises au fief des Bastardières, moyennant le sixte des fruits et 15 sols de cens. (9 mai 1450). — Vidimus d'une sentence rendue au profit de Guillaume Massicot, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, contre Jean Burot, Colas Dupuy, et Mathé Bloys, condamnés à payer à l'aumônerie 4 livres de rente sur plusieurs domaines situés au bourg de la Flotte (20 février 1427, vidimus du 3 décembre 1451). — Commutation, par l'aumônier de Saint-Berthomé, du quart des fruits, contre le septain et 20 sols de cens sur un quartier de vignes sis à la Ferté, dus par Jean Cotton, acquéreur de Guillaume Massicot (23 décembre 1451). — Bail, par honorable homme et sage, sire Jehan Guibert, conseiller du Roi, notre sire, échevin de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé, à messire Jean Allart, prêtre, d'un demi-quartier de vigne sis au fief des Montailles, près le Poyau, au sixtain des fruits et 10 sols de cens. (26 février 1451). — Baillette, par sire Jehan Guibert, échevin et aumônier de Saint-Berthomé, à Liette Estere, veuve de Jean Breteau, d'un quartier de vignes ou environ sis à Vaugoin, pour le huitain des fruits et 20 sols de rente, Le Bouchet, notaire (13 avril 1453). — Baillette, d'une pièce de vignes, sise au fief des sept quartiers, par Nicole Pignouneau, échevin de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé, à Jean Masthé l'aîné, laboureur à Lagort, au sixtain des fruits et 7 sols de rente (27 décembre 1454.) — Ratification par Guillaume de Combes, maire, les échevins, conseillers et pairs de la Commune de la Rochelle, de l'arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé à Micheau Raoulot, laboureur, de l'hôtel et hébergement de Mirail, verger et deux quartiers de vignes en dépendant, pour 6 livres de rente (15 novembre 1455). — Arrentement, d'une maison et ses dépendances sises à Nyoil, pour 30 sols de rente par honorable homme sire Guillaume Riboteau, échevin de la Rochelle, à Jehan Ripaut, marchand et bourgeois de ladite ville (20 novembre 1455). — Accensement, pour 30 sols envers l'aumônerie de Saint-Berthomé, par Jehanne Mérielle, veuve de feu Morelet de Paltrac, à Jacques Merlat, son fils et héritier, d'un quartier de vignes sis près Saint-Xandre (3 décembre 1455). — Baillette, par honorable homme et sage maître Nicole Pignouneau, échevin de la Rochelle, conseiller du Roi notre sire, gouverneur de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Berthomé, à Pierre Vachier, laboureur à Saint-Xandre, d'un quartier de vignes, sis à Saint-Xandre, au septième des fruits et 15 sols de cens (14 février 1455). — Transaction par laquelle l'aumônerie de Saint-Berthomé réduit de 30 à 25 sols le cens dû, à l'aumônerie par Morice Gasté, pour un quartier et demi de vignes à la Pommerasse, chargé du sixtain des fruits envers le prieur d'Aix (13 février 1455). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Étienne Bouet, de deux quartiers de vignes sis au fief des Jarries, moyennant 30 sols de rente et le sixtain des fruits, Chatevaire, notaire (21 février 1455). — Bail, fait

par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Guillon, laboureur à Lagort, d'un quasseron de terre sis dans la paroisse de Lagort, au huitième des fruits et 6 sols de cens. — Étienne Brunet, clerc, garde-scel (15 octobre 1456). — Bail par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre de la Roche, laboureur à Lagort, d'une pièce de vignes en désert sise audit lieu, pour 12 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits. (21 décembre 1456). — Baillette, par sire Guillaume Riboteau, pair et échevin de la Rochelle, à Guillaume Gounier, couturier, demeurant à Nyoil, de la moitié d'une maison sise audit lieu, pour 4 livres de rente (22 janvier 1456). — Bail, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Augeraut, d'un quartier de vignes mélisses sis au fief de Combère, paroisse de Lagort, au sixtain des fruits et 12 sols de cens (24 janvier 1456). — Bail, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Yvonnet Saupoil, verrier, demeurant à la Rochelle, d'un demi-quartier de vignes blanches en la paroisse et fief des Sarasines, au septain des fruits et 10 sols de cens (25 mars 1457). — Bail, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Pasquaut, d'un quartier de vignes près Lagort, au septain des fruits et 20 sols de cens (11 avril 1457). — Admonition, par Raoul Rorteau, juge de la cour du scel royal établi aux contrats à la Rochelle, pour le Roi, notre sire, au profit d'honorable homme et sage maître Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, faite à Hugues Bourdineau et sa femme, biens tenant de feu Arnoul Jehan, bourgeois de la Rochelle, au sujet de deux pièces de vignes blanches sises près de Lagort, baillées au septième des fruits et 30 sols de cens (9 août 1457). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Chatenaire, de deux pièces de vignes, sises près Mireuil, pour 20 sols de cens et le dizain des fruits (7 mai 1458). — Décret rendu par le juge Raoul Bordineau, adjugeant les biens de Jean Faure à Jean Ripaut, à la charge de payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 10 sols de rente sur une maison située au Bois (Ile-de-Ré). (27 octobre 1455). — Bail, par Nicole Pignonneau à Laurens Ouvrart, laboureur à Nyoil, de deux vignes sises près de Maillezois au sixième des fruits et 15 sols de cens (4 novembre 1458). — Admonition par Raoul Rorteau, juge, à Jehan Milon, et Jehan Patros, demeurant à la Rochelle, biens tenant de feu Jehan de Digeon, au sujet d'une somme de 25 livres 6 sols 8 deniers, arrérages dus sur une rente de 100 sols tournois à l'aumônerie de Saint-Berthomé (17 juillet 1459). — Arrentement, par Étienne Bonnet, aumônier de Saint-Ladre, à Colas Marchaix et Jehanne Marchande, sa femme, d'un logis et ses dépendances, pour une rente d'une somme de vendange blanche (9 novembre 1459). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Duvergier, d'un quartier de vignes sis au fief des Jarries pour 15 sols de cens et le dixain des fruits au prieur d'Aix (13 mars 1459). — Condamnation prononcée, par Jehan Langloys, assesseur de maître Jehan Mérichon, lieutenant général du gouverneur de la Rochelle, contre Jehan Choyse, couturier, demeurant à Nyoil, d'avoir à payer à Étienne Brunet, aumônier de Saint-Ladre, ayant droit de Guillaume Riboteau, 7 livres 7 sols 6 derniers tournois d'arrérages d'une rente de 62 sols 6 deniers dus à l'aumônerie (27 mai 1460). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à André Avril, laboureur à Tasdon, d'un quartier de terre situé au fief du Chiron-Joslain, pour 17 sols 6 deniers de cens et le septain des fruits (27 décembre 1460). — Exponction de Raoul Gayet et Guillemette Guillon, sa femme, fille de Michault Guillon, fils d'Étienne, des héritages, maison et vergers qu'il avait pris de l'aumônerie, entre les mains de maître Nicole Pignouneau, aumônier (24 octobre 1461). — Donation, faite à l'aumônerie Saint-Ladre, par Jehanne Darete, veuve de Jehan de Beluyre, de Nantilly, de 20 sols de rente sur les biens de feu Jehan Minguet à Nantilly (2 juillet 1462). — Baillette, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Jean Chaillou, laboureur, de 3 quartiers de vignes, près Nyoil, au dixain des fruits et 30 sols de cens (13 avril 1464). — Baillette, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Marionneau, charpentier, de 2 quartiers de vignes, près Myrail, pour 25 sols de cens et le septain des fruits (10 août 1465). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Dieumegard, d'un quartier de vignes, au fief de Peslaude, paroisse de Saint-Maurice, au cinquième des fruits et 20 sols de cens (16 décembre 1465). — Condamnation prononcée, par Raoul Rorteau, juge, contre Pierre Misson, héritier de feu Celeste Michele, sa mère, qui est admonestée d'avoir à payer 17 livres 18 sols 8 deniers, arrérages de 100 sols tournois de rente dus à honorable homme et sage maître Pierre Pierre, pair de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé (8 mai 1466). — Baillette, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé à Colas Cailleau, maréchal et bourgeois de la Rochelle, de deux quartiers de vignes blanches, en la paroisse de Lagort, pour le septain des fruits et 6 sols de cens (4 avril 1468). — Jugement rendu au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé condamnant Estaguet et Pierre de la Salle à payer 5 livres de rentes à maître Pierre Pierre, aumônier de Saint-Berthomé (12 juillet 1468). — Baillette, de deux quartiers de vignes sises à Vaugouin, pour 40 sols de cens, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Robert Gadiot (Vincendeau notaire, 8 novembre 1468). — Baillette, d'une pièce de vignes sise près de l'hermitage à Lafons, par l'aumônier de Saint-Berthomé

maître Pignouneau, à Étienne Mériguet, pour 40 sols de cens (8 décembre 1469). — Condamnation, par Pierre Pierre, lieutenant général du gouverneur de la Rochelle, de Jehan Giraudet, marchand à la Rochelle, de payer à Fouques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé, la somme de 4 livres 15 sols tournois d'arrérages de la rente de 5 sols due à l'aumônerie pour un verger sis au Colombier (29 août 1470). — Titre de collation de la maison dite l'aumônerie Saint-Pierre de Marsilly, appartenant à l'hôpital Saint-Berthomé, par Jehan Gandouet, lieutenant du bailliage d'Aunis, pour noble homme messire Jehan Mérichon, seigneur d'Iluré et de Lagort, conseiller président en la chambre des comptes, pour très-haut et très-puissant prince Mgr. duc de Guyenne et comte de Saintonge (10 novembre 1470). — Sentence au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé contre Bertrand Maignon et Guillame Bastard, qui sont condamnés à continuer la rente de dix livres sur plusieurs domaines en la paroisse de Laleu (17 novembre 1470). — Condamnation par Gibouin, juge, d'Étienne Beaudoin et sa femme à payer 50 sols de cens à l'aumônerie Saint-Berthomé pour un domaine sis à Saint-Maurice (24 novembre 1470). — (Sceau aux armes de France en cire rouge, accompagnées de 2 tours entre lesquelles pénètrent des navires).

34. (Portefeuille.) — 9 liasses, 124 chartes, parchemin.

1471-1489. — Baillette par honorable homme Fouques Roulin, gouverneur de l'Hôtel Dieu ou aumônerie Saint-Berthomé à Raoulet de la Nouhe, laboureur au Brogier, paroisse de Lagort, d'un quartier de vignes assise au fief des Sarrasines, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits (17 avril 1471). — Condamnation prononcée par Pierre de Roussy, assesseur de noble homme et sage maître, Jehan Mérichon, seigneur d'Iluré, gouverneur de la Rochelle contre Jacques Gascher, demeurant à la Rochelle, qui devra payer 3 livres de rente à Foucques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé (11 mars 1471). — Sentence condamnant Françoys Delavergne et Michelle Thiphenelle sa femme, fille de Guillame Thipheneau, à payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 40 sols de rente sur une maison sise à Marcilly (21 novembre 1471. Sceau brisé en cire rouge de la châtellenie de la Rochelle). — Arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé d'un demi-quartier de terre à Pierre Poier, charpentier, tonnelier à la Rochelle, à la charge de planter en vignes ladite terre, de payer 10 sols de cens, et de porter le huitain des fruits au treuil de l'aumônerie à la Sablière de Lafond ou à Saint-Éloy (5 décembre 1471). — Permission accordée par Guillame Faitis, écuyer, seigneur de la Barrière, conseiller de Mgr. le duc de Guyenne, maire et capitaine de la ville et commune de la Rochelle, les échevins, conseillers et pairs de ladite ville « assemblés en conseil en nostre eschevinage « au son de la campane ainsi qu'il est accoustumé » de faire une ouverture dans la muraille de la ville « pour laver les draps et lessives » de l'aumônerie, régler le service intérieur de l'aumônerie et de faire venir et installer dans l'aumônerie de la Rochelle « quatre des religieuses servant « Dieu et les pauvres en l'hostel-Dieu de Paris pour de- « mourer en l'aumônerie Saint-Berthomé et en icelle servir « Dieu et les pauvres malades, et donner introduction, « ordre et manière de iceux servir, traiter, panser et ali- « menter, ainsi qu'ils sont audit hostel-Dieu de Paris et à « l'exemple d'iceluy et mieulx si possible estoit savoir « sœurs Peronelle Dubroil, et Pernelle La Jotme, religieuses « et sujettes de règles de ladite aumônerie et voilées, et « sœurs Michelette et Collecte, non voilées ni professes. » (8 janvier 1471). — Bail par Foulques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé à Allain Bernard, de deux quartiers de vignes au fief de Saint-Severin, près Laleu, pour 30 sols de cens et le huitième des fruits (8 décembre 1472). — Bail par religieuse et honnête personne frère Mathurin Durant, commandeur de Notre-Dame de Bethléem, pour les religieux, prieurs et frères de Montmorillon à Catherine Baillye, veuve de feu Pierre Jourdain, de deux quartiers de vignes aux Chaulmes Rondes pour 12 sols 6 deniers de cens (5 mars 1472). — Baillette par honorable homme et sage maître Jehan Jouhet, conseiller du Roi, notre sire, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-James du Perrot à Colas Raoul, boucher et Jean Jean, charpentier, d'une maison située à Saint-Martin de Ré, pour 30 sols tournois de rente, Cothereau, notaire (6 juillet 1473). — Baillette d'un quartier de vignes, sis près de Saint-Xandre, par sire Fouques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé à Simon Regnault et Jehan Fourneau, laboureur à Saint-Xandre, moyennant 17 sols 6 deniers tournois de cens (25 septembre 1473). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jean Rousseau, marchand à Nantilly, d'une pièce de vigne audit lieu pour 5 sols de cens et le sixte des fruits (9 octobre 1473). — Sentence rendue par Amaury Julien, commissaire du Roy, au profit de l'armônier de Saint-Berthomé pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts (19 novembre 1473). — Baillette de deux pièces de vignes sises près de Lagort par Foulques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé à Rolant Sapinaut, moyennant 7 sols de cens et le sixième des fruits (janvier 1473). — Arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé à André Maignen d'un quartier et demi de vignes au fief de la Croix, paroisse de Laleu, pour 35 sols de cens (12 décembre 1474). — Lettres d'appointements de Louis,

évêque de Saintes, entre le curé de Saint-Étienne d'Aytré, Nicolas Ratat l'aumônier et les chapelains de Saint-Julien, hors la porte Saint-Nicolas, de la Rochelle. Signé : Rocquemadour, texte latin (3 mars 1474). — Baillette par Pierre Pierre, conseiller du Roi, aumônier de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Ladre, hors les murs de la Rochelle, à Colas Couraud, laboureur à Dompierre, de deux quartiers de vignes au fief de Pierre de la Sale, moyennant 2 sols, 6 deniers tournois de cens (4 mars 1474). — Résignation à cause de son âge avancé, par Olivier Jolet, détenteur actuel de l'aumônerie Saint-Pierre de Marcilly, dépendante de l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, entre les mains de sire Foulques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé (8 février 1475). — Baillette par maître Pierre Pierre, conseiller du Roi, et son avocat au pays de Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, gouverneur de l'aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Berthomé à Pierre Girault, laboureur à Saint-Xandre, d'un quartier de terre arable sis au fief des Palais, près le village de Romagné, paroisse de Saint-Xandre, moyennant 18 sols de cens (10 août 1476). — Arrentement par Jehan Marteau, marchand et bourgeois et Thiphaine Marignye, sa femme, à Jacques Rigaudeau, laboureur d'un demi-quartier de vignes sis au fief d'Aix, paroisse de Lalleu à 5 sols de cens et le dixième des fruits (24 mars 1476). (Fragments de sceau en cire brune fleur-delysé). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jean Sorin, notaire, d'une pièce de vignes contenant trois quartiers, située à Saint-Maurice, pour 50 sols de cens et le dizain des fruits (23 août 1477). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Bar, prêtre, d'un quartier de vignes sis près Miroil, à 20 sols de cens et le sixième des fruits (23 août 1477). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé, Pierre Pierre, à Pierre Jasmes, cordonnier, demeurant à la Rochelle, d'une pièce de vignes sise au fief de Miroil pour 25 sols de cens (5 février 1477). (Sceau en cire verte aux armes de France ancien, et sur le contre sceau six fleurs de lys (3 et 3) accompagnées des lettres P R E N). — Baillette par honorable homme et sage maître Jean Jouhet, licencié en lois, conseiller du Roi, notre sire, échevin de la Rochelle, gouverneur de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Jacques et Saint-Jasme de Mgr. Saint-Jehan du Perrot de la Rochelle, à Anne Raoult, veuve de Loys Obeyat, demeurant en l'île de Ré, d'un demi-quartier de terre sis au bourg de Saint-Martin de Ré (5 juin 1478). — Baillette par noble homme Pierre Pierre, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Lausreau, laboureur à Saint-Xandre, de deux quartiers de vignes sis au terroir des Fraines, paroisse de Saint-Xandre, moyennant 8 sols 9 deniers de cens (15 juin 1478). — Vente de 10 livres de rente, par noble homme Guillaume Faitiz écuyer, seigneur de la Barrière, conseiller du Roi, maire et capitaine de la Rochelle, et honorable homme et sage maître Guillaume Joubert, procureur de ladite ville, à noble homme Augier Payinet, sur 3 maisons sises sur le pont Saint-Sauveur de la Rochelle. Cette rente a depuis été translérée à l'aumônerie Saint-Ladre (21 mai 1479). — Lettres nommant des gardes pour l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, savoir : Étienne Mosnier, Guillaume Testart, Jehan Regnauld, Jehan Lepleige, Jehan Mouschet, Pierre Clément, Jehan Bourguignon, Jehan Regnault, Jehan Le Souple, Guillaume des Ysles, Jehan Mabille et Regnault Valin. (texte latin) (30 janvier 1480). — Décret des biens de Jehan Boylaive, adjugés à Jehan Blanchard, à la charge de payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 5 sommes de vendange, sur une maison et ses dépendances, sises au village des Bois (16 février 1480). — Transport par Étienne Thibaut, prêtre, à Nicolas Lombar et Méry Pille, d'un quartier et demi de vignes au fief de l'Aiguille Saugon, à la charge de 10 sols de cens et du huitain des fruits (28 décembre 1481). — Franchise spirituelle de l'église de l'aumônerie Saint-Berthomé (texte latin) (2 septembre 1482). — Baillette par noble homme Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Berthomé à Guillaume Barboter, d'un demi-quartier de vignes au fief des Gontars, à 5 sols de cens et le dixain des fruits (16 décembre 1482). — Baillette par messire Guillame Joubert, aumônier de Saint-Jacques du Perrot, à Thomas Blaye, d'un quartier de terre situé aux Salières, en l'île de Ré pour 13 sols de rente (14 février 1482). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Nicolas Rais, d'un quartier de vignes, au fief de Miroil, à 20 sols de cens et le septain des fruits (avril 1483). — Baillette par Guillame Jouhert, aumônier de Saint-Jacques du Perrot, à Gilles Jorrant, d'un demi-quartier de vignes sis au Rase pour deux boisseaux de froment par an (30 mars 1486). — Sentence rendue au profit de l'aumônier Saint-Jacques du Perrot, qui condamne Gilles Jorrant, à payer 6 livres de rente sur une maison située à Saint-Martin (27 juillet 1489). — Transaction d'accord entre l'aumônier Saint-Jacques du Perrot, Pierre Bellette et Jean Rohaud, par laquelle ces derniers demeurent chargés de 3 sommes annuelles de vendange envers ledit aumônier (27 décembre 1489). — Baillette par noble homme Georges Geoffroy, écuyer, pannetier du Roi, seigneur de Gisors, de Peray, de Dompierre, aumônier de Saint-Berthomé à Micheau Tresmen, demeurant à la Rochelle, d'un quartier de vignes au fief du Chiron-Joslain, pour le neuvain des fruits et 17 sols 6 deniers de cens (4 février 1489). — Mathurin Hillaireau, clerc, garde-scel, Davyau, notaire.

35. (Portefeuille.) — 3 liasses, 38 chartes, parchemin.

1490-1499. — Baillette par noble homme Georges Geoffroy, écuyer, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Moreau, le jeune, plâtreur à la Rochelle, de deux pièces de vignes, sises aux fiefs des Rousses, la Guyarde et la Crapaudière, à 20 sols de cens et le huitain des fruits. Signé : Rochelle (8 avril 1486 ou 1490). — Sentence rendue au profit d'honorable homme et sage maître Vincent Paumier, aumônier de Saint-Ladre près la Rochelle, contre Archambault, templier, Gilles de la Valade, procureurs d'Étienne Durousseau, Pierre Brandit et les religieux, abbé et couvent des Chasteliers (30 juillet 1490). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jacques Baussay, laboureur, de deux pièces de vignes sises au fief de près le Vergier, paroisse de Lagort, à la charge de 17 sols 6 deniers de cens et le dizain des fruits (novembre 1492). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé, à François Baudry, laboureur, d'un quartier et demi de vignes sises près la Faucherie, paroisse Saint-Maurice, à 15 sols de cens (1er décembre 1492). — Arrentement par Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Berthomé, à Andry Hurgeneau, d'une maison et ses appartenances à Marcilly, pour 25 sols de cens (10 février 1492). — Ratification par Colas Deloizonnère, tonnelier, du décret de la maison sise « en la rue par où l'on va de l'église et couvent des Cordeliers de la Rochelle à l'église et couvent des frères prescheurs de cette ville » adjugée à feu Mathurin Savary, bourgeois de la Rochelle (17 mars 1493). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Mathurin Amyan, demeurant à la Crapaudière, au huitain des fruits et 12 sols 6 deniers de cens sur un demi-quartier de vignes au fief des Crapaudières, paroisse de Laleu (10 mai 1494). — Arrentement par noble homme Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Busseau, saunier, d'un demi-quartier de vignes en la paroisse d'Aytré, à 7 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits (9 mai 1495). — Condamnation de Pierre Rondier, à payer 6 livres de cens et deux chapons à noble homme et sage maître Pierre Langlois, écuyer, sieur d'Angliers, aumônier de Saint-Berthomé sur une maison sise au Colombier (6 juin 1496). — Baillette faite par l'aumônier de Saint-Berthomé à Mathurin Amyault, de deux quartiers de terre sis au fief des Rousses, paroisse de Lagort, pour 3 livres de cens (6 décembre 1497). — Baillette par noble homme et sage maître Pierre Langlois, écuyer, seigneur d'Angliers, aumônier de Saint-Berthomé à Guillaume Bonnaudeau, laboureur à la Foucherie, paroisse de Lagort, d'une pièce de terre pour 20 sols de cens (14 décembre 1497). — Baillette par Pierre Langlois, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Carcault, marchand à la Rochelle, d'une pièce de terre déserte sise près la Foucherie, paroisse de Lagort, pour 20 sols de cens (22 août 1499). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Mathurin Amyrault, de trois quartiers de terre situés au fief des Rousses (ou Ronces), paroisse de Lagort, pour 3 livres de cens.

36. Rouleau. — (n° 2.) Parchemin,

1420. — Vidimus d'une baillette d'un hébergement à Aytré, avec treuil, dépendances, neuf pièces de vignes, etc., chargé de redevances envers le prieur de Saint-Gilles, l'abbé et couvent de Buzay et le seigneur de la Jarne, par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Berthomé à Aymer Perrochin dit Duguécharroux, Jehan Perrochin, son fils, et Hélie Surin, son gendre, demeurant à Aytré. Témoins : honorables hommes et sages maître Jehan Mérichon, sire Hugues Guybert, Pierre Lecamus, Pierre Foulquier, Raymond Ytier, maître Regnault Santery, échevins, Ardi Aléart et Jehan Robert, clercs, demeurant à la Rochelle. Signé : Bounin, pour certificat de collation (30 mars 1420).

37. Rouleau. — (n° 3.) Parchemin.

1434. — Lettres de Charles VII, roi de France accordant aux maire, échevins, pairs de la Rochelle et à Guillame Massieot, conseiller, échevin, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, pour l'exemption de l'aumônerie de tous droits d'amortissement, de francs-fiefs, nouveaux acquêts et autres, au sujet des terres qu'elle tient en roture, par la considération « que de grande ancienneté, plusieurs notables personnes de nostre ville et aultres ont par donacion fondé en icelle ladicte aumosnerie et maison Dieu qui est grand belle et notable et icelle doctée de plusieurs rentes, dommaines et héritaiges pour y recevoir et herbergier, pourevoir et soubstenir de rentes et autres nécessitez, les poures et miserables personnes qui chacun jour y viennent et affluent en grant quantité et en icelle aumosnerie ou houstel-Dieu est fait et célébré bel et notable service divin et mesmement chascun jour y sont dictes et célébrées toutes les heures canoniaux troys messes à note et plusieurs basses pareillement qu'es églises collégialles et y sont les œuvres de miséricorde grandement accomplies » (1er décembre 1434).

38. Rouleau. — (n° 4.) Parchemin.

1442. — Arrentement par honorable homme et sage

maître Guillame Massicot, conseiller du Roi, maire de la ville de la Rochelle, gouverneur de la maison-Dieu Saint-Berthomé à Reġnault Maynart, du treuil du Coulombier près la Rochelle, pour 8 livres de rente. Présents à l'eschevinage : Jehan Le Boursier, chevalier, Jehan Mérichon, Jehan Champdenier, Laurent Desnorz, Nicole Pignouneau, Jehan Bourrelier, Léonard Foulquier, Guillame Riboteau, André Couvretterre, Estienne Brin, Loys Bourdineau, Pierre Boutin, Jean Cochet, échevins, Pierre Doriole, Jehan Maynart, Jehan Detrelou, Jehan Mérichon, le jeune, Mathieu Boutin, Pierre Lucas, Laurencin Faure, Mathe Bloy, G illame Faitis, Bertin Viger, Guillame Riboteau, le jeune, Guillame Tireuil, Jacques Audouher, Henri Joubert, Jehan Jourdain, Guillame Maynart, Jehan Bragier, Héliot de Trafelles, Mery Raffin, Huguet Sainestre, pairs et bourgeois de la Rochelle (5 janvier 1442).

39. Rouleau. — (nº 5.) Parchemin.

1448. — Baillette par maître G. Massicot, échevin et aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Lucon et Perenelle Gilleberte, sa femme, et Colas Lochon et Perenelle Guillonne, sa femme, fille de feu Guillame Guillon, demeurant à Lagort, d'un hôtel et hébergement sis à Lagort, pour 8 livres 5 sols de rente (4 janvier 1448).

40. Rouleau. — (nº 6.) Parchemin.

1451. — Condamnation prononcée par Jehan Guyart, assesseur de honorable homme et sage maître Raoul Rorteau, contre Helyot Aynault, de la Sablière qui devra payer 37 livres 2 sols 6 deniers tournois, arrérages échus de 4 livres 10 sols tournois de rente dus à l'aumônerie Saint-Berthomé sur les domaines de feu Pierre Pascart (1451).

41. Rouleau. — (nº 7.) Parchemin.

1452. — Transport de cens de Lagort et de la Roche Baranger, à la charge de payer 73 livres à la recette de Chastellon, 44 livres au prieur de Periguy, 16 livres et autres charges, par noble homme René Chauderier, écuyer, seigneur de Nyoil en Xaintonge, à honorable homme et sage maître Mérichon, l'aîné, conseiller et maître des comptes du Roi. Témoins : Pierre de Rousse, Pierre Morin, etc. (30 octobre 1452).

42. Rouleau. — (nº 8.) Parchemin.

1457. — Baillette à honorable homme Guillame Riboteau, bourgeois de la Rochelle, par André Lambert, dit des Loges, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Ladre, hors la porte de Cougnes de la Rochelle, d'une maison sise rue du Champ-de-Coignes, chargée de 5 sols de cens au Roi, pour 26 livres tournois de rente au curé de Notre-Dame de Coignes et 22 livres à l'aumônerie Saint-Ladre (3 juin 1457).

43. Rouleau. — (nº 9.) Parchemin.

1459. — Reconnaissance par honorable homme et sage maître Girart Leboursier, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et Robine Duguécharroux, sa femme, héritière de feu Aymar Duguécharroux son père, maître Pierre Doriole, conseiller du Roi et général de France, héritier de feu Colecte Duguécharroux, sa mère, héritiers de feu Jehan Duguécharroux leur père, à honorable homme et sage maître Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé de 30 livres et 42 livres 10 sols de rente, sur une maison en la grand'rue du bourg Saint-Nicolas (19 juin 1459).

44. Rouleau. — (nº 10.) Parchemin.

1467. — « Enqueste encommencée à faire en la ville de la Rochelle le 15e mai 1467 par moy Pierre Brequer, clerc, notaire royal et greffier de la court du scel royal de ladite ville, commissaire en ceste partie d'icelle court et sur les faiz et articles prins à prouver de la partie d'honnorable homme et sage maistre Pierre Pierre, licencié en lois, en nom et comme aumosnier de l'aumosnerie de Mgr. Saint-Ladre hors les murs d'icelle ville... à l'encontre de Pierre de la Salle... » au sujet de 100 sols de rente due à l'hôpital de Saint-Ladre qui aurait été donnée par Colete Michetters à prendre sur tous ses biens dans la paroisse de de Dompierre (15 may 1467).

45. Rouleau. — (nº 11.) Parchemin.

1468. — Jugement par Jehan Gaudouet, assesseur de noble homme Jehan Mérichon, condamnant Jacques et Pierre Pierre de la Salle représentant Guillame Herbertin, bien tenant de feue Colete Michote et de Pierre Misson, son fils, et héritier, à payer à maître Pierre Pierre, gouverneur de l'aumônerie Saint-Ladre, une rente de 5 livres à la Toussaint sur des domaines situés à Dompierre, qui passèrent le 25 janvier 1685 à Gabrielle Berthand femme non commune en biens d'Élie Mestayer (Depoux notaire royal, 31 août 1468).

46. Rouleau. — (n° 12.) Parchemin.

1472. — Adjudication par décret à l'aumônier de Saint-Berthomé d'une maison sise en la rue Saint-Léonard, près la Porte-Neuve, provenant de Jehan Audouard pour 4 livres tournois de rente, par Jehan Jouhet, licencié en lois, conseiller du Roi, notre sire, lieutenant général de noble et puissant seigneur Mgr le gouverneur de la ville et châtellenie de la Rochelle (1472).

47. Rouleau. — (n° 13.) Parchemin.

1473. — Condamnation de 4 livres de rente prononcée par Raoul Rorteau, licencié en lois, juge de la cour du scel, au profit d'honorable homme et sage maître Foulques Roulin, échevin de la Rochelle, au nom et comme aumônier de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Berthomé, contre Johan Burent, demeurant en l'île de Ré (4 février 1473).

48. Rouleau. — (n° 14.) Parchemin.

1475. — Transport fait par Fouquin Roullin, aumônier de Saint-Berthomé à René Fortin, chapelain de la couronne de notre Seigneur, de 20 livres de cens à prendre sur plusieurs particuliers, pour demeurer quittes de 20 livres de rente (11 août 1475).

49. Rouleau. — (n° 15.) Parchemin.

1476. — Acte de décret rendu par noble homme Jehan Mérichon, écuyer, seigneur d'Uré, de Lagort, et du Broil-Bertin, conseiller et chambellan du Roi, adjugeant au prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, un hébergement tenu par l'aumônerie Saint-Berthomé, sis à Lafons, que possédait Pierre Desfoussez à la charge de 30 sols au chapitre de Saint-Jean dehors (13 septembre 1476).

50. Rouleau. — (n° 16.) Parchemin.

1479. — Acte de décret d'une maison sise rue de la Charreterie à la Rochelle, à la charge de 31 livres 10 sols tournois de rente, contre les nommés Magaut et sa femme à la requête des chapelains compagnons Dieu servant en l'église Saint-Sauveur de la Rochelle (18 février 1479).

51. Rouleau. — (n° 17.) Parchemin.

1483. — Lettres de committimus, du roi Louis, sur la requête du valet de chambre ordinaire du Roi, George Geoffroy, écuyer, seigneur de Peray, aumônier de Saint-Berthomé, portant autorisation de poursuivre les détenteurs des biens de l'aumônerie qui refusent de payer les rentes et devoirs (1483).

52. Rouleau. — (n° 18.) Parchemin.

1483. — Cession par l'aumônerie Saint-Berthomé à Jacques Macé, de tous les droits ci-devant cédés à l'aumônerie par le sieur du Thay, hormis 100 sols de rente qui lui sont encore dus par le sieur du Thay et en récompense de ce, ledit Macé cède à l'aumônerie 14 livres, savoir : 10 livres à prendre sur une maison sise au bout de la rue des Maîtresses, possédée par la veuve Bréchelière, 3 livres sur une maison sise au bourg du Perrot de cette ville et 20 sols sur une maison sise au marché (12 août 1483).

53. Rouleau. — (n° 19.) Parchemin.

1489. — Acte de décret rendu par Guillame Joubert, conseiller du Roi, seigneur de Brossay, juge de la cour du scel et Jehan Mérichon, écuyer, seigneur d'Huré, de Lagort, du Broil-Bretin et d'Auzances près Poitiers, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine de la Rochelle, à la requête d'honorable homme et sage maître Pierre Pierre, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Berthomé, d'un domaine en la paroisse de Saint-Rogacien, chargé de 40 sols de cens envers l'aumônerie (2 juin 1489).

54. Rouleau. — (n° 20.) Parchemin.

1399. — Échange et transport de 4 livres 5 sols et de 5 livres 15 sols de rente entre noble homme et sage messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Berthomé et Pierre Roy, licencié en lois et Jehan Bouchart, procureur et praticien en cour laïque (31 mars 1399).

55. (Liasse.) — 35 chartes parchemin, 2 sceaux, l'un en cire verte brisé l'autre en cire rouge armorial, porte à la croix grecque, cantonnée de 4 cœurs.

1364-1650. — Dossier de Jehan Aubequin, dit de Xainctonge, bourgeois de la Rochelle. — Sentence du fief des Groyes de la terre de Neuil (19 janvier 1364). — Lettres d'affranchissement de 70 quartiers de terre du fief des Groyes faites par de Xainctonge à Sudre, au devoir noble de 35 sols par an (4 août 1363); — sous le scel de Richart

Touteshan, chevalier du roi notre sire et son sénéchal en Xainctonge et en Engoulmois et gouverneur de la ville de la Rochelle pour le roi d'Angleterre. — Transaction entre Jehan Aubequin, Guillaume Riboteau et Johanne Pernelle sa mère, au sujet des salines du fief des Groyes. — Donation ou inféodation par Guillame Larcevesque, seigneur de Parthenay et de Chastelaillon à Johan Aubequin, des droits de basse et moyenne justice sur le fief des Groyes (4 août 1368). — Aveu rendu par Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé à très-noble et très-puissant seigneur Mgr de Parthenay et de Chastelaillon pour un hébergement appelé le patrimoine et un fief de vignes appelé le fief des Groyes (juillet 1391). — Reconnaissance de l'hommage rendu par maître Jean du Cheillou à Johan Larcevesque, seigneur de Parthenay, de Mathefelon et de Chastelaillon, pour le fief des Groyes (29 juin 1409). — Aveu rendu par Guillame Massicot, conseiller du Roi, bourgeois et échevin de la Rochelle, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé à très-haut et très-puissant seigneur Mgr le comte de Richemond, seigneur de Parthenay et de Chastelaillon, connétable de France, de l'hébergement et fief des Groyes (13 mars 1438). — Réception dudit hommage par Arthur, fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, etc. (18 avril 1438); — par Jehan comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay et de Castelaillon, grand chambellan de France (27 février 1461); — par très-haute et très-puissante dame madame la comtesse de Dunois et de Longueville, de Tancarville et de Mongomery, dame de Parthenay et de Chastelaillon (27 avril 1496). — Concession par de Saint-Marsault, seigneur, baron de Chastelaillon, aux religieux, prieur et couvent de l'hôpital Saint-Berthomé de la Rochelle, de la haute justice à joindre aux droits de moyenne et de basse justice sur leur maison et fief des Groyes, paroisse de Neuil (10 décembre 1450) scellé aux armes des Saint-Marsault à 3 demi-vols posés 2 et 1.

56. (Liasse.) — 17 chartes parchemin, 12 sceaux fleurdelysés en cire brune, assez bien conservés, un en cire rouge.

1305-1407. — Dossier de la famille de Lesgue. — Arnaud de Lesgue père d'Arnaud et Johan de Lesgue. (1315) — Aymeri de Lesgue, (1364) Jehan de Lesgue, le jeune. — Aymeri de Lesgue, échevin, sieur de Mireuil, fils de feu Jehan (1384-1400) avait épousé Jehanne Foulquière, qui en secondes noces épousa Jehan Bouton, échevin, il habitait en sa maison, rue Chandellerie, près des Petits Bancs. — Mireuil, paroisse de Saint-Maurice. — Enfants de feu Aymeri de Lesgue et Marie Daim, de deux pièces de vignes sises au fief du Quinzain et l'autre en la paroisse de Saint-Maurice (7 janvier 1388.) — Baillette par le seigneur de Mireuil, à Pierre Pichau, de deux quartiers de vignes au fief de Mireuil, à 20 sols de cens et au quart des fruits (1er mai 1389). — Acensement d'un quartier de vignes, à 10 sols de cens et au cinquième des fruits à Naudin de Leyre (19 novembre 1390).

57. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1379-1407. — Dossier de la famille Sudre. — Baillette par Guillame Sudre, bourgeois de la Rochelle, à Johan Bertin, prêtre, demeurant à la Rochelle, et à Jacques Bertin, son fils, de huit pièces de vignes sises à la Crapaudère près du fief du Quinzain de M. de Parthenay (19 janvier 1379). — Vente par Johan Sudre, bourgeois de la Rochelle à Johan Bertin, prêtre à la Rochelle, d'une rente annuelle de 20 livres (20 mars 1379). — Vente du même au même de 16 livres de rente (18 octobre 1384), de cent sols de rente à prendre sur plusieurs maisons sises à la Rochelle (26 février 1385). — Vente du même au même de 8 quartiers de vignes à Lalen, à la Pommerasse (5 janvier 1397). — Sceau fleurdelysé cire verte. — Baillette d'une pièce de vignes mélisses à la Crapaudère, par Guillame Sudre, de la Rochelle, audit Jehan Bertin, prêtre (17 janvier 1404).

58. (Portefeuille.) — 3 liasses, 86 chartes, parchemin.

1500-1519. — Décharge de dîmes octroyée à l'aumônerie Saint-Berthomé comme établissement charitable. (15 mars 1500). — Baillette par noble et puissant messire Guillame Joubert, chevalier, seigneur de Byaussay et de Lainière, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques du Perrot de la Rochelle, à Jehan Compaignon, laboureur à Périgny, d'un demi-quartier de vignes pour 8 sols tournois de cens et le neuvain des fruits, Jean Bruchart garde-scel. (1er septembre 1500). — Baillette par messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers et de Montroy, aumônier de Saint-Berthomé, d'un demi-quartier de vignes près Mireuil, à 10 sols de cens, à Nicolas Meny Peny, marchand et bourgeois de la Rochelle (26 octobre 1500). Jehan Bruchard, garde-scel. — Jugement condamnant Gabrielle Ferchaud, à payer 5 livres de rente à l'aumônerie Saint-Ladre de la Rochelle sur des domaines situés à la Fromagère près Dompierre (28 juin 1501). — Baillette par haut et puissant messire Guillame Joubert, chevalier, seigneur de Byanssay, aumônier de Saint-Jacques du Perrot à Authoyne et à Micheau Meschin, laboureurs à Périgny,

Bressuire et syndic du clergé : 40 livres. — Ordonnances : de la somme de 50 livres, au profit de maître Pierre Petit-Jean, imprimeur à Fontenay, par messire Hilaire Pommeraye, prêtre, seigneur de la Pommeraye, docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire général et official de l'évêché de Maillezais et député pour l'archiprêtré d'Ardin, et messire Mathurin Coupperie, prêtre, curé de Notre-Dame de Fontenay et député pour le doyenné de Fontenay; — de 142 livres 12 sous, au profit de l'église cathédrale de Poitiers, signée : Henry, évêque de Maillezais; Hilaire Pommeraye; Abraham Thibault; Grolleau; Rousset; Coyeault; Coupperie; Pourtaud; M. Sauvestre, syndic, et Godet, secrétaire; — de 12,164 livres 12 sous, donnée à maître François de Hillerin, conseiller du Roi, par René Garnier, commis à la recette générale provinciale des décimes de Poitou, Saintonge et Angoumois. — Ordonnance au profit de messire Jacques Davion, prêtre, atteint de cécité, demeurant au village de Tout-le-Monde, paroisse Saint-Hilaire d'Eschaubrognes, d'une somme de 60 livres, qui lui sera payée par maître Gilles Cougnon, commis à la recette des doyennés de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent, au lieu et place de feu noble homme François de Hillerin. L'ordonnance est signée Jacques Raoul, évêque de la Rochelle; J. de Tanoarn de Couvran, vicaire général, et R. Moreau, député pour Fontenay.

G. 113. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 1 imprimée.

1643-1651. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Jacques Bernard, receveur alternatif des décimes du diocèse de Maillezais. — Ordonnance de 12 livres tournois, au nom de Barthélemy Blanchet, imprimeur à Fontenay, pour avoir imprimé 300 copies du règlement du bureau de la chambre ecclésiastique du diocèse de Maillezais. — Quittance délivrée à noble homme Jacques Bernard, conseiller du Roi, receveur des décimes, par Picoron et Daron, notaires royaux, témoins du payement de la somme de 60 livres accordée par l'assemblée du clergé à messire Moïse Richard, prêtre aveugle, demeurant à Vouvant. — Quittance imprimée de 6,474 livres 16 sous, signée Gaillard, receveur général du clergé, Desaguliers, conseiller du Roi, contrôleur des traites au bureau de Luçon, « pour avoir rempli la quittance de sa main », et visée par Barthélemy Baurethais, agent général du clergé de France. — Pension de 50 livres accordée par Jacques Raoul, évêque de la Rochelle, et J. de Tanoarn de Couvran, vicaire général, à Jean Bodin, prêtre habitué de l'église Notre-Dame de Fontenay, à cause de ses grandes infirmités. — Reçu de 293 livres 9 sous, donné à maître Jacques Bernard, receveur des décimes, par Adrian d'Hanyvel de Manevilette, conseiller ordinaire du Roi en tous ses conseils et receveur général du clergé de France. — Quittance de 200 livres, pour frais de la députation à l'assemblée provinciale, par de Tanoarn de Couvran, vicaire général, datée de la Rochelle, 9 mars 1650. — Note de l'évêque de la Rochelle, Jacques Raoul, qui prescrit au receveur des décimes de donner 100 livres au curé de Thouarsay, pour poursuivre au Parlement de Paris les sieurs Des Oulières, Mustrie, de Boisroux, Clémenceau, Gazellerie et les deux enfants du ministre Vrignon, accusés de s'être introduits, le lendemain de Pâques 1649, chez ledit curé de Thouarsay, en passant par les fenêtres, et d'y avoir brisé un calice et une croix. — Ordonnance de Jacques Raoul de La Guibourgère, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, premier évêque de la Rochelle, mandant à maître Jacques Bernard de délivrer à demoiselle Anne Polhiau, nouvelle convertie à la religion catholique, étant de présent au monastère des religieuses de Saint-Élisabeth de Fontenay, une somme de 30 livres, pour un quartier de sa pension, sauf à répéter ladite somme sur le père de ladite Polhiau.

G. 114. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1652-1655. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Pierre Nollin. — Quittances : de 1,180 livres tournois, payées en « louis d'argent de 3 livres 9 sols pièce » par noble homme Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes au diocèse de la Rochelle, à maître Guy de Hillerin, comme procureur de Philibert Du Buisson, écuyer, sieur de la Cave, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Moulins et contrôleur des décimes du diocèse de la Rochelle, et Charles Du Buisson, écuyer, sieur de Monts, son fils; — de 331 livres 15 sous 4 deniers, donnée à maître Pierre Nollin, par Guy de Hillerin, comme ayant charge de M. Cougnon, son beau-frère, receveur des décimes. — Gages des députés : Rouault, député du doyenné de Bressuire, 40 livres; Coyeault, député de Vihiers, 40 livres. — Quittance de 1,570 livres 7 sous, donnée à maître Pierre Nollin, par Lucas de Vangueille, comme héritier de Jehanne Ponquart, dame de Saint-Gouard, sa belle-mère.

G. 115. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1652-1658. — Pièces justificatives de la comptabilité de Jean Maynard, receveur des décimes. — Quittances : de 12,701 livres, donnée à vénérable et discrète personne messire Jacques de Tanoarn, abbé de Couvran et grand vicaire de Mgr l'évêque de la Rochelle, par damoi-

selle Jehanne Toussainct, veuve de feu noble homme Nicolas Du Hamel, conseiller-secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie de la cour du Parlement de Bordeaux et receveur des décimes au diocèse de Saintonge; — de 6,000 livres, donnée à M. Jean Maynard, par M. Geoffroy, faisant la recette des deniers du diocèse de Saintonge, au nom de mademoiselle Du Hamel. Ordonnances : de 4,000 livres, au nom de M. Geoffroy, signée : Jacques Raoul, premier évêque de la Rochelle; Brunet; Guibourt, curé de Saint-Martin, et Jousseaume, syndic du clergé; — de 807 livres 7 sous, donnée à M. Jean Maynard, receveur des décimes au détroit d'Aunis, par Adrian de Hanyvel, chevalier, seigneur de Manevilette, conseiller du Roi en ses conseils, receveur général du clergé de France ; — de 300 livres payées à Mgr Jacques Raoul, évêque de la Rochelle, pour ses droits de visite; — de 300 livres, dues annuellement par le clergé du diocèse de la Rochelle à messire Henri de La Tour, chanoine et ci-devant archidiacre d'Aunis, en l'église de Saintes, pour dédommagement des droits de son archidiaconé.

G. 116. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1653-1669. — Comptabilité de maître Guy de Hillerin, sieur de Piraveau, conseiller du Roi et receveur triennal des décimes; pièces justificatives. — Quittances : de 1,300 livres, signée Adrian Hanyvel de Manevilette ; — de 20 livres, signée Rouault, député du clergé pour le doyenné de Bressuire ; — de 20 livres, signée Daudet, député pour le doyenné de Vihiers ; — de 80 livres, accordée par l'assemblée du clergé à Jacques Davion, prêtre, demeurant à Mazières, pour raison de son grand âge et de sa cécité. — Ordonnance de l'assemblée des députés du clergé du diocèse de la Rochelle, tenue à Fontenay, présidée par Mgr l'évêque de la Rochelle, et se composant de messires René Moreau, prêtre, curé de Fontenay ; Charles Rouault, curé de Noirterre, député de Bressuire ; Chenuau, doyen de Saint-Laurent ; Daudet, curé de Montilliers, et Julien Godet, syndic du clergé, mandant à maître de Hillerin de délivrer 1,000 livres à messire Godet, pour l'établissement d'un séminaire dans l'île de Maillezais.

G. 117. Liasse. — 19 pièces, papier, 1 sceau plaqué.

1658. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes au département de Bressuire. — Quittances : de 1,122 livres, délivrée à noble homme Pierre Nollin, par maître Fradin, receveur alternatif et contrôleur ancien du diocèse de Maillezais, pour ses gages d'une année ; — de 448 livres, donnée par maître François Le Fiebvre, sieur des Landes, à maître Nollin, pour ses gages de receveur triennal au département de Bressuire ; — de 240 livres de pension annuelle, payée par le clergé à messire Maisondieu, archidiacre de Thouars ; — de 142 livres 19 sous, donnée par M. Regnaudineau à maître Pierre Nollin, pour le droit de luminaire du diocèse de Maillezais en l'église Saint-Pierre de Poitiers.

G. 118. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1658-1660. — Comptabilité de noble homme François Le Fiebvre, sieur des Landes, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Bressuire ; pièces justificatives. — Quittances : de 650 livres 14 sous 10 deniers, payée à maître Pierre Nollin, pour ses gages des termes de février et d'octobre ; — de maître Fradin, par laquelle il reconnaît avoir reçu de maître François Le Fiebvre, receveur triennal, pour ses gages de receveur alternatif des décimes au département de Bressuire, une somme de 591 livres, et une autre somme de 591 livres pour ses gages de contrôleur ancien des susdits décimes; — de 366 livres 7 sous 6 deniers, donnée à M. Le Fiebvre par maître Petit, acquéreur de gages sur les offices de receveur ancien et alternatif et de contrôleur ancien et alternatif des décimes au détroit de Maillezais, pour le payement d'une demi-année de ses gages.

G. 119. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1659-1660. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître François Collin, conseiller du Roi, receveur alternatif et triennal des décimes du diocèse de la Rochelle, au département de Fontenay. — Quittances signées Picot, délivrées à maître Collin, pour le payement de 2,836 livres, dues à la recette provinciale de la Généralité de Poitiers, et aussi de 2,613 livres 18 sous, montant de la taxe imposée par le clergé de France sur celui du diocèse de la Rochelle, pour don fait au Roi. — Gages des députés à la chambre du clergé de Maillezais : de Savonnières, sous-prieur de Maillezais, 40 livres; René Moreau, 40 livres ; Godet, syndic, 40 livres. — Quittances : de 593 livres, donnée à maître François Collin, par maître Jean Chauveteau, l'aîné, receveur alternatif des décimes du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, dans le doyenné de Fontenay, le comté et archiprêtré d'Ardin ; — de 10 livres, payées à Pierre Morlaine pour être allé chercher les saintes huiles.

G. 120. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1660. — Comptabilité de maître Jean Maynard, conseiller du Roi, receveur du taillon en l'Élection de la Rochelle et receveur des décimes au détroit d'Aunis. — Ordonnance signée Henry, archevêque de Bordeaux, et Montassier, secrétaire, mandant au receveur des décimes au détroit d'Aunis de payer une somme de 276 livres à messire Jacques de Tanoarn de Couvrau, prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre et vicaire général de l'évêque de la Rochelle, pour sa dépense comme député à l'assemblée provinciale de Bordeaux. — Quittance de 300 livres payées, à titre de dédommagement, à messire H. de La Tour, ci-devant archidiacre d'Aunis en l'église de Saintes.

G. 121. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1660-1662. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Jean Chauveteau, l'aîné, conseiller du Roi, receveur alternatif des décimes dans le doyenné de Fontenay. — Gages des députés : de Savonnières, 40 livres; R. Moreau, 40 livres; Julien Godet, syndic, 40 livres. — Quittances : de 448 livres payées à maître François Collin, pour ses gages de receveur triennal des décimes aux départements de Fontenay et Ardin; — de 448 livres dues à Françoise Morisset, comme veuve de défunt noble homme Simon François, propriétaire de l'office de contrôleur triennal des décimes. — État de la dépense faite par messieurs de l'assemblée, arrêtée à la somme de 200 livres, par MM. René Moreau, député pour Fontenay; J. Godet, syndic et Chauveteau, receveur des décimes.

G. 122. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1661-1663. — Comptabilité de noble homme François Le Fiebvre, sieur des Landes, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Bressuire. — Quittances : de 5,138 livres 15 sous, donnée à M. Des Landes par maître Jean Picot, conseiller du Roi, receveur provincial des décimes du Poitou; — de maître Nollin, par laquelle il reconnaît avoir été payé par maître Le Fiebvre de ses gages, montant à la somme de 650 livres 14 sous 11 deniers; — de maître Fradin, de la somme de 591 livres, pour une année de ses gages. — Ordonnance signée Henri de Laval, évêque de la Rochelle, de Hillerin, le député du chapitre, étant absent; R. Moreau, député pour Fontenay; Rouault, député pour Bressuire; Daudet, député pour Vihiers; E. Moriceau, député pour Saint-Laurent et J. Godet, syndic, par laquelle il est enjoint à noble homme François Le Fiebvre de payer, à titre de secours, une somme de 80 livres à messire Jacques Davion, prêtre aveugle, demeurant à Mazières.

G. 123. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1660-1663. — Comptabilité de messire Jean Maynard, conseiller du Roi, receveur des décimes au détroit d'Aunis; pièces justificatives. — Quittance signée Henri de Laval, évêque de la Rochelle, par laquelle il reconnaît avoir reçu de maître Maynard la somme de 747 livres 10 sous, qui lui est due pour le droit de procuration dans le détroit d'Aunis. — Acte notarié constatant le payement des sommes dues par le sieur René Bohiet, prêtre, curé de Voutron : à maître Jacques Guibourt, avocat en Parlement, pour frais de saisie; à messire Émery de Combrouze, curé de Saint-Laurent de la Prée; à maître Jean Maynard, receveur des décimes, et à maître Pierre Souchon, ayant tous fait saisir les biens du susdit curé de Voutron.

G. 124. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1655-1666. — Comptabilité de noble homme maître Pierre Fradin, conseiller du Roi, receveur alternatif des décimes de l'évêché de la Rochelle, au département de Bressuire; pièces justificatives. — Quittance notariée par laquelle maître François Dieulefit, sieur du Piétal, « porte-manteau du Roi en sa grande écurie, » demeurant en la ville de Châtellerault, comme procureur du sieur Pierre Petit, sieur du Portal, reconnaît avoir reçu de maître Pierre Fradin, la somme de 366 livres 7 sous 6 deniers, attribuée aux gages de contrôleur ancien. — Quittances : de 9 livres, donnée à maître Pierre Fradin, par messire Louis Guérin, doyen de Bressuire et curé de Saint-Porchaire, son annexe; — de 535 livres 5 sous, taxe du clergé du diocèse de la Rochelle, dans l'imposition de 500,000 livres, ordonnée par la dernière assemblée du clergé, délivrée à maître Fradin, par M. de Saint-Laurens. — Ordonnance de 80 livres accordées à maître Jacques Davion, prêtre aveugle, en date du 1er octobre 1661, signée de Savonnières, « vicaire général du chapitre, le siége épiscopal vacant »; Rouault; Daudet; E. Moriceau; Godet et Violleau secrétaire.

G. 125. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1661-1667. — Pièces justificatives de la comptabilité de noble homme maître Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes aux départements de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Quit-

tances : de 448 livres payées à maître Le Fiebvre, pour ses gages de receveur triennal des décimes ; — de pareille somme payée à maître Fradin, pour ses gages de receveur alternatif des décimes. — Traitement des députés : messires Rouault, député de Bressuire, 40 livres ; Daudet, député de Vihiers, 20 livres pour six mois, l'autre demi-année payée à son neveu et héritier Michel Bouhiron, doyen de Vihiers ; Moriceau, député de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 40 livres. — Supplique de François Fouasseau, ci-devant propriétaire des offices de contrôleur des expéditions bénéficiales et autres, tendant à obtenir le remboursement du prix de cet office supprimé par arrêt de la cour de Parlement de Paris ; il lui est alloué 514 livres. — Quittance de 142 livres, délivrée à maître Pierre Nollin, par demoiselle Marie-Silvie Hours, demeurant au château de la Tremblay, paroisse du Pin, comme veuve de Jehan Regnaudin, sieur de la Girardière, quand vivait, fermier du droit de luminaire de l'église Saint-Pierre de Poitiers.

G. 126. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1636-1667. — Pièces relatives à la comptabilité générale du clergé du diocèse de Maillezais. — Quittance notariée délivrée à maître Daniel de Rampillon, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes du détroit de Fontenay, par dame Françoise Parenteau, veuve de Jean Chauveteau, conseiller du Roi, et receveur des décimes au département de Fontenay. — Arrêts du conseil d'État concernant le recouvrement du don gratuit du clergé. — Quittance par laquelle Philippe d'Aguesseau, sieur de Lormoison, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, receveur général du clergé de France, reconnaît avoir reçu de maître Nollin, receveur du clergé de Maillezais, la somme de 1,353 livres 1 sou.

G. 127. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1661-1667. — Comptabilité de noble homme maître François Collin, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Fontenay ; pièces justificatives. — Quittances : de 609 livres payées par maître Collin à Adrian de Hanyvel de Manevilette, conseiller du Roi, receveur général du clergé de France ; — de 50 livres payées au sieur Blanchet, imprimeur à Fontenay, pour avoir fourni quatre cents mandements de l'évêque de la Rochelle pour la convocation du synode à Fontenay et quatre cents mandements pour le rétablissement des conférences. — Gages des députés : Moreau, député de Fontenay, 40 livres ; Pigeaud, député d'Artin, 40 livres ; de Savonnières de la Torche, député du chapitre, 40 livres

G. 128. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1662-1667. — Comptabilité de vénérable messire Julien Godet, curé de Chaix, syndic et promoteur du clergé de Maillezais : pièces justificatives. — Quittance d'une somme de 50 livres payée à maître Micheau, pour les frais de l'information faite par M. Saint-Pie, son greffier, un huissier, un homme de pied et maître Micheau, contre ceux de la R. P. R., pour les contraventions par eux faites aux arrêts du conseil d'État. — Payement à Pédeneau, concierge de la prison ecclésiastique du diocèse de Maillezais au détroit de la Rochelle, de la somme de 60 livres, pour trois années de ses gages. — Mémoire de ce qui est dû à Charles Gobert, pour ses gages et la nourriture du personnel du séminaire, savoir : pour une moulue (morue) et un quarteron de harengs, 1 livre 8 sous ; pour un quarteron de harengs, 9 sols ; pour trois poules grasses, 27 sols 6 deniers ; pour le blanchissage du linge du séminaire, 3 livres 16 sous ; pour le déjeuner d'un garçon qui a ciré la chaire de M. de Hillerin, 3 sous 6 deniers ; pour une perdrix et quatre poulets, 1 livre 10 sous, pour une perdrix, un canard et deux tourtes, 1 livre 5 sous ; pour huit cailles, 12 sous etc. ; en tout 35 livres.

G. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier.

1663-1672. — Comptabilité de maître Vincent de La Bruère, sieur des Coudrays, receveur des décimes au détroit d'Aunis. — Extrait du registre de la chambre ecclésiastique de la Rochelle, en vertu duquel il est alloué à messire Laurent Barbin, curé de Sainte-Soulle et syndic du clergé, une somme de 120 livres, pour poursuivre pardevant MM. le lieutenant-criminel et procureur du Roi le procès intenté contre le sieur de La Leigne, pour raison de l'assassinat commis sur la personne de l'archiprêtre de Dé : ledit extrait est signé : Brunet, vicaire général ; Guibourt, curé de Saint-Martin et député ; J. Chupin, curé de Saint-Barthélemy et député ; Barbin, syndic du clergé, et Maillès, secrétaire commis. — « Declaration des frais et avance deubz « à Hellie Riffaud, huissier demeurant en la ville de la Ro- « chelle, en l'instance criminelle poursuivie par messire Fa- « bien Barbot, prêtre de l'oratoire de ladite Rochelle, licencié « es-loy, promoteur commis en vertu d'arrest de la cour du « Parlement contre messire Jacques Decomps, prêtre, curé « d'Estré. » — Quittance de messire Phelippes de La Brosse vicaire général et député, par laquelle il reconnaît avoir reçu la somme de 40 livres pour son traitement comme député. — Ordonnance de 36 livres, au nom du sieur Robert, huissier, pour signification aux ministres de Tonnay-Boutonne, de Soubise et au seigneur de Loire, d'un décret,

donné par M. Colbert contre les deux susdits ministres et de l'acte d'intimation contre ledit seigneur de Loire (1669).

G. 130. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1667-1674. — Pièces justificatives de la comptabilité de messire Julien Godet, curé de Chaix, promoteur en la cour ecclésiastique et syndic du clergé. —Quittance donnée à messire Godet par quinze archers de la maréchaussée, de la somme de 9 livres qu'ils ont reçue chacun, pour les vacations et journées qu'ils ont employées avec M. Des Bouracheries, leur lieutenant, pour opérer la capture de Pierre Thalas, ministre de Saint-Jouin de Milly. — Mémoire du sieur Blanchet, imprimeur à Fontenay, pour avoir imprimé cent exemplaires d'un décret touchant messieurs de la Religion, décerné, le 10 octobre 1668, par M. Barentin, intendant en la province de Poitou : 10 livres. — Ordonnance, au nom de M. de Saint-Gilles « hoste de Sainte-Catherine », de la somme de 27 livres pour la dépense pendant quatre jours de MM. Moriceau, doyen et député pour Saint-Laurent; Bouhiron, doyen et député pour Vihiers, et Fradin, receveur des décimes.

G. 131. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1663-1678. — Comptabilité de dame Françoise Parenteau, veuve de maître Jean Chauveteau, l'aîné, conseiller du Roi et receveur alternatif des décimes au département de Fontenay. — Quittance de 2,836 livres donnée à dame Françoise Parenteau par Hubert Carlouet, écuyer, sieur de la Miltière, conseiller du Roi, receveur général provincial des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois. — Gages des députés : Pigeaud, archiprêtre et député d'Ardin; de Savonnières, chantre de l'église de la Rochelle; R. Moreau, député de Fontenay; Godet, syndic du clergé, et Phelippes de La Brosse, vicaire général et député. — Quittance de 15 livres payées au sieur Morlaine, sacristain de l'église Notre-Dame de Fontenay, pour être allé avec un prêtre chercher les saintes huiles à la Rochelle.

G. 132. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1661-1679. — Pièces justificatives de la comptabilité de noble homme Daniel de Rampillon, sieur de Mauzays, conseiller du Roi en ses conseils, receveur des consignations au siége royal de Fontenay et receveur ancien des décimes de l'évêché de la Rochelle, au département de Fontenay. — Gages des députés : Moreau, député de Fontenay, 40 livres; de Couvrau, député d'Ardin, 60 livres; Godet, syndic du clergé, 40 livres; de Savonnières La Torche, sous-prieur de l'église cathédrale de la Rochelle, 40 livres. — Signification par François Moreau, sergent royal, résidant à l'Hermenault, reçu et immatriculé au siége royal de Fontenay-le-Comte, d'une ordonnance de Mgr Henri de Laval, en date du 28 août 1677, enjoignant à messire Daniel de Rampillon, receveur ancien, à dame Françoise Parenteau, veuve et héritière de défunt maître Chauveteau, et à maître Collin, sieur de la Martinière, avocat en Parlement et héritier de feu François Collin, son père, receveur triennal des décimes, demeurant tous paroisse Notre-Dame de Fontenay, de dresser les comptes de leur recette et de les soumettre à l'examen des députés du clergé, le 22e jour de septembre 1677, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts. — Quittance de la somme de 366 livres, signée F. de Launay, prêtre, supérieur de l'Oratoire de la Rochelle.

G. 133. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1667-1679. — Comptabilité de noble homme maître Pierre Fradin, conseiller du Roi, receveur alternatif des décimes au département de Bressuire et notaire audit lieu. — Secours de 50 livres, accordé par le clergé du diocèse de la Rochelle à messire Jean Ginchelleau, prêtre infirme et nécessiteux, demeurant en la paroisse Saint-Hilaire d'Eschanbrognes. — Payement d'une somme de 420 livres à maître Le Jay, procureur au Présidial de Poitiers, pour dédommagement des déboursés faits par lui au nom du clergé. — Quittance de 1,480 livres, délivrée à maître P. Fradin, par messire Midan, prêtre et directeur du temporel du séminaire de la Rochelle

G. 134. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1668-1680. — Comptabilité de maître François Collin, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Fontenay, et de son fils maître François Collin, sieur de la Martinière, conseiller du Roi, avocat en Parlement et au siége royal de Fontenay-le-Comte, l'un des anciens échevins de cette ville. — Procuration donnée par dame Marie Pallaine, veuve de maître François Collin, receveur des décimes, à maître François Collin, avocat, pour se rendre à la Rochelle et y présenter le compte qu'elle doit fournir pour l'année 1671. — Quittance de 490 livres donnée à maître François Collin, receveur des décimes au département de Fontenay, par maître Simon Pichard, sieur de Gonderie, conseiller du Roi au siége royal de Fontenay-le-Comte, héritier de mademoiselle Françoise Morisset, veuve de maître Simon François, con-

seiller du Roi et contrôleur triennal des décimes, et par demoiselle Marie Pelletier, veuve de messire Pierre François, écuyer, sieur des Barrières, conseiller du Roi au siége royal de Niort, aussi héritière de la dame François.

G. 135. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1673-1676. — Comptabilité de noble homme maître Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes au département de Bressuire; pièces justificatives. — Commandement fait par Mécène Rocheton, « huissier général réservé », résidant à Saint-Jouin de Mauléon, immatriculé au siége royal de Fontenay-le-Comte, au chapelain de la grande chapelle du château de Maulevrier, pour qu'il eût à payer incontinent et sans délai, au Tablier de la recette à Bressuire, la somme de 10 livres 15 sous 6 deniers, montant de ses décimes pour l'entretien du séminaire (terme de février 1763). — Saisie-exécution, faite par ledit Rocheton, d'un cheval noir appartenant au chapelain de Maulevrier. — Quittance de 317 livres 11 sous 1 denier, donnée à maître Nollin par Antoine Tissedre, receveur général provincial des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois. — Signification à maître Nollin, par Renaudin, sergent royal catholique immatriculé au siége présidial de Poitiers, agissant au nom de messire Mathurin Chauvet, prêtre, curé de la ville de Mortagne, titulaire de la chapelle de la Magdelaine à Mortagne et de celle du château de Maulevrier, d'une ordonnance de décharge octroyée par l'évêque de la Rochelle audit messire Mathurin Chauvet.

G. 136. Liasse. — 3 pièces, parchemin; 147 pièces, papier.

1669-1677. — Comptabilité de Nicolas Toraille, sieur de la Fontayne, commis à la recette des décimes au détroit d'Aunis; pièces justificatives. — Ordonnance de la somme de 100 livres, signée Henri de Laval, au profit de M. Bernyer, greffier de l'officialité. — Exécutoire donné par Charles Hervé, conseiller du Roi en sa cour de parlement, commissaire en cette partie, enjoignant au premier huissier ou sergent requis de contraindre le receveur des décimes de l'évêché de la Rochelle à payer la somme de 25 livres, pour transport et dépôt au greffe criminel de la cour de parlement de la procédure intentée par le promoteur de l'officialité, contre François Segret et Augustin Mancomet, religieux. — Ordonnance de la somme de 250 livres au nom de messire Félix Phelippes de La Brosse, doyen de la Rochelle et député à l'assemblée provinciale, signée par Henri, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine. — Quittance par laquelle M. Gobert de Chouppes reconnaît avoir reçu du clergé la somme de 277 livres 10 sous, pour une année de sa pension.

G. 137. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1678-1680. — Comptabilité de maître de La Guyolle, receveur des décimes au détroit d'Aunis. — Ordonnance de la somme de 30 livres par Henri de Laval, évêque de la Rochelle, à messire Jean de Vallant, prêtre, curé de Dompierre et syndic du clergé au détroit d'Aunis. — Ordonnances : de 20 livres, au profit de messire Ausset, curé de la Leigne; — de 50 livres, au sieur Sorin, prieur-curé de Loire. — Quittance de 41 livres 10 sous, payée à messire Lambert, trésorier de l'église cathédrale de la Rochelle, vicaire général et official, à titre de remboursement d'avances par lui faites, en l'île de Ré, pour les poursuites exercées contre S. T. Jammes, religieux augustin, qui était allé en Hollande.

G. 138. (Liasse.) —2 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1665-1682. — Comptabilité de noble homme François Le Fiebvre, sieur des Landes, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Bressuire; de maître Pierre Du Bois, sieur de la Bastière, conseiller du Roi, receveur des décimes audit Bressuire; de demoiselle Françoise d'Hillerin, sa veuve, et de messire Jean Le Jay, sieur de Gandry, oncle de demoiselle Marie Le Fiebvre, comme ayant autorité de messire Guy de Hillerin, archidiacre de l'église de la Rochelle, curateur de ladite Marie Le Fiebvre, et encore de messire Gilles Cougnon, sieur du Teil. — Gages des députés : Rouault, député pour Bressuire, 40 livres; Boubiron, doyen et député de Vihiers, 40 livres; Moriceau, député de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 40 livres.

G. 139. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1677-1682. — Pièces justificatives de la comptabilité de messire François Violleau, doyen de l'Hermenault, syndic du clergé, au détroit de Maillezais. — Acte notarié par lequel Pierre Nollin, sieur du Coulombier; Jacques Nollin, sieur de la Taillandrie; Pierre Nollin, le jeune, demoiselles Françoise-Catherine, et Catherine-Marguerite Nollin, mineures émancipées procédant sous l'autorité de messire Gilles Bonnevier, procureur, leur curateur; demoiselle Marie Nollin, autorisée de maître Élie Pain, praticien, son mari, et dame Jeanne Nollin, épouse de Jacques Gremor, chirurgien, donnent procuration à messire Charles Nollin, prêtre, chanoine de l'église

Notre-Dame de Poitiers, leur frère aîné, de représenter à Mgr l'évêque de la Rochelle et à ses vicaires généraux le droit qu'il ont de faire exercer, en leur nom, la charge de receveur des décimes dont leur père était en possession.

G. 140. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1680-1683. — Pièces justificatives des comptes rendus par M. de La Guyolle, commis à la recette des décimes à la Rochelle. — « Mémoire d'escritures : 1° escrit 4 cop- « pies d'une grande requeste présentée à Monseigneur l'in- « tendant, contre les ministres Le Blanc et de Laizement « savoir une copie pour le sindic du clergé, une pour « Monseigneur l'évêque, une pour Monseigneur l'inten- « dant et une autre pour M. Bonier qui me les a dic- « tées, plus escrit 6 coppies d'une petite requeste con- « tre lesdits de Laizement et Le Blanc, savoir 2 coppies « sur du papier timbré, une autre pour ledit syndic « sur papier blanc et trois autres sur petit papier « timbré pour faire signiffier, ensemble deux autres cop- « pies aussi pour faire signifier; plus 3 coppies d'une « remontrance faite à mondit seigneur intendant par le « syndic du clergé; le tout par ordre de Monseigneur : « 16 livres et demie. »

G. 141. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1682-1685. — Comptabilité de messire François Violleau, doyen de l'Hermenault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Gages des députés; N. Troussillon, député du chapitre, 30 livres; E. Moriceau, député pour Saint-Laurent, 30 livres; Bouhiron, député pour Vihiers, 30 livres; A. Callary, député pour Bressuire, 30 livres; Piot, député pour Fontenay, 30 livres; P. Maurage, député d'Aunis, 30 livres; Phelippes de La Brosse, vicaire général et député, 40 livres. — Jugement, au profit de messire Pierre Maurage, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle, rendu par Gabriel Béraudin, écuyer, seigneur de Granzay, conseiller du Roi et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, contre maître Michel Rochard, procureur, commis à l'hérédité vacante de messire Jean Pigeaud, archiprêtre d'Ardin, et encore contre messire Violleau, syndic du clergé.

G. 142. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1681-1687. — Pièces justificatives des comptes rendus par maître Jouault, conseiller du Roi, receveur des décimes du diocèse de la Rochelle, au département de Bressuire. — Voyage à Bressuire des doyens de Saint-Laurent-sur-Sèvre, de Vihiers et de Bressuire et leurs vacations à la chambre ecclésiastique tenue à Bressuire du 24 au 28 janvier 1681. —Quittances : de 20 livres pour une demi-année des gages de M. Bouhiron, doyen de Vihiers; — de 490 livres, donnée par M. de Pontlévy, héritier de madame François, pour moitié des gages attribués à l'office de contrôleur triennal; — de 8,093 livres 6 sols, délivrée à M. Jouault et à la veuve du sieur Collin de La Martinière, par Pierre-Louis de Reich de Pennautier, conseiller du Roi en ses conseils, trésorier et receveur général du clergé de France, pour le don gratuit auquel le clergé du diocèse de la Rochelle a été taxé par l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain en Laye, en 1685, vue par les agents généraux du clergé, l'abbé Phelypeaux et l'abbé de Villars.

G. 143. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1683-1687. — Comptabilité de maîtres de La Martinière-Collin, receveur des décimes du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, et de La Guyolle, receveur au détroit d'Aunis. — Quittance de M. Boussion de la somme de 12 livres « pour aller à Luçon quérir les « saintes huiles. » — Envoi de deux balles de livres par le sieur Abraham, pour le doyen de la Rochelle. — Compte Pilleau, « trois grosses bouteilles pour mettre les « saintes huiles, 48 livres; pour la gravure des har- « mes de Monseigneur, 4 livres. » — Fourniture de 7 rames 7 mains de papier pour les conférences du clergé : 18 livres, 7 sols 6 deniers. — Cent *Ordinaires de la messe* latin-français, reliés en parchemin : 20 livres; 668 *Ordinaires de la messe*, reliés en parchemin : 151 livres 12 sols. — « Mémoire des frais, sallaire et advan- « ces faits et deubs à Regnaud, huissier pour avoir tra- « vaillé à la requeste de M. le procureur du Roi de ceste « ville contre ceux de la Religion de Marans : 1° « pour avoir employé les 8,9 et 10 de mars 1681, « qui sont 3 jours pour aller, venir, et séjourner au « bourg de Marans aux fins de prandre et saisir le sieur « Amiant, ministre dudit Marans et ne l'ayant peu prandre « et avoir faict la perquizition de sa personne, luy avoir « donné assignation à la quinzaine suivant l'ordonnance, « et aussy n'avoir trouvé de quoy pour annotter, et avoir « amenné le lecteur et un des antiens dudit Marans qui « sont Greffé et Bizard.... plus pour avoir aussi employé « 3 autres jours qui sont les 16,17 et 18 dudit mois de « mars, aller, venir et séjourner audit Marans pour

« faire la perquizition et recherche des 5 autres an-« tiens. » En tout 106 livres, compte visé par le vicaire général Lambert.

G. 144. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1685-1688. — Comptabilité de messire Violleau, syndic du clergé. — Opposition formée, au nom de messire Violleau, par maître François Tuffet, avocat en Parlement, à la saisie effectuée, sur la requête de Michel Chiconneau et compagnie, marchands à Tours, entre les mains de Robert Samson, conseiller-secrétaire du Roi, receveur des consignations de la cour de Parlement et autres juridictions, d'une somme de 9,011 livres, montant du prix de l'office de receveur alternatif des décimes, ayant appartenu à Barnabé Chauveteau, partie saisie.—Ordonnance d'une somme de 400 livres, au nom du frère de Saint-Gilles, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des Missions étrangères, pour une année de rente due par le clergé de la Rochelle.

G. 145. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1688-1689. — Comptabilité du sieur de La Guyole, commis à la recette des décimes du clergé de la Rochelle au détroit d'Annis. — Impression par le sieur Coquerel de cinq feuilles de réponses aux questions proposées dans les conférences du diocèse. — Gages des membres de la chambre du clergé, 40 livres par an à chaque député. — Quittance notariée d'une rente annuelle de 750 livres, par Marie Ferrand, veuve de messire Philippe Sauguin, chevalier, seigneur de Roquencourt, conseiller du Roi en ses conseils, sous-doyen en sa cour des aides à Paris. — Autres quittances : d'Henry, évêque de Luçon, de la somme de 150 livres pour une année d'arrérages de la rente qui lui est due par le clergé d'Annis; — d'une somme de 1,000 livres attribuée aux charges de receveur des décimes, donnée au syndic du clergé par le sieur Jean Vanlermeer, marchand, chargé de procuration de messire Charles Du Hamel, chevalier, conseiller du Roi et grand président en la cour et département de Guyenne.

G. 146. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1690-1692. — Comptabilité du sieur de La Guyole. — Quittances : de messire Hubert Des Viollières, chanoine et syndic du chapitre de la Rochelle, du droit de procuration dû à monseigneur l'évêque et par lui transporté au chapitre; — de l'imprimeur P. Mesnier, visée par H. de Laval, évêque de la Rochelle — Subvention de 75 livres accordée à B. Guilleteau, prêtre, curé de la Laigne « à raison « de la pauvreté de la cure de la Laigne, qui, par un juste « procès-verbal fait par M. de Pierravaud, n'est estimée « valoir en revenu que 100 livres par an, et ce obtenu par « une charitable assemblée du clergé à la Rochelle, le « 20e de janvier 1691. » — Traitement dû à Lydie-Anne Baguier « pour l'intrustion des petite fille de ce lieu de « Surgère. » — Traitement du greffier de la chambre ecclésiastique. — Secours aux pauvres familles irlandaises réfugiées en France, après la prise de Limerick.

G. 147. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1691-1693. — Comptabilité de messires Violleau et Lambert, syndics du clergé. — Gages de M. Garipault de Ligné, député pour Fontenay : 30 livres. — Quittances : de messire Jean Guilleminu, prêtre, chanoine théologal de l'église cathédrale de la Rochelle, comme procureur des héritiers de feu M. Rocq, de la somme de 2,000 livres, pour amortissement d'une rente de 50 livres; — de Plumant, messager des conférences, de la somme de 37 livres 10 sous, pour une demi-année de ses gages; — de 30 livres, donnée par Jouault-Connaudrie et par Jouault-Chevrière, son curateur, pour frais de leur voyage à Fontenay; — de la somme de 139 livres 19 sous 10 deniers, payée au sieur Corneille, chargé par monseigneur l'évêque et M. l'intendant de la vente des matériaux provenant de l'église cathédrale incendiée et des effets de la succession du sieur Sarraud, fugitif pour cause de religion.

G. 148. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1691-1693. — Comptabilité de messire Violleau, syndic du clergé. — Quittances : donnée par messire Habert Des Viollières, de la somme de 77 livres, pour arrérages d'une rente de 70 livres, à lui due par le clergé; — de 125 livres, donnée par demoiselle Marie-Anne Bonneau, veuve de David Creagh, marchand à la Rochelle, — de demoiselle Renée Priouzeau, d'une somme de 200 livres, à elle payée pour une année de rente.

G. 149. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1693-1694. — Comptabilité du sieur de La Guyole. — Quittance de 1,500 livres, donnée par dame Marie Ferrand, veuve de messire Philippe Saugnin, chevalier, seigneur de Rocquencourt, conseiller du Roi en ses conseils, et sous-doyen en sa cour des aides à Paris, y demeurant, et les héritiers bénéficiaires de défunt maître Nicolas Le Boucher, vivant conseiller du Roi notre sire, notaire au Châtelet, par les mains de Marie Caron, veuve

d'autre maître Nicolas Le Boucher, aussi conseiller du Roi, notaire audit châtelet. — Traitement des députés de la Chambre ecclésiastique.—Compte de l'imprimeur Coquerel, pour l'impression des questions pour les conférences du clergé, visé par Charles-Magdelaine de La Frezelière, évêque de la Rochelle.

G. 150. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1693-1695. — Comptabilité de messire Pierre Pitault, doyen de l'Hermenault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 171 livres 10 sous, dues à Charpentier, hôte du Cheval-Blanc, à Fontenay, pour la dépense faite par l'assemblée du clergé ; — de 80 livres, payée au sieur Chabot, hôte des Trois-Marchands, à Fontenay, pour le même motif. — Constitution d'une rente de 150 livres à messire René de Saint-Légier, seigneur de la Sauzaye, demeurant en la ville de la Rochelle, par vénérable messire Jean Lambert, prêtre, docteur en Sorbonne, trésorier de l'église cathédrale de la Rochelle, agissant au nom du clergé dudit diocèse, en échange d'une somme de 3,000 livres, payée comptant par ledit sieur de Saint-Légier. — Ordonnance signée Charles-Magdelaine de La Frézelière, évêque de la Rochelle, portant mandatement d'une somme de 37 livres 10 sous, au nom du sieur Plumand, messager des conférences.

G. 151. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1696-1698. — Comptes et pièces justificatives de M. Lucas, greffier des insinuations et receveur des deniers des charges ecclésiastiques. — Rentes dues : à Renée Le Maignen, comme supérieure des religieuses de Notre-Dame de Fontenay ; — à madame Lée; quittance signée : Angélique Lée et Colbert de Saint-Mar. — En 1696, la recette s'élève à 3,691 livres 12 sous 11 deniers et la dépense s'élève à 2,875 livres 6 sous. — Compte rendu par devant Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de la Rochelle et MM. les députés de la chambre ecclésiastique par Charles Lucat, le 7 juillet 1698. La recette s'élève à 3,100 livres 15 sous 4 deniers et la dépense à 2,829 livres 10 sous. Le compte a été vérifié et signé : C. M. de la Frézelière, évêque de la Rochelle; N. Troussillon, vicaire général et député; Habert, député du chapitre; Moriceau, député pour Saint-Laurent; Vayssade, député d'Ardin ; A. Garipault, député de Fontenay; Pitault, syndic au détroit de Maillezais ; Roulleau, secrétaire.

G. 152. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1695-1698. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 230 livres, payée à titre de rente annuelle, aux religieuses de Sainte-Ursule de la Rochelle, représentées par sœur de Saint-Augustin, prieure ; — de 200 livres payées à titre de gratifications à messire Charles de Cristot, avocat en Parlement, agent du clergé de la Rochelle à Paris ; — de 408 livres 5 sols pour une demi-année de rente payée à sœur Marie de la Nativité, supérieure des religieuses de Saint-Joseph de la Providence, de la Rochelle ; — de 150 livres, par M. de Saint-Légier ; — de 200 livres, par M. de Lange; — de 60 livres payées à titre de pension à messire de Vilers, prêtre, ancien curé d'Yves en Aunis.

G. 153. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 133 pièces, papier. 1 sceau armorié.

1681-1699. — Pièces justificatives des comptes rendus par M. François Collin et sa veuve, receveurs des décimes ecclésiastiques. — Quittances : par le syndic du clergé de la Rochelle aux héritiers de mademoiselle de La Martinière-Colin, de la somme de 2,110 livres 17 sols 6 deniers ; — de 3,001 livres 13 sols 1 denier, donnée à mademoiselle de La Martinière-Colin, par Jean Irland, chevalier, seigneur de Beaumont, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au Présidial de Poitiers, receveur général ancien provincial des décimes du Poitou, Saintonge et Angoumois. — Modération de la taxe imposée sur la cure de Courdault, sur la requête dudit curé. — Commission donnée par Henri de Laval, évêque de la Rochelle, au sieur Jean-François Girard, procureur au siége royal de Fontenay-le-Comte, comme receveur ancien et alternatif des décimes au département de Fontenay. — Ordonnance de la chambre ecclésiastique concernant le remboursement de l'office de receveur alternatif du sieur Chauveteau.

G. 154. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1691-1699. — Pièces justificatives de la comptabilité de la dame de Laugrenière. — Rente due à l'archidiaconé de Thouars, par MM. du clergé de Maillezais, payée par M. de La Gueffrie, conseiller du Roi, échevin, représentant M. de Laugrenière, conseiller du Roi, receveur des décimes à Bressuire. — Gages des députés du clergé.

G. 155. Liasse. — 421 pièces, papier.

1698-1702. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 408 livres, donnée à M. le syndic du clergé, par sœur Marie de Sainte-Agnès, supérieure du monastère de Saint-Joseph de la Providence, à la Rochelle ; — de 250 livres par madame Pagez du Bouzet ; — de 100 livres, payées à sœur Charlotte de la Sainte-Vierge, prieure du couvent et hôpital des religieuses hospitalières de la Rochelle ; — de 200 livres données à M. Pitault par messire de Puyraveau, archidiacre ; — de 375 livres par M. de Muin ; — de 100 livres données à M. Pitault par Pierre Denfer assisté de messire P. Ayrault, curé de Saint-Cyr du Doret.

G. 156. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1702-1705. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 500 livres payées à M. de La Boucherie ; — de 125 livres à madame Taillourdeau-Pagez ; — de 100 livres payées à M. de Hillerin. — Payements : de 100 livres à M. Clemenceau de la Maison-Neuve ; — de 100 livres à M. de Chaulnes, comme étant au lieu et place de mademoiselle Faure du Chiron ; — de 100 livres à M. Couet de Montbayeux ; — de 500 livres à M. de La Boucherie, agissant comme père et loyal administrateur de Catherine et Charlotte de La Boucherie ses enfants, et aussi comme tuteur des demoiselles de Faye, enfants du premier lit de feu Catherine Poisset, son épouse.

G. 157. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1705-1707. — Comptabilité de messire Pitault. — Quittances : de 200 livres par sœur de Roqueville, supérieure des religieuses de Sainte-Ursule, à la Rochelle ; — de 100 livres payées à Jacques Vigneron, cuisinier de Mgr l'évêque de la Rochelle, pour une année de ses gages ; — de 100 livres payées à dame Acart de Chaulnes. — Payement, au sieur Laurent Seigneur, d'une somme de 40 livres 18 sols, pour avoir poli cent pierres d'autel et y avoir gravé des croix et sépulcres.

G. 158. Liasse. — 150 pièces, papier.

1707-1709. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 450 livres par Jean Bruslé, agissant au nom de son père, pour une année d'arrérages de la rente qui lui est due sur la maison du séminaire de la Rochelle ; — par M. de Clisson de Laubretière, de 150 livres à lui payées comme ci-devant fermier de l'évêché de Maillezais ; — de 50 livres par demoiselle Madeleine Le Hongre de Valrobert ; — de 100 livres, par M. Saubat Du Puy ; — de 140 livres, par sœur Marie-Thérèse, supérieure des religieuses de Saint-Joseph, à la Rochelle.

G. 159. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1710. — Comptabilité de messire Pitault. — Quittance de 75 livres payées à messire Maison-Neuve, curé de Nieul, au nom de dame Crochenu, sa mère. — « Compte que « rend Pierre Hery, à M. de Méric, intéressé dans les affaires « de Sa Majesté, de la recette et dépence par luy faite des « droits des controlleurs des greffiers des domaines de « gens de mainmorte des doyennés de Fontenay, Bres- « suire et autres, en vertu de la procuration sous seing privé « dudit sieur de Méric du 15 avril 1704, dans les mois de « may et juin 1704, auquel temps ledit Méry a travaillé « à l'établissement desdits droits. »

G. 160. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1710-1712. — Comptabilité du sieur Robert, receveur des décimes. — État et mémoire des restes des décimes et autres impositions restant dus de la recette qu'en a faite défunte demoiselle Marie-Agnès Collin, et depuis son décès, maître Jacques Gillebert, sieur de La Louizière, commis par la chambre pour faire ladite recette. — Mémoires : des frais dus à la recette des décimes de Fontenay par les particuliers y dénommés, lesquels ont été payés par La Louizière à la veuve du sieur Augeard, huissier et au sieur Seigneurin, procureur, et de ce qui a été reçu par messire Pierre Robert ; — de ce que le couvent et les religieux de l'abbaye de Nieul ont payé de moins que les sommes auxquelles ils sont imposés par les rôles des décimes et de la capitation, sur l'ordonnance de Mgr l'évêque de la Rochelle ; — des décimes, capitation et autres impôts du diocèse de la Rochelle au département de Fontenay, qui restent à payer de la recette qu'en a faite maître Pierre Robert ; — de ce qui a été reçu par messire Jacques Gillebert, sieur de La Louizière, commis à la recette des décimes du diocèse de la Rochelle au département de Fontenay.

G. 161. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1700-1713. — Comptabilité de mademoiselle Collin, des sieur et dame de Laugrenière, receveurs des décimes. Les comptes sont visés par Pitault, syndic du clergé et

par Mgr de la Frézelière. — Gages des députés du clergé. — Luminaire de la cathédrale de Poitiers. — Remboursement par M. Vivier à M. Pitault, syndic de la Rochelle à Fontenay-le-Comte, de 7,199 livres 2 sous, 4 deniers sur les 24 millions, et 293 livres 17 sous 6 deniers sur les 8 millions, pour le trop payé sur les impositions du diocèse. — Procuration de Françoise Nollin, demeurant à la maison noble de Grenouillon, à son mari, messire Antoine Jaudonnet, écuyer, sieur de Laugrenière, pour rendre ses comptes à l'assemblée tenue à la Rochelle le 21 novembre 1710. — Mémoire des impressions faites par Mesnier pour le diocèse de la Rochelle : questions des conférences ; convocation du synode ; mandements ; lettres circulaires pour avertir les curés de dresser procès-verbal lorsque les nouveaux convertis malades refusent les sacrements ; prières pour le repos de l'âme de M. le marquis de la Frézelière, père de Mgr l'évêque ; — processions dans le diocèse pour demander de la pluie ; — prières pour le rétablissement de la santé de Monseigneur ; pour le repos de son âme, etc.

G. 162. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1710-1713. — Comptabilité de M. Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 285 livres, par messire Luppé, syndic du chapitre ; — de 285 livres, par M. Guibert, théologal ; — de 100 livres, par demoiselle Anne d'Assemar ; — de 250 livres, par messire Le Ber, curé de Saint-Sauveur, au nom de madame Robert-Acart ; — de 400 livres, données à messire Guy d'Hillerin, archidiacre de la cathédrale de la Rochelle, par Julien Guyard, avocat, procureur de la baronnie de Mortagne et fabriqueur de l'église et paroisse Saint-Pierre de Mortagne ; — de 700 livres, donnée par messire Louis de Chatelaillon et demoiselle Diane Green de Saint-Marsault de Chatelaillon, etc.

G. 163. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1713. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 35 livres, donnée à M. Pitault, syndic du clergé, par demoiselle Marguerite Bigotteau ; — de celle de 100 livres, par sœur Séraphique Poisson, supérieure des religieuses de Sainte-Claire, à la Rochelle ; — de 100 livres, par sœur Angélique Gabaret, abbesse des religieuses de Sainte-Claire ; — de 50 livres payées à frère Théodose Gallien, procureur des religieux de la Charité. — Autorisations : pour toucher une somme de 71 livres 12 sous, due à la maison de Paris ; — donnée par le père de la Roche d'Aubray, prêtre de l'Oratoire, procureur général de ladite congrégation au père Jacques de Meaux, aussi prêtre de l'Oratoire.

G. 164. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1713-1715. — Comptabilité de M. Pitault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 30 livres, par la veuve Menanteau ; — de 40 livres, par M. Guibert, théologal ; — de 40 livres, par M. Luppé, syndic du chapitre ; — de 500 livres, donnée par messire C. F. Dubos, doyen de Luçon ; — de la rente de 300 livres, due à feu M. Aubin, par demoiselle Marianne Haroüard Des Bonnelles ; — de celle de 100 livres, due au couvent des religieuses de Sainte-Claire, de la Rochelle, par sœur Angélique Gabaret, abbesse.

G. 165. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1715. — Comptabilité de messire Pitault. — Quittances : de 100 livres, par M. Colbert de Saint-Mar ; — de 87 livres 10 sous, par messire Jaudonnet, sieur de Laugrenière ; — de 200 livres, par M. Lallemant de Lattre ; — de 300 livres, par demoiselle Marie Marchant de La Roustière ; — de 100 livres, par dame Berthelé, veuve Durocher ; — de 300 livres, par M. Robert, et de 950 livres, maître Pierre Robert, procureur au Parlement de Paris, son oncle.

G. 166. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1712-1716. — Comptabilité de messire Pierre-Jacques Robert, conseiller du Roi, commis à la recette des décimes du diocèse de la Rochelle, au département de Fontenay. — Gages des députés à la chambre ecclésiastique : G. d'Hillerin de Puyraveau : 40 livres ; Hugueteau de La Martinière : 40 livres ; Bouchet, député général : 60 livres ; Roulleau, greffier : 40 livres. — Quittances de 16 livres, donnée par Poirier, directeur de la messagerie de Fontenay à Poitiers, pour frais de transport d'une somme de 3,199 livres 13 sous 9 deniers, adressée à M. Rennac, commis de M. Cottiby, secrétaire du Roi et banquier. — Suppliques : de Jean-Nicolas Anier, clerc tonsuré, titulaire de l'aumônerie de Benêts, pour obtenir une modération de taxe (il lui est accordé une réduction de 50 livres) ; — de messire Byon, prêtre, curé de Chaillé-les-Marais (il obtient une modération de 20 livres). — Certificats donnés par Étienne de La Grois, Jallays, receveur de Champagné, et Ragot, curé dudit lieu, constatant la vacance du vicariat de cette paroisse ; — par Eulin, prêtre, curé de Maillezais, les fabriqueurs et notables habitants de ladite paroisse, constatant l'absence de vicaires dans la paroisse Saint-Nicolas de Maillezais. — État des restes à recouvrer de la recette faite par le receveur des décimes,

signé Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle; Robert et Roulleau, secrétaires.

G. 167. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1715-1728. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 1,057 livres 10 sous par demoiselle Marie Brisson, de Fontenay ; — de 950 livres, par maître André Robert, procureur en la cour de Paris ; — de 90 livres, par demoiselle Anne d'Azemar-Lusignan ; — de 408 livres 5 sous, par sœur Marie de La Croix, supérieure du couvent de la Providence, à la Rochelle ; — de 855 livres, par messire Redon, syndic du chapitre de la Rochelle ; — de 283 livres 5 sous 6 deniers, par messire Ragot, syndic d'Aunis.

G. 168. Liasse. — 1 pièce parchemin; 116 pièces, papier.

1715-1718. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 405 livres, par M. Allaire ; — de 810 livres, par Jean Bruslé. — Amortissement, moyennant une somme de 6,003 livres, de la rente annuelle de 300 livres, constituée par le clergé du diocèse de la Rochelle, à maître Pierre-Jacques Robert, avocat en Parlement, sénéchal de la ville et principauté de Talmond. — Lettre de maître Corneau, avocat ès conseils du Roi à Paris, relative à une procédure contre M. de La Barbelinière. — Quittance, par demoiselle Marguerite de Culant de Landray, de la somme de 500 livres.

G. 169. Liasse.) — 140 pièces, papier.

1715-1718. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 135 livres, donnée par maître Cellier, curateur honoraire de M. et de mademoiselle de Chastelaillon ; — de 4,938 livres par Mgr Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle ; — de 810 livres par Mme de Béraudin-Bonneuil ; — de 600 livres par messire Duranti de Bourecueil, curé de Saint-Barthelemy de la Rochelle ; — de 360 livres, payées par R. P. de Champflour, frère de Mgr de la Rochelle, au sieur Courson, libraire, pour livraison de quatre cents catéchismes du diocèse.

G. 170. Liasse. — 112 pièces, papier.

1718-1720. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 450 livres, par messire Ayrault, curé de Saint-Jean de Liversay ; — de 543 livres 10 sous 4 deniers, par messire Corneille, chanoine et syndic du chapitre de l'église de la Rochelle. — Amortissement d'une rente de 150 livres, due annuellement par le clergé de la Rochelle à messire Jean Allaire, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle, fondé de procuration de dame Sara-Henriette Bernard de Vendosme, veuve de messire François de Goulard de Luzen, capitaine d'infanterie au régiment de Vivarais, ladite dame demeurant au château de la Réale, moyennant une somme de 3,000 livres pour remboursement du capital et 225 livres pour les arrérages, le tout payé comptant ; laquelle somme de 3,000 livres faisait partie de celle de 7,000 constituée par le clergé de la Rochelle au profit de messire Marie-Frédéric Green de Saint-Marsault, abbé de Chastelaillon.

G. 171. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1718-1720. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 249 livres 16 sous, payés à Jean Bouquin, hôte des *Trois-Chandeliers*, à la Rochelle, pour la dépense faite chez lui par les députés du clergé ; — de 345 livres 9 sols 3 deniers, donnée à M. Pitault par messire Chalmette, fondé de procuration de messire François-Amable Soubrany, conseiller du Roi au Présidial d'Auvergne, séant à Riom, et dame Hélène Bigotteau, son épouse ; — de 293 livres 9 sous 8 deniers, délivrée par Pierre-François Ogier, conseiller du Roi en ses conseils, grand audiencier, trésorier et receveur général du clergé de France.

G. 172. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1720-1723. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 80 livres, par M. Cadoret de Beaupréau, agissant tant pour lui que pour les autres héritiers de feu dame Bigotteau ; — de 48 livres, par maître Billaud d'Ardennes, comme étant au lieu et place de Magdelaine Giraudin, sa mère ; — de 20 livres, par demoiselle Anne Forestier. — Payement d'une somme de 310 livres à M. Chalmette, syndic d'Aunis. — Mémoires des avances faites par M. de La Mustière dans le procès de M. Pitault, syndic du clergé, contre les sieurs et dames de La Barbelinière.

G. 173. (Liasse) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1720-1723. — Comptabilité de M. Petit, conseiller du Roi au siége de Fontenay et receveur des décimes. — État et mémoire de ce qui reste dû des décimes, capitation, don gratuit et autres impositions ecclésiastiques. — Mémoire des décimes et autres impositions ecclésiastiques qui restent encore annuellement dus sur l'état des impositions laissé au sieur Petit, lorsqu'il eut la commission de la recette des décimes par maître Pierre-Jacques Robert,

sénéchal de Talmond. — Quittance de 390 livres 9 sous donnée à M. Petit, receveur des décimes ecclésiastiques par René Thoreau, écuyer, sieur de Saint-Chartres, conseiller du Roi, juge conservateur des priviléges royaux de l'université de Poitiers, receveur provincial triennal des décimes de la généralité de Poitiers. — Honoraires dus aux députés à la chambre ecclésiastique. — Quittances de Pitault, syndic du clergé.

G. 174. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1721-1723. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de La Bruère, avocat en Parlement, receveur des décimes ecclésiastiques. — Rente due au monastère des religieuses de Sainte-Ursule, au nom de M. et de madame de Bonneuil. — Pension faite au sieur Drouineau, prêtre aliéné qui est dans le couvent de Verteuil. — Honoraires du greffier de la chambre ecclésiastique. — Rente de 480 livres due au couvent des religieuses hospitalières de la Rochelle. — Pension d'un prêtre irlandais aliéné qui est au couvent des cordeliers de Fougeré. — Honoraires des députés à la chambre ecclésiastique. — Rente de 40 livres due à M. Béraudin-Bonneuil. — Rente de 150 livres due à messire Corneille, chanoine et syndic du chapitre de l'église de la Rochelle. — Les comptes sont visés par l'évêque de la Rochelle, Étienne de Champflour.

G. 175. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1723-1727. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 120 livres par M. Beauvoisin ; — de la somme de 13 livres, par M. Chevallier; — de 80 livres, par messire d'Hillerin, doyen et député; — par demoiselle Anne Fourestier, de la rente annuelle de 480 livres, léguée par Mgr de Champflour à l'hôpital Saint-Étienne. — Extrait du livre de la messagerie de Fontenay à Paris, concernant l'envoi de 7,070 livres fait par M. Pitault à M. l'abbé Combes, aumônier de l'église cathédrale de la Rochelle, au collége de Presle. — Quittances : d'une rente de 150 livres par Mgr de Brancas, évêque de la Rochelle ; — d'une autre rente de 420 livres, léguée à R. P. Pierre de Champflour, jésuite, par feu Mgr l'évêque de la Rochelle.

G. 176. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1685-1729. — Comptabilité de MM. Ragot et Chalmette, syndics du clergé. — Mémoires : de l'ouvrage fait par Bourot, dit la Verdure, vitrier, dans le cabinet des archives de l'évêché : 8 livres. — des déboursés faits par Picard, pour être allé, au nom du clergé de la Rochelle, faire des offres et sommations à MM. les directeurs de l'hôpital de Saint-Martin de Ré, savoir : « pour un cheval pris à la « Porte neuve pour me mener à la Repentie, 15 sous; pour « mon dîner à la Repentie, ayant resté jusqu'à une ou deux « heures sans m'embarquer n'étant pas venu de chaloupe, « 1 livre 5 sous ; pour mon passage, 5 sous ; pour l'assis- « tance de mes témoins, 30 sous chacun, sans y comprendre « qu'il a fallu leur donner à déjeuner, 3 livres ; pour « notre déjeuner, 2 livres 10 sous; etc. » en tout 13 livres 13 sous. — Lettres de maître Jean-Baptiste Romieu, avocat ès-conseils du Roi, à Paris, concernant les poursuites exercées contre le bénéficier du prieuré Saint-Hilaire de Puy-le-Bourreau, par mademoiselle Véronneau. — Remboursement effectué par messire Philippe Chalmette, d'une rente au capital de 3,000 livres, léguée par Mgr de Champflour à l'hôpital Saint-Étienne.

G. 177. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1727-1730. — Comptabilité de messire Pitault. — Certificat signé J. Delaire, recteur du collége des Jésuites à Clermont, constatant que R. P. Pierre de Champflour, de la compagnie de Jésus, âgé de soixante-seize ans, est décédé dans ledit collége le 4 mars 1729, et qu'il a été inhumé le jour suivant. Ce certificat est approuvé par G. de Champflour, vicaire général et official du diocèse de Clermont. — Quittance par sœur de la Grâce, supérieure des religieuses nouvelles catholiques de Saint-Joseph de la Providence, de la Rochelle, de la somme de 1,146 livres 12 sous.

G. 178. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1703-1731. — Comptes que rend pardevant Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de la Rochelle, et MM. les députés et syndics du diocèse de la Rochelle, maître Jacques de La Bruère, avocat en Parlement, ancien échevin de ladite ville, commis à l'exercice de l'office de conseiller du Roi, économe-séquestre de cedit diocèse, de la recette, mise et dépense faites par ledit sieur de la Bruère, comptable pour les années 1703, 1723, 1727, 1728, 1729, 1730 et 1731.

G. 179. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1730-1731. — Comptabilité de messire Jacques de la Bruère, receveur des décimes. Pièces justificatives. — Quittances : de 175 livres par Mgr Augustin-Roch de Menou, évêque de la Rochelle ; — de 15 livres par messire Laborde, prieur-curé de Surgères ; — de 6 livres par messire Charrot, curé de Saint-Laurent de la Prée. — Gages des

députés à la Chambre ecclésiastique ; Roulleau, député général, Reynaud, prêtre de l'Oratoire, Des Tourettes, député du chapitre, Pichard, secrétaire de la Chambre. — Payement au sieur Mounau, prêtre, vicaire de Saint-Martin, île de Ré, de la somme de 50 livres, à lui accordée par Mgr l'évêque de la Rochelle, pour avoir fait l'*ordo* des années 1731 et 1732.

G. 180. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1728-1732. — Comptabilité de maître Jacques de la Bruère. Pièces justificatives. — Quittances de 16 livres : par sœur Louise Benoist, fille de la Charité, pour l'instruction des petites filles de Surgères ; — de 133 livres 6 sous 8 deniers, due par le clergé de la Rochelle aux pauvres honteux de Fontenay-le-Comte, signée Lemercier, doyen de Fontenay ; — de 50 livres payées à titre de pension à messire Ridasse, ancien curé de Dompierre ; — du remboursement du capital des rentes dues par le clergé aux religieuses Ursulines (3,000 livres) ; aux religieuses hospitalières (3,000 livres) et aux religieuses de la Providence (3,000 livres).

G. 181. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1733-1736. — Comptabilité de M. Bonvallet, receveur des décimes ecclésiastiques. — Quittance de 5,840 livre 19 sous 9 deniers, donnée au sieur Bonvallet, conseiller du Roi, receveur des décimes du diocèse de la Rochelle, par François Ollivier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du comté de Sénozan, marquisat de Rosny, Falavier, Colombier et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, intendant général des affaires temporelles du clergé de France. — Honoraires : du syndic du clergé ; — de M. d'Hillerin, député général à la Chambre ecclésiastique. — Traitement du vicaire du curé de Surgères. — Rentes servies : aux sœurs de la Charité, chargées de l'instruction des petites filles de Surgères ; — au monastère des religieuses de Sainte-Ursule de la Rochelle, avec la quittance de sœur Marie-Ursule de Bonsonge, prieure ; — au monastère des religieuses hospitalières de la Rochelle ; — à la maison des nouvelles catholiques de Saint-Joseph de la Providence de la Rochelle. — Quittances : relatives à la succession de Mgr de Champflour, signées par la supérieure de l'hôpital Saint-Étienne ; — par la prieure du monastère de Notre-Dame-de-Charité de la Rochelle ; — de 40 livres, signée par le P. Jaillot, curé de Saint-Sauveur de la Rochelle, député pour l'Aunis à la chambre ecclésiastique. — Pension d'un prêtre aliéné, détenu au couvent des Cordeliers de Merbault. — Transport des saintes huiles destinées au détroit de Maillezais, par M. Grimaud, vicaire de Notre-Dame de Fontenay.

G. 182. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1736. — Comptabilité de M. Bonvallet, receveur des décimes. — Lettres envoyées pour le syndic du clergé du mois de décembre 1730 au mois d'avril 1733, emballage et port des *mémoires du clergé* : 60 livres 4 sous. — Honoraires de maître Decomps, notaire royal et apostolique, 273 livres 9 sous 8 deniers. — Procuration donnée par Messieurs du clergé à M. Meteyer, sous-chantre, pour assister à l'assemblée générale du clergé de la province de Bordeaux. — Deux requêtes au sujet des droits imposés sur les bénéficiers de l'île de Ré. — Travaux de serrurerie et de menuiserie faits pour les RR. PP. du séminaire. — Lettre de voiture de deux caisses contenant « la tombe et l'épitaphe de marbre pesant 1,700 livres », de feu Mgr de Champflour (1735). — Mémoire du travail fait par J.-B. Billet, pour M. l'abbé Giraudeau (1735) : « une soutane de cadis d'agnant » pour façon et fourniture 6 livres 10 sous ; — 5 douzaines de boutons en crin, 1 livre 10 sous ; une soutanelle et une culotte de cadis d'agnant avec une camisole croisée de molleton, 7 livres 10 sous. — Subvention au sieur La Roche, ancien domestique muletier de feu Mgr de Champflour. — Mémoire des impressions et fournitures faites par Mesnier, par ordre de Mgr de Menou, évêque de la Rochelle et MM. de la Chambre ecclésiastique.

G. 183. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1736-1738. — Comptabilité de M. Bonvallet des Brosses, receveur des décimes ecclésiastiques. — Mémoires des impressions et fournitures faites par Mesnier à Mgr de Menou, évêque de la Rochelle et à Messieurs de la Chambre ecclésiastique. — *Te Deum* pour la naissance de Mgr le duc d'Anjou. — Sacre de Mgr de Menou. — Mandements pour la prise de Milan, la victoire de Parme et la prise de Philipsbourg. — Service pour le repos des âmes des officiers et soldats morts à la guerre. — Supplique adressée à Messieurs de la Chambre ecclésiastique de la Rochelle par Mathieu Legendre, prêtre, vicaire de Fenioux, possesseur en cette qualité d'une chapelle appelée la Verdonnière, à l'effet d'obtenir une modération de taxe ; — suppliques adressées à Mgr l'évêque de la Rochelle : par Étienne Roudard et Suzanne Giraud, sa femme, pour demander mainlevée de la saisie faite des prix de ferme d'une mauvaise borderie sise au bourg de Charsay, appartenant aux suppliants, qui ont renoncé à la succession de leur oncle, messire Henri Prunier, curé de Saint-Martin

de Chassenon en Poitou, décédé n'ayant que des dettes et partant dans l'impossibilité d'acquitter les taxes du receveur des décimes ; — par Jean Bouquin, curé de la paroisse de Saint-Rogatien, pour obtenir décharge de taxe ; — par messire Jean Le Roux, curé de Saint-Laurent des Forges, demandant décharge de la taxe indûment imposée puisqu'il n'a pas de vicaire ; — par messire Jean Durand, prêtre, chapelain de la chapelle de Sainte-Sabine, de nomination royale ; — par messire Jean Salomon de Saint-Étienne, prêtre, sous-chantre de l'abbaye de l'Absie et prieur du prieuré de Sainte-Catherine de La Gambuère, demandant la remise entière de ses impositions, par suite de l'incendie mis par malveillance à la grange du prieuré, incendie qui a fait les plus grands ravages ; — par messire François Échinard, prieur de Saint-Paul en Gastine, sur l'insuffisance de ses revenus, déduction faite du traitement du vicaire.

G. 184. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1736-1738. — Comptabilité de M. Bonvallet des Brosses, receveur des décimes. — Rente au capital de 24,830 livres servie par Messieurs du clergé à la communauté des nouvelles catholiques de Saint-Joseph de la Providence de la Rochelle. — Arrérages de la rente due par le clergé à la succession de M. Pitault et de madame Catherine Robin, dont le fond appartient à l'hôpital Saint-Jacques de Fontenay. — Quittance de 5,840 livres 19 sous 9 deniers, moitié de l'imposition du diocèse de la Rochelle, donnée par François Ollivier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du comté de Sénozan, marquisat de Rosny, Falavier, Colombier et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, intendant général des affaires temporelles du clergé de France. — Gratifications accordées par la Chambre ecclésiastique à divers ecclésiastiques de l'archiprêtré d'Ardin et du doyenné de Fontenay, qui ont un revenu insuffisant. — Insinuation et contrôle des lettres de prêtrise délivrées par Mgr de Menou à Pierre Luzet, Pierre-Henri Coutocheau, Jean-Bernard Audebert, François Bourgoin, François Boutiron et Henri-Louis Freillon. — Ordonnance de Jean Le Nain, chevalier, baron d'Asfeld, intendant de la Généralité de Poitiers, assignant une somme de 90 livres pour taxe de la conduite du prêtre Guillebot par la maréchaussée, des prisons de Poitiers où il est actuellement détenu, au couvent des Cordeliers des Anges.

G. 185. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1739-1741. — Comptabilité de M. de Redon, grand archidiacre et syndic général du clergé de la Rochelle. — Lettre de M. l'abbé Combes, supérieur du séminaire des missions étrangères, et quittances de plusieurs sommes montant ensemble à 652 livres, pour déboursés faits par M. de Rosny, avocat aux conseils du Roi, et chargé de l'instance pour M. de Jahan, curé de Mortagne, la communauté et habitants de ladite ville, contre les religieux Bénédictins dudit lieu et dans laquelle M. le duc de Villeroy est partie.

G. 186. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1740-1742. — Comptabilité de messire Jean-Jacques Bonvallet des Brosses, receveur des décimes ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle. — État des arrérages du don gratuit dû par MM. les vicaires et autres prêtres du détroit d'Aunis : 257 livres. — Remboursement au maire et officiers de la maison de ville de la Rochelle des sommes dues à Mgr de Champflour par l'abbé Redon, grand archidiacre d'Aunis, — quittance signée Gilbert, Harouard Dubeignon, Butler, Valin (le jurisconsulte), P. Lamarque, Billaud d'Ardaine, Nicolas Morel, Vincent Bureau. — Quittances : de 3,054 livres 6 sous 6 deniers payées, savoir : 3,000 livres à l'Hôtel-Dieu de Fontenay, pour remboursement et extinction de 100 livres de rente ; 48 livres 6 sous 6 deniers pour intérêts échus, et 6 livres à maître Masson, pour frais de la présente quittance, signée par les directeurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu : messire François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissaycorp, la Nicollière, la Charoullière et autres lieux, conseiller du Roi, président sénéchal de Fontenay et bas Poitou ; maître Nicolas Savary de Fief-Lambert, conseiller, procureur du Roi de ladite sénéchaussée ; messires René Godin et Michel Raison, prêtres, curés dudit Fontenay ; — de 567 livres payées à madame Léger pour remboursement de la somme de 2,268 livres, suivant la délibération de la Chambre ecclésiastique ; — de 3,670 livres payées à M. Quéré, receveur de l'hôpital général de Fontenay-le-Comte. — Honoraires de M. Jaillot, curé de Saint-Sauveur, député à la Chambre ecclésiastique pour le détroit d'Aunis. — Rente de 100 livres servie au séminaire de la Rochelle, par le clergé, comme reste de celle amortie par M. de Lescure, baron de Sainte-Flève, pour l'entretien des pauvres séminaristes. — Quittances : de 230 livres 9 sous 3 deniers, par François-David Bollioud, écuyer, seigneur de Saint-Jullien, receveur général du clergé, pour contribuer aux frais de la tenue de l'assemblée générale du clergé ; — de 13,266 livres pour le don gratuit du clergé du diocèse.

G. 187. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1743-1744. — Comptabilité de M. Bonvallet des Brosses. — Mémoire des impressions faites par ordre de Mgr l'évêque et de Messieurs de la Chambre ecclésiastique par la veuve Mesnier: (Mandement de MM. les vicaires généraux pour le vœu de Louis XIII au sujet de la procession générale le jour de l'Assomption; — arrêt du 21 janvier 1738 pour le recouvrement des droits d'amortissement et de francs-fiefs; — billet de Mgr qui fait défense d'entrer dans les cloîtres et sacristies des maisons religieuses; — lettre à MM. les curés pour devancer la messe les jours de revue). — Subvention à MM. de Hillerin, doyen; de Menou; de Maynard; Des Roches; Messier; Jaillot; Roulleau et François, députés de la Chambre ecclésiastique, pour les séances employées à recevoir les comptes des décimes et des insinuations. — Réparations à la maison du séminaire. — Honoraires de M. de Menou, vicaire et député général du diocèse de la Rochelle à l'assemblée provinciale de Bordeaux. — Pension du sieur de Vaunes, prêtre, détenu dans la maison des religieux de la Charité de Vezins. — État des droits d'actes dus à maître Decomps, notaire royal apostolique à la Rochelle. — Frais dus à maître Vaslin, huissier à Fontenay, pour un commandement fait à M. Rodier, chapelain de la chapelle des Soulices à Benêt. — Mémoire du voyage fait à Angoulême par M. Duval, secrétaire du chapitre, pour la consécration des saintes huiles. — Impression du rituel du diocèse par Poirier, imprimeur à Fontenay : 1,000 livres.

G. 188. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1745-1747. — Comptabilité de M. de Bonvallet des Brosses. — Mémoires des impressions et fournitures faites par P. Mesnier, par ordre de Mgr l'évêque de la Rochelle et Messieurs de la Chambre ecclésiastique. — Supplique adressée à Mgr l'évêque, aux vicaires généraux et députés de la Chambre ecclésiastique, par les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, ordre de Cîteaux, pour obtenir une modération d'impôts motivée par « les « ruines qui leur sont restées des ravages que cette abbaye « a essuyée pendant les troubles sur le fait de la Religion. » — Requêtes en modération présentées : par René-Charles Bourgoin, prêtre, prieur de Notre-Dame du bois de Secondigny; — par de Verthamon, recteur du collége de la compagnie de Jésus établie à la Rochelle; — par messire Pierre Javerlhiac, prêtre, prieur-curé de Saint-Pierre de Ballon. — Insinuation et contrôle des lettres de prêtrise de François Bouthron, appelé à la cure de Fay-Moreau, par le choix de haut et puissant seigneur Louis Hubert, comte de Champagne, La Sueze, La Roussière et autres lieux, seigneur du prieuré de Saint-Maixent de Beugné. — Contrôle et insinuation des lettres de prêtrise de Jean-Guillaume Moreau, Joseph-Marie de La Pierrière. — Quittance des cousins Ranson, de 201 livres 18 sous pour les ornements du séminaire fournis à M. Le Redde, syndic. — Rente de 25 livres servie à madame Menuteau de Lenchère, sur la présentation du certificat de vie délivré par Étienne Dumas, juge sénéchal civil et criminel et de police de la baronnie de Champagne-Mouton en Poitou.

G. 189. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1748. — Comptabilité de M. Roulleau, receveur des décimes du clergé à Châtillon; pièces justificatives. — Quittances : de 10 livres payée à messire Maynard de La Fortinière, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, pour avoir distribué les saintes huiles; — de 120 livres, par messire Maynard, archidiacre de Thouars, pour un terme de sa pension; — par François-David Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé et vérifiées par les abbés de Breteuil et de Nicolay, agents généraux du clergé de France, des taxes imposées sur le clergé de la Rochelle.

G. 190. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1720-1749. — Quittances : des anciennes impositions, anciens décimes et anciens décomptes du clergé; — des sommes imposées sur le clergé de la Rochelle, données aux différents receveurs des décimes par Pierre-Louis de Reich de Pennautier, conseiller du Roi, trésorier général du clergé de France; — par Adrian de Hanyvel, seigneur de Manevilette, conseiller du Roi, trésorier et receveur du clergé; — par Antoine Courtin, conseiller du Roi, trésorier général de France et Auvergne, comme ayant procuration de messire Philippe d'Aguesseau, sieur de Lormaison, conseiller du Roi en son conseil d'État, receveur général du clergé de France; — par Claude Du Breuil; — par François Ollivier, chevalier, comte de Sénozan, marquis de Rosny, etc., conseiller du Roi et intendant général des affaires temporelles du clergé; — par Pierre-François Ogier, conseiller du Roi, grand audiencier, trésorier et receveur général du clergé de France, etc.

G. 191. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1747-1749. — Comptabilité de M. de Bonvallet des Brosses. — Rentes dues par le clergé de la Rochelle à l'hôpital de Fontenay-le-Comte. — Quittance d'une rente

due à dame Perrine-Marie-Anne Menuteau, épouse de messire Gaston le Roy, écuyer, seigneur de Lenchère, demeurant au logis noble de la Loubrie, paroisse de Parzai. — Rente de 200 livres due par le clergé à la succession Allard Belin. — Remboursement à messire de Gennes, syndic, des droits de procuration au détroit d'Aunis, dus au chapitre par le clergé diocésain. — Quittances : de 360 livres délivrées par messires de Bougainville et Dudon, « à cause de l'archi- « diaconé d'Aunis, qu'ils possèdent dans l'église cathédrale « de Saintes; » — de 221 livres 13 sols 4 deniers, signée par les héritiers de messire Roulleau, archidiacre de Bressuire et syndic du diocèse, pour neuf mois des honoraires qui lui étaient dus en ladite qualité. — Honoraires dus à Valin, député à la chambre ecclésiastique pour le détroit de Fontenay, 40 livres. — Contribution du diocèse de La Rochelle à l'imposition de 102,500 livres, pour servir à acquitter parties des anciennes dettes du clergé, etc. — Rentes de 220 livres au monastère des religieuses de Sainte-Ursule de La Rochelle; — de 120 livres aux religieuses hospitalières de La Rochelle; — de 100 livres pour les Filles de la Sagesse de Fontenay; — distribution des mandements du clergé dans les doyennés, quittances signées : Voyneau du Plessis, doyen de Notre-Dame de Fontenay; Raison, curé de Saint-Jean de Fontenay; — honoraires du secrétaire de la chambre ecclésiastique, 100 livres; du syndic, 300 livres; de Jaillot, curé de Saint-Sauveur, député d'Aunis à la chambre du clergé, 40 livres.

G. 192. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1750-1755. — Comptabilité de M. Bonvallet, conseiller du Roi, receveur des décimes. — Quittances de M. François-David Bollioud, écuyer, seigneur de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France, visées par les abbés de Castries, de Coriolis et de Jumilhac, agents généraux du clergé.

G. 193. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1750-1755. — Comptabilité de M. Bonvallet. — Quittances des payements faits aux députés à la chambre ecclésiastique pour les séances qu'ils ont employées à l'audition des comptes; — à M. de Menou, député général, pour 9 jours, à 12 livres : 108 livres; — à M. Griffon, député général, 108 livres; — à M. de Gennes, député du chapitre, 9 jours, à 10 livres : 90 livres; — à M. Mestaier, député d'Ardin : 90 livres; — à M. Des Roches, député de Bressuire, 90 livres; — à M. Vaslin, député de Fontenay : 90 livres; — à M. Le Redde, syndic : 90 livres; — à M. Espinay, député d'Aunis : 90 livres; — à M. Ferret, secrétaire : 90 livres; — à M. Bonvallet, comptable, pour 5 jours : 50 livres. — Nouvelles provisions données en cour de Rome, pour la chapelle Sainte-Catherine de Vezins, en faveur de M. Étienne de Saint-Géry. — Quittance signée Rasteau, père, et Pierre-Jean Rasteau, fils, de la somme de 2,566 livres 9 sous 3 deniers, imposée sur le clergé de La Rochelle et détroit d'Aunis, pour sa quote-part aux dépenses de l'approvisionnement de grains en 1753, etc.

G. 194. (Liasse.) — 24 pièces, papier, 4 sceaux aux armes de Mgr de Menou.

1750-1755. — Comptabilité de M. Alexandre Roulleau, receveur des décimes au district de Châtillon. — Ordonnance par Mgr l'évêque de La Rochelle et MM. de la chambre ecclésiastique d'une somme de 3 louis (72 livres) en faveur du vicaire de Trémont, « vu la maladie dont il est affligé. » — État des bénéficiers du département de Châtillon, qui sont mis en demeure de payer leur don gratuit et autres impositions ecclésiastiques.

G. 195. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 147 pièces, papier.

1756-1758. — Comptabilité de M. Bonvallet, receveur des décimes. — Quittances de François-David Bollioud, chevalier, seigneur de Saint-Jullien, des baronnies du Bourg-Argental, Fontaine-Françoise, Chaume, Fontenelle, Chaseuil et autres lieux, receveur général du clergé de France, savoir : 11,267 livres 5 sols 3 deniers, terme de Noël 1758, pour la quote-part du clergé du diocèse : 1° dans l'imposition de 1,012,500 livres ordonnée par l'assemblée de 1755, pour être employée au payement des arrérages et remboursement des 12 millions par emprunt accordé au Roi par l'assemblée de 1734; 2° dans celle de 405,000 livres ordonnée par l'Assemblée générale de 1755, pour le payement des arrérages des 8 millions par emprunt accordé au Roi en 1735; 3° dans celle de 202,500 livres ordonnée par l'assemblée de 1755, pour le remboursement des capitaux de l'emprunt de 1717. — Honoraires des députés généraux du clergé : C.-R. de Menou, Griffon, Dudon, de Hillerin, Valin, Espinay, Le Redde, syndic; Ferret, secrétaire de la chambre; Desroches, Voyneau du Plessis. — Rente de 200 livres due à l'hôpital de la Charité de La Rochelle. — Rente de 200 livres due à Belin Bernon et veuve Jenner, héritiers de feu Allard Belin. — Pension viagère de 125 livres à madame

Menuteau de Lanchère. — Amortissement de la rente due par le clergé à la succession du feu seigneur de La Frezelière, évêque de La Rochelle. — Quittance de 600 livres comptées au P. Favols, procureur du collége des PP. Jésuites de La Rochelle, pour honoraires du prédicateur de la retraite. — Quittance de 78 livres 15 sols payées à M. Crassous, procureur, comme porteur de procuration des héritiers de M. Richard des Herbiers, « pour 5 toises « 1 pied 1/2, dont le clergé du diocèse s'est rendu commun « par le surhaussement du mur du séminaire, vis-à-vis la « cour de la maison appartenant aux dits héritiers. » — Quittance de 250 livres payées à mademoiselle de Labrière, pour le répertoire fait par feu son père de tous les actes qu'il a insinués en qualité de greffier des insinuations ecclésiastiques, etc. — Pension du sieur Roulleau, prêtre de ce diocèse, détenu, par les ordres du Roi, au couvent des PP. Cordeliers de Verteuil. — Ordonnance des présidents, trésoriers de France et généraux des finances, chevaliers, conseillers de Sa Majesté, juges grands voyers de la généralité, fixant l'alignement de la façade du séminaire sur la rue Bazoges (1757). — Mémoires des ouvriers qui ont travaillé au séminaire. — Insinuation de la fulmination du bref de dispense du second degré de consanguinité pour le mariage projeté de Joseph-René Lambalais et Henriette Aubry, de la paroisse de Somloire.

G. 196. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1758. — Assignation adressée au sieur Desroches, contrôleur des vivres de la marine au port de Rochefort, pour déclarer ce qu'il doit à messire Pierre Charles, prieur de Saint-Étienne d'Yves et pièces de procédure y relatives. — Procédures entre maître André Savarit, notaire royal et procureur fiscal de la baronnie de Chatelaillon et Madelaine-Élisabeth Lhéritier, veuve de maître Jacques Massias, conseiller du Roi, président, lieutenant général du siége royal de Rochefort, comme tutrice de ses enfants mineurs. — Contraintes générales décernées par l'évêque, les députés et syndics de la chambre ecclésiastique du diocèse contre les prieurs qui n'ont pas acquitté les taxes ordinaires et extraordinaires, impositions, redevances et dons gratuits. — Exécution des meubles du prieur d'Yves, etc.

G. 197. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1713-1759. — Comptabilité de M. Roulleau. — « Comptes que rend par devant vous Mgr. l'illustrissime « et révérendissime évêque de La Rochelle, Alexandre « Roulleau, notaire royal apostolique, commis à la recette « des décimes et autres impositions ecclésiastiques de « vostre diocèse au département de Mauléon, de l'imposi- « tion faite sur tous les bénéficiers autres que les curés « du diocèse, pour l'entretien de vostre séminaire, à raison « de 1,499 livres 8 sous par chacun an, que doit ledit dé- « partement de Mauléon. »

G. 198. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1758-1759. — Quittances du compte de feu M. Roulleau, rendu par son fils le 9 mars 1759. — État des bénéficiers qui ont payé le terme de février 1759. — Lettres de M. Le Redde, chanoine, syndic du clergé, concernant la reddition du compte et les poursuites à exercer contre différents bénéficiaires. — Quittances de 142 livres 19 sous 4 deniers par M. Gaultier, receveur du droit de luminaire, dus au chapitre de Saint-Pierre de Poitiers; — celle de 100 livres, accordée à titre de secours à M. Grimaut, prieur de Maulevrier, pour infirmités.

G. 199. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1759. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Mémoire des peintures, ferrures, maçonnerie et fournitures de bois pour le séminaire. — Pension de Christophe Mayaud, archidiacre de Thouars. — Rente de la sœur Thomas, fille de la Charité, chargée de l'instruction des petites filles de Surgères; — rentes dues à Marie-Louise Cartier, veuve Aumon et Marie Héraud; — à Belin-Bernon et veuve Jenner. — Honoraires de M. de Hillerin, député du doyenné de Saint-Laurent à la chambre ecclésiastique. — Quittance de 2,914 livres 16 sous 10 deniers, taxe du diocèse pour la quote-part de l'imposition de 416,920 livres pour le payement des arrérages des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le clergé. — Imposition de 68,900 livres pour les pensions des ministres et autres convertis. — Quittances de 483 livres 3 sous 11 deniers, taxe du diocèse pour le terme de février 1760, pour sa quote-part des pensions susmentionnées; — quittance de 422 livres 10 sous 6 deniers, taxe du diocèse (terme de février 1759) pour sa quote-part de l'imposition de 60,000 livres pour appointements de M. Bolliond de Saint-Jullien, receveur général du clergé; — des agents généraux et frais communs des assemblées générales du clergé, etc.

G. 200. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1760-1761. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Quittance de 600 livres, payées à l'abbé Griffon, député général, savoir 280 livres pour frais de son voyage à Bordeaux comme député de la chambre ecclésiastique à l'assemblée provinciale de 1760, 20 livres pour expédition du procès-verbal de l'assemblée, 300 livres pour frais extraordinaires. — Mémoire des impressions faites par Mesnier, suivant le mandement de MM. les députés de la chambre ecclésiastique, signé C. R. de Menou et Griffon, députés généraux ; Vinet, député du chapitre; de Hillerin, député pour le doyenné de Saint-Laurent; Espinay, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Barthélemy, député pour l'Aunis; Valin, député de Fontenay; Ferret, député; Le Redde, syndic; Moulon, secrétaire. — Travaux de menuiserie faits au séminaire par Racaud. — Quittance de 45,524 livres, taxe du diocèse (terme de février) pour sa quote-part des impositions ordonnées dans les assemblées générales du clergé pour les payements des arrérages et les remboursements des capitaux des dons gratuits accordés au Roi.

G. 201. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1761-1764. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses, receveur des décimes. — Nouvelles impositions. — Quittances de la taxe du diocèse (terme d'octobre 1762), pour sa quote-part de l'imposition de 5,599,125 livres, ordonnée par l'assemblée générale du clergé pour le payement des arrérages et le remboursement des capitaux de l'emprunt de 8,500,000 livres et 5,500 livres 10 sous, taxe du diocèse pour sa quote-part de l'imposition de 648,000 livres ordonnée par l'assemblée générale du clergé pour le payement des arrérages et le remboursement de l'emprunt de 16 millions et de l'imposition de 121,500 livres. — Rente de 300 livres due par le clergé à l'abbé de Luchet, à cause de l'archidiaconé d'Aunis, qu'il possède dans la cathédrale de Saintes.

G. 202. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1761-1764. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Honoraires dus à messire Moreau, doyen de Vihiers, pour la distribution des saintes huiles. — Saisie pour le payement de 711 livres 8 sous 9 deniers, dues au clergé sur les tailles de l'année 1756, faite à la requête de messire Louis Le Redde, chanoine de l'église cathédrale, par Pierre Legras, huissier, sur le sieur Du Perré, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de La Rochelle, et sur le sieur Jean-Pierre Nouveau, son commis, porteur de procuration. — Impressions faites pour le compte du clergé par Légier. — Pension du sieur de Vannes, prêtre, détenu au couvent de la Charité de Vezins. — Payements de 100 livres pour partie des honoraires de M. Vincent, chanoine théologal de Saint-Astier, pour la station de l'Avent par lui prêchée dans la cathédrale, somme prise sur la caisse des anciennes confréries ; — de 300 livres au P. Parade, procureur du collége des Jésuites de La Rochelle, pour moitié des honoraires des retraites fondées dans leurs églises par feu Mgr. de Champflour.

G. 203. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1764-1765. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Quittances de 50 livres pour les *ordo* de 1765 et 1766 par Viette de La Rivagerie, chanoine; — quittance de 10 livres par M. Maynard de La Fortinière, doyen de Saint-Laurent, pour l'envoi des saintes huiles à Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Mémoire du sieur Pavie, fils, libraire, pour reliure des rituels. — Contribution du diocèse au remboursement des rentes, à l'emprunt de 1755, aux anciennes impositions, aux frais communs et taxes des grandes et petites assemblées, aux décimes, pensions, appointements et rentes votés par les assemblées du clergé.

G. 204. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1766. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Fournitures faites au séminaire de La Rochelle. — Impression des règlements du séminaire et indemnité au supérieur pour les pertes faites sur les pensions des séminaristes. — Extrait du testament olographe de dame Marie-Louise Cartier, veuve Aumon, portant legs à sa cousine Marie-Anne Héraud, femme du sieur Rivet de la Ferrière, de la rente due par le clergé à ladite veuve Aumon. — Sentence d'entérinement dudit testament, rendue par Henry-Paul Hersant, conseiller du Roi et son lieutenant général à Fontenay-le-Comte. — Procuration de Marie-Anne Hérand à son mari Roger Rivet, sieur de la Ferrière, receveur de la châtellenie de Neuvy et procuration dudit Rivet à maître Belliard,

procureur. — Certificat de vie délivré à dame Périne Menuteau, veuve de messire Gaston Leroy, seigneur de l'Enchère et de la Loubrie, par Jean-Baptiste Estève, conseiller du Roi, sénéchal, juge civil et criminel du siége royal du Cap et lieutenant général de l'Amirauté dudit lieu. — Payement de la rente à M. Maignent, chargé de procuration de madame Menuteau de Lanchère.

G. 205. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1759-1768. — États des bénéfices mis en demeure de payer les quartiers d'impositions du séminaire, fournis par les enfants et héritiers de M. Roulleau, receveur des décimes à Châtillon. — États des bénéfices portés mal à propos en *débet* sur l'état des arrérages du séminaire fourni par les héritiers de M. Roulleau pour différents termes qu'ils ont payés audit Roulleau, suivant les quittances qu'ils ont représentées et la plupart remises au sieur Bonvallet. — Pension des directeurs et séminaristes pauvres, etc.

G. 206. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1661-1667. — Comptabilité de Pierre Nollin, receveur ancien des décimes aux départements de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent sur Sèvre. — Supplique de François Fouasseau, ci-devant propriétaire des offices de contrôleur des expéditions bénéficiales et autres, pour solliciter le remboursement du prix de cet office supprimé par arrêt du Parlement de Paris. Il lui est alloué 514 livres. — Quittance de 142 livres, signée : Marie-Sylvie-Hours, demeurant au château de la Tremblay, veuve de Jehan Regnaudin, sieur de la Girardière, fermier du droit de luminaire de l'église Saint-Pierre de Poitiers. — Traitement des députés à la chambre ecclésiastique, etc.

G. 207. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1768-1769. — M. de Bonvallet, receveur. — Quittances de 143 livres payées au jardinier François Renaud « pour « avoir fait 25 toises d'espalier à 5 livres la toise, mis en « évantail un rang de tilleuls et arrangé les autres, pour le « parterre du séminaire. » — 10 livres à M. Viette de la Rivagerie, député du chapitre pour une journée de séance à l'assemblée ecclésiastique. — Aubes de dentelles, surplis, nappes d'autel repassés (le texte porte *flasqués*) et raccommodés pour la sacristie du séminaire. — Cens et rentes à raison de 17 sols 4 deniers par an payés à M. Desperoux, syndic dans la classe des cens et rentes du domaine du Roi de la ville de la Rochelle par le séminaire situé rue Dompierre, paroisse Saint-Barthélemy, etc.

G. 208. (Liasse.) — 115 pièces, papier, 1 sceau cire rouge.

1769-1770. — Comptabilité de M. de Bonnemort, receveur. — Commission de receveur des décimes du clergé délivrée par les présidents, trésoriers généraux de finances, chevaliers, conseillers de Sa Majesté, juges grands-voyers, directeurs et conservateurs des domaines et droits du Roi en la généralité de la Rochelle à maître Valentin-Pierre-Claude Mariocheau de Bonnemort, pourvu par Mgr l'évêque dudit office, à la charge de verser un cautionnement de 50,000 livres; — droit de procuration de 458 livres payées au syndic Poilièvre, chanoine; — rente annuelle de 250 livres dues à François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle. — 300 livres dues à M. de Luchet, archidiacre d'Aunis. — 240 livres, à M. de Cressac, archidiacre de Thouars. — Certificat signé par Columban de Sarrelouis, capucin, préfet de la Mission, curé de la ville du Cap pour attester que « dame « Menuteau, veuve de l'Enchère, est vivante et qu'elle « remplit avec édification les devoirs de la religion catho- « lique, apostolique et romaine » certificat visé et scellé par J.-B. Estève, juge royal, civil et criminel de la ville du Cap, île de Saint-Domingue. — Gages des députés pour un jour de vacation, de Menou, 12 livres; de Gennes, Vivier, Espinay, Aldebert, le Redde et le Gay, chacun 1 livre. — Roussy de Caseneuve, député général, 112 livres.

G. 209. (Liasse.) — 71 pièces, papier, 1 sceau cire rouge.

1771. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittance de la somme de 12 livres, due par le clergé à M. Burgaud, curé de Saint-Laurent de la Prée, pour sa chapelle des Charras; — de celle de 66 livres 13 sols 4 deniers, due aux pauvres de Mortagne, représentés par messire Jahan curé dudit lieu; — de 80 livres due aux pauvres de Saint-Jean de Liversay, signée Routhureau, curé de Saint-Jean de Liversay. — Mémoire des travaux exécutés au séminaire par Chauvin, charpentier, Brun, serrurier et Macé, peintre. — Quittance par laquelle Lottin, prêtre, docteur ès droits et chapelain de l'Université de Paris, reconnaît avoir reçu de l'évêque de La Rochelle « la somme de 300 livres, à « compte du marché convenu pour la direction de l'impression du nouveau bréviaire de son diocèse. »

G. 210. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1772. — État des bénéfices dont l'imposition a été augmentée : chapitre de La Rochelle, augmentation de 476 livres 12 sols. — Abbaye de la Grâce-Dieu, 740 livres. — Cure d'Angliers, 40 livres. — Cure de Benon, 48 livres. — Cure de Dampierre, 40 livres. — Marsilly, 38 livres. — Saint-Jean de Liversay, 50 livres. — Chaillé, 106 livres. — Prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé, 261 livres. — Religieux de la Grâce-Dieu, 50 livres, etc. — Acte passé par devant Colet et Demarande, conseillers du Roi, notaires royaux au châtelet de Paris, par lequel messire Philippe de la Roche Pomiers, abbé commendataire de Nieul, ancien vicaire général du diocèse de La Rochelle, vicaire général de celui d'Aire, constitue pour son procureur général et spécial, messire Poilièvre, chanoine syndic de la cathédrale de La Rochelle. — Leçons de chant, données aux séminaristes par Constantin, maître de psalette : 50 livres. — État des réductions et non-valeurs. — Facture de Boudet, imprimeur-libraire à Paris ; 100 antiphoniers graduels pour le diocèse, 2,400 livres, reliure, 780 livres, emballage et port 100 livres, missel de Paris, 20 livres, etc.

G. 211. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1687-1773. — Comptes rendus par devant Mgr l'évêque de La Rochelle et les députés de la chambre ecclésiastique par Jean de Vallant, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de La Rochelle, curé de Dompierre ; François Violleau, doyen de Fontenay-le-Comte, curé de Hermenault ; Barbin, curé de Sainte-Soulle ; Jean Lambert, trésorier de la cathédrale ; François Ragot, curé de Marans ; Pierre Pitault de Rilly, tous syndics du clergé du diocèse de La Rochelle.

G. 212. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1773. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Entretien des pauvres séminaristes, 100 livres de rente annuelle payée par M. de l'Escure, baron de Sainte-Flève, au supérieur messire Ferron. — Ordonnance d'une somme de 30 livres, coût d'un bréviaire, accordé comme gratification, à chacun des membres de l'assemblée ecclésiastique, signée Roussy de Cazeneuve, Brémond, De Gennes, La Boucherie de Varaize, Aldebert, Arcère de l'Oratoire, Le Redde, Ayrault, Panier, Mounier, Massieu et Durand, ces trois derniers chargés de la rédaction du bréviaire. — Honoraires des députés, etc.

G. 213. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1774. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Impressions faites par Mesnier, par ordre de Monseigneur : 9 mars 1772, un pouillé de cent feuilles, in-4°, imprimé sur papier royal de Hollande, et relié en parchemin, 120 livres ; — 11 avril 1773, lettres patentes confirmant l'évêque dans tous les biens, droits et revenus ; — 9 mai 1774, procession pour demander à Dieu le rétablissement de la santé du Roi, 13 livres ; — mandement ordonnant un service spécial pour le repos de l'âme de Louis XV, 30 livres. — Retraite publique par trois missionnaires, instituée par Mgr de Champfleur, 1044 livres, etc.

G. 214. (Liasse.) — 72 pièces, papier, 1 sceau cire rouge.

1775. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittance de 94 livres 15 sous 3 deniers, payées à M. de La Maignère, héritier de feu son père, syndic des créanciers de la succession de M. de la Frezelière, évêque du diocèse. — Extrait mortuaire des registres de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de la ville du Cap, île de Saint-Domingue, constatant le décès de madame de Lanchère, le 22 septembre 1774. — Toisé du vieux pavé devant le séminaire, rue Bazoges, par Comairas, *voyeur* de la ville de La Rochelle.

G. 215. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1776. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittances des 206 livres, par Massougne de Saint-Simon ; 98 livres par veuve Rivet de la Ferrière ; 500 livres par de la Richardière, secrétaire de l'évêché ; — Pensions de divers ecclésiastiques à l'hôpital général de La Rochelle, 813 livres 16 sols. — Fournitures faites au séminaire par Moreau, serrurier, Gautier, couturière, Roux, tonnelier, Desperoux faïencier, et Comairas entrepreneur, etc.

G. 216. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1777. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — État des réductions et non valeurs sur les impositions du diocèse de La Rochelle. — Non-valeurs ; cure de Châtelaillon,

taxée 24 livres; chapelle de Chagnolet, 3 livres; — cure de Saint-Sauveur de Nuaillé, 24 livres; — chapelle du Saint-Esprit du Vergeroux, 6 livres; — chapelle de Mallemort, 1 livre 16 sols; Puilboreau, 1 livre 6 sols; la Passion, 2 livres 13 sols; Jean le Noir et Jeanne Fecaude, 13 livres; (inconnue;) Liette Porcheron, 1 livre 16 sols; cure du Vergeroux, 9 livres. — Réductions : cure de Courçon, 20 livres; prieuré de Lignon, 109 livres. — Saint-James, 9 livres 5 sols; — Bois-Fleuri, 10 livres 5 sols; — cure de Marans, 50 livres; — prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé, 175 livres. — Lettre de change tirée sur Mgr l'évêque de La Rochelle, par Sartre Poitevinière, et payée à M. Beltremieux, fils aîné.

G. 217. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1778. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittances par MM. François-David Bollioud et son fils, receveurs généraux du clergé de France des impositions du clergé de La Rochelle, pour le payement des frais communs, taxes des petites assemblées, anciennes impositions, décimes, pensions, appointements et rentes de 1636, visées par les abbés de La Rochefoucauld et de Tarente, agents généraux, etc.

G. 218. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1636-1667. — Pièces relatives à la comptabilité générale du clergé du diocèse de Maillezais. — Arrêts du conseil d'État concernant le don gratuit. — Quittance de 1,553 livres 1 sol, signée par Philippe d'Aguesseau, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, receveur général du clergé de France, etc.

G. 219. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1788-1789. — Comptabilité de maître Charles-Louis Gabet, avocat en Parlement et au siége présidial et sénéchaussée de La Rochelle, receveur des décimes au détroit d'Annis. — Quittances des impositions établies sur le clergé de La Rochelle par l'assemblée générale du clergé de France, signées F.-D. Bollioud et F. Roch de Quinson, chevalier, receveurs généraux, et visées par les abbés de Montesquiou, de Loménie, de Barral, agents généraux. — Mémoires des travaux exécutés au séminaire de La Rochelle, etc.

Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés.

G. 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.
1 sceau en plomb à l'effigie de S. Pierre et de S. Paul.

1677-1679. — Dispenses du 3e degré de consanguinité accordées par le Pape Innocent XI, à Nicolas Pédeneau, saunier, et Jeanne Jamon, veuve Mathieu Mestay, demeurant à la Couarde (île de Ré); — à Charles-François de Beynac, et Anne Fremy, de Surgères; — du 2e au 3e degré, à Pierre Suyre, praticien, et Suzanne Mayer, de Saint-Loup; — du 3e degré, à Antoine Marchand, conseiller au Présidial, et Élisabeth Chauvet, de La Rochelle; Etienne d'Arcemalle et Claude d'Arcemalle, de Langon; Jérémie Fors, laboureur, et Marguerite Bonnet, de Ballon (bulle originale scellée).

G. 221. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.
1 sceau en plomb.

1680-1684. — Dispenses du 3e degré de consanguinité à Michel Proux et Marthe Mauri, du diocèse de Poitiers; — du 4e degré à Étienne Marchay, sieur de la Bocquerie, et Renée Hullin; — du 3e degré à Alexandre-Louis Cantineau, écuyer, seigneur du Coudray, paroisse d'Argenton, et Marguerite Fouseher de Ligny, paroisse Saint-Valérien; — à Jacques Jaudonnet, écuyer, seigneur de Langrenière, conseiller secrétaire du Roi et auditeur de ses comptes en Bretagne, et Jeanne de Bidéran, demoiselle de la Martinière; — dispense de bans à messire André Bouyn, chevalier, seigneur de Bersan, la Brinière, Jallais et autres lieux, et Suzanne de Ferrières, demeurant à Paris; — dispenses du 3e degré de consanguinité à Pierre Marchand et Marie Gendreau, de La Rochelle; — à Louis Jouet et Jeanne Baribaud, bref original scellé *sub annulo piscatoris;* — à messire Pierre de Sauzay, écuyer, sieur de Beaurepaire et Marie Des Prez, demoiselle de Fief-Mignon, etc.

G. 222. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1685-1689. — Dispenses du 3e degré de consanguinité; — à Jacob Cochon, agent du sieur de La Roche-Jacquelein, demeurant aux Placis, paroisse de Faymoreau, et Françoise Boutheleau, de Coullonges-les-Royaux; — Pierre de Hillerin, sieur de la Bourye, avocat en Parlement, demeurant à Mortagne, et demoiselle Anne Querrey, de Landegenusson; — du 2e au 3e degré pour messire

François Colbert, chevalier, seigneur de Saint-Mar, capitaine d'un des vaisseaux de Sa Majesté, demeurant à Rochefort, et dame Charlotte-Reine Lée, veuve de messire Nicolas de Chertemps, chevalier, seigneur de Seuil, aussi capitaine d'un des vaisseaux de Sa Majesté, demeurant à Rochefort; — Paul de Pont, marchand et Sara Bernon, de La Rochelle; — Allain-Pierre de Garsault, commissaire de la marine à Rochefort, et Jeanne Guillet; — Jacques Pinsonneau, sénéchal et seul juge de Mortagne, et Renée Pineau, etc.

G. 223. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 83, papier.

1704-1710. — Dispenses de degrés de consanguinité et d'affinité. — Salomon Geay, sieur de la Gaconnière, et Jeanne Desmoulins, demoiselle de la Tour. — Étienne Regnaud, greffier de l'Amirauté de La Rochelle, et Marie le Roy. — Annibal-Thomas Pillot, chirurgien à Manzé, et Jeanne Pillot. — Etienne-Robert Petit, conseiller au siége royal de Fontenay, et Marie-Jeanne Robert. — Michel Briçonnet, chevalier, et Marie-Thérèse Boutou, demoiselle de la Beaugissière. — Honorable homme Pierre Sibille, surnommé de la Vertu de Gastine, de la paroisse de La Flotte, et Elisabeth Herbert, de Saint-Martin (île de Ré). — Claude le Maignen, écuyer, seigneur de Larsangle et Louise-Elisabeth de la Clet (Anjou), etc.

G. 224. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin et 65 pièces, papier.

1711-1716. — Dispenses de consanguinité et d'affinité. — Alexandre d'Arcemalle, écuyer, et Gertrude de Morienne. — Jacques Banchereau, sieur du Tail, et Françoise Drillaud. — Charles de Villeneuve, chevalier, seigneur du Cazeau, et Henriette de la Haye-Monbault. — Robert Bodkin, marchand, et Elisabeth Butler de La Rochelle, etc.

G. 225. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1717. — Dispenses de consanguinité et d'affinité. — René de Liniers et Renée de la Haye-Monbault. — Joseph fils de feu Toraille, sénéchal du comté de Marans, et Marie Boutet, fille de l'avocat au siége présidial de La Rochelle. — P.-P. Flamen, employé dans les fermes du Roi, fils d'un lieutenant général de police de Rochefort, et Marie-Suzanne Jolly. — Jacques-Albert de Gaalon, de Courdault, et Françoise Nadault, de Saint-Cyr du Doret. — René Maudet et Marie David, du bourg d'Esnandes. — Pierre Buttaud et Jeanne Martineau, du Bois (île de Ré), etc.

G. 226. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 54 pièces, papier. 2 sceaux en plomb.

1721-1740. — Modèle de requête et d'information pour le mariage de M. de La Villedieu (le modèle est une copie des actes relatifs à une dispense de troisième degré de consanguinité accordée à messire Jean-Charles Daitz de Mesmy et demoiselle Suzanne-Marie Green de Saint-Marsault). — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Vincent Bonneau et Marie Duval; — Jacques de Laroy et Marguerite de Laroy; — messire Jacques-Geoffroy Grimouard, chevalier, seigneur du Péré et Marie-Angélique Grimouard, demoiselle de la Loge (sceau en plomb; légende : ✠ CLEMENS PAPA XII); — Joseph-Léon Beau, sieur des Granges, de la paroisse de Breuil-Baret et demoiselle Catherine-Urbaine Belliard, veuve de Claude-Calixte Paillou; — Gaspard-Charles de Goussé, chevalier de la Rochalar, chef d'escadre des armées navales du département de Rochefort, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant à Rochefort et demoiselle Marguerite-Charlotte de Goussé de la Rochalar, demeurant à Paris (sceau plaqué de Monseigneur de Vintimille, archevêque de Paris); — Alexandre-Baptiste Cousseau, sénéchal de Mauléon et Renée Favreau; — Haut et puissant seigneur messire Amable Robin, marquis de Pimpéan, ancien grand sénéchal d'Anjou et demoiselle Élisabeth Robin de la Tremblaye, fille de feu haut et puissant seigneur messire François-Joseph Robin, marquis de la Tremblaye, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp des armées du Roi; — Pierre-Antoine Butler, marchand et Elisabeth Bodkin, de la Rochelle; — Charles Desherbiers et demoiselle Marie-Olive Desherbiers de la ville de Rochefort,

G. 227. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 83 pièces, papier. 2 sceaux en plomb.

1741-1746. — Dispenses de degrés de consanguinité: pour Jean Pescher et Anne Proa, du Bois (île de Ré); — Antoine Grousseau et Françoise Bonnin, de Saint-Saturnin du Bois; — Benoit Bouzitat de Sélines, et demoiselle Marie Gilois; — Paul Auger et Marguerite Maillou, de Rochefort; — Louis-Denis du Chiron, et demoiselle Marie-Anne-Thérèse Savarit; — André Boutaud et Marie Brillouet, d'Aigrefeuille; — Pierre-Augustin et Jeanne-Françoise Quesneau; — Pierre Avraud, de Marans, et demoiselle Catherine Garos, de Vix.

G. 228. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.
3 sceaux en plomb.

1747-1749. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Charles Caillaud et Françoise Geay ; — Pierre-Victor Asselin « restaurateur du corps humain, » de Fontenay-le-Comte, et Marie-Thérèse Fortin ; — Denis-François Du Gast, étudiant en droit, fils de Louis-Denis-Edme Du Gast, conseiller du Roi, lieutenant-général du siége royal de police de Saint-Jean-d'Angély, et demoiselle Louise-Marie Bailly ; — Jean Audry et Jeanne-Véronique Baudin, de Saint-Martin (île de Ré) ; — Jean Lambert et Perrine Bison, de Saint-Aubin des Ormeaux, sceau en plomb, légende : ✠ BENEDICTVS PAPA XIV.

G. 229. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.
4 sceaux en plomb.

1703-1754. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Simonneau et Magdeleine Charon, de Forges ; — Isaac-Nicolas Moreau et demoiselle Marie-Anne Rullier, de Thairé ; — Jean Ménager et Louise Tuffet, de Puy-Vineux ; — maître Jean-Paul Boullé, procureur au siége royal de Rochefort et Angélique Patry ; Joseph Billon et Rose Boutet, de Mervent ; — Pierre Moussaud, marchand de Courçon, et demoiselle Catherine Eulin, de Fontenay ; — André Deneschère et Jeanne Cholloux, de la paroisse de Voide.

G. 230. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.
13 sceaux en plomb.

1755-1756. — Dispenses de degrés de consanguinité, pour Pierre Rulland, de Saint-Jean d'Angély, et Élisabeth Rulland, de Saint-Sauveur de la Rochelle ; — François Baudry et Marie-Anne Roulleau, de Vezins, — messire Étienne-Marie-Georges de Cacqueray de Valménier, enseigne des vaisseaux du Roi, à Rochefort et demoiselle Marie-Anne-Rose Le Vassor de La Touche ; — Joseph-René Landallais de Beauvais et Henriette Aubry, demeurant à Soubise ; — Louis-Sylvestre Jambu, maître apothicaire, et demoiselle Marie-Marguerite Goujaud ; — Étienne Sorlin, notaire au comté de Benon, et demoiselle Jeanne Sorlin, de Saint-Sauveur de Nuaillé ; — maître André-Florentin Bignonard, avocat au Parlement, et demoiselle Jeanne-Félicité Joffrion, de la Forest-sur-Sèvre ; — Pierre Plumont, de Lauge-Fougereuse, et Marie-Année Julliot, de Roux.

G. 231. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.
9 sceaux en plomb.

1757-1760. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Jean Chauveau et Anne Tuffet ; — messire Jean-François Rougier, écuyer, et demoiselle Louise-Magdeleine Rougier, de la paroisse de Saint-Xandre ; — Pierre Audineauld, bombardier de la marine, du diocèse d'Ypres, demeurant à Rochefort, et Marie Cosset, de Rochefort ; — Jean Etien et Anne Boin, de Courçon ; — François-Charles-Gabriel Ferey, exécuteur de haute justice de la ville de la Rochelle, âgé de 19 ans, et Françoise Chérubin, âgée de 25 ans, veuve de Nicolas Charpentier, vivant exécuteur de haute justice en la ville d'Angers ; — René-Charles Pouvreau, de Brion, et demoiselle Marie Clémot de Rochefort ; — Jacques-François Chevallereau de La Guérinière, licencié ès lois, de Secondigny, et demoiselle Marie-Radegonde Mosnay, de Vernon.

G. 232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1761-1764. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Guillaume Périer, capitaine de navire, et Gabrielle Suzinet, de Saint-Jean de la Rochelle ; — Pierre Dumaine et Jeanne-Françoise Wattin, de la Rochelle ; — Philippe-François Brunetière, procureur, et demoiselle Marie-Hélène Mesnard ; — Philippe Elbert, et Marie-Anne Bernard, de Villedoux ; — François Bernard, et Marie-Magdelaine Elbert, de Villedoux ; — messire Louis Buor, chevalier, seigneur de Bois-Lambert, et demoiselle Marie-Magdeleine Buor, de Fontenay-le-Comte ; — Jean-Jacques Coutenceau, et Catherine Raoult, de Rochefort ; — François Tuffet, et Marie-Anne Tuffet, de Puy-Vineux ; — Guillaume Desroches, capitaine de navire, et Marie-Louise Sollé, de la Rochelle ; — Pierre Birot, orfévre, et demoiselle Marie-Anne-Thérèse Ganet, de la Rochelle.

G. 233. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.
5 sceaux en plomb.

1765-1768. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Charles-Louis Philippe, et demoiselle Anne-Gilberte Théronneau ; — messire Pierre-Étienne-Louis Haronard, et demoiselle Marie-Agathe Petit du Petit-Val ; — maître Nicolas-Antoine Nicolas, de Sérigné, et Françoise François, demoiselle du Temps, de la paroisse de Fontenay ; — mes-

sire Raymond de Saintours, seigneur du Petit-Cheusses, et demoiselle Marie-Élisabeth-Magdeleine Deyssautier ; — Henry Tourneur, entrepreneur, et demoiselle Marie-Anne Dellissarz, de la Rochelle ; —Jean-Baptiste-Gabriel Dunezat Saint-Michel, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, au port de Rochefort, et demoiselle Marie-Marguerite Dunezat Saint-Michel, de Rochefort ; — messire François-Alexandre Taveau de Morthemer, et demoiselle Françoise-Louise de La Haye-Montbault ; — Étienne Merland, et demoiselle Louise-Élisabeth Denis du Chiron ; — maître Joseph-Pierre Prévost, avocat au Parlement et au siége présidial de la ville de la Rochelle, seigneur de la terre et seigneurie de Saint-Xandre, et demoiselle Marie-Françoise-Marguerite de Bosredon.

G. 234. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1770-1772. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Charles-Félix Gaillard, et Emerence Coquin ; — René Merland, président au dépôt à sel de Mortagne et Tiffauge, et demoiselle Pélagie Boutellier ; — maître Jean-Baptiste-François Poullain de la Vincendière, et demoiselle Marie-Anne Bouhetz de La Vergnais ; — Joseph Guérin et Marie-Magdelaine de Cuves, de Rochefort ; — Pierre-Mathieu-René Hue, ingénieur des ponts et chaussées de la généralité de la Rochelle, et demoiselle Adrienne-Catherine Bourgeois de Saint-Rémy ; — Charles-François Plantard, caporal de la compagnie des bombardiers de la brigade de Rochefort, et Marie-Anne-Magdeleine Supiot, de la Rochelle ; — Pierre-Polycarpe Fournier et Suzanne Guillobé, de l'île de Ré.

G. 235. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier ; 1 sceau en plomb.

1774-1778. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Pierre Guillemet et Jeanne Nigot ; — Joseph La Caille « restaurateur du corps humain » et Françoise Ferey, de la paroisse de N.-D. de la Rochelle ; — Jean-Simon Millorit, et Périne Rémond, de Boussay, en Poitou ; — Jean-André Fillonneau et Marie-Magdeleine Péroche ; — Jean-André Pouliou, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége royal de Rochefort, et demoiselle Marie Pouliou, de Moëse ; — Jacques Seguin et Geneviève Surville ; — messire Joseph-Hyacinthe Ribaud de Langardière, et demoiselle Marie-Adelaïde-Françoise Nicolas de Voutron ; — messire François-Jacques-Étienne-Augustin de Hillerin, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, et demoiselle Thérèse-Victoire Pichard ; — Jacques Constantin et Danielle Lacombe, de Fontenay ; — Honoré Gaultier et Marguerite Mesnier.

G. 236. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier. 7 sceaux en plomb.

1784-1790. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Joseph Lorit et Jeanne Pommereau ; — Jean-Amable Lessène et Marguerite Lessène ; — Godefroy Chabirand et Marie Pougnet ; — René-Élie Larcade et Marie-Adelaïde de Sayvre ; — Pierre-Louis Foucault et Françoise-Thomasse Bessey, de Saint-Martin de Ré ; — Josué-Nicolas Brisard Du Roc, et demoiselle Catherine Sibille, de la Flotte, île de Ré ; — Jean Roy et Françoise Bréchoire ; — Jacques Brochu et Périne Seigneurin.

G. 237. (Liasse.) — 134 pièces, papier ; 8 sceaux en cire rouge ; 6 sceaux plaqués.

1709-1784. — Déclarations. — Comparution par devant messire l'official du diocèse de la Rochelle ; de dom Léonard Brunier, prieur de Saint-Cyprien de Poitiers, procureur général de Guillaume Péry, pourvu du prieuré simple et régulier de N.-D. d'Oulmes, demeurant au monastère de Saint-Vigor le Grand, près Bayeux ; — de Jean-André Renou, licencié ès lois, procureur de Dompierre Barlange, prieur titulaire du prieuré régulier de Saint-Sauveur de Nouaillé et prieur conventuel de l'abbaye de Saint-Thibery, diocèse d'Agde, où il réside ; — de Dom Mathurin Le Fresne, prieur de Bourgueil, au nom de Dom Jean Clave, prieur titulaire du prieuré régulier de Saint-Hilaire de Foussaye, élisant domicile au monastère Saint-Denis de France ; — de Dom Jean Clément, procureur de Dom Jean-François Ernault, prieur de Saint-Jouin de Mauléon, demeurant à Saint-Germain des Prez ; — de Dom Léonard Taudeau, agissant au nom de Dom François-René Desmaretz, titulaire du prieuré de Sainte-Radegonde d'Argenton-Château dépendant de Saint-Jouin, demeurant au monastère de Saint-Étienne de Caen ; — de Dom Pierre Bernard, prieur de l'abbaye de Saint-Michel, procureur de Dom François-René Desmaretz, demeurant à l'abbaye de Saint-Enroult ; — de Dom Jean Duchon, agissant au nom de Dom Joseph Gaultier, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Saint-Michel de Chantelonp, demeurant à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux ; — de Dom Charles Yviequel, prieur claustral du prieuré conventuel de Saint-Jouin-sous-Mauléon, procureur de Dom Jean-François Ernault, prieur

titulaire dudit prieuré, demeurant à Sainte-Croix de Bordeaux ; — de Louis-Alexis Gravier, négociant, procureur spécial de Dom Pierre Jourde, prieur du prieuré simple de N.-D. de Prières, lequel demeure à Rome, paroisse Saint-Louis ; — de Dom Antoine Trablain, prieur de Saint-Etienne de Bassac, agissant au nom de Dom François-Dominique Maréchal, cellerier de ladite abbaye et titulaire de Saint-Hilaire des Bois ; — de Dom Laurent Jauvelle, prieur de Sainte-Foy de Longa, demeurant à Saint-Michel en l'Herm ; — de Dom Benoît Lemaire, procureur ; — du R.-P. Dom Jean Lyssène, prieur de N.-D. d'Oulmes et sous-prieur de Solignac où il demeure ; — de Dom René Pépin, procureur de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, agissant au nom de Dom Jean-Baptiste Duchon, prieur de N.-D. de Prières, demeurant à Savigineu, près Montbrizon ; — de Dom Martin Duby, procureur de Dom Étienne Grasset, prieur conventuel de Saint-Julien, titulaire du prieuré de Saint-Cyprien-lès-Bressuire : — de Dom Etienne Rechignat, procureur de Dom Pierre-Hippolyte Descures, titulaire du prieuré de Prières. — Déclarations : des Jésuites du collége et du séminaire de la Rochelle (16 janvier 1762) pour attester leur soumission aux lois de l'église gallicane ; — des Jésuites de Fontenay (30 janvier 1762) renouvelant comme ceux de la Rochelle, les déclarations de 1626, 1713 et 1759. — Comparution par devant M. l'official : de messire Louis-Etienne Arcère, prêtre de l'Oratoire de la Rochelle, au nom de Dom Toussaint Rouxel, prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur de Rédon et titulaire du prieuré de Saint-Jouin de Villars ; — de messire Louis Reybaud, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Sauveur, au nom de Dom Étienne-Joseph Denise, prieur de Saint-Michel de Chanteloup ; — de Dom Zacharie Merle, prieur de Vendôme, procureur de Dom Edme Baudelot, prieur de Puyraveau, en Aunis ; — de Dom Alexandre Thibault Des Pierrieux, prieur de Saint-Hilaire du Bois, paroisse de Charon ; — de Dom Jacques Cazaux, prieur de Saint-Pierre de Marsais ; — de messire Charles-Ferdinand-Henry de Loynes de la Condraye, au nom de messire François de Fontanges, prieur de Moreilles.

G. 238. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1679-1720. — Monitoires. — Requêtes pour obtenir monitoires, adressées à M. l'official de la Rochelle : par Antoine Héron, directeur de la compagnie des Indes occidentales, l'un des capitaines d'infanterie des habitants de la Rochelle, administrateur de l'hôpital et ancien juge-consul de cette ville ; — les curé et fabriqueurs de la paroisse d'Aytré ; — messire Habert, promoteur du diocèse ; — messire de Launay, supérieur de l'Oratoire de la Rochelle ; — François Beau, procureur fiscal de la seigneurie d'Andilly, demeurant à Longèves ; — le procureur du Roi en la prévôté, connétablie et maréchaussée de France, de la généralité d'Orléans ; — Marie-Magdeleine de Carvinal, veuve de Guillaume Frapyé, officier dans la marine royale ; — Anne Lhérideau, veuve de Mathurin Daviceau, notaire de la châtellenie de Laleu ; — Henri Le Mastin, chevalier, seigneur de Nuaillé et de Beauregard ; — Jean Maupin, receveur des terres et seigneuries de Charron, Saint-Christophe, et agent général de monseigneur de Seuil ; — Charles de Compaing, écuyer, sieur de Conqueteau ; — Jean Giraudin, conseiller et élu en l'élection de la Rochelle ; Pierre Clément, bourgeois de la ville de Ranmon, au canton de Fribourg ; — messire Mathurin Lecompte, chanoine, prêtre, curé primitif du chapitre de l'église collégiale et séculière de Saint-Pierre de Soubise ; — messire Jean-Honoré Sauvestre de Clisson, chevalier, seigneur comte des Mottes, sénéchal et gouverneur à la justice dans la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, demeurant au château de Grollcau, paroisse Sainte-Soulle ; — dame Renée de Bueil, veuve de messire François de Mesgrigny, et comtesse de Marans ; — M. le procureur général de la chambre des Grands Jours ; — Jean Chargé, écuyer, sieur de Laubressay, docteur en médecine ; — Pierre Fier-Des-Bras, notaire et procureur à Saint-Martin de Ré ; — maître Barthélemy Menouvrier, conseiller du Roi et son receveur général des domaines en Poitou ; — messire Philippe-Louis de Liniers, écuyer, seigneur de Soulievre ; — François Cauvain, marchand, demeurant à Marseille ; — dame Claude Jourdain, épouse de messire Christophe-François, comte de Ronnecourt ; — le syndic du chapitre de l'église cathédrale de la Rochelle ; — messire Pierre Greffeau, écuyer, seigneur du petit bailliage de Chagnollet ; demoiselle Olympe Binet de Mortiffroy d'Autichamp ; — dame Marie Chaigneau, veuve de maître Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, doyen de MM. les conseillers du siége présidial de cette ville, etc.

G. 239. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier.

1731-1778. — Requêtes pour obtenir monitoires présentées à M. l'official de la Rochelle : par Pierre Moreau, ancien conseiller du Roi, substitut de MM. les avocats et procureurs de Sa Majesté au bureau des finances de la Rochelle ; Marguerite Rouillé, veuve de maître Charles Baudry, conseiller du Roi, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Anjou ; — Marie Lonet, veuve de Gilles Ménage, écuyer, conseiller du Roi, au siége présidial d'Angers ; — le

procureur fiscal du comté de Passavent ; — Elie Penaud, notaire royal, à Saint-Martin (île de Ré) ; — le procureur fiscal de la ville et vicomté de Tiffauges ; — le procureur du Roi de la maréchaussée d'Angers ; — Pierre Hullin, procureur fiscal de la ville et baronnie de Mortagne ; — Armand-Charles de la Fontenelle, chevalier, seigneur de Vaudoré, Saint-Jouin de Milly, Puy-Mary, Puy-Pampin et autres lieux ; Pierre Richard, clerc tonsuré procédant sous l'autorité de maître Guy Rivet, sieur de la Martinière ; — messire Pierre-Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Sairigné en Poitou ; — René Le Cocq et Gilles Revellières, négociants de Cholet ; — le procureur fiscal de la châtellenie de la Chataigneraye ; — Clément Texier, fermier, caissier du marais et syndic de la paroisse de Taugon la Ronde ; — maître Pollart, procureur du Roi en la maréchaussée d'Aunis ; — le procureur du Roi de la sénéchaussée de la Rochelle ; — maître Etienne-Pierre Baudry, procureur ducal et fiscal du duché-pairie de Châtillon-sur-Sèvre ; — maître Buard, procureur fiscal de la baronnie de Surgères ; — Pierre Rousseau, procureur fiscal du marquisat de Cholet ; — Jacques Tranchet, fermier de la terre et seigneurie du Vergerou ; — le procureur général du Roi au conseil supérieur de Poitiers, représenté par maître Bertrand Des Nouy, doyen des procureurs au siége royal de Saint-Martin, île de Ré ; — maître Tayeau, procureur du Roi au siége de Rochefort ; — maître Charles-Salomon Perreau, procureur fiscal de la haute justice, terre et seigneurie de la Motte Saint-Sulpice, châtellenie de Pardeau, bailliage de la Fenestre, Gautron et autres fiefs en dépendants et ses annexes ; — le procureur fiscal de la baronnie et châtellenie de la Brande, la Meilleraye et Saint-Michel le Clou ; — Pierre-Gabriel de Rechigne-Voisin, chevalier, seigneur de Gurôn, la Bouisière, la Penissière et de la haute justice d'Antigny, etc.

G. 240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

1677-1680. — Officialité. — Informations : par le promoteur de la cour ecclésiastique pour, Nicolas Martin, marchand, au bourg de Saint-Martin, contre frère Thadée Baudoin, supérieur des religieux de la Charité et quelques ecclésiastiques de ce lieu « qui causent un grand scandale parmi le peuple de l'une et l'autre religion » ; — par monseigneur l'évêque de la Rochelle : contre le curé de la Pommeray, prévenu d'avoir négligé de faire dire la messe et célébrer les offices religieux pendant plusieurs dimanches dans sa paroisse ; — contre le sieur curé de Vezins, qui fait des mariages sans en avoir fait préalablement la publication des bans, desquels il dispense de sa propre autorité ; — contre le curé de Loyre, qui a maltraité Jean Besnard, laboureur, à coups de bâton ; — contre le curé de Puyravaux en Poitou, prévenu « d'avoir donné un coup de poing « par le visage au sieur Michel Theau, sergent verdier de « la commanderie de Puyraveaux, duquel coup il l'aurait « renversé par terre et ensuite lui aurait donné plusieurs « coups de poings et de pieds » ; — contre le vicaire de la paroisse des Epaisses, prévenu d'avoir dit au prône, qu'il tenait pour excommuniés ceux ou celles qui n'avaient pas participé à la communion pascale ; — contre Françoise Gauvain, veuve de Barthélemy Gauvain, sieur de Caillaneau, qui a épousé Pierre Brelluet, sieur de la Maison-Neuve, faisant ci-devant profession de la R.P.R. et à présent de la religion catholique, en se contentant du contrat de mariage reçu par Soullard, notaire, sur le refus de dispenses de bans par messire Michel Bouchereau, curé de Saint-Remy de Pouillé ; — contre plusieurs personnes qui « le jour de fête « de Toussaints seroient allés tumultuairement sur le soir « dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin du Bois en ce « diocèse, sous prétexte de prier Dieu pour les deffunts et « que néanmoins ils y auraient porté des bouteilles de vin « et y auraient fait un grand bruit jusques auprès de l'au- « tel. »

G. 241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 126 pièces, papier.

1680-1689. — Informations faites par le promoteur de la cour ecclésiastique contre : le curé de la Sequinière, prévenu de violence contre d'autres ecclésiastiques ; — le desservant du prieuré de la Grande-Boissière, prévenu d'avoir menacé d'un bâton le curé de Saint-Aubin ; — le curé de Saint-Sauveur de Nuaillé, prévenu d'ivresse, de voies de faits, d'immoralité et d'inexactitude dans les devoirs de sa charge ; — le curé du Breuil de Magné, prévenu d'avoir « maltraité si outrageusement avec une grosse « canne, René Caillaud, serviteur domestique, qu'il est « grièvement blessé et meurtri et en danger de mort » ; — le curé de Saint-Christophe, prévenu de voies de faits sur Catherine Vinet, femme de Jean Forgemont ; — le curé de Saint-Aubin, prévenu d'injures envers François Jousseaume, prêtre desservant le prieuré de Toussaint la Grande Boissière, qu'il avait appelé « voleur de choux pom- « més qui appartenaient au sieur marquis de La Barbelière ; » — Chauvet, prieur de Mortagne, pour une question de préséance dans une procession, sur la plainte d'Alexandre Barjot de Théligny et de Tourville, prieur et religieux de Mortagne ; — le curé du Pissot, prévenu d'avoir pris part à une rixe dans la rue ; — les curés de Corps et de Saint-Paul, convaincus d'avoir voulu célébrer le mariage de

deux personnes dont aucune n'était de la paroisse, noble homme Mathurin Abéliard, sieur du Coudray, avec Marie Chabot ; — le curé de Coutron, prévenu de simonie ; — le curé de Moustier, prévenu d'avoir manqué au respect dû à un évêque, en interdisant au vicaire de remplir les fonctions pour lesquelles il avait eu vocation.

G. 242. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 133 pièces, papier.

1704-1712. — Information à la requête du promoteur de l'official du diocèse de la Rochelle, contre un soi-disant prêtre du diocèse d'Autun, qui, « bien loin de se con-« duire d'une manière canonique et conforme à la sainteté « du caractère dont il se prétend revêtu, mène une vie qui « scandalise les laïques, particulièrement les nouveaux con-« vertis et aultres de la Religion qui ne sont pas convertis.» — Bref du pape Clément XI, en faveur de François Soulard, du diocèse de la Rochelle. — Informations : contre le second régent du diocèse de Surgères, convaincu de scandale et d'intempérance ; — le prêtre desservant le prieuré de la Forest-sur-Sèvre, convaincu de violences et d'emportements ; — le sous-chantre de l'abbaye de l'Absie en Gâtine, convaincu « de mener une vie peu réglée et en « aucune manière conforme à son état et indigne de sa « profession, même d'avoir causé un scandale considérable « non-seulement dans ladite abbaye, mais encore dans les « lieux du voisinage ; » — le curé de la Flotte, île de Ré, convaincu « d'excès de jeu et de vin, d'absences continuelles « de sa paroisse, de mépris et négligence dans ses fonctions « et d'avoir laissé mourir plusieurs de ses paroissiens sans « secours spirituels ni sacrements. »

G. 243. Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1713-1720. — Ordonnance de monseigneur Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, qui, sur la remontrance à lui faite par le promoteur qu'il existe dans l'archiprêtré de Surgères, un bourg nommé Curé où les habitants, n'ayant pas de prêtre depuis longtemps, se trouvent privés de secours spirituels, enjoint au curé de Saint-Georges du Bois, de se charger de l'administration des sacrements aux habitants dudit bourg de Curé ; — Procès-verbal de l'abjuration de messire Geoffroy de Culant, seigneur de Saint-Mesme, entre les mains de messire Michau, curé de Becleuf, et lettre dudit sieur de Culant, adressée à monseigneur l'évêque, par laquelle il réclame sa protection pour obtenir un ordre de la Cour qui le remette en possession de ses biens. — Jugement de l'official de la Rochelle qui ordonne que Pierre Chalumeau sera mis en possession du banc possédé par feu son père dans l'église paroissiale de Saint-Rogatien, à la charge de payer une somme de 8 livres 1 sol pour arrérages, et une rente annuelle de 20 sols, déboute les curés et fabriqueurs de leur opposition, compense les dépens et ordonne l'insertion de la sentence sur les registres de la fabrique. — Comparution par devant monseigneur l'évêque de la Rochelle, assisté de maître André Rochard, greffier de l'officialité, de la personne de vénérable messire Scipion-Jérôme Begon, prêtre du diocèse de Saint-Pol de Léon en Bretagne, docteur de Sorbonne, doyen, première dignité de l'église cathédrale de la Rochelle, lequel a remontré que le Roi l'ayant nommé à l'abbaye de Saint-Germain de Flaix, diocèse de Beauvais, et voulant en obtenir les bulles, il est nécessaire qu'il justifie de ses capacités, vie et mœurs ; en conséquence, il est procédé à ladite information où comparaissent illustrissime et revérendissime père en Dieu, messire Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Valier, évêque de Québec en Canada, conseiller du Roi en tous ses conseils ; vénérable messire Charles de Hillerin, prêtre, docteur de Sorbonne, trésorier, seconde dignité de l'église cathédrale ; vénérable messire Jean Vayssade, prêtre, licencié en théologie, sous-chantre de l'église cathédrale ; vénérable messire Louis Bouchet, prêtre, licencié de Sorbonne, archidiacre et promoteur du diocèse et messire René Roulleau, chanoine. — Lettres d'official accordées à messire Gérard de Champflour ; — jugement de l'official qui annule les promesses de mariage passées entre Suzanne Loriol et Daniel Moreau. — Sentence rendue en l'officialité de la Rochelle par messire Chalmettes, official ; vénérable messire Charles d'Hillerin, docteur en Sorbonne, trésorier de la cathédrale ; Pierre Rédon, licencié en théologie, grand archidiacre ; Guy d'Hillerin, aussi licencié, chanoine et maître Jean Guillotin, ancien avocat au siége présidial, le sieur C*** L***, prêtre, vicaire perpétuel de la Chapelle-Largeau, atteint et convaincu des faits énoncés dans l'information, et en conséquence « irrégulier et « inhabile à exercer aucunes fonctions curiales, incapable « de posséder aucun bénéfice à charge d'âmes, même « dans le cas où il obtiendrait dispense du Saint-Père, « lui ordonne de résigner sa cure dans le délai de 6 mois, « de fournir à ses frais un prêtre approuvé pour la des-« serte de ladite cure de la Chapelle-Largeau, jusqu'à ce « qu'un autre curé en soit pourvu et lui enjoint de se reti-« rer dans un séminaire qui lui sera désigné, pour y jeûner « tous les vendredis pendant 6 mois, y être privé de boire « du vin lesdits jour de jeûne, et réciter 3 fois par semaine « à genoux et tête nue les sept psaumes de la Pénitence « avec les litanies qui y sont jointes, outre l'office ordi-

« naire, après quoi il sera tenu de rapporter un certificat « de bonne conduite du supérieur du séminaire. »

G. 244. (Liasse.) — in-folio, 214 feuillets, papier.

1721-1761. — Officialité de La Rochelle ; M. Chalmettes, official ; Des Tourettes, promoteur, et François Rullier, greffier. — Comparution par devant M. l'official : de demoiselle Marie de Menou, demanderesse en constitution de nouveau procureur contre messire Godefroy de Lullier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et lieutenant des vaisseaux du Roi au port de Rochefort ; — de messire Nicolas Beau, sieur de la Chenevère, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage et au siége royal de Chastagneraye, demandeur contre messire Florent Rudième, ancien curé de Chiché ; — maître Maixent Lange, ci-devant procureur fiscal d'Andilly-les-Marais et à présent notaire royal à Dompierre, contre Louis Fumat et Sébastien Rayteau ; — de messire François Petit, écuyer, sieur du Petit-Val, comparant par Contocheau, demandeur contre messire Denis Canqueteau, curé de Nieul, défendeur et défaillant ; — de messire François de Béchillon, chevalier, seigneur d'Allery, y demeurant, paroisse de Vallans, contre messire Calaur, curé de Boubet. — Lettres de vicegérant de l'officialité, données par Mgr de Menou à messire Pierre-Cosme Régnier. — Messire Pierre Couzard, conseiller du Roi, lieutenant criminel, commissaire et vérificateur des rôles des tailles de l'Élection de la Rochelle, contre messire Audry, curé de Clavette ; — demoiselle Charlotte-Lucie Mestayer, demanderesse en cassation de mariage, contre Gédéon du Vivier, capitaine au régiment de Vieuville, défendeur et incidemment demandeur en cassation et nullité de mariage ; — messire Gédéon-Nicollas de Voutron, chevalier, seigneur en partie dudit lieu, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, demandeur en règlement contre messire Louis Desforges, curé de Voutron ; — messire Jean Burgaud, notaire et fabriqueur de l'église et paroisse de Saint-Rogatien, contre Jean-François Auboyneau, maître monnayeur de la monnaie royale de la Rochelle, défendeur et incidemment demandeur contre ledit Burgaud, dame Louise de Gabarret, veuve de messire Alexandre d'Aubigny, vivant chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, intervenante ; — dame Henriette Bardet, veuve de maître Jean-Baptiste Groyer, avocat en Parlement et au siége présidial de cette ville, contre Philippe Gaborit, demeurant à Marsilly ; — dame Angélique Pascaud de Poléon, épouse de messire Balthazar Morisseau de la Fitte, chevalier, seigneur de Liesta, enseigne des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, accusatrice en crime d'insultes publiques à elle faites dans l'église Saint-Georges du Bois, contre messire Jean Marchand, curé dudit lieu ; — demoiselle Marie-Louise Massicot de la Motte, contre messire Louis Pajot de Bourjolei et dame Marie Baudoin des Marattes, son épouse. — Lettres d'official accordées à messire Philippe Chalmettes, par Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, évêque de la Rochelle ; — de promoteur à messire Jacques Rougier des Tourettes. — Les confrères de la congrégation des jeunes artisans de cette ville établie dans le collége des R. P. Jésuites de cette ville, comparants, par Louis Pelletier, l'un d'eux, secrétaire de la congrégation, contre Jean Guitton, l'un des confrères, commis chez le sieur Carré et ci-devant secrétaire de la congrégation ; — messire Charles de Hillerin, chevalier, seigneur de la Barbelière, la Touche et autres lieux, contre messire Louis Guibert, curé de Tessouaille ; messire Jouault, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel en l'Élection de Mouton, intervenant ; — messire Charles-Élie Quinot, écuyer, sieur du Fief, demeurant au château de Lugeon, en Saintonge, contre messire Charles-Xavier Gravier, curé d'Angliers ; — demoiselle Marianne Pacardy, demanderesse en nullité de mariage, contre messire François Jaumier, écuyer, seigneur de la Barbelinière ; — les confrères de la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques, établie par permission et approbation de Mgr l'évêque en l'église des R. P. Cordeliers de cette ville, poursuites et diligence de Jean Martin, marguillier, l'un des confrères et prévôt de ladite confrérie, contre Pierre Baffet, marchand, René Choppin, tailleur d'habits, Michel Dreap, et Pierre Philbert, tous confrères de ladite association ; — messire Jean-Baptiste Parent, écuyer, sieur de Beauregard, demeurant à Mortagne en Poitou, demandeur contre messire Marin Parent, écuyer, sieur de Boisance, demeurant à Beauregard en Poitou ; — dame Gabrielle Brissonnet, épouse de messire Louis Guinot, écuyer, seigneur baron de Rion, contre messire Gravier ; — messire Louis-Charles-Gabriel-Christophe de Vernou, chevalier, seigneur de Bonneuil, contre dame Suzanne Marie Béraudin, veuve de messire Louis-Charles de Vernou ; — messire Charles Chambeaud, écuyer, sieur de Fleury, major garde-côte, habitant la paroisse Saint-Jean du Perrot, contre les sieurs curé et marguilliers de ladite paroisse, comparants par Bourgine, premier marguillier en charge ; — Jean Bertreau du Clouzy, employé dans les fermes du Roi, contre Jeanne Gariteau ; — maître François Corneille, ci-devant trésorier des guerres en Savoie, seul et unique héritier de messire Charles Corneille, chanoine de la Rochelle, contre messire Gabrèce, curé de Nuaillé ; — les fabriqueurs de la paroisse Notre-Dame de cette ville, contre maître Pierre-Barthélemy Rozier, conseiller du Roi, contrôleur au bureau

des finances de la Rochelle; — Pierre Rodier, maître chirurgien, fabriqueur de l'église Saint-Étienne de Marans, contre le sieur Arsonnial, sacristain dudit lieu; — Maître Simon Coiffé, licencié ès lois, juge sénéchal des hautes justices, terres et seigneuries du prieuré de Saint-Maurice de Beceleuf, Saint-Gouard, Bauchaigne et autres lieux, syndic, procureur et fabriqueur de l'église et paroisse Notre-Dame d'Ardin, contre messire Quantin des Prez, chevalier, seigneur de la Fosse, ci-devant fabriqueur d'Ardin, défendeur et demandeur en garantie contre messire Jean Lacout, curé de Marsilly en Aunis et ci-devant curé d'Ardin; — messire Louis le Brun de la Frottère, capitaine de la brigade à cheval de Surgères, contre Jean Jaguenot, praticien; — Louis Joubert, ancien garde du corps du Roi, fabriqueur de l'église Saint-Gérard de la Leigne, contre Charles Raison, sergent au comté de Benon; — maître Jacques Chauveau, avocat en Parlement, juge sénéchal de Périgny, la Salle, Aytré et autres lieux, contre messire la Marie, curé du château de Vihiers; — maître Jacques-André Tayeau, greffier en chef du siége royal de Rochefort, demandeur, contre Marguerite Bonnaut; — les religieux capucins du couvent de Rochefort, en la personne de maître André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au siége royal de Rochefort, leur père temporel, contre Jean Courprie, marchand; — les sieurs curé et marguilliers et fabriqueurs de Saint-Jean du Perrot de la Rochelle, demandeurs en reddition de pain bénit, contre maître Jean-Gabriel Dunoyer, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de la généralité de la Rochelle; — Ithier des Ouches, maître d'hôtel du sieur baron de Châtelaillon, demeurant au château du Roulet, contre messire Boutiron, curé de Vouhé; — Louis Fourneau, bourgeois de cette ville et seigneur engagiste de Marsilly, contre messire de la Ribaudière, curé d'Esnandes; — de maître Nicolas Savarit, seigneur du fief Lambert, conseiller du Roi et son procureur en la sénéchaussée, siége royal et tribunal de police de la ville de Fontenay-le-Comte, maire alternatif perpétuel de ladite ville, et demoiselle Marie-Françoise-Élisabeth Brunet de Montreuil, contre messire Jacques-François Brunet, écuyer, seigneur de la Sousetière, messire Armand Prévost, chevalier, seigneur de Teurie, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et messire Jacques Tellé, écuyer, seigneur de la Villedieu. — Les syndic, boursiers et sacristain de Saint-Joseph des charpentiers, érigée dans l'église des pères Carmes de cette ville, contre plusieurs confrères de ladite association; — messire Alexis Brossier de Balade, écuyer, prêtre, curé de la paroisse de Plainesselve, contre Jean Lanarpoze d'Anglade, curé de Saint-Palais de Vitrezay; — André Mathieux, « bourgeois et rentier de la ville en Flandre, » tuteur honoraire des enfants mineurs de feu messire Étienne-Bernard de la Molère, écuyer, directeur de la monnaie royale de la Rochelle, contre messire Augustin des Prez, curé de Sainte-Soulle; — les curé et marguilliers de Notre-Dame de la Rochelle, contre le sieur Billaud d'Angoute, ancien lieutenant de l'Élection de cette ville, il est condamné à payer aux demandeurs la somme de 108 livres 5 sols pour les frais de l'enterrement de feu son épouse; — messire Antoine Renconnet, chevalier, seigneur de Voyan, Monroy et autres lieux, contre messire des Prez, curé de Sainte-Soulle; — les sieurs prêtres et communauté des Étudistes de la ville de Paris, contre messire Charles-Bernard-Xavier Sauvestre de Clisson, prêtre, demeurant à Saint-Martin de Ré; — messire Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, Saint-Vivien, la Barlandière et autres places, contre messire Rabouin, curé de Voutron; — Marie-Marthe d'Escoubleau, demoiselle de Sourdis, et maître Claude-François Cherbonnel, greffier en chef au bureau des finances de cette généralité, demandeurs en mainlevée d'opposition à la publication de leurs bans, contre Pierre-Paul-Simon Flamain de la Flamandrie, et François-Simon Martin, procureur au présidial, son curateur; — Pierre Milasseau, ancien capitaine de cavalerie légère, de présent à l'hôtel royal des Invalides, détaché de la citadelle de Ré, contre messire François Suire, curé de la Leigne; — demoiselle Gabrielle Goudray, veuve de Séverin Sapinault, vivant intendant de M. le comte de Mortemart, et maître François le Meusnier, contrôleur des actes au bureau de Vihiers, son époux, contre messire Guymard, curé de Vihiers; — maître Esaye Toutant de Beauregard, maître chirurgien, contre messire Suire, curé de la Leigne; — messire Pierre Méric, écuyer, sieur de Clesimois, demeurant à Angers, contre demoiselle Jeanne le Roux; — messire Paul-Charles de Pont, écuyer, président, trésorier de France au bureau des finances de cette ville et généralité de la Rochelle, contre messire Guyot, curé de Lhoumeau; — maître Jacques-Charles Macault, avocat en Parlement, demeurant à Fontenay-le-Comte, demandeur en nullité de promesses de mariage, contre demoiselle Marguerite Macault, défenderesse.

G. 215. (Liasse.)—2 pièces, parchemin; 131 pièces, papier.

1722-1784. — Ordonnance de M. Chalmettes, official, qui, sur la supplique présentée par messire Charles Roussel de Tilly, chevalier de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare, exposant que le Roi avait accordé à messire François Roussel de Tilly, prêtre du diocèse d'Autun, l'abbaye de Maulcon, en ce diocèse, à la charge d'une pen-

sion annuelle et viagère de 1,000 livres, en faveur du suppliant, ordonne que la fulmination des bulles de provision de ladite abbaye de Mauléon ne sera publiée qu'à la charge et condition de la pension annuelle de 1,000 livres accordée par Sa Majesté et confirmée par lettres de la cour de Rome audit messire Charles Roussel de Tilly. — Fulmination des bulles de provisions de l'abbaye de Mauléon, en faveur de Luc Jazier de la Garde, et prestation du serment de fidélité du nouveau titulaire. — Information contre le curé de Vérines, convaincu en compagnie de sa sœur et du sieur Cerisier, peintre, de s'être précipité, dans l'église, sur le sieur Pierre Picard, tonnelier et syndic de la paroisse, de l'avoir renversé et maltraité au visage et aux mains. — Suppliques : de frère Pierre-Marie Cougnée, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à M. Griffon, official du diocèse de la Rochelle, disant « qu'ayant fait profession chez les pères Bénédictins de la « congrégation de Saint-Maur, contre son inclination, il a « pris la résolution d'en sortir, » de « faire déclarer ses « vœux nuls et être remis dans le même état qu'il était « avant sa profession ; » — à l'official juge ecclésiastique et vicaire général du diocèse des sergents de la milice bourgeoise de la Rochelle, demandant l'autorisation « de « se servir de la brunette ou drap mortuaire du corps des « sergents de la milice bourgeoise, pour l'enterrement de « ceux d'entre eux qui viendront à décéder, sans qu'au- « cune fabrique s'en puisse emparer et l'adoption d'un « règlement, pour ce que la famille des décédés payera « à la fabrique de sa paroisse pour un honoraire ou droit « de brunette avec défense à tous les curés et marguilliers « des cinq paroisses d'exiger une plus forte somme que « celle qui sera fixée par le règlement. » — Enquête faite par Pierre-François Ayrault, official du diocèse, à la requête de demoiselle Marie Charrault « réclamant contre « ses vœux de religion en la communauté des religieuses « Ursulines de la ville de Parthenay, » vœux prononcés contre son inclination et parce qu'elle y fut contrainte par son père messire Philibert Charrault, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie de la cour des monnaies de Lyon et premier chirurgien du Roi à la Rochelle. — Annulation du mariage célébré entre François B..., journalier, et Françoise P..., pour cause d'impuissance de cette dernière constatée par une enquête et un certificat des experts Martin du Puy de la Porcherie, docteur en médecine de l'université de Montpellier, conseiller du Roi, médecin ordinaire de Sa Majesté à la Rochelle et en Aunis, agrégé et syndic du collége royal de médecine de cette ville, Louis-Eléazar la Vienne et Jean-Didier Fleury, maîtres en chirurgie et chirurgiens jurés de ladite ville. La sentence permet « audit B... de se pourvoir par mariage avec toute autre. » — Information contre le sieur Pennetreau, curé d'Aligre, convaincu d'avoir fait servir au mariage d'un particulier de sa paroisse des dispenses de bans obtenues pour le mariage antérieur projeté par le même particulier, mais qui n'avait pas eu lieu.

G. 246 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 147 pièces, papier ; 1 imprimée.

1610-1749. — Chambre ecclésiastique. — Procédures du clergé. — Arrêt du conseil d'État concernant l'exécution du bail général des domaines du Roi à François Euldes, et la visite des châteaux, maisons, fermes, moulins, fours, halles, palais, auditoires, conciergeries, étangs et autres bâtiments dépendants desdits domaines. — Circulaire adressée aux procureurs syndics, fabriqueurs, manants et habitants par les présidents, lieutenants, assesseurs, élus et contrôleurs conseillers du Roi, sur le fait des aides, tailles et autres deniers extraordinaires en l'Élection de la Rochelle. — Procédures, entre François Violleau, prêtre, doyen de l'Hermenault, contre Claude Demanné, marchand à Paris. — M. François Violleau contre honorables hommes Michel et Christophe Chiconneau, marchands à Tours. — Jacques Couéseau le jeune, procureur en la cour, contre MM. du clergé de la Rochelle. — Arrêt du Parlement de Paris concernant la dîme et centain dans la banlieue de la Rochelle, rendu entre messire François Vaultier, prêtre, curé de Salles, Jacques Descombes, prêtre, curé d'Aytré, Gilles Pacilly, prêtre, curé d'Aigrefeuille, René Loret, prêtre, curé de Saint-Rogatien, Guy Masson, prêtre, curé de Saint-Cybard et Pierre Papin, Jacques Philibert, Jacques Nicolas, Louis de Serrey, Étienne Mallet, Pierre Bernon, Suzanne Uriot, veuve de Jean de la Croix, Jean Greslin et Geoffroy Pierrot, défendeurs, et les syndic et habitants de la Rochelle. — Le clergé de la Rochelle demandeur, contre Jacques François Daix, écuyer, seigneur de Chateaudaix, et dame Marie Roulin, son épouse « héritiers de Jean Roulin, écuyer, sieur de la Mormartin leur père et beau-père qui l'était de Jacques Garnier, prêtre, écuyer, sieur de Surin. » — Le séminaire de la Rochelle contre messire de Laurière.

G. 247. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1641-1749. — Chambre ecclésiastique. — Procédures contre divers receveurs des décimes ecclésiastiques. — Réduction de comptes, payements de reliquats, véri-

fication des registres conformément aux ordonnances de Mgr l'évêque et des députés du diocèse. — Ordonnance de Mgr Henry d'Escoubleau, évêque de Maillezais pour la tenue de l'assemblée des députés à Fontenay-le-Comte. — Procédures : entre messire François Violleau, prêtre, curé de l'Hermenault, défendeur, assigné pour déclarer ce qu'il doit à messire Barnabé Chauveteau, sieur de la Chaumière, contre Jean Grassain, vigneron, et Périne Boutolleau, sa femme, demandeurs en saisie et en arrêt suivant l'exploit de Chabot, huissier ; — Henry de Laval, évêque de la Rochelle, contre messires Daniel Rampillon, Chauveteau et Collin, receveurs des décimes.— Requêtes à l'official, aux syndic et députés de la chambre ecclésiastique, par Jacques Fourneau, sieur de la Chaulme, tendant à ce qu'il ne fût pas contraint de rendre ses comptes le 18 juin 1638 ; — à Mgr l'évêque par les maire, échevins et autres officiers du corps de ville de la Rochelle, exposant qu'ils ont été assignés au bureau des finances, à la requête du syndic, du clergé de ce diocèse, se disant propriétaire des offices de greffier et contrôleur des domaines des gens de mainmorte, « pour se voir condamnés à fournir la déclaration des domaines qui leur appartiennent, dont ils jouissent par leurs mains, ou qu'ils ont donnés à ferme et déclarer les noms des fermiers depuis 1722, jusqu'à présent, pour être lesdites déclarations enregistrées et contrôlées, et les droits payés conformément aux édits et déclarations du Roi, etc. » Les magistrats municipaux s'appuient sur les circonstances critiques du moment « où les peuples manquant du nécessaire, ne peuvent, même après des délais multipliés, payer en entier les justes tributs dus au Roi. » Procédures entre les maire, échevins et conseillers du Roi du corps de ville de la Rochelle et le syndic du clergé.

G. 248. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1608-1765. — Gages des députés du clergé ; de la Brosse, vicaire-général ; Grignon, député du chapitre ; Pigeraud, député d'Ardin ; Moriceau, député de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; Bouhuron, député de Vihiers ; Violleau, député de Fontenay, et Piot, curé de Notre-Dame de Fontenay. — Lettre de M. Barbot à messire Godet, syndic du clergé de la Rochelle, concernant l'assignation donnée audit syndic par le conseil, à la requête de la demoiselle Petit. — Signification faite par Gousset, sergent royal au siége de Fontenay-le-Comte, à Jacques Duclos et Jacques Pagez religieux de l'abbaye royale de Saint-Michel en Lherm, de l'ordonnance de l'évêque de la Rochelle contre ledit frère Duclos, lui enjoignant de cesser la vie scandaleuse qu'il menait, et le suspendant de toute fonction ecclésiastique. — Ordonnance de frère Loys de Chalons, bachelier en droit, prévôt de l'église cathédrale de Maillezais et grand vicaire de R. P. en Dieu, messire Henry Descoubleau, évêque et seigneur dudit lieu, assisté de nobles hommes et sages messires Pierre Brisson, sieur du Pallais et Hilaire Goguet, sieur de la Touche, conseillers du Roi notre sire, sénéchal et lieutenant général en la sénéchaussée de Fontenay, et de vénérables et discrètes personnes messire René Ferrand, bachelier en droit, prieur de Gentils, et frère Barraud, curés des paroisses des deux églises de Saint-Nicolas de Fontenay, commissaires commis et subdélégués de N. S. P. le Pape, pour l'exécution « de la com- « mission de 50,000 écus de rente ordonnancés estre ren- « dus ès églises de ce royaulme, à l'instigation de Sa « Majesté pour la manutention de la religion catholique, « apostolique et romaine, soulagement du public et con- « servation de l'estat de ce royaulme, » autorisant messire Jehan-Daniel Poisle, prieur de Saint-Nicolas dudit Fontenay, convaincu de n'avoir aucun moyen de payer sa taxe, à mettre en vente une pièce de terre du domaine dudit prieuré. — Requête adressée à l'illustrissime et révérendissime évêque de la Rochelle, aux syndic et députés du clergé par Daniel Rampillon, fils et héritier de noble homme René Rampillon, sieur de la Poictevinière, propriétaire de l'office de receveur ancien héréditaire des décimes du diocèse au département et doyenné de Fontenay et archiprêtre d'Ardin, à l'effet d'obtenir l'office exercé par son père, et acceptation de l'évêque de la Rochelle. — Réponse du procureur du Roi au bureau des finances de la généralité de Poitiers aux dires du sieur Jouault, receveur des décimes et du syndic du diocèse de la Rochelle, au sujet du cautionnement dudit receveur. — Signification faite au receveur Collin sur la requête du marquis de Louvois, grand vicaire général de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem et de MM. les commandeurs et chevaliers dudit ordre. — « Extraict des « défaillantz au synode de Maillezais tenu à Bressuire, par « Mgr. l'illustrissime et révérendissime cardinal de Sourdis, « primat d'Aquitaine, coadjuteur de M. l'évesque de Mail- « lezais. » Signé : F. cardinal archevêque de Bordeaux ; par commandement de Mgr. l'illustrissime et révérendissime cardinal et archevêque (signé) Bertheau, secrétaire.

G. 249. (Cahier.) — 67 feuillets, papier.

1770. — Chambre ecclésiastique. — « Aujourd'hui, 2 avril 1770, sur les deux heures de relevée, au réquisitoire d'illustrissime et révérendissime Mgr. François-Joseph,

Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, et MM. les commissaires députés à la chambre ecclésiastique et bureau des décimes de ce diocèse de la Rochelle, poursuites et diligences de vénérable messire Louis Le Redde, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de cette ville, syndic du clergé dudit diocèse, nous conseillers du Roi, notaires garde scels à la Rochelle, soussignés, nous sommes transportés en la résidence de maître Jean-Jacques de Bonvallet, cy-devant receveur des décimes et autres impositions ecclésiastiques de ce diocèse de la Rochelle et greffier des insinuations ecclésiastiques sise rue du Palais, paroisse Saint-Barthelemy, où étant ledit sieur le Redde, en sa personne, assisté de maître Joseph Crassous de Médeuil, procureur au siége présidial de cette ville, avons procédé à la levée des scellés apposés sur la caisse, les portes des cabinets et armoires, meubles, effets et papiers, en la maison dudit sieur Bonvallet en cette ville et en sa maison de campagne sise à Coup-de-Vague (paroisse de Marsilly) et à la vérification des livres dudit sieur Bonvallet. »

G. 250. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1614-1660. — « Papier censif et terrier des cens et rentes dues annuellement à la recette de la terre et seigneurie de Chaniers, appartenant à messieurs les vénérables doyens, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, seigneurs spirituels et temporels dudit Chaniers, un chacun jour de fête de Saint-Luc, tiré et dressé tant sur le procès-verbal de la vérification de ladite terre, faite par maître André Tourneur et Hiérémie Huon, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux, et siége présidial de Saintes, juges ordinaires, l'un après le décès de l'autre de ladite seigneurie, y assistant vénérables et discrètes personnes maîtres Pierre Humereau, René-Vincent Séguin de la Place, Romain Moreau, et Charles Moisne, tous chanoines prébendiers de ladite église, commissaires à cette fin par ledit chapitre députés, y assistant aussi maître Thierry Amelotte, procureur d'office de ladite seigneurie, maître Denis Vergeat, greffier d'icelle, maître Pierre Lheriteau, Daniel Archambaud et Pierre Corbineaud, notaires royaux et arpenteurs jurés ez années 1614, 1620 et 1621, que nouvelles baillettes ont été faites, accordées, signées ensuite de ladite vérification, jouxte et suivant icelle, par lesdits sieurs Vincent de la Place, Moreau et Moisne aux tenanciers et emphythéotes ci-après dénommés, qui, de plus que desdites cens et rentes sont tenus et obligés (de tous leurs biens) envers ladite seigneurie et d'un denier tournois par chacun an à la susdite fête de Saint-Luc, pour chacun feu pour les grands et petits communaux dudit Chaniers, ainsi qu'il résulte par la transaction sur ce faite, le 2 avril 1620, par devant ledit Corbineau entre lesdits sieurs d'une part, et les manants et habitants dudit Chaniers d'autre et par lesdites nouvelles baillettes ou expoctes, reçues et passées par moi ledit Vergat, notaire tabellion royal garde-note héréditaire en Saintonge soussigné, résidant audit Saintes, qui ai fait et dressé ledit susdit papier en la forme qui s'ensuit. » — Principaux tenanciers : Pierre Pain, secrétaire de la paroisse de Chaniers, maître Pierre Simonneau, notaire royal audit bourg ; — maître Nicolas l'Écuyer, procureur au siége présidial de Saintes, pair et échevin de la maison commune de ladite ville ; — Jean Bernard, sergent de ladite seigneurie ; — demoiselle Marie Guibert, veuve d'Abel de Berthus, écuyer, sieur de Foucherans et demoiselle de Foucherans ; maître Sauvet Chappuis, notaire et sergent royal audit bourg ; Jacques Breau, prévôt de ladite terre et seigneurie de Chaniers. — Maître Jean Goy, procureur du Roi au siége présidial de Saintes ; — maître Charles Ozias, avocat en la cour ; — noble homme Jean Richard, receveur pour le Roi des tailles et tallions en l'Élection de Saintes. — Maître Daniel Tutard, notaire royal. — Noble homme Jacques Ozias, sieur de Monlabeur, conseiller élu pour le Roi en l'Élection de Saintes, pour sa maison noble dudit Monlabeur. — Maître Jean Tercinier, marchand. — Maître Pierre Mahaud, procureur au siége présidial de Saintes. — Marie Devallée, veuve de maître Étienne Arnaud sieur de Grand. — Maître Isaac Thomas, juge de Saujon. — Samuel Gallet, écuyer, demeurant à Saintes. — Honorable homme maître Charles Ozias, sieur de Monlabeur, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux et siége présidial de Saintes ; — Jean Gallet, sieur de la Benâte ; — honorable homme maître Arthus de Guip, sieur du Pas, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux et siége présidial de Saintes ; — maître Lancelot Brisson, procureur au siége présidial de Saintes ; — maître Isaac Ballanger, notaire et sergent royal au bourg de Saint-Palais-les-Saintes ; — Pierre Sanxay, marchand de la ville de Saintes ; — maître Pierre Corbineau, notaire sergent royal à Chaniers ; — les clercs, prévôts et choristes de l'église cathédrale de Saintes ; — Jean Daudenet, sieur de la Laurencière ; — maître Jean Goy, sieur de la Baisne, procureur du Roi au siége présidial de Saintes (depuis maire de ladite ville) ; — les héritiers de Jean Greleau, conseiller magistrat au siége présidial de Saintes ; — noble homme Jean Doussin, conseiller élu par le Roi en l'Élection de Saintes, mari de demoiselle Poitevin, relicte de noble homme Pierre Chemereau, avocat en la cour, aussi élu en ladite Élection ; — les héritiers de Charles Farnoulx, vivant sieur de la Gatessière ; — honorable homme maître Jean Fruchier, avocat en la cour et siége présidial de Saintes ;

— honorable homme maître Jacques Guionnet, avocat, etc.

G. 251. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1783-1788. — Délibérations du chapitre de l'église cathédrale de Saintes, présidé par messire Charles-Marc-Antoine d'Aiguières, et composé de MM. Léonard Delaage doyen; Louis Mossion; Jean-Louis-André de Luchet; Jean-Pierre Croisier; Hilaire-Marie d'Hérisson; Louis Capdeville; Jean-Pierre Pichon; Jean-François Dudon; Louis Begole; Louis-Jean de Luchet jeune; Thomas de Bourdeille; Pierre-Gabriel Grellet; Élie-François-Dominique Castin; Michel-Dominique de Luchet; Jean-Mathieu Delord; Pierre Dangibeaud; Joseph Gemit; René-Antoine de Saint-Légier; Claude-Furcy-André Legrix; Félix-Maximin d'Éguillon; Joseph du Cheyron; Charles Renaldy; Paul Paroche; Jean Marchal; Jean Simpé; Jean-Baptiste Gravier; Jean Chevalot et Jean Morin. — Congé accordé au sieur Donvillée, contrebasse de cette église pour aller à la Rochelle vaquer à ses affaires. — Permission à madame de Reverseaux, intendante (*sic*), de faire arrêter avec une chaîne une chaise, dont elle se sert pour assister à l'office divin dans la cathédrale, à côté de la porte collatérale du chœur à gauche. — Vote des réparations pour la chapelle de Saint-Jean. — Visite à M. l'évêque de Beauvais, frère du prélat de Saintes. — Plaintes contre le passager de Chapniers. — Le chapitre décide que le sieur Guenon, avocat, sera consulté sur la manière d'obliger ce passager à servir régulièrement le passage. — Prise de possession de l'archidiaconé d'Aunis, par M. Augustin-Alexis Taillet. — Sur une lettre du sieur Leloup, curé vicaire perpétuel de la Chapelle-des-Pots, MM. de Bourdeille et de Saint-Légier, s'offrent à aller desservir cette chapelle pendant le temps pascal. — Députation de messire d'Aiguières, de Montdauphin, Dudon et Castin pour la visite à Mgr. l'archevêque de Bordeaux. — Abandon fait à la cathédrale par M. de Montdauphin, de tous les sels des marais de Cavignac, à la charge par le chapitre de payer les décimes dus par la chapellenie de laquelle dépendent lesdits marais. — Justification du curé de Thors, calomnieusement dénoncé par ses paroissiens, au sujet de prétendus refus de billets de confession. — Admission comme contrebasse, de Jean-Nicolas Geoffroy, frère lazariste. — Taxation à 30 livres, du tonneau de vin dû au chapitre par son fermier de Montils. — Nomination des officiers du chapitre pour 1783, Castin, syndic; de Saint-Légier, adjoint; Pichon, trésorier; de Saint-Légier et Legrix députés pour la chambre ecclésiastique. — Pichon, receveur des lods et ventes; Croizier, contrôleur; de Luchet et de Bourdeille, commissaires des tables; d'Aiguières et de Saint-Légier, commissaires des maisons; de Luchet et Gimet, commissaires des chapelles; Begole, receveur; Dudon et de Luchet jeune, Begole, Castin, de Saint-Légier et Legrix, pour monter au trésor.— Dispense du 4e degré de parenté pour le mariage de Louis Tessin avec Marie Tessin. — Communication au subdélégué et au lieutenant de la maréchaussée, d'une requête des habitants de Montils, au sujet d'un vagabond malfaiteur. — M. de Guillon est autorisé à tenir son camail baissé pendant la durée de l'office, à la condition de se tenir dans les basses-stalles. — Dispenses de bans pour le mariage de messire Jacques-Louis de Guinot de Soulignac, veuf de dame Sidoine-Françoise-Henriette de Kerlinguen, chevalier, seigneur baron de Moragne et de la prévôté, ancien major au régiment de Beaujolais, de la paroisse de Saint-Maur de Saintes, avec demoiselle Marie-Françoise-Mélanie-Auguste-Adélaïde-Pétronille de Sillègue, de la ville de Santerre en Béarn.— Autorisation donnée au trésorier de faire faire deux chapes rouges en damas à grands ramages. — Cession au marquis et à la marquise de Blenac, moyennant mille livres, et la construction d'un hangar, du terrain formant passage de la maison de M. Mossion, du côté de la rue Saint-Maur. — M. d'Abzac, seigneur de fief dans la paroisse d'Écurat, est autorisé à faire mettre un banc dans ladite église. — Lecture d'une consulte du sieur Guenon, avocat, au sujet d'un pré que la dame de Châteaucouvert a fait défricher et emblaver.— Bénédiction du tableau de la chapelle Saint-Jean. — Plaintes contre le maître d'école de Chaniers. — Conflit de juridiction entre le présidial de Saintes et le chapitre. — Droit de prélation accordé au sieur de l'Enchère. — Décès de messire Pierre-Marie-André Guenet, chanoine. — Nomination et installation de messire Paroche au canonicat vacant. — Réparations à l'église de Chaniers. — Dispense de bans : pour messire Dominique-Joseph Vigoureux de la Roche, et demoiselle Marie-Françoise du Breuil de Guitaud, de la paroisse de Meschers; — pour Jean-Baptiste Garat, garde du corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Catherine-Eulalie d'Eauboneau; — les sieurs Roudier, curé de Nieul-le-Virouil, et Huvet, desservant de Javresac, sont autorisés à absoudre du crime d'hérésie Marie Salmon et demoiselle Roux, et à recevoir leur abjuration. — Plaintes : contre plusieurs officiers du régiment Vexin, qui avaient fait du scandale en dansant dans l'église pendant la messe; — contre le sieur Labbé, cabaretier du bourg de Chaniers, prévenu d'avoir servi du vin aux habitants pendant l'office divin du jour de Noël. — Décès de messire Charles-Gaspard de Mondauphin, chanoine. — Décès à Bordeaux du sieur Garnier, féodiste, chargé de la vérification de la terre de Chapniers. — Souscription aux ouvrages de M. d'Aguesseau. — Table

de l'assistance de MM. les chanoines du service divin. — Le chapitre prescrit une information secrète sur les reproches qu'on fait au curé de Consac, d'avoir marié des gens de la R. P. R.—Adoption d'un projet de requête au conseil d'État au nom du chapitre, par maître Rigaud, avocat, « aux fins de se pourvoir à ce tribunal, au nom du chapitre contre les délibérations illégalement prises par « l'hôtel de ville de Saintes, le 24 janvier 1788, auquel le « chapitre aurait dû être appelé, selon l'usage et la possession immémoriale, outre et contre l'arrêt du conseil du « 29 avril 1777, qui semble l'exclure des assemblées municipales, en ce que par ledit arrêt, il est porté que les « assemblées se tiendront à l'effet de l'élection des officiers municipaux de ladite ville ou autres affaires importantes, comme établissement, nouveaux changements, « tenant à la constitution de la ville, bail des octrois, emprunts ou autres de pareille nature, seront composés à « l'avenir de toutes les personnes qui ont eu séance à « l'hôtel de ville, en qualité de maire, échevins, conseillers assesseurs ou autres officiers municipaux, sans « qu'aucune autre personne qui n'aura pas été revêtue de « ces charges, puisse y être convoquée ni assister, sous « quelque prétexte que ce soit. »

G. 252. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 1 sceau.

1650-1788. — Testament de Charles Arnoldeau, chantre de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, demeurant en la maison de la chanterie de ladite ville, au profit du chapitre de ladite ville de l'hôpital Saint-André, du chapitre de Saint-Pierre de Saintes, des couvents des R. R. Jacobins, Capucins, Jésuites, Carmélites, de maître Louis Alain, sieur de la Vigerie, conseiller du Roi en la cour des aides de Guyenne, et chanoine de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, son cousin-germain, et de messire Charles Bribnt, sieur de la Tour Blanche, écuyer, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, fils d'une cousine-germaine. — Extraits des registres du chapitre de la Rochelle, indiquant les places respectives dans le chœur, de MM. les membres du chapitre et du présidial, des officiers de l'Élection (sceau du chapitre portant un sceptre fleurdelysé et une main de justice en sautoir, timbrés de la couronne d'épines et cantonnés de trois alérions avec la légende : « *Sigillum ecclesiæ cathedr. rupellen.* »)— Requête adressée au chancelier garde des sceaux de France, par le chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, au sujet des novales qui lui sont contestées par un de ses vicaires perpétuels, en vue d'obtenir que « les curés, vicaires perpétuels, qui feroient leur option de la pension congrue, aient les dîmes novales des terres, qui se défricheraient dans la suite, si elles n'avoient pas été cultivées d'un temps immémorial ; que les autres curés vicaires-perpétuels qui ont un revenu fixe et limité, dont leurs prédécesseurs ont joui, et qui aiment mieux le conserver que de faire l'option de la congrue de 306 livres, ne pourroient rien prétendre sur le prétexte des novales, et que les traités faits entre les vicaires perpétuels et les curés primitifs sur le sujet de leurs revenus réciproques seroient entièrement exécutés. » — Au dos est écrit, sans doute de la main de l'évêque : « *Placet.* » — Procès-verbal d'estimation des sels des marais salants, dépendant du prieuré de Saint-Georges, à la requête des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Gratien de la ville de Tours. — Ferme des devoirs dus dans l'étendue de la paroisse de Clavette par le chapitre de la Rochelle, à Marie-Suzanne Bouthier, veuve Roy. — Extraits des avis et observations de l'assemblée générale du clergé de France, sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par les abbayes, prieurés, chapelles, bénéfices, communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe. — Appel comme d'abus interjeté par les habitants de Marancennes, devant l'intendant de la Rochelle, du décret d'union des trois canonicats de Saint-Pierre à la mense du chapitre de la Rochelle, union qui n'a été consentie par les habitants que sous la condition que MM. du chapitre entretiendraient un vicaire pour desservir la chapelle de Saint-Nicolas de Marancennes, lorsqu'on l'aurait rebâtie, et que l'évêque réglerait les gages dudit vicaire.— Devis et détail estimatif des travaux à faire pour la construction d'une chapelle placée près l'Hôpital Saint-Charles, et destinée à servir de dépôt pour les corps morts de la ville de Rochefort, qui doivent être transportés au cimetière de cette ville, etc.

G. 253. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1010-1786. — Prieuré de Saint-Georges d'Oleron uni à la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Tours. — Fondation et dotation de l'abbaye cardinale de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, par Geoffroy, comte d'Anjou et Agnès sa femme, dotation confirmée par Guillaume, duc d'Aquitaine, leur fils, et comprenant leurs possessions dans l'île d'Oleron. — Priviléges concédés à ladite abbaye par Charles IV le Bel et Philippe VI de Valois, rois de France (Copie vidimée et collationnée par Grossard et Chasseloup, notaires). — Bulle du pape Léon X, confirmant le partage fait entre Louis, abbé du couvent et monastère de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, de l'ordre

de Saint-Benoist, diocèse de Chartres, relevant immédiatement du Saint-Siége, et Antoine de Crevant, prieur du prieuré de Saint-Georges de l'île d'Oleron, du même diocèse de Saintes (août 1515), texte et traduction. — Décret d'union du prieuré d'Oleron à la mense capitulaire de la sainte église métropolitaine de Saint-Gaticien de Tours, rendu par Léon de Beaumont, suivant brevet royal, et avec le consentement de l'archevêque de Tours, abbé commendataire, cardinal de l'abbaye royale de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme. — Échange des landes près Bois-Fleury, contre un journal et demi de terre aux Guignoliers, entre noble et religieuse personne Pierre-Jean Lebourcier, religieux de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, prieur de Saint-Nicolas et soulacier du prieuré dudit Saint-Georges, pour illustrissime prince, M. le cardinal de Bourbon, abbé de Vendôme, et noble et discret messire François Cheminard, prieur dudit prieuré de Saint-Georges, et Étienne Blanchard, laboureur, demeurant au village de Bois-Fleury, paroisse de Saint-Pierre. — Mémoire des différents objets cédés à vil prix par le sieur le Comte, fondé de pouvoirs de M. l'abbé de Vendôme, sans le concours du prieur de Saint-Georges. — Acquisition de quatre sillons de terre appartenant à Pierre Grelaud, au lieu appelé la Boue, confrontant d'un bout à l'écours qui sépare les seigneuries de Saint-Denis et de Saint-Georges, par Pierre Martin. — Traité entre Thomas Gaigneur, Jacques Cranier, fermiers de Saint-Georges, Jean Bouyer et Pierre Guérit, pour la construction de 5 livres, 28 aires de marais salants en la prise de Martelle, dépendants de cette seigneurie. — Défense de traverser à pied ou à cheval le pré Vallet, par le juge sénéchal de Saint-Georges. — Procès-verbal constatant l'incendie de la grange du prieuré, notamment de la partie qui touche la Garenne. — Déguerpissement fait par Marguerite Laumosne, veuve de Jean Blanchard, de trois pièces de terre sises dans la prise des Landes, proche de Champ-Morant. — Requête et assignation du sieur Bouffard, procureur fiscal de la seigneurie, aux fins de réunir au domaine une chambre en masure au village de la Brée. — Ordonnance du sénéchal de Saint-Georges, affiches et publications pour l'accensement des prés Vallet et du four banal de Saint-Georges. — Procès-verbal judiciaire de plantation d'un poteau sur les sables attenant à la prise des marais de la Nouette, pour faire séparation desdits sables, les uns pour servir au chauffage du four de Sauzelle, en y plantant tel bois que le seigneur de céans jugera à propos, et le reste pour servir de pacage aux bestiaux du village de Sauzelle et lieux circonvoisins. — Procès-verbal des dégradations commises aux prés Vallet par le sieur Masson de Lardillière, d'après la déclaration des experts nommés par messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur prieur commendataire du prieuré de Saint-Georges, y demeurant. — Décret d'union du prieuré de Saint-Georges à l'église métropolitaine de Tours, à la charge par le chapitre de faire un fonds annuel de 400 livres, pour être distribuées aux pauvres de la paroisse de Saint-Georges, suivant l'état qui en sera fait par les curé, syndic et économe des pauvres de la paroisse. — Lettres confirmatives du décret d'union. — Concession d'un banc et du droit de sépulture à perpétuité dans la chapelle de la Sainte Vierge, par le curé et les fabriques de Saint-Georges, à messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, moyennant une livre de rente annuelle et perpétuelle. — Échange par lequel messire Antoine Dubois de la Rochette, cède à André Michaud, une maison découverte avec des « quéreux » devant et à côté, confrontant la maison dudit Michaud, située à La Brée, les deux tiers d'une chambre basse audit lieu, du levant, le parc dudit Michaud et un petit parc, et reçoit en échange un emplacement et quéreux situés au village de la Brée. — État des ouvrages à faire au ruisson de Martell situé dans la seigneurie de Saint-Georges, lequel a 1300 toises, qui doivent être payées par 41 livres 10 aires de marais salants qui tirent servitude entière dudit ruisson, et 59 livres 8 aires, qui ne tirent que demi-servitude. — Prise de possession du prieuré de Saint-Georges, par vénérables messires Claude le Gros et Louis-Sébastien Carré, de Tours, chanoines prébendés, députés du chapitre de Tours. — Cession par le chevalier de la Rochette à MM. du chapitre de Tours, de toutes les petites cuves au-dessous de six pieds de diamètre, qui sont au prieuré de Saint-Georges, ainsi que de tous les biens fonds qu'il possède en propre, comme les ayant acquis de dame Magdelaine de Bourges, moyennant 1,313 livres. — Arrêt du conseil d'État, maintenant le prieur de Saint-Georges en possession de la jouissance des deux tiers des sels féodaux et censiers, et les fermiers de l'abbaye de Vendôme, dans la jouissance de la moitié de tous les autres sels des marais du prieuré, à la charge par l'abbé de Vendôme et ses fermiers, de contribuer pour moitié aux dépenses et réparations à faire, à raison des sels desdits marais. — Sentence du Présidial de Saintes et arrêt du Parlement de Bordeaux, condamnant Pierre Huet de Boisneuf syndic, au nom des habitants de Saint-Georges, appelants de l'ordonnance sur requête rendue par le juge dudit lieu, qui enjoint à tous les tenanciers de faire la déclaration de leurs biens. — Transaction au sujet du partage du marais salant, entre messire Pierre Rioufle, seigneur, prieur commendataire du prieuré de Boutigny, fondé de pouvoirs de très-haut et puissant prince, Monseigneur Philippe de Vendôme, grand prieur de France, lieutenant général des ar-

mées du Roi, et haut et puissant seigneur messire Guillaume Aufrie de Chaulieu, seigneurs spirituels et temporels de la terre et châtellenie de Saint-Georges d'Oleron, membre dépendant de ladite abbaye et maître Pierre Vieuille, conseiller du Roi, lieutenant civil en l'Élection de Saintes, au nom et comme procureur de très-haute et très-puissante Dame Charlotte de Caumont de Lauzun, abbesse de Notre-Dame hors les murs de Saintes, et, en cette qualité, dame de la châtellenie de Saint-Denis. — Arrêt du conseil d'État, ordonnance de Pierre Cosson de Guimps, chevalier, conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Haute et Basse Marche, Bourbonnais et Nivernais, et procès-verbal d'arpentage concernant la coupe par *recepage* et sans réserve de baliveaux de la garenne du prieuré, qui sera ensuite divisée en cinq coupes égales devant être exploitées de trois en trois ans. — Mémoire pour les seigneurs du bailliage de Marennes et de l'ancienne baronnie de l'île d'Oleron, contre les prétentions des traitants, qui, à la faveur de deux arrêts du conseil d'État, s'arrogent les droits de lods et ventes aux mutations des domaines qui relèvent de ces seigneuries qu'ils prétendent être de la directe du Roi, ces seigneurs n'étant à tort considérés que comme engagistes. Il a été renoncé à ces prétentions pour la seigneurie de Saint-Georges, en présence des termes de l'acte de fondation et dotation de l'abbaye de Vendôme, dont copie est annexée. — « La « comté de Marennes et l'isle d'Olleron ont toujours fait « partie de la comté de Saintonge. Les ducs de Guyenne, « comme comtes de Poitou et de Saintonge, la possé- « doient en 910... Le dernier duc de Guyenne, comte de « Poitou et de Saintonge, mourant en 1137 dans son pèle- « rinage de Compostelle, Eléonore sa fille, fut mariée à « Henri II^e^ du nom, duc de Normandie, et depuis, roi « d'Angleterre. Elle lui porta la duché de Guyenne, les « comtés de Poitou et de Saintonge avec l'isle d'Olleron. « La guerre s'alluma quelque temps après entre la France « et l'Angleterre, pour la répudiation de cette princesse. « L'isle d'Olleron fut donnée par Édouard III, fils « d'Henri III, roi d'Angleterre, à Guy de Lusignan, qui la « posséda jusqu'à la conquête que fit Louis VIII, roi de « France, du Poitou, Guyenne, Saintonge et de l'isle d'O- « leron, et ce prince, par reconnaissance de services impor- « tants que lui avait rendus Hugues de Lusignan, luy en « fit un nouveau don, au mois d'août 1224, veille de l'As- « somption. La maison de Pons succéda ensuite à celle de « Lusignan. Le traité de Brétigny donna de nouveaux « maîtres à cette contrée du royaume. La Guyenne, la « Saintonge et le Poitou passèrent au roi d'Angleterre, « mais il n'en jouit pas longtemps. Charles V, dit le Sage, « fit donner arrest par les pairs de France assemblés au « Parlement de Paris le 14 mai 1329, portant confiscation « pour crime de félonie, du duché de Guyenne et des au- « tres provinces du royaume possédés par Édouard III et le « prince de Galles, son fils. — Cet arrêt fut suivi d'une « irruption de troupes dans les provinces confisquées. « Renaud, sire de Pons, se mit à la tête de ses vassaux. « Sa valeur et ses exploits lui firent perdre ses biens pour « conserver ceux de la couronne, et ce fut dans ces cir- « constances que Charles V, pour l'indemniser de partie des « pertes qu'il avait souffertes, lui fit don pour lui, ses suc- « cesseurs et ayant cause, par lettres patentes du 1^er^ juin « 1370, de 2,000 livres de rente, avec promesse de lui en « faire l'assiette en pays de Saintonge, Périgord, Limousin, « Poitou et ailleurs, en la duché de Guyenne, en terres « ayant haute justice, moyenne et basse, fiefs, arrière- » fiefs, honneurs, hommages, châteaux et châtellenies pour « les tenir lui et ses sujets à perpétuité, sans autres ré- « serves que la foi et hommage, le ressort, la souveraineté « et tous les autres droits royaux. La maison de Pons jouit « tranquillement de l'effet d'un don aussi légitime jusqu'à « l'année 1444, que Jacques de Pons, ayant vengé l'as- « sassinat commis sur la personne du sire de la Trimouille « son oncle, par les seigneurs de Coëtivy et de Villequier, « fut obligé d'embrasser le parti du roi d'Angleterre, ce « qui donna lieu à la confiscation de ses biens au profit du « Roi, par arrêt du Parlement de Paris de l'année 1445. « André de Villequier, dont la faveur était décidée sous « Charles VII, obtint cette confiscation, notamment de « l'isle d'Oleron, par lettres patentes du mois d'octobre « 1450; mais Jacques de Pons, qui s'était retiré en Es- « pagne, en fut rappelé par Louis XI. Il résista aux vains « efforts d'Arthus et de François de Villequier, enfans « d'André, et il fut remis en possession de l'ancien patri- « moine de ses pères, le 20 octobre 1517, en vertu de plu- « sieurs arrêts tant du Parlement de Paris, que de celui de « Bordeaux, et reçut les hommages de ses anciens vas- « saux. » — Extrait du terrier de la seigneurie d'Oleron prouvant que le seigneur de cette paroisse a droit de dîme sur *les laines des agneaux et toisons, et de 21 brebis, un mouton, une pour le droit de pacage et la II^e^ partie de toutes les- dites toisons et agneaux*, provenant de la paroisse de Saint-Pierre. — Déclaration fournie par haut et puissant et révérend père Charles de Bourbon, évêque de Saintes, abbé de Vendôme, et noble personne messire Philippe Cheminard, prieur du prieuré de Saint-Georges, du domaine et revenu temporel dudit prieuré et de la solacerie (*sic*) dudit Saint-Georges, ainsi que des charges du prieuré. — Extrait du dénombrement de la seigneurie de Saint-Denis, concernant les limites des seigneuries de Saint-Denis et de

Saint-Georges. — Translation et accord entre Georges Duthay, André-Michel et Jehan Blays le jeune, marchands à Saint-Denis, relativement au partage de 120 journaux de marais en jachère, qui leur avait été baillée à rente par madame Françoise de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame hors les murs de Saintes, dame temporelle et spirituelle de la terre et seigneurie de Saint-Denis. — Déclaration du roi Louis XIV, arrêts du conseil d'État et procédures relatives à la jouissance par le prieur de Saint-Georges, des droits d'échange, dans ladite paroisse. — Requête, ordonnance et assignation concernant la réunion au domaine de la seigneurie par maître Pierre Godeau, substitut du procureur fiscal de la châtellenie d'un demi quartier de vignes au lieu appelé le fief des Landes. — État des marais salants dépendant du domaine de la seigneurie 34 livres 18 aires[1], au moment où le chevalier de la Rochette était titulaire du prieuré et acquisitions de terrains par ledit seigneur. — Extrait de la déclaration fournie par ledit prieur des domaines, revenus, charges annuelles du prieuré. — Arrêts du conseil d'État, et lettres de M. Beaupied Duménils, receveur des domaines à la Rochelle, confirmant les droits de lods et ventes des biens situés en l'étendue de la baronnie d'Oleron. — Limites, confins et circonscriptions de la terre et seigneurie du prieuré entre les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Denis reconnus en 1763 par le sieur Jacquemin, géomètre du chapitre de l'église de Tours, sur les indications des sieurs Godeau frères, régisseurs pour Mgr. de Bourdeilles, abbé de Vendôme, évêque de Tulles.— Vente des meubles et effets appartenant à Mgr. l'évêque de Soissons, dans le prieuré de Saint-Georges, par M. Godeau l'aîné, son fondé de pouvoirs, à MM. de l'église de Tours, moyennant 1485 livres 12 sols. — Cession par Jeanne Papeau, veuve du sieur Pierre Grossard, au chapitre de Tours, d'une bosse et d'une moitié de fossé en contestation, joignant le pré de Vallet. — « Exposé » du four banal du village de Foulerot par Jean Guibert, qui avait reçu ce droit de banalité des chanoines de Tours.—Signification faite à MM. de l'église de Tours par le curateur de Marie-Anne Conil, de la démolition projetée du four banal de l'île, à la condition d'être déchargée d'une rente de trois boisseaux de froment. — Arrêt du conseil d'État ordonnant que les particuliers qui ont aplani les dunes de l'île d'Oleron, soient tenus de les rétablir à la même hauteur qu'elles étaient, d'y planter des arbrisseaux appelés durasmes, et défendant à toutes personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, de défricher ou faire défricher à l'avenir aucune dune, ni d'arracher ou faire arracher lesdits arbrisseaux, à peine de 500 livres d'amende.

G. 254. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1385-1776. — Arrêt de la cour du Parlement de Paris, rendu entre les religieux, abbé et couvent du moustier de la Sainte-Trinité de Vendôme, et frère Pierre Prévost, prieur du prieuré de Saint Georges d'Oleron, membre dudit moustier d'une part, et M. Regnault, seigneur de Pons et d'Oleron, maître Gobert, Faure, Mériot, Hardillon, Macé de Saint-Hilaire, Cheusse, Gaultier et Jacques Langlois, par lequel les demandeurs sont gardés et maintenus dans le droit de naufrage, depuis la gueule du grand chenal jusqu'à la justice de la paroisse de Saint-Denis et au village de Foulerot, et les défendeurs condamnés à 50 livres. — Transaction entre messire Louis de la Chambre, grand prieur d'Auvergne, abbé de Vendôme, et noble Christophe de Rabiaut sieur de Rabayne, par laquelle ce dernier s'est obligé de payer 400 écus, par forme de supplément du prix des adjudications à lui faites; 1° de l'agrière de cinq journaux de terre; 2° de la féodalité et directe du village de Chancre-le-Neuf; 3° de l'agrière du sixième de quarante journaux près du village de Chérée, et d'un clos de trois journaux près ledit village; 4° des rentes dues par les fermiers du village de Chérée et d'un petit village appelé la Gorger; 5° de trois livres de rente sur la métairie du Trut et plusieurs autres domaines et agrières, lesquelles adjudications avaient été faites à la requête du procureur du Roi de Saintes, faute par les abbés de Vendôme et prieur de Saint-Georges, d'avoir payé les sommes auxquelles ils avaient été imposés pour leur part de deux millions accordés au Roi par N. S. P. le Pape. — Sentences contre le curateur de Marie Guignard et autres condamnés par icelle à payer à la recette de cette seigneurie les arrérages et la rente de dix sols due annuellement pour le ténement de froment poussant; — contre Jean Baube, saunier, condamné à se purger par serment, si la dîme du sel demandée a été payée et acquittée, à la recette de cette seigneurie, et ce, dans trois jours; — de l'ordinaire de Saint-Georges et du Présidial de Saintes, confirmation de la première rendue contre Jean Seguin, sieur de Laubier, condamné à payer l'agrière de ses vignes au quart, et l'agrière de deux ouches près la Brée, à raison du sixte, ensemble du renclos de la Gombaudière, etc.—Transaction entre messire J. de Marans et Jean Seguin, sieur de Laubier, pour raison des cens, rentes, agrières dont les biens de ce dernier étaient grevés envers cette seigneurie.—Sentences rendues et la justice de Saint-Georges: contre Marie Gagneur, veuve Olivier Joyeux, condamnée à payer les lods et ventes à raison du sixième de l'acquisition faite le 2 février 1661, des 4/5 du tiers de

la moitié de dix journaux de rivière, à l'Agion ; — contre Jean Seguin, sieur de Laubier, condamné à payer les lods et ventes de la somme de cinq mille livres, prix de l'acquisition de la métairie de Sauzelle, à raison du denier sixte ; — condamnant maître Étienne Berjonneau à payer annuellement, pour les maisons de la Maurie, une rente proportionnée à l'étendue ; pour le four, trois boisseaux de froment ; pour une pièce de vignes audit lieu, un quart ; pour neuf journaux de terre, un sixième ; pour la lande du bois Cottard, une livre dix sols ; la rente des prés et marais doux, etc. ; — condamnant Marie Dubois, veuve de Pierre Bouffard, qui devra payer les lods et ventes d'un contrat d'acquisition par elle faite de messire César d'Alesme, d'un journal et de deux cinquièmes de terre ; — condamnant Simon-Céphas-Pharamond Seguin, sieur de Laubier, à payer l'agrière au sixte de dix journaux à Champ Renau, quatre au Passour, un demi à la Motte Garrau, quatre à la Longe ; et 29 années d'arrérages. — Jeanne-Angélique Martin Dupeux, veuve de Jean Seguin sieur de Laubier, aux droits d'agrière sur le pré d'Arceau et la Lasse. — État des fiefs du prieuré, terre, justice et seigneurie de Saint-Georges, des noms des propriétaires qui les possèdent, et des droits auxquels ils sont assujettis. — Principaux censitaires : fiefs des Petites Rigaudières : de Loubert. — Grandes Rigaudières : Vauzelle. — Grand Frelou, Gataudières, Tinguetière, Grands Sablons et l'Abîme : Meschinet. — Treuil de Michelet : Pierre Guillotin. — Loriveaux : de Beaupoil. — Lacroix, matelot : Gabaret. — Tinguetière et l'Abîme : madame de Chassiron. — Transaction entre messire Jean de Marans, seigneur prieur commendataire de Saint-Georges et Marguerite Lecomte, veuve de maître Étienne Berjonneau, conseiller du Roi, et lieutenant général au présidial de Marennes. — Procès-verbal d'estimation des droits annuels que l'on peut imposer sur les biens de Louis Masson, comme mari de Jeanne-Marie Auger, et sur ceux de Marguerite et Pierre Auger, relevant du prieuré. — Sentence déclarant Jeanne Fabre déchue du droit d'avoir un four banal à Chérée. — Transaction entre messire Jean-Baptiste-Raimond Frémon, chanoine de Tours, député du chapitre, et Charles Mousseau, relativement à la demande en exhibition d'un partage des biens dont ce dernier a fourni déclaration, le 29 janvier 1769. — Lettre du prieur de la Perroche, Vallet au sieur de la Viollière, régisseur de Saint-Georges, par laquelle ledit prieur reconnaît que onze carreaux de terrain dépendent de la seigneurie de Saint-Georges, etc.

G. 255. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1741-1763. — Assignations données : à Monseigneur l'illustrissime Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours et abbé commendataire cardinal de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, à Tours, à la requête des vénérables doyen, chanoines et chapitre de la sainte église métropolitaine de Tours, poursuivant l'extinction et la suppression du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, et l'union à perpétuité du revenu dudit prieuré à la mense de ladite église ; — aux R. R. P. P. religieux bénédictins, prieur et couvent de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme. — Consentement notarié donné à cette union par l'archevêque de Tours. — Pouvoirs donnés par le chapitre de Tours réuni sous la présidence de messire Louis-Achille de Cugnac-Dampierre, à messires Jean Foucher, prêtre, chanoine théologal et archidiacre d'outre-Loire en ladite église de Tours, et à messire François-Thomas Mignot. — Requête pour le même objet, présentée à monseigneur l'évêque de Saintes, et commission délivrée à ce prélat. — Assignation de messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur du prieuré de Saint-Georges. — Enquête sur les revenus du chapitre. — Consentement réitéré de Mgr. l'archevêque de Tours. — Vente des fermes du chapitre dans les Varennes, par messire Jacques Roussin, prêtre, curé, recteur de la paroisse de Saint-Saturnin de la ville de Tours, conseiller clerc au bailliage du siége présidial dudit Tours, commissaire délégué en cette partie par Mgr. l'évêque de Saintes. — Publication par trois dimanches successifs, de l'union des fruits, revenus et dépendances du prieuré de l'abbaye de Vendôme, à la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Tours à Saint-Georges, à l'église paroissiale Saint-Pierre de Saintes. — Revenus et charges du chapitre de Tours. — Requête adressée à M. de Lacoré, grand vicaire de Saintes, aux fins de l'instruction de la procédure. — Enquête faite par les soins de M. de Lacoré. — Procès-verbal d'assignation, donnée aux témoins. — Procès-verbal de visite des lieux. — Requête du chapitre de MM. du chapitre de Tours, et conclusions définitives. — Décret d'union du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, en la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Saint-Gatien de Tours. — État des revenus annuels et actuels du prieuré. — Enregistrement des lettres patentes d'union. — Prise de possession de la terre et seigneurie de Saint-Georges, par MM. du chapitre de Tours, messire Claude Legros, l'un des chanoines prébendés de ladite

église, procureur général du chapitre; messire Louis-Sébastien Carré, prêtre chanoine prébendé de ladite église, députés et commissaires en cette partie.—Concordat entre haut et puissant seigneur messire Antoine-Louis Deschamps, chevalier, baron de la Villeneuve, et messire Ambroise Riballier, prêtre, docteur de la société de Sorbonne, et procureur du collége Mazarin, procureurs de haut et puissant seigneur messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur commendataire et seigneur spirituel et temporel du prieuré de Saint-Georges de l'île d'Oleron, et messire Antoine-Joseph-Louis Chauvereau, chevalier, seigneur de Poillé, ancien chevalier d'honneur du bureau des finances de la généralité de Tours, portant abandon de la jouissance dudit prieuré, moyennant 10,000 livres de pension viagère par an, payable par le chapitre au chevalier de la Rochette.

G. 256. (Liasse.) — 134 pièces, papier, sceaux armoriés.

1701-1782. — Correspondance relative aux intérêts et revenus temporels du chapitre de Tours, au prieuré de Saint-Georges, île d'Oleron (chaque lettre est paraphée *ne varietur* Fouremis de la Mothe), adressée à M. Georget de la Viollière, régisseur du prieuré, par J.-D. Pinasseau, négociant de la Rochelle; Jeanneau, marchand de feuillards à Marans; l'abbé Gosmer et l'abbé Thenon, chanoines de Tours; Renaud, du château d'Oleron; de Bienville, du Colombier; Bonnefous l'aîné, de Bourcefranc; Faures, de Saintes; Guyot, Raboteau, Girollet, de Villiers, Lacordaise, chanoines de Tours.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Les documents ecclésiastiques, clergé séculier et clergé régulier, composent les séries G et H de l'inventaire-sommaire des archives anciennes du département de la Charente-Inférieure.

La première de ces séries comprend 255 articles, qui se répartissent ainsi : 43 registres, donnant 4,214 feuillets, 1 plan, 212 articles de titres divers formant un total de 12,658 pièces, dont : 350 sur parchemin et 12,308 sur papier.

La deuxième série embrasse 102 articles, dont 25 registres comptant 2,200 feuillets, 10 plans et 77 articles produisant un total de 4,293 pièces, dont 277 sur parchemin, et 4,156 sur papier.

Les délimitations du diocèse de la Rochelle et Saintes ont été plusieurs fois modifiées.

En 1317, les évêchés de Luçon et de Maillezais ayant été formés aux dépens de l'immense évêché de Poitiers, quelques paroisses limitrophes de celui-ci furent enlevées aussi au diocèse de Saintes. En 1648, la translation du siége de Maillezais à la Rochelle produisit des changements bien plus considérables, jusqu'à ce que les conventions de 1801 rejoignissent en un seul les diocèses de la Rochelle et de Saintes. Cette dernière transformation entraîna la réunion de quinze paroisses au nouveau diocèse, et la distraction de cent cinquante-huit au profit des évêchés voisins : 1 à Luçon, 30 à Poitiers et 127 à Angoulême. Au concordat de 1801, le diocèse de la Rochelle prit 15 paroisses seulement au diocèse de Poitiers : Aulnay, Blanzay, Chives, Contré, Dampierre-sur-Boutonne, Romazières, Saint-Georges de Longuepierre, Saint-Mandé, Saint-Séverin, Saleignes, Salles-les-Aulnay, la Villedieu d'Aulnay, Villiers-Couture, et Vinax.

Les documents authentiques qui peuvent compléter les pièces de cette série sont les chartes imprimées de nos grandes collections historiques, et les chartes inédites de la Bibliothèque nationale (documents cotés A); la *Gallia christiana*, les Baluze, Besly, Duchesne, etc., le compte d'une imposition levée par le pape Jean XXII de 1326 à 1330 sur les bénéficiers de la province de Bordeaux (Bibliothèque nationale, fonds latin 9934, cote B); la pancarte de Rochechouart (même collection); le dénombrement des bénéfices des archevêchés et évêchés de France en 1516 (id.) et la notice des bénéficiers à la nomination de l'évêque de Saintes au XVI^e^ siècle (bibliothèque de Troyes).

Parmi les cités épiscopales de la seconde Aquitaine qui avaient Bordeaux pour métropole, Saintes, *Mediolanum Santonum*, occupait le quatrième rang. Le diocèse qu'évangélisa saint Eutrope et qui compta au nombre de ses chefs : saint Vivien, saint Ambroise, saint Trojan, saint Concorde, saint Pallais, saint Léonce, était circonscrit, comme l'est encore le diocèse de la Rochelle au XIX^e^ siècle, entre l'Océan, à l'ouest, le cours de la Sèvre Niortaise, au nord, l'embouchure de la Gironde, au midi. Il se divisait en deux archidiaconés, celui d'Aunis et celui de Saintonge; en quinze archiprêtrés, outre celui de Saintes, savoir : ceux d'Archiac (82 paroisses); d'Arvert (54 paroisses); de Bouteville (33 paroisses); de Chalais (50 paroisses); de Cônac (22 paroisses); de Corme Royal (43 paroisses); de Jarnac (41 paroisses); de la Rochelle (56 paroisses); d'Oleron (6 paroisses); de Saint-Jean-d'Angély (41 paroisses); de Surgères (39 paroisses), et de Taillebourg (37 paroisses).

Les archiprêtrés de Barbezieux, Beauvais, Burie, Frontenay, Marennes, Montguyon, Mortagne, Pérignac, Pons, Pont-l'Abbé, Soubise et Tonnay-Boutonne ont une origine plus récente. Ils ont été fondés du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

A ces renseignements empruntés aux notes du très-regrettable abbé Cholet, chanoine théologal, éditeur du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne, nous ajouterons la liste chronologique des abbayes des évêchés de Saintes et de la Rochelle (archevêché de Bordeaux), parce que plusieurs de ces établissements n'ont pas laissé de traces dans les archives de la Charente-Inférieure. Nous devons cette liste à l'obligeance de M. Tuetey, archiviste aux archives nationales, ancien élève de l'École des chartes (1).

DIOCÈSE DE SAINTES.

(*Ecclesia Santonensis.*)

1 SAINT-MARTIN DE SARSAY, *Sedaciacum monasterium*,

2 *Sancti Eparchii monasterium apud Santones*,

3 *Sanctorum Stephani et Eutropii monasterium*, fondés par Palladius, évêque de Saintes.

Ces monastères ont été détruits avant le XVII^e^ siècle.

4° SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, *Angeriacum* (ordre de Saint-Benoît), monastère dont on fait remonter l'origine à Pépin II, roi d'Aquitaine ;

5° BASSAC, *Bassacum* (ordre de Saint-Benoît), fondé au commencement du XI^e^ siècle ;

6° SAINT-ÉTIENNE DE VAUX, *Valles sancti Stephani* (ordre de Saint-Benoît), fondé vers 1075. Le cartulaire vient d'en être publié par MM. l'abbé Cholet et l'abbé Grasilier (1871) ;

7° TONNAY-CHARENTE, *Talniacum ou Tauniacum* (ordre de Saint-Benoît) ; le premier abbé est de l'an 1090.

8° SAINT-ÉTIENNE DE BAIGNE, *Beania* (ordre de Saint-Benoît), fondé par Charlemagne. Le cartulaire en a été publié par M. l'abbé Cholet ;

9° FONDOUCE, *Fons dulcis* (ordre de Saint-Benoît), fondé vers 1115 ;

10° LA TENAILLE, *Tenalia* (ordre de Saint-Benoît), même origine que la précédente ;

11° SAINT-LIGUAIRE, *Sancti Leodegarii* (ordre de Saint-Benoît), fondé en 961 ;

12° MASDION, *Masdio* ou *Masum Dionysii* et *Masdionum* (ordre de Saint-Benoît), sous l'invocation de Notre-Dame, époque de la fondation inconnue, le premier titre certain est de 1231, monastère détruit dans les guerres du XVI^e^ siècle ;

13 NOTRE-DAME DE SAINTES, *B. Maria Santonensis* (ordre de Saint-Benoît), abbaye de femmes fondée en 1047 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Agnès sa femme. Le cartulaire vient d'en être publié par MM. les abbés Cholet et Grasilier (1871) ; l'original a été détruit dans l'incendie des Archives et de la bibliothèque de Saintes.

14° SABLONCEAUX, *Sabloncellæ* (ordre de Saint-Augustin), abbaye fondée par Guillaume X d'Aquitaine, près de la Seudre ;

15° CHASTRES, *B. Maria de Castris* (ordre de Saint-Augustin), fondé au XIII^e^ siècle au temps d'Arnaud Taillefer, 4^e^ comte d'Angoulême ;

16° LA FRENADE, *Fresnada* (ordre de Cîteaux), fondé en 1148 sous l'invocation de Notre-Dame, détruit dans les guerres du XVI^e^ siècle.

(1) Les dénominations latines ont été collationnées sur la liste des monastères de France, dressée par M. Louis de Mas Latrie (Annuaire historique de 1838).

DIOCÈSE DE LA ROCHELLE (ANCIENNEMENT DE SAINTES).

1° La Grace-Dieu, *Gratia Dei* (ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux), dédiée à Notre-Dame, et fondée par Guillaume X, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, au XII^e^ siècle ;

2° Notre-Dame de Charron, *Gratia B. M. de Caronte* (ordre de Cîteaux, fille de la Grâce-Dieu, de la ligne de Clairvaux), fondée par Guillaume X et confirmée par la reine Éléonore ;

3° Saint-Léonard des Chaumes, *Sancti Leonardi de Calmis in Aluisio* (ordre de Cîteaux, fille *Bulii sub Pontiniaco*), époque de la fondation incertaine, existait en 1168, fut détruite dans les guerres du XVI^e^ siècle,

4° Notre-Dame de l'Ile-de-Ré, *B. Maria in insula Rea* (ordre de Cîteaux), eut pour fondateurs et bienfaiteurs les seigneurs de Chatelaillon, détruite dans les guerres du XVI^e^ siècle, fut unie en 1625 à l'Oratoire de Paris. Elle est quelquefois appelée de *Castellariis*.

DIOCÈSE DE LA ROCHELLE (ANCIENNEMENT DE MAILLEZAIS).

(*Ecclesia Malleacensis seu Rupellensis.*)

1° L'Absie en Gastine, *Bullaria de Absia* (ordre de Saint-Benoît), fondé par Giraud de Salle vers 1120.

2° Bellefontaine, *Bellus Fons* (ordre de Saint-Benoît), sous l'invocation de Notre-Dame, fondée au XII^e^ siècle, suivant une tradition, par les seigneurs de La Roche-sur-Yon ;

3° Airvaux, *Aurea Vallis* (ordre de Saint-Augustin), fondé en 975 par Hildenarde d'Audenac, vicomtesse de Thouars en Poitou, veuve d'Herbert I^er^, vicomte de Thouars, décédé en 973 ;

4° Mauléon, *Malus Leo* ou *Maleolium* (ordre de Saint-Augustin), l'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon existait déjà en 1079 ;

5° Nieuil-sur-l'Autize, *Nioleum ad Altiziam* (ordre de Saint-Augustin), abbaye dédiée à saint Vincent, fondée en 1068 ;

6° Moureilles, *Moroliæ* (ordre de Cîteaux, branche de Clairvaux), sous l'invocation de Notre-Dame, fondée à une époque inconnue par les seigneurs de Triaize, existait déjà en 1109 ;

DIOCÈSE DE LUÇON.

(*Lucio* ou *Lucionium.*)

1° Saint-Michel en l'Erm, *S. Michael in Eremo* (Saint-Benoît), 580 ;
2° Talmond, *Talmundum*, 1040 (id.) ;
3° Noir Moustier, *Nigra Insula* ou *Nigrum Monasterium*, 674 (id.) ;
4° Orbestier, *Orbis terium* ou *Orbis terminus*, vers 1059 (id.) ;
5° La Grenetière, *Granataria*, vers 1130 (id.) ;
6° L'Isle Chauvet, *Insula Calveti*, vers 1180 (id.) ;
7° Breuil Herbaud, *Brolium Arbaudi* ou *Herbaldi*, avant 1130 (id.) ;

8° Fontenelles, *Fontenellæ*, 1210 (ordre de Saint-Augustin);

9° Angles, *Angla* ou *de Angelis*, 1210 (id.);

10° Bois Grolland, *Boscum Gailhardi* ou *Grollandi;*

11° La Blanche, *Albæ Dominæ;*

12° Trizay, *Trisagium* ou *Trizaium*, avant 1224 (ordre de Cîteaux);

13° Lieu-Dieu en Jard, *Jardum* (ordre de Prémontré).

La statistique des établissements religieux et hospitaliers, centralisée en 1723 par les intendants, fournit les documents utiles sur les ordres et communautés qui ne sont pas mentionnés ici.

Louis de Richemond,

Archiviste de la Charente-Inférieure, officier d'Académie.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE PAR ORDRE

DE SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

(Clergé régulier. — Ordres religieux d'hommes, Ordres religieux de femmes, Ordres militaires religieux, Hospices et maladreries, etc.)

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES.

Ordre de Saint-Augustin de Saint-Yon de la Rochelle. — Couvent des Augustins réformés de la Maison-Dieu de Montmorillon en Poitou.

H. 1. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1631-1647. — Correspondance entre M. Constant-Thomas Taballand et le R. P. Jean-Baptiste Bilheu, procureur du couvent des Augustins de La Rochelle, concernant : les inscriptions de messes pour le repos de l'âme des décédés ; — les devoirs féodaux dus au couvent ; — les lods et ventes du sieur de Vivonne ; — les procès soulenus contre le baron de Chastelaillon, le duc de Saint-Simon et le baron de Paillé ; — les domaines de la Crapaudière, la Moulinette et Coureilles ; — le bail emphytéotique consenti en 1595, au profit du sieur Antoine Maynard, d'une galerie haute et basse, faisant partie des dortoirs des cloîtres du couvent des Augustins de La Rochelle ; — le remboursement des déboursés faits par divers religieux pour ladite maison, etc.

H. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1650. — « Confrontements faictz à Jehan Nicolas, escuyer, sieur de Coureilles, des tesmoings ouys ès charges et informations faictes à la requeste du procureur du Roy et des religieux prieur et couvent des Augustins réformez de la Maison-Dieu de Montmorillon, parties civilles, à l'encontre dudit Nicolas accusé par Louis Voyneau, écuyer, sieur du Plessy-Mauclercq, conseiller du Roi et son lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle » — Supplique adressée au lieutenant criminel de cette ville par les Augustins réformés, commis par procuration spéciale des Augustins de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon, pour gérer leurs intérêts dans le pays d'Aunis et spécialement dans la seigneurie d'Aytré, des droits de terrages et complants qui leur sont contestés par Jean Nicolas, sieur de Coureilles, prévenu en outre de voies de faits et injures envers lesdits religieux. — « Récolements aux dépositions des témoings ouis en l'information faite à la requeste du procureur du Roy, des religieux, prieur et couvant des Augustins réformés de la Maison-Dieu de Montmorillon contre Jehan Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles. » — « Confession de Jehan Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles, prise par nous Louis Voyneau, écuyer, seigneur châtelain du Plessis-Mauclercq, conseiller du Roy notre sire et son lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle. » — Autre supplique adressée au lieutenant général par les Augustins contre Jean Nicolas, sieur de Coureilles, et Bernon, sieur de Lisleau, son gendre « qui « ont voulu troubler et violemment enlever les fruits et « complants des terrasses à eux dus, étant venus armés et « accompagnés d'une tourbe de gens qui avoyent enlevé « lesdits fruictz par force de violence, aveeq jurement du « nom de Dieu et parolles exécrables et mépris des ar- « rêts.... que mesme ledit Jean Nicollas, sieur de Coureilles, « aurait frappé d'ung baston sur la teste le frère Julhien

« religieux Augustin qui devoit lesdits fruits et terrages et « qu'il faisoit mener en leur maison d'Aytré, de telle sorte « qu'il en est demeuré fort incommodé, aussy ledit Ni- « collas tira un grand couteau de ses chausses, disant qu'il « lui couperait les bras et les jambes, jurant et blasphè- « mant... dict aussy qu'il voudroit qu'il ne lui coustast que « cinq cents livres, qu'il l'eust tué. » — Information de cette supplique, faite à la suite par Delarade, notaire à Chatelaillon et Métayer, huissier.

H. 3. (Liasse.) — 39 pièces, papier. Sceaux en cire rouge, portant un cœur embrasé, percé de deux flèches en sautoir.

1650. — Lettres adressées au R. P. procureur du couvent des Augustins de La Rochelle, par Thomas Tuballard concernant : les transactions avec le sieur Pineau, au sujet de la maison de la Désiré et avec le gendre, la fille et le neveu du sieur de Coureilles, au sujet du procès qu'il soutenait contre les Augustins; — la transaction avec le baron de Chatelaillon concernant les fiefs prétendus par la baronnie de la Salle d'Aytré; — la transaction avec les pères de la Charité; — les poursuites intentées au sieur Caron, pour revendication de divers droits; — le chenal de la Moulinette; — l'accommodement avec Nicolas neveu, par suite du décès de la fille du sieur de Coureilles, les affaires de son oncle étant assez embrouillées; — « la « malice du Coureilles qui n'est pas content des pertes « continuelles qu'il fait. Il est à présumer qu'il mourra en « sa vieille peau, comme un Pharaon endurci. Vous avez « beau champ puisqu'il contrevient aux arrêts de la cour; « les Carmes n'ont rien des Masureaux, proche Saint- « Julien, je croy qu'ils sont spécifiés en la déclaration « d'André Pierre, que debvez avoir. Il est vrai aussi que « les dicts Carmes s'en vouloient accommoder et mesme « avoient agy contre quelques particuliers prétendus « tenanciers; mais leur ayant fait voir nos titres, ils se « désistèrent. Leurs droitz sont de l'autre bout, vers Cou- « gnes. Ce qui est fâcheux, c'est que ces petites affaires « baillent souvent plus de dépens que les grandes, mais il « ne faut pas laisser perdre ses droits. »

H. 4. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1655. — Pièces justificatives de la comptabilité du couvent. — Comptes de marchandises fournies par Anne Delaage : 1 quarteron de poisson sec à 12 livres le cent; — 1 quarteron harengs blancs à 12 sols; — 1 quarteron harengs trempés à 8 sols; — cinq livres de saumon : 12 sols 6 deniers; — 1 quarteron harengs blanc : 12 sols; — 1 quarteron de sardines : 3 sols. — Compte de la veuve Gaillard : Corinthe 10 sols; — cassonade : 2 livres; — câpres : 1 livre 15 sols; — canelle : 5 sols; — muscade : 12 sols; — girofle : 14 sols; — vitriol : 1 sol; — tournesol : 18 sols; — blanc d'Espagne : 12 sols; — encens : 1 livre; — figues : 3 livres; — raisins : 4 livres 10 sols; — laque : 2 livres 10 sols; — tabac : 1 livre 10 sols; — chandelles : 3 livres 10 sols; — savon : 1 livre 12 sols; — tabac de Saint-Christophe : 3 livres; — gingembre : 3 sols 6 deniers; — suc de réglisse : 2 sols; — amandes : une livre 12 sols; — manne : 5 sols; — poivre : 16 sols. — Comptes de Nicolas d'Harriette, Adam Billon, Étienne d'Harriette : une barrique de vin blanc : 13 livres, à raison de 52 livres le tonneau. — Claude Allonneau, maître serrurier : 52 livres 7 sols. — Une clef de passe-partout : 6 sols. — Brunet : 221 livres 19 sols 5 deniers. — Bourgeois, sellier : 23 livres, 8 sols. — Avril : moules poisson et beurre : 116 livres 14 sols. — Gombaud, poissonnier : 66 livres 12 sols. — Chaigneau, marchand drapier : 36 livres 10 sols.

H. 5. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1635-1664. Comptes : veuve Gaillard, épicière : 29 livres 9 sols 3 deniers; — Pierre Paforain, cordier : 2 livres 15 sols; — Jolly, peintre, vitrier : 37 livres 4 sols 6 deniers; — Jacob Roy, marchand drapier : 19 livres 14 sols 6 deniers; — Suzanne Barbot, marchande de tuiles : 163 livres 7 sols; — Delacoste aîné, serger : 168 livres 17 sols 5 deniers; — Pierre Despaux, maréchal-ferrant : 12 livres 9 sols 6 deniers; — Guiochet, tonnelier : 27 livres 9 sols; — Pélissean, menuisier : 28 livres 15 sols; — Boucherean, pâtissier rôtisseur : une tarte de crême : 30 sols; — un pâté de godiveau : 30 sols; — un levreau rôti : 30 sols; — un gâteau de feuilletage (sic) : 15 sols; — 12 macarons : 12 sols; — 6 biscuits; 18 sols; — Bernard, poissonnier : 56 livres 17 sols 4 deniers; — Savariau, boutillonnier : 4 livres, 3 sols; — Goislard, épicière : 118 livres 10 sols; — Brotin, menuisier : 77 livres 10 sols; — René Thurault, serrurier : 61 livres 10 sols 6 deniers, etc.

H. 6. (Registre.) — 181 feuillets, papier.

1667. Recettes et dépenses du couvent des Augustins de La Rochelle. « + *Jésus. Maria. Augustinus.* — Commencement des mises du couvent des Augustins de La Rochelle ». — Étrennes. — Fournisseurs : savetier, boucher, cordier, cordonnier, chandelier, cloutier, tailleur d'habits, menuisier, vitrier, droguiste, poissonnier,

vigneron, fossoyeur, essémenteuses, bouchère, cirier, chapelier, libraire, charpentier, serger, tonnelier, traîneur, minotier. — Février 1667. Recettes : 627 livres 12 sols 8 deniers. — Dépenses excèdent les recettes de 142 livres 4 sols 8 deniers; le procureur reste chargé de 12 livres 6 sols 10 deniers, déduction faite de la somme de 154 livres 11 sols 1 denier, reliquat des derniers comptes. — Avril 1667. Recettes : 324 livres 3 sols. — Dépenses : 336 livres 7 sols 4 deniers. — Restent 2 sols et 10 deniers, déduction faite des 12 sols 4 deniers d'excédant la somme de 12 livres 6 sols 10 deniers. — Juin 1667. Recettes : 613 livres. — Dépenses : 516 livres 13 sols 6 deniers. — Janvier 1668. Recettes : 679 livres 18 sols 6 deniers. — Dépenses : 724 livres 3 sols 9 deniers. — Mars 1668. Recettes : 878 livres 19 sols 7 deniers. — Dépenses : 837 livres 5 sols 10 deniers. — Mai 1684. Recettes : 2045 livres 19 sols 2 deniers. Dépenses : 1638 livres 1 sol 2 deniers, etc.

H. 7. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1670-1671. — Comptes : de Françoise Taforin : œufs, pigeons, beurre, chapons et poulets : 44 livres 14 sols 4 deniers; — Papin : planches, briques et tuiles : 21 livres 1 sol; — L. Jollet : toile, 142 livres 14 sols; beurre et poissons : 142 livres 4 sols; — Goillard, épicière : 20 livres 18 sols; beurre, soles, morues, raies et plies : 15 livres 9 sols 3 deniers. — Autorisation donnée aux PP. Augustins, par Paul Clabat, curé de Sommières, porteur de procuration du comte de Laval, de faire tirer des carrières de Saint-Savinien les pierres nécessaires pour l'achèvement de leur église. — Viande : 83 livres 16 sols. — Françoise Taforin : poulets et provisions : 42 livres 19 sols. — Charpentier : 15 livres 6 sols. — Marguerite Marillet : 80 livres. — Renée Taforin : 22 livres 17 sols. — Planches, briques et carreaux : 142 livres 12 sols 6 deniers. — Ragueneau : 21 livres. — Billon, épicière : 400 livres 1 sol. — Quittance de 255 livres, donnée par le secrétaire du R. P. provincial des Augustins réformés de la communauté de Bourges, sur la taxe due à la province, par les frères de La Rochelle. — Pigeonneaux, poulets, œufs et choux : 49 livres 4 sols 7 deniers. — Claude Allemand, serrurier : 20 livres 9 sols 6 deniers — Girraufret, tonnelier : 24 livres 19 sols. — Supliet, pâtissier : 2 bouteilles de vin clairet, une douzaine de casse-museaux et une demi-douzaine d'échaudés : 19 sols; — 2 massepains et une demi-douzaine de casse-museaux : 9 sols; — six biscuits à la reine et 7 macarons : 1 livre 4 sols; — une tourtière de pigeonneaux et une tourtière de fruits : 6 livres; — F. Turcaut, cloutier : 24 livres 15 sols 6 deniers. — Cerdet, apothicaire : 31 livres 18 sols; — une médecine purgative et corroborative : 1 livre 10 sols; — un clystère laxatif : 12 sols; — un liniment résumptif : 8 sols; — une potion cordiale astringente pour le père sacristain : 2 livres; — une bouteille sirop de mûres : 1 livres 2 sols 6 deniers, etc.

H. 8. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 31 pièces, papier.

1641-1672. — Procédures entre le procureur fiscal des châtellenies d'Aytré, Bethléem et fiefs en dépendant, demandeur en fournissement de dénombrement, foi et hommage et autres cas de la coutume, contre Guillaume Pineau, écuyer, sieur du fief Moulinard. — Inventaire des titres produits par les pères Augustins, contre Marc Pineau ayant pris le gariment de Gouyn, son métayer, pour le huitain sur cinq journaux de terre, au fief du Haut-Olivier, possédé à présent par le sieur des Rouaux. — Mémoire des terres de M. Bigotteau. — Procédures des Augustins contre Jean Nézereau poursuivant les criées des biens de l'hérédité de Henri Pineau et maître Pierre Constant, procurateur pourvu aux biens vacants dudit Pineau. — Condamnation du sieur Jean Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles, à 20 sols de cens noble, pour des marais à Périgny, qu'il possède par indivis avec le sieur Marc Pineau. (signé) Bernyer, greffier. — « C'est la déclaration et confrontation des terres, domaines et héritages que tiennent et possèdent, en et au dedans de la terre, seigneurie des basses terres d'Aytré, Bethléem et fiefs en dépendant, membres de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon en Poitou, Guillaume Pineau, écuyer, Marc Pineau, écuyer, demoiselles Marie et Jeanne Pineau, héritiers bénéficiaires de feu Henry Pineau, écuyer, sieur de Nieul, leur père, laquelle elles rendent par-devant vous M. le Sénéchal et juge ordinaire de ladite seigneurie, obéissant à l'assignation à elle donnée par Chaperon huissier. » — « C'est la déclaration et confrontation des terres, domaines et héritages que tiennent et possèdent en et au dedans de la terre et seigneurie des Chastelliers d'Aytré, Bethléem et fiefs en dépendant, membres de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon en Poitou, Guillaume Pineau, écuyer, curateur de Marc Pineau, écuyer mineur, demoiselles Marie et Jeanne Pineau héritières bénéficiaires de feu Henry Pineau, écuyer, sieur de Nieul. » — Copie informe du testament de M. Pineau, par lequel il reconnaît plusieurs devoirs dus aux seigneurs de Montmorillon.

H. 9. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1672. — Pièces justificatives des dépenses. — Veuve Gérineau, épicière : 22 livres 2 sols 3 deniers. — Chauveau, tailleur d'habits : 17 livres 10 sols. — Pierre Auboyneau, un soliveau de 14 pieds, à 5 sols le pied : 3 livres 10 sols. — Marillet, bouchère : 286 livres 11 sols 6 deniers. — Jollet, marchand : 134 livres. — Poissons : 93 livres 9 sols. — Veuve Goillard, marchande : 103 livres 3 sols 7 deniers. — 11 bouteilles de vin de Grave, un tourteau feuilleté, une demi-douzaine de massepains, 1 douzaine de macarons, 1 douzaine de casse-museaux et 5 sols de fromage, ensemble : 7 livres. — Goislard, épicière : 35 livres 14 sols 2 deniers. — Veuve Guérineau, épicière : 18 livres 4 sols. — Claude Allemand, serrurier : 74 livres 14 sols. — Poulets et pigeons : 13 livres 10 sols 10 deniers. — Comptes du tailleur : 13 livres 17 sols 6 deniers. — Huile d'olive : 18 livres 4 sols. — Allemand, serrurier : 11 livres 10 sols. — Tuiles : 54 livres 8 sols. —

H. 10. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1635-1686. — Pièces justificatives des dépenses. — Frais de justice : 9,751 livres 2 sols. — Mémoire du frère Thomas Tuballard : 354 livres 9 sols, parmi lesquels articles figurent deux douzaines de médailles : 12 livres; — 37 médailles d'argent : 27 livres 15 sols; — images et indulgences : 1 livre 15 sols; — un quarteron d'images : 7 livres 6 sols. — A M. Du Lion, organiste, pour une année d'arrérages : 166 livres 13 sols 4 deniers. — Frais dans l'intérêt de la communauté : 190 livres 8 sols. — Maçon : 37 livres 6 sols. — Maréchal-ferrant : 4 livres 2 sols. — Poissonnier : 26 livres 18 sols 6 deniers. — Epicier : 9 livres 4 sols 6 deniers. — Cloutier : 19 livres. — Chasublière : 21 livres 17 sols. — Serrurier : 20 livres. — Cordonnier : 22 livres 1 sol. — Menuisier : 48 livres 13 sols. — Savetier : 83 livres 6 sols. — Journalier : 7 livres. — Cordonnier : 17 livres. — Couvreur : 27 livres 17 sols 6 deniers. — Plombeur : 32 livres 14 sols. — Charpentier : 15 livres 3 sols. — Chirurgien-barbier : 44 livres 5 sols. — Cloutier : 8 livres 11 sols 6 deniers. — Poulets et pigeons : 22 livres 5 sols 10 deniers, etc.

H. 11. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1682-1698. — Déclaration fournie aux Augustins réformés de la Maison-Dieu et hôpital de Montmorillon en Poitou, à la requête de Simon Bouchereau, avocat en Parlement et siége présidial de la ville et gouvernement de la Rochelle, sénéchal et juge ordinaire de la terre et seigneurie des châtellenies des Chastelliers d'Aytré et fiefs en dépendant, membres de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon en Poitou, par Isaac Salomon, marchand à la Rochelle, père et légitime administrateur d'Etienne Salomon, son fils, icelui héritier en partie sous bénéfice d'inventaire, de défunt Josué Grelet, son aïeul, des biens, domaines et héritages qu'il tient et possède, en et au dedans des terres et seigneuries des Chastelliers d'Aytré et fiefs en dépendant. — Ferme d'une pièce de terre au fief des Chastelliers, pour cinq années, par Jacques Delespine, religieux Augustin du couvent de Saint-Yon, au nom et comme procureur des RR. PP. religieux et couvent de la maison de Montmorillon, à Jacques Dumaine, marchand à Tasdon, en Aunis. — Déclaration et nouvelles confrontations des biens, domaines et héritages, que tient et possède Josué Grelet, charron, en la seigneurie des Chastelliers d'Aytré. — Baillette de trois journaux de vignes, en la paroisse d'Aytré, du septain des fruits et 5 sols de cens, par les Augustins de Montmorillon, d'Eustache Jousseinet, laboureur et Josué Greslet, charron. — Procuration donnée par Jean Dwingel, maître raffineur, demeurant chez Adrien de La Croix, à Amsterdam, etc.

H. 12. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1698-1699. — Mémoire des casse-museaux fournis aux P. P. Augustins, par le pâtissier : 65 livres, 8 sols. — Compte du serger : 563 livres 15 sols. — Quittances signées par Catherine Faure du Chiron, d'une rente annuelle de 60 livres, du sieur Lamare, receveur de la poste, pour les mois de mars et avril 1698. — Convention passée entre frère Bruno Boursault, procureur des Augustins de La Rochelle et Antoine Ragon, maître sculpteur de ladite ville, pour la confection d'un tabernacle, au prix de 130 livres. « Le corps du tabernacle sera de 2 pieds 11 pouces « de hauteur, sans y comprendre les anges et la couronne « qui doit être au-dessus et les ailes du tabernacle doivent « estre de 2 pieds 5 pouces, les deux figures des aisles qui « doivent estre en bosse, et deux images de saint Pierre « et de saint Paul auront chacune 15 pouces de haut, et « dans la place des colonnes, l'on y mettra 6 vertus en « bosse avec leurs symboles; sur la porte du tabernacle, il « y aura un agneau paseal en relief, le plus relevé qui se « pourra, etc. » — Quittance d'une somme de 100 livres, due par les Augustins au sieur de Guigneville, major de la citadelle de l'île de Ré, etc.

H. 13. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1701-1713. — Compte du sieur E. Marchand, pour deux pintes et demie d'huile de noix et une demi-livre de céruse, 3 livres 17 sols 6 deniers. — Lettre de voiture, concernant l'envoi aux Augustins de trois pièces de serge de Saint-Lô, pesant ensemble 150 livres. — Quittance par le sieur Rochard, d'une somme de 80 livres, imposée sur les Augustins de La Rochelle, pour subvention ecclésiastique, tenant lieu de capitation. — Compte de Marie Bonnet; fourniture de papier, d'encre et de livres : deux *Bibles* et deux *Concordances*, *l'Ame des Patriarches et des Prophètes*, *Histoire du concile de Trente*, *Nouveau Testament* (texte latin), *Confessions de saint Augustin*, etc. : 85 livres 17 sols. — Compte de Charles Trémaux, tonnelier, montant à 10 livres 13 sols. — Modèle de la déclaration que doivent fournir les Augustins de La Rochelle pour se faire décharger de la dette en souffrance existant sous leur nom au compte des fortifications, etc.

H. 14. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1706-1712. — Compte du fournisseur de lait. — Quittances par Jacques Ballain, marchand droguiste, d'une somme de 24 livres 14 sols, à lui due pour diverses fournitures. — Robert Butler, 3 barils de beurre : 87 livres 10 sols. — Abonnement d'une année à la *Gazette de France* : 10 livres. — Mémoire d'Henry Aigron, boucher, pour fourniture de 2,082 livres 1/2 de viande, au prix de 344 livres 8 sols 9 deniers. — Compte présenté par M. Le Redde : une fricassée de poulets garnie : 2 livres; — deux pigeons à la poivrade : 1 livre; — une grande tourte de godiveau garnie : 2 livres; — un gros poulet : 9 sols; — une tourte de 4 pigeons garnie : 3 livres 10 sols; — un dindon : 1 livre 5 sols; — un plat d'œufs à la portugaise : 1 livre 10 sols; — un chapon : 16 sols; — deux levrauts et 1/2 agneau : 15 sols; — une andouille, 5 sols, etc.; en tout 64 livres 6 sols. — Quittance de 640 livres payées par le P. Baron, procureur de la communauté, à la comtesse de Gennes, etc.

H. 15. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1707-1716. — Mémoire des souliers fournis à la communauté des Augustins par madame Chaillou. — Compte de Philippe Nicolas, maître vitrier, montant à la somme de 8 livres 12 sols 6 deniers. — Fourniture de 2 barils de beurre par Moriny et White : 51 livres 9 sols. — Quittance par laquelle J.-F. Oualle, reconnaît avoir reçu du procureur des Augustins 42 livres 10 sols, pour prix de bois et planches par lui livrés. — Compte du sieur Marchand, épicier : une caisse de chandelles pesant 88 livres, à 33 livres le 0/0 = 29 livres; — un cent de harengs saurs : 2 livres 10 sols.; — vingt-six livres de poisson sec : 6 livres 4 sols 6 deniers; — six livres de figues : 1 livre 4 sols. — Deux livres cassonade : 12 livres 1 sol; — deux cents de sardines : 1 livre 4 sols; — une livre de poivre : 1 livre 10 sols; — cinq livres treize onces de fromage : 2 livres 9 sols; — une once girofle : 13 sols, etc. — 17 livres de raisin : 3 livres 16 sols 6 deniers. — Total, 210 livres 12 sols 9 deniers. — Fourniture de médicaments par Nadau, apothicaire : 153 livres 11 sols. — Fourniture de cierges jaunes et blancs : 33 livres 19 sols. — Extrait des délibérations du corps de ville de la Rochelle, par lequel il est alloué aux Augustins une somme annuelle de 140 livres, pour loyer d'une maison, servant de corps de garde, et située devant la maison de ville, où demeure M. le marquis de Chamilly, lieutenant général des armées du Roi et commandant de la province, etc.

H. 16. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1719-1724. — Quittances par lesquelles J. de Meaux, Millot et Huguié, prêtres de l'Oratoire, reconnaissent avoir reçu des Augustins, une somme de 102 livres pour 17 années d'arrérages d'une rente due au prieuré de l'île d'Aix. — Payement au sieur Prévost, secrétaire du père provincial de Montmorillon, d'une somme de 300 livres, montant de la taxe du couvent de La Rochelle. — Remboursement à M. Antoine Carré d'une somme de 500 livres, par lui prêtée aux religieux Augustins. — Quittances des droits perçus par les sieurs Peyraud et Flamen, receveurs-inspecteurs aux boissons et courtiers-jaugeurs, etc. — Compte de l'apothicaire Goiyaud : 10 livres, etc.

H. 17. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1723-1736. — Avertissement adressé aux Augustins par Dureville de Varenne, chargé du recouvrement du dixième des charges, emplois et appointements. — Fourniture, par Etienne Branday, de 3 barriques de vin rouge, pour la somme de 100 livres. — Compte de P. Chaillou, cordonnier. — Lettre de Baptiste Bouvée, Augustin, demeurant à Paris, annonçant l'envoi d'un livre de Marguerite Marie Alacoque et de deux volumes des *Souffrances de Jésus*. — Mémoire de Caud, maître serrurier, montant à

246 livres 2 sols. — Lettre du père Ambroise Perreau adressée au P. Lecomte, prieur des Augustins, concernant un procès engagé entre lesdits religieux, le baron de Chatelaillon et Régnier de Périgny, au sujet des droits prétendus par les Augustins sur les maisons et marais de Périgny et le chenal de la Moulinette, etc.

H. 18. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1748-1749. — Compte du sieur Guyon, tonnelier : un paquet de feuillards : 1 livre 15 sols ; — une meule de 9 pieds et un panier d'osier : 19 sols, etc. — Payement à maître Gazeau, huissier, d'une somme de 30 livres, pour le remboursement de ses avances, dans l'affaire criminelle intentée contre le sieur Soullard. — Mémoire des drogues et médicaments fournis pour le compte de la communauté des Augustins, par la veuve Chambault, apothicaire à la Rochelle. — Compte de maçon, pour avoir fait la cheminée de la cuisine : une tomberée de sable : 2 livres, 10 sols ; — une barrique de chaux : 3 livres 13 sols ; — cinq cents briques : 5 livres ; — deux voyages de crocheteurs : 6 sols ; — enlèvement des délivres : 12 sols ; — neuf journées à 25 sols : 11 livres 5 sols — un quarteron de tuiles : 12 sols 6 deniers. Total : 23 livres 18 sols 6 deniers.

H. 19. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1750-1753. — Compte du teinturier : deux robes avec leurs chaperons : 4 livres ; — deux petites robes de cuisine : 3 livres ; — un chaperon : 10 sols. — Mémoire du menuisier Laurent Maudet : une porte vitrée : 9 livres ; — 2 châsses en bois de chêne : 8 livres ; — deux coulisseaux à la table de cuisine : 15 sols. — Ordonnance signée Gaudin, greffier en chef du bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de La Rochelle, permettant aux Augustins de refaire la dorne (sic) et l'entablement de la boutique d'une de leurs maisons, sise rue Saint-Yon, de changer le bois et raccommoder le ballet ou auvent, en se conformant aux règlements de la voirie. — Compte du chaudronnier Joseph Allaire : une poêlonne pesant 5 livres : 7 livres 10 sols ; — une casserole de 3 livres 11 onces : 5 livres 10 sols 6 deniers ; — un petit chaudron du poids de 3 livres : 4 livres 18 sols ; — réparations d'un poêlon : 2 livres 10 sols ; — étamure de 2 casseroles : 10 sols. — Compte du coutonnier : quatre onces de fil blanc de Rennes : 16 sols ; — un gros soie noire : 7 sols 6 deniers ; — une once 1/2 poil blanc, 1 livre 4 sols ; — huit douzaines de petits boutons poil blanc : 2 livres ; — quatre paires de jarretières de fil blanc : 1 livre 12 sols, etc.

H. 20. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1780. — Aveux rendus à l'abbaye de Sablonceaux, pardevant Desuze, conseiller du Roi, notaire royal apostolique à Saujon : par maître Antoine Mauneau, sergent royal à Naneras ; — Jean Paquereau et Pierre Merlet, laboureurs : — Elisabeth Roux, veuve de Jean Ducourtieux, tailleur ; — Jean Papaux, vigneron ; — François Suire, tisserand, à Pisany ; — Pierre-François Dugros, bourgeois ; — maître André Garnier, procureur fiscal de Naneras et la Salle ; — Garesché ; — François-Antoine Berthus, seigneur de la maison noble de Pouneau, y demeurant ; — Jean Barreau, maître en chirurgie ; — Nicolas Maurice, seigneur de la châtellenie de Sablonceaux ; — demoiselle Marie Berthelot, épouse du sieur Jean Thublier, officier marinier ; — Louis Pinson, garde des eaux et forêts, à Saint-Romain de Benet.

H. 21. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 5 pièces, papier.

1188-1789. — Copie des titres de l'abbaye de Charon (*Gratia S. M. sive de Caronte*) ordre de Cîteaux, fille de la Grâce-Dieu, de la ligne de Clairvaux. — Fondation de l'abbaye de Charon, par Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine et comte d'Anjou. Nota : « Quoyque ce titre ne soit pas proprement le titre de « fondation de l'abbaye, qui s'est trouvé égarré et que « l'on dit estre à la tour de Londres, comme il rappelle « dans son contenu les immunitez et franchises, les liberté « et drois (sic) honorifiques, et qu'il confirme les donations, « il sert en toute justice autant que le propre titre de « fondation, qui aurait pu motiver les biens donnés et « leurs limites, C'est la seule différence qui se trouverait « entre ces titres, qui ne serviraient d'ailleurs que d'éclair- « cissements. » — Confirmation par Aliénor, reine d'Angleterre du lieu donné par Othon, duc d'Aquitaine, comte de Poitou et de la fondation faite par Richard, roi d'Angleterre, fils de ladite Aliénor : « par ce titre de confir- « mation et de concession d'Aliénor, reine d'Angleterre, « il paroit qu'après la fondation faitte de l'abbaye, par « Richard, roi d'Angleterre, fils de laditte Aliénor, Othon, « duc d'Aquitaine, à fait a ladite Abbaye, donation de « plusieurs droits qu'il avoit, tant à la Rochelle, qu'à l'île « d'Oleron, sur le prieuré de Saint-Pierre d'Oleron et ail- « leurs, l'abbaye ne jouit point à présent des cens, revenus, « portions de terre portés au titre cy dessus. » — Arrêt du conseil d'État rendu en faveur de l'abbé d'Oppède,

contre les prieurs et religieux de son abbaye de Saint-Florent-le-Vieil (ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur), qui déboute ces religieux des lettres de recission par eux prises contre une transaction qu'ils ont passée avec leur abbé, sous l'approbation de leur supérieur général, pour éviter l'exécution d'un arrêt rendu entre les parties, qui ordonnait le partage des biens de l'abbaye, les condamne à exécuter cette transaction, et la contre-lettre y annexée, pendant sa vie abbatiale, et aux dépens.

H. 22. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 2 pièces, papier.

1783-1789. — Baux à ferme : de quatre journaux de pré, en la paroisse d'Andilly, par Nicolas Quentin, prêtre, prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Grâce de Charon (ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux), à François-Isaac Drapron, à Andilly; — de 2 pièces de pré, par dom Louis-Joseph Despred, prêtre, prieur de ladite abbaye, à Nicolas Girard, laboureur au Bourg Chapon, paroisse de Charon; — des revenus annuels des fiefs et seigneuries de l'Ardillon, les Nouës, Grattefeuille, Charon et dépendances, par dom Louis-Joseph Despret, à maître Marc-André Chasteau, notaire royal, et Marguerite Chauvet, son épouse, demeurant en la paroisse de Vérines; — du droit de terrage à la 12e partie des fruits, par illustrissime et révérendissime seigneur, Mgr François-Henry de la Brouë de Vareilles, évêque, comte et seigneur de Gap, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, chanoine et trésorier honoraire du chapitre noble de la cathédrale de Metz, conseiller du Roi d'honneur au Parlement de Dauphiné, et conseiller du Roi en tous ses conseils, à Jean-Baptiste Pineau, demeurant à Vendôme (paroisse d'Aligre); — par le prieur de l'abbaye, à Jean Cholet, tailleur d'habits et Françoise Aunay, sa femme, d'un pré appelé les Genselières; — par l'évêque de Gap, abbé de la Grâce-Dieu, à Nazaire Trion, demeurant à Villedoux, d'une pièce de marais en nature de pré, etc.

H. 23. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1661-1699. — « Livres de receptes et mises générales « de l'abbaye de Charron. » — Les comptes sont vérifiés et arrêtés par frère Altin Proust, docteur en Sorbonne, prieur d'Olivet, vicaire général de l'ordre de Cîteaux ès provinces de Poitou, Saintonge, Angoumois et pays d'Aunis, faisant la visite de ladite abbaye, en présence : de dom Hiérosme Jouanne, religieux de Noirlac, demeurant en ladite abbaye; du prieur, dom Louis Rosseteau, et de dom Jean Colombet, prieur de Valence; de Louis de Beaumont, religieux de l'abbaye de Charron; de F. Laurens, abbé du Pin, vicaire général; de Th. Bourgouin, de Bonneville. — Les dépenses principales (nourriture et entretien des religieux) sont couvertes par la ferme des métairies de l'abbaye et la vente des récoltes de blé, de vin et de sel. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, en faveur des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, de Saint-Jean-d'Angély, et Raphaël Blondeau, vicaire de ladite ville. — Mémoire pour les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de la Grâce-Dieu, contre messire Cyprien-Gabriel-Bernard de Rezé, évêque d'Angoulême, abbé commandataire de ladite abbaye.

H. 24. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1680-1707. — Registre des dépenses de l'abbaye de Charron. - Du 1er janvier 1681. 1 pinte et 1 chopine d'huile : 15 sols; — pour quatre journées employées à la construction d'un pont au lieu de la Faye : 2 livres 12 sols; — donné en aumône : 2 livres 2 sols 6 deniers; — payé à l'abbaye de Charron, pour une demi-année échue à Noël : 550 livres; — « pour les apôtres du Jeudi-Saint » : 13 sols; — décimes, oblats et don gratuit du terme de février 1682 : 195 livres 14 sols 3 deniers; — 21 aunes de moquette à fleurs, pour servir de rideau au tableau du maître-autel : 23 livres 2 sols; — achat d'une lampe en cuivre, pour l'église : 10 livres; — 15 brasses de corde, pour pendre la lampe : 15 sols; — 1 bénitier de cuivre : 9 livres; — 12 aunes 1/3 satin vert rayé de blanc : 47 livres 17 sols 6 deniers.

H. 25. (Registre.) — 126 feuillets, papier.

1720-1723. — « Journal de recettes et de mises pour les années 1720 à 1723. » — Payé à Gradin, boulanger : 64 livres 13 sols, pour fourniture de 773 livres de pain pour les pauvres; — achat de poules à 18 sols pièce : 23 livres 2 sols; — concombres, chicorée, etc. : 2 livres; — gages des domestiques, servantes et blanchissage : 52 livres 19 sols; — achat de meubles et ustensiles : 112 livres 2 sols. — Recette ordinaire : ferme de la métairie des petites Allouettes, sise dans le Marais sauvage : 400 livres; — métairie de l'angle Suiré, paroisse de Nuaillé : 700 livres, plus un agneau; — métairie de la Palle, paroisse de Charron : 2,700 livres, plus 6 livres de lin, 6 oiseaux et 2 agneaux gras; — pré de bourg Chapon : 80 livres; — Pré de Nauret : 50 livres; — ferme de Vérines, savoir : tous les revenus, cens, rentes et généralement tout ce qui en dépend : 600 livres et 2 barriques de vin; — pré des Ginselières; 40 livres. — pré bâtard d'Andilly : 40 livres; — papier censif : 37 livres 14 sols.

H. 26. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1707-1726. — Registre pour les charges, réparations et payements de l'abbé commendataire. — Revenu annuel de l'abbé : 1,100 livres ; — décimes : 535 livres 10 sols 8 deniers. — Revenu annuel de l'abbé : 1,100 livres. — Payement à demoiselle Marie Texier, héritière du sieur de Parc, ancien sénéchal de l'abbaye, pour cinq années d'arrérages : 63 livres ; — à dom des Moulins, visiteur de l'ordre : 24 livres ; à son valet, 3 livres 10 sols. — Aumônes : à un ermite : 8 sols ; — à 4 gentilshommes passants et à leurs femmes 13 sols ; — aux pauvres du pays : 5 sols ; — à 8 matelots : 8 sols. — Réparations au bot de la Palle : 150 livres. — Récalement des fossés de la métairie de l'Allouette : 4 livres. — Au sergent Jean Boislard pour une journée employée à avertir les tenanciers qui doivent des rentes, qu'il est chargé de leur recouvrement : 15 sols.

H. 27. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1642-1746. — Déclaration par-devant maître Voisin, notaire de la châtellenie de Charron, des héritages et domaines que Pierre Langloys tient roturièrement des révérends abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame en la Grâce de Charron. — Déclarations par-devant Tiraqueau, notaire royal à Charron, rendues par Louis Richer, farinier; Jean Dugas, Abel Tiraqueau, sergent royal, notaire et greffier de la châtellenie de Charron ; Jacques Bugeau, notaire à Charron ; messire Louis de Luchet, écuyer, sieur de la Rivière, paroisse de Charron ; maître François de Hillerin, avocat au présidial de La Rochelle, sénéchal du comté de Benon et commissaire en cette partie de la cour du parlement de Paris. — Supplique adressée au lieutenant général de la sénéchaussée de La Rochelle, par Charlotte Faucon de Rise, veuve de messire Pierre Chertemps de Seuil, seigneur châtelain de la baronnie de Charron, etc.

H. 28. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1701-1710. — Procès-verbaux de visite de l'abbaye de Charron par frère Claude-François Léoutre, abbé de Grosbos, ordre de Cîteaux, vicaire général et visiteur dudit ordre pour les provinces de Poitou, Saintonge, Aunis et îles adjacentes, assisté de vénérable dom Nicolas Le Queux, religieux, prêtre profès de l'abbaye de Joigny, prieur de la Grâce-Dieu (sceau en cire rouge aux armes de Léoutre); frère Antoine Foyot, religieux, prêtre profès de l'abbaye de Cherlieu, prieur des Chastelliers, commissaire de l'abbé de Clairvaux; frère Pierre Mayeur, religieux, prêtre profès de l'abbaye de Clairvaux, docteur en théologie, prieur de l'abbaye de Buzay (sceau de l'abbaye : SIGILLUM B. M. V. DE BUZAIS, 1668) ; frère François Chapus, prêtre, prieur de Buzay, visiteur et vicaire général de la province du Poitou (SIGILLUM VISITATORIS PROVINCIÆ PICTAVIENSIS). — Procès-verbal de la visite faite dans l'abbaye de Charron, par F. Joseph Delboy, prieur de Granselve. — Inventaire de l'argenterie de la sacristie, de l'étain, cuivre, linge, des chasubles, devants d'autel, ustensiles, livres d'église, meubles du dortoir, des chambres des religieux et domestiques, du réfectoire et de la cuisine, des écuries, du cellier et du grenier. — Dans les ouvrages de la bibliothèque figurent : les *Confessions* de saint Augustin ; l'*Histoire du concile de Trente*, par Fra Paolo ; les *Mœurs des Israélites et des Chrétiens*, par l'abbé Fleury; l'*Histoire de France*, par de Mézeray ; Les *Œuvres de saint Léon*, du père Maimbourg (21 volumes) ; les testaments de Louvois et de Colbert ; saint Augustin victorieux de Calvin ; une Concordance de la Bible au sceau du F. Delboy, d'azur au lion d'or, lampassé de gueules, accompagné en chef d'un soleil et en pointe d'un globe de même.

H. 29. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1731-1759. — Jugement de vérification de la déclaration fournie par Pierre Tiraqueau. — Procédures intentées par Henry-Louis Grain, demeurant à Ferrières, procureur fiscal des religieux de Charron, contre Abel Bertrand, en fournissement (*sic*) de déclarations : messire Jacques Granet, prêtre, curé de Charron; dame Faucon de Ris, veuve de messire Pierre Chertemps de Seuil, tutrice de ses enfants mineurs, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique ; André Vrignaud, veuve de feu maître Abel Tiraqueau, notaire en la baronnie de Charron ; Jean-François Malleste, greffier de ladite baronnie ; Hugues Sarrazin, marchand et fournier du four banal de Bourg Chapon ; Armand Dubourg, maître chirurgien de Charron ; maître Jean Gazeau, procureur fiscal du comté de Marans ; Pierre Vézien, agent de messire de Brach, seigneur d'Esnandes ; Jean Bertaud, sieur de Clouzy, employé dans les fermes du Roy, au poste d'Esnandes ; Jacques Guillebaud, maître chirurgien à Andilly et Pierre Rodier, maître chirurgien à Marans, etc., etc.

H. 30 (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1730-1799. — Déclarations fournies à MM. de l'as-

semblée générale du clergé de France et à MM. du bureau du diocèse de la Rochelle : par Cyprien-Gabriel Bénard de Rezay, évêque d'Angoulême, abbé de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu, des biens et revenus de ladite abbaye. — Revenus affermés : terre et seigneurie de la Brie : 5,000 livres ; — seigneurie de Sablaud : 2,500 livres ; — par F. Nicolas Lequeux, supérieur de ladite abbaye, de la manse conventuelle, échue en partage aux religieux ; — les deux métairies nobles de l'Enclos faisant partie de la terre seigneuriale dite le corps de l'abbaye de la Grâce-Dieu : 380 livres ; — la métairie de Plaimpoint (paroisse de Saint-Sauveur de Nuaillé : 250 livres) ; — Cressé (Courçon) : 3,000 livres ; — la grange du bois Ferrières : 230 livres ; — les deux métairies de Lardais (Benon) : 500 livres ; — la métairie noble de la petite Abbaye (Saint-Martin de Villeneuve) avec droit de justice moyenne et basse : 500 livres ; — 2 moulins, l'un à eau et l'autre à vent : 2 livres ; — une maison à la Rochelle nommée l'Hôtel de la Grâce-Dieu : 420 livres ; — terrages de l'abbaye : 90 livres ; — rentes seigneuriales : 260 livres — les prés Clous, Cirouet et la Courante des Franchards (Andilly) : 300 livres ; — le droit de monter dans la forêt de Benon : 40 livres ; — rente sur les tailles de la Rochelle : 20 livres 18 sols ; — 200 arpents de bois taillis : 200 livres ; — don annuel de l'abbé commendataire : 150 livres ; — prés : 2 charretées de foin ; — récolte en grains : froment, 126 boisseaux, mesure de Marans ; orge et balliarge, 160 boisseaux ; — 4 charretées de paille et quelques volailles ; — vin blanc, 18 barriques de 27 veltes. — Actes de vêture et profession dans l'abbaye de Clairvaux, au diocèse de Langres : de François-Bernard Huet, de la Rochelle, fils de Claude Huet, écuyer, sieur de Vandôme, lieutenant des vaisseaux du Roi et lieutenant général garde-côtes et de Marie Habert ; — Léon Jousselin, fils d'un maître chirurgien de la Rochelle ; — Daniel Louis-Gillet, fils d'un bourgeois ; — Denis Benjamin d'Almezas, fils d'un négociant ; — Philibert-Joachim Martin. — Procuration donnée par dom Bernard Huet, Martin, Jousselin et d'Almezas, sous-prieur, prêtre et religieux de l'abbaye de la Grâce-Dieu, à dom Louis Gillet, pour se transporter soit au greffe de la municipalité de la Rochelle, soit au secrétariat de l'administration du district, à l'effet d'y déclarer que les constituants sont dans l'intention sortir incessamment de leur maison conventuelle et se retirer chacun où bon leur semblera (14 novembre 1790).

Prieuré de Saint-Hilaire du Bois lès Charron uni a l'abbaye de Charron.

H. 31. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1634-1781. — Ferme d'une pièce de terre consentie par messire Jean Guinfilleau, prêtre, curé de Charron, bachelier en théologie, agissant au nom de l'abbé d'Argenlieu, prieur de Saint-Hilaire du Bois lès Charron, à Jean Hervé, laboureur à bras et à Catherine Garnier, sa femme. — Baillette de tous les biens, revenus et émoluments du prieuré de Saint-Hilaire, à maître Louis Gendrault, notaire postulant au comté de Marans, par messire Mathurin Paillerie, prêtre, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Mortagne en Aunis, y demeurant, fondé de procuration générale et spéciale de vénérable frère dom François Colson, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye royale de Fontgombaud, y résidant, pourvu par messire Anselme de Mornay, docteur en théologie, prédicateur ordinaire de Sa Majesté, abbé de Fontgombaud, du prieuré simple de Saint-Hilaire, dit Petit Font-Gombaud, et du prieuré de Saint-Hilaire de Charron ou des Bois. — Baillette d'un quartier de terre par messire dom Victor Bichier, prieur de Saint-Hilaire, à François Hervé, métayer, — Exécutoire de dépens pour l'abbé d'Argenlieu, prieur de Saint-Hilaire des Bois. — Acte sous seings privés, passé entre messire Pierre Chertemps de Seuil, seigneur de Charron, et dom Bichier, prieur de Saint-Hilaire des Bois, pour l'échange et la délimitation de quelques prés et terres à Mizottes. — Transaction entre le prieur de Saint-Hilaire du Bois et dame Henriette de Ranques, veuve de messire Adrien de Luchet, seigneur de la Rivière, demeurant en sa maison noble de la Mistière, paroisse de Genouillé, en Saintonge. — Factums pour le prieur contre le fermier des fours banaux de Marans. — Déclaration de translation de domicile faite à messire Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, seigneur des Grandes Laisses, la Moulinette et autres lieux, conseiller du Roi et son lieutenant particulier en la sénéchaussée de la Rochelle, par dom Alexandre Thibaut de Pierreux, prieur, etc.

H. 32. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1745. — Etat de l'abbaye et de la paroisse de Baigne affirmé et signé par J. Farriel, prêtre. — « Le revenu de cette abbaye est de dix mille livres, toutes charges payées. L'abbé jouit des manses abbatiales et monacales et il paie à chacun des moines qui doivent être au nombre de six, une pension alimentaire d'environ 250 livres pour chaque office claustral, y compris le vestiaire et les hebdomades. Comme cette pension n'est pas suffisante pour l'entretien de chaque moine, M. de Narbonne leur a conféré des prieurés dépendant de l'abbaye. »

Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély (ordre de Saint-Benoit) (*abbatia Sancti Johannis Angeriacensis*).

H. 33. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1609-1734. — Procès entre les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély et les fabriciens de ladite ville. — Précis de l'affaire : « L'église de l'abbaye.., fut détruite en 1568 dans les guerres de la Religion. En 1600, les habitants catholiques de la ville... conjointement avec les anciens syndics et fabriciens demandèrent au Roy, en conséquence de l'édit de pacification du mois d'avril 1598 le rétablissement de la religion catholique... Une imposition de 6000 livres fut faite sur les habitants pour la construction d'une église paroissiale, à laquelle l'abbé et les religieux bénédictins contribuèrent, l'église devant également servir aux uns et aux autres. Peu d'années après, on s'aperçut que cette église était trop petite pour contenir tous les habitants catholiques de Saint-Jean d'Angély, dont le nombre augmentait tous les jours... et l'on chercha différents moyens pour l'agrandir et faire rétablir l'ancienne. En 1609, les habitants catholiques, de concert avec les Bénédictins, obtinrent au Parlement de Bordeaux un arrêt contradictoire qui condamna l'abbé à donner le tiers du revenu de l'abbaye pour le rétablissement de l'ancienne église et du Monastère. Il ne paraît pas que cet arrêt ait été exécuté... En 1612, un religieux, qui était en même temps prieur de Muron, résigna ce bénéfice de la valeur de 3000 livres pour le rétablissement de cette ancienne église et du monastère. — « La réfor- « me s'étant introduite chez les Bénédictins, leur zèle pour « la religion augmenta tellement que les habitants ne cru- « rent pouvoir mieux faire que de leur laisser l'entière « disposition de ces revenus, sous les promesses qu'ils « firent de les employer par préférence au rétablisse- « ment de l'ancienne église. Il est arrivé tout le con- « traire. Les religieux ont bâti un monastère magnifique, « le nombre des habitants catholiques a toujours augmenté « et l'église qui était déjà trop petite, il y a plus de 50 ans, « l'est par conséquent devenue infiniment davantage au- « jourd'hui, ce qui a donné lieu à diverses plaintes et re- « présentations des habitants, tant à l'Intendant qu'au « Conseil, et ce qui a engagé le père prieur de l'abbaye, « qui est en même temps curé de la paroisse à laquelle « sert cette petite église, d'écrire à M. le cardinal de « Fleury, en 1728, pour qu'il eût la bonté de suspendre « pendant 12 ans, la nomination de l'abbé pour en employer « le revenu à l'ancienne église ; mais le Roy ayant nommé « à cette abbaye, Sa Majesté étant informée que les reli- « gieux qui s'étaient emparés des revenus de la fabrique, « et qui bien loin de les avoir employés à réédifier l'Eglise « s'étaient logés magnifiquement, a ordonné, par arrêt du « Conseil d'État du 12 août 1728, que par le commissaire « départi, il serait fait procès-verbal de l'ancienne et de la « nouvelle église, ensemble des bâtiments réguliers comme « aussi des moyens les plus convenables au rétablissement « de cette ancienne église... M. Bignon a fait faire ce « procès-verbal... Le seul moyen d'obliger les religieux à se « mettre en règle et à restituer les biens dont ils ont joui « indûment et qui monteront à plus de 250,000 livres, a « esté de faire restablir les fabriciens pour opposer aux re- « ligieux une partie qui soit fondée en titre à soutenir l'inté- « rêt de l'église, et en faveur de qui l'intendant puisse rendre « des ordonnances pour les obliger à satisfaire à l'arrêt du « mois d'août 1728. » — Arrêts du Conseil d'État et des Parlements de Bordeaux et de Rennes portant que le tiers du revenu de l'abbaye sera employé à la réédification de l'église du monastère.

Abbaye royale de Saint-Léonard des Chaumes (paroisse Notre-Dame de la Rochelle) (ordre de Cîteaux, étroite Observance, fille de Lebeuil, abbaye de Pontigny).

H. 34. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1553-1787. — « C'est la déclaration des rentes assises en la ville de la Rochelle au profit de l'abbaye de Saint-Léonard.» —2 livres 10 sols sur une maison sise en la Grand'-Rue, (paroisse Saint-Sauveur); signé : J. Salbert. — Reconnaissance d'une rente de 50 sols sur une maison, située en la Grand'Rue, donnée aux religieux de Saint-Léonard par Suzanne Dat, veuve de Pierre Sallomon, marchand à la Rochelle. — Supplique adressée au lieutenant-général, subdélégué de l'intendant par les religieux de Saint-Léonard pour réclamer les arrérages qui leur sont dus sur ladite maison affermée judiciairement par suite de l'absence de Gabrielle Sallomon, fugitive pour cause de religion, fille de Suzanne Dat, veuve de Pierre Sallomon. — Signification faite par Nicolas Gamond procureur au Présidial, au sieur Pontardent, marchand, fermier judiciaire de ladite maison. —Titre nouveau donné aux religieux de Saint-Léo nard par Marie Brotin, femme et procuratrice du sieur Henri Thabaret, chirurgien-major sur les vaisseaux du Roi. — Ferme de la Cabane de Saint-Léonard, à Maraus, par dom Charles Moreau, religieux de Saint-Léonard, aux sieurs

Benjamin et Etienne Garos, frères, et du pré de la Tranche, à Etienne Guibert, bouvier, et à sa femme, demeurant à La Sauzaye, paroisse de Saint-Xandre. — Baillettes par dom Daniel Rhosnel, prieur de Saint-Léonard, à André Jean, marchand, demeurant à Villeneuve, (paroisse de Périgny) de plusieurs terres sises au fief des Mottes ; — par le prieur et un religieux profès « composant quant à présent la communauté de Saint-Léonard des Chaumes. » à maître François Simon Martin procureur au siége présidial de la Rochelle, moyennant 3 sols 9 deniers de cens et le huitain des fruits; — Exponction d'un demi-quartier de terre situé au fief de Bouchet, par Jacques Blay et Marie Robichon, sa femme, aux prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Léonard. — Baillette d'un demi-quartier de terre sis au fief du Moulin, par dom Jacques Pérault, à Pierre Papin, laboureur à Dompierre. — Baillettes de diverses pièces de terre par dom Antoine Fondary, prieur de Saint-Léonard à Jean Morisset et Marie Rousseau ; Louis Morin, marchand ; Jacques Ménager, tonnelier; Noël Larsonneau, instructeur de la jeunesse à Dompierre ; de la seigneurie de l'abbaye par les religieux à François Fouché, (acte reçu par Nicolas Regnaud conseiller du Roi du siége de l'Amirauté, sénéchal, juge ordinaire civil, criminel, de police et de gruerie de ladite seigneurie). — Arrentement d'un quartier de terre à Pierre Rochet, laboureur, par messire Louis Poirel, seigneur du Gué d'Alleré, conseiller du Roi au Présidial de la Rochelle, fondé de pouvoirs de messire Marin Gravelle de Reverseaux aumônier du Roi, protonotaire du Saint-Siége, abbé de Saint-Léonard.

H. 35. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1700-1758. — Déclaration des biens et domaines appartenant à l'abbaye tenus à cens par Jean Landois, courtier d'eau-de-vie et demoiselle Elisabeth Ferraud, son épouse ; — Paul Quiessat, marchand, et demoiselle Marie-Susanne Desmaisons, son épouse : — Jean Aubouin, marchand demeurant à Paransey en Saintonge ; — demoiselle Magdeleine Gillot, veuve de Pierre-Nicolas Gaudin de la Pallotière ; — maître Germain Mazière, directeur des droits réunis en l'Élection de la Rochelle ; — dame Marguerite Olive Brians, veuve de messire Philippe Merlin, sieur de Chédeville, capitaine d'infanterie ; — Théodore de La Croix, négociant de la Rochelle ; — Louis Lucas, marchand, demeurant au château de Cheusses et Catherine Landrai son épouse ; — Simon Martin, notaire et procureur au siége présidial de la Rochelle, comme étant au lieu et place de Jacquette Mangon, veuve de Pierre Saint-Marc ; — Michel Cardin, potier d'étain, etc., etc.

H. 36. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1449-1790. — « Cahier ordinaire des rentes. » Principaux débiteurs : les prêtres de l'Oratoire, sur les marais salants de Saint-Eloy : 50 livres; — M. Michaud, orfèvre, sur sa maison, rue du Temple : 5 livres ; — les demoiselles Gastumeau, sur leur maison, rue du Gros-Raisin : 5 livres ; — M. de la Coste et mademoiselle sa sœur, sur la succession de leur père et mère : 22 sols. — M. Barbot, chevalier de Saint-Louis, sur le domaine du Port-Bertrand (Angliers) 7 sols 5 deniers ; — M. le baron de Chatelaillon : 11 livres 8 sols 9 deniers, sur les recettes de Saint-Rogatien et de la Salle d'Aytré. — « Mémoire pour prouver que la maison du Treuil-Gras et ses dépendances relève de la seigneur du petit bailliage de Chagnolet, appartenant à M. Gresseau et non de la châtellenie et vicomté de Fronsac. » — Déclaration rendue à messire Charles-Eugène-Gabriel de la Croix de Castries, marquis de Castries, seigneur, à cause de dame Gabrielle-Isabeau-Thérèse de Rossel de Fleury, son épouse, des seigneuries de Dompierre et Boissant, par Pierre Pérotin, laboureur demeurant à La Motte-Vaulmené (Dompierre) et Suzanne Moreau, sa femme.— Copie de l'arrêt du Parlement de Paris, rendu pour terminer les procédures entre messire Henry de Barillon, évêque et baron de Lusson, terre et seigneurie de Chouppeaux, ses appartenances et dépendances, appelant d'une sentence rendue, le 23 mai 1669, par maître Etienne Giraud, sieur de la Penaudière, conseiller du Roi, juge et magistrat civil et criminel, examinateur enquesteur de la Sénéchaussée au siége présidial de la Rochelle, député pour le Roi, pour la vérification du comté de Benon, et messire Charles, duc de la Trémoille, Thouars et Loudun, Tarente, Talmond, pair de France, comte de Benon, neveu et héritier de Louis Maurice de La Trémoille, comte de Laval et de Benon, et le sieur de Choupeau défendeur, par laquelle le sieur de Choupeau aurait été condamné de fournir audit seigneur de La Trémoille, sa déclaration de la terre et seigneurie de Choupeau, appartenances et dépendances. — Actes de reprise faits au greffe de la cour par messire Guillaume-Frédéric de La Trémoille de Tallemont, duc de Châtellerault, comte de Taillebourg et de Benon, lieutenant-général des armées du Roi, au lieu de Charles de La Trémoille, son frère, et par messire François de Lescar, évêque et baron de Benon, au lieu dudit de Barillon. — La haute justice dans le lieu de Chouppeau est déclarée appartenir audit Guillaume-Frédéric de la Trémoille, en qualité de sieur de Benon, la justice foncière seulement audit de Lescar, évêque de Luçon, pour l'exer-

cice de laquelle et la perception de ses droits féodaux, il pourra faire tenir ses plaids de trois mois en trois mois. « — Foi et hommage rendus à Monseigneur Frédéric-Guillaume de la Trémoille, sieur de Talmond, par devant Jean Renault, lieutenant assesseur du comté de Benon, par Marc-Antoine Girault, sieur de la Barbotière, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée d'Aunis, sénéchal de la terre et seigneurie de Choupeau, porteur de procuration de monseigneur Jean-François d'Escure, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque, seigneur baron de Luçon, seigneur des châtellenies de Mailly et autres lieux et encore de la seigneurie de Choupeau. — Hommage rendu à très-haut et très-puissant prince Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond, comte de Taillebourg et de Benon, seigneur du duché de Châtellerault, premier baron de Saintonge, Tonnay-Boutonne et autres places, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Sarrelouis, pour ce qui est relevant de leur terre et seigneurie de Choupeau au dit comté de Benon, par maître André Vitet, procureur fiscal de la baronnie de Maillé, porteur de procuration de l'illustrissime messire Michel-Célie-Roger de Rabutin, comte de Bussy, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque, seigneur baron de Luçon, et comparaissant par devant Jacques d'Hillerin, avocat en Parlement, sénéchal et juge ordinaire du Comté de Benon, adjoint à maître Simon Billaud, seigneur d'Ardenne, conseiller du Roi, juge magistrat civil et criminel de la sénéchaussée et du siége présidial de la ville et gouvernement de la Rochelle. — Foi et hommage rendus par illustrissime et révérendissime seigneur monseigneur Michel-Célie-Roger de Rabutin, comte de Bussy, évêque de Luçon, etc, à très-haut et très-puissant prince, monseigneur Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond, comte de Taillebourg, et de Benon, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur des terres et duchés de Châtellerault, les Essarts, la Grève, Metz, etc, maréchal d'Ordinnes et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des villes et forteresses de Sarrelouis et pays en dépendant, demeurant à Paris, en son hôtel rue Sainte-Avoye, paroisse Saint Méry. — Bail par très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Henry-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte et baron de Bourdeilles, premier baron de Périgord, comte de Benon, premier baron de l'Annis, seigneur des maisons nobles de Périgueux, de Brantôme, l'isle Belle-Isle, la Chapelle et autres lieux, ministre d'État, commandeur des ordres du Roi, à maître Paul Guillaume-Joseph de Lavergne, écuyer, avocat au Parlement, greffier en chef au bureau des finances et conseiller du Roi, notaire à la Rochelle, et à demoiselles Charlotte et Jeanne-Françoise Bruslé de Beaubert, filles majeures représentées par Pierre Happey de Nouzets, bourgeois de Paris, d'un mas de terre nommé la Cabane le Roy, de la contenance de 269 journaux, 8 perches, faisant partie du nouveau desséchement du marais de Boere. — Copie de l'acte d'arrentement d'une maison et ses dépendances, moulin à vent, pré, par Louis Bouhet, notaire particien en cour laïque à Mathurin Bertin, meunier, et à Agnès Roberte, sa femme (8 février 1449). — Baillette d'une pièce de vigne sise dans la paroisse de Dompierre par messire Jacques de Campain, écuyer, sieur de la Chevallerie et autres lieux, à Antoine Sarraud laboureur. — Copie de l'inventaire des titres du prieuré de Dompierre, *alias* le petit Maltezais, (le plus ancien acte analysé, date d'avril 1254). — Constitution d'une rente de cent livres par le prieur de l'abbaye de Saint-Léonard en faveur des Dames Blanches de la Rochelle (1768).

Abbaye de Saint-Michel en l'Herm (*S. Michael in Eremo*) (ordre de Saint-Benoit).

H. 37. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 2 plans coloriés.

1600-1790. — « Carte de l'île de Ré pour représenter le dommage — marqué en jaune — causé par l'orage du 9e au 10e jour de décembre 1711. — « Plus de la moitié de la surface de l'île a été envahie par les eaux ». — Carte topographique de l'île de Ré. — « Carte particulière des côtes de Poitou, Aunis et de la Rochelle et du fort Saint-Louis, comme aussi de l'île de Ré avec ses forts, à Paris, chez Melchior Tavernier, etc. » indiquant la descente et la retraite des Anglais et la position de l'armée navale du Roi dans la rade de la Palisse (1627). — Réponse faite par les habitants de l'île de Ré aux fermiers généraux sur leurs propositions (1770). — Conformément à l'arrêt du 10 janvier 1653, ils maintiennent leur privilége de payer « les droits des cinq grosses fermes pour les denrées qui sortiront des pays de Poitou, Saintonge et Aunis, pour leur usage et de celles qui viendront de la dite isle en France ainsi qu'il est accoutumé, si mieux n'aiment les dits habitants souffrir l'establissement en la dite isle des bureaux nécessaires pour la conservation des droits dus au Roi à cause des denrées sortant de la dite île, pour aller aux dits pays étrangers, auxquels nous voulons que lesdits habitants soient traités comme regnicoles, et ce faisant, qu'ils ne paient aucune chose pour ce qui sera mené de notre Royaume en la dite île et de ce qui en sortira pour aller en icelui. » — Copie du brevet du Roi portant don de l'abbaye de Saint Michel

en l'Herm vacante par le décès du cardinal Mazarini (sic) au collége et académie fondés en la ville et faubourg de Paris, pour le logement, la nourriture et l'entretien de 60 écoliers, savoir 15 des pays de Pignerol, territoire et vallées y jointes et de l'état ecclésiastique en Italie, 15 des pays d'Alsace, et pays d'Allemagne contigus, 20 des pays de Flandre, Artois, Haynault et Luxembourg, et 10 du Roussillon, Conflans et Cerdagne. — « *Extractum e registro priorum Sorbonæ in comitiis ordinariis* 23 *die martii anno* 1669 *et* 16 *julii anno* 1687. » — Concordat fait entre messeigneurs les exécuteurs de la fondation du collége faite par monseigneur le cardinal Mazarini et les religieux de la congrégation de Saint-Maur pour l'union de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm audit collége. — Sentence de fulmination et lettres patentes du Roi portant enregistrement de la dite bulle. *Bulla unionis mensæ abbatialis monastevii Sancti Michaelis in Eremo collegio Mazarini.*

tl. 38. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1783-1789. — Baux à ferme de quatre journaux de pré, en la paroisse d'Andilly, par Nicolas Quentin, prêtre-prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame-la-Grâce-de-Charon (ordre de Cîteaux, filiation de Clervaux) à François-Isaac Drapron, à Andilly ; — de deux pièces de pré par dom Louis-Joseph Despret, prêtre, prieur de ladite abbaye, à Nicolas Girard, laboureur au bourg Chapon, paroisse de Charon ; — des revenus annuels des fiefs et seigneuries de l'Ardillon, les Noues, Grattefeuille, Charon et dépendances par dom Louis-Joseph Despret à maître Marc-André Chasteau, notaire royal, et Marguerite Chauvet son épouse, demeurant en la paroisse de Vérines ; — du droit de terrage à la douzième partie des fruits par illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur François-Henry de la Brolie de Vareilles, évêque, comte et seigneur de Gap, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, chanoine et trésorier honoraire du chapitre noble de la cathédrale de Metz, conseiller du Roi d'honneur au Parlement de Dauphiné et conseiller du Roi en tous ses conseils, à Jean-Baptiste Pineau, demeurant à Vendôme (paroisse d'Aligre) ; — par le prieur de l'abbaye à Jean Chollet, tailleur d'habits, et Françoise Aunay, sa femme, d'un pré appelé les Genselières ; — par l'évêque de Gap, abbé de la Grâce-Dieu, à Nazaire Triou, demeurant à Villedoux, d'une pièce de marais, en nature de pré, etc.

Abbaye de Notre-Dame de Masdion (*Abbatia Beatæ Mariæ de Maso-Dionysii*) (ordre de Saint-Benoit).

H. 39. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1457-1786. — Landes et forêts de Masdion (principauté de Mortagne) : 86 journaux 14 carreaux de la prairie des Joncs, en Floirac ; 90 journaux de la basse forêt d'Épargne ; 450 journaux de la forêt de Valleret en Mortagne, et 3,500 journaux du bois Rigaud de Mortagne. — Baillette du bois Rigaud, ses appartenances et dépendances, avec droit de pâturage des bêtes grasses et menues et de deux cents porcs, moyennant deux sols tournois de rente payables au premier jour de l'an, consentie par : R. P. en Dieu, frère Charles de Saint-Maur, abbé de Montferrant, moustier et abbaye de Masdion, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Saintes ; frères Aimeri Geoffroy Jean Meillié prieur, de la Selve-Chesne ; frère Jacques de la Lye, au nom et comme procureur de frère Pierre Vincent, prieur de Sainte-Catherine de Rioux et Jean Orgteoet prieur de Saint-Disant ; Nicolas de Gastes, membres dépendants dudit monastère et abbaye de Masdion, assemblés audit monastère au son de la campane, d'une part ; et les porteurs de procuration de noble et puissant seigneur Guischard de Montberon, écuyer, seigneur de Mortagne, et les procureurs des manants et habitants de ladite châtellenie. — Transaction entre l'abbé de Masdion et les habitans de la principauté de Mortagne au sujet des landes du bois Rigaud autrement nommées la padiane. — Procès-verbal du circuit de la principauté de Mortagne. — Dénombrement de la terre et principauté de Mortagne rendu à Sa Majesté par César-Phébus d'Albret, sire de Pons, prince de Mortagne, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi. — Procès-verbal de délimitation du tiers des padianes ou landes de Mortagne, consenti entre très-haut et très-puissant Louis de Lorraine, prince de Pons et de Mortagne, marquis de Mirambeau, chevalier des ordres du Roi, colonel du régiment portant son nom ; messire Pierre Reperé, prêtre et chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur et curé de la paroisse d'Épargne, syndic du chapitre de Mortagne, et Samuel Bolerne, sieur de Fonraze, bourgeois du bourg de Mortagne, fondé de procuration des habitants de la paroisse. — Acte capitulaire et délibération des habitants de la paroisse de Chenac, pour s'opposer au tirage et cantonnement demandé au conseil d'État par le seigneur de Mortagne, de la lande de Masdion, sur la totalité de laquelle les habitants prétendent des droits de communauté et

d'usage. — Déclaration de la prise des Seguins fournie à l'abbé de Masdion par François Aubert, Pierre Drouard et Paul Caillé.

Prieuré de Saint-Nicolas des Essards.

H. 40. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1634-1785. — Sommation faite au nom de messire Henry de Baradat, évêque, comte de Noyon, pair de France, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et prieur du prieuré de Saint-Nicolas des Essards, au sujet du payement de la somme de 105 livres restant à payer du prix de leur ferme dudit prieuré; — cinq quintaux de paille, pour une année échue au 25 mars 1634, dus par Gabriel Vincent, Hector et Armand François et André Durand, fermiers du revenu temporel dudit prieuré. — Réponse desdits Armand-François et André Durand qui allèguent qu'aux termes dudit bail, ils doivent être garantis de tout ce dont ils jouissent et que cependant, ils sont troublés par messire Raymond de Mortagne, évêque de Bayonne, qui prétend certains fiefs et rentes dépendant dudit prieuré et dont les défendeurs avaient toujours joui. — Réplique de messire Henry de Baradat. — Consignation par suite du décès de messire Nicolas de Mortagne, évêque de Bayonne, seigneur prieur des Essards, de la possession et propriété de la moitié du fief de la Garde, moyennant le payement d'une somme de 211 livres 15 sols 5 deniers, suivant contrat passé entre le prieur des Essards et maître Raymond de Gombaud, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Guyenne, ladite remise faite par maître Jean Mary, greffier et fermier du prieur des Essards, au nom et comme porteur de procuration de messire Léonard de Canchon de l'Héry de Troyes, bachelier en théologie de la faculté de Paris, seigneur spirituel et temporel dudit prieuré, terre et seigneurie des Essards. — Extrait du procès entre l'abbé de l'Héry, prieur, seigneur des Essards et maître de Gombaud, conseiller au Parlement de Guyenne et messire de Montaigne, écuyer, seigneur de Corbiac, et qui a été jugé par le juge des Essards et par appel au siége présidial de Saintes, par suite de l'action intentée par le fermier du prieuré, porteur de procuration de messire de Baradat, au sieur Plantis, détenteur de quelques héritages situés au fief du Breuil, dans l'étendue dudit prieuré, pour le payement de deux boisseaux et trois picotins de froment et des arrérages de 29 années de rente noble, directe et foncière, solidairement.

Prieuré de Saint-Laurent du Lignon.

H. 41. (Registre.) — 32 feuillets, papier.

1709-1748. — « Tenue de cour pour la juridiction de la terre et seigneurie du prieuré du Lignon, audit lieu, paroisse de Lagord, par nous, Ambroise Rochard, avocat au siége présidial de la Rochelle, sénéchal et juge de ladite seigneurie. » — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement (sic) de déclaration et vérification de ladite seigneurie, contre Jean Planchot, jardinier, demeurant à Lafond; Louis Morin, jardinier à Lafond; Marie et Pierre Mousnier, demeurant à Lafond, etc. — Enregistrement des provisions de sénéchal et juge ordinaire, procureur fiscal et greffier, délivrées par R. P. Ignace Guillaume, prêtre, chanoine régulier de Notre-Dame de Beaulieu de la ville du Mans, prieur de Saint-Laurent du Lignon en cette paroisse de Lagord en Aunis, à maître Ambroise Rochard, avocat au Présidial de la Rochelle, François Régnaud, procureur au même siège et Jean Garitean, notaire royal en ladite ville. — Le procureur, pour fournissement de déclarations et vérifications de terres, payement de cens, etc., d'office contre Melchisédech Arnaudon, maître tonnelier à la Rochelle. — Le sieur René Chauvet du Breuil et Magdeleine Morisset, son épouse, héritiers de François Morisset, greffier au Présidial de la Rochelle. — Damoiselle Magdeleine de Covignac, veuve de Charles Boucher, commissaire à la recette des tailles de l'Élection de la Rochelle. — Lettres de provisions de greffier données par Jean-Baptiste-Henry Mallot, chanoine régulier, sous-prieur de l'abbaye de la couronne, diocèse d'Angoulême, porteur de procuration du R. P. Charles Nicolas Sellier, prêtre, chanoine régulier, prieur titulaire du prieuré de Saint-Laurent du Lignon, diocèse de la Rochelle, à Louis Pichon, procureur au Présidial et à l'amirauté de la Rochelle.

Prieuré de Saint-Sulpice de Marignac.

H. 42. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1785. — Bail à ferme des revenus du prieuré de Marignac, par le prieur dom Louis Guillemot, prêtre, religieux profès de Saint-Benoist, congrégation de Cluny, ancienne observance, mansionnaire de l'abbaye de Montier-Neuf, ville et diocèse de Poitiers, à Jean Castagnary, marchand

serger, demeurant à Saintes (Granges, dîmes, agrières, cens, rentes, lots et ventes), à l'exception de deux pièces de terre dont jouit le sieur curé de Marignac et les bois et ajones, vulgairement appelés les communaux, pour 294 livres *annuellement*, 500 livres de portion congrue; 100 livres supplément annuel au curé de Marignac, 2 quartiers de froment, 20 quintaux de paille ou une barrique de vin blanc; une barrique de vin blanc, 7 livres 10 sols, à l'abbaye de Charroux, 12 livres au curé de Clion et 1,536 livres 10 sols, au prieur.

Abbaye de Mont-Saint-Martin-Nolon.

H. 43. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1722-1723. — Quittance donnée par messire François Boutbillier de Chavigny, archevêque de Sens, à maître Jean-Baptiste Le Marchand, receveur général des domaines et bois de la généralité de Soissons, la somme de 1983 livres, provenant du prix principal de l'adjudication du quart de réserve des bois de son abbaye de Mont-Saint-Martin. — État des avances, frais et déboursés faits par monseigneur l'archevêque de Sens, abbé commendataire de l'abbaye de Mont-Saint-Martin, pour l'obtention des lettres patentes (1720) qui ordonnent la coupe du quart en réserve des bois dépendant de la manse abbatiale de ladite abbaye, dans les bois de Cabaret et de Guisancourt. — Ordonnance de Alexandre Lefeuvre de la Fabière, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, au département de Paris et Ile-de-France, et d'Étienne Rivié, écuyer, seigneur de Liancourt, Bazancourt et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, au département de l'Ile-de-France, duché de Valois, comté de Senlis, Soissonnais, Vermandois, Beauvoisis, bailliage de Montdidier, Péronne et Roye; portant que l'adjudicataire des travaux à faire, au château de Nollon, dépendant de l'archevêché de Sens et de l'abbaye de Mont-Saint-Martin, sera payé sur ce qui leur reste à percevoir sur les bois de ladite abbaye. — Quittance donnée par Paul Moreau, bourgeois de Paris, caution de défunt Louis Richard, architecte adjudicataire des travaux à faire, au château de Nollon, des deniers provenant de la vente des bois de Guisancourt et Cabaret, dépendant du quart de réserve de l'abbaye du Mont-Saint-Martin.

Abbaye de Notre-Dame de Moureilles (ordre de Cîteaux, branche de Clairvaux).

H. 44. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1663. — Déclaration de maître Emery de Bragelongne, abbé de Notre-Dame de Moureilles (*alias* Moreilles) vendue à Jean-Baptiste de Luynes, conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour du Parlement de Metz, seigneur de la Pontrie, Toulle et des châtellenies des Nolliers et Lisleau.

Abbaye de Nuaillé.

H. 45. (Liasse.) — 1 charte sur parchemin.

1282-1464. — « La déclaration, confrontation et arpentage de Villedoux et marais Guyot et leurs appartenances » situés au bailliage du grand fief d'Aulnis, diocèse de la Rochelle. — Jehan Godeau, procureur du Roi, en sa baronnie d'Amboise, commissaire à réformer, mesurer et arpenter les vignes et autres héritages du bailliage du grand fief d'Aunis, et Pierre Chailloux, receveur ordinaire pour ledit seigneur, en ses pays de Saintes, ville et gouvernement de la Rochelle, substitut du procureur du Roi. — Signé : Godeau, Chaillou et Bonreau.

Prieuré de Notre-Dame de Romazière.

H. 46. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Déclaration des biens et revenus du prieuré de Romazière.

Prieurés de Saint-Pierre de Torsay et de Saint-Genis dépendant du prieuré de Saint-Eutrope de Saintes.

H. 47. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1677. — Procès-verbal de visite de l'état de l'église, bâtiments et des lieux, par dom René Rousseau, abbé titulaire de l'abbaye de Saint-Jean l'Évangéliste et Saint-

André de Monstier-Neuf de Poitiers, visiteur de l'ordre de Cluny, ès provinces de Poitou, Saintonge et pays d'Aunis, accompagné de Jean Lobon, prieur claustral et sacristain du doyenné de Saint-Jean-Baptiste de Roncenac, substitut de dom Laurent Lempereur, procureur général de notre dit ordre, et de dom René Cornuau, religieux de notre dite abbaye, notre secrétaire, en présence de maître Nicolas Chevalier, conseiller du Roi, substitut du procureur général du grand conseil. — Règlement de discipline intérieure : « Sur les plaintes qui nous ont été faites, que quelques religieux beuvoient et mangoient souvent dans leur chambre, même avec des séculiers et hors les heures des repas ordinaires, alloient à la chasse et renfermoient chez eux des chiens de chasse et gardoient des armes dans leurs chambres, nous défendons, sous peine de punition régulière à la discrétion du prieur, de manger dans la chambre, etc. Ordonnons que, le prieur fera accommoder la petite chambre près de la seconde porte d'entrée, pour servir de parloir aux religieux, afin d'éviter l'indécence de parler aux femmes dans l'église », etc. — Procès-verbal de vente du prieuré de Saint-Genis près Plassac, membre dépendant de Saint-Eutrope de Saintes, de Cluny, etc.

Prieuré de Saint-Georges de Cubillac.

H. 48. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1521-1667. — Arpentement et vérification de fief de MM. de la Montaigne, étant en la seigneurie de Clam, paroisse de Saint-Georges de Cubillac, et vérification des lettres de baillette, à noble Jehan de L'Aigle, écuyer, seigneur de ladite Montaigne. — Prise de possession de la cure de Saint-Georges de Cubillac, par messire Michel Lesmier, prêtre, prieur de la cure de Saint-Martin de Clam, en présence de messire Jehan Maurin, prêtre, curé dudit Saint-Georges ; Jean Chevalier, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Antignac ; Jean Pain, clerc tonsuré de Saint-Médard ; Guillaume Ardouin, meunier au bourg de Clion et Jean Camard, maréchal, de Saint-Georges de Cubillac. — Procès-verbal des déclarations des habitants de Saint-Georges au sujet des dîmes, à la requête de Pierre Marchay, écuyer, sieur de Rimmaz, fermier dudit prieuré, agissant au nom du prieur. — Arrêt du Parlement de Paris, rendu contre messire Jean de la Roche, curé de Saint-Georges, au profit de René Goulland, sieur de la Boulidière, conseiller et aumônier de la Reine, prieur du prieuré de Saint-Georges de Cubillac.

Prieuré de Saint-Sauveur de l'Ile-de-Ré.

H. 49. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1517. — Frère Antoine de Lavigne, prieur, Jean Trichereau, procureur. — Procédures au sujet d'une transaction reçue par maître Jacques Prévost et Pierre Rochelle, notaires, concernant une baillette du prédécesseur du prieur, à Pierre Mosnier et à la veuve Chesnier, qui sera signée par Jacques Taln, notaire royal, par suite du décès dudit Prévost.

Ordre des RR. PP. Carmes de la Rochelle.

H. 50. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1591-1745. — Aveu rendu par Claude d'Angliers à Jean et Vincent Nicolas, seigneur de la Salle d'Aytré. — Procédures entre le procureur fiscal de la baronnie de Chatelaillon et des châtellenie, terres et seigneuries de la Salle d'Aytré, contre François Rigaudeau, maître serrurier et contre les PP. Carmes, appelés en garantie par ledit défendeur. — Dire des PP. Carmes, signifié au procureur fiscal de Chatelaillon. — Projet d'appointement de conclusions en appel devant intervenir entre les PP. Carmes et messire Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chatelaillon et de la châtellenie de la Salle d'Aytré, demeurant en sa maison noble du Roullet. — Déclaration par les religieux Carmes, à maître Jean Barret, greffier de la châtellenie de la Salle d'Aytré et baronnie de Chatelaillon, par laquelle ils lui signifient qu'ils se portent appelants d'une sentence rendue par le sénéchal desdites juridictions. — Supplique adressée par les religieux Carmes, à MM. du Parlement en la quatrième chambre des enquêtes. — Mémoire imprimé pour messire Louis Green de Saint-Marsault, marquis de Chatelaillon, chevalier, seigneur de la châtellenie de la Salle d'Aytré, intimé et appelant d'une sentence rendue en la sénéchaussée de la Rochelle, le 27 mai 1736, contre les religieux Carmes de ladite ville, appelant de la même sentence et intimés, etc. »

H. 51. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier, 6 plans.

1761-1773. — Procédures entre les religieux Carmes, demandeurs en désistat, contre maître Louis Massiot, avocat au siége présidial de la Rochelle et Hélie

Giraudet, maître charpentier de navires, défendeurs ; ledit Massiot, demandeur en gariment, contre les pères de l'Oratoire, ledit Giraudet contre maître Paul Mesnard, greffier de la châtellenie de Laleu et Marie de Moucheron, sa femme, défendeurs incidemment et demandeurs en gariment, contre les pères de l'Oratoire. — Arrêt du Parlement, relatif à la maison faisant partie de la tour de Cordouan. — Requête adressée au Parlement par Jean et Louis Massiot. — Factum pour les religieux, prieur et couvent des Carmes de la Rochelle, contre maître Louis Massiot et autres. Plan à l'appui. — Répliques fournies par Jean Massiot, marchand, tant en son nom qu'en celui des enfants de feu maître Louis Massiot, avocat, son frère, contre les dires des religieux Carmes et défenses alléguées par lesdits religieux.

H. 52. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1696-1707. — Comptes de Chevreau, apothicaire : 422 livres; Guiard et P. Couzard, pour le même sujet : 56 livres 10 sols; au dos de cette dernière facture est écrit : « Quittance donnée gratis par M. Couzard le meilleur ami des Carmes de la Rochelle. » — Payement à maître Guillotin, médecin, d'une somme de 100 livres, à lui adjugée par arrêt de la cour présidiale de la Rochelle. — Honoraires du sieur Gallot, médecin, 50 livres pour trois ans et demi; — de Geslin, chirurgien, 36 livres pour deux ans. — Signification à François Chevreau, maître apothicaire, de la saisie effectuée à la requête de maître Pierre Couzard, conseiller du Roi, en l'Élection de cette ville.

H. 53. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier.

1609-1729. — « Édict du Roy pour le rachapt des biens alliénéz par les ecclésiastiques depuis quarante-quatre ans, sans que pour ce, ils soient tenuz de faire preuve d'aucune lézion. » — Lettres patentes d'attribution de juridiction au grand conseil pour la province de Bordeaux. — Copie d'un arrêt donné au Parlement de Bordeaux, contre le prieur de Baudonille. — Abjuration de la R. P. R., par Étienne Horric, en présence de Bosmier, avocat du Roi au siége présidial de la Rochelle ; F. Prosper, sacriste des Carmes ; Pierre de Beaupoil; Antoine Matte ; Alexandre de Beaupoil ; F. Nicolas de Saint-Gatien, sous-prieur des Carmes de la Rochelle. — *Acta comitiorum generalium ordinis fratrum B. Virginis Mariæ de Monte Carmelo antiquæ observantiæ regularis habitorum in alma urbe in conventu S. Mariæ Transpontinæ, circa festum Pentecostes, anno M. DC. LXVI, præside eminentiss. et reverendiss. DD. Martio S. R. E. Card. Ginetto ordinis protectore.* — Factum pour défendre la préséance des Carmes, contre les Augustins. — Arrêt de la cour du Parlement faisant défense de publier la bulle Constitution *super præservatione jurium sedis apostolicæ.* — Transport de 150 livres de rente, dues par les PP. Carmes de la Rochelle, par Pierre Pollart, bourgeois de la Rochelle à messire Claude d'Angibault, écuyer, sieur du Clos, prévôt provincial de Saintonge, son gendre.

H. 54. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1659-1716. — Accord entre les religieux Carmes et le curé de Saint-Jean du Perrot, portant que : tous les dimanches matin, un religieux dira la messe à 7 ou 8 heures, selon la saison, et confessera ceux qui se présenteront, ainsi que la Toussaint, l'Assomption, la nativité de Saint-Jean-Baptiste et les fêtes de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Pierre. — Les Carmes prêcheront les vendredi saint, matin, Pâques, Pentecôte, Saint-Jean-Baptiste, l'Assomption, Toussaint, Noël et Saint-Jean l'Évangéliste et recevront une somme de 84 livres. — Bref du pape Innocent X, en faveur des réguliers, touchant les confessions de la quinzaine de Pâques. — Lettre du R. P. Noël Laymerie, docteur en théologie et ex-provincial des Carmes de la province de Toulouse, aux Carmes de la même province. — Mémoire instructif de l'affaire des directeurs de la confrérie de Saint-Louis, desservie en l'église des religieux Carmes, contre André Robert, marchand et l'un des confrères, appelant d'une sentence rendue par l'official de la Rochelle.

H. 55. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1592-1738. — Décret apostolique du pape Clément VIII, sur les messes paroissiales et les confessions faites aux réguliers, en tout temps, même à Pâques. — Sommaire des indulgences concédées à perpétuité par plusieurs pontifes romains « à tous ceux qui, par toute la chrétienté, visiteront les églises de l'ordre de la bienheureuse Vierge-Marie du Mont-Carmel, mère de Dieu. » — Factum pour les religieux Carmes réformés de la distinction de France, en la province de Touraine, contre le père Léon et autres Carmes, de la distinction de Bretagne, en la même province. — Procédures intentées aux religieux Carmes de la Rochelle, contre le P. Trahit, ci-devant prêtre et profès de leur ordre, ministre de la R. P. R., à Tonnay-Charente, et les habitants dudit lieu. — Lettre de l'intendant Colbert

du Terron aux Carmes, exprimant l'espoir qu'ils voudront bien accorder quinze à seize jours, à ces « messieurs de la « prétendue de cette ville (de Tonnay-Charente), pour re- « tirer de Paris les papiers qu'ils y ont envoyés, et pour y « faire consulter leurs décharges. »

H. 56. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1562-1640. — Supplique adressée au grand conseil, par les Carmes de la Rochelle, contre messire Daniel Green de Saint-Marsault, seigneur de la Salle d'Estré (Aytré) et autres.—Salvations (*sic*) des religieux en réponse aux contredits de demoiselle Blandine Montyon, veuve de feu Nicolas Huet, écuyer, sieur de Châteauroux, conseiller du Roi, lieutenant particulier au Présidial de la Rochelle. — Requête présentée au grand conseil par le seigneur baron de Chatelaillon, intervenant dans la procédure intentée par les Carmes, à demoiselle Montyon. — Supplique par laquelle ces religieux demandent à ce qu'il soit fait commandement à Nicolas de la Place, procureur de la veuve Huet, de remettre entre les mains du rapporteur toutes les productions anciennes et nouvelles des suppliants, qu'il a retirées, sous prétexte de les contredire. — Procédures entre les Carmes, maître Pierre Oualle, sieur des Prises et Suzanne d'Olizon, sa femme, au sujet d'un fief appelé fief des Carmes ou Pas-aux-Bœufs, situé près Tasdon.

H. 57. Liasse. — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1716-1732. — Réplique par les Carmes à un cahier d'écritures (*sic*) signifiées par le procureur fiscal de la baronnie de Chatelaillon, faites à la requête desdits religieux au baron de Chatelaillon. « Le procès qu'ils ont contre « lui étant enfin en état d'être jugé, il aura dans huitaine, « à se choisir un nouveau procureur fiscal, en remplace- « ment du sieur Savarit, suspendu pendant deux ans de « toutes fonctions, son procès lui ayant été fait et parfait, « par M. le procureur du Roi. » — Factum pour les Carmes de la Rochelle, appelant de la sentence contre eux rendue, par le juge de Chatelaillon, le 8 avril 1732, contre messire Louis Green de Saint-Marsault, baron dudit Chatelaillon, intimé, etc.

Ordre de Saint-Dominique de la Rochelle.

H. 58. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1656-1667. — « Livres des messes dites en l'église Saint-Dominique, de l'ordre des Frères Prêcheurs, à la Rochelle, qui est le troisième en nombre, depuis le rétablissement dudit couvent. » (Les deux premiers manquent.) — *R. P. prior Majorem pro fratribus Sanctissimi Rosarii; — R. P. Rhort, pro fundatoribus;* — R. P. Désormeaux *pro idem :* 5 sols; — A la fin de chaque mois est une récapitulation du prix des messes, arrêtée par les prieurs, J. Jabouin, Elias Couraud, F. Laporte et R. Rivière, etc.

H. 59. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1662-1667. — Registre dans lequel sont écrites les messes dites en l'église du couvent de Saint-Dominique, de l'ordre des Frères Prêcheurs de la Rochelle, qui est le quatrième en nombre depuis le restablissement dudit couvent, commencé le neufviesme dimanche, après l'octave de la Trinité; — fête de Saint-Hyacinthe, le 21 août 1662. — Tous les lundis de chaque semaine, messe basse pour défunt M. Burgaronne; — les mercredis et samedis, une messe pour les parents de madame Groyer; — le vendredi, une messe basse de la croix pour M. de La Grange; — un vendredi, mensuellement, une messe pour M. Groyer père. — Toutes les fêtes de Notre-Dame, savoir : la Purification, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption, la Nativité, le Grand Rosaire, la Présentation, la Conception et la fête de Saint-Hyacinthe, une messe basse pour M. de la Grange et une pour M. Tibert. Les jours de Noël, Sainte-Marguerite, Saint-Michel et les Trépassés, une messe pour M. Coudelout; — le même jour, une messe basse pour Pierre Béchet, d'Esnandes; — les jours de Saint-Dominique et des Toussaints, une messe basse pour M. Lefebvre; — le 13 octobre, une grande messe pour défunte dame Renée Debœuf, etc...

H. 60. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1667-1672. — Livre des messes : — pour Jacquette Pélerin, femme de André Cordier, maître cordonnier à l'enseigne du Petit-Mire (5 sols par messe, tous les samedis); — R. P. prieur Bresson, Béthulle, Fouquet, Lefèvre, Delage, Colbert, Barbier, Langlois, Voyneau, Desbrandes, Jourdain, Rivière pour madame Priozeau; — le prieur pour madame Minault; — R. P. Lefebvre, pour le seigneur de Burgaronne; — R. P. Rivière pour madame de Saint-Thomas; — R. P. Jourdain pour le seigneur de La Grange; — R. P. Lefebvre pour le sieur Groyer; — R. P. Rivière, pour le sieur Poyrier; — R. P. Lefebvre, pour le sieur de Nuaillé; — R. P. Matheron, pour la dame de Laguy; —

R. P. Matheron, pour la dame La Mezure ; — R. P. Jourdan, pour la confrérie de Saint-Jacques ; — R. P. Broca, pour le sieur de la Boyrie ; — R. P. Matheron, pour la dame Gombaud ; — R. P. Prieur, pour madame de Montbron ; — R. P. Prieur, pour les dames de la Chambre et de la Jarousselière ; — R. P. Rivière, pour le sieur de Beaulieu ; — le R. P. Prieur pour le sieur Corneille, etc.

H. 61. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1685-1689. — Livre d'inscription de messes : — Le R. P. Legros, pour madame de la Grange ; — le R. P. supérieur pour madame Bernier ; — le R. P. de la Tour, pour feu Tassin ; — le R. P. supérieur, pour mesdames la Terrière et Billard ; — le R. P. Girard, prieur du couvent de Saintes ; — le R. P. supérieur, pour M. Combaut, prêtre de Villedoux ; — le R. P. Guymard pour la confrérie du Saint-Rosaire ; — le R. P. supérieur, pour la sœur Maria ; — le R. P. Le Gros, pour les parents de la sœur Maria ; — le R. P. de la Tour, pour M. Chauvet fils, pour la confrérie de Saint-Crépin ; — le R. P. Chandon, pour M. Esprit ; — le R. P. Merlant, pour la dame Dotteau ; — le R. P. Parizot, pour M. Louis Bernard et pour madame Poincy ; — le R. P. Guymard pour feu le prieur de Saint-Xandre ; — le Père supérieur, pour le prieur de Saint-Hilaire de Ré ; — Le R. P. Pérochin, pour feu la sœur Mathée, etc...

H. 62. (Liasse.) — Registre, 183 feuillets, 1 cahier, 1 plan, papier.

1696-1703. — « *Hic liber in quo omnes missæ scribendæ sunt, incipit sub R. P. Petro Imbert, priore hujus conventus Rupellensis, sacristo fratre Joanne Bap. Daviau.* » — P. Champigny pour la dame Durand ; — P. Blatier pour M. Burgaronne ; — P. Chardon, pour dettes ; — P. Dufeu, pour M. de la Grange ; — P. Bernardeau, pour les défunts ; — P. Huraut, pour dettes ; — P. Vairin, pour dévotion ; — P. Guymard, pour dettes ; — P. Jacques Bellion, provincial, pour dévotion ; — P. Huraut, pour feu révérend père Lefebvre ; — P. Dufeu pour dame Tulleron ; — P. Garvane, pour les défunts ; — P. Hybernus pour dame Priozeau.

Ordre de Grandmont.

H. 63. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier, 1 plan.

1750-1790. — « Liève des rentes, cens, terrages et autres devoirs dus au prieuré de Notre-Dame de la Garde, situé en la paroisse de la Tremblade en l'isle d'Arvert, en Saintonge, membre uni et annexé à l'abbaye chef d'ordre de Grand-mont, lesquels droits et devoirs ont été reconnus au terrier fait en la présente année 1750, par-devant maître Jacques Delavaud, notaire royal, commissaire nommé pour la vérification dudit terrier, laquelle liève a été remise au sieur André Roy, fermier dudit prieuré, pour lui servir de censif, pendant sa ferme et y écrire sa recepte. » — Principaux censitaires : Jean Allard, — Catherine Angibaud, — Pierre Bargeau, — de Beaupine, — Marie Bourget, — Pierre Cerclé, marchand brûleur, — Henri-André Frogier, écuyer, seigneur de la Rigaudière ; — Jean Laborie, maître perruquier, — Jean-Gabriel de Longueville, marchand de la Tremblade ; — Louis Mesnard, capitaine de navires ; — Ignace Meslier, maître chirurgien. — Plan colorié du ténement des maisons en la dépendance du prieuré de la Garde.

Ordre de Saint-Dominique.

H. 64. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1539-1759. — Constitution de 50 livres de rente par maître Guillaume-Arnaud Gaudriaud, avocat en la cour, maire et colonel de Saintes et Michel Heard, avocat, l'un des échevins de l'Hôtel de Ville au profit de la communauté des R. P. Prêcheurs et religieux Jacobins, représentée par R. P. Jean-Baptiste Lestrein, procureur syndic. — Transaction entre Antoine, sire de Pons et les religieux Jacobins et homologation d'icelle en la cour de Parlement de Bordeaux, au sujet du testament de madame Marguerite Coytivi, dame de Monfort. — Requêtes adressées à l'intendant de la Rochelle, par les pères Jacobins de Saint-Jean d'Angély et les Récollets de Cognac pour continuer à jouir de l'exemption de paiement d'entrée des vins destinés à leur communauté, exemption qui leur est contestée par le directeur des fermes.

Compagnie de Jésus.

H. 65. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1683-1754. — Mémoire des Jésuites de Fontenay-le-Comte pour obtenir l'union à leur collége du prieuré simple et régulier de Frontenay-Labattu, ordre de Saint-Benoist. — Rente foncière de 300 boisseaux de blé, moitié froment, moitié mesture, sur les moulins à eau et à vent de Deuil, près Beauvoir-sur-Niort, transportée par R. P. Jean Brugère, syndic du collége des Jésuites de

Saintes, à Pierre Guiberteau et à Marguerite Viaud, sa femme. — Échange d'une rente de 1,875 livres pour le fief des Brettes, dit de la Tenaille, situé en la paroisse Saint-Germain de Mareneennes, relevant de la terre des Bugaudières, stipulé entre messire Jean-Guillaume de Saint-Légier, chevalier, seigneur de la Sauzaye et des Bugaudières, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi et major des armées navales de Sa Majesté au port de Rochefort, et RR. PP. César de La Lande, recteur, et Jean Brugère, syndic du collége de la compagnie de Jésus, de Saintes. — Constitution de rente de 100 livres, par maître Jean Héard, notaire royal et juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Dizant du Bois, en faveur du R. P. Brugère du collége de la compagnie de Jésus, de Saintes.

Ordre des religieux Minimes de Surgères et la Rochelle.

H. 65. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

1643. — « Papier ceneif du couvent estably au prieuré et aumosnerie de Saint-Gilles-lez-Surgères, de l'ordre des frères Minimes de Saint-François de Paule, contenant les cens, rentes et devoirs seigneuriaux deubz audit prieuré, accoutumés estre payez à la recepte ordinaire d'yceluy et receuz par les mains des religieux, ledict cencif faict, renouvelé et dressé en l'année 1643, tant sur le dernier pappier cencif faict en 1609, que sur les nouvelles déclarations, recognoissences et issues de cour, de vérifications d'icelles, par le sénescal et juge ordinaire dudict prieuré et aumosnerie et jugements de condemnation par lui donnez et aussi sur autres sentences, jugements et arretz donnez en divers lieux et semblablement sur les contracts, accordz et transactions faits avec les redevables, ainsi que de tout est faict mention en chaque article dudict cencif; et pour les autres cens, rentes et devoirs seigneuriaux deubz audict prieuré, et aumosnerie, il y a autres pappiers cencifz concernant les maisons et membres en deppendants et dont les fermiers desdicts lieux se servent. » Signé : F. Claude Letourneur, correcteur. Frère Honoré Hynault. Principaux censitaires : Amador de Saint-Cristofle, sieur de la Garde-aux-Valets. — Charles et Samuel Martel, baron de Saint-Just; — Barthélémy Geay, écuyer, sieur de la Noue; — Etienne de Ferrières, écuyer; — Elisabeth Bionneau, veuve Thomas Gallandet; — le seigneur de la Grange-Barrabin; — Gérault de Casseneufve; — la veuve de Gabriel de Gaillard, sieur de Saint-Dizant; — les hoirs de Jean de Ruffignac; — dame Hélène de Fonsèques; — les religieux de Saint-Jean d'Angély; — Jean du Rivault; — Jean du Cray; — Jean Gendrault, écuyer; — Joseph Guillaudeau, écuyer; — Israël Roblais, sieur de la Ferrière; — la veuve de Léon de la Cave, écuyer; — Marie Collet, veuve de René Gauvin; — Marie Gallais, veuve du sieur de Saint-Disant; — Mathurin d'Hillerin, écuyer, sieur des Landes; — le sieur de Peyré; — le sieur de la Poupelière; — Robert de la Lande, écuyer; — Zacharie Barbottin, etc.

H. 67. (Liasse.) — 14 pièces, sur parchemin, 22 pièces sur papier.

1554-1755. — Minimes de Surgères. — Arrentement de la terre de la Cygogne, paroisse de Saint-Jean de Liversay pour 4 chapons et demi-millier d'anguilles, fait par Mathurin Fresnard prêtre, vicaire général, *in spiritualibus* et *temporalibus* de noble et discrète personne Jehan de Chasteau, prieur de l'église Saint-Gilles de Surgères, et les chanoines de ladite église, à Nicolas Babin, chanoine de Saint-Gilles. — Vente d'une rente de 18 livres par Samuel Poitevin, marchand, demeurant aux faubourgs d'Aunis, à révérend P. Jean-Baptiste Noël, correcteur du couvent des Minimes de Saint-Gilles. — Baillette du moulin à eau de la Pallu, commune de Landes, par les R. P. Minimes de Surgères, à François Belliard, meunier. — Transaction entre révérend P. Jean Martin, correcteur des religieux Minimes de Surgères et Marguerite David, veuve de René Pineau, charron. — Arrentement par les Minimes au sieur Douhaut, de Nuaillé, de bâtiments et biens fonds à Saint-Gilles d'Angliers, pour 1 boisseau froment, un demi-boisseau d'avoine, 4 mesures d'avoine, 2 poules, 8 sols et le huitain des fruits. — Copie informe de l'acte de fondation, par Guillaume, comte de Poitou, et confirmations, par Richard, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, fils d'Eléonore d'Aquitaine, petite-fille du fondateur, et Edouard, prince d'Aquitaine. — Acte de partage entre honorables hommes, Mathurin et Jean Allard; Pierre Daviau et Loyse Allard, sa femme; Nicolas Perrocheau, curateur de Magdeleine Allard; Jean Gabet, curateur de Pierre Allart; François Langloys, curateur de Toussaint Davyau, de la succession de René Allart. — Transaction entre les religieux Minimes et maître Blandin, principal du collége de Surgères, portant délaissement de 2 pièces de terre auxdits religieux. — Baillette de 2 pièces de terre par les Minimes, aux sieurs François Bégon et Simon Bellotier, et André Pavaillon, moyennant le sixain des fruits. — Acquisition, par les Minimes, de Millaud et sa femme, d'une pièce de terre sise près le moulin de Cornet, dans la prise des Mauléons. — Transaction au sujet du devoir dû à la seigneurie de Saint-Gilles, sur une pièce de terre appelée l'Ousche-aux-Poitevins, ou des Mauléons; parmi les témoins figure Toussaint Boutin, maître sculp-

teur. — Sentence signée Guillaudeau, rendue par le Présidial de la Rochelle, au profit des Minimes, contre Daniel Roy. — Délaissement et transport, par Jehan Fouet, serrurier, aux Minimes, d'une pièce de terre, sise près le moulin Cornet. — Supplique adressée à l'évêque de la Rochelle, par Joseph Lucat, prieur, curé de Notre-Dame de Surgères, pour demander l'entière exécution des dispositions charitables du testament de haute et puissante dame Hélène de Fonsèques, dame de la Réole, envers la fabrique, l'école et les pauvres de ladite paroisse. — Sentence du Parlement de Paris, condamnant les Minimes du prieuré et hôpital de Saint-Gilles, à fournir une déclaration de leurs biens à messire Charles-François de la Rochefoucauld, seigneur de Surgères. — Lettre de l'évêque Etienne de Champflour au prieur de Surgères, pour l'inviter à se conformer à l'arrêt du Conseil d'Etat prescrivant que les créanciers et rentiers du clergé, soient actuellement et réellement payés et remboursés des capitaux de leurs créances. — Projet de contrat de mariage du fils aîné de la maison de Surgères, stipulant que les futurs époux (non dénommés) devront payer 40,000 livres à Isaac-Charles de la Rochefoucauld, frère puîné du futur, et 20,000 livres à Anne-Louise de la Rochefoucauld, comtesse de Nuaillé, sa sœur, et posséderont la terre de Surgères, échue au père du futur, par la succession de messire Charles-François de la Rochefoucauld, marquis de Surgères, son frère aîné, en vertu de la substitution portée au codicile de messire François de la Rochefoucauld, comte de Surgères, et d'Anne Philippes, son épouse, substitution qui a été déclarée ouverte au profit de Charles-François de la Rochefoucauld, par arrêt du Parlement du 1er septembre 1706. — Arrentement du moulin à eau et de la maison de Boisse, paroisse de Marsay, seigneurie de la Rodrie et terres en dépendant par les prieur et marguilliers de Surgères, à Charles Meynard, meunier audit lieu. — Plumitif des audiences de vérification des seigneuries de Sainte-Radegonde d'Angoulins, Saint-Gilles de Nieul et Saint-Gilles de Nantilly, tenu par M. Rougier Destourettes, écuyer, conseiller du Roi, assesseur criminel en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, commissaire nommé pour ladite vérification; maître Joseph Decomps, procureur fiscal et Joseph Crassous, greffier. — Renée de Rambouillet de la Sablière, veuve de messire de Trudaine, dame de Laleu. — Procès entre le seigneur et les Minimes de Surgères, au sujet des droits de juridiction prétendus par le premier. — Acte délivré par Jacques Régnault, praticien en cour laïque, juge commis du sénéchal et juge ordinaire de la baronnie de Surgères, pour constater l'existence, près dudit lieu, d'une église de R. P. Minimes, auparavant tenue et possédée par les prieur et chanoines de Saint-Gilles; — Assemblée capitulaire des correcteur et religieux du couvent des Minimes établi au prieuré et aumônerie de Saint-Gilles les Surgères, attestant que « ledit couvent prieuré et hospital « est sis et situé au diocèse de Xaintes, dans le ressort du « gouvernement de la Rochelle, et a été de tout temps et « est encore à présent, appelé Saint-Gilles, comme il nous « apparoist par tiltres et chartres moult anciennes, à cause « que Saint-Gilles en est le patron, ou titulaire. » Signé : J-F. Fleury, correcteur; Potier; Jean Joulin; Pierre Hardy; Mathieu de Tableville; Antoine Guyounet; Bourdaloue; Jacques Demul; Claude Alaneau; Nicolas Restot; Nicolas Pointe; Simon Manceau; — (Sceau ovale, représentant Saint-Gilles en prière.) — Lettres patentes du roi Henri IV, confirmant aux Minimes le don et legs fait par Charles de Fonsèques, chevalier de notre ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller du Roi, dans ses conseils privé et d'État, baron de Surgères, dotateur, fondateur et présentateur, la vacation échéante, de l'Eglise collégiale, prieuré séculier et aumônerie de Saint-Gilles de Surgères, ordonnant le recouvrement des biens, etc.

H. 68. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1640. — « En ce cayer sont les coppies de touttes les « nouvelles recognoissances de nos cens, rentes, terraiges, « complants et aultres debvoirs de notre seigneurie de « Sainete Radegonde d'Angoulins, signées par les notaires « qui les ont passées et vallent originaux. » — « Déclara- « tions et nouvelles recognoissances des cens, rentes, com- « plans, terrages, revenus et aultres debvoirs deubz an- « nuellement au couvent des religieux de Saint-Gilles, près « Surgères, à cause de leurs gros, terres et seigneuries de « Sainte-Radegonde d'Angoulins, l'un des membres dep- « pendant dudit couvent, rendues par les tenanciers « d'icelle, cette présente année 1640. » François Appurilleau et Jacques Régnault, notaire; — Isaac Larcher, marchand à la Rochelle; — damoiselle Marie Mounereau, veuve de Jean de Berne, écuyer, seigneur d'Angoulins, au nom et comme tutrice et curatrice de ses enfants; — demoiselle Marie Brétinault, veuve de Jean Thévenin, écuyer, seigneur de Gourville, etc.

H. 69. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1533-1742. — Seigneurie de Sainte-Radegonde d'Angoulins. — Mémoire de quelques devoirs dus à Angoulins par Jehanne Goussée; Toussaint Huguereau; Jacques Tour-

tereau, Jehan Maulhe. — Déclaration des domaines et héritages, tenus par Louis-Cotentin; Jehan Petit fils; René Chastellier. — Arrentement d'une maison d'Angoulins par Jean Faure, marchand boucher, Catherine Gilbert, sa femme, à Madeleine Bonnaud, veuve de Pierre Nivallier. — Déclaration des cens, rentes, complants et revenus appartenant au prieuré Sainte-Radegonde d'Angoulins, membre dépendant de l'église collégiale de Saint-Gilles près Surgères. — Partage entre Jehan Gaultier, laboureur à Angoulins, et Catherine Sabiron, Denis Sabiron et Gratienne Milon, d'une maison et divers domaines à Angoulins. — Arrentement d'une maison à Angoulins, par noble homme Raoulet du Jau, échevin, sieur de Nieul, à Jacques et René Chavyneaulx frères. — Ferme des fruits, profits, revenus et émoluments du prieuré de Sainte-Radegonde d'Angoulins par vénérable personne, maître Thomas Socquet, chanoine de Saint-Gilles de Surgères, à maître Jehan Cartault, procureur au siége présidial de la Rochelle. — Copie du testament de maître Mathurin Fourestier, chanoine de Saint-Gilles de Surgères. — Déclaration et confrontation des domaines et héritages, que André Brochet, marchand, tient et possède au dedans de la seigneurie de Saint-Gilles; — Copie du censif des domaines et appartenances du gros de Sainte-Radegonde d'Angoulins, membre dépendant du couvent et prieuré de Saint-Gilles. — Cassation du bail des marais dits de la seigneurie, affermés à Jean Piau; — Etat des nouveaux tenanciers dépendant de la seigneurie de Sainte-Radegonde, pour leur faire donner de nouveaux titres, parmi lesquels figurent : Oualle aîné, marchand à la Rochelle; Gabaret d'Angoulins, à la Rochelle; La Croix-Faneuil, bourgeois, etc. — Noms des tenanciers des pères Minimes, dont on poursuit la vérification : la dame veuve Oualle, place Habert; la dame Bonfils Faneuil, place Habert; les sieurs Burgaud, courtier, Decourt, négociant, et madame de Trudaine, dame de Laleu, etc. — Copie des titres d'anoblissement de la maison de Saint-Gilles de Nieul.

H. 70. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1776-1780. — Terrier du prieuré et seigneurie de Sainte-Radegonde d'Angoulins, contenant l'expédition des déclarations fournies à ladite seigneurie devant maître Louis-André Gendron, conseiller du Roi, notaire garde-scel en la ville et gouvernement de la Rochelle, qui en a retenu les minutes. — Principaux déclarants : Mathieu Esseau, marchand, et Marie Lesculié; — Jean Cherpentier, marchand, et Marie-Anne Daubignon; — Pascal Tardy, bourgeois, et Magdeleine Bouyer, sa femme; — Pierre Barré, marchand, et Magdeleine Désiré, sa femme; — messire Jacob-François Paris, prêtre, curé d'Angoulins; — messire Silio-Laurent Colonna d'Ornano, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au régiment royal Corse, veuf de Marie Oualle, demeurant à la Rochelle (rue et paroisse Notre-Dame); — Jean-Jacques Massé, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur au siége royal et sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély, demeurant à la Rochelle, et Marie-Elisabeth-Victoire Oualle, son épouse; — Marie-Anne-Thérèse Corneau, veuve de messire Charles-François-Robert de Vérigny, écuyer, conseiller du Roi, ancien directeur de la monnaie royale de la Rochelle, dame de la châtellenie, terre et seigneurie de Ronflac et dépendances, (paroisse de la Jarne), etc.

H. 71. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1663-1692. — Comptabilité des Minimes de la Digue. Pièces justificatives : acquisition d'une cloche : 180 livres; — Louis Thibaut, épicier : 12 livres 5 deniers. — Jehan Méricheau, serviteur : 38 livres 16 sols : — Obligation quittancée des religieux Minimes du couvent de Notre-Dame de la Victoire de la Digue, à madame Esther Goyneau, veuve d'honorable homme Pierre Goillard, marchand. — Compte du cordonnier : 27 livres 12 sous 8 deniers. — Compte du plombier : 47 livres 3 sous 8 deniers. — Etat des frais faits aux requêtes de l'hôtel, par les religieux de la Charité de Saint-Barthélemy de la Rochelle, en l'instance qu'ils ont eue avec les R R. P P. Jésuites et religieux Minimes de la Rochelle, contre madame la Maréchale de Foucault. — Compte du sieur Marchegay, vitrier : 14 livres 11 sols 3 deniers. — Compte de Nicolas d'Hariette : 60 livres 7 sols 6 deniers. — Quittance des religieux de la Charité de la somme de 50 livres avancée pour les épices de la sentence donnée aux requêtes en faveur des PP. Minimes, contre madame la maréchale de Foucault. — Quittance de 15 livres 12 sols donnée aux PP. Minimes, par Pierre Philippier, sieur du Cheval-Blanc et de Briou, etc.

H. 72. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1695-1728. — Compte du faiseur de franges : 14 livres; — maréchal ferrant : 17 livres 7 sols 6 deniers; — potier d'étain : 24 livres 17 sols. — Quittance de 197 livres signée par Elisabeth Fraigneau, femme de Fleurian (*sic*). — Quittance des receveurs des droits d'octroi de la Rochelle, signée : de Rombeneul. — Compte de Chambault, maître

apothicaire : 21 livres 15 sols ; un clystère pour le père procureur : 15 sols ; une potion purgative : 1 livre, etc. — Congé de remuage délivré par le bureau des Aides de la Rochelle pour l'enlèvement de deux tierçons de bière, expédiés par M. Henri Belin au monastère des Minimes. — Passavant délivré par le bureau général des traites foraines et domaniales, pour 1/4 d'huile d'olive, destiné aux PP. Minimes de la Pointe. — Bail passé entre frère Olivier Chaussé, correcteur, et F. Jacques Viau, procureur des RR. PP. Minimes, et Gabriel David, maître couvreur, pour l'entretien de leur maison, à raison de 12 livres par an. — Compte de la fille Pathureau, marchande d'ardoises, planches, tuiles et chaux : 35 livres. — Compte du P. Pean, chirurgien et barbier, savoir : saigné le père Trogoof : 1 livre ; purgé ledit père : 2 livres 10 sols ; une année de barbe : 12 livres. — Connaissement signé par Pierre Vasseur l'aîné, capitaine du navire l'*Aimable Olivie*, de 50 tonneaux, pour le transport de quatre cordes de bois, (dont deux de quartiers et deux de rondins), de Saint-Valéry à la Rochelle, au fret de 6 livres par corde.

H. 73. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1715-1732. — Comptabilité des RR. PP. Minimes de la Pointe. Pièces justificatives : compte des journaliers : 36 livres 5 sols ; — serrurier : 70 livres ; — peintre-vitrier : 8 livres 10 sols ; — tonnelier : 189 livres 14 sols ; — boulanger : 56 livres 2 sols ; — compte de Marie Gallandieu, femme de Biardeau Lamettière : 1,115 livres ; — compte du chirurgien Péan pour traitements, médicaments et rasure : 45 livres ; — Alari, serrurier : 80 livres 19 sols 3 deniers. — Lettre du sieur Lebon, marchand de Tours, au R. P. Chaussé, correcteur des RR. PP. Minimes de la Rochelle, portant quittance de 35 livres, pour la robe du P. Aubry.

Congrégation de l'Oratoire de Jésus, de la Rochelle.

H. 74. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1644-1648. — Oratoriens de la ville de Paris, seigneurs de l'abbaye des Chastelliers (Ile de Ré). Minutes des contrats reçus par maître Jean Bureau, notaire royal, garde-note héréditaire en la ville et gouvernement de la Rochelle. — Transport de deux quartiers de vigne, au fief des Grois, par Louis Chauveau, marchand boucher et sa femme, à messire Jacques Henry de Cheusses, chevalier, seigneur des chastellenies de Coudun et du petit bailliage de Chagnolet, conseiller du Roi, en ses conseils d'État, demeurant en son castel dudit Cheusses. — Procès-verbal, constatant l'état d'une maison arrentée par Abraham Réas, sieur du Couteau, comme père et légitime administrateur de ses enfants et de défunte demoiselle Anne Dennebaud, sa femme, à Pierre Pasquier, marchand. — Déclaration donnée par Sara Bernard, femme et procuratrice de Jacques Lebœuf, capitaine de marine, demeurant à la Rochelle, à Marie Girar, veuve de Guyot Tharay, marchand, portant qu'elle cessera à la Notre-Dame de Mars d'avoir la jouissance de la maison sise en la grande rue Saint-Jean du Pérot, à laquelle pend pour enseigne la Tour de Cordouan, et qui appartient à ladite veuve Tharay. — Obligation de 2,743 livres, consentie par Marie Bretinaud, veuve de Claude Deméandre, sieur de Paladuc, écuyer, au profit de messire Gabriel Mondot, prêtre, docteur en théologie. — Sommation donnée par Marie Bretinaud, veuve de Claude Deméandre, écuyer, sieur de Paladuc, à Michel Bretinaud, écuyer, sieur des Ouseches, et Marie Paris, de recevoir présentement la somme de 225^{l} 1^{s} restant à payer de la somme de 2,400 livres, ladite somme offerte des deniers propres de messire Gabriel Mondot, prêtre, docteur en théologie, fils de ladite demoiselle. — Quittance de six-vingts livres, donnée à Vincent Racault, laboureur à bœufs, par Henry Guiton, écuyer, sieur de la Valade, demeurant à la Rochelle. — Acquit de 105 livres donné par Paul Guillaudeau, écuyer, demeurant à la Rochelle, à maître Nicolas Marsaq, secrétaire de la maison commune de Niort et demoiselle Renée Guillaudeau, sa femme, tant en leur nom, que comme curateur de Jehan Guillaudeau, mineur et de demoiselle Marie Guillaudeau, leur sœur, lesdits Guillaudeau enfants et héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de Jazon Guillaudeau, écuyer, demeurant à Niort, héritier de maître Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Beaupréau, avocat au siége présidial de cette ville, etc. — Supplique adressée à messire Landaz, lieutenant général de la Rochelle, par les prêtres de l'Oratoire de Jésus, établis en la ville de Paris, seigneurs de l'abbaye des Chastelliers en l'île de Ré, pour obtenir compulsion et contraindre maître Jean Bureau, leur notaire royal, de leur délivrer un contrat de ferme, fait par le sieur Fleury et sa femme à Renée Maquin, en lui payant salaire compétent. — Inventaire des biens meubles, titres, papiers, enseignements de la communauté du sieur Étienne Léonard, marchand et de défunte Suzanne Mestaier, auparavant veuve de Pierre Fortin, marchand. — Promesse de mariage, par maître Henry Deverges, écuyer, conseiller du Roi, juge, magistrat civil et criminel en la cour ordinaire et présidiale de la Rochelle, et de demoiselle Magdeleine Henry, veuve en dernières noces, de maître Pierre Thévenin, écuyer, sieur de Chesnier et

châtelain de la terre et seigneurie de la Jarrie, conseiller du Roi au Présidial, et demoiselle Élisabeth-Hélène Reveau, fille de maître Georges Reveau, écuyer, sieur de la maison noble de la Bertelière et du Treuil-Moreau, conseiller et avocat du Roi, au siége présidial et en l'Élection de cette ville et de demoiselle Élisabeth Delastes, son épouse. « le mariage consommé et accompli « après les solennités ordinaires et usitées en l'église et « religion chrestienne, dont les parties font profession. » Le contrat est signé : Henry Deverges, Élisabeth-Hélène Reveau; Reveau; Magdeleine Henry; C. Delastes; Henry; Jacques Thévenin; P. E. Reveau. — Promesse de mariage « parlé, à faire, pour, au plaisir de Dieu, accomplir en « son église, par sa grâce réformée », entre maître Gabriel de Lerpinière et Elisabeth Nicollas, fille de défunt Abraham Nicolas et de Jeanne Bérault. — Signé : de Lerpinière, Anne Nicollas (*sic*); Marie Nicolas; Marie de la Brosse; Anne Lhommedieu; Françoise Sauvaget; M. de Mangonagne. — Promesse de mariage, entre noble homme, maître François Bérauld, avocat en Parlement et présidial de la Rochelle et Rachel Vatable, veuve de Jean Debetz, maître apothicaire; signé : Bérauld; Rachel Vatable; Elisabeth Toulouze; Bouhereau; J. Grenon; D. Tollé; Marthe Vatable; Marie Béraud. — Déclaration faite par Hélie Béganeau, voiturier demeurant au moulin de Peuillet, paroisse de Burie en Angoumois, qu'il a été requis par Casimir Bernard de Javresac, fils de Bertrand Bernard de Javresac, écuyer, sieur de Paillon, demeurant audit lieu, paroisse de Richemond en Saintonge, de l'amener et conduire dudit Burie, où il l'aurait été trouver, en cette ville, où il désirait venir, pour voir ses parents. — Ledit Casimir Bernard de Javrezac serait descendu chez la demoiselle Bernardeau, sa tante, laquelle aurait donné au voiturier une lettre à porter au père dudit jeune homme; ledit Javrezac père aurait donné trois cuillers d'argent pour ladite demoiselle Bernardeau, et depuis les a renvoyées au père de son dit neveu; cette déclaration est confirmée par Casimir Bernard de Javrezac. — Procuration donnée par Jacques Guitton, dit Maulevryer, écuyer, sieur d'Agonnay et la Contanecerie, demeurant au logis noble d'Agonnay, à René de la Varenne, écuyer, sieur d'Oriou, tant en son nom qu'en celui de Jean Berne, écuyer, sieur de Tirefert, en présence d'honorable homme Jacques Robillard, sieur de la Pousinière. — Arrêté de compte entre damoiselle Marie Guillemin, veuve de messire Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lisleau, conseiller du Roi au siége présidial de la Rochelle; Anne Guillemin, épouse de messire Abimelech Decmmont (de Cusmont) seigneur de Boisgrollier, conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour de Parlement de Paris et auparavant de messire Jacques Fouchet, écuyer, sieur de la Grénetière, conseiller du Roi et son lieutenant général au gouvernement et siége présidial, demeurant à Saint-Germain des Prés lès Paris, rue Neuve Saint-Lambert, paroisse de Saint-Sulpice, et messire Jacques Foucher des Herbiers, chevalier seigneur et vicomte de Circé-le-Plessis, sénéchal de Saint-Denis de Mairé, du Coudray de Lusignan et seigneur de la ville de Chey et autres places, demeurant en son château du Plessis, fils de ladite dame et dudit feu, sieur de la Grénetière, son premier mari, au sujet du sel provenant des marais neufs de Lisleau, près le village des Portes, paroisse d'Ars en l'île de Ré, par commun et indivis entre les parties et les enfants et héritiers de Nicolas Deconan (de Conan), écuyer, sieur de Roc, et de demoiselle Marie Bernon, son épouse; signé : Marie Guillemin; Guillemin; Jacques Foucher des Herbiers; G. Bernon. — Acte de révocation de maître Lamoy, comme procureur fiscal de la seigneurie de la Brie, par messire Elie Chevraud, abbé commendataire de Notre-Dame de la Grâce-de-Dieu et seigneur de la seigneurie de Labrie en dépendant. — Transport de la somme de douze cents livres tournois, par maître André Auboyneau, avocat au Parlement et siége présidial de la Rochelle, à maître Pierre Moreau, notaire royal, lesquelles 1,200 livres sont dues audit Auboyneau par Jean Forget, marchand, et Suzanne Barbot. — Reconnaissance de diverses sommes transportées par maître Jacques Houscher, écuyer, sieur du Lizon et de Suzay, conseiller et lieutenant général honoraire au siége présidial. — Reconnaissance de 500 livres donnée au sieur Paul Leboiteux, marchand, par messire Jacques Henry, chevalier, seigneur des châtellenies de Chousses, de Coudun et bailli de Chaignollet en Annis, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, comme père et légitime administrateur de ses enfants, et de dame défunte Marie Yvon, héritiers bénéficiaires de défunt Paul Yvon, écuyer, seigneur de Laleu, leur aïeul. — Contrat entre : maître Georges Reveau, écuyer, sieur de la Bertelière et du Treuil-Mireau, conseiller et avocat du Roi au siége présidial et Élection de La Rochelle, et Michel Roy, saunier, et Esther Guignier sa femme, demeurant en la maison dudit Reveau, et par lui préposé au gouvernement des marais salants et jardinage dudit Reveau.

Abbaye royale Notre-Dame hors les murs de Saintes (ordre de Saint-Benoît).

H. 75. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1741. — Livre de relatement des coutumes des sels, pour madame l'abbesse de Saintes. — Registre

coté, numéroté et paragraphé par Marc-Auguste le Berton, chevalier, baron de Bonnemie, seigneur du Fouilloux, la Grossetrie et, en partie, de la Haute-Garenne, conseiller du Roi, président lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Saintes, pour servir au sieur Lartigues, receveur des coutumes de sel, pour madame l'abbesse de Saintes. » — Principaux imposés : de Balanzac, de Beaupoil, Brossard, de Bonsonge, de Bonvalet, de Bonnemort, de Chastellard, de Chaligny, Chaillé, Couyer, Charron, de Chasseloup, de Cumon, Chambon de Boisrond d'Amblimont, d'Angibaud, Demissy, Deslandes, de la Jaille, Des Aubineau, Déridaud, de Lage, Ecubard, Garesché, Goy, Gabiou, de Gombaud, de Gabaret, Hervé, Jacques de la Rochefoucauld, de la Rigaudière, de la Mauvignière, de Lortie, de la Sauzais, de Laudeberdrie, du Chapitre, Latouche, Etournaud, le marquis de la Roche du Maine, de la Martonnie, de Longueville, Mariochaud, de Maulevrier, Michel de Saint-Dizant, Moré, Paillet, Poittevin, Pichet, de Pontieux, de Polignac, Pelluchon des Touches, de Richier, de Saint-Quantin, de Sainte-Hermine, de Saint-Estève, de Saint-Aurens, de Salignac, de Saint-Seurin, de Saint-Fort, de Sainte-Gemme, de Tandebaratz, Tolluire, de Vérigny, de Voutron, Elie Vivier, Paul Vivier.

H. 76. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1393-1683. — « Henry Martel est mort, au mois « d'avril 1657. La dame Élisabeth de la Motte-Fouqué, « sa mère, le fait ensevelir dans la sacristie de l'église « Saint-Pierre de Salles en Marennes, fait faire des litres « et ceintures funèbres au-dedans et au-dehors d'icelle, fait « placer un banc dans le lieu le plus honorable, fait « mettre ses armes en une muraille et fait fermer une « porte entre autres, sur laquelle estoient celles de la « dame abbesse. Ce qui l'obligea de se pourvoir au Par- « lement de Bordeaux, où elle demanda d'être maintenue « aux droits honorifiques de ladite église et que ladite « dame de la Motte-Fouqué fût comdamnée de la remettre « en la possession d'iceux et toutes choses en tel état « qu'elles estoient avant ledit trouble. » — Factum, pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, défenderesse contre les demoiselles Martel, demanderesses, par lettres en forme de requête civile, et lettres d'ampliation servant de réponse à la production desdites demoiselles. — Contrat de mariage entre Rudel, comte de Blaye, et Marguerite, nièce de Geoffroy et Agnès sa femme, comtesse de Xaintonge, par lequel Rudel et Marguerite donnent à Geoffroy et Agnès, sa femme, pour 2,500 livres de rente foncière et perpétuelle, la moitié des seigneuries appartenant à ladite Marguerite, comme ayant succédé à la moitié de la Comté de Xaintonge, savoir, Pont-l'Abbé, Corme-Royal, Marennes, Saint-Laurent du Gua, Saint-Sorlin, Saint-Denis d'Oleron et Luzac. — Fondation de l'abbaye de Saintes et dotation d'icelle par les fondateurs : le comte Geoffroy et Agnès, sa femme (1047). — Transaction par laquelle Rudel, comte de Blaye et Marguerite sa femme, délaissent à l'abbaye de Saintes la moitié des seigneuries de Marennes, Pont-l'Abbé, Corme-Royal, Saint-Denis-d'Oleron, Luzac, Saint-Laurent-du-Gua et Saint-Sorlin, sous obligation de leur payer la rente stipulée par leur contrat de mariage de l'an 1040. — Contrat par lequel l'abbesse de Saintes rachète la rente foncière et perpétuelle due au comte de Blaye sur les seigneuries de Marennes, Luzac, Le Gua, Saint-Sorlin, Saint-Denis d'Oleron, Pont-l'Abbé et Corme-Royal (1328.) — Factum du procès pendant au conseil pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, dame des châtellenies de Marennes, Saint-Sorlin, le Gua, Mausac et d'une partie de Brouë, demanderesse au principat et défenderesse contre les demoiselles Catherine, Élisabeth, Henriette et Judith Martel, défenderesses en cassation. — Factum, pour madame de Saintes, du procès entre madame de Saintes et le syndic du collége des pères Jésuites de ladite ville, concernant les dîmes des marais qui sont à présent en propre, ou qu'ils prétendent avoir appartenu autrefois à l'abbaye de la Tenaille, unie audit collége. — Fait du procès pendant au conseil, entre dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame en dehors des murs de Saintes, demanderesse, et Mathurin et Jean Louassier, demeurant au bourg de Saint-Just en Marennes, défendeurs, et les religieux Minimes de Surgères intervenant. — Addition de production, que met et baille par devant vous nos seigneurs du grand conseil, messire Gédéon Martel, seigneur de l'Ile et bailliage de Marennes et des terres et châtellenies de Chessoubz, proche le Montaiglin, défendeur, contre dame Françoise de Foix, abbesse hors les murs de la ville de Saintes, reçue partie intervevenante en instance que poursuit au conseil ledit sieur de Marennes, contre maître Étienne Valin, avocat, au nom qu'il procède, et maître Jean Michel, receveur du taillon en l'Élection de Saintes. — Mémoire à consulter pour madame l'abbesse de Saintes, afin de parvenir à l'obtention d'un arrêt du conseil, qui prescrira une manière aisée à la régie des droits de coutumes de sels, qui sont dus à madame l'abbesse, à Marennes, sur les marais salants des deux rivières de Seudre et de Brouage. — Supplique adressée au Roi, par Marie de Durfort de Duras, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame hors les murs de la ville de Saintes. — Abrégé du factum de madame l'abbesse de Saintes contre

les demoiselles Martel. — Mémoire de ladite dame contre les refusants les dîmes et la cote au dixain des fruits, abrégé des questions jugées par les arrêts du conseil d'État, de 1659-1661 à 1665, pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, contre demoiselles Catherine, Elisabeth, Henriette et Judith Martel. — Factum pour dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye de Saintes, contre dame Charlotte-Marie Martel, veuve du marquis de Beauvais, demoiselles Elisabeth, Henriette et Judith Martel, défenderesses. — Abrégé du factum pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes et, en cette qualité, dame des châtellenies de Marennes, Luzac, Mauzac, Saint-Sorlin, Saint-Laurent du Gua, Brouë en partie, demanderesse, suivant la requête insérée dans l'arrêt du conseil du 26 mars 1677, contre demoiselles Catherine et Judith Martel, dames de l'Ile et bailliage de Marennes, Brouë, Chessoux et le Montelin, défenderesses, demoiselle Uranie de Beauvais, intervenante, et M. le procureur général de Sa Majesté au grand conseil, appelé en garantie, par ladite dame abbesse, contre lequel ledit procès a été instruit par défaut.— « Dit madame l'abbesse de Saintes, contre MM. de Marennes, seigneurs de Chessoux et le prieur de Sainte-Gemme ses conseigneurs en la boîte commune de la rivière de Seudre, qu'elle prétend part aux lots et ventes nouvellement acquises, sur les terres salées du pays de Marennes, pour deux raisons : dont l'une est parce que la dixme qui lui appartient est confuse dans le terrage desdits conseigneurs, non par simple présent, mais par société de fief que ladite dame dit posséder par indivis avec eux, comme un devoir noble direct et foncier et participant audit terrage; l'autre, parce que ladite société lui cause la perte de la moitié de son revenu, un sixte moins, qui tourne au profit desdits conseigneurs, en ce que lesdits lods et ventes sont meilleurs d'une moitié, un sixte moins, à cause du soulagement du fonds, qui a été réduit par eux, ou par le prévôt, officier commun, du sixte au dizain. » — Mémoire très-succint pour madame de Saintes, conseigneuresse de Saint-Pierre de Salles en Marennes, avec mesdemoiselles Martel, l'une et l'autre ayant tous droits de haute, moyenne et basse justice et chacune ayant ses officiers. » — « En 1657, le frère desdites demoiselles Martel, s'étant converti et enfin mort bon chrestien, la mère et sœurs huguenottes, continuant leurs entreprises de haute lutte, sans aucuns droits dans l'église, contre l'opposition de madame de Saintes et permission, le firent enterrer dans le lieu le plus honorable de l'église qui n'appartient qu'au seul patron et haut justicier, tel qu'est madame. — Grand procès ensuite sur les droits honorifiques et ceinture funèbre de ladite église, etc. — Mémoire pour justifier que la part de la seigneurie de Marennes dont jouissent les demoiselles Martel a été usagée sur la fondation de l'abbaye de Saintes. — Factum pour dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Saintes, intervenante au procès d'entre messire Hardouin de Péréfixe, prieur de Sainte-Gemme et M. Nathanael Chasseloup, avocat au Parlement de Bordeaux, au sujet de la seigneurie directe de 50 ares de marais salants, situés en la prise du chapitre, sur la rivière de Seudre, appartenant audit Chasseloup et revendiqués par la dame intervenante. — Requête adressée à M. de Bégon, conseiller du Roi en ses conseils et intendant, par dame Charlotte de Caumont de Lansun, abbesse de Saintes, et en cette qualité, dame de Saint-Pierre de Salles de Marennes, Saint-Sornin, le Gua, Luzac, Mauzac, et autres lieux, pour lui lesdites terres étant en pays abonné. « Que divers « particuliers ont acheté des vins du haut pays, qu'ils « veulent faire débiter au bourg de Marennes, au mépris « des priviléges de la possession en laquelle on est, d'em- « pêcher le débit desdits vins, à moins qu'il n'y ait disette, « mais comme il y a suffisamment de vin pour le pays, si « telles choses étaient souffertes, ce serait la ruine entière « de ses fermiers et tenanciers. » — Factum, pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes appelant d'une sentence des requêtes du palais, contre messire Henry de Laval de Bois Dauphin, évêque de la Rochelle, intimé au sujet des droits de pêche de ladite dame, dans la rivière de Seudre, qui borde d'un côté sa seigneurie de Vix, située au pays de Poitou. — Factum du procès pendant en la cour, entre la dame abbesse de Saintes, intimée, et maître Pierre Fromaget, son procureur d'office, appelant du sénechal de Saintes, au sujet de ses marais salants de l'Ile de Marennes, qui doivent le dizain, à la dite dame. — Mémoire pour servir à la conférence à faire entre le conseil de madame de Saintes et celui de monseigneur le duc de Richelieu et autres, au sujet des droits revendiqués par ladite dame, dans l'étendue des prévôtés d'Hiers, Chessoux et Sainte-Gemme, en qualité de dame suzeraine desdites prévôtés. — Faits posés par messire Renaud de Pons en 1393, contre la dame abbesse de Saintes. — M. de Pons réclame tout le droit de propriété, seigneurie, juridiction et possession que le Roi et ses avanciers, avaient en la terre de Marennes et ont transporté audit seigneur; saufs les droits d'hommage et de souveraineté. — Extrait du dénombrement fait au Roi, par Marguerite de Pennevaire, abbesse de Notre-Dame hors la cité de Saintes, des biens qu'elle possède d'ancienneté, en franche aumône, sans aucun devoir service, servitude ou redevance. — Copie de transaction passée en 1626, entre messire Gédéon et Samuel Martel, chevalier, et le fils du défunt haut et puissant messire Isaac Martel, chevalier, seigneur comte de Marennes, sieur de Pouliguac. — Arrêt du grand conseil (1661), maintenant

la dame de Foix, abbesse de Saintes, en la possession et jouissance des droits honorifiques de l'église de Saint-Pierre de Salles de Marennes, ordonnant que les litres, ceintures funèbres, écussons et armes desdits Martel, posés tant au dehors qu'au dedans d'icelles seront effacés, le banc par elle placé dans ladite église, mis au-dessous de celui deladite abbesse, ce qui a été démoli, bâti ou construit dans la sacristie au préjudice de madame de Foix, rétabli aux frais et dépens desdits Martel, que le corps d'Henry Martel demeurera au lieu où il a été enterré, sans qu'il puisse y être mis aucune tombe ou pierre faisant épitaphe, ou inscription qui puisse préjudicier aux droits de ladite de Foix et être tiré à conséquence ; que lesdites Martel, en l'absence de ladite abbesse, auront pour leurs personnes dans ladite église, par préférence à tous autres, le premier rang, sans que pour ce elles y puissent prétendre aucune attribution de droit. » — Factum pour demoiselles Catherine, Élisabeth, Henriette et Judith Martel sœurs, dames, comtesses de Marennes, demanderesses, en forme de requête civile, contre dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, pour revendiquer les droits honorifiques attribués à ladite dame, en l'église de Saint-Pierre de Salles. — Raisons décisives pour dame Françoise de Foix, abbesse de Notre-Dame hors les murs de Saintes, demanderesse et défenderesse contre Philippe Mangis, syndic des habitants des paroisses de Saint-Just, Saint-Sornin, Saint-Martin et Saint-Laurent-du-Gua, de Brouë, de Hiers, de Luzac et de Mauzac, défendeur, contre maître Cosme Béchet, avocat au Parlement de Bordeaux, se disant syndic de quelques particuliers habitants de la ville de Saintes, et des propriétaires des marais salants de Brouage, de Marennes et autres lieux, défendeur, et seul demandeur, par requête du 21 juillet 1673, aux fins d'être reçu opposant à l'exécution dudit arrêt du 6 juin 1669. — Mémoire sur l'arrêt donné au grand conseil le 11 mai 1675, entre madame l'abbesse de Saintes et les demoiselles Martel, tant sur les qualités de l'arrêt que sur le dispositif. — Consulte de maîtres du Sault et Cornet, avocats au Parlement de Bordeaux, sur les entreprises et usurpations faites sur les domaines et droits de l'abbaye de Saintes par madame de Marennes. — Bail du lot du Breuil, à François et Hector Beau, marchands à Marennes, par Jean Saint-Palais, demeurant au bourg de Marennes, receveur de la seigneurie de Saint-Pierre de Salles, audit Marennes, pour haute et puissante dame, madame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame hors les murs de la ville de Saintes et, en cette qualité, dixmière générale depuis le Mantelin jusqu'à la pointe du Chapus, entre les deux rivières de Seudre et de Brouage.

Filles de la Charité a Tonnay-Charente et Soubise.

H. 77. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1726-1789. — Testament de Catherine Ramier, lingère, demeurant sur le port de Tonnay-Charente, en faveur de la confrérie des Filles de la Charité dudit lieu. — Sentence rendue par Jean Mathé, procureur postulant au siége de Tonnay-Charente, entre maître Charles de Bonnegens, avocat en la cour, juge sénéchal des villes et principauté de Tonnay-Charente et châtellenie de Fontaine de Beurlé, au nom et comme économe de la maison de la Charité, demandeur en requête et entérinement d'un testament fait par Catherine Ramier en faveur dudit établissement d'une part, et Peccarer, capitaine de cavalerie, Cécile Peccarer, femme de Gilles Dupuy, écuyer, sieur de la Bourlottière, héritiers de ladite Ramier, etc. — Supplique des Filles de la Charité de Soubise et correspondance avec l'intendant et le subdélégué. — Ordonnances de l'intendant Barentin et devis des réparations à faire, à la maison des Filles de la Charité de Soubise. — Bail à ferme pour 9 ans de Simon Bureau, avocat en Parlement, porteur de procuration des religieuses de Fontevrault à J.-B. Bastier des Rivières et son épouse, de la métairie de Saint-Germain et ses dépendances. — Bail d'une partie du lot de dîmes des fiefs sis en la paroisse de Marennes à Bonnefon jeune, par Catherine Cherbonnier, veuve de Pierre Pougniet et de Joseph Roudier, fermiers des revenus seigneuriaux et décimaux de Saint-René de Salles de Marennes, suivant le bail consenti par madame Marie-Magdeleine de Baudéan de Parabère, abbesse de l'abbaye royale Notre-Dame hors les murs de Saintes, etc.

Ordre de Sainte-Claire ou Clarisses de Saintes.

H. 78. (Registre) 33 feuillets et 4 pièces, papier.

1737-1768. — Arrentement par révérende dame Marie des Anges de Gademoulins, abbesse du monastère des religieuses de Sainte-Claire établi au faubourg Saint-Palais près Saintes, à Gilbert Pannetier, sieur de la Chevalerie, du moulin à drap de Bouhet, situé en la paroisse de Chaniers, seigneurie d'Orlac. — Constitution de rentes aux dites religieuses par Jeanne Caillé et Jean Lireau, son fils, marchand boucher à Rochefort. — Renouvellement des titres de Charles et Pierre Quéré, frères, demeurant au logis de Dreux, paroisse de Saint-Sébastien de Séchaux au profit desdites religieuses. — « Registre pour les actes de vêture,

noviciat et profession de la communauté des religieuses de Sainte-Claire de la Rochelle, » coté et paraphé par la sœur de l'Assomption Thiécourt et signé *ne varietur* par Dély, maire, et Lebouc, substitut du procureur de la commune. — Tous les actes portent la formule : « de mon bon gré, en franche volonté, sans être contrainte et persuadée que de Dieu seul » — et sont signés par un notaire. — Réception en qualité de religieuse converse, de sœur Catherine, appelée dans le monde Françoise Grizon, fille de maître Jean Grizon et de Françoise Guilbot. — Acte de profession de ladite sœur Catherine. — Prise d'habit de religieuse de chœur de sœur Saint-François Regis (Marie-Anne Valin) fille de feu maître Josué Valin, avocat au Parlement de Paris et de feu dame Anne Ligonière. — Signé : sœur Saint-François-Regis, novice susdite ; Bréard ; Angélique Thibaud ; Desrosiers ; Hérault ; White née de Creagh ; Marie Pichard ; White ; Hérault ; Valin ; Boutiron ; P. Valin, prêtre vicaire de Saint-Barthélemy ; Dufour, jésuite ; François, secrétaire ; Bonhomme, vicaire-général supérieur ; Sœur de l'assomption Thiécourt, abbesse ; sœur de la visitation Flamen discrète ; Sœur Saint-Paul Rousselot, procureuse ; Sœur de la Nativité Barreau, discrète ; Sœur Saint-Augustin Durand, discrète ; Sœur Saint-Gabriel Remond ; Sœur Saint-Charles de Lusignan, discrète. — Prise d'habits comme religieuse de chœur de sœur Sainte-Ambroise (Victoire Rochard), fille de maître Ambroise Rochard, avocat, et de Marie Sigonneau. Signé : Rochard ; André Rochard ; Amable Rochard ; Descomps ; Jean Guillon ; Madame Sigonneau, femme de Rochard, etc. — Acte de profession de sœur Basile, appelée dans le monde Louise Verdier, fille de Pierre Verdier, marchand, et de Marie Françoise-Anne Vesien. — Prise d'habits de sœur Thérèse, fille de Jacques-François Pinet et de Suzanne Pinet. — Profession de sœur Sainte-Ambroise (Victoire Rochard). — Profession de sœur Saint-Regis Marie-Anne Valin). — Prise d'habit de sœur Saint-André (Anne Laboisson), fille d'André Laboisson et de Louise Brochard. — Profession de sœur Thérèse (Marie-Françoise). — Prise d'habit de sœur Sainte-Ursule (Marie Mimbert). — Prise d'habit de sœur Saint-Etienne (Marguerite Denis), fille d'Etienne Denis et de Marie Guyas. Signé : Denis ; E. Denis ; C. Guyas ; Beltrémieux ; etc. — Prise d'habit de sœur Sainte-Hélène converse (Marie Guillebot), fille de maître Jean Guillebot et de Marie Brunet. — Prise d'habit de sœur Marthe Marie Gillet), fille de maître Jean Gillet et de Michel Frionne. — Prise d'habit de sœur Saint-Xavier (Suzanne-Françoise Valin), fille de M. René Josué Valin, avocat, et de Marie-Françoise Pichard. Signé : sœur François-Xavier Valin ; Valin ; Barthélemy de Rochefort ; J. Valin ; Pichard chanoine ; Marie Pichard ; Boutiron ; Pierre Valin ; Boutiron fils ; Valin prêtre ; P. Nau ; Charles Waranquet, recteur du collége ; Valois ; Breard ; Desrozier ; Hérault ; Pichard Durivage ; Elisabeth Carré ; Léonie Beccavin ; Catherine Beccavin. — Profession de sœur Sainte-Ursule (Marie Hébert). — Profession de sœur Saint-Etienne (Marguerite Denis), fille de M. Étienne-Louis Denis et de Marie Giast. — Prise d'habit de sœur Saint-Augustin (Marie Gallocheau), fille de Jean-Baptiste Gallocheau, capitaine de brûlot, lieutenant de vaisseau du département de Rochefort et de Charlotte Fabas. Signé : Gallocheau le jeune ; Boisquet de Fabas, veuve de Gallocheau ; Montalet de Monsorbier ; de la Fite ; Boisquet ; Pascaut de Nanclas ; Valin chanoine. — Prise d'habit d'Anne-Françoise Rochard, sœur du Sacré-Cœur de Jésus, fille de Nicolas Rochard, procureur fiscal de la baronnie de l'île de Ré, et de Françoise Devie. Signé : Martin Rochard ; Miralet Herbin, Alexandre de Gatiné ; Goguet, etc. — Profession de sœur Sainte-Hélène ; (Marie Guilbot). — Profession de sœur Sainte-Marthe (Marie Gillet). — Prise d'habit de sœur Pacifique (Marguerite Gastumeaux), fille de Jean-Baptiste Gastumeaux, négociant, et d'Henriette-Magdeleine Gravié. — Prise d'habit de sœur Sainte-Vierge (Louise Bouriau), fille de Raymond Bouriau, marchand, négociant, et de Louise Lecand. — Prise d'habit de sœur des Anges (Marie-Henriette Régnault), fille d'Etienne Régnault, avocat, et de Marie Lotin. — Profession de sœur Saint-Augustin (Marie Gallocheau). — Profession de sœur de Jésus (Anne-Françoise Rochard). — Prise d'habit de sœur de Saint-Ignace (Marie-Suzanne Béraud), fille de François Béraud, avocat, et de Suzanne Martin. — Profession de sœur Sainte-Vierge (Louise Bouriau). Signé : Barentin ; Béraudin ; Préville ; d'Ormesson ; Barentin ; Barentin ; Barentin ; Boscals de Reals ; Bourryau de Préville ; de Mauclerc, etc., etc. — Prise d'habit de sœur Rosalie (Marie Guichard), fille de Jean Guichard, négociant, et de Jeanne Marais. Signé : Descomps-Labady ; Guichard ; Beraud ; Cardinault ; Pierre-Auguste Béraud ; Soumbrun ; P. Naud ; Bertiandre de la compagnie de Jésus, etc. — Profession de sœur Pacifique (Marguerite Gastumeaux). — Profession de sœur Saint-Jean-Baptiste (Françoise-Augustine Gastumeaux), sœur de la précédente. — Profession de sœur des Anges (Henriette Régnaud), fille de maître Étienne Régnaud, avocat, et de Marie Lotin. — Prise d'habit de sœur Saint-Basile (Suzanne Catelineau), fille de Elie Catelineau, capitaine de navire, marchand du bourg de Marennes, et de Marie Jouber. — Prise d'habit de sœur Saint-Borgia (Marie-Jeanne Laumonnier), fille de Jacques Laumonnier, huissier audiencier au présidial de Poitiers, et de dame Dores. — Prise d'habit de la sœur Saint-Joseph (Joséphette Botier), fille de Nicolas Botier, négociant à Louisbourg (Ile Royale), et de Charlotte Brouillé. — Profession de sœur Rosalie (Marie Guichard). — Profession de sœur Saint-Ignace (Marie-Suzanne Béraud).

— Profession de sœur Saint-Borgia (Marie-Jeanne Laumonnier). — Profession de sœur Saint-Joseph (Marie-Joseph Botier). — Prise d'habit de sœur Sainte-Elisabeth (Marie-Catherine Denis), fille d'Étienne Denis et de Marie Guyas. Ont signé : veuve Guyas Denis; Denis fils; Marianne Denis; Denis femme Beltrémieux, etc., etc. — Profession de sœur Saint-Jérôme (Élisabeth Leroux), fille de Pierre Leroux et d'Elisabeth Bégaud. — Prise d'habit de sœur Julie (Catherine Pochon), fille de Jean Pochon et de Catherine Bonilut; a déclaré ne savoir signer. — Prise d'habit de sœur Saint-Alexis (Marie-Magdeleine-Catherine-Henriette Gravier), fille de René-Alexis Gravier, avocat du Roi, et de Marie-Magdeleine Margier. — Prise d'habit de sœur Sainte-Mélanie (Marguerite Pontenier), fille de Jacques Pontenier et de Marguerite Dubois. — Prise d'habit de sœur Sainte-Marie (Louise Giraudeau), fille de Jean Giraudeau, négociant de Saint-Avosgourd en Poitou, et de Marie-Magdeleine Plom. — Prise d'habit de sœur Saint-Bernard (Marguerite Berteau), fille de Jean Berteau, receveur de Mgr l'amiral et de Marie Bujeau. — Profession de sœur Sainte-Mélanie, fille de Jacques Pontenier et de Marguerite Dubois. Signé : L. A. Desnouy; Letellier; Guitton; de la Pailletterie, etc. — Profession de sœur Saint-Bernard (Marguerite Berteau), fille de Jean Berteau et de Marie Bugeau. — Profession de sœur Saint-Alexis (Marie-Magdeleine-Catherine-Henriette Gravier). — Prise d'habit de sœur Anne (Marianne Massé), fille de Simon Massé et de Jeanne Reneaud (ne sait signer). — Prise d'habit de sœur Séraphique (Anne-Paule La Salle), fille d'Antoine La Salle, chirurgien, et de Marie Finck. — Prise d'habit de sœur Sainte-Thérèse (Marie-Thérèse Gabet), fille de François Gabet et de Marie Jean. — Prise d'habit de sœur Saint-Bruno (Marie-Françoise Fumat), fille de Laurent Fumat, notaire royal, et de Anne-Françoise Finck. — Prise d'habit de sœur Saint-Paul (Élisabeth-Agathe Dieu-le-Fils des Barres), fille de François Dieu-le-Fils des Barres, habitant au Cul de sac, île et côte Saint-Domingue, et Élisabeth Tessier. — Prise d'habit de sœur Sainte-Rose (Marguerite-Honorée Fontaine), fille de François-Gaëtan Fontaine, lieutenant particulier, et de Catherine Pocozin. — Prise d'habit de sœur Saint-Louis (Marie-Angélique-Henriette Damour, de l'Ile Ronde), fille de Mathieu Damour de l'Ile Ronde, écuyer, et de Marie-Angélique Coutard. — Prise d'habit de sœur Saint-Charles (Louise Guénot), fille de Joseph Guénot, négociant, et de Françoise Rosses. — Prise d'habit de sœur Saint-Honoré (Marie-Marguerite Jossumet), fille de Simon Jossumet, capitaine de navire, et de Catherine Girrein. — Prise d'habit de sœur Sainte-Suzanne (Marie-Anne-Marguerite Séguin), fille de Michel Séguin, fermier, et de Marianne Penaud. — Prise d'habit de sœur Saint-Adélaïde (Marie-Jeanne Le Large), fille de Jean-François Le Large, capitaine de brûlot, lieutenant de la marine du département de Rochefort, et de Louise Samson.

H. 79. (Registre.) — 171 feuillets, papier.

1760-1790. — Livre de recettes du commun, pour la mère procureuse; signé *ne varietur :* Dély, maire. — Recettes des bienfaits et charités faites à notre monastère depuis le 5 août 1760. — Bienfaits de monseigneur 1,002 livres; du couvent de la Providence 148 livres; du curé de Notre-Dame, 150 livres; des dames Hospitalières 66 livres 19 sous; des révérends Pères Jésuites 60 livres; des Dames Blanches 6 livres; de MM. du chapitre 300 livres. La recette d'une année 4,610 livres 15 sous (Total de 1763). — Prix des travaux exécutés dans la maison : une bourse 10 livres, des manchettes 6 livres, un porte-lettres 14 livres, une paire de bas 1 livre 10 sous, des bagues 7 livres 12 sous, deux pelottes 3 livres, une paire de bracelets 2 livres 10 sous, des festons 12 livres. — De madame Coupeau, frais de prise d'habit de sa fille 200 livres. — 2 paires de gants 5 livres 10 sous. — Dépenses : total de la dépense de l'année 1760, 5,223 livres 3 sous 3 deniers; 1761, 941 livres 18 sous; 1762, 1,154 livres 8 sous; 1763, 1,217 livres 17 sols 4 deniers; 1764, 1,402 livres 11 sols 6 deniers; 1765, 1,082 livres 9 sous; 1766, 905 livres 6 sous; 1767, 1,143 livres 17 sous; 1768, 1,193 livres 5 sous; 1769, 1,312 livres 3 sous; 1770, 688 livres 8 sous; 1771, 320 livres 11 sous 6 deniers; 1772, 6,334 livres 7 sous; 1773, 1,987 livres 3 sous; 1774, 2,489 livres 1 sou 6 deniers; 1775, 736 livres 18 sous; 1776, 382 livres 9 sous; 1777, 1,298 livres 29 sous; 1778, 1,226 livres 13 sous; 1779, 367 livres 2 sous; 1780, 1,053 livres 18 sous; 1781, 59 livres 1 sou; 1782, 655 livres; 1783, 773 livres 18 sous; 1784, 1,110 livres; 1785, 924 livres 8 sous; 1786, 585 livres 1 sou; 1787, 812 livres 12 sous; 1788, 948 livres 11 sous; 1789, 272 livres 2 sous.

H. 80. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1760-1790. — Registre des dépenses à l'usage de la mère abbesse : 1760, 2,348 livres 17 sous; 1769, 1389 livres 14 sous; 1786, total des recettes, 16,044 livres un sou 4 deniers; total des dépenses 15,995 livres 19 sous 6 deniers. Le premier et le dernier feuillet écrits sont visés : Dély, maire. — Le Bouc, substitut du procureur de la commune.

H. 81. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1763-1790. — Livre de dépenses à l'usage de la mère procureuse. Signé : Dély, maire, et Lebouc, substitut du procureur de la commune. 1° Au marchand de blé, 2,900 livres 3 sous. 2° Au boucher, 2,451 livres. 3° Au marchand de bois, 2,025 livres 17 sous. 4° Au marchand de vin, 608 livres. 5° Au marchand de beurre, 1,444 livres 19 sous. 6° Réparations et gages des domestiques, 545 livres 8 sous. 7° Menues dépenses, lessives, nettoyages de la maison, flasqueuses (*sic*), etc., raccommodages de chaises, 228 livres 16 sous. 8° Prédicateurs, 320 livres 9 sols. — Rentes viagères à MM. Bariller, Pinet, Jambu, madame Beauvais, aux Dames Blanches, abbesse de Fontevrault, et à M. Gabaude.

H. 82. (Registre.) — 136 feuillets, papier.

1762-1790. — Livre de Recettes à l'usage de la mère procureuse. Rentes et pensions, visé *ne varietur :* Dély, maire, et Lebouc, substitut du procureur de la commune. — Au premier feuillet est écrit : — Mademoiselle de la Rocheblave est sortie le 22 avril 1772; — mademoiselle Duplessis est sortie le 2 septembre et est rentrée le 25 novembre; — mademoiselle Duperré est sortie le 2 septembre et rentrée le 2 avril 1773, et mademoiselle sa sœur le 14 dudit et sortie le 8 août; — madame de Mac Chardy (Mac-Carthy) et mademoiselle sa fille, sont sorties le 10 septembre et rentrées le 16 novembre 1772; — mademoiselle Lagarosse est sortie le 20 septembre; — mademoiselle Mac-Ardy l'aînée est sortie le 17 octobre et rentrée le 29 octobre; — madame La Panonière est rentrée le 23 décembre; — la petite Bernier est rentrée le 7 mars. — Pensionnaires : — 1763 : Madame de Lort, un trimestre de pension, 125 livres; — mademoiselle de Lopinot, idem, 150 livres; — mademoiselle de la Garde, 50 livres; — mademoiselle de Saint-Vincent, 112 livres 10 sols; — mademoiselle de la Jossilière, 65 livres; — mademoiselle de Beaucorps, 62 livres. — 1764 : mademoiselle Henriette Valin, 37 livres 10 sols; — mademoiselle de Groneveldt, 50 livres; — mademoiselle du Laurens, 50 livres; — madame Detchegaray, 70 livres; — mademoiselle de Poléon, 6 mois, 225 livres.

H. 83. (Registre.) — 191 feuillets, papier.

1665-1790. — Livre de recettes, à l'usage de la mère abbesse et des rentes et pensions, visé par le maire Dély et le substitut du procureur de la commune Lebouc.

Recette extraordinaire en 1761 : 3,207 liv. 7 s. 3 den.
id. de rentes foncières 1761 : 437 liv. » s. » den.
Recettes de rentes foncières 1762 : 4,735 liv. 8 s. » den.
id. des rentes 1789 : 1,140 liv. 5 s. 4 den.
id. 1790 : 3,708 liv. 16 s. 6 den.

Vente par Gilbert Panetier, sieur de la Chevallerie, à Marie des Anges de Gademoulains, abbesse du monastère des religieuses Sainte-Claire de Saintes, d'une rente de 1,604 livres et constitution de rente, par Jeanne Caillé, veuve de Jean Loreau, et Jean Loreau fils aîné, aux religieuses de Sainte-Claire de Saintes. — Renouvellement de titre par Charles et Pierre Queré frères, à la communauté des filles religieuses de Sainte-Claire.

Dames Blanches de la Rochelle.

H. 84. (Registre.) — 79 feuillets, papier.

1716-1789. — Livre d'entrées et sorties des pénitentes Vive Jésus et Marie, signé *ne varietur :* Dély, maire, et Lespinas, officier municipal. — « En l'année 1716, nous avons reçu céans « Charlotte Duroché, le 18 juillet; « elle est entrée volontairement et l'avons prise sans pen- « sion, n'ayant pas moyen de payer. Elle est sortie le 7 mai « de l'année 1717. » — « En l'année 1717, nous avons reçu céans Elisabeth Grasset le 14 mai 1717, qui nous a été présentée par M. Coutiou, curé de Notre-Dame, à la prière de M. Grasset son frère, curé de Charron. Nous l'avons prise sans pension. Elle est sortie le 11 septembre 1717, l'ayant rendue à M. le curé de Charron, son frère. » — « Nous avons reçeu céans Marguerite Guillemetin le 7 juillet 1717, par l'ordre de sa mère, qui lui a donné son pain par semaine. » — En 1717, 9 admissions; en 1718, 8; en 1719, 7; en 1720, 10; en 1721, 13; en 1722, 8; en 1723, 6; 1724, 11; en 1725, 12; en 1726, 11; en 1727, 9; parmi lesquelles Hélène Augustin, entrée le 15 mars, par lettres de petit cachet. — Le roi paie sa pension, 150 livres. — En 1728, 9 admissions, parmi lesquelles Anne Bastard, entrée le 15 mars, par l'ordre de M. David Creagh, son mari, autorisé de M. le lieutenant général; elle paie 200 livres de pension. — En 1729, 8 admissions; en 1731, 7; en 1732, 6; en 1733, 5; en 1734, 12; en 1735, 10; en 1736, 13; en 1737, 4; en 1738, 23; en 1739, 14, parmi lesquelles Anne-Françoise de Rortays. — En 1740, 10; en 1741, 14; en 1742, 13; en 1743, 19; en 1744, 12; en 1745, 15; en 1746, 10; en 1747, 23; en 1748, 23, parmi lesquelles Jeanne de l'Isleau; en 1749, 14; en 1750, 20; en 1788, 12, parmi lesquelles Magdeleine

Adélaïde Lenain, de la paroisse Notre-Dame de la Rochelle, payant 20 livres de pension ; en 1789, 15; — Elles sont prononcées à la prière des familles, sur l'ordre de l'évêque, de l'intendant, du lieutenant général, du juge de police, du colonel du régiment, du commissaire. — Testament incomplet et non signé d'Anne-Louise de Mauclerq de Sconhel,

H. 85. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1743-1792. — Entrée des pénitentes. — Livre visé *ne varietur :* Dély maire et Lespinas. — 1755, 4 admissions; 1756, 9; 1757, 12; 1759, 20. — Ce livre a été cousu dans une ancienne couverture en parchemin portant pour titre : « Livre où sont, par estat, les jouissances que j'ay faittes de la borderie de Mireuil en 1697. » — Constitution de rente par le prieur Hugues Poittraux et les religieux de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, aux dames religieuses Blanches de Notre-Dame de la Charité, de la Rochelle.

Statistique des ordres Religieux de la Généralité.

H. 86. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1720-1723. — Statistique des maisons religieuses de la généralité de la Rochelle. — Lettre du P. Grasset, prieur de l'abbaye de Baigne, vicaire général de la congrégation des Bénédictins exempts, à l'intendant de la Rochelle. — Abbaye de Saint-Étienne de Baigne, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Saintes, fondée par Charlemagne en franche aumône : 6 religieux, le prieur compris; 5,600 livres de ferme, en régie, entre les mains de M. Fradin. — Hôpital de Barbezieux fondé par les seigneurs dudit lieu. — Revenus : 106 boisseaux de froment, 46 boisseaux 4 picotins d'avoine, 23 livres d'argent, 6 chapons, 13 gélines. — Cordeliers de Barbezieux, couvent fondé en octobre 1254 par les seigneurs de La Rochefoucauld, de l'ordre de Saint-François de la Grâce, province de Touraine. — Hôtel-Dieu de Brouage, fondé vers 1570, entretenu par le Roi pour les soldats de la garnison de Brouage et de l'île Madame. — Abbaye de Notre-Dame de la Grâce de Charon, de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clervaux, fondée par Richard II d'Angleterre en 1170 : 4,027 livres de revenu ; charges : 1,427 livres. — Hôpital de la citadelle d'Oleron pour les soldats malades de la garnison. — Hôpital royal de la marine établi au château d'Oleron par Louis XIV pour les matelots malades et soldats de nouvelle levée destinés pour les colonies françaises d'Amérique, tenu par les filles de la Charité, servantes des pauvres malades dites Sœurs Grises. — Couvent des Minimes de Châteauneuf, de l'institut de Saint-François de Paule. — Abbaye de Fondouce, fondée par Éléonore d'Aquitaine, état signé De Maschat de Pompadour, abbé. — Abbaye de la Fresnade, de l'ordre de Cîteaux, fondé par les comtes d'Angoulême. — Monastère des religieuses bénédictines de Cognac établi en 1622. — Cordeliers de Cognac, couvent rebâti en 1651. — Hôpital du faubourg Saint-Jacques de Cognac, fondé en 1681. — Récollets de Cognac, maison établie en 1612. — Chapitre de Saint-Georges de Rex, rétabli en 1690. — Récollets de Jarnac. — Abbaye de Notre-Dame de la Grâce-Dieu (ordre de Cîteaux), fondée en 1135 par Guillaume duc d'Aquitaine (sceau : d'azur à trois soleils posés 1 et 2 et une gerbe en pointe). — Abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, fondée en 1200. — Église collégiale de Magné, fondée en 1508 par Charles de Coëtivy. — Filles de la Charité servantes des pauvres malades de Marans, établies en 1684. — Capucins de Saint-Martin, île de Ré, fondée en 1625. — Hôpital de la Charité de Saint-Martin, île de Ré, fondé en 1674. — Cordeliers de Pons. — Récollets de Royan, fondés en 1620. — Abbaye de Notre-Dame de Sablonceaux, fondée par Guillaume IX duc d'Aquitaine et comte du Poitou (ordre de Saint-Augustin). — Sœurs de la Charité de Saujon. — Filles de la Charité de Soubise et de Surgères pour l'instruction des nouvelles converties (1686-1710). — Prieuré régulier de l'Anville, de l'ordre de Saint-Augustin. — Filles de la Charité servantes des pauvres malades à La Tremblade, pour l'instruction des nouvelles converties et autres petites filles, et pour le service et soulagement des pauvres malades. — (sceau : d'azur à un ostensoir d'or timbré d'une couronne de marquis). — Capucins de Tonnay-Charente, maison fondée en 1653 par Gabriel de Rochechouart duc de Mortemart, pair de France, etc. — Sœurs Grises tenant l'hôpital fondé à Tonnay-Charente en 1685 dans le temple des Religionnaires, etc.

H. 87. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1723. — Correspondance entre le P. Huon, de la compagnie de Jésus, L. Dominique, gardien des Récollets de Marennes, Irman de Belcier, gardien des Récollets de la Rochelle, et Lortie du Maine, subdélégué de Marennes, concernant les renseignements demandés par les communautés. — L'établissement des Jésuites à Marennes date de 1633. — Ils furent chargés en 1683 d'entretenir des missionnaires pour l'instruction des nouveaux catholiques et la conversion des religionnaires. — Couvents des Récollets de Marennes et de la Rochelle fondés en 1639 (sceau :

l'archange saint Michel armé d'une épée flamboyante). — Filles de la Charité établies à Marennes et à Royan.

H. 88. (Liasse.) — 26 pièces, papier. (1 plan.)

1723-1725. — Statistique des établissements religieux de l'Élection de Saint-Jean d'Angély. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. — Le couvent des religieux Jacobins de Saint-Jean d'Angély est de fondation royale. « La « coustume de saint Jehan fut refformée dans le reffectoire « dudit couvent, les trois états de la province y estant assem- « blez, soubz le règne de François Ier en 1520. Comme « la dépense de leur communauté excedde de beaucoup au « dela de leur revenu, ils sont obligez de quester, en sorte « que les aumosnes et charritez qui leur sont faittes les « font subsister. » — Pères Cordeliers établis par Philippe III le Hardi en 1272. — Revenu : 234 livres 2 sols. — Capucins établis à Saint-Jean d'Angély, sous Charles IX. — Religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule à Saint-Jean d'Angély, fondées par Michel Liraqueau, chevalier, seigneur baron de Denan, la Sarrie et autres places, le 11 avril 1635. — Hôpital Saint-Louis des Saint-Jean d'Angély, réorganisé en 1673. — Filles Hospitalières. — Plan de l'ancienne église en 1733. — Abbaye fondée en 825 par Pepin, roi d'Aquitaine.

H. 89. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1723. — Statistique des établissements conventuels de l'Élection de Saintes. Les religieuses carmélites de Saintes ont été établies par Louis XIII en 1629 et fondées par le baron de Rabesne et Marie de Gourgue, fille du premier président du Parlement de Bordeaux. — Monastère de Sainte-Claire établi au faubourg Saint-Palais par madame Dreux. — Collége des Jésuites établi par Henri IV en 1611. — Cordeliers établis par Philippe le Bel. — Abbaye de Notre-Dame hors les murs fondée par Godefroy, comte de Saintonge, et Agnès sa femme en 1047. — Dominicains établis en 1292. — Prieuré de Saint-Eutrope, fondé par Hugues de Pontlieu en 1055, et Richard duc d'Aquitaine en 1128. — Filles de la Charité fondées en 1700. — Hôpital de Saint-Pierre ès biens fondé en 1658. — Hôpital général fondé en 1687. — Communauté des Filles Hospitalières fondée en 1684. — Récollets confirmés par Louis XIII. — Séminaire établi en 1644, etc.

H. 90. (Liasse.) — 25 pièces, papier. 1 plan colorié.

1723. — Statistique des établissements religieux de l'Élection de la Rochelle. — Capucins fondés en 1628. — Carmes réformés de Notre-Dame de Recouvrance existant lorsque les rois d'Angleterre étaient souverains de l'Aquitaine, rétablis par Louis XIII en 1633. — Religieuses Sainte-Claire fondées en 1306 par Philippe le Bel et rétablies en 1653. — Plan colorié de leur établissement. — Collége des Jésuites établi en 1629. — Cordeliers fondés à Lafond en 1469. — Religieux de la Charité fixés à l'hôpital le 18 décembre 1628. — Petit hôpital fondé par Anne Forestier en 1709. — Frères Prêcheurs fondés par le duc Alphonse, frère de saint Louis, comte de Poitou et de Toulouse. — Minimes de Notre-Dame de la Victoire à la pointe de la Rochelle, le 26 novembre 1629. — Religieuses de Notre-Dame de la Charité établies en 1715. — Frères de l'Oratoire établis le 6 octobre 1614. — Religieuses nouvelles catholiques ou filles de la Providence établies en 1659 pour l'instruction des filles des religionnaires et les pauvres orphelines. — Séminaire (16 octobre 1694). — Ursulines établies en 1629. — Tableaux indiquant le nombre des religieuses, les noms et âges des plus anciennes, les héritages affermés et non affermés, leur situation, qualité et consistance, les rentes perpétuelles et viagères, les aumônes annuelles, le produit du travail manuel des religieuses et des pensions, le revenu annuel, les réparations urgentes, annuelles, l'entretien des églises, maisons, bâtiments et fermes, les charges réelles, seigneuriales et foncières, les rentes perpétuelles ou viagères, l'entretien de la sacristie, l'habillement de la communauté, les noms et le nombre des chapelains, desservants, gens d'affaires et domestiques, leurs honoraires, appointements et gages, la nourriture par estimation de ceux qui vivent aux dépens de la communauté, etc.

H. 91. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1723-1789. — Statistique des communautés religieuses de la subdélégation de Cognac : religieuses bénédictines établies en 1662, autorisées l'année suivante ; — Le prieuré de Saint-Léger fut fondé en 1033 par Arnaud, évêque de Périgueux, et deux de ses neveux, seigneurs de Cognac, et eut pour premier abbé Émeric ; — État contenant le revenu des abbayes et des prieurés, à la nomination du Roi, dans l'Élection de Cognac. Abbaye commen-

dataire de Fondouce, de l'ordre de Saint-Benoist, non réformé 3,000 livres; abbaye de la Frenade, ordre de Cîteaux, 2,000 livres; de Chastres, 2,000 livres; de Bassac, non réformé, 6,000 livres; de Saint-Amand de Boixé 5,000 livres et de l'Anville, 8,000 livres. — Bail à ferme, pour neuf ans, au sieur Simon Bureau, avocat en Parlement et régisseur de la terre et seigneurie de Dirac, paroisse de Thairé, comme porteur de procuration des révérentes dames prieures religieuses de l'Appui, ordre de Fontevrault, au sieur Jean-Baptiste Bastier des Rivières, bourgeois à Mortagne-la-Vieille et son épouse Gabrielle Labbé, de la métairie de Saint-Germain, paroisse de Saint-Vivien.

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX.

Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de La Rochelle.

H. 90. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1669-1672. — Titres notariés concernant les biens des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Avis arbitral entre les sieurs Gilbert et Chamot, rendu par MM. Vacher, Brunet et Maudet; — commission délivrée à frère Jean-Jacques Fouier, commandeur du Perrot, par frère François Budes du Tertre Jouan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mauléon, Villedieu et Clisson, la Lande, lieutenant et vicaire général du grand prieuré d'Aquitaine, et scellée du grand sceau du prieuré d'Aquitaine. — Procès-verbal du fief Giraud fait par frère Joseph de Chambes-Monsoreau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem commandeur de Bourgneuf et Thairé et frère Jean-Baptiste de Sesmaisons, commandeur de Coudrié et de Piraveaux. — Baillette, par frère Jean-Jacques Fouier, chevalier magistral de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies du Perrot de La Rochelle, de Launay, Fonsèche et Margot à messire Pierre Rode, conseiller du Roi et receveur des tailles, en l'élection de la Rochelle, de ce qui appartient à la commanderie de Saint-Jean du Perrot, ès fiefs Girard et autres, moyennant la somme annuelle de 140 livres et à la condition d'obtenir des lettres de rescission, contre l'arrentement desdites terres, faites précédemment par frère du Chiron Davy, à maître Jacob, chevalier, conseiller du Roi. — Inventaire des meubles, titres et papiers délaissés par feu maître Jean Pinel, procureur au siége présidial de cette ville. — Testament de Jean Gripaud, laboureur et Marie Texier, sa femme, demeurant à Nieul, en Aunis. — Procuration donnée par dame Marie de Beaucorps, veuve de messire François de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fompastour et Saint-Coux, à maître Pierre Guillaudeau, notaire postulant à Fompastour.

H. 91. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1672. — Titre nouveau donné en faveur de messire Jean Gendrault, écuyer, seigneur de Charmant, par Louis Blanchard, laboureur. — Inventaire des meubles et papiers de Catherine Delos (de l'Osse?) femme d'Alexandre Turpain, habitant de Québec, au pays de la Nouvelle France. Procuration générale donnée par demoiselle Marie Géraud, à noble homme, maître Isaac François, ministre demeurant à Pairé, son époux. — Contrat de mariage de Simon Jamse, marchand, demeurant en l'une des cabanes de la petite Flandre, paroisse de Muron, veuve de Marie David, avec Marie Ausmond. — Sommation donnée par Louis Bureau, avocat à La Rochelle, à Marguerite d'Harriette, veuve de Benjamin Pineau, seigneur de Festilly, demeurant au lieu du Vergier. — Procuration donnée par Germaine Barier, femme de Jean Lebeau, cordonnier, demeurant à Vitry-sur-Seine, à son mari, pour recueillir la succession de son oncle, François Barrier, décédé à la Rochelle. — Traité d'apprentissage de clerc, entre maître Jean Béchain, procureur au siége présidial de La Rochelle, et Nicolas Alleaume, bourgeois de Grande ville (*sic*) en basse Normandie, logé en la maison de Charles Millet, hôte du logis où pend pour enseigne : La ville de Rouen, paroisse de Saint-Jean du Perrot. — Procès-verbal constatant l'état des lieux de la borderie située à Tasdon, provenant de l'hérédité de feu Étienne de Court, marchand à La Rochelle, et de sa femme Anne Faneuil. — Procuration générale donnée par Jean Goislin, capitaine de navire demeurant à La Rochelle, à sa femme Anne Vidault. — Traité passé entre Moïse Ferry, maître maçon à La Rochelle, et Gilles Monnereau, marchand, au sujet des travaux à faire à la maison dudit Monnereau. — Inventaire des meubles, argent et titres délaissés par feue Marie Forêt, veuve de Jean Gaudouin, marchand à La Rochelle. — Accord passé entre le sieur Arsonneau, Jeanne Naudin, sa femme, de Courçon, Jean Raoul marchand, Élisabeth Mazet, sa femme, de Bourgneuf, pour payer et acquitter la somme de mille livres, à dame Élisabeth Gendrault, veuve de messire Rocq Chastagner, vivant, écuyer, seigneur de Cramahé. — Inventaire des titres, meubles et effets délaissés par Anne Savarit, veuve du sieur Étienne de Court, marchand à la Rochelle. — Promesse de mariage entre Pierre Séjourné, marchand au bourg de Saint-Martin de Ré, fils de Pierre Séjourné et de

Marie Hurtin, avec Magdeleine Bureau, fille de Jean Bureau, marchand, et de Magdeleine Bouhier. — Testament de Anne Perroteau, veuve de sieur Henri Barbotteau, tonnelier à Marsilly. — Promesse de mariage entre Esaïe Renaudin, marchand tonnelier à La Rochelle, fils de défunt Antoine Renaudin, marchand et de Marie Pelletier, et Renée Raymond, fille d'Élie Raymond, capitaine de marine, et d'Anne Caga. — Inventaire des titres, meubles et effets délaissés par Michel Péraudet, marinier de Bretagne, décédé à l'hôpital Saint-Barthélemy de la Charité, de La Rochelle. — Procuration donnée, par Jean Girard, orfévre ordinaire de S. A. S. Mgr. le prince, à Antoine Géron. — Extraits de baptême d'Étienne, fils de Zacharie Rousselot et de Magdeleine Gaborit. Parrain, M. Étienne Lelièvre, prêtre vicaire à Aytré; marraine, Marie Rousselot. — Marie, fille de Antoine Bonnault et de Typhaine Boudaud, parrain, Éloy Bonnault, marraine Jacquette Boudaud. — Procuration de Jean Tauziède, doyen des maîtres chirurgiens de La Rochelle, Edme Goudeau, Pierre Babin, Jean de la Sarde, Isaac Bruzac, Jean de Launay, Alexandre Richard, tous maîtres chirurgiens à La Rochelle, Daniel Foucher, aussi maître chirurgien, pour former opposition à la prétendue réception de Jacques Le Sourd, dit Estampe, en qualité de maître chirurgien en cette ville, attendu qu'il n'a jamais vu, convoqué ni appelé aucun des susnommés, pour son interrogatoire de maître chirurgien, etc. — Sommation dudit Foucher audit Le Sourd, d'avoir à fermer boutique, etc. » — Promesse de mariage de maître Gédéon Rocheteau, ministre de la R. P. R. demeurant à Marcuil en Poitou, à Françoise Sauvaget, fille de Jean Sauvaget et d'Anne Nicolas. — Contrat de mariage de Pierre Didot, laboureur au village des Hormeaux, paroisse de Villedoux, fils de défunt François Didot et de Typhoine Roaud, avec Marie Pairin, fille de défunt Jean Pairin et de Marie Rascaud. — Inventaire des meubles, argent, titres et papiers délaissés par François Chevalier, marchand, décédé dans la Grande Rue, paroisse Saint-Jean du Pérot, marié à Jeanne Lortie. — Ferme d'une maison, sise en la rue des Bouchers, par maître André Lortie, ministre de la R. P. R. à La Rochelle, à Pierre Naudin, marchand, et à Françoise Dauphin, sa femme. — Inventaire des meubles et effets délaissés par Samuel Abelin, maître boulanger, décédé dans la rue de la Grille, paroisse Saint-Sauveur. — Ferme d'un moulin à vent à Aytré, par Marie Decompienne, à René Robin, farinier.

H. 92. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1714-1719. — Commanderie du Temple de La Rochelle, ordre de Malte. — Récépissé du titre nouvel d'une rente de 104 livres, due à l'hôpital, par la commanderie du Temple; Signé : Sœur Charlotte de la Sainte-Vierge, prieure. — Quittance du sieur Fleuriau, pour avoir raccommodé les canettes et le lavabo de la chapelle de la commanderie, ressoudé les charnières des canettes, et blanchi le tout. Frais des lettres de terrier expédiées pour le commandeur du Temple de La Rochelle, Ferdinand de Langon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; 66 livres 12 sols. — Billet de 1,008 livres, signé le chevalier Ferdinand de Langon à l'ordre du chevalier de Broglie, colonel du régiment d'Agenois-Infanterie. — Comptes de maçon, pour travaux faits à l'appartement de la commanderie, occupé par M. Morel, de l'ordre de M. de Valles. — Comptes du menuisier et du peintre. — Billet de 247 livres, signé : le chevalier Ferdinand de Langon, à l'ordre du chevalier de la Tour-Landry.

Hospices et Maladreries.

H. 93. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1632-1779. — La Rochelle. — Extraits du premier et du second partage des biens de l'ancien hôpital de La Rochelle, entre les religieux de la Charité et les religieuses hospitalières, par Combaud et Teulerou, notaires. — Ordonnance rendue par Jean-Aimé de la Coste, avocat au parlement et au siége présidial de La Rochelle, subdélégué de l'intendance, portant communication au sieur Grand-Jean de Fouchi, de l'arrêt du conseil et de la requête des sieurs Du Passage, Andrieux et Régnier, pour être dressé procès-verbal des dires, réquisitions et contestations des parties. — Procuration donnée par Nicolas de Voutron, sieur du Passage, Andrieux et de Carlu, seigneurs de la terre de Saint-Laurent de la Prée, à M. Pierre-André de Fiénac, notaire et procureur fiscal de ladite terre, pour comparoir devant M. de la Coste et se défendre contre la prétention de M. Grand-Jean de Fouchi. — Procès-verbal dressé au bourg de Saint-Laurent de la Prée, par M. de la Coste, des déclarations des sieurs Pierre-Benjamin de Nozières, chevalier, seigneur du Passage, Voutron, L'Houmée et autres lieux; lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Philippe-Henry Andrieux, chevalier et conseiller du Roi, président, trésorier de France, au bureau des finances de la Rochelle, Jean-Baptiste-Léon Regnier, ancien commissaire de la marine, au port de Rochefort, Pierre-André de Fiénac, porteur de procuration de Hubert-Henry Nicolas de Voutron, chef d'escadre, et de Carlu, coseigneurs de Saint-Laurent de la Prée, Jacques Louis Joseph Lefebvre, régisseur et porteur de procuration du sieur Paul Grand-Jean de Fouchi, ci-devant auditeur en

la chambre des comptes, secrétaire ordinaire de l'Académie des sciences à Paris, y demeurant, rue de Vaugirard. — Signification à maître Grand-Jean de Fouchi, et à maître Jean Daniel Guilmeau, médecin à Niort, son porteur de procuration, de la requête des dames prieure et religieuses du couvent et hôpital de Notre-Dame de la Charité à La Rochelle, et de l'ordonnance de M. de la Ceste, commissaire délégué de l'intendant et de l'arrêt du Conseil d'État, contre ledit sieur de Fouchi. — Plan géométral du terrain des dames religieuses Notre-Dame de la Charité, hospitalières selon le partage qui fut fait, à dire d'experts, par M. l'intendant de La Rochelle en 1632, dans la prée de Saint-Laurent, au bas du château dudit lieu, lequel contient 1,251 journaux ou arpents 1/2 et 7 perches, la perche de 18 pieds et de 100 perches à l'arpent ou journal ; mais en suivant le plan qu'en a fait faire M. de Fouchi, par le sieur Billet, la perche de 22 pieds et le journal de 100 perches carrées, il résulte qu'il contient 838 journaux environ. — Procès-verbal de l'état des lieux, dressé par M. de la Coste en présence de maître André-Didier, Daniel Raoul, avocat au parlement et au présidial, procureur des dames hospitalières de La Rochelle, Nicolas de Voutron, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Régnier, ancien commissaire de la marine et Andrieu, ancien trésorier de France aux finances de La Rochelle. — Testament de Catherine Ramier, lingère à Tonnay-Charente, en faveur des filles de la communauté de la Charité de Tonnay-Charente. — Entérinement dudit testament, à l'enquête de maître Charles de Bonnegens, avocat en la cour, juge sénéchal des villes et principauté de Tonnay-Charente et châtellenie des Fontaines de Beurlay, contre Pécarer, capitaine de cavalerie, Cécile Pécarer, femme de Gilles Dupuy, écuyer, sieur de la Bourlottière, héritiers de Catherine Ramier, défendeurs ; Charles Loiseau et Paul Monnerot, curateurs des mineurs de feu Abraham et Isaac Charlot, Jacques, Elisabeth et Marianne Moynet, cette dernière sous l'autorité de son curateur, maître Pierre Rousseau. — Constitution de 50 livres de rente au profit des filles religieuses hospitalières de Saintes, par l'hôtel de ville de Saintes, représenté par maître Arnaud Guillaume Gaudriaud, avocat en la cour, maire ; Michel Héard, aussi avocat et l'un des échevins et subdélégués. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle et le ministre Turgot, concernant l'envoi des renseignements sur les établissements de charité de la généralité, leur nature, leurs revenus et leur administration : hôpitaux, hôtels-Dieu, maisons de charité, fondation de bouillon des pauvres, aumônes, distributions manuelles, et tout ce qui est établi pour le soulagement des malades et des pauvres ; sous quelque dénomination que ce soit. — Subdélégation de Barbezieux ; hôpital pour les pauvres malades ; 500 livres de revenu. Le seigneur est patron, comme fondateur, le juge, le procureur fiscal et l'aumônier administrant les revenus. — Chalais : hôpital et école gratuite de filles, fondé par Mgr l'évêque de Saintes, 2 mars 1690 : 700 livres 5 sols 5 deniers. — Subdélégation de Cognac : confrérie de la Charité : 43 livres 12 sols. — On n'a point les titres de fondation. — Hôpital Saint-Jacques : 830 livres, 12 sols, 6 deniers. — Montendre : maison de charité pour le soulagement des pauvres du marquisat et école gratuite, pour l'instruction des pauvres filles. « Lettres patentes d'octobre 1751 : 2,100 livres de rente. » — Marennes (Subdélégation de) maison de charité et école gratuite de filles, 1686. — 687 livres, 10 sols de rente annuelle. — 600 livres données par le Roi et 150 livres léguées par le curé Varengues. — La Tremblade : maison de charité et école gratuite de filles revenu 200 livres ; — Soubize : maison de charité et école de filles. — Subdélégation de l'île d'Oléron, hospice et école de filles, fondés par messire Rivière, curé de Saint-Pierre d'Oléron ; correspondance entre l'intendant M. de Montyon, le subdélégué et le contrôleur général, duc de La Vrillière. — Constitutions et statuts des filles destinées pour instruire les jeunes personnes et soulager les pauvres femmes malades de cette province. — Dôlus : maison de charité et distribution d'aumônes 1756, 1765. — Saint-Georges : maison de charité, distribution d'aumônes et de bouillon, 1702, 1753. — Saint Denis : maison des sœurs de la Sagesse, 1745. — Château : maison de charité. — Subdélégation de l'île de Ré : Saint-Martin. Religieux de la Charité, fondation de 6 lits, 1695 : — 3800 livres. — Le Château : Sœurs de la Charité de Saint Lazare : 1705, 2,400 livres. — La Flotte, sœurs de la Sagesse, fondation de dix lits, pour les femmes ; 1662 : 270 livres. — Ars : Sœurs de Montirre, instruction de la jeunesse, visites, pansement et consolation des malades ; 1721, 750 livres. — Subdélégation de Rochefort : hôpital du Roi et hôpital des orphelins de la marine, l'un et l'autre exclusivement militaires. — « Établi dans un des bâtiments de l'arsenal de la marine pour y recevoir, sur les ordres de M. l'intendant de la marine et y soigner les gens de mer, les soldats de la marine, même les officiers et soldats des régiments, sur la demande du commissaire des guerres, — cet hôpital n'a d'inspecteur que l'intendant, qui en a la police absolue et sans partage. » — « L'hôpital des orphelins a été établi par le Roi, à la sollicitation de l'intendant Bégon, pour y recevoir et élever les enfants orphelins des officiers mariniers, des maîtres ouvriers et même des gens seulement attachés au service du port, jugés, par l'intendant de la marine, dans le cas d'y être admis. — On reçoit encore dans cet hôpital, un nombre de femmes ou filles adul-

tes, des gens de mer et des pauvres ouvriers attachés au service de l'arsenal, pour y être soignés dans leurs maladies. — C'est le Roi qui en fait la dépense, cependant il jouit du très-petit produit d'un bien situé près de Rochefort, que messire Bécot, contrôleur de la marine et en cette qualité directeur de cet hôpital, a acquis, au nom des sœurs qui le desservent, d'un amas d'épargnes. » — Hôpital Saint-Charles, fondé par Jouvenon, curé de Rochefort, confirmé par lettres royales de mai 1733, pour les pauvres de l'un et l'autre sexe sous le nom : hôpital des malades, avec un écusson aux armes du Roi et régi, au spirituel, par le curé et ses successeurs ; pour le temporel, par un bureau ordinaire de direction, composé d'un lieutenant-général au bailliage, du procureur du Roi, audit siége, du maire de la ville, du curé, et de ses successeurs, lesquels seront directeurs nés et en outre de deux administrateurs amovibles, élus chaque année. Les malades qui seront réunis de préférence dans cet hôpital, ce sont ceux et celles dont les infirmités sont les plus douloureuses pour l'humanité, les épileptiques, ceux qui sont attaqués du mal caduc ou autres maux de cette nature, les artisans pauvres, enfants, personnes âgées et infirmes de la ville et banlieue. — Subdélégation de La Rochelle, paroisses rurales : — Aigrefeuille : école charitable des sœurs de la Sagesse 1744; 315 livres de revenu. — Aytré, maison des sœurs de la Sagesse, pour l'instruction des jeunes filles et le soulagement des malades; 300 livres de revenu. — Croix Chapeau, rente perpétuelle de 50 livres établie en 1714, par testament du curé Dupont. — La Jarne, maison des sœurs de la Sagesse. — Laleu, école de charité fondée en 1749, par Anne Busquet, veuve de Pierre Charly, sœurs de la charité de Querhœnt, ci-devant, Montoire en Vendômois. — Marsay. — Saint Xandre, sœurs de la Sagesse, 1733, aucun revenu fixe. — Subdélégation de Rohan. — Rohan-Courçon. — Le prieur est obligé de faire l'aumône générale les quatre fêtes annuelles, et donner deux charretées de paille par an, pour coucher les pauvres (1600-1661) mais cette aumône ne se fait pas depuis longtemps, quoiqu'elle soit une charge de prieuré. — Maugé, infirmerie et hôpital, religieux feuillants de Poitiers; 3,000 livres de rente. — Epannes. — L'aumônerie de Fors en Poitou, perçoit une rente de 15 boisseaux de blé du seigneur d'Épannes et ne reçoit plus les pauvres dudit lieu. — La Révétison-Chabot, aumônerie, 36 livres de rente, au profit de l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Rohan-Rohan, hôpital et aumônerie dont les revenus sont réunis à celui de Saint-Jean-d'Angély. — Saint-Georges de Rex, fondation de 2 lits 1/2, chez les dames hospitalières de Niort, en faveur des pauvres malades de ladite paroisse 1732. — Saint-Symphorien; il y a eu un hôpital dont il ne paraît plus de vestiges. — Lausais : messire de Mortemart fonda en 1353, le prieuré auquel il donna les dîmes inféodées des terres et maisons à la charge de faire l'aumône générale aux pauvres de la paroisse, revenu : 2,200 livres. — Vallans, constitution, par le seigneur d'une rente annuelle de 15 livres au profit des pauvres, en 1752 — Usseau, madame la comtesse de La Villedieu a fait un legs de 50 boisseaux de méture aux pauvres de la paroisse. — Subdélégation de Saint-Jean d'Angély : Bresdon. — Ancienne aumônerie de Saint-Marc, réunie à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Fontaine-Chalandray : vestiges des bâtiments d'une ancienne aumônerie. — Landes : ancienne maison de charité, dont les revenus ont été réunis à la maison des minimes de Surgères. — La Vergne : fondation par M. Delastre, seigneur des Fiefs bruns, d'un lit dans l'hôpital Saint-Jean, rente de 50 livres. — Les Touches : fondation par testament de Suzanne de Grémes, de 20 boisseaux méteil, mesure de Saint-Jean d'Angély : — Loulay : Hôpital et aumônerie dont les faibles revenus, sont réunis à celui de Saint-Jean d'Angély. — Muron, fondation de 60 boisseaux méture, réunie à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Néré, Sainte-Hélrie, aumônerie de Sainte-Catherine, fondation réunie à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Saint-Hilaire, ancienne aumônerie Saint-Luc. Établissement charitable réuni aux minimes de Surgères. — Saint-Savinien ; rentes de 710 livres léguées en 1749, par Béchet aîné. — Ternant, legs de 5,000 livres par le sieur Jolly, en 1720. — Mémoire concernant l'hôpital de la ville de Saint-Jean d'Angély. — Subdélégation de Saintes : Saintes, paroisse Saint-Pierre, hôpital général de Saint-Louis, retraite des pauvres de l'un et de l'autre sexe et des enfants trouvés en 1687. — Hôpital de charité : soins, pansements et nourriture des pauvres femmes et filles malades 1682. Paroisse Saint-Maur : hôpital de la charité, gouverné par cinq frères dudit ordre, cure et soins des pauvres du sexe masculin (1653). — Hôpital pour recevoir et élever les enfants trouvés et les pauvres, fondé par les seigneurs princes de Pons en 1191. — Paroisse Saint-Martin, distribution d'aumônes, 1671. — Jonzac, sœurs hospitalières, visites et soins des malades. — Saint-Pierre de Royan, filles grises de la Charité, éducation des jeunes filles nouvelles converties et soins des malades, 1695. — Saujon : sœurs grises de la Charité, visite et soins des malades et petite école pour les jeunes personnes. — Saint-Vivien-lès-Saintes : sœurs grises de la Charité, visite des pauvres malades, dans la ville, faubourgs et banlieue, administration des malades (1700). — Fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité de Saintes, par haut et puissant seigneur, messire Étienne Guinot, marquis de Monconseil seigneur de Tesson, Thénac, Courcoury et coseigneur de la baronnie et châtellenie de Rioux, lieutenant général

des armées du Roi, inspecteur général de son infanterie, commandant pour Sa Majesté à Colmar, en Haute Alsace, demeurant en son château de Guinot, paroisse de Tesson. 8,000 livres (1775). — Donation par le même seigneur de 3,000 livres à la communauté de chirurgie de Saintes, représentée par Jacques-Louis Boussin, maître en chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, et Estienne Boisnard, maître ès arts et en chirurgie, prévôt de la communauté de Saintes, pour encourager l'établissement d'une école publique et d'un jardin botanique et mettre les chirurgiens « à même de procurer aux malades et in- « firmes, pauvres, et indigents les secours qui peuvent « dépendre de leur art. » — Lettre consulte de maître Guénon, avocat à Saintes, concernant le legs du marquis de Monconseil aux pauvres de l'hôpital de Saintes. — Subdélégation et paroisse de Surgères, ancienne aumônerie, aujourd'hui, couvent de Minimes, établi en 1600 par Charles de Fonsèques, baron de Surgères, à la place des chanoines de Saint-Augustin, que les guerres civiles avaient fait disparaître. — Hôpital, dont les revenus, 500 livres, sont réunis à celui de La Rochelle. — Un collége fondé par les anciens seigneurs de Surgères, pour deux écolâtres, jouissant chacun de 1,200 livres de rente et dont l'un, précepteur des petits cousins de M. de La Rochefoucauld, réside à Paris depuis 1774. Trois sœurs de Charité pour l'instruction des petites filles et la visite des pauvres et malades. — États des biens et revenus du couvent et hôpital des religieux de la Charité de La Rochelle, paroisse Saint-Barthélemy. « Ledit hôpital a été fondé en 1203, par « Alexandre Aufroy (Auffredi), riche négociant et a été ad- « ministré par des séculiers jusqu'en 1628, que Louis XIII, « d'heureuse mémoire, y établit les religieux de la Charité, « pour y panser et médicamenter les pauvres malades du « sexe masculin, y vivre, suivant leur règle et constitution « et y jouir du revenu qui leur a été affecté. » Total du revenu 14,174 livres 3 sols 8 deniers (1775). — École chrétienne établie par monseigneur de Champflour, 1,500 livres de revenu. — Dames Blanches établies par testament de monseigneur de Champflour « pour recevoir les filles et femmes repenties, libres ou forcées, travailler à leur instruction et les ramener à leur devoir. » — Hôpital de Saint-Étienne établi par lettres patentes de juin 1723, gouverné par une communauté de filles, qui font profession de servir les pauvres femmes et filles malades, excepté les incurables et les maladies qui sont le résultat de la mauvaise vie, non-seulement celles de la ville et des environs, mais encore les étrangers qui s'y présentent, et de faire l'instruction gratuite des filles des pauvres artisans, l'éducation de 22 jeunes demoiselles de condition, ou au moins des familles les plus honorables dans la bourgeoisie, à qui les parents sont hors d'état de procurer une éducation convenable. » — Hôtel-Dieu de La Rochelle, administré par les religieuses hospitalières de Notre-Dame de la Charité, ordre de Saint-Augustin, établies en 1628, et jouissant d'un tiers des biens de l'ancien Hôtel-Dieu. — Religieuses de Saint-Ursule, ordre de Saint-Augustin, établies en 1619 pour « l'instruction de jeunes demoiselles, pensionnaires dans des écoles publiques. » — Hôpital de Montendre. — Institution, règles et usages de l'hospice de la Charité.

Hospice de Tesson, fondé par Guinot de Monconseil.

H. 94. (Liasse.) — 5 pièces, sur parchemin ; 32 pièces, papier.

1776-1778. — Lettres patentes, arrêt du parlement de Bordeaux, confirmant la fondation de l'hospice de Tesson, aux frais et par la donation de haut et puissant messire Etienne de Guinot, marquis de Monconseil, seigneur de Tesson et Courcoury, Thénac, fiefs en dépendant, coseigneur de la baronnie et châtellenie de Rioux, lieutenant général des armées du Roi et commandant, pour Sa Majesté, à Colmar, Haute-Alsace. — Traité entre le marquis de Monconseil et la congrégation des filles de la Sagesse, concernant l'hospice de Tesson. — Rente de 300 livres, léguée par le marquis de Monconseil, aux pauvres des quatre paroisses composant son marquisat, ladite rente rachetée par madame sa veuve, moyennant des contrats sur les aides et gabelles.

H. 95. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Hôpital Saint-Louis de Saintes.

1762-1777. — Constitution de 100 livres de rente, au capital de 2,000 livres créée par les maires et officiers municipaux de Saintes, au profit des pauvres de cette ville. — Renouvellement de titre par messire Pierre-François de la Romagère, chevalier, seigneur comte de Ronsesy, Filolie, Lesmonie, baron de Fontaine-les-Bois, la Béraudière et autres places, aux pauvres femmes et filles malades, dans l'hôpital Saint-Louis de Saintes. — État des vieillards infirmes et enfants trouvés de l'hôpital Saint-Louis de Saintes. — Procès-verbal de visite des travaux à faire, à l'hôpital de Saintes, à la suite de l'ouragan du 24 décembre 1775, signé : Gaudriaud, maire et subdélégué de l'intendance. Jean Péronneau, charpentier et Etienne Massiou, architecte et entrepreneur. — Revenu annuel de l'hôpital, 5,455 livres 10 sols ; produit moyen des

charités ; 410 livres : dépenses ordinaires, 6,760 livres ; dépenses extraordinaires : 2,457 livres.

Hôpital Saint-Louis de Saint-Jean d'Angély.

H. 96. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1414-1729. — État des charges, des recettes et des dépenses. — Mémoire adressé à l'intendant, par les dames de l'hôpital, avec les observations marginales de l'intendance. — « Extrait d'une information commencée à faire « le jeudi 23e jour de septembre 1414, par nous, « Pierre Du Moulin, licencié en loix et lieutenant-gé- « néral de noble et puissant seigneur, M. le sénéchal de « Saintonge » à la requête de religieux homme frère Guillaume Lagiroque, prévôt, moine du moustier de Saint-Jean d'Angély, pour justifier que ledit prévôt avait fait sa chevauchée sur un cheval blanc, pour la maille d'or, ladite année et qu'il a justice foncière, pour ces rentes seulement et droits seigneuriaux, et qu'il a aussi droits de poids et mesures. — Arrêts du parlement de Bordeaux, concernant le partage entre messire Valentin du Rainier de Drouë, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire des abbayes de Sainte-Marie-Magdelaine de Châteaudun, Saint-Sauveur de l'Etoile et Saint-Jean d'Angély, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, prieur baron de Fousseau, seigneur d'Ancise, la chambre Saint-Mars et autres lieux, et les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, de tous les domaines, rentes, droits et revenus de ladite abbaye de Saint-Jean d'Angély, en trois lots égaux, pour être délivrés, l'un aux dits religieux prieur et couvent, franc et quitte de toutes charges, sauf des foncières et naturelles, et les autres deux, audit abbé de Saint-Jean d'Angély, pour demeurer un d'iceux affecté aux charges de ladite abbaye et l'autre à la manse abbatiale d'une part et le syndic des religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, défendeur et demandeur en l'entérinement d'une requête du 4 février 1669, par laquelle il revendique le bénéfice de l'arrêt du 10 mars 1630. — Transactions et partage entre messire Claude de Vivonne abbé et les religieux bénédictins de Saint-Jean d'Angély et entre monseigneur l'illustrissime et révérendissime André de Dreuillet, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Bayonne et abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et les religieuses de ladite abbaye. — Procédures relatives à une rente de 30 sols due au couvent de Saint-Jean d'Angély, par noble messire Griffon. — Déclaration des biens, domaines et héritages que tient et avoue tenir, noble homme Jehan Le Gendre, docteur en médecine, comme père légal et administrateur de ses enfants et de feue Marguerite Colladon, son épouse. — Causes d'opposition et inventaire de pièces soumises au sénéchal de Saintonge, par dom Justin de Villesourde, aux criées des biens de feu Philippe Payen, conseiller du Roi, élu en l'élection de Saint-Jean d'Angély, syndic des bénédictins. — Conclusions prises par le syndic de l'abbaye, contenant les 20 sols de rente, que produit ledit de Villesourde, aux criées des biens de feu Payen. — Adjudication de la boucherie de carême, pour les malades et infirmes, par le sieur de Bonnegens, président, lieutenant général au siége royal de Saint-Jean d'Angély. — Cession par Jeanne Magniant, veuve de François Rousseau, à Jean Rousseau, du moulin à eau dit : de Béchereau avec ses dépendances. — Rente due par les bénédictins de Saint-Martin de Sées, à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Arrêt du conseil d'État, défendant aux religieux de Saint-Jean d'Angély de continuer les aumônes publiques, qui ne servent qu'à entretenir la mendicité, et ordonnant que la somme de 1,100 livres montant desdites aumônes, sera payée annuellement au receveur de l'hôpital Saint-Louis de ladite ville. — Extrait des délibérations du conseil de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély, présidé par Jehan Barthommé, maire et capitaine de ladite ville, concernant l'aumônerie de Notre-Dame de Lussant, pour l'augmentation des gages de son gardien. — Procédures contre maître Jehan Grolleau et Bertrande Métayère sa femme, dans l'intérêt de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles. — Commission pour faire enquête.

HOPITAL GÉNÉRAL DE LA ROCHELLE

Ancien Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, fondé par Aufrédi.

H. 97. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 39 pièces, papier.

1730-1775. — Lettre de l'intendant Amelot de Chaillou au duc de La Vrillière. — Arrêt du conseil ordonnant que tous les fonds de l'hôpital de Marans, demeureront réunis à l'hôpital général de La Rochelle.— États de situation dudit hôpital général, signé par les administrateurs, Fontaine, Régnier, Bourot, Valin, Bélin, Bourgine, Dupas et Hector.

H. 98. (Liasse.) — 119 feuillets parchemin.

XIIIe-XVe siècle. Feuillets détachés de divers comptes des receveurs de l'Hôtel-Dieu et aumônerie

Saint-Barthommé, de la ville de La Rochelle, (Saint-Barthélemy fondé par Aufrédy) convertis en gargousses en 1793 et encore noircis de poudre. — Receveurs : Pierre Péret, Claude d'Angliers, écuyer, sieur de la Sausaye, lieutenant général pour le Roi et Hugues Pontard procureur pour le roi, commissaires délégués, ont vérifié la comptabilité (1546.) — Rentes dues à Saint-Laurent, Fouras, Angoulins, Aytré, la Courbe, Husseau, Aigrefeuille, Courçon, Tasdon, Saujon, Aytré, Laleu, la petite et la grande Crapaudière, l'île de Ré, Saint-Maurice. — Salaires : à la femme de Blays Maillard, pour avoir nourri un enfant un an : 100 sols, cadeau de 2 robes, 2 sols, 6 deniers. — Journée d'un cuisinier : 5 sols. — Deux femmes qui ont fourbi la vaisselle : 3 sols, 6 deniers. — 4 journées de tonnelier : 20 sols. — Les journées des deux hommes qui ont biné la vigne, 34 sols. — 14 hommes qui ont déchaussé la vigne : 34 sols. — Denis Boureau, charpentier, 28 jours au moulin de la Corbeille, 15 jours à 6 sols et le reste à 5 sols : 7 livres, 15 sols. A 4 portefaix pour avoir creusé dessous ledit moulin, pour faire écouler l'eau, 17 sols 6 deniers. — Au cloutier demeurant en la rue des Chapeliers, pour la vendition de 300 de clous de tillac et 100 de double tillac, pour coudre le plancher dudit moulin, 19 sols 6 deniers. — Achat d'une grande pièce de sap : 8 sols — A Pierre Naugaret dit le Périgourdin, pour avoir nettoyé les latrines de la ville, dessous ledit moulin, 6 livres 10 sols. — Location de 3 gabares, pour ôter les délivres, 22 sols 6 deniers. — A maître Grenot, avocat, pour les démarches par lui faites à Laleu, touchant les biens de feu maître René Billaud, 37 sols 6 deniers. — A maître Gédéon, neveu, notaire royal de l'Hôtel-Dieu, pour l'inventaire de tous les meubles et ustensiles dudit Hôtel-Dieu, 10 livres, 10 sols tournois. — Au barbier Nicolas Nepveu, gages d'une année 40 livres. — Denrées alimentaires. — Une douzaine 1/2, fromages gras, 10 sols, un cent 1/2 d'aulx, 12 sols. — Deux cents de poires et un quartaut de châtaignes 5 sols. — Deux langues de bœuf, 2 sols, neuf douzaines de miches, 19 sols, un bœuf, 7 livres. — Trois journées d'un homme pour charrier la vendange, 7 sols 6 deniers. — Thibault Chartault, pour un quarteron d'oisif, pour habiller la futaille vieille : 70 sols. — à 16 hommes qui ont déchaussé la vigne : 44 sols. — 14 hommes qui ont taillé la vigne : 38 sols, 6 deniers. — Vêtements et objets de ménage. Néant. — Loyers et constructions : à Yves Godeffroy, marchand en cette ville, pour 1,700 d'ardoises et une barrique de chaux : 8 livres 45 sols tournois. — Vendition d'un cent de planches, 9 livres tournois. — Exploitation rurale ; un quartaut de froment blanc, pour semence, 25 sols. — Achat de 7 charges 1/2 d'avoine, 9 livres 7 sols 8 deniers. — Vingt charges de froment, 34 livres 10 sols. — 50 fûts de pipes neuves : 43 livres 15 sols.

H. 99. (Liasse.) — 83 feuillets, parchemin.

XIII^e^-XV^e^ siècle. — Gages : Jehan Rochelle, licencié en loi, 100 sols. — Maître Amateur Blandin, sénéchal, 100 sols. — Jacques Leroy, procureur, 100 sols. — Gilles Bourseguyn, sergent royal, 100 sols. —Jehan Courault greffier du gouvernement, 20 deniers (1545). — Une géôle à mettre des poulets dinde, 2 sols. — Achat d'un grand friquet, une cuiller percée à écremer le pot, et autre cuiller de fer, 15 sols. — 4 fourches, 1 rateau : 3 sols 2 deniers ; — 2 oies et 2 chapons : 18 sols ; — 2 fers pour le cheval : 2 sols, 6 deniers ; — 2 bottes de fil, pour ensevelir les corps morts : 10 sols ; — 6 fourches : 3 sols 6 deniers. — Une douzaine d'œufs : 12 sols. — Achat d'une lampe : 18 deniers ; — 2 oies et 2 chapons pour la fête de la Toussaint ; 1 grand pot pour la cuisine : 10 sols 15 deniers ; — 2 poches de sable fin pour fourbir la vaisselle : 5 deniers ; — 1 paire de bazennes, pour faire charrier avec 1 cheval : 4 sols. — Achat d'une lampe : 18 sols. — 3 oies : 19 sols 6 deniers. — Achat de 6 grosses couvertures de Flandre : 60 sols ; — Une paire de souliers pour une pauvre femme : 15 sols 6 deniers. — Jehan Rochelle, avocat, pour des réponses aux Augustins, contenant 3 feuillets 1/2 papier : 17 sols 6 deniers. — Amateur Blandin, avocat, pour réponse aux Jouhanneaulx : 10 sols. — Nicolas Henry, procureur, double des réponses des Augustins : 5 sols. — Hillairet-Rivière, couvreur, 5 journées qu'il a passées à recouvrir la chambre du gardien : 25 sols, à 5 sols par jour. — Achat d'une clef pour la porte du bûcher : 2 sols 6 deniers. — A un homme qui a vaqué 4 journées à nettoyer le treuil : 9 sols.

H. 100. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

1668-1680. — « Registre servant à écrire les décèds des pauvres malades de ce couvent et hôpital Saint-Barthélemy de la Charité de la ville de Rochelle, de l'ordre du bienheureux Jean de Dieu, » coté et paraphé par Alexandre Landaz, écuyer, sieur du Beugnon, conseiller du Roi en ses conseils et son lieutenant général, en la ville et gouvernement de La Rochelle. — Décès, 22 janvier 1668 : — Robert de la Croix, chirurgien de vaisseau de la marine de MM. de la compagnie des Indes, âgé de 25 ans,

10 mars 1668. — Jean Masson, cordonnier de la R. P. R. âgé de 35 ans, est décédé après avoir abjuré. — 12 avril 1668. — Daniel François, comte de Rambout, Espagnol, prisonnier de guerre dans la tour. — Le même jour, François Daoust, soldat du vaisseau l'*Invincible*, âgé de 40 ans. — 24 septembre 1670, Jacques Périne, archer en la maréchaussée de Mayenne. — 24 novembre 1671, Théodicée Marmerye, étudiant. — 30 novembre 1671, Evrard Charsevé, avocat en parlement, âgé de 57 ans. — 16 décembre 1671, Guillaume Bouteville, laquais du major de M. le vice-amiral, 16 ans. — 24 juillet 1671, messire Jean-Emmanuel Dassy, prêtre et aumônier des *jeux*, âgé de 32 ans. — 7 décembre 1673, Marc Frauqnau dit Saint-Auban, soldat au régiment de Champagne, de la compagnie de M. de Rauchin, âgé de 22 ans. — 16 mars 1680, René Hiaubon, fossoyeur, 45 ans.

H. 101. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1726-1745. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle, procès-verbaux et mémoires des entrepreneurs, relatifs aux travaux faits à la maison, appartenant au Roi, occupée par les filles de la Charité de Soubise et de la Tremblade.

H. 102. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bail à rente des domaines du prieuré de l'hôpital Saint-Nicolas de Pons, par le prieur, messire Sigisbert de Rupt, prêtre, sous-principal du collége de Saintes, à Jacques Archambaud, menuisier; moyennant 24 livres de rente annuelle.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

INVENTAIRE. Page 3, article C. 8, ligne 5 ; *au lieu de :* Velat de Chamdoré, Rétif et madame Chabonelays, *lire :* Vétat de Chamdoré, Restif et madame Crespin de La Chabosselais.

Page 4, article C. 23, ligne 6; *au lieu de :* M. de la Mellieré, *lire :* M. de la Millière.

Page 7, article C. 54, ligne 2 ; *au lieu de :* De Fourteille, *lire :* de Courteille.

Page 7, article C. 54, ligne 4; *au lieu de :* De Monthion, *lire :* De Montyon.

Page 8, article C. 57, ligne 15; *au lieu de :* comte de Chatilaillon ; *lire :* de Saint-Marsault, comte de Chatelaillon.

Page 22, article C. 136, ligne 3 ; *au lieu de :* Chastellars, *lire :* Du Faur de Chastellars.

Page 25, article C. 141, ligne 8; *au lieu de :* Abraham Duquesne, *lire :* Abraham Du Quesne.

Page 26, article C. 147, ligne 10; *au lieu de :* Chesson, *lire :* Chessou.

Page 45, article C. 209, ligne 19 ; *au lieu de :* Carentin, *lire :* Barentin.

Page 48, article C. 227, ligne 5)
Page 50, article C. 235, ligne 12) *au lieu de :* Monthyon, *lire :* Montyon.

Page 13, article E. 70, ligne 9; *au lieu de :* La Gombaud, *lire :* Lèa Gombaud.

Page 28, article E. 157, ligne 15 ; *au lieu de :* Venzac, *lire :* Vénérand.

Page 13, article H. 39, ligne 10 ; *au lieu de :* Charles de Saint-Maur, etc., *lire :* Charles de Sainct-Gelays, abbé du moustier et abbaye de Nostre-Dame de Masdion, de l'ordre de Saint-Benoist, frères Aymanit Gieffroy, Jehan Moillé, prieur de la Silve Chenue et frère Jacques de la Lye, au nom et comme procureurs de frères Pierre Vivien, prieur de Sainte-Catherine de Rous et Jean Coter, prieur de Saint-Nicolas de Gastes, membres dépendants dudit moustier, etc.

Page 15, article II. 45, ligne 1 ; *au lieu de :* 1282, *lire :* 1298 et *ajouter :* charte en langue vulgaire.

TABLE

Introduction.

ARCHIVES CIVILES.

Pages.

Série C. — Intendance de la Généralité de La Rochelle 1
— Affaires militaires 54
— Agriculture 41
— Archives 56
— Assemblées provinciales et états généraux 57
— Ateliers de charité 49
— Commerce 38
— Corvées 50
— Dépôt de mendicité 47
— Domaine royal 35
— Fabriques et manufactures 45
— Finances et impositions 7
— Fortifications 31
— Francs-fiefs 60
— Haras 43
— Hospices, enfants trouvés 45
— Maréchaussée 35
— Marine militaire 28
— Monnaies 44
— Ponts et chaussées, marais, bacs et bateaux 1
— Religionnaires 21
— Sels et gabelles 32

Série D. — Instruction publique, sciences et arts 1
— Art vétérinaire 5
— Collége de Saintes 1
— École de chirurgie à La Rochelle 4
— Sociétés académiques 3

Série E. — Communes et municipalités (par ordre alphabétique) 41
— Corporations d'arts et métiers 52
— Notaires et tabellions (par ordre alphabétique) 21
— Titres de famille (par ordre alphabétique) 4
— Titres féodaux (par ordre alphabétique) 1

Supplément a la Série E. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures de l'église réformée de La Rochelle (1561-1790) 1

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Pages.

Série G. — Évêché de Saintes 1
— Abbaye de Maillezais 24
— Évêché de Maillezais, transféré en 1648 à La Rochelle 3
— Chapitre et cathédrale de La Rochelle 3-25
— Comptes des décimes ecclésiastiques 19-29
— Déclaration des revenus ecclésiastiques 13-17
— Églises paroissiales (par ordre alphabétique) 6
— Greffe des insinuations ecclésiastiques 18
— Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés 54
— Prieuré de Saint-Georges-d'Oleron uni à la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Tours . . . 67

Ordres religieux d'hommes.

Série H. — Augustins 1
— Abbaye de Sablonceaux 6
— Abbaye de Charron 6
— Prieuré de Saint-Hilaire-du-Bois-les-Charron, uni à l'abbaye de Charron 9
— Abbaye de Saint-Étienne de Baigne 9
— Abbaye de Saint-Jean-d'Angély 10
— Abbaye de Saint-Léonard-des-Chaumes 10
— Abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm 12
— Abbaye de Notre-Dame de Masdion 13
— Prieuré de Saint-Nicolas-des-Essards 14
— Prieuré de Saint-Laurent-de-Lignon 14
— Prieuré de Saint-Sulpice-de-Marignac 14
— Abbaye de Mont-Saint-Martin-Nolon 15
— Abbaye de Notre-Dame de Mourcilles 15
— Abbaye de Nuaillé 15
— Prieuré de Notre-Dame de Romazière 15
— Prieuré de Saint-Pierre-de-Torsay et de Saint-Genis 15
— Prieuré de Saint-Georges-de-Cubillac 16
— Prieuré de Saint-Sauveur-de-l'île de Ré 16
— Ordre des Carmes ; couvent de La Rochelle 16
— Ordre de Grandmont 19
— Ordre de Saint-Dominique 18-19
— Compagnie de Jésus 19
— Minimes de Surgères et de La Rochelle 20
— Oratoriens de La Rochelle 23

Ordres religieux de femmes.

Série H. — Abbaye royale de Notre-Dame-hors-les-murs de Saintes 24
— Filles de la Charité à Tonnay-Charente et Soubise 27
— Clarisses de Saintes 27
— Dames Blanches de La Rochelle 30
— Statistique des ordres religieux de la Généralité 31

— Ordre militaire religieux.

Série H. — Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de La Rochelle 33

Corrections et additions 41

Clichy. — Imp Paul Dupont, rue du Bac-d'Asnières, 12.

CD
1215
C35A42
t.2

Charente-Maritime, France (Dept.) Archives départementales
Archives civiles et ecclésiastiques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 04 17 07 007 3